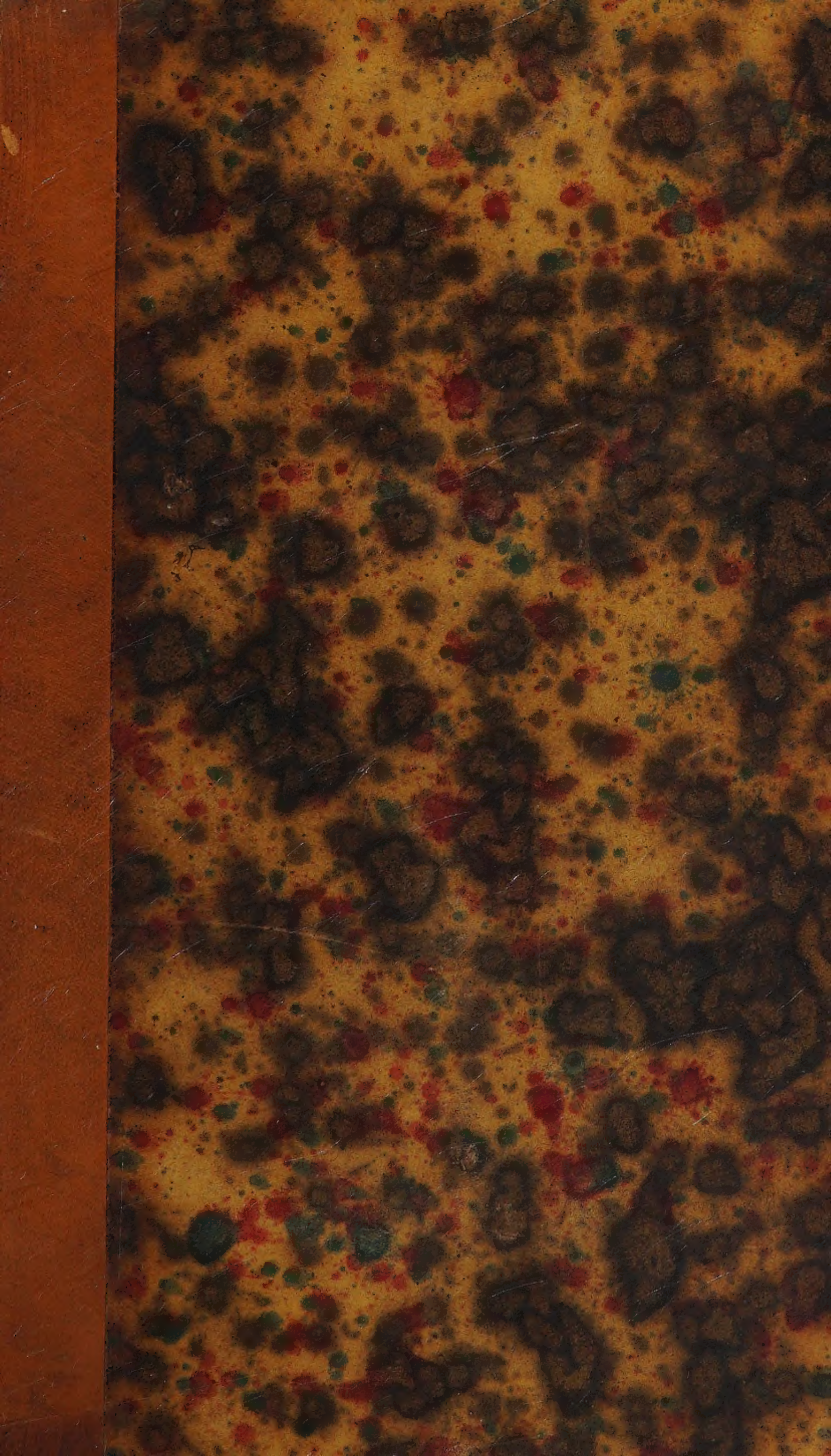
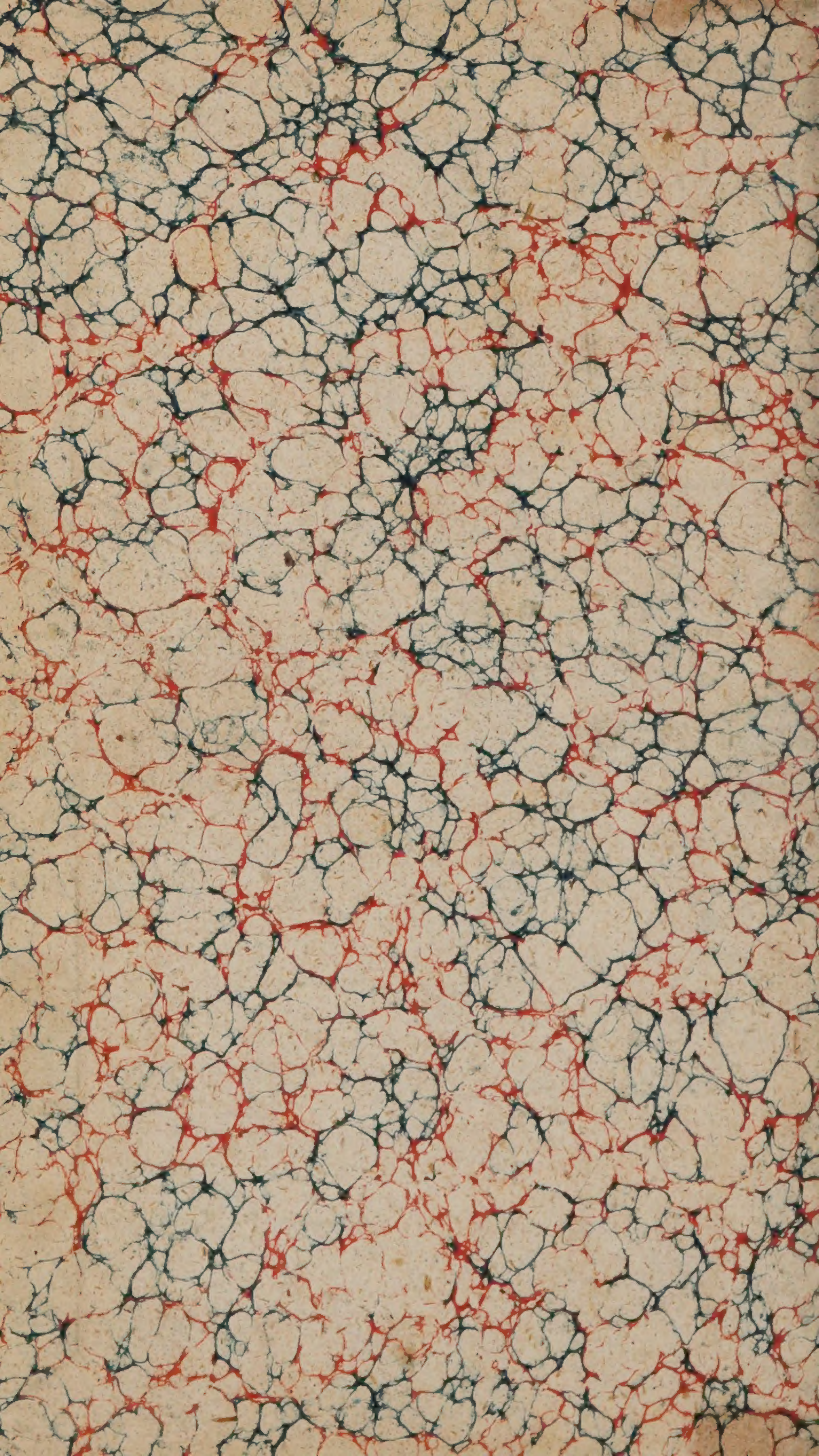
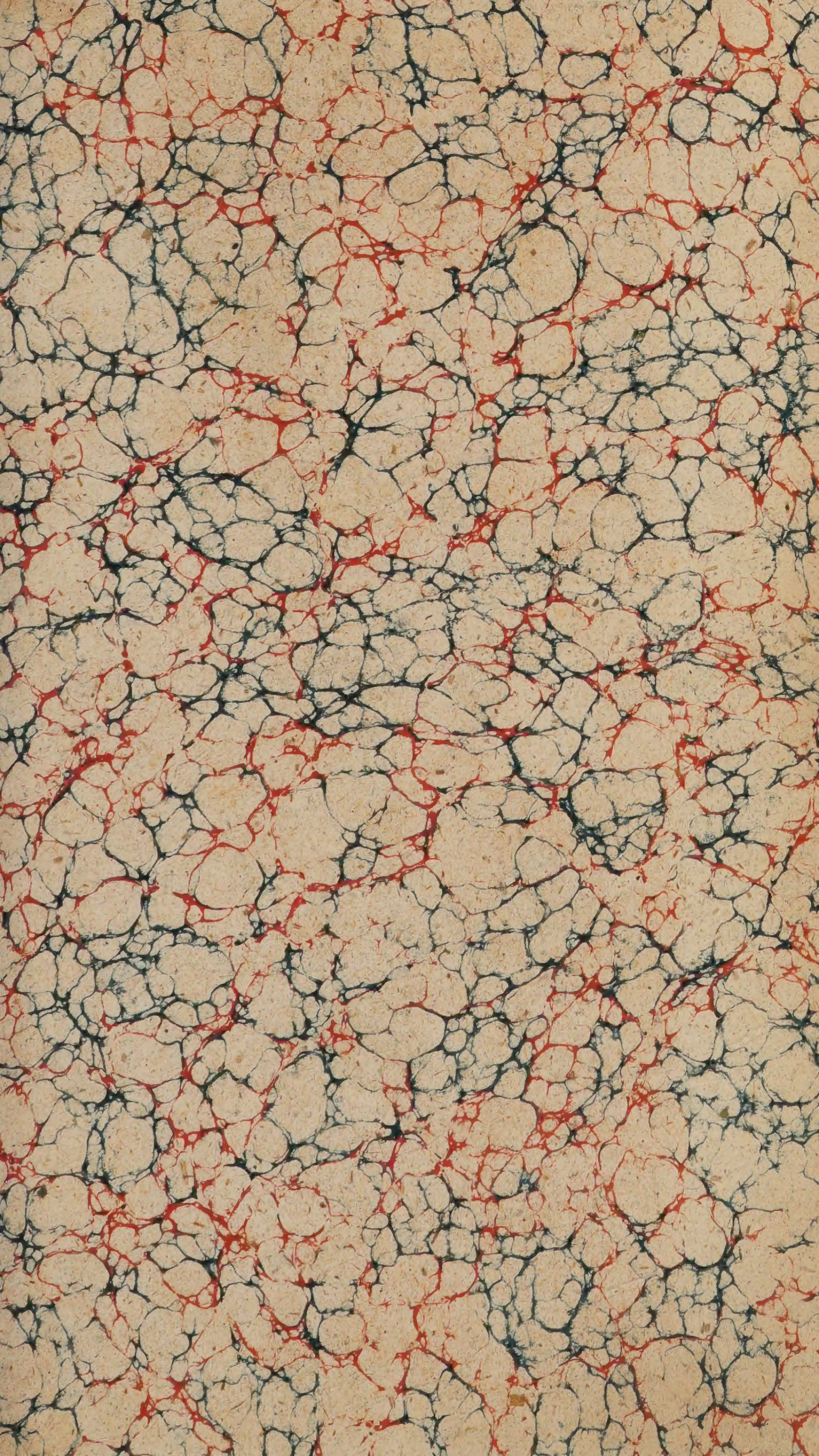






DE
L'ORIGINE
DES LOIX, DES ARTS,
ET DES SCIENCES.

TOME SECOND.

DE L'ORIGINE DES LOIX, DES ARTS, ET DES SCIENCES; ET DE LEURS PROGRÈS CHEZ LES ANCIENS PEUPLES.

PAR

Mr. le Président de GOGUET.

TOME SECOND.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.



à PARIS,
Et se vend à Londres chez C. G. SEYFFERT.
MDCC. LVIII.

TABLE DES LIVRES,

CHAPITRES, ARTICLES ET PARAGRAPHES,

contenus dans cette seconde Partie.

INTRODUCTION.

LIVRE PREMIER.

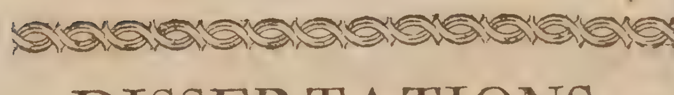
LIVRE II.

CHA-

LIVRE III.

LIVRE IV.

CHA-



DISSERTATIONS.

Fin de la Table de la seconde Partie.



DE



DE L'ORIGINE DES LOIX, DES ARTS ET DES SCIENCES; ET DE LEURS PROGRÈS

CHEZ LES ANCIENS PEUPLES.



INTRODUCTION.

L'Espace de tems qui s'eſt écoulé depuis le Déluge juſqu'à la mort de Jacob, étoit, ſans contredit, la partie la plus ingrate de no-

notre Ouvrage. Il ne nous reſte pas aſſez de faits, ni aſſez de détails hiſtoriques, pour ſe former une idée abſolument nette de l'Etat du genre humain dans les premiers ſiécles. On n'a pas dû au reſte s'en promettre davantage de l'enfance du monde; c'eſt même plus qu'on n'en oſeroit eſpérer de tems ſi éloignés. Malgré la diſette de monumens, on peut toujours entrevoir les degrés par leſquels les peuples ont paſſé ſucceſſivement pour ſe perfectionner.

Nous ne ſerons point expoſés à de pareils inconvéniens dans les ſiécles dont je vais rendre compte. Quoique dans le nom-

nombre des faits qui ſe préſentent, il y en ait encore pluſieurs d'altérés par la fable, ils offrent cependant de très-grandes reſſources à la curioſité. Il nous reſte aſſez de détail ſur l'état où étoient la Politique, les Arts, les Sciences, le Commerce, la Navigation & l'Art Militaire dans quelques parties de l'Aſie & dans l'Egypte.

La Gréce, dont juſqu'à préſent il n'avoit preſque point encore été queſtion, va commencer auſſi à fixer nos regards. A meſure que nous nous éloignons des ſiécles voiſins du Déluge, on voit les arts & les ſciences s'introduire dans cette

partie de l'Europe, & ſes habitans ſortir de la barbarie.

Le tableau de tous ces différens objets n'eſt point difficile à tracer. Les époques en ſont connues, on peut les aſſigner; on peut enfin ſuivre aiſément le progrès des peuples, déterminer aſſez exactement le degré de leurs lumières, & apprécier leurs connoiſſances.

PRE-



SECONDE PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux: espace d'environ 600 ans.



LIVRE PREMIER.

Du Gouvernement.

L'HISTOIRE de la haute Asie ne nous fournira dans le cours de l'époque présente aucune lumiere sur la Politique, les Loix & la forme du Gouvernement. Les événemens arrivés dans cette partie du monde pendant tout l'espace de tems qui va nous occuper, sont entiérement inconnus. L'Histoire de l'Egypte n'est pas tout-à-fait aussi stérile dans ces mêmes siécles, que celle de la haute Asie: elle nous sera de quelque ressource pour chacun

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

des objets que je viens d'indiquer. Mais la Gréce nous dédommagera amplement, du peu de secours dont l'Asie & l'Egypte vont être pour ce moment. L'Histoire de cette partie de l'Europe fournit dans les siécles dont il s'agit maintenant, quantité d'événemens, de circonstances & de détails très-propres à nous instruire du progrès des Loix & de la Politique chez les différens peuples connus sous le nom de Grecs.



CHAPITRE PREMIER.

Des Babyloniens & des Assyriens.

On a vû dans la premiere Partie de cet Ouvrage que Ninus avoit réuni au trône d'Assyrie celui de Babylone. On y a vû aussi qu'à la mort de ce Prince, le vaste Empire formé par ses conquêtes, avoit passé entre les mains de Sémiramis son épouse. Depuis Ninias, fils & successeur de Sémiramis, jusqu'à Sardanapale, on trouve un vuide étonnant dans l'Histoire d'Assyrie & de Babylone. Il n'y a rien d'assuré dans la suite des Rois qui ont occupé le trône pendant l'espace de plus de 800 ans

On

On nous a, il eſt vrai, conſervé les noms de la plupart de ces Monarques (*a*). Mais cette liſte a paru ſuſpecte à quelques Critiques. Ils ont prétendu y reconnoître pluſieurs marques de ſuppoſition (*b*). Quoiqu'il en ſoit, comme il ne reſte aucun monument de ces Princes (*c*), cette diſcuſſion eſt fort peu importante.

Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

On

(*a*) Euſeb. Chron. l. 2. = Syncell. p. 103. 108-123-147-151-154. 155-159-165.

(*b*) On a prétendu remarquer dans cette liſte donnée par Ctéſias, quantité de noms qu'il pourroit bien avoir empruntés du Grec & du Perſan pour former un ſi long catalogue. *Sphærus*, *Lampridès*, *Laoſthenés*, *Dercylus*, ſont des noms Grecs. *Amyntas*, eſt un nom des Rois de Macédoine. *Arius*, en eſt un des Rois de Sparte. *Xercès*, *Armamitrès*, *Mithræus*, ſont des noms Perſans. *Soſarmus*, eſt le nom d'un Roi des Médes, ſelon Ctéſias même. *Voy.* le P. Montfaucon, Hiſt. de Judith. p. 127.

On pourroit cependant excuſer Ctéſias, ſur ces noms Grecs & Perſans qu'il donne à pluſieurs Rois Aſſyriens, en diſant qu'il avoit employé ces noms tels qu'il les avoit trouvés dans les Archives de Perſe, traduits de l'Aſſyrien en Perſan. On pourroit dire auſſi que peut-être il les a traduits lui-même en Grec, & les a exprimés par d'autres noms qui lui auront paru équivalens. Combien d'Ecrivains ont pris la même liberté? Sans parler des Grecs, & des Latins, l'Hiſtoire écrite par M. de Thou, fourniroit ſeule pluſieurs exemples de noms tellement déguiſés, qu'à peine peut-on les reconnoître.

(*c*) Voy. notre Diſſertation ſur les antiquités des Babyloniens, des Aſſyriens, &c.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

On attribue communément l'obſcurité de leurs regnes à la molleſſe & à l'indolence dans laquelle on accuſe ces anciens Monarques d'avoir vécu; mais peut-être cette obſcurité doit-elle être attribuée, moins à la nonchalance de ces Princes, qu'à la tranquillité dont ils ont eu ſoin de faire jouir leurs peuples. Les vertus de la vie douce & paiſible ne frapent pas de même que l'éclat des talens militaires. L'Hiſtoire ne ſe charge guères que des conquêtes & des révolutions célebres, ſur-tout lorſque les Hiſtoriens parlent de pays qui ne les intéreſſent point. Nous ne connoiſſons l'hiſtoire des anciens peuples que par les écrits des Grecs. Les Grecs, peuple inquiet & remuant, n'eſtimoient que les nations belliqueuſes. Ils n'ont pas daigné écrire les regnes tranquilles des Souverains de Ninive (*a*): amateurs du merveilleux, ils ne trouvoient point dans l'Hiſtoire des Monarques Aſſyriens, de ces événemens brillans qui attachent l'eſprit des Lecteurs, & frapent l'imagination des Ecrivains. Extrêmement prévenus d'ailleurs en faveur des Egyptiens, ils n'ont, pour ainſi dire, connu que ce peuple dans toute l'antiquité.

On

(*a*) Diod. l. 2. p. 136.

On doit juger cependant que les ſucceſſeurs de Ninias n'étoient pas abſolument tels qu'on nous les repréſente. Tous les Hiſtoriens de l'antiquité avouent qu'on ne connoiſſoit point de Monarchie qui eût ſubſiſté auſſi long-tems que celle des Aſſyriens (*a*). Hérodote, celui de tous les Ecrivains qui donne le moins de durée à cet Empire, convient cependant que les Aſſyriens ont été maîtres de l'Aſie pendant 520 ans (*b*). Il n'eſt parlé durant le cours de tant de ſiécles d'aucune révolution. Cet Empire ſe feroit-il maintenu pendant un ſi long eſpace de tems ſans troubles & ſans révolutions, ſi les Rois qui le gouvernoient euſſent été entiérement perdus de débauches & abîmés dans la molleſſe? Ils ne s'occuperent vraiſemblablement que du ſoin de gouverner leurs peuples en paix; c'eſt par cette raiſon que les Hiſtoriens Grecs n'ont pas daigné en parler, ils ne trouvoient rien de remarquable à en rapporter (*c*). Eſt-ce un titre néanmoins pour mépriſer ces Princes? Sont-ce toujours les inclinations guerrieres d'un Mo-

(*a*) Ibid. p. 137. = Dionyſ. Halicarn. l. 1. p. 2.
(*b*) L. 1. n. 95.
(*c*) Diod. l. 2. p. 136.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Monarque qui font le bonheur de ses sujets ? Quoiqu'il en soit au surplus, il faut nécessairement perdre de vûe les Babyloniens & les Assyriens pendant tout l'espace de tems que nous allons parcourir dans cette seconde Partie de notre Ouvrage.



CHAPITRE SECOND.

Des peuples de la Palestine & de l'Asie Mineure.

NOUS sommes mieux instruits des événemens arrivés durant les mêmes siécles dans cette partie de l'Asie, que baigne la Méditerranée. On a vû dans le Volume précédent, que peu de tems après le déluge la Palestine & les environs du Jourdain étoient habités par des nations policées, qui cependant, à l'exception des Sidoniens, n'ont joué aucun rôle dans l'Histoire. La plupart de ces peuples furent détruits par Josué, lorsqu'il fit la conquête de la Palestine. Il n'y eut que ceux auxquels les Grecs ont donné le nom de Phéniciens, qui se conserverent. Nous les ferons connoître plus particuliérement, lorsque nous parlerons de l'état du Com-

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Commerce & de la Navigation dans les siécles qui nous occupent présentement.

L'Histoire de l'Asie mineure, qui jusqu'à ce moment n'a pû rien fournir à notre travail, présente aussi des objets très-dignes d'attention. Il s'est élevé dans cette partie du monde plusieurs Etats dont il est très-souvent question dans l'Histoire ancienne. Les Lydiens, les Troyens, les Phrygiens sont des peuples très-connus. Il est vrai, qu'à l'exception des Troyens, ces Monarchies, dans les siécles dont nous parlons, n'étoient pas fort considérables. Aussi nous y arrêterons-nous peu.

A l'égard des Troyens, leur Empire étoit d'une assez grande étendue. Plusieurs provinces en relevoient. La côte maritime de l'Hellespont étoit en entier dans leur dépendance (*a*). Tous les Ecrivains de l'antiquité s'accordent à donner une grande idée de la puissance de Priam (*b*). Troye, la capitale de ses

(*a*) Achille, dans l'Iliade, dit que par mer il a pris douze villes de l'Empire Troyen, & que par terre il s'est rendu maître de onze, l. 9. v. 328.

(*b*) La description qu'Achille fait à Priam, lui-même, de l'étendue de l'Empire Troyen, en donne une très-grande idée. *Iliad.* l. 24. v. 544, &c.

L'Epithéte que Virgile donne à Priam, est aussi une marque qu'on regardoit ce Prince comme le plus

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

ses Etats, étoit une ville considérable; son Royaume d'ailleurs paroît avoir été très-florissant. Mais on ne sçait rien de particulier sur la maniere dont il étoit gouverné. On ignore quelles en pouvoient être les loix. Ce que l'on en peut dire de plus certain, c'est que la couronne y étoit héréditaire (*a*).

Le trône étoit aussi héréditaire dans les autres Royaumes de l'Asie mineure. La maniere dont on raconte que Gordius, qu'on doit regarder comme la tige des Rois de Phrygie, parvint à la royauté, présente un de ces événemens qui dans les premiets tems auront donné naissance au gouvernement monarchique.

Les Phrygiens, comme tous les autres peuples, furent quelque tems sans aucune forme de gouvernement. Lassés des malheurs auxquels leurs dissensions domestiques les exposoient journellement, ils consulterent l'Oracle pour sçavoir quelle en seroit la fin. La réponse fut que le seul moyen d'arrêter le

plus puissant Monarque qui regnât alors dans l'Asie Mineure.

. . . . . *Tot quondam populis, terrisque superbum. Regnatorem Asiæ.* Æneid. l. 2. v. 559.

Strabon qualifie Priam de *Roi des Rois.* l. 13. p. 891.

(*a*) Diod. l. 4. p. 318, &c.

le cours des maux qui les déſoloient, étoit de ſe choiſir un Roi. Les Phrygiens voulurent ſçavoir ſur qui devoit tomber leur choix. L'Oracle leur commanda d'élever ſur le trône le premier qu'ils rencontreroient allant ſur une charrette au temple de Jupiter. A peine eurent-ils reçu cette réponſe, qu'ils rencontrerent Gordius. Sur le champ ils le proclamerent Roi (*a*). Gordius, en mémoire de cet événement, conſacra à Jupiter la charrette ſur laquelle il étoit monté lors de ſon élévation au trône. Le nœud qui en attachoit le joug au timon, étoit ſi adroitement fait, qu'on ne pouvoit découvrir ni où il commençoit, ni où il finiſſoit. C'eſt ce nœud ſi connu dans l'antiquité ſous le nom de *Nœud Gordien*. L'Oracle avoit déclaré que celui qui pourroit le délier auroit l'Empire de l'Aſie (*b*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

Après Gordius, ſon fils Midas monta ſur le trône l'an 1428. avant J. C. (*c*). l'Hiſ-

(*a*) Juſtin, l. 11. c. 7. = Arrian. de Exped. Alex. l. 2. p. 86.

Arrien ſe trompe en rapportant à Midas ce qu'on vient de lire ſur Gordius. Le plus grand nombre des Ecrivains s'accorde à reconnoître Gordius pour le premier Roi de Phrygie.

(*b*) Arrian. *loco cit.* p. 87.

(*c*) Voy. les Mém. de l'Acad. des Inſcript. t. 9. p. 126. = Euſeb. Chron. l. 2. p. 86.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

l'Histoire, ou plutôt la fable débitée sur le compte de Prince, est trop connue pour que je m'y arrête. Ce fut Midas qui établit dans la Phrygie les cérémonies du culte public que l'on y rendit depuis son regne à la Divinité. Il tenoit d'Orphée la connoissance de ces pratiques religieuses (*a*). L'Histoire remarque que ces sentimens de religion qu'il sçut inspirer à ses peuples, contribuerent plus à affermir son autorité, que la puissance de ses armes (*b*).

Voilà tout ce que l'histoire de l'Asie peut fournir sur l'objet qui nous occupe présentement. Les maximes, les loix politiques & civiles des peuples dont nous venons de parler, nous sont absolument inconnues. On ne peut même s'en former aucune idée. Les secours nous manquent entiérement. Il en faut cependant excepter les Lydiens. Hérodote nous apprend que leurs loix étoient les mêmes que celles des Grecs (*c*).

Si nous voulions arrêter nos regards sur le peuple Hébreu, nous trouverions abondamment de quoi nous dédommager

(*a*) Conon *apud* Phot. Narrat. 1. p. 424. = Justin. l. 11. c. 7. = Ovid. Métam. l. 11. v. 93.

(*b*) Conon, Justin. *loco cit.*

(*c*) L. 1. n. 94.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

ger de la disette où nous laissent les autres nations de l'Asie. Depuis la sortie d'Egypte les Israélites commencerent à se former en corps de nation, séparée par ses loix & ses usages de tout le reste de la terre; nation qui subsiste encore aujourd'hui; nation qui, quoique dispersée dans toutes les contrées de l'univers, se gouverne encore par ses coutumes particulieres. Les loix politiques & civiles des Hébreux nous sont parfaitement connues. Elles le sont même trop pour s'arrêter à en retracer le tableau. D'ailleurs on ne doit faire aucune comparaison entre la forme de gouvernement établi par Moïse, & les autres espéces de gouvernemens dont l'Histoire présente des exemples. Le peuple Hébreu a eu l'avantage unique d'avoir spécialement Dieu pour Monarque & pour Législateur. C'étoit de Dieu même que cette nation avoit reçu ses loix. C'étoit enfin l'Etre suprême qui avoit daigné prescrire les cérémonies du culte qu'il vouloit que les Israélites lui rendissent. On ne doit donc faire aucune comparaison entre les loix de ce peuple, loix dictées par la Sagesse même, & celles que pouvoient suivre les autres nations. Les seuls préceptes du Décalogue renferment plus de vérités sublimes, & de maximes essentiellement propres à faire le bonheur

II. PARR. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

heur des hommes, que tous les écrits de l'antiquité profane n'en peuvent fournir. Plus on médite les loix de Moïse, & plus on y apperçoit de lumieres & de sagesse : caractère infaillible de divinité qui manque à tous les ouvrages des hommes, dans lesquels, lorsqu'on veut les approfondit, on trouve toujours de très-grandes défectuosités. D'ailleurs les loix de Moïse ont seules l'avantage inestimable de n'avoir subi aucune des révolutions communes à toutes les loix humaines, auxquelles on a toujours été obligé de retoucher souvent, soit pour y changer, soit pour y ajouter, soit pour en retrancher quelque chose. On n'a jamais rien changé, rien ajouté, ni retranché aux loix de Moïse, exemple unique, & d'autant plus frapant, qu'elles subsistent en leur intégrité depuis plus de 3000 ans. Si Moïse n'eût pas été le ministre de Dieu, il n'auroit pû, quelque génie qu'on veuille lui supposer, tirer de son propre fond des loix qui reçurent toute leur perfectiou à l'instant même de leur naissance; des loix qui pourvoient à tout ce qui peut arriver dans la suite des siécles, sans qu'il ait été nécessaire d'y apporter de changement, ni même de modification. C'est ce qu'aucun Législateur n'a jamais fait, & ce que Moïse lui-même n'auroit pû faire, s'il eût écrit simplement comme hom-

homme, & que l'Etre ſuprême ne l'eût pas inſpiré (*a*).

J'obſerverai au ſurplus que l'alliance paſſée dans le déſert entre Dieu & les Iſraélites, peut être regardée comme un modéle des formalités qu'on obſervoit autrefois pour contracter ces ſortes d'engagemens.

II. PARR. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

De toutes les cérémonies uſitées anciennement dans les alliances ſolemnelles, l'effuſion du ſang paroît avoir été la plus importante & la plus univerſelle. S. Paul dit que Moïſe ayant fait réciter devant tout le peuple le livre, dans lequel étoient écrites les conditions de l'alliance que Dieu contractoit avec les Hébreux, prit du ſang des veaux & des boucs mêlé avec de l'eau, qu'il y trempa de la laine teinte en écarlate & de l'hyſſope, dont il fit une eſpéce d'aſperſoir ou de goupillon, & qu'il en jetta ſur le livre & ſur tout le peuple, en diſant: „ C'eſt le ſang de „ l'alliance que Dieu a contractée avec „ vous (*b*) ".

L'Hiſtoire profane nous fournir une preu-

(*a*) Voy. Jaquelot, Diſſertation 3eme ſur l'exiſtence de Dieu. Chap. 4-7-8-9. ⇄ Et Traité de la Vérité & de l'inſpiration des Livres Sacrés, t. 1. Chap. 8.

(*b*) *Ad* Hebr. c. 6. v. 19. ⇄ Voy. le P. Calmet. *loco cit.* & t. 2. p. 52 & 223.

II. Part. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

preuve également marquée de cet ancien uſage, qui regardoit l'effuſion du ſang comme le ſceau de toutes les alliances ſolemnelles qu'on contractoit. Hérodote en parlant du traité de paix conclu entre les Médes & les Lydiens, par Cyaxare & par Alyattes, obſerve que chez ces peuples, outre les autres cérémonies qui leur étoient communes avec les Grecs, les parties contractantes étoient dans l'uſage de ſe faire des inciſions aux bras, & de ſucer mutuellement le ſang qui en découloit (*a*).

On retrouve juſques chez les Sauvages un exemple de ces anciennes cérémonies, uſitées dans les traités de paix & d'alliance. Les Eſpagnols en 1643, firent un traité de paix avec les Indiens du Chili. On a conſervé la mémoire des formalités qu'on pratiqua lors de la ratification. Il eſt dit que les Indiens tuerent pluſieurs moutons: on teignit dans leur ſang un rameau de canellier, que le Député des Caciques remit entre les mains du Général Eſpagnol en ſigne de paix & d'alliance (*b*).

Quant à la maniere de conſtater les alliances, l'uſage étoit alors qu'on écrivît deux exemplaires des contrats que l'on

(*a*) L. 2. n. 74.
(*b*) Voyage de Frézier, p. 73.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

l'on passoit. On envelopoit, on entouroit de cordelettes un de ces exemplaires, & on le cachetoit du sceau des parties contractantes. L'autre n'étoit ni envelopé, ni scellé, il restoit à découvert, afin qu'on pût y avoir recours dans l'occasion. Les ordres que Moïse reçut de Dieu au sujet des Tables de la Loi, & la maniere dont ce Législateur les exécuta, prouvent l'usage où l'on étoit alors d'avoir deux exemplaires des contrats qu'on passoit. Les Tables de la Loi que Moïse reçut sur le Mont Sinaï, étoient l'exemplaire authentique où l'Eternel avoit écrit les conditions de l'alliance qu'il faisoit avec son peuple; Dieu ordonna qu'on mît dans l'Arche ces deux Tables (*a*); Moïse eut soin en même tems d'écrire un double de ces mêmes commandemens, & il fit mettre cet écrit à côté de l'Arche (*b*), afin qu'on pût le consulter, & en tirer facilement des copies (*c*).

Des formalités approchantes avoient lieu sans doute, à l'égard des contrats particuliers, chez tous les peuples auxquels l'écriture alphabétique étoit alors con-

(*a*) Exod. c. 25. v. 16.
(*b*) Deut. c. 31. vs. 26.
(*c*) Voy. le Comment. du P. Calmet, & sa Dissert. sur la forme des anciens Livres.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

connue. On peut en comparant la pratique dont je viens de parler, avec celles que j'ai dit, dans la premiere Partie de cet Ouvrage, avoir été usitées originairement (*a*), sentir la différence que l'écriture alphabétique avoit introduite par rapport aux mesures qu'on prenoit pour la sureté des actes & des contrats chez les nations policées.



CHAPITRE TROISIEME.

Des Egyptiens.

J'AI exposé dans la premiere Partie de cet Ouvrage l'origine & la constitution du gouvernement chez les Egyptiens; mais je ne suis entré dans aucun détail sur les regnes & sur la personne des Monarques qui ont occupé le trône dans les siécles dont il étoit alors question. Il n'en sera pas de même présentement. Le regne de Sésostris, par lequel commence cette seconde partie de l'Histoire d'Egypte, est une époque trop remarquable, pour ne pas faire connoitre particuliérement un Monarque

(*a*) Liv. I. Chap. I.

que si célebre dans l'antiquité. Sésostris est de tous les Souverains de l'Egypte celui dont les actions ont été les plus grandes & les plus mémorables (*a*). Il s'est également signalé dans la paix, dans la guerre & dans les arts. Ce Prince monta sur le trône l'an 1659. avant J. C. (1).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Sésostris étoit né avec toutes les qualités qui peuvent former un grand Monarque. L'éducation qu'il reçut étoit très-propre à seconder ces heureuses dispositions. On dit que le Roi son pere fit amener à la Cour tous les enfans mâles nés en Egypte le même jour que son fils (*b*). Il leur fit donner à tous, sans excepter le jeune Prince, une éducation parfaitement égale & conforme. On les endurcissoit aux travaux & à la fatigue par toutes sortes d'exercices. On ne leur donnoit point à manger qu'ils n'eussent auparavant four-

(*a*) Diod. l. 1. p. 62.

(1) J'ai suivi pour le regne de Sésostris, la Chronologie du P. Tournemine. *Voy.* ses Dissertat. *ad calcem Menochii*, in fol. Paris. 1719. Dissertat. 5.

(*b*) Diod. l. 1. pag. 62.

Les *Natchez*, nation de l'Amérique Méridionale, pratiquent à l'égard de l'Héritier présomptif de la Couronne le même usage. Lettr. Edif. t. 20. p. 202.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

fourni à pied une carriere conſidérable (1). Telle fut l'éducation de Séſoſtris & de ſes compagnons, l'Hiſtoire ajoute qu'ils lui demeurerent attachés inviolablement, & que ce fut parmi eux que ce Prince choiſit les principaux officiers de l'armée qu'il leva pour ſes grandes expéditions (*a*). Ils étoient alors, dit-on, au nombre de 1700 (*b*). Arrêtons-nous un moment ſur ce fait.

Diodore ne marque point le nombre des enfans mâles nés en Egypte le même jour que Séſoſtris; mais il donne lieu de le conjecturer, en diſant que lorſque ce Monarque commença ſes conquêtes ils étoient encore au nombre de 1700. Car on ne peut pas préſumer qu'il

(1) Diodore dit, cent quatre-vingts ſtades, nombre incroyable, à prendre comme à l'ordinaire vingt-quatre ſtades pour une lieue; car il en réſulteroit une courſe de ſept lieues & demie. Mais on ſçait que l'évaluation & la meſure des ſtades, étoit auſſi différente & auſſi équivoque chez les Anciens que la meſure des milles & des lieues parmi les Modernes. On ſçait qu'il y avoit de petites ſtades d'onze cents onze au degré; alors cent quatre-vingts ſtades, en comptant deux mille deux cents quatre-vingts-deux toiſes par lieues, de vingt-cinq au degré, font quatre lieues & quelques toiſes. Cette évaluation rend le fait dont parle Diodore un peu moins incroyable.

(*a*) Diod. p. 64.

(*b*) Ibid

II. Part. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

qu'il ne fût né en Egypte que 1700 enfans mâles le même jour que Séſoſtris, & on doit encore moins ſuppoſer, qu'au cas qu'il n'en fût né que 1700, ils fuſſent tous parvenus à un âge mûr: Séſoſtris ne devoit avoir guères moins de 40 ans quand il entreprit ſon expédition, puiſqu'il y fut déterminé par les conſeils de ſa fille Amyrtée (*a*). Or l'expérience nous apprend que de mille enfans qui naiſſent en même tems, il n'en reſte au bout de quarante ans qu'un peu plus du tiers (*b*). Ainſi pour qu'il reſtât encore 1700 compagnons de Séſoſtris, lors de ſon expédition, il auroit fallu que le nombre des enfans mâles nés en Egypte le même jour que ce Prince, montât à plus de 5000, & ce fait ne me paroît avoir aucune vraiſemblance.

On a obſervé en effet qu'il naît à peu près autant de garçons que de filles. La totalité des enfans nés en Egypte le même jour que Séſoſtris, monteroit donc à plus de 10000. Quelque peuplée que puiſſe avoir été anciennement cette

(*a*) Ibid.

(*b*) Journal des Savans, Août 1666. Art. I. = Tables de M. Dupré de S. Maur, rapportées au 2d tome de l'Hiſt. nat. du Cabinet du Roi par M. de Buffon, p. 590. & ſuiv.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

cette contrée, comment se persuader qu'elle l'ait été assez pour qu'il y pût naître chaque jour plus de dix mille enfans? On peut même, par une comparaison sur ce qui arrive de nos jours en France, rendre cette proposition très-sensible.

En examinant le nombre des enfans qui naissent à Paris dans le cours d'une année, on voit, par exemple, qu'en 1750 il montoit à 23104 (*a*); ce qui donne 63, ou 64 enfans par jour. Nous venons d'observer qu'il naissoit à peu près autant de garçons que de filles: ainsi on peut évaluer le nombre des enfans mâles qui naissent chaque jour à Paris à 32, ou 33. Paris contient environ sept cents mille ames (*b*). Mais il faut ôter sur ce nombre les Moines, les Religieuses, les Ecclésiastiques, les vieillards, les enfans, & enfin cette quantité immense de gens de toute espece qui gardent le célibat: Je ne crois pas trop m'avancer, en réduisant à quatre cents mille ames tout au plus le nombre des personnes en état d'avoir des enfans. On a vû qu'il ne naissoit à Paris que 32, ou 33 enfans mâles par jour. Nous pouvons, d'après ce calcul,

(*a*) Mercure de France, Janvier, 1751.

(*b*) Voy. le Diction. de la Martiniere, au mot *Paris*.

cul, eſtimer le nombre de ceux qui pouvoient naître en Egypte, d'autant mieux que les Egyptiens ne pouvoient épouſer qu'une femme (*a*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

Suivant les recherches les plus exactes, l'Egypte contenoit ſous ſes premiers Rois vingt-ſept millions d'habitans (*b*). Tout le monde ſe marioit chez ce peuple; les femmes y étoient prodigieuſement fécondes (*c*); & l'on étoit obligé d'élever tous les enfans, même ceux qui venoient de commerces illicites (*d*). C'eſt pourquoi afin de rendre le rapport que je veux établir, plus ſenſible, & faire une eſpece de compenſation, je calculerai la quantité d'enfans qui pouvoit naître chaque année en Egypte, d'après ces vingt-ſept millions d'habitans, que je veux bien ſuppoſer être le nombre des perſonnes en état d'avoir des enfans, & quelque avantageuſe que cette ſuppoſition ſoit à l'Egypte, il s'en faudra cependant de beaucoup que nous n'approchions du nombre que demandent néceſſairement les dix-ſept cents compagnons de Séſoſtris.

En effet, en ſuppoſant même dans l'Egypte vingt-ſept millions d'habitans en

(*a*) Herod. l. 2. n. 92.
(*b*) Mém. de Trévoux, Janv 1752. p. 32.
(*c*) Strabo. l. 5. p. 1018. B. = Voy. auſſi les Notes *ad hunc loc.*
(*d*) Diod. l. 1. p. 31.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

en état d'avoir des enfans, il résulte des observations dont je viens de rendre compte, qu'il ne pouvoit naître par jour que 4320 enfans, nombre bien éloigné des 10000, auxquels nous conduiroit nécessairement le rapport de Diodore. Il s'en faut donc plus de moitié que nous ne nous retrouvions au pair. Il faudroit pour cela supposer plus de soixante millions d'habitans dans l'Egypte, nombre trop excessif, pour qu'on puisse jamais l'admettre. J'espere qu'on me pardonnera cette petite digression. Je reviens à Sésostris.

Ce Monarque fut à peine monté sur le trône, qu'il s'occupa des moyens de rendre l'Egypte plus florissante & plus redoutable qu'elle ne l'avoit encore été. Son ambition ne se proposoit pas moins que la conquête de l'univers. Mais avant que d'exécuter ses vastes projets, il commença par corriger & perfectionner la discipline intérieure de son Royaume. Je parlerai en son lieu de ses grandes expéditions & de ses réglemens militaires. Nous ne devons envisager présentement Sésostris que comme législateur. Ses établissemens politiques doivent faire notre unique objet.

J'ai dit ailleurs que de toute antiquité l'Egypte étoit partagée en plusieurs provinces (*a*). Les Auteurs anciens en

(*a*) Prem. Part. Liv. I. pag. 49, 50.

en conviennent; mais on ne voit point quel en étoit précisément le nombre avant Sésostris. Ce Prince le fixa à trente-six. Il divisa toute l'Egypte, disent les anciens Historiens, en trente-six *Nomes* ou Départemens (*a*), dont il confia l'Intendance à autant de personnes sur lesquelles il pouvoit compter. Ils levoient les deniers du Prince, & régloient toutes les affaires qui se présentoient dans l'étendue de leur département (*b*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Sésostris partagea encore, suivant Hérodote, tout le territoire de l'Egypte en autant de portions qu'il y avoit d'habitans. Chacun eut une égale portion de terre, à la charge de payer par an une certaine redevance. Si l'héritage de quelqu'un se trouvoit diminué ou altéré par le Nil, il alloit trouver le Roi, & exposoit le dommage qu'il avoit souffert. Le Roi faisoit mesurer l'héritage, pour connoître de combien il étoit dimi-

(*a*) Diod. l. 1. p. 64.
Le terme de *Nôme*, consacré à désigner les différens cantons de l'Egypte, est un terme inventé par les Grecs, lorsqu'ils s'en furent rendus maîtres sous Alexandre. Les Romains nommerent par la suite ces mêmes départemens, *Préfectures*, lorsqu'ils eurent réduits l'Egypte sous leur obéissance au tems d'Auguste.

(*b*) Diod. l. 1. p. 64.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

minué, & proportionnoit le tribut à la quantité de terrein qui restoit au propriétaire (*a*).

De toutes les institutions politiques attribuées à Sésostris, la plus remarquable, à mon avis, est la distribution qu'il fit de tous ses sujets en différentes classes ou états (*b*). On comptoit en en Egypte sept ordres différens qui tiroient leurs noms de la profession que chaque ordre exerçoit (*c*). Par cet établissement les différentes professions de chaque membre de l'Etat étoient séparées & distinguées les unes des autres. Il n'étoit point permis aux Egyptiens de s'adonner indifféremment à la profession pour laquelle ils se sentoient le plus de penchant. Le choix n'en étoit point remis à leur disposition. Les enfans étoient obligés d'embrasser la profession de leurs peres (*d*). On punissoit même grièvement quiconque la quittoit pour en embrasser une autre (*e*). Nous aurons encore occasion de parler de cette institution politique. Je

(*a*) L. 2. n. 109.

(*b*) Arist. Polit. l. 7. c. 10. *init.* Dicæarchus *apud* Schol. Apollon. Rhod. l. 4. v. 273.

(*c*) Herod. l. 2. n. 163.

(*d*) Plato *in* Tim. p. 1044. = Isocrat. *in* Busirid. p. 328, 329. = Diod. l. 1. p. 86.

(*e*) Diod. *loco cit.*

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Je réserve aussi pour l'article de la guerre les loix militaires publiées par Sésostris. Les Egyptiens attribuoient à ce Prince la plupart des ordonnances concernant les troupes & la discipline des armées (*a*).

Sésostris à été mis au nombre des plus fameux Législateurs (*b*). Les Egyptiens, pour marquer combien ce Prince possédoit parfaitement la science du gouvernement, disoient qu'il avoit été instruit par Mercure dans la politique & dans l'art de régner (*c*). Ils conserverent toujours pour sa mémoire la plus grande vénération, on en va juger par le fait que nous allons rapporter.

Lorsque l'Egypte, bien des siécles après Sésostris, fut tombée sous la domination des Perses, Darius, pere de Xerxès, voulut faire mettre sa statue au-dessus de celle de ce Prince. Le Grand-Prêtre de la part de tout le Collége assemblé sur ce sujet, s'opposa au dessein de Darius, lui représentant qu'il n'avoit pas encore surpassé les actions de Sésostris. Darius ne fut point choqué

(*a*) Diod. l. 1. p. 106.
(*b*) Ælian. Var. Hist. l. 12. c. 4.
(*c*) Arist. Polit. l. 7. c. 10. = Diod. l. 1. p. 105, 106.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

qué de la liberté du Grand-Prêtre (*a*). Il répondit seulement qu'il s'efforceroit d'atteindre à la gloire de ce héros, s'il atteignoit au nombre de ses années (*b*).

Sésostris mourut après un règne de 33 ans (*c*); son fils lui succéda (*d*). Les Historiens s'accordent à dire qu'il ne fit rien de remarquable (*e*). Il eut cela de commun avec les autres Monarques qui occuperent le trône d'Egypte depuis Séstoris jusqu'à Bocchoris, dont le regne tombe à l'an 762 avant J. C. On ne connoît pas bien positivement les noms, & moins encore les actions de la plupart de ces Princes. L'Egypte ne fournira donc rien à nos recherches pendant une longue suite de siécles.

(*a*) Herod. l. 2. n. 110. = Diod. l. 1. p. 68.
(*b*) Diod. ibid.
(*c*) Diod. l. 1. p. 69.
(*d*) Idem. ibid. = Herod. l. 2. n. 111.
(*e*) Id. ibid.



CHA-

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.



ARTICLE QUATRIEME.

De la Gréce.

JE ne rappellerai point ce que j'ai dit dans la premiere Partie de cet Ouvrage sur l'état des anciens habitans de la Gréce. On y a vû à quel point ils étoient originairement barbares & grossiers. On n'aura pas oublié que cette partie de l'Europe a dû les premieres connoissances, dont elle a joui, à des étrangers qui sortant de l'Egypte y formerent un Empire fort étendu, mais dont la durée fut très-courte. Successivement d'autres colonies passerent dans la Gréce. Je ne me suis pas, il est vrai, beaucoup étendu sur ces premiers établissemens. Marquer leur époque, & indiquer les noms de ceux qui en avoient été les auteurs, étoit tout ce qu'il y avoit à en dire.

Ces premieres colonies n'avoient point, ou presque point civilisé les Grecs. Ces peuples n'ont commencé à se policer que vers les siécles qui nous occupent présentement. Cet heureux changement a été l'ouvrage des nouvelles colonies qui passerent alors de l'Egypte &

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'etabliſſement de la Royauté chez les Hébreux.

& de la Phénicie dans la Gréce. Les conducteurs de ces dernieres peuplades apprirent aux anciens habitans du pays à mettre plus de régle & plus de police dans leurs ſociétés. Ils fonderent différens Royaumes qui ont ſubſiſté long-tems avec éclat. Nous allons en parcourir l'hiſtoire, ſuivant l'ordre des tems & l'importance des matieres.



ARTICLE PREMIER.

ATHENES.

J'AI touché dans le Volume précédent l'origine du royaume d'Athènes. J'ai remarqué alors que l'Attique n'avoit point été expoſée aux mêmes mouvemens que les autres cantons de la Gréce (*a*). Ses habitans néanmoins n'avoient point profité de la tranquillité dont ils avoient joui, pour travailler à ſe policer. Les Athéniens reſterent long-tems barbares & ſauvages, ignorant les arts les plus néceſſaires, vivant ſans loix & ſans diſcipline. L'Attique n'étoit rien avant la fondation d'Athènes.

Cet-

(*a*) Prem. Part. Liv. I. p. 64.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Cette ville si fameuse, à qui l'Europe entiere doit l'origine de ses loix, de ses arts & de ses sciences; Athènes, le siége de la politesse & de l'érudition, le théatre de la valeur & de l'éloquence, l'école publique de tous ceux qui ont aspiré à la sagesse; Athènes plus fameuse par l'esprit de ses habitans, que Rome par ses conquêtes, doit sa fondation à Cécrops, originaire de Saïs ville de la basse Egypte (*a*).

Cécrops aborda dans l'Attique 1582 ans avant l'Ere chrétienne (*b*). Il fut bien accueilli d'Actée qui régnoit alors dans ce canton. Ce Prince lui donna même sa fille en mariage, & après la mort d'Actée, Cécrops lui succéda (*c*). Dès qu'il fut monté sur le trône, il travailla à policer ses sujets en leur faisant connoître les avantages de vivre en société. Lorsque Cécrops passa dans l'Attique, cette partie de la Gréce étoit en proie aux ravages & aux incursions des pirates & des brigands. Les peuples de la Béotie, qu'on nommoit alors OEones, désoloient ce pays par des courses continuelles (*d*). Les Cariens, du côté de la

(*a*) Diod. l. 1. p. 33. = African. *apud* Euseb. Præp. Evang. l. 10. c. 10. p. 491.
(*b*) Marm. Oxon. Ep. 1.
(*c*) Apollod. l. 3. p. 192. = Pauf. l. 1. c. 2.
(*d*) Philocor. *apud* Strab. l. 9. p. 609.

II. Part. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

la Mer, ne cessoient d'en piller les côtes (*a*). Cécrops fit envisager à ses nouveaux sujets que le seul moyen de résister à de pareilles violences, étoit de se rassembler & de réunir leurs forces. Il leur enseigna à bâtir des maisons, & fonda une ville qu'il nomma de son nom Cécropie (*b*): afin même de mettre son nouvel établissement entiérement en sureté, il bâtit une forteresse sur la hauteur, où depuis on éleva le temple de Minerve (*c*). Telle est l'époque de la naissance d'Athènes.

Le nom de cette ville est devenu très fameux dans l'Histoire ancienne, par un événement que la Fable a étrangement défiguré, mais qui mérite cependant d'être rapporté, eu égard au changement remarquable qu'il occasionna dans la forme du gouvernement.

L'antiquité disoit donc que Cécrops en bâtissant les murs d'Athènes, vit sortir tout-à-coup de terre un olivier & une fontaine. Surpris de ces prodiges, il envoya à Delphes demander à Apollon ce qu'ils signifioient, & ce qu'il y avoit à faire. L'Oracle répondit que Minerve désignée par l'olivier, & Neptune par

(*a*) Id. ibid.

(*b*) Apollod. l. 3. p. 192. = Plin. l. 7. sect. 57. p. 412.

(*c*) Thucyd. l. 2. p. 110 = Plin. *loco cit.* Anonym. de Incredib. c. 1. p. 85. = Valer. Maxim. l. 5. c. 3. Exern. n. 3. p. 465.

par l'eau, prétendoient réciproquement au droit de nommer la ville qu'on bâtissoit, & que c'étoit au peuple à décider ce différend. Sur cette réponse Cécrops assembla tous ses sujets, hommes & femmes; car les femmes alors avoient droit de suffrage dans les délibérations publiques. Minerve ne l'emporta que d'une voix, & ce fut, dit-on, celle d'une femme (*a*).

Peu de tems après l'Attique ayant été ravagée par les eaux, les Athéniens s'imaginerent que c'étoit Neptune irrité qui se vengeoit. Pour l'appaiser on résolut de punir les femmes de la préférence qu'elles avoient fait obtenir à Minerve; il fut décidé qu'à l'avenir elles ne seroient plus admises dans les assemblées, ni qu'aucun enfant ne porteroit désormais le nom de sa mere (*b*).

Quel-

(*a*) Varro *apud* August. de Civit. Dei. l. 18, c. 9.

Nous ne devons pas être surpris que dans ces premiers tems les femmes, chez les Grecs, fussent admises dans les assemblées publiques, & y eussent droit de suffrage. Elles jouissoient du même avantage chez plusieurs autres nations de l'antiquité. Les femmes étoient admises chez nos ancêtres dans les assemblées de la nation, & on n'y prenoit aucune résolution sans leur avis. Il en étoit de même chez les anciens peuples de la Germanie. Plut. t. 2. p. 246. C. = Tacit. de Morib. Germ. n. 8. = Polyæn. Strat. l. 7. c. 50.

(*b*) Varro, *apud* August. *loco cit.*

On peut voir les différentes explications qu'ont don-

II. Part. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Quelques Anciens ont avancé que Cécrops avoit bâti douze villes, ou, pour parler plus juste, douze bourgs (*a*). Mais il me paroît plus vraisemblable de rapporter la fondation de ces douze villes, ou bourgs à Cécrops II. septiéme roi d'Athènes. C'est le sentiment de plusieurs Critiques modernes très-estimés (*b*). Il n'eut pas été praticable dans ces premiers siécles de fonder douze villes en même tems. C'étoit beaucoup à Cécrops de pouvoir en former une, avec un peuple aussi grossier qu'étoient alors les Athéniens. Ce qu'on peut présumer, c'est que la fondation d'Athènes ne tarda pas à être suivie de quelques autres villes ou bourgades. Nous sommes d'autant plus autorisés à le croire, que les Athéniens étoient regardés comme les premiers peuples de la Gréce qui eussent établi des cités & des métropoles (*c*).

Un des premiers soins de Cécrops fut l'institution d'un culte public rendu solem-

données de cette Fable historique, Vossius de Idol. l. 1. c. 15. Le P. Tournemine, Trévoux, Janvier 1708. l'Abbé Bannier Explicat. des Fables, t. 4. p. 20.

(*a*) Philocor. *apud* Strab. l. 9. p. 609.

(*b*) Meurs. de Reg. Athen. l. 2. c. 14. = Potter, Archæol. Gr. l. 1. c. 2. p. 7.

(*c*) Steph. *voce* Ἀθῆναι, p. 28.

ſemnellement à la Divinité. Il s'appliqua à régler les cérémonies de la Religion. Ce n'eſt pas que les premiers habitans de la Gréce n'euſſent déja une ſorte de culte; mais il paroît qu'ils n'avoient pas des idées bien claires & bien diſtinctes de la Divinité, & des hommages qui lui ſont dûs (*a*). On doit donc regarder Cécrops comme le premier qui ait donné une forme certaine à la religion des Grecs (*b*). Pauſanias dit que ce Prince avoit réglé le culte des Dieux & les cérémoniens religieuſes avec beaucoup de ſageſſe (*c*). Il apprit aux Grecs à appeller Jupiter le Dieu ſuprême, ou plutôt le *Très-haut* (*d*). Il fit dreſſer le premier un autel à Athènes (*e*), & défendit qu'on ſacrifiât aux Dieux rien qui fût animé (*f*).

Pour aſſurer les fondemens de ſon nouvel établiſſement, & achever de policer

(*a*) Voy. Bannier Explicat. des Fabl. t. 6. p. 248. & ſuiv.

(*b*) Iſidor. Orig. l. 8. c. 11.

(*c*) L. 8. c. 2. *init.*

(*d*) Ὕπατος, ibid. = Euſeb. Præp. Evang. l. 10. c. 9.

(*e*) Euſeb. ibid. = Macrob. Sat. l. 1. c. 10.

(*f*) Pauſ. l. 8. c. 2. *init.*

Il y a ſur ce ſujet une différence d'opinions très-remarquable entre les Ecrivains de l'antiquité, mais la contradiction n'eſt qu'apparente. Meurſius l'a parfaitement bien prouvé, de Regib. Athen. l. 1. c. 9.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

licer ses sujets, Cécrops travailla à leur donner des loix. La premiere & la plus importante fut celle du mariage (*a*). Avant Cécrops les Grecs n'avoient aucune idée de l'union conjugale. Ils assouvissoient indistinctement leur brutalité. Les enfans qui provenoient de ces commerces déréglés ne pouvant jamais sçavoir quels étoient leurs peres, ne connoissoient que leurs meres dont ils portoient toujours le nom (*b*). Cécrops fit sentir aux Athéniens les inconvéniens auxquels un pareil abus exposoit la société. Il établit les loix & les régles du mariage dans la forme qu'elles étoient pratiquées en Egypte, c'est à-dire, que chaque homme ne pût s'unir qu'à une seule femme (*c*).

Les loix ne feroient pas d'une grande utilité, s'il n'y avoit des personnes chargées de tenir la main à leur exécution. Ce fut dans cette vûe que Cécrops créa des tribunaux pour juger des contestations qui naîtroient entre ses sujets. Les Athéniens trouverent cet établissement si sage & si nécessaire, que depuis chaque bourgade de l'Attique eut ses Magi-

(*a*) Justin. l. 2. c. 6. = Athen. l. 13. *init.* = Suidas *voce* Προμηθ, t. 3. p. 189.

(*b*) Varro *apud* August. de Civ. Dei. l. 18. c. 9. = Suidas, *loco cit.*

(*c*) Herod. l. 2. n. 92. = Suidas, *loco cit.*

giſtrats pour maintenir le bon ordre & la police, ainſi que des édifices conſacrés uniquement à rendre la juſtice (a). De tous les Tribunaux érigés par Cécrops, le plus fameux eſt celui que depuis on a nommé Aréopage (1). Nous en parlerons plus amplement ſous le regne de Cranaüs, ſucceſſeur de ce Prince.

Cécrops diſtribua auſſi en quatre tribus tous les habitans de l'Attique (b). Il eſt probable qu'il fit cette diviſion ſur le plan de la diſtinction des profeſſions établies en Egypte par Séſoſtris (c). Nous aurons encore lieu d'obſerver par la ſuite pluſieurs autres conformités entre la police des Athéniens & celle des Egyptiens.

La maniere de rendre aux morts les devoirs de la ſépulture, a toujours été re-

(a) Thucyd. l. 2. p. 108 = Plut. *in* Theſ. p. 11. A.

(1) Les anciens ſont partagés ſur le tems auquel on doit fixer l'inſtitution de l'Aréopage. Mais depuis la découverte des marbres d'Arundel, on ne peut pas en rapporter l'établiſſement à d'autres qu'à Cècrops, puiſque ſous le regne de Cranaüs ſon ſucceſſeur, ce Tribunal étoit déja en ſi grande réputation que Neptune & Mars le choiſirent pour arbitre de leur différend. Marm. Oxon. Ep. 3.

(b) Pollux, l. 8. c. 9. Segm. 100.

D'autres rapportent cette inſtitution au regne d'Erechtée. Voy. *infrà*, p. 29. & 30.

(c) *Suprà*, p. 14. & 15. = Voy. Diod. l. 1. p. 33.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

regardée comme une de ces pratiques qui distinguent les peuples policés des nations absolument barbares & sauvages. Tous les Législateurs ont eu grande attention de prescrire à leurs peuples les régles qu'ils devoient observer dans ces tristes occasions (*a*). L'antiquité attribue à Cécrops l'institution des cérémonies funèbres dans la Gréce. Cicéron nous apprend que ce Prince introduisit l'usage d'inhumer les morts, & de répandre du grain sur leur tombeau (*b*).

Dans ces tems reculés les Royaumes avoient fort peu d'étendue; une ville, d'où dépendoient quelques villages & quelques lieues de terrein, composoit souvent tout le domaine de ces premiers Souverains. Ce qu'un ancien Auteur rapporte du dénombrement des habitans de l'Attique fait par Cécrops, peut nous faire juger de la puissance & des forces de ces anciens Rois. Cécrops, pour sçavoir quel étoit le nombre de ses sujets, ordonna que chacun apporteroit une pierre dans un certain lieu qu'il désigna: quand tout le monde eut

(*a*) Plato de Rep. l. 4. p. 636. B. De Leg. l. 1. p. 774. A.

(*b*) De Legib. l. 2. n. 25. t. 3. p. 158. Les Grecs ensuite jugerent à propos de bruler leurs morts. *V.* Hom. Iliad. & Odyss. *passim.*

eût obéi, on compta les pierres, & il s'en trouva vingt mille (a)

Voilà tout ce que l'hiſtoire nous apprend des actions de Cécrops qui a régné cinquante ans depuis ſon arrivée en Gréce (b). La fable a fait de ce Prince un monſtre composé de deux différentes eſpéces. Les Anciens ont cherché pluſieurs motifs de cette allégorie. Les uns l'ont expliquée de l'inſtitution du mariage, qui en quelque ſorte a composé l'homme de deux corps différens. D'autres l'ont expliquée de ſa naiſſance étrangere; d'autres, de la grandeur de ſon corps; & quelques-uns enfin de ce qu'il parloit deux langues, l'Egyptienne & la Grecque, & qu'il étoit inſtruit des mœurs des deux nations (c).

Cécrops n'avoit eu de ſon mariage avec la fille d'Actée, qu'un fils nommé Eryſicton (d). Ce Prince mourut avant ſon pere (e). Cranaüs, Grec & Athénien de naiſſance (f), ſe trouvant à la mort de Cécrops, le plus puiſſant &

(a) Philocor. *apud* Scholiaſt. Pind. Olymp. Ode 9. v. 68. p. 109.

(b) Suidas, *in* Προμηθ, t. 3. p. 189.

(c) Voy. Marsh. p. 109.

(d) Pauſ. l. 1. c. 2. p. 7.

(e) Id. ibid.

(f) Apollod. l. 3. p. 193. = Pauſ. *loco cit.*

II. Part. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

& le plus accrédité de la ville, s'empara du trône. Nous aurions peu de choses à dire de son regne, si les Marbres ne plaçoient sous ce Prince, deux événemens très-fameux dans l'antiquité.

Le premier est le jugement rendu par l'Aréopage entre Neptune, souverain d'une partie de la Thessalie, & Mars qui régnoit aussi sur plusieurs cantons de cette Province. Le meurtre d'Hallirothius, fils de Neptune, tué par Mars, donna occasion à ces deux Rois d'invoquer les lumieres de l'Aréopage. Comme ce jugement est un des premiers & des plus célebres qu'ait rendus cette auguste Compagnie (*a*), il est à propos de le rapporter.

L'Aréopage, institué par Cécrops sur le modèle des Tribunaux d'Egypte, n'avoit pas tardé à s'attirer la plus grande considération. Les étrangers, les Souverains mêmes venoient se soumettre à ses décisions. C'étoit principalement pour connoître des meurtres que l'Aréopage avoit été établi (1). Hallirothius, fils de Neptune, ayant abusé d'Al-

(*a*) Marm. Oxon. Ep. 3. = Plin. l. 7. sect. 57. p. 415. = Pauf. l. 1. c. 21.

(1) Solon étendit considérablement la jurisdiction de ce Tribunal. Il lui donna inspection sur tout l'Etat.

d'Alcippe, fille de Mars, ce Prince, indigné d'une affront si sanglant, en tira vengeance par la mort d'Hallirothius. Ce procédé violent auroit pû avoir des suites funestes. Pour les éviter, Mars & Neptune soumirent leur différend à la décision de l'Aréopage. Le Sénat s'assembla, & après avoir écouté les raisons de part & d'autre, il prononça que la vengeance de Mars n'avoit point excédé l'outrage qu'il avoit reçu en la personne de sa fille (*a*). Ce jugement fut trouvé si juste, que pour relever les lumieres de ceux qui l'avoient rendu, on dit que douze Dieux s'étoient mêlés dans le nombre des Sénateurs (*b*). Ce fut à cette occasion que l'Aréopage reçut le nom qu'il a toujours porté par la suite (*c*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Au commencement les membres de de fameux Tribunal étoient choisis d'entre les plus prudens & les plus judicieux personnages de la ville. Les Auteurs ne sont pas d'accord sur le nom-

(*a*) Ce fut le premier procès, pour cause de meurtre, qui fut jugé à Athènes. Pauf. l. 1. c. 21. = Plin. l. 7. sect. 57. = Liban. Declam. 22, 23.

(*b*) Apollod. l. 3. p. 193.

(*c*) Marm. Oxon. Ep. 3. = Euseb. Chron. l. 2. p. 36. = Serv. *ad* Georg. l. 1. v. 18.

Les Anciens ne s'accordoient pas trop sur l'etymologie de l'Aréopage. *Voy*. les Mém. de l'Acad. des Inscript. t. 7. Mém. p. 175.

II. Part. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

nombre de Juges dont il étoit composé (*a*): ce qui me feroit croire qu'il a varié en différens tems. L'édifice dans lequel l'Aréopage s'assembloit dans son origine, étoit très-simple & très-grossier (*b*). Il étoit placé au milieu d'Athènes sur une colline située à l'opposite de la citadelle (*c*). Cette position devoit être très-incommode pour des vieillards qui ne pouvoient monter qu'avec peine (*d*). C'est ce qui détermina les Aréopagistes à transporter leur tribunal dans un endroit de la ville appellé *le Portique du Roi* (*e*). C'étoit une place exposée à toutes les injures de l'air (*f*). Les Juges s'y rendoient en grand silence. Aussitôt qu'ils étoient réunis, on les enfermoit dans une enceinte tracée par une espéce de corde qu'on faisoit tourner autour d'eux (*g*). Ils étoient assis sur des siéges de pierre, tenant à la main pour mar-

(*a*) Voy. les Mém. de l'Acad. des Inscript. t. 3. p. 198.

(*b*) Vitruv. l. 2. c 1.

(*c*) Herod. l. 8. n. 52. = Val. Max. l. 5. c. 3. p. 467.

(*d*) Acad. des Inscript. t. 7. Mém. p. 195.

(*e*) Ibid. p. 190.

(*f*) Ibid.

(*g*) Acad. des Inscript. t. 7. Mém. p. 190. & 196.

marque de leur caractere, une maniere de bâton, fait en forme de ſceptre (*a*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

Homére dépoſe de l'ancienneté de ces uſages. Parmi les différens ſujets repréſenté ſur le bouclier d'Achille, on voit des Juges occupés aux fonctions de leur miniſtére. Le Poëte les dépeint aſſis en cercle au milieu de la place publique ſur des pierres bien polies, & portant un ſceptre à la main lorſqu'ils vont aux opinions (*b*). Il y a lieu de croire que dans cette peinture Homére s'eſt conformé aux uſages de l'Aréopage. Pauſanias dépoſe également de cette ancienne ſimplicité, lorſqu'en parlant de ce Tribunal, il dit, que dans la ſalle d'audience on voyoit deux eſpéces de blocs d'argent taillés en forme de ſiéges (*c*). L'expreſſion dont il ſe ſert eſt remarquable: il appelle ces maſſes, *des pierres d'argent* (1): preuve que dans les premiers tems les pierres étoient les ſeuls ſiéges dont on ſe ſervoit dans l'Aréopage (2).

Afin que rien ne pût partager l'attention

(*a*) Suid. t. 1. p. 411.
(*b*) Iliad. l. 18. v. 497. &c.
(*c*) L. 1. c. 28. p. 68.
(1) Ἀργυρȣ̃ς λίθȣς.
(2) Spon prétend qu'on voit encore aujourd'hui à Athènes, des reſtes de cet ancien Tribunal. Voyage de Gréce, t. 2. p. 451.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

tion des Aréopagites, ils ne jugeoient que pendant la nuit. De-là ce que nous liſons dans Athénée, que perſonne ne connoiſſoit ni le nombre ni le viſage des Aréopagites (*a*). Ceux des Anciens qui ont examiné les raiſons de cet uſage, ont débité bien des motifs que je crois plus ingénieux que ſolides (*b*). Il me paroît que c'étoit une ſuite néceſſaire de l'uſage ou étoient tous les Tribunaux de juger *ſub dio*, *en plein air*, les criminels accuſés de meurtre (*c*). Il eſt viſible que, ſans cette précaution, la foule & le bruit du peuple, qu'il n'étoit pas poſſible d'empêcher pendant le jour, auroient enlevé aux Magiſtrats, aſſemblés dans une place uniquement fermée par une corde, une grande partie de l'attention que demandoient des affaires auſſi importantes que celles des meurtres.

J'ai déja dit que l'Aréopage avoit été formé par Cécrops ſur le modéle des Tribunaux d'Egypte. On a vû qu'il n'étoit point permis en Egypte aux Parties de ſe défendre par la voix des Ora-

(*a*) L. 6. p. 255.
(*b*) Ibid. Voy. auſſi Lucien *in* Hermot. n. 64. t. 1. p. 805.
(*c*) Voy. Antiph. Orat. *de cæde* Herodis.

Orateurs (*a*). Les maximes de l'Aréopage, dans son institution, étoient en ce point très conformes à celles des Egyptiens. Dans les premiers tems les Parties étoient obligées de plaider elles-mêmes leurs causes (*b*); l'éloquence des Orateurs étoit regardée alors comme un talent dangereux, qui n'étoit propre qu'à prêter au crime les couleurs de l'innocence. Cependant la sévérité & l'exactitude de l'Aréopage sur ce point s'adoucirent dans la suite; on souffrit que les accusés empruntassent le ministere & le secours des Orateurs (*c*); mais il ne leur étoit pas permis, en plaidant, de s'écarter jamais du fond de la question (*d*). Par une suite de cette façon de penser, ils ne pouvoient employer ni exorde ni peróraison, ni rien, en un mot, de ce qui pouvoit exciter les passions & surprendre l'admiration ou la pitié des Juges (*e*). Les Orateurs étoient obligés de se renfermer uniquement dans leur cau-

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

(*a*) Prem. Part. Liv. I. Art. IV. p. 51.
(*b*) Sext. Empiric. adv. Rhet. l. 2. p. 304.
(*c*) Lucian. *in* Anacharsi. n. 19. t. 2. p 889.
(*d*) Arist. Rhet. l. 1. c. 1. *init.* = Lucian. *ubi suprà.*
(*e*) Pollux, l. 8. c. 10. Segm. 117. = Quintil. Inst. l. 6. c. 1.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

cause; autrement on leur faisoit imposer silence par un héraut (*a*). Cette maniere dont on plaidoit dévant l'Aréopage avoit, pour ainsi-dire, donné le ton au Barreau d'Athènes, & s'étoit étendue aux discours qu'on prononçoit dans les autres Tribunaux. C'est par cette raison que le commencement & la fin des harangues de Demosthène nous paroissent si simples & si dénuées d'ornemens (*b*).

Quant aux émolumens des Juges, il y a lieu de douter qu'on leur en eût attribué originairement (*c*). Ceux qu'ils eurent dans la suite étoient très médiocres. On ne leur adjugea d'abord que deux oboles par cause, & ensuite trois (*d*); c'étoit quatre sols tout au plus, l'obole revenant à peu-près à quinze deniers de notre monnoie. La longueur de la procédure n'y changeoit rien, & qunnd la décision d'une affaire étoit renvoyée au lendemain, les Aréopagites n'avoient ce jour-là qu'une obole

(*a*) Arist. Quintil. Lucian. *loco cit.*

(*b*) *Epilogos illi mos civitatis abstulit.* Quintil. Inst. l. 10. c. 1.

(*c*) Voy. *infrà*. p. 25.

(*d*) Aristophan. *in* Plut. v. 329. *in* Equit. v. 51. = Voy. les notes de Casaubon, p. 77. celles de Spanheim sur le Plutus, p. 251. & les Mém. de l'Acad. des Inscript. t. 7. Mém. p. 192 & 195.

obole (*a*). Tel étoit l'Aréopage, dont l'intégrité & la ſageſſe ſont trop univerſellement reconnues, pour qu'il ſoit néceſſaire d'y inſiſter. L'Hiſtoire ne parle jamais de cette auguſte compagnie que pour vanter ſes lumieres, & en faire l'éloge. Demoſthène ne craignoit point de dire qu'il étoit inoui que quelqu'un ſe fût plaint d'une ſentence injuſte de ce Tribunal (*b*).

Le ſecond événement qui ait rendu le regne de Cranaüs mémorable, a été le déluge de Deucalion (*c*). Rien n'eſt plus célebre dans l'Hiſtoire Grecque que cet événement. Deucalion y eſt regardé comme le réparateur du genre humain; & en effet il a été la tige d'une nombreuſe poſtérité qui régna dans pluſieurs parties de la Gréce. Mais le déluge arrivé de ſon tems ne fut qu'une grande inondation cauſée par quelques fleuves de la Theſſalie, dont le cours ſe trouva arrêté entre les hautes montagnes dont ce pays eſt environné, ce qui joint à une grande quantité de pluye qui tomba cette année, ſubmergea toute la contrée (*d*). Il paroît mê-

(*a*) Ibid. p. 195.
(*b*) *In* Ariſtocrat. p. 735. F.
(*c*) Marm. Ep. 4.
(*d*) Ibid. Ep. 2. = Bannier Explic. des Fables. t. 6. p. 75.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

même que l'inondation s'étendit jusqu'aux environs du mont Parnasse, où Deucalion avoit établi le siége de sa domination (*a*).

Cependant la plupart des Anciens parlent du déluge de Deucalion comme d'une inondation universelle qui submergea tout le genre humain, à l'exception de ce Prince & de Pyrrha sa femme (*b*). C'est d'après cette tradition que Deucalion passoit dans l'antiquité Grecque pour le premier qui eût bâti des villes & élevé des temples aux Dieux. On disoit aussi qu'il avoit été le premier Souverain (*c*). Quelques-uns même ont prétendu qu'aprés ce déluge la terre étoit restée long-tems déserte & sans culture (*d*); que l'inondation avoit fait périr les arbres, corrompu les semences, & détruit généralement tous les monumens des Arts & des Sciences (*e*). C'est sans doute sur ce fondement que quelques Ecrivains modernes ont avancé qu'après le déluge de Deucalion, la Gréce avoit été totalement abandonnée & déserte, sans que ce

(*a*) Marm. Ep. 2.

(*b*) Apollod. l. 1. p. 19, 20. = Ovid. Met. l. 1, v. 318, &c.

(*c*) Apollon. Rhod. l. 3. v. 1085.

(*d*) Plato de Leg. l. 3. p. 804.

(*e*) Diod. l. 3. p. 232. l. 5. p. 376-397-398.

ce pays ait pû recevoir de culture que plus de trois siécles après cette inondation (*a*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Tous ces faits, loin d'être prouvés, sont entiérement démentis par l'Histoire. La Gréce, depuis le moment qu'elle a commencé d'être peuplée, n'a jamais cessé d'être habitée. La suite des Rois d'Argos, d'Athènes, de Sicyone, n'est point interrompue. On doit donc regarder le déluge de Deucalion comme une inondation passagere qui put faire périr beaucoup de monde dans le canton où elle arriva, mais qui ne paroît point avoir eu d'autres suites. C'est ainsi que s'en expliquent les marbres de Paros. Ils disent simplement que Deucalion ayant été préservé des eaux, se retira à Athènes, où il sacrifia à Jupiter Phyxius (*b*).

Cranaüs n'occupa le trône que neuf années. Il fut chassé par Amphyction à qui il avoit donné sa fille en mariage (*c*). Quelques-uns font cet Amphyction fils de Deucalion; d'autres disent qu'il n'étoit que son petit-fils (*d*). Aucune de ces opi-

(*a*) Acta Erudit. Lipf. an. 1691. p. 100. = Buffon, Hist. nat. t. 1. p. 201.

(*b*) Marm. Oxon. Ep. 4.

(*c*) Pauf. l. 1. p. 7, 8.

(*d*) Acad. des Inscript. t. 3. Mém. p. 195.

II. Part. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

opinions n'est recevable. Les marbres distinguent très-expressement Amphyction fils de Deucalion, d'Amphyction, roi d'Athènes (*a*). Ils les font contemporains (*b*). Nous ignorons quelle étoit l'extraction du Roi d'Athènes; nous ne sommes pas mieux informés de sa maniere de gouverner: mais il tombe sous son regne deux événemens très-importans de l'Histoire Grecque, l'établissement du Conseil des Amphyctions, & l'arrivée de Cadmus: je ne parlerai pour le moment que du premier.

Dans le tems qu'Amphyction jouissoit à Athènes du fruit de son usurpation, Amphyction, fils de Deucalion, régnoit aux Termopyles (*c*). Ce Prince, plein de sagesse & d'amour pour sa patrie, fit de sérieuses réflexions sur la position où la Gréce se trouvoit de son tems. Dès-lors elle étoit partagée en plusieurs souverainetés indépendantes les unes des autres. Cette division pouvoit faire naître des inimitiés, & occasionner des guerres intestines qui auroient livré la nation aux entreprises des peuples barbares dont elle étoit environnée, & qui pouvoient l'accabler facile-

(*a*) Marm. Ep. 5.
(*b*) Ibid. = Voy. aussi Apollod. l. 1. p. 20.
(*c*) Marm. Ep. 5.

cilement (*a*). Pour prévenir un pareil malheur, Amphyction ſongea à réunir par un lien commun tous les différens Etats de la Gréce; afin, dit un Ancien, qu'étant toujours étroitement unis par les nœuds ſacrés de l'amitié, ils travaillaſſent de concert à ſe maintenir contre l'ennemi commun, & ſe rendiſſent formidables aux nations voiſines (*b*). Dans cette vûe il établit une confédération entre douze villes Grecques, dont les députés ſe rendoient deux fois l'année aux Termopyles (*c*). Cette célebre aſſemblée s'appelloit *le Conſeil des Amphyctions*, du nom de celui qui l'avoit inſtituée (*d*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

Chaque ville envoyoit deux députés, & avoit par conſéquent dans les délibérations deux voix, & cela ſans diſtinction, & ſans que les plus puiſſantes euſſent aucune prérogative ni aucune prééminence (*e*): la liberté dont ſe piquoient

(*a*) Dion. Halicarn. l. 4. p. 229.

(*b*) Ibid.

(*c*) Herod. l. 7. n. 200. = Eſchin. *de* falſa Legat. p. 401. = Strabo, l. 9. p. 643. = Pauſ. l. 10. c. 8. *init*.

(*d*) Marm. Ep. 5. = Pauſ. *loco cit*.

Les Hiſtoriens Grecs, ne ſont pas d'acord ſur le nombre des peuples dont étoit compoſée l'aſſemblée des Amphictions. *Voy*. les Mém. de l'Acad. des Inſcript. t. 3. Mém. p. 191.

(*e*) Eſchin. *de* falſa Legat. p. 401.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

quoient ces peuples demandant que tout fût égal parmi eux.

Le ferment que prêtoient ces députés avant que d'être inftallés, eft trop remarquable pour ne le pas rapporter. C'eft Efchine qui nous en a confervé la formule (*a*). Il étoit conçu à peu-près en ces termes: ,, Je jure de ne jamais ,, renverfer aucune des villes honorées ,, du droit d'Amphyctionat, & de ne ,, point détourner fes eaux courantes ,, ni en tems de paix ni en tems de ,, guerre. Que fi quelque peuple ve-,, noit à faire une pareille entreprife, ,, je m'engage à porter la guerre dans ,, fon pays, à rafer fes villes, fes bourgs ,, & fes villages. De plus, s'il fe trou-,, voit quelqu'un affez impie pour ofer ,, dérober quelques-unes des offrandes ,, confacrées dans le temple d'Apollon, ,, ou pour faciliter à quelque autre le ,, moyen de commettre ce crime, foit ,, en lui prêtant la main, foit en l'aidant ,, de fes confeils, j'employerai mes ,, pieds, mes mains, ma voix; en un ,, mot, toutes mes forces pour tirer ,, vengeance de ce facrilége ". Ce ferment étoit accompagné d'imprécations & d'exécrations terribles.

On doit regarder l'affemblée des Amphyc-

(*a*) De falfa Legat. p. 401. B.

phyctions comme la tenue des Etats généraux de la Gréce. Les députés qui composoient cette auguste compagnie, représentoient le corps de la nation avec plein pouvoir de concerter & de résoudre ce qui leur paroîtroit être le plus avantageux à la cause commune. Leur autorité ne se bornoit pas à juger en dernier ressort les affaires publiques; elle s'étendoit encore jusqu'à lever des troupes pour forcer les rebelles à se soumettre à l'exécution de leurs Arrêts. Les trois guerres sacrées entreprises en différens tems par l'ordre des Amphyctions, sont une preuve éclatante de l'étendue qu'avoit leur autorité (*a*).

On tenoit à grand honneur dans la Gréce d'avoir le droit de députer à cette espéce d'Etats généraux. La moindre marque d'infidélité à la patrie suffisoit pour n'y être point admis. Les Lacédémoniens & les Phocéens en furent exclus pour un tems (*b*). On ne pouvoit obtenir le droit d'y rentrer qu'en réparant par des preuves éclatantes de service & d'attachement, la faute qu'on avoit commise.

Les

(*a*) Acad. des Inscript. t. 3. Mém. p. 192, 193.

(*b*) Pauf. l. 10. c. 8. *init.*

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Les grands Politiques ont de tout tems ſenti que le meilleur moyen d'aſſurer la durée des établiſſemens qu'ils formoient, étoit de les lier à la Religion. Dans cette vûe, Amphyction chargea le Conſeil, qui porta depuis ſon nom, du ſoin de protéger le temple de Delphes, & de veiller à la conſervation des richeſſes qui y étoient enfermées (*a*). Mais ſon principal objet fut, comme nous le diſions il n'y a qu'un moment, d'établir entre les différens Etats de la Gréce le concert qui étoit néceſſaire pour la conſervation du corps de la nation, & de former un centre de réunion qui aſſurât à jamais une correſpondance réciproque entre ſes différens peuples.

L'Effet repondit aux ſoins & à l'attente de ce Prince. Dès ce moment les intérêts de la patrie devinrent communs entre tous les peuples de la Gréce. Les différens Etats dont cette partie de l'Europe étoit compoſée, ne formerent plus qu'une ſeule & même République : union qui dans la ſuite rendit les Grecs formidables aux Barbares (*b*). Ce furent les Amphyctions qui ſauverent la Aréce dans le tems de l'invaſion de Xercès.

(*a*) Acad. des Inſcript. t. 3. Mém. p. 191.
(*b*) Eſchin. *de* falſa Legat. p. 401.

cès. C'eſt par le moyen de cette aſſociation que ces peuples ont exécuté de ſi grandes actions, & ſe ſont ſoutenus ſi long-tems avec la plus grande diſtinction. L'Europe nous offre encore des modeles d'une ſemblable aſſociation. L'Allemagne, la Hollande & les Ligues Suiſſes forment des Républiques composées de pluſieurs Etats.

Amphyction doit donc être regardé comme un des plus grands hommes que la Gréce ait produit, & l'établiſſement du Conſeil des Amphyctions, comme un très grand chef-d'œuvre de politique. Il faut mettre dans le même rang l'inſtitution des Jeux Olympiques; quiconque en ſoit l'auteur. On ne peut en général donner trop d'éloges aux Légiſlateurs Grecs ſur les divers moyens qu'ils avoient imaginés pour réunir & lier ce nombre infini de petits peuples & de petits Etats qui compoſoient la nation Grecque.

Je paſſerai ſous ſilence les regnes d'Erichtonius & de Pandion, pour venir à celui d'Erechtée, ſous lequel les marbres placent un événement des plus mémorables de l'antiquité Grecque. C'eſt l'arrivée de Cérès dans la Gréce (*a*): époque d'autant plus célébre que

(*a*) Marm. Oxon. Ep. 12.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

que c'eſt à ce tems que tous les Anciens rapportent l'établiſſement, ou pour mieux dire, le rétabliſſément de l'Agriculture & des Loix civiles dans la Gréce. Je traiterai par la ſuite ces deux objets dans un plus grand détail (a).

Le regne d'Erechtée eſt encore remarquable par quelques faits qui ont rapport avec l'ancienne forme de gouvernement établie dans la Gréce. Juſqu'à ce Prince, les Rois avoient toujours réuni dans leur perſonne le ſceptre & le ſacerdoce. Erechtée, en ſuccédant à Pandion, ſe dépouilla d'une partie de ſes droits en faveur de ſon frere nommé *Butès*. Il retint pour lui la Royauté, & donna à Butès le Pontificat de Minerve & de Neptune (b). C'eſt le premier exemple qu'on trouve dans l'Hiſtoire Grecque du partage de la puiſſance ſéculiere & eccléſiaſtique.

Erechtée régna cinquante ans, il fut tué dans une guerre qu'il avoit entrepriſe contre les Eleuſiniens (c). Le ſuccès cependant en fut avantageux aux Athéniens, auxquels ceux d'Eleuſis furent obligés de ſe ſoumettre (d). Les Athé-

(a) Voy. *infrà*, Art. VIII, & Liv. II. Sect. II. Chap. I.

(b) Apollod. l. 3. p. 198.

(c) Pauſ. l. 1. c. 38.

(d) Ibid.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

théniens avoient donné le commandement de leur armée à Ion, fils de Xuthus, & arriere petit-fils de Deucalion (*a*). Ils furent ſi contens des ſervices qu'Ion leur avoit rendus dans cette guerre, qu'ils lui confierent le ſoin & l'adminiſtration de leur Etat (*b*). Il y a même des Auteurs qui ont dit qu'à la mort d'Erechtée ſon ayeul maternel, Ion monta ſur le trône (*c*). Nous ne trouvons cependant point le nom de ce Prince dans aucune des liſtes des Rois d'Athènes (*d*). Mais il eſt certain qu'Ion jouit d'une très-grande autorité. Il fut le premier qui introduiſit dans la Gréce l'uſage de ſéparer en différentes claſſes, les différentes profeſſions auxquelles les citoyens s'adonnent dans un Etat. Il diſtribua tout le peuple d'Athènes en quatre claſſes (*e*). L'une renfermoit les Laboureurs, l'autre les Artiſans, la troiſiéme étoit compoſée des Miniſtres de la Religion, les gens de guerre (1) formoient la quatriéme.

Avant

(*a*) Herod. l. 8. n. 44. = Pauſ. l. 2. c. 14.
(*b*) Vitruv. l. 4. c. 1. = Strabo, l. 8. p. 588.
(*c*) Euripid. *in* Ione, v. 577. & Conon *apud* Phot. Narrat. 27. p. 438.
(*d*) Voy. Pauſ. l. 7. *init.*
(*e*) Strabo, l. 8. p. 588.
(1) C'eſt le ſens dans lequel je crois qu'on doit prendre le terme de φύλακες, dont ſe ſert ici Strabon.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Avant de finir ce qui concerne le regne d'Erechtée, je crois devoir faire remarquer que sous ce Prince l'Attique étoit déja si peuplée, que ne pouvant suffire à la subsistance de tous ses habitans, les Athéniens furent obligés d'envoyer différentes colonies dans le Peloponèse (*a*), & dans l'isle d'Eubée (*b*).

Depuis Erechtée jusqu'à Thésée, l'Histoire d'Athènes n'offre rien de remarquable ni d'intéressant. Le siécle de Thésée est celui des anciens héros de la Gréce. Ce Prince a été sans contredit un des plus fameux & des plus distingués; mais ce ne sont pas ses exploits qui nous doivent occuper présentement. Nous n'avons à rendre compte que de son administration, & des changemens qu'il fit dans le gouvernement d'Athènes.

On a vû précédemment que Cécrops second avoit fondé douze principales habitations dans l'Attique (*c*). Les habi-

bon. Cette traduction est autorisée par Platon, qui dans sa République, employe toujours le mot φύλακες, pour désigner les gens de guerre. *Voy.* aussi Arist. Polit. l. 2.

(*a*) Strabo, l. 8. p. 585.

(*b*) Pausf. l. 1. c. 5. p. 13.

On l'appelle à présent *Négrepont*. C'est la plus grande des Isles de l'Archipel.

(*c*) *Suprà*, p. 18, 19.

bitans de ces bourgades vivoient entiérement ſéparés les uns des autres (*a*): chaque canton avoit ſa juriſdiction & ſa police particuliere, indépendante même du Souverain (*b*). Cet arrangement faiſoit que chaque bourgade formoit, pour ainſi-dire, un corps iſolé & ſéparé dans l'Etat, il n'étoit pas aiſé d'en raſſembler les habitans, & de les réunir lorſqu'il étoit queſtion de délibérer ſur la ſûreté & l'intérêt de la cauſe commune. De plus ils étoient aſſez ordinairement en guerre les uns contre les autres (*c*), ſouvent même contre leur Souverain (*d*).

Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

Le premier uſage que Théſée fit de ſon autorité, fut de remédier à un pareil abus. Ayant ſçu joindre à propos la prudence à la fermeté, il caſſa tous les Magiſtrats & toutes les aſſemblées particulieres de chaque canton (*e*): il fit même démolir dans tous les bourgs les ſalles où l'on tenoit les conſeils, & les édifices où l'on rendoit la juſtice (*f*). Depuis cette réforme tous les habitans de

(*a*) Thucyd. l. 2. p. 110.
(*b*) Ibid.
(*c*) Plut. *in* Theſ. p. 10. F.
(*d*) Thucyd. l. 2. p. 110.
(*e*) Thucyd. l. 2. p. 110.
(*f*) Plut. *in* Theſ. p. 11. A.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

de l'Attique furent ſoumis à la juriſdiction du Magiſtrat d'Athénes. Toute la force & l'autorité politiques ſe trouverent réunies dans cette capitale (*a*). Ainſi quand il étoit queſtion de prendre une réſolution générale, les habitans de la campagne étoient obligés de quitter leurs bourgs, & de ſe rendre à Athènes (*b*). Les aſſemblées de la nation ne ſe tenoient plus que dans cette ville, qui devint par ce moyen le centre du gouvernement, auquel participoit par un droit égal quiconque portoit le nom d'Athénien. Car les habitans de la campagne avoient le même droit aux ſuffrages que les habitans de la ville; & c'eſt dans ce ſens qu'on doit dire que tous les Athéniens étoient réellement citoyens d'une même ville (*c*).

Pour augmenter & peupler ſa capitale, Théſée invita tous les gens de la campagne à s'y rendre (*d*), en leur offrant les mêmes droits & les mêmes priviléges que ceux dont jouiſſoient les citoyens

(*a*) Thucyd. *loco cit.* = Iſocrat. Encom. Helen. p. 312. = Plut. *loco cit.*
(*b*) Thucyd. l. 2. p. 110.
(*c*) Iſocrat. Encom. Helen. 312.
(*d*) Iſocrat. Plut. *loco cit.*

toyens (*a*); mais en même tems pour empêcher que cette foule de peuple ramassée de toutes parts, ne portât la confusion & le désordre dans son nouvel établissement, il crut devoir distinguer les habitans d'Athènes en trois classes. On a déjà vû qu'anciennement sous le regne d'Erechtée, on avoit partagé en quatre classes tous les Athéniens (*b*): Théfée crut n'en devoir faire que trois: les Nobles, les Laboureurs & les Artisans (*c*). Le principal but de Théfée avoit été d'établir une parfaite égalité dans l'Etat (*d*). Dans cette vûe, il accorda aux Nobles le privilége d'offrir les sacrifices, de rendre la justice, & de connoître de tout ce qui concernoit la Re-

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

(*a*) Plut. p. 11.
C'est faute d'y avoir assez réfléchi que la plûpart des Ecrivains modernes ont avancé que Théfée avoit transporté dans la ville d'Athènes, tous les habitans de l'Attique. Il est vrai qu'ils ont pû être trompés par Ciceron *de Leg. l.* 2. *n.* 2. = Diodore, l. 4. p. 306. = Strabon, l. 9. p. 609. qui le disent expressément. Mais cette idée n'est point juste. Il est certain qu'il resta des habitans dans la campagne pour cultiver les terres. Thucydide le dit formellement, l. 2. p. 108. Théfée ne fit autre chose que rendre Athènes la Métropole de l'Attique.

(*b*) *Suprà*, p. 30.

(*c*) Diod. l. 1. p. 33. = Plut. p. 11. C.

(*d*) Pauf. l. 1. c. 3. p. 9. = Demosth. *in* Neœram. p. 873. C.

II. Part. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Religion & la police (a). Par ce moyen Théſée rendit la Nobleſſe auſſi puiſſante que les deux autres états. Ces derniers l'emportoient par le nombre, le beſoin qu'on avoit d'eux, & l'utilité dont ils étoient: mais les honneurs & les dignités dont la Nobleſſe étoit en poſſeſſion, lui donnoient une conſidération que n'avoient ni les Laboureurs ni les Artiſans.

Cette diſtribution des citoyens d'un Etat en différentes claſſes, relativement aux différentes profeſſions, étoit le goût dominant des anciens peuples. Nous avons vû qu'elle avoit lieu en Egypte. Les colonies qui paſſerent de ce pays dans la Gréce, apporterent avec elles cette politique (b). Il n'eſt donc pas étonnant qu'elle y ait eu lieu. Je n'inſiſterai point ici ſur les inconvéniens qui devoient naître d'une maxime ſi dangereuſe: j'en parlerai ailleurs (1).

Telle fut la nouvelle forme de gouvernement que Théſée établit dans ſon Royaume. Il rendit Athènes la capitale, & ſi l'on peut dire, la métropole de ſes Etats. Dès-lors ce Prince jetta les fondemens de la grandeur où dans la ſuite

(a) Plut. *loco cit.*
(b) Diod. l. 1. p. 33.
(1) Dans la 3e Part. Liv. I. Ch. IV.

ſuite cette ville eſt parvenue. Il peut à juſte titre en être regardé comme le ſecond fondateur (*a*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

Théſée fut au reſte le premier Prince qui favoriſa le gouvernement populaire (*b*). Il uſa très-modérement de la puiſſance ſouveraine, gouvernant ſes peuples avec beaucoup de juſtice & d'équité (*c*). Malgré toutes ces grandes qualités, il ne put cependant éviter les traits de l'envie attachée à perſécuter le mérite des grands hommes. Il fut banni de cette même ville qui étoit ſon ouvrage (*d*). Ce qu'il y eut de plus remarquable, c'eſt que ce fut par la voie de l'Oſtraciſme, que lui-même avoit établi (*e*).

Je

(*a*) Diod. l. 4. p. 306.

(*b*) Demoſth. *in* Neœram. p. 873. ═ Plut. *in* Theſ. p. 11.

Cet Auteur obſerve, d'après Ariſtote, que les Athèniens, ſont les ſeuls auxquels Homére donne le nom de *Peuple*. Iliad. l. 2. B. v. 54.

(*c*) Iſocrat. Encom. Helenæ, p. 309 & 311. ═ Diod. l. 4. p. 306.

(*d*) Diod. Ibid. ═ Plut. *in* Theſ. p. 15, 16.

(*e*) Theophraſt. *in* Polit. *apud* Suid. *voce* Ἀρχὴ Σκυρίω, t. 1. p. 344. ═ Euſeb. Chron. l. 2. p. 90. ═ Syncell. p. 172. ═ Scholiaſt. Ariſtophan. *in* Pluto.

Il eſt vrai que ce ſentiment ſouffre quelque difficulté. *Voy.* Scaliger. Animadv. *in* Euſeb. p. 50. ═ Potter, Archæol. l. 4. c. 25. p. 115, & les Mém. de l'Acad. des Inſcript. t. 12. Mém. p. 145.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Je ne dirai rien des Rois qui occuperent le trône d'Athènes après Théſée. Nous paſſerons à Codrus en qui finit le gouvernement monarchique. Une réponſe de l'Oracle détermina ce Pince à ſe ſacrifier pour le ſalut de ſon Royaume (*a*). Voici quelle en fut l'occaſion.

Le retour des Héraclides dans le Peloponèſe, dont je parlerai dans un moment, avoit jetté cette Province dans le dernier trouble & la plus grande confuſion. Ses habitans chaſſés de leurs anciennes demeures, avoient été contraints d'aller chercher un aſyle de différens côtés. Les Ioniens, entre autres, s'étoient adreſſés aux Athéniens. Mélanthus qui régnoit alors à Athènes, leur avoit donné retraite (*b*). Cette nouvelle colonie rendit l'Attique plus floriſſante que jamais. Les Héraclides virent d'un œil jaloux cette augmentation de puiſſance. Ils déclarerent la guerre aux Athéniens (*c*). Melanthus alors étoit mort, & Codrus lui avoit ſuccédé. C'étoit l'uſage autrefois de n'entreprendre aucune expédition ſans s'a-

(*a*) *Codrus pro patriâ non timidus mori.*
Horat. Carm. l. 3. Od. 19.

(*b*) Strabo, l. 9. p. 602. = Pauſan. l. 7 cap. 1.

(*c*) Juſtin. l. 2. c. 6. = Strabo. l. 9. p. 602.

s'adresser auparavant à l'Oracle. On le consulta donc, & la réponse fut que les Héraclides seroient vainqueurs s'ils ne tuoient point le roi des Athéniens. En conséquence ils firent publier une défense expresse de toucher au Roi d'Athènes. Codrus apprend cette nouvelle. L'amour que son peuple avoit pour lui le faisoit garder à vûe. Pour échaper à la vigilance de ses gardes, il se déguise en paysan, entre dans le camp des ennemis, cherche querelle à un soldat, & le blesse. Le soldat se jette sur lui & le tue. Cette nouvelle se répand. Codrus est reconnu. Les Héraclides s'imaginant, d'après la réponse de l'Oracle, que les Athéniens seroient victorieux, se retirerent sans rendre de combat (*a*).

Après la mort de Codrus, les Athéniens voulurent lui donner un successeur. Mais n'en trouvant point qui approchât de son mérite, ils abolirent la royauté. Par cet événement le gouvernement d'Athènes devint Républicain, de Monarchique qu'il étoit auparavant (*b*). Nous rendrons compte ailleurs des suites de cette révolution (*c*).

(*a*) Justin. *loco cit.* = Val. Max. l. 5. c. 6. p. 489. = Pausan. l. 7. c. 25.

(*b*) Justin. l. 2. c. 7. = Vell. Patercul. l. 1. c. 2. Pausan. l. 4. c. 5. *sub fin.*

(*c*) Dans la troisieme Partie, Liv. I. Chap. V.

AR-

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.



ARTICLE SECOND.

ARGOS.

J'AI déja dit ailleurs qu'Argos étoit un des plus anciens Royaumes de la Gréce. J'ai dit aussi que les regnes des premiers successeurs d'Inachus ne méritoient aucune attention (*a*). Nous les passerons donc sous silence pour venir à Gélanor. Ce fut le dernier de la race des Inachides qui porta la couronne.

Gélanor avoit à peine régné quelques mois, que Danaüs, à la tête d'une colonie Egyptienne (*b*), vint lui disputer la couronne (*c*). Le peuple fut choisi pour juge de leur différend. Jusqu'à ce moment Danaüs n'avoit eu aucun commerce avec les Argiens. Tout sembloit devoir se réunir en faveur de Gélanor. Danaüs étoit à peine connu des peuples, sur lesquels il vouloit régner. Gélanor, au contraire, étoit issu d'un sang qui depuis long-tems étoit en possesses-

(*a*) Voy. la 1re Part. Liv. I. p. 65.

(*b*) Marm. Oxon. Ep. 9. = Herod. l. 2. n. 91. = Apollod. l. 2. p. 63. = Diod. l. 5. p. 376.

(*c*) Pauf. l. 2. c. 16.

ſeſſion de les gouverner. Le motif qui fit préférer Danaüs, eſt des plus ſinguliers. Dans le tems que les deux concurrens attendoient la déciſion du peuple, un loup ſe jetta ſur un troupeau de vaches qui paiſſoient ſous les murs de la ville. Il attaqua le taureau qui marchoit à la tête & le terraſſa. Les Argiens prirent cet accident pour un augure déciſif. Ils s'imaginerent que Gélanor étoit répréſenté par le taureau, animal domeſtique, & Danaüs par le loup, animal ſauvage. Sur ce fondement ils ſe déciderent en faveur de Danaüs (*a*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

Auſſitôt qu'il ſe vit revêtu de l'autorité ſouveraine, il ſongea aux moyens de la conſerver. A ce deſſein il bâtit une citadelle dans la ville d'Argos (*b*). Danaüs élevé en Egypte, où les Arts étoient très-floriſſans, en fit part à ſes nouveaux ſujets. Il leur enſeigna les moyens d'améliorer leur pays, & de le rendre plus fertile (1). Ce Prince ſurpaſſa tous les Rois qui l'avoient précédé. Ce fut même d'une maniere ſi diſtinguée, qu'en ſa conſidération ſes peuples changerent le nom qu'ils avoient por-

(*a*) Ibid. c. 9.
(*b*) Strabo, l. 8. p. 570.
(1) Nous en parlerons à l'article des Arts.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

porté jusqu'alors, & firent gloire d'adopter le sien (*a*).

A Danaüs succéda Lyncée son gendre (*b*); il n'y a rien a dire de son regne ni de ceux de ses successeurs jusqu'à Acrisius. C'est sous le regne de ce Prince qu'on place l'arrivée de Pélops dans la Gréce (*c*).

Il étoit fils du célebre Tantale, roi de Phrygie. Une guerre avec Ilus, fils de Tros, le même qui donna à Troie le nom d'Ilium, obligea Pélops de quitter l'Asie, & de passer dans la Gréce avec sa sœur (*d*). Leur arrivée occasionna peu de tems après de grands changemens dans les affaires de cette partie de l'Europe. Thucydide a remarqué que Pélops obtint aisément un grand crédit dans la Gréce, parcequ'il y apporta de l'Asie des richesses inconnues jusqu'alors aux naturels du pays (*e*). A quoi Plutarque ajoute que le nombre de ses enfans y contribua autant que la grandeur de ses trésors. Car ses filles furent mariées aux plus puissans Princes de la Gréce, & il trouva le moyen de for-

(*a*) Euripid. *apud* Strab. l. 8. p. 570.
(*b*) Apollod. l. 2. p. 67. = Pauf. l. 2. c. 6.
(*c*) Marsh. p. 286.
(*d*) Ibid.
(*e*) Ibid.

formez des ſouverainetés à chacun de ſes enfans (*a*): Pélops fut d'ailleurs un Prince ferme & prudent, qui ſçut s'aſſujettir pluſieurs peuples du Péloponèſe. Il y fut même tellement honoré & reſpecté, qu'on donna ſon nom à toute cette Péninſule. J'aurai encore occaſion de parler dans la ſuite de la poſtérité de Pélops. Revenons à Acriſius.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

Perſonne n'ignore que la fin de ce Prince fut des plus funeſtes. Il perdit la vie par la main de Perſée ſon petit-fils. Par cette mort Perſée ſe trouvoit roi d'Argos. Mais la maniere dont il étoit monté ſur le trône, lui fit concevoir du dégoût pour ſon royaume. Il ſe condamna lui-même à quitter ſa patrie, & engagea Mégapente, roi de Tyrinthe, ſon couſin, à changer de Royaume avec lui (*b*).

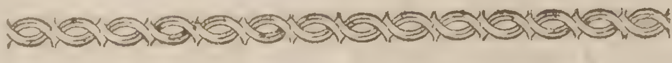
Le royaume d'Argos perdit à la mort d'Acriſius la plus grande partie de ſon luſtre. Depuis Mégapente, qui laiſſa le ſceptre à Anaxagore ſon fils, il n'y a rien de certain dans la ſuite des rois d'Argos. Tout ce qu'on ſçait, c'eſt que Cylarabis en fut le dernier. Sous le regne de ce Prince, Oreſte, fils d'Agamemnon, s'empara du royaume d'Ar-

(*a*) Ibid.
(*b*) Apollod. l. 2. p. 71. = Pauſ. l. 2. c. 16.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

d'Argos (*a*), & le réunit à celui de Mycènes.

(*a*) Pauſ. ibid. c. 18.



ARTICLE TROISIEME.

MYCENES.

QUOIQUE le royaume de Mycènes ſoit un des moins anciens & des moins conſidérables de la Gréce; cependant pour ne rien laiſſer à déſirer ſur l'ancien état de cette partie de l'Europe, je vais en parcourir l'hiſtoire trés-ſuccinctement. Ce qu'on vient de lire de l'échange fait entre Perſée & Mégapente, m'engage à placer ici ce que j'ai à en dire.

Le royaume de Mycènes doit ſa fondation à Perſée (*b*). Tyrinthe étoit la capitale du nouveau royaume que ce Prince venoit d'acquérir; mais par des raiſons qui ne nous ſont pas connues, il réſolut de fixer ailleurs ſa réſidence. Comme il cherchoit un endroit propre à bâtir une nouvelle ville, le pommeau de ſon épée ſe détacha. Cet ac-

(*b*) Strabo, *l.* 8. p. 579.

accident lui parut un heureux préſage. Il crut y reconnoître la volonté des Dieux marquée d'une maniere ſenſible, & parceque Μύκης en Grec veut dire le pommeau d'une epée, il y bâtit une ville qu'il appella Mycènes (*a*). Tels étoient la plupart du tems les motifs par leſquels on ſe conduiſoit dans ces ſiécles reculés.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hebreux.

Perſée, Prince également fameux par ſes exploits & par ſes voyages, eſt un des héros que l'antiquité a le plus célébrés (*b*). Je me crois diſpenſé d'entrer dans aucun détail ſur ſes actions. Ce que l'Hiſtoire nous en a tranſmis eſt tellement défiguré par des récits fabuleux & contradictoires, qu'on n'en peut preſque faire aucun uſage. Je me contenterai ſeulement de toucher un mot de ſes voyages à l'article de la Navigation.

Les ſucceſſeurs de Perſée furent Maſtor, Electrion, Sthénélus & Euryſthée. Ce dernier étoit petit-fils de Pélops par ſa mere Nicippe (*c*), que Sthénélus avoit épouſée. Perſonne n'ignore les travaux

(*a*) Pauſ. l. 2. c. 16.

(*b*) Voy. Hérod. l. 2. n. 91. l. 7. n. 61 & 150. = Apollod. l. 2. = Hygin. Fab. 64. = Ovid. Met. l. 4.

(*c*) pollod. l. 2. p. 78, 79.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

vaux dont il accabla Hercule son cousin. La famille de Persée finit en la personne d'Eurysthée. Ayant porté la guerre dans l'Attique, il y périt avec tous ses enfans (*a*).

A sa mort la couronne de Mycènes passa dans la famille de Pélops. En partant pour son expédition contre les Athéniens, Eurysthée avoit confié le gouvernement de ses Etats à son oncle Atrée, fils de Pélops (*b*). Atrée n'eut pas plutôt appris la mort de son neveu, & la défaite de son armée, que profitant de la consternation que cet événement avoit jetté dans le pays, il s'empara du trône de Mycènes. Ce Prince n'est que trop connu par les suites affreuses de sa haine implacable contre Thyeste son frere aîné. On sçait quel en étoit le fondement. Pour se venger du deshonneur qu'il croyoit avoir reçu, Atrée fit manger à Thyeste ses propres enfans (*c*). Ce pere malheureux avoit eu commerce autrefois avec sa fille Pélopie (*d*). De cet inceste naquit un enfant auquel on donna le nom d'Egysthe. Egysthe vengea son pere en tuant Atrée. Cet-

(*a*) Thucyd. l. 1. p. 8. = Apollod. l. 2. p. 122. = Diod. l. 4. p. 301, 302.
(*b*) Thucyd. l. 1. p. 89. = Diod. l. 4. p. 302.
(*c*) Pauf. l. 2. c. 18. = Hygin. Fab. 87, 88.
(*d*) Idem, ibid.

Cette mort plaça Thyeste sur le trône de Mycènes (*a*). Agamemnon son neveu l'en chassa (*b*): mais par les intrigues de sa femme Clytemnestre, il succomba lui-même quelque tems après sous les coups d'Egysthe qui s'empara de la couronne (*c*). Cet usurpateur périt à son tour par la main d'Oreste, qui n'épargna pas sa propre mere (*d*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Le crime d'Oreste ne demeura point impuni. Sans parler des remords de sa conscience, désignés par les furies vengeresses dont les Tragiques anciens nous le représentent tourmenté, il fût accusé devant le peuple par Périlas, qui, en qualité de cousin germain de Clytemnestre, demanda vengeance de sa mort (*e*). Oreste fut obligé d'aller à Athènes se soumettre au jugement de l'Aréopage (*f*). C'est un des plus célebres que ce Tribunal ait rendus. Quoique la fable en ait étrangement défiguré les circonstances, il est certain que ce jugement fut l'époque d'un change-

(*a*) Ibid. = Iliad. l. 2. vs. 100.
(*b*) Euripid. Iphig. Act. 5.
(*c*) Odyss. l. 4. v. 91, 92. l. 11. v. 408, &c. = Virgil. Æneid. l. 11. v. 226 & 268. = Hygin. Fab. 117. = Vell. Pater. l. 1. p. 2.
(*d*) Marm. Arund. Ep. 24. = Hygin. Fab. 119.
(*e*) Pauf. l. 8. c. 34.
(*f*) Id. l. 1. c. 28. = Marm. Arund. Ep. 24.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

gement de très-grande conséquence dans la procédure criminelle des Athéniens. C'est pourquoi je vais mettre les faits sous les yeux du lecteur. Je laisse à son discernement le soin de démêler ce qu'il peut y avoir de vrai, d'avec ce que le goût d'un siécle trop ami du faux merveilleux à pû leur prêter.

L'Aréopage discuta l'affaire d'Oreste avec beaucoup d'attention. Les opinions se trouverent partagées au commencement; mais à la fin le nombre des Juges qui étoient d'avis de condamner Oreste, l'emportoit d'une voix sur ceux qui vouloient l'absoudre. Ce Prince infortuné alloit succomber; alors Minerve se joignit, dit-on, aux Juges qui se portoient à le renvoyer absous, & rendit par ce moyen les suffrages égaux. En conséquence, Oreste fut renvoyé de l'accusation (*a*). Depuis ce tems, toutes les fois qu'il y avoit égalité de suffrages, on décidoit en faveur de l'accusé (*b*), en lui donnant ce

(*a*) Eschil. *in* Eumen. v. 743 & 749.

(*b*) Arist. Problem. sect. 29. Probl. 13. = Hesychius *voce* Ἴσαι ψῆφοι. = Voy. aussi Méziriac, *in* Ep. Ovid t. 2. p. 271. = Bianchiani. Ist. Univ. p. 318. & Not. *in* Marm. Oxon. p. 353.

Suivant Varron, cet usage seroit encore plus ancien qu'Oreste; il pretend qu'il eût lieu dans le juge-

ce qu'on appelloit *le suffrage de Minerve* (1).

Le régne d'Oreste fut glorieux & florissant. Par son mariage avec Hermione, fille de Menelas, il hérita du royaume de Sparte (*a*). J'ai déja dit qu'il avoit réuni à la couronne de Mycènes le royaume d'Argos (*b*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Tisamene son fils lui succéda (*c*), & ne porta la couronne que trois ans. Ce fut sous son regne que finit le royaume de Mycènes par l'invasion des Héraclides, qui vinrent se jetter sur le Péloponèse, s'en rendirent les maîtres, & changerent la face du Gouvernement (*d*).

gement que l'Aréopage rendit entre Mars & Neptune, au sujet du meurtre d'Hallirothius. *Apud* August. de Civit. Dei. l. 8. c. 10.

(1) En France les accusés sont traités encore plus favorablement. Il faut que l'avis le plus rigoureux l'emporte toujours de deux voix. Si de onze voix, par exemple, il y en a six qui aillent à un supplice grave, & cinq à une moindre peine, ces cinq l'emportent sur les six, & l'arrêt passe à l'avis le plus doux.

(*a*) Hyg. Fab. 121. = Pausf. l. 3. c. 1.

(*b*) *Suprà*, p. 35.

(*c*) Pausf. l. 2. c. 18.

(*d*) Voy. *infrà*, Art. VI.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.



ARTICLE QUATRIEME.

THEBES.

La Béotie est une des premieres contrées de la Gréce qui ait été habitée; ses peuples se nommoient autrefois Ecténes, & comptoient Ogygès pour leur premier souverain (*a*). Une peste violente ayant détruit presque toute cette premiere peuplade, les Hyanthes & les Aoniens entrerent dans la Béotie & s'y établirent (*b*). On ignore les événemens qui s'y sont passés jusqu'au tems où Cadmus s'en empara.

L'arrivée de ce Prince est une époque des plus célebres de l'Histoire Grecque. Elle tombe sous le regne d'Amphyction second Roi d'Athénes (*c*), l'an 1519 avant J. C. Il importe peu de connoître si Cadmus étoit Egyptien ou Phénicien d'origine; c'est une question que je n'examinerai point. Il suffit de sçavoir qu'il vint de Phénicie en Gréce. C'est ce dont tous les Auteurs con-

(*a*) Pauf. l. 9. c. 5.
(*b*) Ibid. = Voy. aussi Strab. l. 9. p. 615.
(*c*) Marm. Oxon. Ep. 7.

conviennent. Le motif de son voyage, selon quelques-uns, étoit l'ordre qu'il avoit reçu du Roi son pere, d'aller chercher sa sœur Europe que les Grecs avoient enlevée (*a*). Après avoir été long-tems battu par la tempête, il vint aborder dans la Béotie. Son premier soin fut d'aller consulter l'Oracle de Delphes, pour apprendre dans quel pays il pourroit trouver Europe. Le Dieu, sans répondre à sa question, lui ordonna de fixer son séjour à l'endroit qui lui seroit indiqué par un bœuf d'un certain poil (*b*). Au sortir du temple, Cadmus en rencontra un, qui après l'avoir mené fort loin, se coucha de lassitude. Cadmus se fixa dans le lieu même, & l'appella Béotie (*c*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Ce

(*a*) Euseb. Chron. l. 2. p. 79.

Selon une ancienne tradition rapportée par Athénée, l. 14. p. 658. Cadmus n'étoit qu'un des principaux Officiers du Roi de Sidon. Séduit par les charmes d'Hermione, ou d'Harmione, musicienne de la Cour de ce Prince, il l'enleva & la conduisit dans la Béotie. *Voy.* sur toute cette Anecdote, le Comment. du P. Calmet *ad* Gen. c. 37. v. 36.

Athénée l'avoit tirée du 3e livre d'Evhémere, Auteur très-célébre, mais très-décrié dans l'antiquité, & je crois fort injustement, comme je pourrai bien le faire voir ailleurs.

(*b*) Apollod. l. 3. p. 136. = Hygin. Fab. 178. = Pausf. l. 9. c. 12.

(*c*) Ibid.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Ce ne fut pas sans éprouver beaucoup de résistance de la part des anciens habitans, que Cadmus parvint à former son nouvel établissement. Les Hyantes sur-tout s'y opposerent fortement (*a*). Mais un combat décisif les obligea d'abandonner le pays, & d'aller chercher retraite ailleurs. Les Aones devenus sages par l'exemple de leurs voisins, se soumirent volontairement au vainqueur qui leur permit, en les recevant au nombre de ses sujets, de rester dans le pays. Ils ne firent plus qu'un seul & même peuple avec les Phéniciens (*b*). Telle est en abrégé l'histoire de cette colonie, que la fable a étrangement altérée (*c*).

Dès que Cadmus se vit paisible possesseur du pays, il bâtit, suivant l'usage de ces premiers conquérans, une forteresse, qui du nom de son fondateur, fut appellée *la Cadmée* (*d*). Comme il desiroit accroître le nombre de ses sujets, il mit le premier en usage la faveur des asyles, & accorda une entiere sureté à tous ceux qui viendroient se réfu-

(*a*) Pausf. l. 9. c. 5.
(*b*) Ibid.
(*c*) Voy. Apollod. l. 3. p. 136. = Ovid. Metam. l. 3. *init.* = Palæphat. c. 6. = Bannier, Explicat. des Fables, t. 6. p. 117.
(*d*) Strab. l. 9. p. 615. = Pausf. l. 9. c. 5.

fugier auprès de lui (*a*). Cadmus réuſſit, par cet expédient à rendre ſa ville extrêmement peuplée. Mais il s'expoſa en même tems à la jalouſie de ſes voiſins, en ce qu'il déroboit les criminels aux ſupplices qu'ils avoient mérités.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

Il eſt peu de colonies dont les Grecs aient retiré d'auſſi grands avantages que de celle de Cadmus. La Gréce lui eſt redevable de l'écriture alphabétique, de l'art de cultiver la vigne, de la fonte & du travail des métaux. Je traiterai tous ces objets avec les détails convenables dans la ſuite de cet Ouvrage.

Cadmus après avoir régné quelque tems dans la Béotie, vit former une conſpiration qui le renverſa de deſſus le trône. Obligé de ſe retirer, il alla chercher un aſyle chez les Enchéléens (*b*). Ces peuples étoient alors en guerre avec les Illyriens. Ils avoient reçu une réponſe de l'Oracle, qui leur promettoit la victoire s'ils marchoient ſous

(*a*) Potter, Archæolog. Gr. l. 2. c. 2. p. 213. Romulus ſe ſervit du même moyen pour peupler Rome plus promptement. Dion. Halic. l. 2. p. 88. = T. Livius, l. 1. n. 8. Strabo, l. 5. p. 352. = Plut. *in* Romulo, p. 22. E.

(*b*) Apollod. l. 3. p. 143. = Strabo, l. 7. p. 502. = Pauſ. l. 9. c. 5.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

ſous la conduite de Cadmus. Ils y ajoûterent foi, & ayant effectivement mis ce Prince à leur tête, ils défirent les Illyriens. En reconnoiſſance du ſervice que Cadmus venoit de leur rendre, ils le choiſirent pour Roi. Ce fut le terme de ſes courſes. Il mourut dans ce pays. (*a*).

Au moment que Cadmus abandonna ſa Principauté naiſſante, Polydore ſon fils, monta ſur le trône (*b*). Je ne m'arrêterai pas d'avantage ſur les ſucceſſeurs de Cadmus. La famille de ce Prince n'eſt que trop connue par les malheurs affreux dont elle fut accablée. Les Cataſtrophes les plus tragiques ſemblent avoir été le partage de ſes ſucceſſeurs. Elles s'étendirent juſques ſur Xanthus dernier roi de Thèbes. La maniere dont il périt fut cauſe que le gouvernement changea de forme, & devint républicain.

Il s'étoit élevé un différend entre les Athéniens & les Thébains au ſujet d'une ville dont ils ſe diſputoient la poſſeſſion. Les troupes étant en préſence, les deux armées firent réflexion qu'en s'expoſant au hazard d'une bataille, il périroit néceſſairement bien du monde de part & d'au-

(*a*) Apollod. & Pauſ. *loco cit.*
(*b*) Ibid.

d'autre. On convint donc, pour épargner le ſang, d'obliger les deux rois à vuider eux-mêmes la querelle des deux peuples. Timœthés, roi d'Athènes, refuſa le défi, & ſe démit de la royauté. Mélanthus, auquel on l'offrit, l'accepta, & tua le roi de Thèbes (*a*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

Cet événement, joint au malheur qui ſembloit attaché à la perſonne de leurs Souverains, dégoûta les Thébains de la royauté (*b*): ſemblables en cette partie aux Athéniens, qui, à la mort de Codrus, changerent auſſi la forme de leur gouvernement. Mais ce changement ne fit qu'illuſtrer Athènes, au lieu que Thèbes, en perdant ſes Rois, perdit toute ſa réputation (*c*). Athènes, devenue République, porta ſa gloire au plus haut point où elle ſoit parvenue. Thèbes, au contraire, ne fit que languir pendant fort long-tems. Il ſe paſſa près de ſept cents ans avant qu'elle pût ſe relever de cette obſcurité. Elle en ſortit enfin par l'éclat que les victoires d'Epaminondas & de Pélopidas répandirent

(*a*) Conon *apud* Phot. Narrat. 39. p. 447. = Strabo, l. 9. p. 602. = Pauſ. l. 9. c. 6. = Polyæn. Strat. l. 1. c. 19. = Frontin. Strat. l. 2. n. 41. = Suidas *voce* Ἀπατούρια t. 2. p. 248.

(*b*) Pauſ. l. 9. c. 6.

(*c*) Pauſ. ibid. = Herod. l. 9. n. 85.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

rent sur ses armes. Cette République joua même alors un rôle qui fut court, à la vérité, mais des plus brillans. Ce seroit trop s'écarter de notre sujet que de s'y arrêter.



ARTICLE CINQUIEME.

LACEDEMONE.

IL N'EN est pas de l'origine de cette ville comme de celle d'Athènes. Les commencemens de Lacédémone nous sont totalement inconnus. Ses premieres années ont été si obscures, que la fable même n'a pas trouvé matiere à les embellir. Je ne m'arrêterai donc point à discuter les différentes traditions qui nous ont été transmises sur l'origine de ce peuple, dont nous ne sommes nullement instruits (*a*). Il faut sans doute en attribuer la cause au mépris que de tout tems les Lacédémoniens ont eu pour les Lettres (*b*).

On regarde Lélex comme le premier qui ait régné sur la Laconie. Les uns di-

(*a*) Voy. Bochart, le P. Pezron, le Clerc, Bibliothéque Univ. t. 6.

(*b*) Ælian. Var. Hist. l. 12. c. 50.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

disent qu'il étoit Egyptien (*a*); d'autres, qu'il étoit originaire du pays (*b*). On rapporte le commencement de son régne à l'an 1516, avant l'Ere Chrétienne. De plusieurs Rois qui ont occupé le trône depuis ce Prince jusqu'à Oreste, nous n'en connoissons presque que les noms; on ne trouve nulle part ni le tems que chacun de ces Princes a régné, ni même le nombre d'années que forme la totalité de leurs regnes. D'ailleurs le peu que nous sçavons de leurs actions, ne présente rien d'assez intéressant pour y arrêter le lecteur. Il en faut cependant excepter Oebalus, huitiéme roi de Sparte depuis Lélex.

Ce Prince épousa en secondes nôces Gorgophone, fille de Persée. Cette Princesse étoit alors veuve de Périérès, roi de Messene (*c*). C'est le premier exemple que l'Histoire Grecque fournisse d'une veuve qui ait passé à de secondes nôces (*d*). De ce mariage naquit Tyndare (*e*). Son pere le déclara héritier de ses Etats: il en jouit même quelque tems. Mais Oebalus avoit eu de

(*a*) Pausan. l. 1. c. 44.
(*b*) Id. l. 3. *init.*
(*c*) Id. l. 4. c. 2.
(*d*) Id. l. 2. c. 21.
(*e*) Id. l. 3. c. 1.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

de Nicoſtrate, ſa premiere femme, un fils appellé Hippocoon (*a*). Ce Prince, aſſiſté des principaux du pays, réclama le trône en vertu de ſon droit d'aîneſſe, déclara la guerre à Tyndare (*b*), l'obligea de lui céder la couronne, & de ſortir de Sparte (*c*). Tyndare ſe retira auprès de Teſtius, dont il épouſa la fille Léda, ſi connue dans la fable par les amours du Jupiter (*d*). Hippocoon s'étant attiré quelque tems après la colere d'Hercule, ce héros le maſſacra lui & tous ſes enfans, & remit Tyndare ſur le trône de Sparte (*e*). Mais il ne lui céda cette couronne qu'à condition de la remettre un jour à ſes deſcendans quand ils viendroient la lui demander (*f*).

Tyndare eut de ſon mariage avec Léda, deux fils jumeaux, Caſtor & Pollux, & deux filles, Helène & Clytemneſtre (*g*). Les Auteurs ne ſont pas

(*a*) Meurſ. de Reg. Lac. c. 3, 4.
(*b*) Pauſan. l. 2. c. 18. p. 151. l. 3. c. 1.
(*c*) Apollod. l. 3. p. 173. = Diod. l. 4 p. 278. = Strabo, l. 10. p. 708. = Pauſ. l. 3. c. 21. p. 263.
(*d*) Apollod. l. 3. p. 173. = Hygin. Fab. 77. = Strabo, l. 10. p. 709.
(*e*) Apollod. l. 2. p. 114, 115. = Diod. l. 4. p. 278. = Pauſ. l. 2. c. 18. p. 151. l. 3. c. 15. p. 244.
(*f*) Diod. l. 4. p. 278. = Pauſ. p. 151.
(*g*) Apollod. l. 3. p. 174. = Hygin. Fab. 78.

pas d'accord ſur la maniere dont périrent Caſtor & Pollux. Quoiqu'il en ſoit, Tyndare affligé de la perte prématurée de ſes deux enfans, ſongea à la réparer en choiſiſſant un gendre digne de poſſéder ſa fille, & capable de gouverner ſon Etat. On ne ſçut pas plutôt ſon deſſein, que tous les Princes de la Gréce ſe préſenterent. On compte juſqu'à vingt-trois rivaux qui aſpiroient à la main d'Hélène (*a*). Cette foule de concurrens jettoit Tyndare dans un grand embarras. Il craignoit que le choix qu'il feroit ne lui attirât l'inimitié de ceux qui ſe verroient réfuſés. Ulyſſe qui s'étoit mis auſſi ſur les rangs, donna dès-lors des marques de cette fineſſe d'eſprit qui a toujours éclaté dans ſa conduite. Il ſuggéra à Tyndare un expédient pour ſortir d'embarras ſans aucune ſuite fâcheuſe. Il lui conſeilla de faire jurer ſolemnellement à tous les amans d'Hélène, qu'ils s'en rapporteroi-

(*a*) Apollod. l. 3. p. 175.
Il falloit qu'alors l'eſpérance d'une couronne fît paſſer par deſſus biens des conſidérations; ſans cela l'enlévement d'Hélène par Théſée, avoit fait aſſez de bruit dans la Gréce pour devoir refroidir l'ardeur des prétendans, d'autant mieux qu'on la ſoupçonnoit d'avoir eu de Théſée, Iphigénie, que Clytemneſtre ſa tante, prenoit ſoin d'élever comme ſi elle eût été ſa fille. Pauſ. l. 2. c. 22. = Auton. Liberal. Métam. c. 27.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

roient au choix de cette Princesse, & qu'ils se joindroient tous à celui qu'elle auroit choisi, pour le défendre contre quiconque voudroit la lui disputer (*a*). Ils accepterent tous cette proposition, chacun se flattant que ce seroit sur lui que tomberoit le choix d'Hélène. Elle se détermina en faveur de Ménélas, frere d'Agamemnon (*b*), qui par ce moyen devint roi de Sparte (*c*). A peine eut-elle été trois ans avec ce Prince, qu'elle fut enlevée par Paris, fils de Priam. Personne n'ignore que ce rapt occasionna la guerre de Troie (1).

Avant cet événement, Hélène avoit eu de Ménélas une fille nommée Hermione (*d*). Cette Princesse, en épousant Oreste, son cousin germain, porta en dot à ce Prince le royaume de Sparte (*e*). Ce fut sous le régne de Tisamène, son

(*a*) Apollod. l. 3. p. 176. = Hygin. Fab. 78. = Pauf. l. 3. c. 20.

(*b*) Hygin. Fab. 78.

(*c*) Id. ibid.

(1) Hérodote fait sur ce sujet une réflexion très-judicieuse. Les Asiatiques, dit-il, regardent comme une action très injuste d'enlever une femme; mais ils croyent aussi qu'il n'y a que des insensés qui poursuivent la vengeance de celles qui ont été enlevées, persuadés que cela ne seroit point arrivé si elles n'y avoient consenti. l. 1. n. 4.

(*d*) Apollod. l. 3. p. 176.

(*e*) Pauf. l. 3. c. 1. = Hygin. Fab. 122.

ſon fils, que les deſcendans d'Hercule rentrerent dans le Péloponèſe, & s'en rendirent maîtres quatre-vingts ans après la priſe de Troie. Cet événement, un des plus conſidérables de l'Hiſtoire Grecque, changea totalement la face de cette partie de l'Europe, & lui fit éprouver une funeſte révolution. Voici quel en fut le ſujet.



ARTICLE SIXIEME.

LES HERACLIDES.

PERSÉE avoit eu de ſon mariage avec Andromède, Alcée, Sthénélus, Hilas, Maſtor & Electrion (*a*). Alcée ayant épouſé Hippomène, fille de Ménécée, en eut deux enfans, Amphytrion & ſa ſœur Anaxo (*b*). Electrion épouſa ſa niéce Anaxo, fille d'Alcée, & de ce mariage naquit Alcmène (*c*), qui dans la ſuite devint femme d'Amphytrion, & fut mere d'Hercule.

Electrion occupa le trône de Mycènes après la mort de Perſée. Amphytrion devoit naturellement lui ſuccéder. Il

(*a*) Apollod. l. 2. p. 77, 78. = Diod. l. 4. p. 254.
(*b*) Apollod. ibid.
(*c*) Id. Ibid.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Il étoit petit-fils de Persée, & par sa femme Alcmène, il étoit seul héritier d'Electrion (*a*) : mais ayant eu le malheur de tuer involontairement son beau-pere, il fut obligé de se retirer à Thèbes (*b*) : Sthénélus, frere d'Electrion, profitant de la haine publique que cet événement avoit attiré sur Amphytrion, s'empara des Etats de son neveu fugitif, & les transmit à son fils Eurysthée (*c*). Par cette usurpation Hercule se vit exclus de la couronne de Mycènes. On sçait les dangers auxquels Eurysthée exposa ce héros, dans la vue de le faire périr. Il appréhendoit sans doute qu'il n'entreprît un jour de le détrôner. Hercule en mourant laissa plusieurs enfans. Ils furent presque tous élevés par les soins de Ceïx, roi de Trachine (*d*). Euristhée craignant qu'un jour ils ne se liguassent pour lui enlever la couronne, menaça Ceïx de lui déclarer la guerre s'il ne les chassoit de sa Cour. Les Héraclides épouvantés de ces menaces, quitterent Trachine. Ce fut envain qu'ils chercherent un asyle dans la plupart des villes de la Gréce. Ils n'en trou-

(*a*) Id. p. 79, 80.
(*b*) Id. p. 80. = Pauſ. l. 9. c. 11.
(*c*) Apollod. l. 2. p. 80.
(*d*) Id. ibid. p. 122. = Diod. l. 4. p. 301. = Pauſ. l. 1. c. 32. p. 79.

trouverent aucune qui voulût les recevoir. Les Athéniens furent les ſeuls qui oſerent leur donner retraite (*a*). Euryſthée ne pût les y ſouffrir. Déterminé à les perdre, il mena contre eux une puiſſante armée. Les Héraclides ſoutenus par les Athéniens, & commandés par Iolaüs, neveu d'Hercule, par Hyllus ſon fils, & par Théſée, donnerent bataille à Euryſthée. Ils la gagnerent. Euryſthée même y perdit la vie (*b*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

Cet heureux ſuccès ayant attiré dans l'armée des Héraclides un grand nombre de ſoldats, ils s'emparerent de preſque toutes les villes du Péloponèſe (*c*). Mais une peſte violente ayant affligé cette Province, ils conſulterent l'Oracle à ce ſujet. Ils apprirent qu'étant entrés trop tôt dans ces pays, ils ne pouvoient faire ceſſer ce fléau qu'en ſe retirant. Ils obéirent & abandonnerent le Péloponèſe (*d*).

L'Oracle, ſuivant l'uſage, s'étoit expliqué obſcurément ſur le tems qui devoit s'écouler juſqu'à ce que les Héracli-

(*a*) Apollod. Diod. Pauſ. *locis cit.* = Euripid. Heraclid. v. 19-50-145, &c. = Iſocrat. p. 129.
(*b*) Apollod. Diod. *locis cit.* = Strabo, l. 8. p. 579.
(*c*) Apollod. & Diod. *locis cit.*
(*d*) Apollod. l. 2. p. 122, 123.

II. PART. Depuis la mort de Jacob jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

clides pussent tenter une nouvelle entreprise. Aussi Hyllus, leur chef, qui crut en avoir pénetré le sens, revint-il dans le Péloponèse au bout de trois ans (a). Atrée qui régnoit alors à Mycènes, rassembla toutes ses troupes, se fortifia par des alliances, & s'avança pour disputer le passage à l'ennemi (b). Les armées étant en présence, Hyllus remontra qu'il ne convenoit point d'exposer les deux partis au sort d'une bataille générale. Il proposa donc à Atrée & autres chefs de choisir parmi eux un champion, & offrit de se battre contre lui, à la charge que le sort de leur combat termineroit celui de la guerre. L'offre fut acceptée. On demeura d'accord que si Hyllus étoit vainqueur, les Héraclides rentreroient dans l'héritage de leur pere, mais que s'il étoit vaincu, lui & les siens ne reviendroient dans le Péloponèse qu'après cent ans (c). Echémus

(a) Id. ibid. p. 123, 124.

Le Dieu leur avoit ordonné d'attendre *le troisieme fruit*; Hyllus croyant que cette expression désignoit trois récoltes, revint dans le Peloponese au bout de trois ans, au lieu que, suivant l'intention de l'Oracle, il devoit entendre par *le troisieme fruit*, la troisieme génération.

(b) Diod. l. 4. p. 302

(c) Herod. l. 9. n. 26. = Diod. l. 4. p. 302 se trompe en fixant ce terme à 50. ans.

mus, roi des Tégéates, accepta, du côté des Alliés, le défi d'Hyllus, & le tua. Les Héraclides, suivant le traité, retirerent leurs troupes, & s'abstinrent de tout acte d'hostilité (*a*).

II PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Ils furent fidéles à observer leur parole; mais dès que le terme dont on étoit convenu fut expiré, Téménès, Chresphonte & Aristodème descendans d'Hercule par Hyllus (*b*), firent un dernier effort pour se rendre maîtres du Péloponèse. Cette troisiéme tentative réussit mieux que les précédentes. Après avoir équipé une flotte à Naupacte (*c*), les Héraclides allerent, suivant la coutume, consulter l'Oracle sur le succès de leur entreprise. Sa réponse fut qu'ils devoient prendre *trois yeux pour guides de leur expédition* (*d*). Comme ils cherchoient le sens de ces paroles, il vint à passer un homme borgne monté sur un mulet. C'étoit un Étolien, nommé Oxylus. Persuadés qu'il étoit le guide désigné par l'Oracle, les Héraclides l'asso-

(*a*) Diod. l. 4. p. 302. = Pauf. l. 1. c. 41. se trompe en plaçant cet événement sous le regne d'Oreste.
(*b*) Pauf. l. 2. c. 18.
(*c*) Apollod. l. 2. p. 124. = Pauf. l. 5. c. 3. Pendant qu'on préparoit cette flotte, Aristodeme mourut. Il laissa deux enfans qui succéderent à ses droits. Apollod. *Suprà.* = Pauf. l. 4. c. 3.
(*d*) Apollod. l. 2. p. 125. = Pauf. l. 5. c. 3.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez le Hébreux.

ſocierent à leur entrepriſe, en lui promettant de lui donner l'Elide pour ſon partage (a).

Les Achéens & les Ioniens occupoient alors la plus grande partie du Péloponèſe (1). Tiſamène, fils d'Oreſte, régnoit ſur Argos, Mycènes & Lacédémone. Il prit les armes, mais il fut défait & périt dans la bataille qui ſe donna (b). Les Héraclides s'emparerent d'Argos, de Lacédémone & de Mycènes. Ils partagerent entre eux ces trois villes. Ce fut le ſort qui régla leurs partages (c). Téménès eut Argos. Lacédémone tomba aux enfans d'Ariſtodème mort durant le cours de cette expédition. Mycènes échut à Chreſphonte (d). Oxylus eut l'Elide qu'on lui avoit promiſe. Il ne s'y établit cependant pas auſſi facilement qu'il s'en étoit flatté. Dius, qui en étoit poſſeſſeur, la lui diſputa. Suivant l'u-

(a) Apollod. Pauſ. *locis cit.*

(1) Ces peuples tiroient leur nom D'ACHEUS, & D'ION, fils de *Xuthus*, petit fils d'*Hellen*, & arriére-petit-fils de *Deucalion.*

(b) Apollod. *loco cit.* = Pauſ. l. 2. c. 18. dit ſimplement que ce Prince fut obligé de ſe retirer avec ſes enfans.

(c) Apollop. l. 2. p. 125, 126. = Pauſ. l. 4. c. 3. L'original de ce traité ſubſiſtoit encore du tems de Tibére, *Tacit. Annal. l.* 4. *n.* 43.

(d) Plato de Leg. l. 3, p. 808. = Apollod. l. 2. p. 126. = Pauſ. l. 2. c. 18. l. 4. c. 3.

l'uſage de ces tems-là (*a*), au lieu d'expoſer toutes leurs forces aux riſques d'une bataille, ils convinrent de choiſir un Etolien & un Eléen, qui par un combat ſingulier, termineroient la querelle des deux prétendans. L'Etolien remporta la victoire; auſſitôt Oxylus fut reconnu pour Roi (*b*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

Ce fut ainſi que le Péloponèſe paſſa de la famille de Pélops aux deſcendans d'Hercule. Cette partie de la Grece ne fut pas la ſeule qui ſe reſſentit de la révolution (*c*). Le reſte du pays eut preſque également à ſouffrir des ſuites de cet événement. Les peuples qui furent attaqués les premiers ſe rejetterent ſur leurs voiſins: ceux-ci porterent réciproquement la déſolation dans les contrées que la proximité mettoit le plus à leur bienſéance. Le plus fort chaſſoit le plus foible. Semblables aux flots d'une mer agitée, ces peuples, ſi l'on peut le dire, refluoient les uns ſur les autres. Les Achéens furent les premiers ſur leſquels tomba la tempête. Obligés d'abandonner leur pays, ils vinrent ſe jet-

(*a*) Strabo, l. 8. p. 548.
(*b*) Id. ibid. = Pauſ. l. 5. c. 4. *init.*
(*c*) Id. l. 2. c. 13. *init.* = Herod. l. 2. n. 171. = Diod. Fragm. l. 6. = *Apud* Syncell. p. 179. = Strabo, l. 9. p. 602.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

jetter sur les Ioniens auxquels ils firent éprouver le même sort. Ces derniers eurent recours à Mélanthus qui venoit de monter sur le trône d'Athènes. Sensible aux malheurs de ses anciens compatriotes, ce Prince leur donna retraite dans son Royaume (*a*).

Le retour des Héraclides dans le Péloponèse est une des époques les plus remarquables de l'Histoire Grecque. Les suites en furent funestes à toute la nation, comme je le ferai voir, lorsque je parlerai de l'état des Arts & des Sciences dans la Gréce pendant le cours des siécles que nous parcourons.

ARTICLE SEPTIEME.

Observation sur l'ancien Gouvernement de la GRECE.

ON a vû par l'exposé que j'ai fait des commencemens de l'Histoire Grecque, que le Gouvernement monarchique est le premier qui ait eu lieu chez ces peuples. C'est une vérité reconnue par

(*a*) Strabo l. 9. p. 602. = Pauſ. l. 7. c. 1.

par tous les Ecrivains de l'antiquité (*a*) Ces fameuſes Républiques, Athènes, Thèbes, Corinthe, &c, ne ſe ſont formées qu'aſſez tard. Examinons quels étoient les droits, la puiſſance, les fonctions & l'autorité des premiers Souverains de la Gréce. On va voir par les détails dans leſquels nous allons entrer, combien l'ancien gouvernement de ces peuples étoit informe & groſſier.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hebreux.

On doit appliquer aux premiers rois de la Gréce ce que j'ai dit des premiers Souverains de l'Aſie. Ils étoient bien éloignés de l'idée que l'on attache aujourd'hui au nom de Roi. L'étendue de leurs Etats, de leurs domaines & de leur puiſſance ne répondoit nullement au titre qu'ils portoient; une petite ville, une bourgade, quelques lieues de terrein étoient décorés du nom de Royaume. Il n'y avoit point alors de villes conſidérables dans la Gréce. La plus grande partie des habitans vivoit dans les campagnes (*b*). Auſſi quand il eſt parlé dans l'hiſtoire de ces temslà de grandes Monarchies, de Rois puiſſans, on doit l'entendre toujours par

(*a*) Ariſt. Polit. l. 1. c. 10. = Dionyſ. Halicarn. l. 5. p. 336. = Strabo, l. 7. p. 496.
(*b*) Thucyd. l. 1. p. 11. lin. 70.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

par comparaiſon aux Etats voiſins. L'Argolide qui formoit le royaume d'Agamemnon, étoit un très-petit canton. Il y a en France bien des terres plus conſidérables, par les domaines qui en dépendent, que ce Royaume ſi vanté dans l'antiquité Grecque.

Le pouvoir de ces Rois n'étoit gueres plus étendu que leur domaine. L'aventure d'Hypermneſtre, fille de Danaüs, prouve combien étoit bornée l'autorité des Souverains de la Gréce.

Danaüs étoit irrité contre ſa fille de ce qu'elle n'avoit pas exécuté l'ordre qu'il lui avoit donné de poignarder ſon mari la premiere nuit de ſes nôces. Il n'oſa cependant l'en punir de ſon chef. Il prit le parti de la citer devant le peuple comme coupable de déſobéiſſance: non-ſeulement Hypermneſtre fut renvoyée de l'accuſation; elle fut encore honorée par les Argiens du ſacerdoce de Junon leur principale divinité (*a*).

Nous ſçavons encore que les rois de l'Attique, loin d'avoir une autorité ſouve-

(*a*) Pauſ. l. 2. c. 19. = Euſeb. Chron. l. 2. n. 582.

Il paroît que dans ces tems-là ce n'étoit pas le Roi qui nommoit les grandes Prêtreſſes: mais qu'elles étoient élues par le peuple. *Voy.* Iliad. l. 6. v. 300.

veraine, étoient très-ſouvent expoſés aux caprices & aux violences de leurs peuples. Il n'étoit pas rare de leur voir prendre les armes contre leur Prince, & ſouvent ils lui déclaroient la guerre. La volonté des Rois n'étoit point leur régle. Ils ſe gouvernoient à leur gré, & en venoient fréquemment aux mains les uns avec les autres (*a*). Ils ne s'adreſſoient au Roi que lorſqu'un péril commun les obligeoit de ſe raſſembler : alors ils s'en remettoient à ſa conduite (*b*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

Ce qu'Homère nous apprend de la forme du gouvernement du royaume d'Ithaque, de celui des Phéaciens (1), & de quelques autres, peut ſervir de régle pour juger du reſte des Etats de la Gréce. On ne doit regarder les premiers Souverains de ce pays que comme les chefs d'une eſpéce de République, où toutes les affaires ſe décidoient à la plu-

(*a*) Plut. *in* Theſ. p. 10. F.
(*b*) Thucyd. l. 2. p. 107, 108.
(1) Quoique par des raiſons que j'expliquerai ailleurs, je penſe qu'on doive regarder l'Iſle des Phéaciens comme appartenante à l'Aſie, plutôt qu'à l'Europe ; trouvant néanmoins beaucoup de conformité entre le Gouvernement de ces peuples & celui des Grecs, j'ai crû pouvoir fortifier l'article dont je traite préſentement d'exemples tirés des uſages des Phéaciens.

II. Part. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

pluralité des voix. L'ancien gouvernement des Grecs étoit, à proprement parler, un mêlange, un composé de Monarchie, d'Oligarchie, & de Démocratie (*a*).

Les Grands avoient beaucoup d'autorité, & jouissoient de priviléges très-étendus. Dans Homere, Alcinoüs, roi des Phéaciens, adressant la parole aux principaux de l'Etat, dit en propres termes: " Il y a ici douze Chefs qui com-,, mandent au peuple, & je suis le treiziéme (*b*) ,,. Quand Théfée voulut réunir dans la ville d'Athènes toute l'autorité du gouvernement, & soumettre à la jurisdiction de cette ville tous les bourgs de l'Attique, il trouva beaucoup d'opposition de la part des plus riches & des plus puissans de son Royaume, qui apréhendoient de se voir dépouillés de la meilleure partie de leur autorité (*c*).

Le Peuple avoit aussi ses droits. On tenoit des assemblées publiques pour délibérer sur les affaires de l'Etat. Les Rois

(*a*) Arist. Polit. l. 3. c. 14. = Dion. Halic. l. 5. p. 337.

(*b*) Odyss. l. 8. v. 390.

Ces douze Chefs ou Princes étoient à peu près ce qu'étoient autrefois les douze Pairs de France.

(*c*) Plut. *in* Thes. p. 11,

Rois ne décidoient rien d'eux-mêmes. Ils avoient un Conseil composé des principaux de la nation (*a*) : ils y proposoient ce qu'ils jugeoient être convenable. Si leur projet étoit approuvé, ils l'executoient après en avoir fait part à l'assemblée du peuple (*b*). C'est ce qu'Aristote explique très-distinctement : „ Il est aisé de remarquer, dit-il, par „ les anciennes formes de gouverne- „ ment très-exactement suivies & décri- „ tes par Homère, que les Rois propo- „ soient au peuple ce qui avoit été re- solu dans le Conseil (*c*) „. Nous aurons encore occasion de revenir sur ce sujet, lorsqu'il sera question de la discipline militaire de ces anciens tems. (*d*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

D'ail-

(*a*) Odyss. l. 8. *init.*

(*b*) Iliad. l. 2. v. 53. = Odyss. l. 3. v. 127. = Eustath. *ad* Iliad. l 1. v. 144.

Il faut bien distinguer les *assemblées* des *Conseils*; c'étoient deux choses fort différentes. Les *assemblées* Ἀγοραὶ étoient générales, tout le peuple avoit droit de s'y trouver : les *Conseils* Βουλαὶ étoient des assemblées particulieres composées de personnes choisies.

(*c*) *In* Moral. l. 3. c. 5. t. 2. p. 32. = Voy. aussi Dion. Halic. l. 2. p. 86.

(*d*) *Infrà*, Liv. V. Ch. III.

Notre ancien Gouvernement Féodal, est une image fidéle du Gouvernement de la Gréce dans les siécles héroïques. On n'en savoit pas plus alors dans un pays que dans l'autre : la barbarie y régnoit également.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

D'ailleurs les peuples vivoient dans la plus grande liberté, & presque dans l'indépendance, sans aucune obligation d'obéir au Souverain, s'il leur proposoit des choses qu'ils croyoient injustes ou contraires aux loix de l'Etat, aux usages reçus, ou aux intérêts des particuliers. La constitution du gouvernement chez les anciens habitans de la Germanie, étoit parfaitement conforme à celle de l'ancienne Gréce (*a*), & conséquemment aussi vicieuse.

Il paroît encore que c'étoit le peuple qui disposoit des dignités. Dans l'Odyssée, Ulysse adressant la parole à la reine des Phéaciens, lui dit : " Grande Reine, je viens embrasser vos genoux, ceux du Roi, & ceux de tous ces Princes qui sont assis à votre table. Veuillent les Dieux leur faire la grace de laisser après eux à leurs enfans les richesses & les honneurs dont le peuple les a comblés (*b*) ". Le pouvoir des premiers Rois de la Gréce étoit donc extrêmement limité ; leur titre se réduisoit presque à une sorte de prééminence sur les autres citoyens de l'Etat. Voici en quoi consistoient leurs prérogatives.

Ils

(*a*) Tacit. de Mor. Germ. c. 11.
(*b*) L. 7. v. 146, &c.

Ils avoient le droit d'assembler le peuple chacun dans leur district. Ils opinoient les premiers, écoutoient les plaintes, & jugeoient les différends qui survenoient entre leurs sujets (a). Mais la principale fonction de ces Rois, & en quoi consistoient véritablement les prérogatives de leur dignité, étoit le commandement des troupes en tems de guerre, & la suprême intendance de la Religion. Ils présidoient aux sacrifices, aux jeux & aux combats sacrés (b). Dans Homère, ce sont toujours les rois qui font la fonction de Sacrificateurs. Les Grecs étoient si intimement convaincus que le Souverain Sacerdoce ne pouvoit être exercé que par les Rois, que même dans les villes qui changerent le gouvernement Monarchique en Républicain, celui qui présidoit aux mysteres & aux affaires de la Religion, avoit le titre de Roi, & sa femme celui de Reine (c). Il en étoit de même chez les Romains ; malgré l'aversion & le mépris que ces fiers Républicains avoi-

(a) Arist. Polit. l. 3. c. 14. p. 357. B. = Ibid. c. 15. *init.*

(b) Arist. ibid. = Demosth. *in* Neœram. p. 873. = Strabo, l. 1. p. 43. l. 14. p. 938. = Plut. t. 2. p. 279. C.

(c) Demosth. *loco cit.* = Pollux l. 8. c. 9. Segm. 96. = Heraclid. *in* Polit.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

avoient conservés pour tout ce qui portoit le nom de Roi, il y avoit cependant à Rome un Roi des sacrifices (*a*).

Le revenu des Rois étoit de même nature que celui des particuliers. Il consistoit dans des terres, des bois, & sur-tout dans des troupeaux (*b*). La seule différence qu'il y avoit entre les Rois & les particuliers, c'est que les Rois en avoient une plus grande quantité. Les peuples ne leur témoignoient même leur reconnoissance que par des présens de ce genre (*c*). Les Athéniens, pour récompenser Thésée des services qu'il leur avoit rendus, lui firent présent d'une certaine quantité de terres & d'enclos (*d*). C'étoit au reste l'usage dans ces tems reculés, que les peuples témoignassent aux Princes leur estime & leur reconnoissance par des présens. C'est pourquoi il est si souvent parlé dans l'Ecriture des présens que les Princes recevoient de leurs sujets (*e*). C'é-

(*a*) Cicero de Divin. l. 1. n. 40. = Dion. Halicarn. l. 5. p. 278.

(*e*) Odyss. l. 14. v. 98, &c. = Pausf. l. 4. c. 36. = Voy. Meziriac. *in* Ep. Ovid. t. 2. p. 319.

(*b*) Iliad. l. 6. v. 194. l. 9. v. 573.

(*c*) Plut. *in* Thes. p. 10. E.

Les peuples traitoient à cet égard les Héros comme les Dieux; car les Dieux avoient des terres qui leur étoient consacrées.

(*d*) 3. Reg. c. 10. vs. 25. = Paral. c. 17. vs. 15.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

C'étoit aussi anciennement la coutume chez les Romains de donner pour récompense une certaine quantité de terres (*a*).

Indépendamment de leurs domaines particuliers, ces Princes levoient encore des subsides sur leurs peuples (*b*). Il y avoit même des occasions où ils imposoient de nouvelles taxes. (*c*). C'étoit aussi l'usage d'exiger des tributs des peuples vaincus (*d*). Il paroît au reste que ces tributs se levoient en nature (*e*).

Au surplus les richesses de ces premiers Souverains ne pouvoient pas être considérables ; il suffit, pour s'en convaincre, de considérer que la Gréce, dans les tems héroïques, étoit sans commerce, sans arts, sans marine, dénuée, en un mot, de toutes les ressources qui procurent à un pays l'abondance & les richesses (*f*).

L'Hist-

(*a*) Plin. l. 18. sect. 3. *init.* = Voy. aussi Tacit. de Mor. Germ. c. 15.

(*b*) Iliad. l. 9. v. 156.

(*c*) Odyss. l. 13. v. 14, 15.

(*d*) Apollod. l. 2. p. 85. = Diod. l. 4. p. 255. = Pauf. l. 9. c. 37. *init.*

(*e*) Plut. t. 2. p. 294. D.

(*f*) Voy. Thucyd. l. 1. n. 11. = Herod. l. 8. n. 137.

C'est ce que j'aurai lieu d'examiner plus particulierement quand je parlerai de l'état des Arts &

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

L'Histoire parle, il est vrai, d'un certain Minyas, roi des Phlégiens, dont les revenus étoient, dit-on, si considérables, qu'il surpassa tous ses prédécesseurs en richesses. On ajoute que ce fut le premier Roi de la Gréce qui bâtit un édifice exprès pour y déposer ses trésors (*a*). Ce prince pouvoit régner vers l'an 1300 avant J. C. 50. ans environ avant l'expédition des Argonautes (*b*).

On a vanté aussi les richesses d'Athamas, roi d'Orchomène. Athamas étoit petit-fils de Deucalion, & gendre de Cadmus (*c*). Je ne veux pas contester ces faits, mais je dirai seulement qu'il faut les prendre avec les restrictions convenables. Minyas & Athamas ont pû être regardés comme trés riches, rélativement aux autres rois de la Gréce leurs contemporains. Mais comme ces Souverains étoient alors peu opulens, il s'ensuit qu'on ne doit pas appliquer aux richesses de Minyas & d'Athamas l'idée que nous attachons aujourd'hui à ces expressions.

J'ai-

du Commerce dans la Gréce, aux siécles qui font présentement notre objet. *Infrà*. Liv. IV.

(*a*) Pauf. l. 9. c. 36.

(*b*) Voy. Méziri.c. *in* Ep. Ovid. t. 2. p. 56, &c.

(*c*) Apollod. l. 1. p. 31. = Hygin. Fab. 139.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

J'ai eu ſoin de faire remarquer dans la premiere Partie de cet Ouvrage, qu'en Egypte & dans l'Aſie, le trône étoit héréditaire (*a*). La même maxime avoit lieu dans la Gréce. Le ſceptre paſſoit du pere au fils (*b*), & ordinairement à l'aîné (*c*). Il n'y avoit que la ſuperſtition qui pût faire rejetter quelquefois l'héritier préſomptif. C'eſt ce qui paroît par les diſcours qu'Homère fait tenir à Télémaque par Neſtor qui demande à ce jeune Prince, ſi ſes peuples l'ont pris en averſion en conſéquence de quelque réponſe de l'Oracle (*d*). Si l'on en excepte donc quelques circonſtances particulieres (*e*) : l'ordre que la couronne paſſât du pere au fils, ſemble avoir été généralement & conſtamment ſuivi. Il ne faut que jetter les yeux ſur l'Hiſt-

(*a*) Liv. I. p. 12, 13.

(*b*) Odyſſ. l. 1. v. 387. l. 16. v. 401. = Ariſt. Polit. l. 3. c. 14. p. 357. A. = Thucyd. l. 1. p. 12. *lin.* 71.

La généalogie qu'Homere fait du ſceptre d'Agamemnon. *Iliad.* l. 2. v. 46 & 101. ſuffiroit ſeule pour prouver que la Couronne étoit héréditaire chez les Grecs ; mais ce fait eſt établi d'ailleurs par quantité de paſſages du même Poëte.

(*c*) Apollod. l. 3. p. 202. = Diod. l. 5. p. 376. *lin.* 96. l. 6. Fragm. = *apud.* Syncell. p. 179. C.

(*d*) Odyſſ. l. 3. v. 215. = Voy. auſſi l. 16. v. 96. & Euſtathe, p. 1464 *lin.* 25.

(*e*) Voy. *ſuprà*, p. 34. 37. &c.

II PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

l'Histoire Grecque pour se convaincre de cette vérité.

Je ne crois point devoir terminer cet article sans parler des Oracles, & de l'influence qu'ils avoient alors sur la conduite des peuples. Le propos de Nestor à Télémaque, que je viens de rapporter, nous y conduit naturellement.

On ne finiroit point si l'on vouloit citer tous les exemples que l'Histoire ancienne fournit du pouvoir & de l'effet des Oracles. On en trouve des traits suffisamment caractérisés dans le court exposé que j'ai fait des principaux événemens arrivés dans la Gréce, pendant les siécles que nous parcourons présentement. Ces faits font assez sentir à quel point les Grecs étoient alors aveuglés de cette superstition. Il suffira donc de dire que rien ne se faisoit sans l'avis des Oracles. On les consultoit non-seulement pour les grandes entreprises, mais même sur les affaires des particuliers. S'agissoit-il de faire la guerre ou la paix, fonder une ville, détourner quelque calamité, établir de nouvelles loix réformer les anciennes, changer la constitution des Etats, on avoit recours à l'Oracle. Sa réponse étoit l'autorité suprême qui décidoit & faisoit agir les peuples. Un particulier vouloit-il se marier, entreprendre un voyage, avoit-

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

avoit-il quelque affaire importante, étoit-il attaqué d'une maladie dangereuſe il alloit conſulter l'Oracle. Rien enfin n'a plus généralement influé ſur la conduite des anciens peuples de la Gréce (*a*). C'eſt aux Oracles qu'il faut rapporter la plupart des grands événemens que nous liſons dans les premiers ſiécles de l'Hiſtoire Grecque : événemens, pour la plupart ſinguliers, inattendus, & dont on ne trouve point d'exemple dans les ſiécles poſtérieurs. On voit dans ceux, dont nous parlons, des révolutions, des mutations ſubites qu'on ne peut attribuer ni à la politique, ni à la force des armes. Quelle en étoit donc la ſource? Les Oracles. Ils influoient même juſques dans la conduite de ces événemens. Ils y jettoient cette incertitude qu'on y remarque toujours avec étonnement. On doit auſſi rapporter aux Oracles les nouveaux cultes qu'on ſçait à différens tems s'être introduits dans la Gréce.

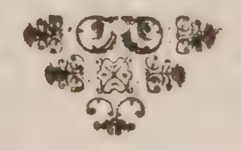
Tous ces mouvemens partoient d'un principe que nous ne connoiſſons plus à préſent. C'eſt en quoi conſiſte la différence la plus eſſentielle & la plus remarquable du génie des nations d'autrefois, à celles d'aujourd'hui. Aujourd'hui chez les

(*a*) Voy. Plat. de Leg. l. 6. p. 869. A. & l. 8. *init.*

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

les peuples de l'Europe, la politique & la force des armes sont les seuls moyens que l'ambition puisse employer. On voit rarement la superstition séduire les esprits au point d'occasionner des révolutions : mais dans les tems dont je parle, c'étoit toujours la séduction qui occasionnoit les révolutions, & décidoit du sort des Empires. Et quels moyens employoit-on pour opérer cette séduction ? Les Oracles.

Si nous manquions de témoignages pour prouver la grossiéreté & l'ignorance des Grecs aux tems héroïques, leur crédulité & leur déférence pour les Oracles, seroient des preuves plus que suffisantes pour démontrer cette vérité. Cette espece de superstition n'a de force & d'empire que proportionnellement à la grossiéreté des peuples : témoins les Sauvages, qui n'entreprennent rien que préalablement ils n'aient consulté leurs devins & leurs oracles.



II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.



ARTICLE HUITIEME.

Des anciennes Coutumes & des premieres Loix de la Gréce.

AVANT que d'entrer en matiere, il est à propos de rappeller sommairement ce que j'ai dit dans la premiere Partie de cet Ouvrage sur l'origine & la distinction des Loix. J'ai fait voir que primitivement les peuples s'étoient gouvernés par des COUTUMES, qui par la suite des tems & un long usage acquirent la force de *Loix*. Nous avons appellé ces sortes de Loix, Loix NATURELLES. J'ai dit ensuite que pour suppléer au peu d'étendue & de précision des Loix NATURELLES, les premiers Souverains avoient fait différens réglemens, auxquels nous avons donné le nom de Loix POSITIVES. J'ai distingué ces Loix POSITIVES en deux classes, en Loix POLITIQUES & en Loix CIVILES. On n'aura pas oublié que sous le nom de Loix POLITIQUES j'ai compris tous les réglemens qui concernent le maintien & la police de la société, & for-

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

forment proprement la constitution de l'Etat. Telles sont les Loix sur les engagemens du mariage, les Loix pénales, celles qui prescrivent la forme & les cérémonies du culte public, &c. J'ai renfermé sous le nom de Loix CIVILES toutes celles qui ont été établies pour régler les intérêts particuliers des différens membres de la société. Telles sont les Loix concernant les ventes, le commerce, les contrats, &c. J'ai dit encore que l'institution des Loix POLITIQUES étoit antérieure à l'institution des Loix CIVILES. On va reconnoître dans ce que l'Histoire nous fournit sur l'établissement & le progrès des Loix dans la Gréce, la vérité de toutes ces propositions.

On ne connoit point de Loix positives dans la Gréce plus anciennes que celles des Athéniens. Ils en étoient redevables à Cécrops qui monta sur le trône vers l'an 1582. avant J. C. Il est vrai qu'antérieurement à ce Prince, Phoronée avoit donné quelques Loix aux habitans de l'Argolide. Mais il ne s'en est rien conservé. D'ailleurs il ne paroît pas que les autres peuples de la Gréce aient jamais rien imprunté des Argiens; au lieu que les Loix d'Athènes ont été adoptées non-seulement dans presque toutes les villes de la

Gréce

Gréce, mais même dans la plus grande partie de l'Europe. (a).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Il faut donc rapporter l'époque de l'établissement des Loix positives dans la Gréce à l'an 1582 avant l'Ere chrétienne, tems de l'arrivée de Cécrops dans l'Attique. Mais il n'est pas naturel de supposer que jusqu'à ce Prince la Gréce ait été sans aucune espéce de Loi. On en doit donc conclure que jusqu'alors la plupart des Grecs ne connoissoient point d'autres Loix que les conventions tacites que j'ai dit avoir été la base & le fondement de toutes les sociétés, & que j'ai nommées LOIX NATURELLES (b).

Nous sommes entrés à l'article d'Athènes dans un assez grand détail sur les Réglemens établis par Cécrops; on a pû remarquer que tous ces réglemens ne sont que des constitutions politiques: comme l'institution du mariage, les cérémonies de la Religion, celle des funérailles, & l'établissement d'un Tribunal pour juger les crimes & les délits. Il n'est fait mention d'aucune ordonnance

(a) *Adsunt Athenienses, unde humanitas, doctrina, religio, fruges, jura, leges ortæ, atque in omnes terras distributæ putantur.* Cicero *pro* L. Flacco, nº. 26. t. 5. p. 261. = Lucretius. l. 6. *init.* = Macrob. Sat. l. 3. c. 12. p. 413.

(b) Voy. la 1re Part. Liv. I. p. 8.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'etabliſſement de la Royauté chez les Hébreux.

ce qu'on puiſſe ranger dans la claſſe des Loix civiles. On ne doit pas au reſte en être étonné. Les Athéniens, de même que tous les autres peuples de la Gréce, ne s'étoient pas encore adonnés à l'agriculture, dont la pratique ne fut bien établie dans cette partie de l'Europe que vers le regne d'Erechtée, 170 ans environ après Cécrops (*a*). C'eſt à cette époque qu'on doit fixer la connoiſſance & l'établiſſement des Loix civiles chez les Grecs (*b*).

Voilà en peu de mots l'expoſé fidéle de l'origine & du progrès des Loix dans la Gréce. Je préviens au ſurplus, que dans le détail où je vais entrer, je ſuivrai plutôt l'ordre des matieres que la préciſion chronologique, qui interromperoit trop la ſuite & la liaiſon des objets. Je ne ferai cependant mention que des Loix dont l'établiſſement appartient aux ſiécles qui nous occupent préſentement.

L'état de barbarie dans lequel la Gréce étoit plongée avant l'arrivée des différentes colonies qui de l'Egypte & de la Phénicie vinrent s'y établir, laiſſoit vivre ſes habitans dans une grande liberté

(*a*) Marm. Oxon. Ep. 12.
(*b*) Voy. ce que j'ai dit ſur ce ſujet, 1ere Part. Liv. I. p. 31 & 99.

té sur le commerce des femmes. Les engagemens & les liens de l'union conjugale leur étoient totalement inconnus. Cécrops fut le premier qui les retira d'un pareil desordre; il leur fit sentir que le mariage étoit le fondement & l'appui de la société. Il établit l'union d'*un* avec *une* (*a*). Depuis ce Prince les Grecs s'assujettirent inviolablement à cette Loi. Ils conçurent même une si haute idée de l'union conjugale, qu'il se passa plus de deux cens ans, avant que les veuves osassent se remarier. La preuve qu'on regardoit alors les secondes nôces comme contraires aux bonnes mœurs, c'est que l'Histoire a conservé le nom de celle qui la premiere passa à un second mariage. Ce fut Gorgophone, fille de Persée & d'Andromède, qui en donna l'exemple. Cette Princesse avoit épousé en premieres nôces Périérès, Roi des Messéniens. Ayant survécu à ce Prince, elle se remaria avec Oebalus, Roi de Sparte (*b*). Oebalus régnoit environ vers l'an 1348. avant J. C. On fixe l'époque de Cécrops à l'an 1582. Ainsi pendant l'espace de deux cens trente quatre ans l'Histoire Grecque ne fournit aucun exemple de veuve qui

(*a*) *Suprà*, p. 19 & 20.
(*b*) Pausf. l. 2. c. 21.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

qui se soit remariée ; & jusqu'à Gorgophone c'étoit une coutume qu'on avoit regardée comme inviolable, que toute femme qui perdoit son mari passât le reste de ses jours dans le veuvage (*a*).

L'exemple de Gorgophone ne tarda pas apparemment à être suivi. Il ne paroît pas que dans les tems héroïques les veuves péchassent contre la bienséance en se remariant. C'est en effet ce qu'on peut conclure des différens propos qu'Homère met dans la bouche de Pénélope. Le discours qu'Ulysse tient à cette Princesse au moment de son départ pour Troye est encore plus positif. Il lui dit : „ Qu'il ne sçait pas s'il échapera aux dangers de cette guerre, & „ que s'il vient à y périr, elle choisisse „ pour époux le Prince qui lui paroîtra „ le plus digne d'elle (*b*) ". Il est vrai que Virgile fait tenir un autre langage à Didon. Il se passe un combat perpetuel dans le cœur de cette Reine infortunée entre le goût qu'elle a pris pour Enée, & le remords de passer à un second mariage. Elle se représente cette action comme une faute contre l'honneur (*c*).

Mais

(*a*) Pauf. l. 2. c. 21.
(*b*) Odyff. l. 18. v. 258, &c.
(*c*) Æneid. l. 4. v. 19-25-54.

Mais Virgile n'a fait parler ainsi Didon que d'après la façon de penser des Romains, chez lesquels les secondes nôces, quoique permises, étoient déshonorantes (*a*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Hésiode nous donne lieu de penser qu'anciennement c'étoit l'usage dans la Gréce de ne marier les garçons qu'à trente ans, & les filles à quinze (*b*). Les présages régloient le moment où le mariage devoit se faire. On y avoit grande attention (*c*). Il y a bien de l'apparence que dans les premiers tems on ne statua rien sur les degrés de parenté: excepté les unions des peres & des meres avec leurs enfans, toutes les autres alliances semblent avoir été permises (*d*).

Les

Huic uni forsan potui succumbere culpæ,
Vel pater omnipotens. . . . .
Ante, pudor, quam te violem, aut tua jura resolvam.
. . . . *Solvitque pudorem*, &c.

(*a*) Val. Max. l. 2. c. 1. n. 3. = Martial. l. 6. Epigramm. 7. = Quintil. Declam. 306. p. 627.

(*b*) Opera & Dies. v. 696, &c.

C'est sur cet usage qu'est fondé le calcul par lequel Hérodote, imité en cela par la plus grande partie des Chronologues anciens, évalue les générations à trente-trois ans, & compte cent ans pour trois générations. l. 2. n. 142.

(*c*) Hésiod. *loco cit.* v. 801.

(*d*) Feithius Antiq. Hom. l. 2. c. 13. p. 216.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Les enfans ne pouvoient contracter aucun engagement sans le consentement de leurs peres, qui avoient droit de décider de leur établissement (*a*). On les élevoit dans un grand respect pour ceux qui leur avoient donné la naissance. C'étoit même une des plus anciennes ordonnances de la Gréce. Dans les Loix attribuées à Triptolème, on en trouve une qui ordonne expressément d'honorer ses parens (*b*).

Aujourd'hui le grand nombre d'enfans est regardé comme une charge: mais dans les premiers tems de la Gréce c'étoit un bonneur & un avantage d'être pere d'une famille nombreuse. Les Grecs estimoient beaucoup la fécondité. Plutarque observe que Pélops fut de tous les Rois ses contemporains le plus puissant & le plus considéré, non-seulement par ses richesses, mais encore par la quantité d'enfans dont il se voyoit le pere (*c*). Les Poëtes anciens ont beaucoup vanté le bonheur de Priam d'être pere de cinquante enfans. Nous voyons dans l'Ecriture-Sainte David se glorifier d'avoir eu beaucoup d'enfans (*d*). Aussi étoit-

(*a*) Ibid. p. 219, 220.
(*b*) Porphyrius *de* Abstin. l. 4. p. 431.
(*c*) *In Thes.* p. 2. A.
(*d*) I. Paral. c. 28. vs. 5.

étoit-ce alors un grand opprobre à une femme d'être ſtérile (*a*). Les Chinois ſont dans les mêmes ſentimens. Ils regardent la ſtérilité avec tant d'horreur, que les gens mariés aimeroient mieux avoir commis le plus grand des crimes, que de mourir ſans enfans. Ils mettent au nombre des plus grands malheurs de ne point laiſſer de poſtérité (*b*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

Les Grecs penſoient de même. Ils regardoient comme le ſort le plus triſte celui d'un homme qui mouroit ſans enfans. Phœnix dans l'Iliade voulant exprimer juſqu'à quel excès de colere ſon pere s'étoit emporté contre lui: „ Il „ invoqua, dit-il, les terribles Furies, les conjurant que je ne puſſe „ jamais faire aſſeoir ſur mes genoux „ un fils ſorti de moi (*c*) ". C'étoit pour remédier en quelque ſorte au malheur de n'avoir point d'enfans, que les Grecs avoient imaginé l'adoption. L'uſage en étoit très-ancien. Pauſanias nous apprend qu'Athamas, roi d'Orchomène, ſe voyant ſans poſtérité maſculine, avoit adopté ſes petits neveux

(*a*) Gen. c. 30. vs. 23. = I. Reg. c. 1. vs. 5, &c. = Luc. c. 1. vs. 25.

(*b*) Martini. Hiſt. de la Chine, l. 6. p. 21. = Lettr. Edif. t. 5. p. 56.

(*c*) L. 9. v. 455, &c.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

veux (a). Diodore nous fournit aussi un exemple de la même antiquité (b): & Plutarque dit que Castor & Pollux s'étant rendus maîtres d'Athènes, demanderent à être initiés aux grands mystères, mais qu'ils n'y furent admis qu'après avoir été adoptés par Aphidnès, comme Hercule l'avoit été par Pylius (c). Il y a bien de l'apparence que les Grecs avoient pris l'adoption des Egyptiens, chez lesquels nous voyons cet usage établi dès les tems les plus reculés (d).

Les filles qui mouroient sans être mariées étoient réputées très-malheureuses. Hérodote nous fournit une preuve bien marquée de cette façon de penser dans l'aventure de Polycrate, tyran de Samos. Polycrate séduit par les promesses d'Orétès, gouverneur de Sardes, se mit en devoir d'aller trouver ce Satrape. Sa fille qui n'auguroit rien que de sinistre de ce voyage, fit tous ses efforts pour l'en dissuader. Voyant que malgré toutes ses remontrances il se disposoit à partir, elle lui dit hautement qu'il ne lui en arriveroit que du malheur. Polycrate indigné des discours qu'elle

(a) L. 9. c. 34.
(b) L. 4. p. 312.
(c) Plut. *in* Thes. p. 16. A.
(d) Exod. c. 2. vs. 10.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

qu'elle tenoit, & voulant lui en témoigner son ressentiment, la menaça de ne la marier de long-tems, en cas qu'il revînt sain & sauf de son voyage. Cette menace ne fut pas capable de faire taire son zèle. Elle en souhaita l'accomplissement; aimant mieux, dit Hérodote, être sans mari, que de se voir privée de son pere (a). On voit aussi dans Sophocle Electre se plaindre amérement de n'être point mariée (b).

J'ai remarqué dans la premiere Partie de cet Ouvrage qu'originairement l'usage vouloit que celui qui recherchoit une fille en mariage l'achetât en quelque sorte, soit par les services qu'il rendoit au pere de celle qu'il vouloit épouser, soit par les présens qu'il lui faisoit à elle-même (c). Cette coutume s'observoit aussi en Gréce dès les tems les plus reculés (d). Celui qui recherchoit une fille,

(a) L. 3 n. 124.

(b) *In* Electrâ, v. 166, 167.

La tradition portoit que cette Princesse n'avoit jamais été mariée, ce qui lui avoit fait donner le nom d'*Electre* Ælian. Var. Hist. l. 4. c. 26.

Pausanias, l. 2. c. 16. & Hygin, Fab. 122. disent cependant qu'Oreste avoit marié cette Princesse à Pylade, & que selon le témoignage d'Hellanicus, elle en avoit eu deux enfans. Mais ce sentiment ne paroît pas avoir été le plus suivi chez les anciens.

(c) Liv. I. p 23 & 24.

(d) Arist. Polit. l. 2. c. 8. p. 327. B.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

fille, étoit obligé de faire des présens de deux espéces; les uns au pere, pour l'engager à lui donner sa fille; & les autres à la personne qu'il demandoit en mariage. Dans l'Iliade, Agamemnon fait dire à Achille qu'il lui donnera une de ses filles, sans exiger de ce Prince le moindre présent (*a*). Pausanias nous fournit aussi une preuve de cet ancien usage. Danaüs, dit cet Auteur, ne trouvant point à marier ses filles, à cause du crime horrible qu'elles avoient commis, fit publier qu'il ne demanderoit point de présens à ceux qui voudroient les épouser (*b*). Aujourd'hui encore c'est l'usage parmi les Grecs que quiconque veut se marier, achete sa femme par les présens qu'il est obligé de faire aux parens de celle qu'il épouse (*c*).

Nous voyons cependant qu'anciennement les presens que le marié faisoit, soit à son beau-pere, soit à la personne qu'il devoit épouser, ne dispensoient pas le pere de donner à sa fille une certaine

(*a*) L. 9. v. 146.
Homere ne parle point du présent fait à la mariée; mais seulement de celui qu'on faisoit au pere. Les présens qu'on faisoit à la mariée s'appelloient Ἕδνα. *Voy*. Meziriac. *in* Ovid. Ep. t. 2. p. 317.

(*b*) L. 3. c. 12.

(*c*) Voyage de la Boulaye, le Gouz. p. 411.

taine quantité de biens, & c'eſt ce qui formoit proprement la dot de la mariée (*a*). La coutume vouloit que lorſqu'une veuve venoit à ſe remarier, elle ne pût pas diſpoſer de la dot qu'elle avoit eue lors de ſon premier mariage, ni la porter à ſon ſecond mari. Tout ſon bien étoit de ce moment dévolu aux enfans du premier lit. Son pere étoit obligé de lui donner une nouvelle dot (*b*). Mais s'il arrivoit qu'un fils fût aſſez dénaturé pour chaſſer ſa mere de la maiſon paternelle, il étoit obligé de lui rendre tout le bien qu'elle avoit apporté (*c*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

Quant à la forme dans laquelle ſe faiſoient les contrats de mariage, j'ai obſervé précédemment que dans les tems où l'écriture n'étoit pas encore connue, on paſſoit tous les actes en préſence de témoins (*d*). On retrouve les mêmes pratiques dans les ſiécles primitifs de la Gréce. Avant que ces peuples connuſſent l'écriture, l'uſage étoit de donner des gages & des cautions pour aſſurance de la dot & des conditions du mariage

(*a*) Iliad. l. 9. v. 147, 148.
La dot que le pere donnoit à ſa fille étoit appellée Μείλια. Ibid.
(*b*) Odyſſ. l. 2. v. 53.
(*c*) Ibid. v. 132, 133.
(*d*) Prem. Part. Liv. I. p. 25 & 26.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

ge (*a*). Il paroît même par Homère que les Grecs ont été long-tems sans connoître l'usage des contrats & des obligations par écrit. C'étoit la déposition des témoins qui faisoit foi de la réalité des actes (*b*): & c'est encore par cette raison qu'anciennement chez les Grecs, comme chez tous les autres peuples, les jugemens se rendoient devant tout le monde dans la place publique (*c*).

On voit que dès les tems héroïques il y avoit dans la Gréce des peines établies contre l'adultére. Ceux qui en étoient accusés étoient obligés de payer une amende pécuniaire au mari qui avoit pû les en convaincre (*d*). Le pere de la femme surprise en adultére étoit aussi obligé de rendre à son gendre tous les présens qu'il en avoit reçus pour obtenir sa fille (*e*).

J'ai déja dit que Cécrops avoit établi le mariage d'un avec une; aussi la pluralité des femmes n'étoit-elle point permise

(*a*) Pollux. l. 3. c. 3. Segm. 36. = Servius ad Æneid. l. 10. v. 79.

(*b*) Iliad. l. 18. v. 499, &c.

(*c*) Ibid. v. 497, 498, &c. = Voy. la prem. Part. Liv. I. p. 26.

(*d*) Odyss. l. 8. v. 332.-347 & 348. = Voy. aussi Diod. l. 12. p. 491. *lin.* 89.

(*e*) Odyss. l. 8. v. 318.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

miſe aux Grecs. Ils n'en pouvoient épouſer qu'une (*a*). Mais il paroît que dès les plus anciens tems il étoit permis de la répudier, lorſqu'on croyoit en avoir des ſujets légitimes (*b*). Ce qui m'étonne le plus, c'eſt de voir que les commerces illégitimes n'euſſent alors rien de déshonorant. La naiſſance des enfans qui en provenoient n'étoit point regardée comme honteuſe. Agamemnon, dans l'Iliade, voulant encourager Teucer, frere d'Ajax, à continuer ſes exploits, lui repréſente que, quoiqu'il ne fût pas fils légitime de Télamon, ce Prince néanmoins n'en avoit pas moins eu d'attention ni de ſoins pour ſon éducation (*c*). S'il y eût eu alors quelque honte attachée à ces ſortes de naiſſances, il n'eſt pas vraiſemblable qu'Homère eût fait faire par Agamemnon un ſemblable reproche à un des principaux Officiers de l'armée, & duquel il paroît d'ailleurs qu'il étoit très ſatisfait.

On voit auſſi dans l'Odyſſée Ulyſſe ſe dire fils d'une concubine (*d*). C'eſt une preuve qu'on avouoit alors ces ſortes

(*a*) Herod. l. 2. n. 92.
(*b*) Voy. Pauſ. l. 10. c. 29. p. 870. = Pollux, l. 3. c. 4. Segm. 46.
(*c*) L. 8. v. 281, &c.
(*d*) L. 14. v. 202.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

tes de naissances sans rougir. C'est ainsi qu'il est dit dans l'Ecriture que Gédéon eut 70 enfans de plusieurs femmes qu'il avoit épousées, & que d'une concubine, qui même avoit été sa servante, il avoit eu un fils nommé Abimelech, qui après la mort de son pere fut roi de Sichem (*a*). Chez nos ancêtres la bâtardise n'avoit rien de déshonorant. Les Historiens donnent à quantité de personnes très-illustres & très-considérables la qualité de *Bâtards*. Le fameux Comte de Dunois n'est pas plus connu sous ce nom, que sous celui de bâtard d'Orléans. Il est encore parlé très-souvent du bâtard de Rubempré & de plusieurs autres. C'étoit même une qualité qu'on ne craignoit pas de prendre dans les actes publics. On en trouve plusieurs signés, *un tel*, bâtard *d'un tel*. Des Lettres-patentes accordées par Guillaume le Conquérant à Alain, comte de Bretagne, commencent ainsi: ,, Guillaume, dit le *Bâtard*, roi d'Angleterre, ,, &c. (*b*) ". Revenons aux Grecs. Les enfans légitimes héritoient des biens de

(*a*) Judic. c. 8. vs. 30, 31. c. 9. vs. 6 & 18. *Non enim erat vetitus eo tempore concubinatus, neque concubina à matronâ, nisi dignitate, distabat.* dit Grotius sur ce passage.

(*b*) Mém. de Trevoux. Janv. 1711. p. 118.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

de leurs peres & meres (*a*) : s'ils étoient plusieurs, ils partageoient la succession, & il ne paroît pas qu'il y eût alors aucun avantage attaché au droit d'aînesse. Voici la maniere dont on procédoit aux partages. On faisoit avec le plus d'égalité qu'il étoit possible autant de lots qu'il y avoit d'héritiers, & ensuite on les tiroit au sort (*b*).

Cette conduite ne se pratiquoit pas seulement dans les partages des biens des particuliers. Elle avoit lieu, même dans les maisons souveraines. Neptune, dans l'Iliade, répond à Iris qui lui vient ordonner de la part de Jupiter de ne plus secourir les Grecs, qu'il est égal en dignité à Jupiter : „ Nous sommes, ajoute-t-il, trois freres, tous „ trois fils de Saturne & de Rhéa. Jupiter est le premier, moi le second, „ & Pluton le troisieme ; l'Empire a été „ partagé entre nous. On en a fait trois „ lots, qui n'ont point été distribués selon l'ordre de la naissance. On les a „ tirés au sort, & c'est la fortune qui a „ décidé de la part que chacun a eue „ (*c*) ". On pourroit citer encore plusieurs

(*a*) Odyss. l. 7. v. 149.
(*b*) Ibid. l. 14. v. 208. = Arist. Polit. l. 6. c. 4. p. 417. B.
(*c*) L. 15. v. 186, &c.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

autres exemples de cette ancienne pratique (*a*).

Quoique dans le partage des biens la condition des freres fut égale, il y avoit cependant de grands privileges attachés au droit d'aîneſſe. Ces priviléges conſiſtoient dans l'honneur & le reſpect que les cadets étoient obligés de rendre à leurs aînés, & dans l'autorité que les aînés avoient ſur leurs cadets. On peut dire même que les Grecs regardoient le droit d'aîneſſe comme un droit divin: Homère en fournit une preuve très-ſenſible dans le paſſage de l'Iliade que je viens de citer. Jupiter en envoyant porter ſes ordres à Neptune par Iris, dit à cette Déeſſe: „Mon „frere doit ſçavoir qu'en qualité d'aîné „je ſuis au-deſſus de lui (*b*)„. Neptune fait quelque difficulté de ſe rendre aux ordres de Jupiter: Iris pour l'y déterminer inſiſte ſur la qualité de Jupiter, &

Virgile a ſuivi exactement cette tradition. Il fait auſſi dire à Neptune que l'Empire de la mer lui eſt échû par le ſort.
Sed mihi ſorte datum. Æneid. l. 1. v. 138.

(*a*) Voy. ce que nous avons dit ci-deſſus ſur le partage du Peloponeſe entre les deſcendans d'Hercule p. 47. = Voy. auſſi Apollod. l. 1. p. 4. = Diod. l. 3. p. 229. = Pauſ. l. 8. c. 53. = Et Strab. l. 9. p. 601. B.

(*b*) L. 15. v. 165, 166.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

& demande à Neptune, s'il ignore, „ que les noires Furies accompagnent „ toujours les aînés, pour venger les „ outrages qu'ils reçoivent de leurs „ freres (*a*).

Les enfans des concubines n'avoient aucun droit à l'héritage de leurs peres; car dans ces sortes de commerces il n'y avoit ni conventions ni solemnités. Aussi ne voyons-nous point que les enfans qui en provenoient partageassent dans la succession avec les enfans légitimes. Ils n'avoient que ce que leurs freres vouloient bien leur abandonner (*b*): l'ordre même des successions étoit si bien réglé, que quand quelqu'un mouroit sans enfans, ses biens passoient à ses collatéraux (*c*).

Le

(*a*) Ibid. v. 204.
(*b*) Odyss. l. 14. v. 210.
(*c*) Χηρωσταὶ δὲ διὰ κτῆσιν δατέοντο.
Iliad. l. 5. v. 158.

Eustathe, p. 533. *lin.* 30, & l'ancien Scholiaste entendent par le mots χηρωσταὶ, des *Curateurs*; sur cela ils ont imaginé des Magistrats établis pour prendre soin du bien des vieillards qui avoient perdu leurs enfans, & le conserver à leurs collatéraux en empêchant ces peres malheureux d'en disposer. Mais outre qu'Eustathe, & l'ancien Scholiaste n'alléguent aucun auteur qui marque l'établissement de ces prétendus Magistrats, s'ils avoient voulu faire attention au mot δατέοντο, dont Χηρωσταὶ est le nominatif, ils auroient

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

Le même esprit d'ordre qui avoit assigné à chacun une certaine quantité de biens pour subsister, faisoit regarder avec mépris ces hommes que la fainéantise empêchoit de travailler, & qui étoient assez lâches pour ne vivre que de la libéralité des personnes riches. Quand Ulysse, dans l'Odyssée, sous l'équipage d'un mendiant, se présente à Eurymaque, ce Prince le voyant fort & robuste, lui offre du travail & de bons gages. Mais il fait entendre en même tems qu'il n'y avoit dès-lors que trop de ces gueux de profession, qui aimant mieux vivre dans l'oisiveté, que de gagner leur vie par un travail honnête, étoient l'objet du mépris général (*a*).

On avoit aussi le plus souverain mépris

bien vû que Χηρωσταὶ, ne pouvoit en cette occasion signifier des *Curateurs*. Des Curateurs en effet ne partagent point une succession; mais, suivant l'étymologie même de leur nom, ils sont préposés pour la conserver.

Il est donc certain que dans ce passage Χηρωσταὶ, doit s'entendre des *Collatéraux*. Il est pris dans ce sens là par Hésiode Theog. v. 606. d'après lequel Hesychius *voce* Χηρωσταὶ, dit expressément Χηρωσταὶ οἱ μακρόθεν συγγενεῖς; on appelle Χηρωσταὶ, des *parens fort éloignés*. Voy. aussi Pollux l. 3. c 4. Segm. 47. & le Schol. d'Hésiode, p. 289.

(*a*) L. 18. v. 356, &c.

pris pour ces gens qui n'ayant point de demeure fixe, errent continuellement de ville en ville. On regardoit un vagabond comme un exilé, comme un malheureux, qui, ayant abandonné sa patrie, devoit être rejetté de la société (*a*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'alors le vol n'étoit point une action deshonorante (*b*). Les Anciens ne s'en faisoient aucun scrupule. Il n'étoit honteux que quand on étoit pris sur le fait (*c*).

La plupart des loix dont je viens de rendre compte n'ont été en usage que depuis l'établissement de l'Agriculture. Les premiers Législateurs Grecs n'avoient rien négligé pour porter & engager leurs peuples à s'adonner à la culture de la terre (*d*). Ils avoient établi dans cet-

(*a*) Iliad. l. 9. v. 644. l. 16. v. 423. = Voy. ce que Platon fait dire à ce sujet par Socrate, *in* Criton.

(*b*) Iliad. l. 6. v. 153. = Odyss. l. 19. v. 395. = Voy. Feith. l. 2. c. 9.

(*c*) Suid *in voce* Κλέπτης. t. 2. p. 325.

(*d*) On remarque que dans toutes les anciennes traditions de la Gréce, Neptune est toujours dit avoir succombé dans ses disputes avec Minerve, Apollon & les autres Dieux. *V.* Plut. t. 2. p. 741. = Pausf. l. 2. c. 1. p. 112. c. 15. p. 145.

Plutarque, prétend même que la dispute entre Minerve & Neptune, pour sçavoir qui d'elle ou

II Part. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

cette vue pluſieurs loix très utiles & très-ſages, comme, la défenſe de poſſéder les terres labourables au delà d'une certaine quantité; celle de vendre & d'aliéner l'héritage de ſes ancêtres. Il y avoit auſſi une loi qui défendoit d'hypothéquer une dette ſur des terres labourables (*a*). Toutes ces loix étoient, au rapport d'Ariſtote, de la plus haute antiquité, & remontoient aux ſiécles dont nous faiſons préſentement l'hiſtoire (*b*).

J'ai déja dit que c'étoit ſous le regne d'Erechtée, ſixiéme roi d'Athènes depuis Cécrops, que la connoiſſance du labourage avoit été répandue dans la Gréce ſous les auſpices de Cérès & de Triptolème. Comme l'établiſſement de l'Agriculture emporte néceſſairement l'inſtitution des loix civiles, tous les Ecrivains de l'antiquité ont attribué à Cérès & à Triptolème les premieres loix de la Gréce (*c*). La tradition la plus con-

de ce Dieu ſeroit patron d'Athènes, & la réuſſite de Minerve étoit une fable inventée & débitée par les anciens Rois de la Gréce pour détourner leurs peuples de l'envie de courir les mers, & les porter à cultiver la terre. *In Themiſtocle*, p. 121. E.

(*a*) Ariſt. Polit. l. 2. c. 7. p. 323. l. 6. c. 4. p. 417.

(*b*) Ibid.

(*c*) *A quibus initia vitæ atque victûs legum, morum, manſuetudinis, humanitatis, exempla ho-* *nis*.

constante & la plus générale portoit que les Athéniens avoient été les premiers à qui Cérès eût enseigné l'Agriculture (*a*). Aussi avons-nous vû qu'ils passoient pour les auteurs de toutes les loix civiles (*b*). On leur attribuoit également l'invention de toutes les formalités de la Justice & de l'ordre des procédures (*c*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

C'est au surplus à ce court exposé que se reduira ce que j'avois à dire sur l'origine & l'établissement des loix civiles dans la Gréce. Les Ecrivains de l'antiquité ne nous ont conservé aucun détail sur un objet si important. Non-seulement ils ne rapportent la teneur d'aucune loi, ils ne nous apprennent pas même quels étoient les Magistrats & les Tri-

minibus, & civitatibus data, ac dispertita esse dicuntur. Cicero *in* Verr. Act. 5a. n. 72. t. 4. p. 478.
Prima Ceres.........................
Prima dedit leges, Cereris sunt omnia munus. Ovid. Met. l. 5. v. 341, &c. = Diod l. 1. p. 18. l. 5. p. 324 & 385. = Plin. l. 7. sect. 57. p. 412. = Macrob. Sat. l. 3. c. 12. p. 413.

C'est par cette raison qu'on trouve si souvent l'Epithète Θεσμοφορος, *Legifera*, donné à Cerés *Voy.* l'explication historique de la Fable de Cérès par le Clerc. Bibl. Univ. t. 6. p. 47.

(*d*) Cicero *in* Verr. Act. 4a. n. 49. t. 4 p. 396. = Diod. l. 1. p. 34. l. 5 p. 333 & 385.

(*e*) *Suprà*, p. 57.

(*f*) Ælian. Var. Hist. l. 3. c. 38.

II. Part. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Tribunaux établis pour juger les contestations civiles. Il est même assez remarquable que dans le peu qui s'est conservé des loix attribuées à Triptolème, il n'est question que de réglemens politiques. Voici ces loix, telles que Porphyre les rapporte (*a*).

La premiere, dont nous avons déja eu occasion de parler, ordonne d'honorer ses parens (*b*).

La seconde défend d'offrir aucune autre chose aux Dieux, que les fruits de la terre.

La troisiéme ordonne de ne point faire de mal aux animaux.

Ces loix ne faisoient que renouveller & confirmer celles de Cécrops, qui, en instituant un culte réglé dans la Gréce, avoit défendu d'offrir à la Divinité rien de ce qui étoit animé (*c*). Je ne puis à cette occasion me dispenser de dire un mot des fameux mystères d'Eleusis.

J'ai fait voir précédemment que Cécrops avoit appris le premier aux Grecs à honorer l'Etre suprême par un culte public & solemnel (*d*). Mais les céré-mo-

(*a*) De Abstin. l. 4. p. 431.
(*b*) *Suprà*, p. 59.
(*c*) *Suprà*, p. 19.
(*d*) *Suprà*, p. 19.

monies religieuses établies par ce Prince, n'ont point produit un effet aussi marqué que l'institution des mystères célébrés à Eleusis en l'honneur de Cérès. De toutes les pratiques de la Religion payenne, les cérémonies usitées dans ces mystères ont été celles qui ont le plus attiré l'admiration & le respect des Anciens. On en rapporte l'institution à Erechtée, le même sous lequel la connoissance de l'Agriculture passa dans la Gréce (*a*). Je n'entreprendrai point de lever le voile obscur qui nous dérobe la connoissance de ces cérémonies si vantées dans l'antiquité. Je remarquerai seulement que les Ecrivains les mieux instruits & les plus judicieux de la Gréce & de Rome, ont été persuadés que ces mysteres avoient contribué plus que tout autre moyen à adoucir les mœurs barbares des premiers habitans de l'Europe. Il n'ont point hésité à attribuer à ces cérémonies religieuses toute la politesse & les connoissances dont ont joui les siécles les plus éclairés. „ Ce sont „ les misteres, dit Cicéron, qui nous „ ont tiré de la vie barbare & farouche „ que menoient nos Ancêtres. C'est le „ plus grand des biens que nous devions

(*a*) Diod. l. 1. p. = Marm. Oxon. Ep. 14.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

„ vions à la ville d'Athenès, entre tant „ d'autres qu'elle a répandus parmi les „ hommes. C'est d'elle que nous avons „ appris non-seulement à vivre avec „ joie, mais encore à mourir avec tran- „ quillité, dans l'espoir d'un avenir „ plus heureux (*a*) „. Isocrate en avoit dit autant long-tems auparavant (*b*). Les Grecs désignoient les mysteres d'Éleusis par un mot qui dans leur langue signifioit *Perfections* (1), parceque dans l'initiation on acquéroit, à ce qu'ils croyoient, la connoissance de la vérité & l'amour de la vertu. Les Latins exprimoient ces mysteres par le terme d'*Initia*, *Commencemens*; parceque, dit Cicéron, la doctrine qu'on enseignoit dans les Mysteres renfermoit les principes de la vie heureuse & tranquille. Ainsi les deux nations de l'antiquité les plus polies & les plus éclairées ont été persuadées qu'on ne pouvoit donner assez d'éloges à l'établissement des Mysteres d'Eleusis. Il ne me reste plus maintenant qu'à dire un mot des anciennes loix pénales de la Gréce.

Les loix pénales sont avec raison cel-

(*a*) De Leg. l. 2. n. 14. t. 3. p. 148.
(*b*) *In* Panegyr. p. 65.
(1) Τελεταί.

celles dont les premiers Législateurs Grecs paroissent s'être le plus occupés. Les Historiens placent dans les siécles que nous parcourons l'institution de plusieurs tribunaux, dont l'unique fonction étoit de juger des matieres criminelles.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

L'Aréopage étoit le plus ancien tribunal de la Gréce, & c'étoit pour connoître des meurtres que Cécrops l'avoit établi *a*). Dans l'origine, les Aréopagites connoissoient de toutes sortes d'homicides. Par la suite leur jurisdiction fut bornée aux seuls assassinats commis de dessein prémédité (*b*). On érigea, peu de siécles après l'Aréopage, un autre tribunal nommé le *Delphinium*, pour juger ceux qui, s'avouant coupables d'homicide, prétendoient avoir eu raison de le commettre (*c*). C'est à ce tribunal que Théfée fut absous, lorsqu'il eut mis à mort les enfans de Pallas & Pallas lui-même, qui tramoient une conspiration contre l'Etat (*d*). On établit ensuite le *Palladium*, où ceux qui

(*a*) Isocrat. Panegyr. p. 69. Voy. aussi Demosth. *in* Aristocrat. p. 735. = Plin. l. 7. sect. 57. p. 415. = Pauf. l. 4. c. 5. *init.*
(*b*) Demosth. *in* Aristocrat. p. 728. E. = Ælian. Var. Hist. l. 5. c. 15.
(*c*) Ibid.
(*d*) Pauf. l. 1. c. 28. p. 70.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

qui avoient commis un meurtre involontaire venoient se présenter (*a*). Démophon, fils de Thésée, fut le premier qui comparut devant ce tribunal. (*b*).

Les loix de la Gréce, conformes en ce point à celles d'Egypte, punissoient de mort l'homicide commis de dessein prémédité (*c*). Dédale ayant été accusé & convaincu devant l'Aréopage d'avoir fait périr son neveu Talus, fut condamné à mort par ce tribunal, & il n'évita la punition de son crime qu'en prenant la fuite, & se retirant dans l'Isle de Créte (*d*). J'observerai à ce sujet que chez les Grecs il étoit trés-aisé aux meurtriers de se dérober aux supplices qu'ils pouvoient appréhender.

La maniere dont on procédoit dans la Gréce à la poursuite des meurtres, étoit bien différente de celle qu'on suit dans nos tribunaux. En France, c'est au Ministère public qu'appartient le soin de rechercher & de faire punir les meurtriers. La premiere démarche que fait la

(*a*) Ælian. *suprà, loco. cit.*

(*b*) Pauſ. l. 1. p. 69. = Voy. Pollux. l. 8. c. 10.

(*c*) Demosth. *in* Midiam. p. 610. A. = *In* Aristocrat. p. 738. C. = Voy. aussi Plat. *de* Leg. l. 9. p. 934. B. p. 935. E.

(*d*) Diod. l. 4. p. 319 & 320. = Apollod. l. 3. p. 206.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

la Justice dans ces occasions, c'est de faire arrêter l'accusé contre lequel on a rendu plainte; on examine ensuite s'il est réellement coupable du crime qu'on lui impute, & il est retenu dans les prisons jusqu'à jugement définitif. Il n'en étoit pas de même chez les Grecs. Il n'y avoit point d'Officier public chargé par l'État de rechercher les meurtriers. Les parens du mort avoient seuls le droit d'en poursuivre la vengeance. Homère le fait assez connoître (*a*). On peut joindre au témoignage de ce grand Poëte, celui de Pausanias qui dépose en plusieurs endroits de cet ancien usage (*b*): usage qui paroît avoir toujours subsisté dans la Gréce (*c*). Mais les mêmes loix qui avoient déféré aux seuls parens du mort le droit d'en poursuivre le meurtrier, défendoient expressément qu'on le remît entre leurs mains (*d*); & comme le Ministere public ne se mêloit point de faire arrêter les meurtriers, ils jouissoient d'une liberté pleine & entiere tout le tems que duroit l'instruction de leur procès. Ainsi dans les cas

(*a*) Iliad. l. 9. v. 628, &c.

(*b*) L. 5. c. 1. p. 376. l. 8. c. 34. p. 669.

(*c*) Voy. Plat. de Leg. l. 9. p. 930; 931. & 933. Demosth. *in* Aristocrat. p. 736. Pollux. l. 8. c. 10. Segm. 118.

(*d*) Demosth. *loco cit.*

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

cas où un coupable pouvoit appréhender la juste punition de son crime, il ne tenoit qu'à lui de se dérober au supplice en prenant la fuite. Personne n'étoit en droit de l'en empêcher (*a*). La seule précaution qu'il eût à prendre, c'étoit de disparoître après ses premieres défenses (*b*). Car lorsque la procédure étoit assez avancée pour que les Juges fussent en état d'opiner, l'accusé alors étoit soumis à toute la sévérité des loix, & s'il étoit déclaré atteint & convaincu du crime qu'on lui imputoit, les Magistrats s'en emparoient pour lui faire subir le supplice auquel il étoit condamné (*c*). Cette liberté provisoire qu'on laissoit aux accusés, prouve clairement que c'étoit la coutume de les entendre deux fois avant que de les livrer au supplice. Si l'accusé, dont le crime étoit prouvé, avoit fait usage de la ressource de l'exil volontaire, tous ses biens étoient confisqués & vendus à l'encan (*d*). J'ai déja parlé de la coutume de renvoyer les accusés absous lorsque les voix étoient partagées également (*e*).

Avant

(*a*) Demosth. ibid. = Pollux, l. 8. c. 10. Segm. 117.
(*b*) Demosth. Pollux. *locis cit.*
(*c*) Demosth. *in* Aristocrat. p. 736.
(*d*) Pollux. l. 8. c. 9. Segm. 99.
(*e*) *Suprà*, p. 37 & 38.

Avant que de donner audience à l'accusateur & à l'accusé, on les obligeoit de consigner chacun une somme, qui appartenoit à celui qui gagnoit sa cause. La loi condamnoit en outre l'accusateur à une amende de mille drachmes, s'il n'avoit pas eu pour lui au moins la cinquiéme partie des voix (*a*). Si l'accusation étoit prouvée, les loix accordoient à l'accusateur le triste avantage d'assister au supplice du malheureux qu'il avoit convaincu de crime (*b*): mais il devoit arriver très-rarement qu'on exécutât à mort les homicides, eu égard aux facilités qu'ils trouvoient à se dérober au supplice (*c*). Car outre qu'ils étoient les maîtres de prendre la fuite, la loi leur avoit donné un moyen encore plus efficace pour désarmer la justice, & rester même tranquilles dans leur patrie. Ils n'avoient qu'à chercher les voies propres à appaiser les parens de celui qui avoit été tué: ils étoient sûrs alors de l'impunité & de n'être jamais inquiétés; c'étoit à prix d'argent qu'on assoupissoit ordinairement ces sortes d'affaires. On donnoit une certai-

(*a*) Demosth. *in* Mid. p. 610. F. = in Aristocrat. p. 738. C. Plato, *in* Apolog. Socrat. p. 27. E. = Pollux. l. 8. c. 6. Segm. 41 & 53.

(*b*) Demosth. *in* Aristocrat. p. 736.

(*c*) Voy. Diod. l. 3. p. 177.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

taine somme aux parties intéressées, pour les engager à cesser leurs poursuites (*a*).

La loi n'avoit pas voulu que le meurtre même involontaire, fût entiérement exemt de punition, de peur, dit Porphyre, que l'impunité, dans ces occasions, ne donnât lieu aux méchans d'abuser de l'indulgence de la loi (*b*). L'exil étoit originairement chez les Grecs la peine du meurtre involontaire (*c*). Céphale fut condamné par l'Aréopage à un bannissement perpétuel pour avoir tué involontairement sa femme Procris (*d*). Les loix se relâcherent par la suite de cette rigueur. Nous voyons dans Homère, que du tems de la guerre de Troye, les meurtriers n'étoient obligés de s'absenter de leur patrie, que jusqu'à ce qu'ils eussent appaisé les parens de celui qu'ils avoient tué (*e*). Si l'on s'en rapporte même au Scholiaste d'Euripide, les meurtriers involontaires n'étoient obligés de s'absenter que durant le cours d'une année (*f*). Platon, dans ses loix, paroît s'être conformé à cet ancien usage (g).

Mais

(*a*) Iliad. l. 9. v. 628, &c.
(*b*) De Abstin. l. 1. p. 16. &c.
(*c*) Apollod. l. 2. p. 116. = Demosth. adv. Aristocr. p. 732. B. = Plut. t. 2. p. 299. C.
(*d*) Apollod. l. 3. p. 200.
(*e*) Voy. Feithius, Antiq. Hom. l. 2. c. 8. p. 187.
(*f*) *In* Hippolyt. v. 35.
(*g*) L. 9. p. 929. F. p. 930. D.

Mais en même tems que les loix avoient voulu aſſujettir à quelque peine le meurtre involontaire, elles avoient pris des précautions pour dérober le meurtrier à la vengeance précipitée que les parens du mort auroient pû tirer de ſa perte. C'eſt dans cette vûe que nous voyons le droit d'aſyle établi chez tous les peuples de l'antiquité. Ce privilége, attaché à certains lieux, de mettre les meurtriers à couvert de toutes pourſuites, étoit très-ancien & très-reſpecté chez les Grecs. On croyoit que l'aſyle de Samothrace avoit été établi par Cybèle (a). Un des plus anciens eſt celui que Cadmus ouvrit dans la Béotie.

L'endroit où s'aſſembloit l'Aréopage étoit un aſyle inviolable. Sous Aphidas, qui monta ſur le trône d'Athènes l'an 1162, avant J. C. l'Oracle de Dodone avertit les Athéniens, qu'un jour les Lacédémoniens vaincus ſe réfugiroient dans l'Aréopage, & qu'ils ſe donnaſſent bien de garde de les maltraiter. Les Athéniens ſe reſſouvinrent de cet avis, lorſque ſous le regne de Codrus le Péloponèſe ſe ligua contre l'Attique. On ſçait quel fut l'événement de cette guerre, & comment les armées étant en pré-

(a) Diod. l. 3. p. 224.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jufqu'à l'établiffement de la Royauté chez les Hébreux.

préfence, celle des ennemis crut devoir faire retraite. Quelques Lacédémoniens qui s'étoient avancés jufqu'aux portes d'Athènes, fe trouverent à cette nouvelle dans un cruel embarras. Tout ce qu'ils purent faire fut de tâcher, à la faveur des ténebres, de fe cacher aux yeux des Athéniens. Dès que le jour parut, ils fe fauverent dans l'Aréopage. On n'ofa les attaquer dans cet afyle, ils y furent refpectés, & obtinrent permiffion de s'en retourner fains & saufs dans leur patrie (*a*).

La faveur des afyles n'avoit été établie originairement que pour les meurtriers involontaires. Dans Thucydide les Athéniens donnent à entendre très-clairement que les autels des Dieux ne fervoient d'afyle qu'à ceux qui avoient eu le malheur de commettre involontairement un homicide (*b*). On voit auffi dans Tite-Live le meurtrier du Roi Eumenès obligé d'abandonner l'afyle du temple de Samothrace, comme indigne d'en jouir (*c*). Moïfe, en établiffant des villes de refuge pour les meurtriers invo-

(*a*) Pauf. l. 7. c. 25. *init.*
(*b*) L. 4. p. 296. *lin.* 90.
(*c*) L. 45. n. 5.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

volontaires, exclut formellement de ce privilége les aſſaſſins (*a*).

Au ſurplus il en étoit du meurtre involontaire chez les Grecs comme de l'homicide prémédité, c'eſt-à-dire, que les meurtriers involontaires pouvoient, en appaiſant les parties intéreſſées, reſter tranquilles dans leur patrie. L'uſage étoit pareillement de donner aux parens du mort une certaine ſomme (*b*). Cette politique partoit d'un principe très-ſenſé. Parmi des peuples peu diſciplinés, les inimitiés ſont dangereuſes & très-ſujettes à occaſionner les ſuites les plus fâcheuſes; il eſt donc du bien public qu'elles ſoient aiſées à terminer (*c*). Auſſi voyons-nous que chez les anciens peuples, il n'y avoit point de délit qu'on ne pût racheter à prix d'argent. Tout ſe réduiſoit à des dommages & à des réparations. C'eſt par cette raiſon qu'il n'y avoit point alors, comme aujourd'hui parmi nous, de Partie publique qui fût chargée du ſoin de pourſuivre les criminels. Les Sauvages de l'Amérique nous retracent l'image de ces anciens tems. Chez ces peuples la réparation de l'homicide conſiſte dans un cer-

(*a*) Deut. c. 19. vs. 11, &c.
(*b*) Iliad. l. 18. v. 498, &c.
(*c*) Voy. l'Eſprit des Loix, t. 3. p. 102. & 328.

II. Part. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'etablissement de la Royauté chez les Hébreux.

certain nombre de présens que le meurtrier est obligé de faire aux parens du défunt, pour appaiser leur ressentiment (*a*).

Les anciens Législateurs n'avoient rien omis pour inspirer à leurs peuples toute l'horreur possible du meurtre & du sang répandu. On tenoit pour souillés ceux qui avoient commis un homicide, de quelque maniere que ce fût. Ils devoient, avant que de rentrer dans la société, se faire purifier par certaines cérémonies religieuses. Thésée avoit rendu un service important à sa patrie, en mettant à mort les brigands qui l'infestoient. Quoique ces meurtres fussent très-légitimes, néanmoins un de ses premiers soins fut de s'en faire purifier (*b*). Homère fait dire à Hector sortant du combat, qu'il n'ose faire des libations à Jupiter avant que de s'être purifié, parcequ'il n'est point permis de le prier avec des mains ensanglantées (*c*). Enée dans Virgile, après avoir mis à mort plusieurs de ses ennemis, n'ose toucher à ses Dieux Pénates jusqu'à ce qu'il se soit

(*a*) Lescarbot, Hist. de la Nouv. France, p. 395 & 798. = Mœurs des Sauvag. t. 1. p. 490 & 491.

(*b*) Plut. *in* Thes. p. 5. C. = Paus. l. 1. c. 37. *init.*

(*c*) Iliad. l. 6. v. 265, &c.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

soit purifié (*a*). On pourroit citer plusieurs autres exemples (*b*). Il n'étoit pas permis à un meurtrier, qui s'étoit banni de sa patrie pour un homicide involontaire, d'y rentrer, même après avoir satisfait les parens du défunt, sans s'être fait purifier & expier du meurtre qu'il avoit commis (*c*). On rapporte au régne de Pandion, huitiéme Roi d'Athènes, l'établissement des cérémonies religieuses, propres à purifier les homicides (*d*).

Nous remarquerons à ce sujet que Moïse ordonne une expiation solemnelle pour les meurtres dont on ne connoît pas les auteurs (*e*). Il veut aussi que ceux qui, dans une guerre juste & légitime, se sont souillés par l'effusion du sang ennemi, ne rentrent dans le camp, qu'après s'être purifiés (*f*). Chez les Romains, les soldats qui suivoient le char du vainqueur, étoient couronnés de lauriers, afin, dit Festus, qu'ils ne parussent rentrer dans la ville, que purifiés du sang humain qu'ils avoient ré-

(*a*) Æneid. l. 2. v. 717, &c.
(*b*) Voy. Marsh. p. 253. = Feithius, p. 187.
(*c*) Demosth. *in* Aristocrat. p. 736. E. = Voy. aussi Plat. *de* Leg. l. 9. p. 930. &c.
(*d*) Marm. Oxon. Ep. 15. = Marsh. p. 253.
(*e*) Deut. c. 21. vs. 5, &c.
(*f*) Num. c. 31. vs. 19 & 24.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

répandu (*a*). Le but de toutes ces coutumes étoit d'inſpirer le plus grand éloignement pour l'homicide.

Il faut, je crois, rapporter à ce même principe d'humanité, autant qu'à la politique, la défenſe de tuer certains animaux, ſi préciſément établie par les premiers Légiſlateurs de la Gréce. On a vû que Cécrops avoit défendu d'offrir aux Dieux rien qui fût animé. Triptolème avoit renouvellé cette loi, en ordonnant de ne leur offrir que des fruits. Mais ce ſecond Légiſlateur alla encore plus loin; car il défendit expreſſément de faire du mal aux animaux ſervans au labourage. L'Hiſtoire n'a pas même dédaigné de nous conſerver les circonſtances qui occaſionnerent la mort du premier bœuf égorgé à Athènes, & les ſuites de cet événement (*b*). C'eſt un de ces faits ſinguliers qui méritent une attention particuliere: il arriva ſous Erechtée, ſixiéme roi d'Athènes (*c*). Cet événement eſt d'autant plus remarquable qu'il donna lieu à l'érection du Pry-

(*a*) Verbo *Laureati*, p. 206.

(*b*) Porphyr. de Abſtin. l. 2. p. 136 & 174. = Ælian. Var. Hiſt. l. 8. c. 3. = Pauſ. l. 1. c. 28. p. 70.

(*c*) Pauſ. Ibid.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

Prytanée, tribunal très-renommé chez les Athéniens (*a*). La fonction des Prytanes étoit de faire le procès aux choses inanimées, qui avoient occasionné la mort de quelqu'un (*b*).

Je finis ce qui concerne les loix pénales de la Gréce, en observant une parfaite conformité entre ces loix & celles des Egyptiens, sur la punition des femmes enceintes coupables de crimes qui méritoient la mort. Les Grecs, à l'exemple des Egyptiens, attendoient, pour les conduire au supplice, qu'elles fussent accouchées (*c*).

Ce que je trouve de plus extraordinaire dans les anciennes loix de la Gréce, c'est que les Législateurs n'avoient point déterminé précisement le genre & la durée du supplice dont chaque crime devoit être puni (*d*). Ils avoient laissé les Juges maîtres d'appliquer les loix suivant qu'ils le jugeroient à propos. Zaleucus, législateur des Locriens, fut, dit-on, le premier qui prescrivit & expliqua dans ses loix l'espéce & la durée des

(*a*) Ibid. *loco cit.* = Pollux. l. 8. c. 10.
(*b*) Pauf. l. 1. c. 28. p. 70. Voy. les exemples qu'il en cite, l. 5. c. 27. p. 449. l. 6. c. 11. p. 478.
(*c*) Diod. l. 1. p. 88. = Ælian. Var. Hist. l. 5. c. 18. = Plut. t. 2. p. 552. D.
(*d*) Strabo, l. 6. p. 398.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

des peines qu'on devoit infliger aux criminels (*a*).

On voit par tout ce qui vient d'être dit, que les premieres loix de la Gréce étoient assez informes, elles se ressentoient de la grossiereté qui régna si longtems dans cette partie de l'Europe (*b*).

Les Grecs, comme tous les anciens peuples, ont été quelque tems sans connoître l'art d'écrire. Le chant étoit alors le seul moyen de faire passer à la postérité ce qu'on avoit intérêt de ne point oublier (*c*). Cette méthode très-simple & très-naturelle a été employée pour conserver le souvenir des loix. Faute de monumens où ils pussent déposer leurs loix, les premiers Législateurs les mirent en chant pour les faire retenir plus facilement. Les Grecs chantoient leurs loix. C'est ce qui fit donner le même nom aux loix & aux chansons (1). Aristote, dans ses Problêmes, recherchant la raison de cette conformité de nom entre deux objets si différens, c'est, dit-il, qu'avant la connoissance de l'écriture, on chantoit les loix pour ne les point oublier (*a*).

L'usage

(*c*) Ibid.
(*d*) Arist. Polit. l. 2. c. 8. p. 327. B.
(*e*) Voy. la prem. Part. Liv. I. p. 25 & 26.
(1) Νόμος
(*a*) Problem. sect. 19. Problem. 28.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

L'usage de mettre en chant les loix & tout ce qui y avoit rapport, gagna tellement dans la Gréce, qu'il continua même après que l'écriture y fut introduite. Le crieur qui publioit les loix de la plûpart des villes Grecques, étoit assujetti à des tons réglés, & à une déclamation mesurée. Il étoit accompagné du son de la lyre, comme un acteur sur la scêne (*a*). Cette maniere de publier les loix, les édits, &c. a subsisté longtems chez les Grecs. L'Histoire nous en

Josephe & Plutarque soupçonnent que le terme Νόμος, employé pour désigner les loix étoit moderne, en comparaison de ces premiers tems dont nous parlons, & qu'il étoit même postérieur au siécle d'Homère, qui dans ses Poëmes ne se sert jamais du mot Νόμος, pour designer les loix, mais de celui de Θεμιστaὶ, *jura*.

Mais Josephe & Plutarque, parlant sur-tout avec quelque doute, ne sauroient balancer l'autorité d'Aristote sur l'antiquité d'un mot Grec, pour ne rien dire d'un Hymne en l'honneur d'Apollon, attribué à Homere, où Νόμος est employé pour signifier la *Loi* ou la *méthode* du chant. Vers. 20.

On trouve aussi le mot Νόμος, employé dans Hésiode pour désigner les *Loix*. Op. & Dies, v. 276.

(*a*) *Græcarum quippe urbium multæ ad Lyram leges, decretaque publica recitabant*. Martian. Capella, de Nupt. Philolog. l. 9. p. 313. = Voy. aussi Ælian. Var. Hist. l. 2. c. 39. = Stob. Serm. 42. p. 291.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

en a conservé un exemple trop remarquable pour ne le pas rapporter.

Dans la nuit qui suivit la bataille de Chéronée, Philippe, ivre de bonne chere & de vin, & plus encore de la victoire qu'il venoit de remporter, se transporta sur le champ de bataille couvert encore des cadavres des Athéniens. Là, pour insulter aux morts, il se mit à parodier le décret que Démosthene avoit proposé pour exciter les Grecs à prendre les armes. Philippe chantoit donc en battant la mesure: „ *Démosthène*, *fils de Démosthène Pœonien, a* „ *dit, &c.* (a) ".

Les Locriens d'Italie passoient, dans les écrits de quelques auteurs de l'antiquité, pour les premiers peuples Grecs qui eussent rédigé leurs loix par écrit (b). Ce fait ne me paroît point exact; car sans parler de Minos, qui, au rapport de Platon, avoit rédigé ses loix par écrit (c); sans parler d'une loi de Thésée écrite sur une colonne de pierre qui subsistoit encore du tems de Démosthène (d), il est certain que Solon avoit fait

(a) Plut. *in* Demosth. p. 855. A.
(b) L. 6. p. 397.
(c) *In* Minoë, p. 568 E.
(d) *In* Neæram. p. 873. C.

fait coucher ses loix par écrit (*a*): & Solon est antérieur de près d'un siécle à Zaleucus, législateur des Locriens. Je ne crois point au surplus que dans les tems dont il s'agit maintenant, aucun peuple de la Gréce, si l'on en excepte les Crétois, eût un corps de loix compilées & rédigées par écrit.

(*a*) Voy. la 3e Part. Liv. I. Ch. III. Art. I.

ARTICLE NEUVIEME.

Des Loix de Créte.

J'AVOIS d'abord résolu de ne point parler des Crétois. Ces Insulaires ne faisoient point corps avec les autres peuples de la Gréce; fixés dans leur isle, ils ne prirent presque jamais de part aux affaires générales, & n'influerent sur aucun événement qui ait intéressé tous les Grecs (1). On doit cependant regarder les Crétois comme faisant partie de la nation Grecque, puisqu'ils parloient

(1) Excepté la guerre de Troye, ils ne paroissent point s'être jamais mêlé des affaires de la Gréce. *Voy*. Herod. l. 7. n. 167. & 170, 171.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

loient la même langue (a). D'ailleurs les loix de Crète méritent par elles mêmes notre attention; elles ont servi de modéle à celles que Lycurgue donna par la suite aux Lacédémoniens. Il est donc à propos d'en parler, afin qu'on puisse remarquer la conformité qu'il y avoit entre les loix de Crète & celles de Sparte.

De tous les peuples de la Grece, les Crétois passoient pour les plus anciens dont les loix eussent été rédigées par écrit (b). Elles étoient l'ouvrage de Minos premier (c). La réputation dont ces loix ont joui, a fait mettre ce Prince au nombre des plus grands législateurs de l'antiquité.

Les loix de Minos étoient fondées sur deux motifs principaux, de former ses sujets à la guerre, & d'entretenir l'union entre les esprits. Si Minos réussit dans le premier de ces objets, nous allons voir qu'à l'égard du second, l'événement ne répondit point à ses espérances.

Dans la vûe d'établir une parfaite union entre ses sujets, Minos travailla à met-

(a) C'étoit le Dialecte Dorique.
(b) Plat. *in* Min. p. 568 E. = Solinus, c. 11. p. 29. = Isidor. Orig. l. 14. c. 6.
(c) Voy. les Mém. de l'Acad. des Inscr. Tom. 3. Mem. p. 49.

mettre entre eux le plus d'égalité qu'il étoit possible. Il ordonna pour cet effet que tous les enfans seroient nourris & élevés ensemble (*a*). Leur vie étoit dure & sobre. On les accoutumoit à se passer de peu, à souffrir le chaud, le froid, à marcher dans des endroits rudes & escarpés. Ils étoient toujours habillés comme doivent l'être des gens de guerre, d'une étoffe fort simple, la même en hiver qu'en été. On les exerçoit à faire entre eux de petits combats, à souffrir courageusement les coups qu'ils se portoient; & afin, dit Strabon, que jusqu'à leurs divertissemens, tout ressentît la guerre, leur danse même se faisoit les armes à la main (*b*).

Pour rapprocher encore davantage les esprits, & les lier plus intimement, Minos voulut que tous les citoyens mangeassent ensemble aux mêmes tables (*c*). Ils étoient nourris aux dépens de l'Etat. C'étoit le trésor public qui fournissoit à la dépense (*d*). Les jeunes gens mangeoient

(*a*) Strabo, l. 10. p. 735, &c.

(*b*) Strabo, l. 10. p. 735, &c.

Cette danse à été fort célébre dans l'antiquité sous le nom de Pyrrhique.

(*c*) Arist. Polit. l. 7. c. 10. = Strabo, l. 10. p. 736.

(*d*) Arist. Ibid. & l. 2. c. 10. p. 332. E. = Strabo. l. 10. p. 736.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

geoient à terre, & se servoient les uns les autres. Ils servoient aussi les hommes faits (*a*). Comme à l'armée les soldats sont obligés de manger tous ensemble, l'intention de Minos, dans l'établissement de ces repas publics, avoit été de former dès l'enfance ses sujets à la discipline militaire. C'est le seul mérite que pouvoit avoir cet usage. L'institution des repas publics ne réussit point à entretenir l'union & la concorde entre les Crétois; on sçait qu'ils étoient continuellement en guerre les uns contre les autres (*b*). Ils ne s'accordoient que quand il s'agissoit de repousser un ennemi commun (*c*). Je ne fais aucun doute qu'il ne faille attribuer ces divisions intestines des Crétois à la distinction des professions, qui avoit lieu en Crete comme en Egypte (*d*).

On

(*a*) Strabo, p. 739.
(*b*) Arist. Polit. l. 2. c. 10. p. 333.
(*c*) Plut. t. 2. p. 490. B.
C'est de cette conduite des Crétois qu'est venue, suivant Plutarque, cette expression Proverbiale, si connuë dans la Gréce, *Syncretiser*.
On a depuis appellé *Syncrétistes*, ceux qui se mêloient de concilier les différentes sectes. Ce mot est employé souvent par les Théologiens, mais toujours en mauvaise part.
(*d*) Arist. Polit. l. 7. c. 10. = Voy. sur cet article la 3e Part. Liv. I. Chap. II.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

On ne ſçauroit trop louer l'attention de Minos à l'égard des Magiſtrats & des perſonnes âgées. Non-ſeulement il exigeoit qu'on eût pour eux le reſpect & les égards qui leur ſont dûs, mais encore dans la crainte que l'on n'y manquât, il avoit défendu, en cas qu'on remarquât en eux quelques défauts, de les relever en préſence des jeunes gens (*a*). D'ailleurs il avoit pris toutes les précautions que la prudence humaine peut ſuggérer pour inſpirer à la jeuneſſe un grand reſpect & un grand attachement pour les maximes & les coutumes de l'Etat. Il n'étoit pas permis aux jeunes gens de révoquer en doute, ni même de mettre en queſtion la ſageſſe ou l'utilité des réglemens dont on les inſtruiſoit. C'étoit ce que Platon trouvoit de plus admirable dans les loix de Minos (*b*).

Afin d'inſpirer aux Crétois une vénération plus profonde pour ſes ordonnances, Minos ſe retiroit de tems en tems dans un antre, où il ſe vantoit d'avoir avec Jupiter des entretiens familiers (*c*).

Ce

(*a*) Plato, de Leg. l. 1. p. 775.
(*b*) Plato de Leg. l. 1. p. 775.
(*c*) Hom. Odyſſ. l. 19. v. 179. = Plato in Minoë p. 568. Horat. Carm. l. 1. Od. 28. = Diod. l. 1. p. 105. = Strabo, l. 16. 1105. = Val. Max. l. 1. c. 2. p. 37. = Plut. *in* Numa. p. 62. D.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Ce n'eſt au ſurplus ni le premier, ni le ſeul des légiſlateurs anciens qui ait crû devoir s'autoriſer de la divinité pour faire reſpecter ſes loix. Mnévès, un des plus renommés & des plus anciens légiſlateurs de l'Égypte, attribuoit les ſiennes à Hermès, autrement dit, Mercure (*a*). Lycurgue avoit eu ſoin de ſe munir du ſuffrage d'Apollon avant que de travailler à la réforme de Sparte (*b*). Zaleucus, légiſlateur des Locriens, ſe diſoit inſpiré de Minerve (*c*). Zathrauſtès, chez les Arimaſpes, publioit qu'il tenoit ſes ordonnances d'un Génie adoré de ces peuples (*d*). Zamolxis vantoit aux Gétes ſes communications intimes avec la Déeſſe Veſta (*e*). Numa entretenoit les Romains de ſes converſations avec la Nymphe Egérie (*f*). On pourroit en citer bien d'autres exemples : ces faits, pour le dire en paſſant, démontrent invinciblement que la tradition primordiale ſur l'exiſtence de Dieu, ne

(*a*) Diod. l. 1. p. 125.

(*b*) Ibid. *loco cit.* = Strabo, l. 16. p. 1105. = Plut. t. 2. p. 543. A. = Val. Max. l. 1. c. 2. p. 38.

(*c*) Diod. l. 1. p. 105. = Val. Max. l. 1. c. 2. p. 38. = Plut. *in* Numa, p. 62. D.

(*d*) Diod. *loco cit.*

(*e*) Diod. *loco cit.* = Strabo, l. 16. p. 1106.

(*f*) Plut *in* Numa. p. 62. D. = Dion. Halic. l. 2. p. 122. = Val. Max. l. 1. c. 2.

ne s'eſt jamais perdue, puiſque dans tout l'univers connu, cette croyance ſe trouve établie de tems immémorial, & ſi profondément même, que les premiers légiſlateurs ont voulu s'en autoriſer, pour donner à leurs loix une conſidération plus qu'humaine (*a*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

Le grand défaut de Minos dans ſes inſtitutions politiques, défaut dans lequel Lycurgue tomba d'après lui, étoit de n'avoir enviſagé que la guerre. C'eſt le ſeul but que le légiſlateur des Crétois ſemble s'être propoſé (*b*(. Nous avons vû que c'étoit uniquement de ce côté qu'étoit dirigée l'éducation de la jeuneſſe. Par une ſuite du même motif, les Crétois ne cultivoient point leurs terres par leurs mains. Des eſclaves connus dans l'antiquité ſous le nom de *Périæciens*, étoient chargés de ce ſoin. On les obligeoit de rendre tous les ans une certaine ſomme à leurs maîtres (*c*), ſur laquelle on prélevoit les

(*a*) Voy. Diod. l. 1. p. 105. = Strab. l. 16. p. 1105. & 1106. = Plut. *in* Numa, p. 62. Dion. Halicarn. l. 2. p. 122. & le traité de l'Opinion, t. 4 p. 513.

(*b*) Plato de Leg. l. 1. p. 769, &c.

(*c*) Ariſt. Polit. l. 2. c. 10. = Strabo, l. 12. p. 817. = Plut. *in* Lacon. p. 239 = Athen. l. 6. p. 263 & 264.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

les frais néceſſaires aux beſoins de l'Etat (*a*).

Si les loix de Minos étoient bonnes à faire des Crétois, d'excellens ſoldats, elles ne paroiſſent pas avoir été également propres à régler leurs mœurs & leurs ſentimens. Chaque citoyen étoit obligé de ſe marier (*b*): mais avec quel étonnement ne voit-on pas qu'un légiſlateur ait pû aprouver un moyen auſſi infâme que celui dont les Crétois faiſoient uſage pour n'être point chargés d'un trop grand nombre d'enfans. Soit qu'en Créte la fertilité ou l'étendue des terres ne répondît point au nombre des habitans, ſoit que les corps y fuſſent plus robuſtes, ou les femmes plus fecondes; Minos autoriſa par ſes loix, une paſſion que la nature déſavoue, & permit des excès dont la pudeur ne parle jamais qu'en frémiſſant (*c*).

(*a*) Ariſt. *loco cit.*
(*b*) Strabo, l. 10. p. 739. A.
(*c*) Ariſt. l. 2. c. 10. p. 333. = Strabo, l. 10. p. 779 & 740. = Athen. l. 13. p. 602. = Voy. auſſi ſur la maniere dont on puniſſoit l'adultere en Crete *Ælian. var. Hiſt.* l. 12. c. 12.

FIN DU PREMIER LIVRE.



SECONDE PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux : espace d'environ 600. ans.

LIVRE SECOND.

Des Arts & Métiers.

J'AI essayé dans la premiere Partie de cet Ouvrage de donner une idée de l'origine & du dévelopement des Arts. J'aurois désiré pouvoir en suivre le progrès d'âge en age, & fixer le degré de perfection auquel ils ont été portés dans chaque siécle. Le défaut de monumens ne m'a pas permis d'exécuter ce projet. On apperçoit seulement à travers l'obscurité qui envelope l'histoire des peuples de l'Asie & celle des Egyptiens, que ces nations ont connu fort prompte-

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

tement plusieurs Arts, & que leurs premiers progrès ont été assez rapides. Nous voyons en effet peu de siécles après le déluge, les Egyptiens, & quelques contrées de l'Asie, en possession de plusieurs des connoissances qui sont le partage des peuples policés. L'exposé que je vais faire des ouvrages exécutés par ces Nations, dans les tems qui fixent présentement nos regards, achevera de nous en convaincre.

A l'égard des Grecs, leurs connoissances dans les Arts étoient alors bien différentes de celles des peuples de l'Asie & des Egyptiens. Ils n'en étoient encore, dans les tems dont il s'agit maintenant, qu'aux premiers élémens. La Gréce a langui bien des siécles dans l'ignorance & dans la grossièreté.



SECTION PREMIERE.

De l'état des Arts dans l'Asie & dans l'Egypte.

J'AI crû devoir rassembler sous une seule & même section ce que j'ai à dire dans cette seconde Partie sur l'état des Arts & dans l'Asie & dans l'Egypte. Les peu-

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

peuples de ces contrées ſemblent avoir marché d'un pas à peu-près égal dans la carriere des connoiſſances humaines. Leur goût paroît auſſi avoir été preſque ſemblable ; je ne ferai donc point d'articles ſéparés pour l'Aſie, ni pour l'Egypte.



CHAPITRE PREMIER.

De l'Agriculture.

L'HISTOIRE des peuples de l'Aſie, dans les ſiécles qui font l'objet de cette ſeconde Partie, ne nous fournit rien de particulier ſur l'état de l'Agriculture proprement dite. Je crois ſeuſeulement y appercevoir des traits qui donnent lieu de penſer que l'art du Jardinage étoit alors fort cultivé dans quelques contrées de cette partie du monde. Les Syriens paſſoient pour entendre parfaitement le Jardinage (a) ; preuve qu'ils s'y étoient adonnés depuis très-long-tems. On en peut dire autant des Phrygiens. Les jardins de Mi-

(a) Plin l. 20. ſect. 16. p. 192.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Midas étoient fort renommés dans l'antiquité ; mais il ne nous en est point resté de description : Hérodote qui en parle, se contente de dire qu'il y croissoit des roses d'une grandeur & d'une odeur admirables (*a*). Homère nous fournira plus de lumieres sur cet objet. La description des jardins d'Alcinoüs fera connoître quel étoit le goût des peuples de l'Asie, dans cette partie de l'Agriculture. On sera peut-être étonné du rapport que j'établis entre l'Asie & l'isle des Phéaciens ; mais je crois y être suffisamment autorisé (1).

Ho-

(*a*) L. 8. n. 138.

(1) Jusqu'à présent on a toujours pris l'Isle de Corfou pour l'Isle des Phéaciens, si fameuse dans les poëmes d'Homere. Je ne sçais cependant si les raisons sur lesquelles on se fonde sont absolument décisives. Je crois au contraire trouver dans le texte même d'Homere, des faits qui ne permettent pas de placer l'Isle des Phéaciens dans l'Europe.

Le seul motif sur lequel on établit l'identité de l'Isle des Phéaciens avec celle de Corfou, c'est sa proximité d'Ithaque. Il n'est pas difficile de détruire cette conjecture, & de faire voir qu'elle porte sur des fondemens peu solides.

Homère a semé trop de fables & mis trop de contradictions dans les voyages d'Ulysse, pour qu'il soit possible de déterminer avec quelque sorte de précision, les pays où il a voulu faire aborder son Héros. L'exactitude Géographique n'a point été le but que ce Poëte s'est proposé dans l'O-

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Homère est le plus ancien Auteur qui ait parlé nommément des jardins, & qui

l'Odyssée. A chaque instant il déplace les pays, & arrange les routes, suivant qu'il le juge à propos. Envain tenteroit-on de vouloir retrouver la plupart des contrées dont il parle ; les efforts seroient superflus. Je n'en citerai pour exemple que l'Isle d'*OEa*, où le Poëte place le séjour de Circé. Les Géographes prétendent que c'est le Promontoire *Circeï*, situé sur la côté Occidentale d'Italie.

Mais quelle ressemblance peut-on trouver entre l'Isle d'*OEa* d'Homère, & le Promontoire *Circeï* ?

1° Homère dit nettement que Circé habitoit dans une Isle, & non pas sur un Promontoire. 2°. Il n'y a jamais eu de ville d'*OEa*, en Italie. 3°. Homère dit que l'Isle de Circé étoit située dans l'Océan. On n'ignore pas combien le Promontoire *Circeï* en est éloigné. Comment enfin accorder la position de ce Promontoire, situé sur la côté Occidentale de l'Italie, avec les danses de l'aurore qu'Homère place dans l'Isle d'*OEa*, dont il dit de plus qu'elle voit naître le soleil. *Odiss. l.* 12. *init.*

Je sçais bien que Strabon, & ceux qui défendent la Géographie de l'Odyssée, ont essayé de concilier, à l'aide de l'ancienne tradition, les contradictions dont je parle. Mais on voit qu'ils sont obligés de faire à chaque instant violence aux notions de Géographie les plus communes. Il faut renverser toutes les idées qu'on en peut avoir.

Mais, dit-on, l'Isle de Phéaciens ne peut pas être bien éloignée d'Ithaque, puisqu'Ulysse ne met qu'un jour à faire cette traversée.

Pour qu'on pût tirer quelque induction de ce raisonnement, il faudroit être assuré qu'Homère ne s'écarte jamais sur ce sujet de la vraisemblance. Cependant nous voyons que lorsqu'Ulysse part

qui se soit plû à les décrire. Ses ouvrages peuvent donc nous instruire des espe-

de chez Circé pour aller aux enfers, le Poëte lui fait traverser l'Océan en un jour. A l'égard de sa traversée de l'Isle des Phéaciens à Ithaque, le merveilleux qu'Homère a répandu dans tout ce récit, ne permet pas qu'on en puisse rien inférer pour la distance des lieux. Il s'en explique même assez clairement, puisqu'il dit, qu'il n'en est pas des vaisseaux Phéaciens comme de ceux des autres nations. Ces vaisseaux, dit-il, n'ont ni gouvernail ni Pilote. Ils sont doüés de connoissance. Ils sçavent d'eux-mêmes les chemins de toutes les villes & de toutes les païs; ils font très-promptement les plus grands trajets *Odyss. l. 8. v. 556*, &c.

Je crois que ce passage détruit suffisamment toutes les inductions qu'on a prétendu tirer de la proximité de l'Isle de Corfou à celle d'Ithaque. On ne trouve d'ailleurs aucune confirmité, aucun rapport entre le nom de *Scherie*, qu'Homère donne à l'Isle des Phéaciens, & celui de *Corcyre* ou de *Corfou*. Faisons voir maintenant que l'etat où ce Poëte dit qu'étoit l'Isle des Phéaciens lorsqu'Ulysse y aborda, ne peut en nulle façon convenir a l'état où devoit être l'Isle de Corfou aux siécles héroïques.

Homère dépeint l'Isle des Phéaciens comme une contrée où regnoit dès le tems de la guerre de Troie une opulence, une molesse & une magnificence inconnues certainement alors dans toute l'Europe. Je ne parle point du Palais d'Alcinoüs, quoiqu'Homère semble s'être épuisé pour en faire concevoir la plus haute idée. Mais j'insisterai sur la grandeur & la décoration des places publiques, sur celle des ports, sur la beauté & la quantité des vaisseaux dont ils étoient remplis, enfin, sur l'expérience des Phéaciens dans la Marine & sur l'éten-

péces d'arbres & de plantes qu'on a connues & cultivées dans les premiers tems. Nous y trouvons auſſi la maniere dont les jardins étoient diſpoſés.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

Ce Poëte dit qu'il y avoit dans les jardins d'Alcinoüs des poiriers, des grenadiers, des figuiers & des oliviers. Il y auroit même lieu de ſoupçonner qu'il y avoit des citroniers (a). A l'égard des

tendue de leur Commerce. J'appuyerai auſſi ſur l'habileté & l'adreſſe des Phéaciennes à travailler des étoffes d'une fineſſe & d'une beauté ſurprenante. Je dis que toute cette deſcription ne peut caractériſer une Iſle de l'Europe dans les tems héroïques; & pour s'en convaincre, il ſuffit de jetter les yeux ſur l'état où étoient alors les Arts, le Commerce & la Navigation dans la Gréce. Je crois au contraire, reconnoître à ces traits des Aſiatiques. C'eſt à ces peuples qu'on doit rapporter tout ce qu'Homere débite des Phéaciens; & je n'imagine pas qu'il ait eu d'autres vûes. Ce Poëte étoit trop inſtruit pour ignorer que du tems d'Ulyſſe il n'y avoit aucune Iſle de la Gréce dans un état pareil à celui dans lequel il dépeint l'Iſle des Phéaciens. Je ne penſe donc pas que toutes ces conjectures, auxquelles on eſt obligé d'avoir recours pour placer cette Iſle dans l'Europe, puiſſent l'emporter ſur le texte même d'Homère, qui me paroît prouver clairement que ce Poëte a voulu déſigner une Colonie Grecque tranſportée dans quelques-unes des Iſles de l'Aſie.

(a) Odyſſ. l. 7. v. 115, &c.

Μηλέαι ἀγλαόκαρποι A la lettre *des fruits brillants à la vue.* Ce qu'on peut fort bien interpréter des *oranges*, ou des *citrons.*

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

légumes, Homère n'entre dans aucun détail ſur cet article. On peut conjecturer ſeulement qu'il y en avoit de pluſieurs eſpéces (*a*).

Quant à la diſtribution & à l'arrangement de ces jardins, on y voit régner une ſorte de ſymétrie. Ils étoient partagés en trois parties. Un verger contenant les arbres fruitiers, une vigne & un potager. Les arbres ne ſemblent point plantés confuſément dans le verger. Il paroît au contraire qu'on connoiſſoit dès lors l'art de les alligner (1). La vigne pouvoit auſſi former des treilles. A l'égard du potager, Homère, ſuivant que je le conjecture, donne à entendre que les légumes y étoient rangés en différentes planches ou compartimens (2). On ſçavoit encore ménager & diſtribuer des eaux courantes dans les

(*a*) Ibid. v. 127 & 128.

(1) Je fonde ma conjecture ſur ce qu'Homere ſe ſert du mot ὄρχατος, plutôt que de celui de Κῆπος en parlant de jardins d'Alcinoüs. Or le mot ὄρχατος, vient de la raçine ὄρχος, qui déſigne des plantes rangées avec ordre & ſymétrie.

(2) C'eſt, je crois, l'induction qu'on peut tirer des termes de Κοσμηταὶ πρασιαὶ dont Homère ſe ſert : ſon Scholiaſte les explique, & je crois avec beaucoup de fondement, par ἐν τάξει, διατεθειμέναι, *des plantes rangées avec ordre.*

les jardins. Homére remarque que dans ceux d'Alcinoüs il y avoit deux fontaines : l'une se partageant en différens canaux, arrosoit tout le jardin : l'autre, coulant le long des murs de la cour, avoit son issue à l'extérieur du palais, & fournissoit de l'eau à toute la ville (*a*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Convenons cependant que cette description ne donne pas une grande idée du goût qui regnoit alors dans les jardins. Ceux d'Alcinoüs ne sont, à proprement parler, que des clos, des vergers. On n'y voit que des arbres ou des plantes utiles. Nulle mention de l'ormeau, du hêtre, du platane, ni d'aucun de ces arbres qui par la suite ont fait l'ornement & l'agrément des jardins. Point d'allées couvertes, point de bosquets, point de terrasses. Il n'est pas même question de fleurs, & moins encore de parterres. Il n'y a rien, en un mot, dans cette description, qui présente ce qu'on peut appeller le dessein & l'ordonnance d'un jardin.

Un point plus important, c'est d'examiner quelle connoissance on pouvoit avoir alors de la culture des arbres. Il est constant que l'art de les faire venir dans les endroits qu'on jugeoit à propos, étoit bien con-

(*a*) Odyss. l. 7. v. 129, &c.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

connu ; mais étoit-on instruit également de l'art de les gouverner, de les greffer, par exemple ? c'est sur quoi j'ai déja eu lieu de proposer quelques conjectures (*a*). J'ai soutenu que ce secret n'avoit été connu qu'assez tard : établissons les motifs qui m'ont fait embrasser cette opinion.

Il n'est point question de la greffe dans les écrits de Moïse. Nous voyons néanmoins ce Législateur donner aux Israëlites des préceptes fort utiles sur la culture des arbres fruitiers. Il ordonne de retrancher pendant les trois premieres années les fruits des arbres qu'on plantera. Ceux de la quatriéme pousse étoient consacrés au Seigneur. Ce n'étoit qu'à la cinquiéme année qu'il étoit permis d'en manger (*b*). Ce précepte étoit fondé sur l'expérience & sur la connoissance que Moïse avoit de la culture des arbres fruitiers. Il n'ignoroit pas qu'on fatigue & qu'on épuise un jeune arbre quand on lui laisse porter à maturité les fruits qu'il produit à une premiere pousse : ainsi en ordonnant aux Israélites de retrancher les fruits des trois premieres années, l'intention de

(*a*) Voy. la 1re Part. Liv. II. Chap. I. Art. V.
(*b*) Levit. c. 19. vs. 23, &c.

de Moïse a été d'apprendre à son peuple les moyens de conserver les arbres fruitiers, & de leur faire porter de beaux fruits.

D'après ces détails, je crois être en droit de présumer que si Moïse eût connu la greffe, il n'auroit pas négligé d'en donner quelque précepte aux Hébreux.

Nous voyons aussi qu'Homere ne dit rien de la greffe, quoiqu'il ait eu occasion d'en parler plusieurs fois.

On pourroit ajouter qu'il n'est point fait mention de la greffe dans ce qui nous reste aujourd'hui des Poëmes d'Hésiode (1); cependant son premier Ouvrage où il traite dans un grand détail de tout ce qui concerne l'Agriculture, nous est parvenu assez entier. Mais l'induction qu'on pourroit tirer du silence d'Hésiode, ne seroit pas également concluante. Il est certain premierement que tous les écrits de ce Poëte ne sont pas parvenus jusqu'à nous (*a*). On trouve

(1) On pourroit s'autoriser du vers 731. *Oper.* & *Dier.* pour soutenir que l'art de greffer n'étoit pas inconnu à Hésiode. Mais outre que d'habiles Critiques regardent comme vicieuse la leçon commune, & substituent ἐκτρέψασθαι à ἐντρέψασθαι qu'on lit dans les éditions, il seroit bien singulier de voir le verbe ἐντέρφειν devenir synonyme à ἐμφύειν ; terme consacré a signifier l'opération de la greffe.

(*a*) Voy. Fabric. Bibli. Grec. t. 1 p. 379.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

ve en second lieu dans Manilius un passage qui donne à entendre qu'Hésiode avoit parlé de la greffe dans quelques-uns de ses ouvrages (*a*). Je ne veux donc point m'autoriser des écrits de ce Poëte pour nier l'ancienneté de cette découverte. Mais en accordant que ce secret a pû être connu d'Hésiode, on n'en peut rien induire pour les tems dont je parle. Ce Poëte est de beaucoup postérieur à l'époque qui nous occupe présentement.

Voilà tout ce que l'histoire de l'Asie nous fournit pour le moment, par rapport à l'Agriculture.

A

(*a*) *Atque Arbusta vagis essent quod adultera pomis.* l. 2. v. 22.

Il est certain que par cette expression Manilius désigne la greffe. Pline emploie le même terme en parlant des entes ou greffes. *Ob hoc insita & arborum quoque adulteria excogitata sunt.* l. 17. sect. 1re.

Il y a cependant dans tout ceci une difficulté considérable, en ce que Manilius attribue dans tout ce passage plusieurs choses à Hésiode, qui ne se trouvent point dans ses Ouvrages; ou même qui sont contraires à ce qu'on y voit. Scaliger conjecture que Manilius a confondu les Poëmes qui passoient pour être d'Orphée avec ceux d'Hésiode. Il rapporte même à cette occasion neuf vers du commencement d'un de ces prétendus Poëmes qui portoit le même titre que celui d'Hésiode, intitulé ἔργα, καὶ ἡμέραι. *In* Manil. p. 102. & 103.

On n'ignore pas que tous les Poëmes attribués à Orphée sont supposés, ainsi cette autorité ne conclut rien pour l'ancienneté de la greffe.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

A l'égard des Egyptiens, le regne de Sésostris doit être regardé comme l'époque la plus marquée de l'attention de ces peuples à faire usage de tout ce qui pouvoit contribuer à mettre leurs terres en valeur.

On n'a pas oublié que dès les premiers siécles les Monarques d'Egypte s'étoient appliqués à tirer avantage des débordemens du Nil. Ils avoient fait construire & ménager divers canaux pour recevoir & répandre à propos les eaux de ce fleuve (*a*). Sésostris en augmenta considérablement le nombre (*b*). On doit attribuer à ces travaux la prodigieuse fertilité dont les Historiens disent que l'Egypte jouissoit anciennement. Par le moyen des canaux multipliés on conduisoit l'eau sur toutes les terres. Chaque habitant pouvoit s'en procurer facilement. Il n'avoit que la peine d'ouvrir une tranchée chaque fois que le besoin l'exigeoit. C'est ainsi que l'Egypte se trouvoit arrosée jusques dans ses extrémités les plus éloignées du Nil (*c*).

L'extrême fertilité dont jouissoit autrefois cette contrée est si généralement attestée, qu'on doit mettre ce fait au nom-

(*a*) Voy. la 1re Part. Liv. II. Chap. I.
(*b*) Herod. l. 2. n. 108 & 109. = Diod. l. 1. p. 66. = Strabo, l. 17. p. 1156 & 1157.
(*c*) Herod. l. 2. n. 19 & 108.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

nombre de ceux qu'il ne paroît pas possible de revoquer en doute. Dès les siécles les plus reculés l'Egypte étoit en possession de fournir aux autres peuples un secours assuré dans les tems de disette (*a*). Sous les Empereurs Romains on l'appelloit le grenier d'Italie (*b*). Il en étoit de même sous les Empereurs Grecs. On tiroit d'Alexandrie tout le bled qui se consommoit à Constantinople (*c*). Ces faits bien assurés & bien vérifiés forment cependant un problême qu'il n'est pas aisé de résoudre.

L'Egypte est une contrée qui n'a pas beaucoup d'étendue. Toutes les terres n'ont jamais pû y être d'un produit égal, même dans les meilleurs tems : enfin il a toujours dû rester dans le pays la quantité de bled nécessaire à la subsistance des habitans ; & cette quantité devoit être autrefois fort considérable, attendu que l'Egypte étoit alors extraordinairement peuplée. Comment se persuader, d'après ces réflexions, qu'une pareille contrée ait jamais pû fournir aux approvisionnemens immenses dont parlent les Anciens? La question devient encore plus difficile à décider quand on rapproche les récits des différens Auteurs tant anciens que modernes, &

(*a*) Voy. la 1re Part. Liv. II. Chap. I.
(*b*) Biblioth. Anc. & Mod. t. 4. p. 123.
(*c*) Ibid. t. 11. p. 215.

& qu'on veut se former, d'après leurs récits, une idée exacte de la fertilité de l'Egypte.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Pline compare le sol de l'Egypte à celui des Léontins, regardé autrefois comme un des plus fertiles cantons de la Sicile. Il prétend que dans cette contrée le boisseau de bled rendoit cent pour un (*a*). Mais si l'on s'en rapporte au témoignage de Cicéron, rien n'est plus exagéré que ce fait avancé par Pline. Cicéron dit en termes formels, que dans le terroir des Léontins, le plus haut produit étoit de dix pour un, & encore très-rarement. L'ordinaire n'étoit que de huit, & on se trouvoit alors bien partagé (*b*). L'Orateur de qui nous tenons ce détail devoit en être bien instruit. Il avoit été Questeur en Sicile; de plus il plaidoit devant le peuple Romain la cause des habitans de cette province contre Verrès. Ainsi en comparant, d'après Pline, la fertilité de l'Egypte au terroir des Léontins, il se trouvera qu'en Egypte le boisseau ne rendoit que dix pour un.

Cette estimation se rapporte exactement avec celle que nous donne de la fertilité de ce pays le sieur Granger, au-

(*a*) L. 18. sect. 21. p. 111.
(*b*) *In* Verrem. Actio 2da l. 3. n. 47. t. 4. p. 304.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

auteur d'une relation d'Egypte, qui, à bien des égards, merite beaucoup de considération (1). Il dit que les terres les plus voisines du Nil, celles sur lesquelles, dans les tems de l'inondation, l'eau reste quarante jours, ne donnent, dans les meilleures années que dix pour un, & qu'à l'égard des terres où l'eau ne séjourne que cinq jours, c'est beaucoup quand elles rapportent quatre pour un (*a*).

Le même Voyageur prétend qu'on ensemence aujourd'hui autant de terres en Egypte, qu'on en ensemençoit anciennement; aucunes de celles qui peuvent l'être ne restant en friche. Cependant, ajoute-t-il, si les habitans, qui sont aujourd'hui peu nombreux, en comparaison de ce qu'on dit qu'ils étoient autrefois, mangeoient habituellement du pain de froment; l'Egypte, quoiqu'avec des récoltes abondantes, produiroit à peine de quoi les nourrir (*b*).

Il observe enfin que le sol de l'Egypte est si stérile, qu'il est très-rare d'y trouver quelques plantes ou quelques arbris-

(1) La meilleure partie de cet Ouvrage a été revue & corrigée par M. Pignon, qui a été dix-sept ans Consul au Caire. C'est de lui-même que je tiens ce fait.

(*a*) Voyage en Egypte par le sieur Granger, p. 8 & 9. = Voy. aussi Maillet, Descript. de l'Egypte. Lettr. 9. p. 4 & 5.

(*b*) Granger, p. 4-5-11.

brisseaux : la terre est d'une couleur obscure & argilleuse. Ce n'est, à proprement parler, qu'un composé de sel & de poussiere (*a*). Les graines & les arbres qu'on y plante ne croissent & ne poussent qu'à force d'eau. C'est par cette raison qu'il n'y a en Egypte ni bois de construction ni bois à brûler (*b*). A l'égard des débordemens du Nil, c'est, dit-il, une erreur de croire que les eaux de ce fleuve, dans le tems des crues, charient un limon qui engraisse les terres. Quand le Nil est à la hauteur de dix-huit pieds, il atteint à une terre roussâtre dont ses bords sont composés, dans la haute Egypte. Les eaux étant pour lors rapides, rongent & entraînent ces bords, & se teignent d'une couleur qui les fait paroître de consistance de lait (*c*) ; mais elles ne charient point de limon, tel qu'on l'entend ordinairement (1).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Le sieur Granger conclut de toutes ses observations, que l'Egypte, loin d'avoir jamais pû fournir à l'approvisionnement des autres pays, n'étoit pas même en

(*a*) Granger, p. 12 & 26.
(*b*) Ibid. p. 12 & 13.
(*c*) Ibid. p. 20.
(1) On m'a dit s'être assuré par des expériences réiterées, qu'il y a dix-neuf fois moins de limon ans l'eau du Nil que dans celle de la Seine. *Voy.* ussi le Voyage de Shaw. t. 2. p. 188.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

en état de ſubvenir à l'entretien de ce nombre infini d'habitans dont on prétend qu'elle étoit autrefois peuplée (*a*).

Les autres Voyageurs ne parlent point de l'Egypte d'une façon auſſi déſavantageuſe que le ſieur Granger. Ils conviennent, il eſt vrai, de l'aridité de cette contrée (*b*); mais ils ne regardent point ce défaut comme un obſtacle à ſa fécondité. Entre pluſieurs Voyageurs dont je pourrois citer le témoignage, je ne m'arrêterai qu'à celui du ſieur Maillet, qui, par le long ſéjour qu'il a fait en Egypte, a pû acquérir une connoiſſance aſſez exacte de ce pays. L'Egypte, dit-il, n'eſt, à proprement parler, qu'un vaſte & ſolide rocher. Dès qu'on creuſe un peu la terre, ou qu'on veut fouiller dans le ſable, on rencontre la pierre vive, excepté dans le Delta, qu'il penſe s'être formé du limon du Nil (*c*). Cependant le ſieur Maillet veut qu'on reconnoiſſe aujourd'hui en Egypte un ſol qui, s'il étoit cultivé, ſeroit très-abondant (2): car il eſt bien éloigné de pen-

(*a*) Granger, p. 4.

(*b*) Pietro della Valle. Lettr. 11. p. 218. = Maillet, Deſcription de l'Egypte, Lettre 9e p. 3.

(*c*) Deſcript. de l'Egypt. Lettre. 1re p. 18. & 19.

(2) Le ſieur Maillet, ne paroît pas trop d'accord avec lui-même. Dans ſa Lettre 9e p. 4 & 5. il dit qu'à

penser qu'on ensemence à présent la même quantité de terrein que par le passé. On en cultive à la vérité autant que l'état actuel de l'Egypte le permet; mais cet espace n'a plus à beaucoup près la même étendue qu'il avoit autrefois. La mauvaise politique des Turcs est cause de cette différence. Le Gouvernement a jugé à propos de défendre la sortie des grains; dès lors on n'a plus ensemencé que les campagnes voisines du Nil. On a cessé par la même raison de veiller à l'entretien des digues & des canaux avec autant d'attention qu'on y en apportoit autrefois (*a*). Il n'est donc pas étonnant que l'Egypte ne produise plus la même quantité de grains que dans les anciens tems.

Ce

qu'à présent en Egypte, les terres rapportent communément dix pour un, & il ajoute tout de suite qu'un grain de bled y produit ordinairement vingt-cinq à trente épis. Ce second fait dément le premier, & la contradiction est manifeste. Il y a certainement erreur dans l'un ou dans l'autre calcul. Car, suivant le dernier compte, les terres produiroient aujourd'hui en Egypte au moins trois cents pour un. Comme ce n'est pas M. Maillet qui a rédigé & publié ses Mémoires, on ne sçait si c'est à lui, ou à son Editeur qu'il faut imputer les contradictions qui se rencontrent fréquemment dans cet Ouvrage.

(*a*) Maillet. Lettr. 1re p. 30 & 31. Lettr. 9. p. 2.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Ce récit est bien opposé à celui du sieur Granger. Le seul fait sur lequel ces deux Voyageurs s'accordent, c'est qu'aujourd'hui il ne sort plus de bled de l'Egypte. Mais par quels motifs? C'est ce dont ils ne conviennent point. Essayons de proposer quelques conjectures sur une question si difficile aujourd'hui à décider.

Il est bien certain que, faute de soins & d'attention, une grande partie des canaux qui servoient autrefois à fertiliser l'Egypte, a dû se combler. Les Romains en avoient bien reconnu l'importance. Ils étoient fort attentifs à les faire nettoyer (a). Les Mahométans ont négligé d'entretenir ces ouvrages. On ne doit donc pas avancer qu'on ensemence aujourd'hui autant de terre dans ce pays qu'on en ensemençoit autrefois, puisque le Nil n'en arrose plus la même quantité. Mais en reconnoissant une très-grande différence entre l'état actuel de l'Egypte & son état ancien, je suis toujours étonné que cette contrée ait jamais pû fournir aux approvisionnemens immenses dont parlent les Historiens. On ne peut justifier leurs récits qu'en

dont

(a) Voy. Sueton. *in* August. c. 18. = Aurel. Victor, Epitome. c. 1.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

comparant l'ancien produit des terres en Egypte avec celui de certains cantons dont la fertilité est bien extraordinaire. Hérodote assure que dans la Babylonie le terrein produisoit deux & jusqu'à trois cents pour un (*a*). On tire tous les ans une prodigieuse quantité de bled du Chili, pays néanmoins extrêmement désert, & où l'on ne voit de terres labourables que dans quelques vallées seulement. Mais ces terres produisent soixante, quatre-vingts & même jusqu'à cent pour un (*b*), tandis que nos meilleures en France ne rapportent que dix ou douze pour un, tout au plus (*c*). Ainsi la récolte que l'on fait au Chili dans un seul arpent, équivaut pour le moins à celle qu'on tire de dix arpents dans nos provinces les plus fécondes en grains. La fertilité est encore plus grande dans certains cantons du Pérou. Il y en a où l'on recueille jusqu'à quatre & cinq cents pour un de toutes sortes de grains (*d*).

On est convaincu d'ailleurs, par plusieurs

(*a*) L. 1. n. 193. C'est à peu près aussi le calcul de Théophraste. *Hist. Plant.* l. 8. c. 7. p. 162.

(*b*) Voyage de Frezier. p. 70 & 106.

(*c*) Journ. des Sçav. Août, 1750. p. 538.

(*d*) Voyage de Frezier. p. 137. = Hist. des Incas, t. 2. p. 335. = Conqu. du Pérou, t. 1. p. 46 & 47.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

ſieurs expériences, qu'on peut fait porter & rendre à la terre beaucoup plus qu'elle ne le fait communément. Ce ſecret dépend de la maniere de la cultiver & de la labourer (*a*). Ne pourroit-on pas attribuer cette prodigieuſe fécondité dont les Anciens diſent que l'Egypte jouiſſoit, à quelque méthode particuliere pratiquée autrefois par les Egyptiens? Le terrein de l'Egypte n'étant plus cultivé, & depuis long-tems, avec le même ſoin & la même induſtrie qu'il l'étoit dans les ſiécles paſſés, ſa fécondité ne doit plus être la même. Enfin, ſi l'on en croit un célébre Naturaliſte, la terre s'épuiſe par la ſuite des tems (*b*). Il ne feroit donc pas ſurprenant que l'Egypte qui a été un des premiers pays habités, fût aujourd'hui moins fertile qu'autrefois.

Ce ne feroit pas, au ſurplus, la ſeule contrée qui auroit éprouvé une pareille altération. Si l'on en croit Pline, autrefois dans la Libye le boiſſeau de bled rendoit cent cinquante pour un (*c*). Il faut que les choſes aient bien changé depuis le ſiécle de ce Naturaliſte. Au-

(*a*) Mém. de Trév. Juillet. 1750. p. 1565. & 1566.
(*b*) Buffon Hiſt. nat. t. 1. p. 243.
(*c*) L. 18. ſect. 21. p. 111.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Aujourd'hui, ſuivant le rapport de Shaw, Voyageur des plus exacts, le boiſſeau de froment ne produit ordinairement dans ces pays que huit à douze pour un. On lui a dit, à la vérité, que certains cantons rapportoient beaucoup davantage; mais on l'a aſſuré en même tems que jamais la récolte n'alloit au centuple (*a*). Pline ajoute qu'on avoit envoyé à Auguſte un pied de froment venu dans la Libye, qui portoit près de quatre cents tuyaux, tous provenus d'un ſeul grain & attachés à une même racine. On en fit voir un preſque ſemblable à Néron (*b*). Shaw dit auſſi avoir vû à Alger un pied de froment qui contenoit quatre-vingts épis. Il parle même d'un autre qui en avoit produit cent vingt (*c*). Mais obſervons qu'il y a bien de la différence, pour le produit, entre un grain qui croît iſolé, & ceux qui viennent tout à la fois dans un champ enſemencé. L'expérience nous apprend qu'une graine ſolitaire croît & produit cent fois davantage (*d*) que celles qui ſe trouvent raſ-

ſem-

(*a*) Voyage de Shaw. t. 1. p. 283 & 286.
(*b*) Plin. l. 18. ſect. 21. p. 111.
(*c*) Voyage de Shaw. t. 1. p. 283 & 286.
(*d*) Journ. des Sçav. ann. 1681. Janv. p. 11. ann. 1750. Août, p. 538. = Spectacle de la Nature, t. 2. p. 292.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

ſemblées en grande quantité dans un même eſpace. Elles s'affament alors les unes les autres. Les épis dont parlent ces Auteurs, avoient crû problablement dans quelque endroit où ils s'étoient trouvés éloignés de tous les côtés d'autres grains ou d'autres plantes. Comme cette matiere au reſte peut ſouffrir de grandes difficultés, je n'entreprendrai point de prononcer ſur toutes ces queſtions. Je viens d'expoſer les faits tels que je les ai trouvés dans les différens Auteurs. J'en abandonne la déciſion au jugement des lecteurs (1).

(1) J'ai ſouvent eu occaſion de m'entretenir de la fertilité actuelle de l'Egypte avec une perſonne digne de foi qui a demeuré pluſieurs années, ſoit à Alexandrie, ſoit au Caire, elle ne penſe pas que l'Egypte produiſe aujourd'hui autant à beaucoup près qu'elle produiſoit, dit-on, autrefois; les terres reſtant en friche pour la plus grande partie dans la haute Egypte, par le manque d'habitans.



CHAPITRE SECOND.

Des Vêtemens.

De tous les Arts dont nous avons à parler dans cette ſeconde Partie, il n'y en a point qui paroiſſent avoir été plus

plus & mieux cultivés que ceux qui concernent les vêtemens. On voit éclater également le goût & la magnificence dans la description que Moïse fait des habits du Grand-Prêtre & des voiles du Tabernacle. Les tissus de tous ces ouvrages étoient de lin, de poil de chevre, de laine & de bysse (a). Les couleurs les plus recherchées, l'or, la broderie & les pierres précieuses, avoient concouru à les embellir. Entrons dans quelque détail sur tous ces objets.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

(a) Sur le Bysse, Voy. la 1re Part. Liv. II. Chap. II.



ARTICLE PREMIER.

Des Couleurs employées à la teinture des Etoffes.

IL FAUT que l'art de teindre ait fait dès les premiers tems des progrès assez rapides dans certains pays. Moïse parle d'étoffes teintes en bleu céleste, en pourpre, en écarlate *double* ; il parle aussi de peaux de moutons teintes en orangé & en violet (a). Ces différentes

(a) Voy. Exod. c. 25. vs. 4 & 5.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

tes teintures demandoient des préparations fort étudiées. Mon dessein n'est point d'entrer dans le détail de toutes les couleurs qui pouvoient être alors en usage, ni d'examiner les différentes opérations qu'on employoit pour les appliquer sur les étoffes. Je ne parlerai que de celles qui méritent une attention particuliere. Je commence par la pourpre, cette teinture si précieuse, & si renommée chez les Anciens.

C'est au hasard seul, suivant la tradition de toute l'antiquité, qu'on doit la découverte de cette belle couleur. Le chien d'un berger pressé par la faim, ayant brisé sur le bord de la mer un coquillage, le sang qui en sortit lui teignit la gueule d'une couleur qui ravit d'admiration ceux qui la virent. On chercha les moyens de l'appliquer sur les étoffes, & on y réussit (*a*). Il y a quelque variété dans les Auteurs sur les circonstances de cet évenement. Les uns placent cette découverte sous le regne de Phœnix deuxiéme roi de Tyr (*b*); c'est-à-dire, un peu plus de quinze cents ans

(*a*) Cassiodor Variar. l. 1. Ep. 2. p. 4. = Achill. Tat. de Clitophon. & Leucipp. Amor. l. 2. p. 87. = Palæphat. *in* Chron. Paschal. p. 43. C.

(*b*) Palæphat. *loco cit.* = Cedren. p. 18. D.

ans avant J. C. (1). D'autres, dans le tems que Minos premier régnoit en Crete (*a*), quatorze cents trente-neuf ans environ avant l'ere Chrétienne. Mais le plus grand nombre s'accordent à faire honneur à l'Hercule Tyrien de l'invention de teindre les étoffes en pourpre. Il en présenta les premiers essais au roi de Phénicie. Ce Prince fut, dit-on, si jaloux de la beauté de cette nouvelle couleur, qu'il en défendit l'usage à tous ses sujets, la réservant pour les rois, & pour l'héritier présomptif de la couronne (*b*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Quelques Auteurs font intervenir l'amour dans la découverte de la pourpre. Hercule, disent-ils, étoit épris des charmes d'une Nymphe appellée *Tyros*. Son chien trouvant un jour sur le bord de la mer un coquillage, le brisa & se teignit la gueule de couleur de pourpre. La Nymphe le remarqua : charmée aussitôt de l'éclat de cette nouvelle couleur, elle déclara à son amant qu'elle cesseroit de le voir s'il ne lui apportoit un habit teint d'une couleur sembla-

(1) Phœnix étoit fils d'Agénor & frere de Cadmus. Apollodor. l. 3. p. 129. = Cadmus passa en Gréce 1519. ans av. J. C.

(*a*) Suid. *in voce* Ηρακλῆς, t. 2. p. 73.

(*b*) Autor. *Suprà* laudati.

blable. Hercule ſongea au moyen de ſatisfaire le deſir de ſa maîtreſſe. Il ramaſſa un grand nombre de coquillages, & réuſſit à teindre une robe de la couleur que la Nymphe avoit demandée (*a*).

Telles ſont les différentes traditions que les anciens débitent ſur l'origine de la teinture de pourpre. On ſent bien que tous ces récits ſont accompagnés d'épiſodes fabuleux. J'ai crû néanmoins devoir les rapporter, parcequ'ils peuvent ſervir à fixer l'époque de cette découverte (1). Je crois qu'on peut la placer à peu-près vers les ſiécles que je viens d'indiquer. On voit que Moïſe fit un grand uſage d'étoffes de pourpre. (2), tant

(*a*) Pollux l. 1. c. 5. 30.
Bochart Hieroz. Part. 2. l. 5. c. 11. explique fort bien toute cette petite Hiſtoriette. Il fait voir que dans le Syriaque le même mot ſignifie un *Chien* & un *Teinturier*, d'où les Grecs ont pris occaſion de dire que c'étoit un chien qui avoit découvert la pourpre.

(1) Palæphat. & Cedren, *locis citat.* étoient bien mal informés quand ils ont dit qu'avant la découverte de la pourpre. on ignoroit l'art de teindre. Le contraire eſt prouvé par les Livres Saints. *Voy.* Gen. chap. 38. v. 17.

(2) Il n'eſt pas bien sûr, ſelon M. Huet. que le mot ארגמן *Argaman* du texte Hébreu que tous les Interprêtes traduiſent par *Purpura*, déſigne en effet cette couleur. Ce Prélat obſerve qu'*Argaman*, vient d'ארג *Arag*, *textuit* & de מנה *Manah præparavit*. Il s'enſuivroit, ſuivant ſa penſée, qu'*Ar-*

tant pour les habits du Grand-Prêtre, que pour les ornemens du Tabernacle. C'eſt une preuve qu'alors l'art de préparer la pourpre n'étoit pas abſolument nouveau ; car il a fallu du tems pour porter cette teinture à ſon degré de perfection. On n'a dû y parvenir qu'après pluſieurs eſſais & pluſieurs expériences.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'etabliſſement de la Royauté chez les Hébreux.

Le témoignage d'Homère ſert encore à confirmer l'ancienneté de cette découverte. Ce grand poëte obſervateur exact du *Coſtume*, donne des ornemens pourpres à des héros qui vivoient vers les ſiécles (*a*) où je place la découverte de cette teinture. On pourroit citer encore d'autres témoignages (*b*).

Il eſt plus facile de fixer l'époque où l'on a commencé à connoître la pourpre, que de préſenter une idée claire & préciſe du procédé des Anciens pour donner aux étoffes cette couleur ſi recher-

Argaman, ſignifieroit plutôt une ſorte d'ouvrage & de tiſſu que non pas une couleur. *Rec. de Tilladet*. t. 2. Diſſert. 22. p. 255 & 256.

Mais ce raiſonnement ne peut pas détruire la traduction ordinaire, parceque le mot *Argaman* eſt employé dans les Livres Saints, comme le mot *Purpura* dans les Auteurs prophanes, pour déſigner l'habillement des Souverains.

(*a*) Iliad. l. 6. v. 219.

(*b*) Voy. Appollon. Rhod. Argon. l. 1. v. 728. l. 4. v. 424 & 425.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'etabliſſement de la Royauté chez les Hébreux.

cherchée. Voici ce qui reſte à peu-prés de plus certain ſur ce ſujet.

La teinture pourpre ſe tiroit de pluſieurs ſortes de coquillages marins (1). Les meilleurs ſe trouvoient proche de l'Iſle où étoit bâtie la nouvelle Tyr (*a*). On en pêchoit auſſi dans d'autres endroits de la Méditerranée. Les côtes d'Afrique étoient renommées par la pourpre de Gétulie (*b*). Les côtes de l'Europe fourniſſoient la *pourpre* de Laconie dont on faiſoit beaucoup d'eſtime (*c*). Pline range ſous deux genres toutes les eſpéces de poiſſons teſtacés qui ſervoient à teindre en pourpre; les *Buccinum*, ou cornets de mer, & les coquillages nommés *pourpres*, du nom de la teinture qu'ils fourniſſoient (*d*). Ces dernier étoient particulierement recherchés. On trouvoit, au rapport des Anciens, dans la gorge de ce poiſſon, une veine blanche qui contenoit une li-

(1) C'eſt par cette raiſon que les Latins appelloient les habits pourpres *Conchiliatæ veſtes*.

(*a*) Plin. l. 9. ſect. 60. p. 524.

(*b*) Ibid. l. 5. ſect. 1re p. 242. l. 9. ſect. 60. p. 524.

(*c*) Ibid. ſect. 60. p. 524 525. = Pauſan. l. 3. c. 21. p. 294. l. 10. c. 37. p. 893. = Horat. Carmin. l. 2. Od. 18. v. 8.

(*d*) L. 9. ſect. 61. p. 525.

liqueur d'un rose foncé. (*a*). C'étoit la base de la teinture pourpre. Tout le reste du coquillage étoit inutile (*b*). Le point essentiel étoit de prendre ces poissons en vie; car au moment de leur mort ils perdoient cette précieuse liqueur (*c*). On la recueilloit soigneusement. Après l'avoir laissé macérer dans le sel pendant trois jours, on la mêloit avec une certaine quantité d'eau. On faisoit cuire le tout dans des chaudieres de plomb à un feu lent & modéré pendant dix jours. On y plongeoit ensuite la laine bien lavée, bien dégorgée, & préparée convenablement (*d*). On la laissoit d'abord tremper pendant cinq heures; on la retiroit alors, on la cardoit, & on la remettoit de nouveau dans la chaudiere jusqu'à ce que toute la teinture fût bue & consommée (*e*). Il

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

(*a*) Arist. Histor. Animal l. 5. c. 15. p. 844. = Plin. l. 9. sect. 60. p. 524.

(*b*) Arist. Plin. *loco cit.* Vitruv. l. 7. c. 13. Aristote & Pline observent qu'il n'y avoit que les gros coquillages auxquels on se donnât le soin d'ôter la veine. A l'égard des petits on les écrasoit sous des meules. Cette pourpre étoit beaucoup moins estimée que la premiere.

(*c*) Arist. Plin. *locis cit.* = Ælian. *de* Animal. l. 7. c. 1.

M. de Jussieu dans un Mémoire dont il sera parlé ci-dessous, observe la même chose au sujet du poisson qui fournit la pourpre de Panama.

(*d*) Cicero Philosophic. Frag. t. 3. p. 424.

(*e*) Plin. l. 9. sect. 62. p. 526.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Il falloit au reste mêler différentes espéces de coquillages pour faire la couleur pourpre (*a*) On y joignoit divers ingrédiens tels que le nître, l'urine humaine, l'eau, le sel & le *Fucus*, plante marine, dont la meilleure espéce se recueilloit abondamment sur les rochers de l'isle de Créte (*b*).

Les Tyriens ont été, de l'aveu de toute l'antiquité, ceux qui ont le mieux réussi à teindre les étoffes en pourpre. Leur opération différoit un peu de celle que je viens d'exposer. Ils n'employoient pour faire leur couleur, que des coquillages pourpres pris dans la haute mer. Ils faisoient un bain de la liqueur qu'ils tiroient de ces poissons. Ils y mettoient tremper leur laine un certain tems. Ils la retiroient ensuite, & la plongeoient dans une autre chaudiere où il n'y avoit que des buccins ou cornets de mer (*c*). C'est tout ce que les Anciens nous apprennent de la pratique des Tyriens. Il est parlé aussi dans le Can-

(*a*) Id. ibid

(*b*) Ibid. *locis citat*. p. 526. sect. 64. p. 527. l. 13. sect. 48. p. 700. l. 26. sect. 66. l. 31. sect. 46. p. 565. l. 32. sect. 22. p. 581 = Plut t. 2. p. 433. B = Theophrast. Hist. Plant. l. 4. c. 7. p. 82. = Voy. aussi Turneb. Adversar. l. 9. c. 5.

(*c*) Plin. l. 9. sect. 62. p. 526.

Cantique des Cantiques d'une pourpre royale que les teinturiers faiſoient tremper dans des canaux, aprés l'avoir liée par petits faiſceaux (*a*). On entrevoit dans ce peu de mots quelques préparations particulieres dont le détail nous eſt inconnu (1).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

On ſçait que les étoffes pourpres les plus eſtimées étoient celles qui avoient été miſes deux fois à la teinture. Cette préparation étoit fort ancienne. Les étoffes pourpres dont Moïſe fit uſage pour le culte du Tout-puiſſant, avoient été teintes deux fois (*b*). C'eſt ainſi qu'on parvenoit à faire cette couleur précieuſe qui diſputoit de prix avec l'or mê-

(*a*) C. 7. vs 5.

(1) Voici ſeulement quelques conjectures que je propoſerois.

La meilleure façon de laver les laines, après qu'elles ſont teintes, eſt de les plonger dans l'eau courante. Peut-être l'Auteur ſacré a-t-il eu en vue cette pratique, lorſqu'il dit qu'on mettoit tremper la pourpre Royale dans des canaux. Quant à ce qu'il ajoute que c'étoit après l'avoir liée en petits faiſceaux, ou petits paquets, on pourroit induire de cette circonſtance qu'au lieu de travailler l'étoffe avec la laine blanche, & de mettre enſuite la piéce entiere à la teinture, comme nous le pratiquons aujourd'hui, on ſuivoit alors une autre méthode. On commençoit par teindre la laine en écheveaux, & on en fabriquoit enſuite les étoffes pourpres.

(*b*) Exod. c. 25. vs. 4.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

même (*a*). On ne doit point en être surpris. La veine du coquillage d'où l'ont tiroit la pourpre, ne fournissoit qu'une très petite quantité de liqueur. Il falloit d'ailleurs la recueillir avant la mort du poisson, sans compter les autres apprêts qui demandoient beaucoup de tems & de précautions (1), & sans parler du risque qu'il y avoit à pêcher ces coquillages dans le fond de la mer (*b*). Je me bornerai à ce court exposé sur les préparations que les Anciens employoient pour teindre les étoffes en pourpre. Ceux qui désirent de plus grands éclaircissemens, consulteront les Auteurs modernes qui se sont appliqués à rechercher dans les écrits des Anciens, tous les faits qui peuvent avoir rapport à cet objet. (*c*).

On trouve dans Aristote & dans Pline quelques détails sur la préparation de la pourpre; mais ces détails ne sont pas cir-

(*a*) Voy. Arist. Hist. Animal. l. 5. c. 15. p. 844. = Plin. l. 9. sect. 63. p. 527. = Athen. l. 12. p. 526. D.

Il est fort probable que les anciens avoient quelque secret pour tenir en dissolution, dans une liqueur convenable, le sang des poissons pourpres à mesure qu'ils le tiroient. *Voy.* cad. des Scienc. ann. 1736. Hist. p. 8.

(*b*) Plin. l. 22. sect. 3.

(*c*) Voy. Fabius Columna & son Commentateur Daniel Major.

circonstanciés. Comme Aristote & Pline écrivoient dans des siécles où cette pratique étoit très-commune, ce qu'ils en ont dit suffisoit alors pour en retracer l'idée : c'en est trop peu pour nous en éclaircir aujourd'hui qu'on a cessé depuis plusieurs siécles de faire usage de cette teinture. Aussi, malgré tous les écrits qui avoient paru sur cette opération, a-t-on douté long tems que nous fussions parfaitement instruits de l'espéce de coquillage dont les Anciens tiroient leur pourpre (*a*) : on a crû même ce secret absolument perdu ; il est certain néanmoins qu'on l'a trouvé.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

On a découvert, tant sur les côtes d'Angleterre (*b*), que sur celles de Poitou (*c*) & de Provence (*d*), des coquillages qui portent tous les caractéres auxquels les Anciens désignent les poissons qui fournissoient la pourpre. On en voit plusieurs dans les cabinets des curieux. Si on ne s'en sert plus, c'est qu'on a trouvé le moyen de faire une teinture plus belle & à moins de frais avec la cochenille. On a même dé-

(*a*) Acad. des Scien. ann. 1711. Mém. p. 166 & 167.

(*b*) Journal des Sçav. Août 1686. p. 195. &

(*c*) Acad. des Scien. ann. 1711. Mém. p. 168 & 179.

(*d*) Ibid. ann. 1736. Mém. p. 49.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

découvert une nouvelle pourpre, qui, ſuivant toutes les apparences, a été inconnue aux Anciens, quoique de même eſpéce que la leur (*a*).

Au ſurplus quand le ſecret de la pourpre ſeroit perdu, je ne vois pas qu'il y eût lieu de regretter beaucoup cette perte. Il paroît, d'après le témoignage des Auteurs anciens (*b*), confirmé par les découvertes modernes (*c*), que les étoffes teintes en cette couleur, avoient une odeur forte & déſagréable. D'ailleurs, à juger de l'effet de la pourpre par les deſcriptions qui nous en ſont reſtées, cette couleur ne devoit pas être fort agréable à l'œil. L'écarlate telle que nous l'avons aujourd'hui, eſt fort au-deſſus. Quelques réflexions ſuffiſent pour s'en convaincre.

On diſtinguoit pluſieurs ſortes de couleurs pourpres. L'une étoit extrêmement foncée, d'un rouge tirant ſur le violet (*d*) : l'autre étoit plus déchargée ap-

(*a*) Acad. des Scien. ann. 1711. Mém. p. 169.

(*b*) Martial. l. 1 Epigram. 50. v. 32. l. 4. Epigram. 4. v. 6. l. 9. Epigram. 63. = Voy. Turneb. Adverſar. l. 9. c. 5.

(*c*) Journ. des Sçav. Août 1686. p. 197. = Acad. des Scien. ann. 1171. Mém. p. 191. ann. 1736. Mém. p. 55.

(*d*) *Nigrantis roſæ colore ſublucens*. Plin. l. 9. ſect. 50. p. 524.

approchant de notre écarlate ; c'étoit la moins eſtimée (*a*). Celle enfin dont on faiſoit le plus de cas, étoit d'un rouge-foncé, couleur de ſang de bœuf (*b*). C'eſt en faiſant alluſion à cette teinte, qu'Homère & Virgile donnent au ſang l'épithete de *pourpré* (*c*). Cette couleur triſte étoit ce qu'on recherchoit principalement dans ces ſortes d'étoffes (*d*). C'eſt en quoi celles de Tyr l'emportoient ſur toutes les autres. Je laiſſe à juger ſi une pareille couleur devoit produire un effet bien agréable à l'œil. Il

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

M. Huet dans le Recueil Tilladet, t. 2. p. 252. prétend au contraire, que cette eſpéce de pourpre approchoit de la couleur que nous appellons *Roſe ſéche*, ſemblable à celle que prennent les feuilles de vignes prêtes à tomber. C'eſt, ajoute-t-il, la même, à peu-près, qu'on remarque dans le bord intérieur de l'Arc-en-Ciel.

Je crois que M. Huet ſe trompe; mais en admettant ſon explication, cette pourpre n'en auroit été que plus déſagréable. Cette eſpéce de couleur jaunâtre qu'il veut déſigner, ne plaît nullement à la vue.

(*a*) *Rubens color nigrante deterior.* Plin. ſect. 62. p. 526.

(*b*) *Laus ei ſumma in colore ſanguinis concreti.* Plin. ibid.

On voit qu'en général les Anciens n'eſtimoient que les couleurs foncées. Anacréon donne la préférence aux roſes qui tirent ſur le noir.

(*c*) Iliad l. 17. v. 360 & 361. = Æneid. l. 9. v. 349.

(*d*) C'eſt l'idée que nous en donne Caſſidore ; il définit la couleur pourpre, *obſcuritas rubens, nigredo ſanguinea* Variar. l. 1. Ep. 2. p. 3.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Il y avoit encore une quatriéme sorte de pourpre bien différente de celle dont je viens de parler. La couleur en étoit blanche (*a*); mais comme cette espéce de teinture paroît n'avoir été connue que dans des siécles bien postérieurs à ceux que nous parcourons maintenant, je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'en parler (1).

Les Anciens avoient une si grande estime pour la couleur pourpre, qu'elle étoit spécialement consacrée au service de la Divinité. J'ai déja eu lieu de faire observer que Moïse avoit employé beaucoup d'étoffes de cette couleur pour les ouvrages du Tabernacle & pour les vêtemens du Grand-Prêtre. Les Babyloniens donnoient à leurs idoles des habits pourpres. (*b*). Il en étoit de même chez la plupart des autres peuples de l'antiquité. Les Payens étoient même persuadés, que la teinture pourpre avoit une vertu particuliere, & capable d'appaiser le couroux des Dieux (*c*). La

(*a*) Plut. *in* Alex. p. 686. D.

(1) Sur cette pourpre blanche. *Voy.* la Traduct. de Vitruve par Perrault l. 7. c. 13. p. 249. note (3).

(*b*) Jerem. c. 10. vs. 9. = Baruch. c. 6. vs. 12 & 71.

(*c*) *Diis advocatur placandis.* Plin. l. 9. sect. 60. p. 525. = Cicero Epist. ad Attic. l. 2. Epist. 9. t. 8. p. 115.

La pourpre étoit auſſi la marque diſtinctive des plus grandes dignités. Cet uſage étoit établi dès les tems les plus reculés. On a vû que le Roi de Phénicie, auquel la tradition porte qu'on préſenta les premiers eſſais de cette couleur, l'avoit réſervée pour le Souverain. Entre les préſens que les Iſraëlites firent à Gédéon, l'Écriture fait mention des habits pourpres trouvés dans la dépouille des rois de Madian (*a*). Homère donne aſſez à entendre qu'il n'appartenoit qu'aux Princes de porter cette couleur (*c*). On remarque en effet qu'il ne l'emploie jamais qu'à cet uſage; uſage obſervé chez toutes les nations de l'antiquité.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hebreux.

Je finis ce que j'ai à dire de la pourpre, par examiner l'opinion d'un très-habile Naturaliſte ſur les eſpéces d'étoffes propres à recevoir cette teinture. Il a propoſé ſon ſentiment à l'occaſion de la pourpre d'Amérique qui ſe fait à Panama (*b*). On la tire d'une eſpéce de conque Perſique, appellée à cauſe de ſa propriété, *Pourpre de Panama*. La couleur que fournit ce coquillage ne peut

(*a*) Judic. c. 8. vs. 26.
(*b*) Iliad. l. 4. v. 144.
(*c*) Voy. les Mém. de Trév. Septembre, 1703, p. 1689. Septemb. 1704. p. 1773.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

peut prendre que sur le coton, & sur les autres étoffes tirées des végétaux. L'Auteur dont je parle, en rendant compte de ce fait, ajoute qu'il n'y a que la cochenille inconnue aux Anciens, qui puisse teindre en rouge les tissus formés de matieres animales. Il conclut de cette observation, qu'autrefois les étoffes pourpres ne devoient être que de coton (*a*).

Je ne crains point d'en trop dire, en assurant que ce sentiment est formellement contredit par le témoignage unanime de l'antiquité. On voit par tous les Auteurs qui ont eu occasion de parler de la pourpre, que les matieres animales, & notamment la laine, étoient susceptibles de cette couleur (*b*). La maniere même dont la tradition portoit qu'on avoit découvert cette teinture, est une preuve de ce que j'avance. La premiere fois qu'on en ait vû l'effet a été sur la gueule

(*a*) Mém. de M. Jussieu l'aîné, lû à l'Acad. des Scien. le 14. Novem. 1736, extrait dans le Mercure de Décembre, 1736. p. 2834.

(*b*) Voy. Exod. c. 25. vs. 5. c. 35. vs. 6 & 23. = Horat. Carm. l. 2. Ode 16. v. 35, &c. Epod. Od. 12. v. 21. = Ælian. Hist. Animal. l. 16. c. 1. = Ovid. Art. Amat. l. 1. v. 251. l. 3. v. 170. = Seneca Hercul. Oet. Act. 2. = Cicero Philosophic. Fragm. t. 3. p. 424. = Plin l. 9. sect. 62. p. 526. & 527.

Cet Auteur parle même de moutons vivans, qu'on avoit teints en pourpre. l. 8. sect. 74. p. 477.

gueule d'un chien: ce fut avec de la laine que le berger essuya la gueule de cet animal qu'il croyoit ensanglantée. Hercule prit cette laine, & la porta au roi de Phénicie (*a*). Si la pourpre d'Amérique ne peut prendre que sur le coton, c'est parceque les poissons qui la fournissent, ont des propriétés différentes de celles des coquillages pourpres dont se servoient les Anciens. Ajoûtons que vraisemblablement on n'emploie pas à cette teinture les mêmes préparations qu'on y employoit autrefois.

La discussion dans laquelle je viens d'entrer conduit à une réflexion assez naturelle sur les moyens dont se servoient les Anciens pour rendre leurs teintures solides & permanentes. On voit qu'ils employoient beaucoup de sel dans ces sortes d'opérations (*b*), & il en faut effectivement; mais toute espéce de sel, excepté le crystal de tartre & le tartre vitri-

(*a*) Palæphat. Achill. Tatius, *locis cit.*

Si l'on en croit Pline, l. 7. p. 414. & Hygin. Fab. 274. l'art de teindre la laine en général auroit été connu fort tard, puisqu'ils font honneur de cette découverte aux habitans de la ville de Sardes, fondée après la prise de Troye. *Strabo*, l. 13. p. 928.

Mais ce fait qu'avancent ces deux Auteurs, est démenti par toute l'antiquité.

(*b*) Voy. Plin. l. 9. sect. 62. = Plut. t. 2. p. 433. B.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

vitriolé, ou se dissout à l'eau, ou se calcine au soleil (a). On voit encore que dans beaucoup d'occasions les Anciens faisoient leurs teintures avec le sang des animaux (b). On sçait que toutes les teintures où l'on fait entrer le sang des animaux, sans y mêler des acides minéraux, s'évaporent, changent, & deviennent noires avec le tems. Ce n'est que par le secours de la Chymie qu'on peut se procurer tant l'espéce de sels dont je viens de parler, que les acides minéraux si nécessaires dans la teinture. Mais les préparations chymiques étoient inconnues aux Anciens : on seroit donc porté à croire qu'ils ne pouvoient avoir que de mauvaises teintures.

Cependant nous ne voyons point les Anciens se plaindre que la couleur de leurs étoffes fût sujette à s'altérer ou à changer (c). Il falloit qu'ils eussent suppléé aux opérations chymiques par des manipulations particulieres. Ils devoient avoir quelques préparations, quelques mordans que nous ignorons. Plutarque rapporte dans la vie d'Alexandre, que ce

(a) Acad. des Scien. ann. 1740. H. p. 60. ann. 1741. Mém. p. 42-70 & 71.

(b) Voy. le P. Calmet, t. 2. p. 348.

(c) Voy. Lucret. l. 6. v. 1072, &c. = Voy. aussi Vitruv. l. 7. c. 13.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

ce Conquérant trouva dans le trésor des rois de Perse, une quantité prodigieuse d'étoffes pourpres, qui depuis cent quatre-vingts-dix ans qu'elles y étoient gardées, conservoient tout leur lustre & toute leur premiere fraîcheur, parce-qu'elles avoient été, dit-il, préparées avec le miel (*a*) Voilà un genre d'apprêt qui nous est entierement inconnu.

On trouve dans Hérodote que certains peuples des environs de la mer Caspienne, imprimoient sur leurs étoffes des desseins soit d'animaux, soit de fleurs, dont la couleur ne s'effaçoit jamais, & duroit aussi long-tems que la laine même dont ces habits étoient faits. Ils se servoient pour cette opération, des feuilles de certains arbres qu'ils piloient & délayoient dans l'eau (*b*). Nous sçavons que les Sauvages du Chili font avec certaines plantes, des teintures qui peuvent souffrir plusieurs fois l'épreuve du savon, sans se décolorer (*c*). Pline enfin décrit une maniere dont les Egyptiens faisoient des toiles peintes, qui mérite quelque attention. On commençoit, dit-il, par enduire de certaines drogues une toile blanche: on la jettoit en-

(*a*) Plut. p. 686. D.
(*b*) L. I. n. 203.
(*c*) Voyage de Frezier, p. 72.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

ensuite dans une chaudiere pleine de teinture bouillante. Après l'y avoir laissée quelque tems, on l'en retiroit peinte de diverses couleurs. Pline observe qu'il n'y avoit qu'une sorte de liqueur dans la chaudiere. Les différentes couleurs imprimées sur la toile, ne pouvoient donc être produites que par les divers mordans dont elle étoit enduite. Ces couleurs étoient si adhérantes, qu'il n'étoit pas possible de les altérer, quelques lotions qu'on donnât ensuite à la toile. Pline ajoute même que ces sortes d'étoffes s'affermissoient, & n'en devenoient que meilleures à la teinture (*a*). On peut conclure de tous ces faits qu'apparemment les Anciens avoient des préparations par lesquelles ils suppléoient aux secours que nous tirons de la Chymie, pour fixer la couleur de nos étoffes. Si au surplus le détail de leurs opérations est à présent inconnu, c'est que de nouvelles découvertes infiniment plus sures & plus commodes ont fait disparoître insensiblement les

(*a*) L. 35. sect. 42. p. 709. Toute cette préparation est decrite par Pline d'une maniere fort embarrassée & fort obscure, selon l'usage de cet Auteur : j'ai tâché de la rendre le plus clairement qu'il m'a été possible. Je n'en voudrois cependant pas garantir l'exactitude, & moins encore la réalité.

les anciennes pratiques. J'en ai déja fait l'obſervation.

Il reſteroit encore une queſtion à propoſer au ſujet d'une couleur rouge différente de la pourpre, dont il eſt ſouvent parlé dans l'Exode (*a*). Les ſentimens ſont partagés tant ſur le ſens du mot hébreu (1), que ſur celui de *coccus* par lequel les Septante & la Vulgate l'ont traduit. Les uns penſent que c'eſt le cramoiſi, d'autres, que c'eſt l'écarlate. En adoptant la traduction des Septante & de la Vulgate, que je crois la véritable, il eſt aiſé de faire voir que la couleur nommée *coccus* par les Grecs & par les Latins, eſt l'écarlate, bien différente du cramoiſi. L'examen des matieres propres à l'une & à l'autre teinture doit décider la queſtion.

Le cramoiſi, proprement dit, eſt d'un rouge-foncé, & ſe fait avec la cochenille, ingrédient abſolument inconnu à l'antiquité. L'écarlate eſt d'un rouge vif & brillant. Pour faire cette teinture, on ſe ſert d'une eſpéce de petits grains rougeâtres, qu'on recueille ſur une ſorte d'yeuſe ou chêne verd, arbriſſeau commun dans la Paleſtine, dans l'iſle de Créte, & dans pluſieurs autres pays

(*a*) C. 25. vs. 4.

(1) תולעת שני, *Tolaat-Scheni.*

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

pays (*a*). On trouve sur les feuilles & sur l'écorce de cet arbuste de petites coques, ou vessies grosses comme des bayes de geniévre. Ces excressences sont occasionées par la piqûre de petits vermisseaux (*b*). Les Arabes leur ont donné le nom de *kermès*; nous les appellons *graine d'écarlate*, ou *vermillon* (*c*), parcequ'on s'en sert à faire la teinture du beau rouge vermeil. Appliquons ces principes à la question dont il s'agit.

Il est constant que les Anciens avoient une couleur rouge fort estimée, appellée *coccus*, qu'ils distinguoient de la pourpre (*d*). Le *coccus* différoit de la pourpre, tant pour la préparation, que pour le ton & l'effet de la couleur. La pourpre, comme on l'a vû, étoit d'un rouge-foncé tirant sur le sang caillé, & se teignoit avec la liqueur de certains coquillages. Le *coccus*, au contraire, étoit

(*a*) Voyage de la Terre-Sainte du P. Roger, Récollet l. 1. c. 2. = Voyage de Monconys, Part. 1re p. 179. = Bellon, Observat. l. 1. c. 17. l. 2. c. 88 = Acad. des Scien. ann. 1714. Mém. p. 435. ann 1741. Mém. p. 50.

(*b*) Acad. des Scien. ann. 1714. Mém. p. 13.

(*c*) Ibid.

(*d*) Voy. Exod. c. 25. vs. 4. = lin. l. 9. sect. 65. p. 528. = Quintil. Instit. Orat. l. 1. c. 2.

A Rome l'ecarlate étoit permise a tous les particuliers; mais la pourpre étoit réservée pour les premieres dignités.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

étoit d'un rouge gai, vif, brillant, approchant du couleur de feu (*a*). Cette teinture se faisoit avec une sorte de petits grains qu'on recueilloit sur l'yeuse (*b*). Les Anciens appelloient même ces grains, que nous nommons à présent *graine d'écarlate*, *fruits d'yeuse* (*c*). Ils n'ignoroient pas non plus que ces prétendus fruits renfermoient des vermisseaux (*d*). D'après cet exposé il paroît clair que la couleur nommée *coccus* par les Anciens, étoit notre écarlate (1). Les Septante & la Vulgate ayant traduit par ce mot, le terme hébreu employé par Moïse à désigner une couleur rouge, autre que la pourpre, il s'ensuit qu'ils ont crû y reconnoître l'écarlate. Mais indépendamment de l'autorité & de la considération que méritent ces Interprétes,

(*a*) Plin. l. 9. sect. 65. p. 528. l. 21. sect. 22. p. 240.

(*b*) Théophrast. Histor. Plant. l. 3. c. 16. = Plin. l. 16. sect. 12. p. 6. = Dioscorid. l. 4. c. 48. = Pauf. l. 10. c. 36.

(*c*) Πρινου καρπόν. Plut. *in* Thes. p. 7. = Plin. l. 16. sect. 12. p. 6. appelle ces petits grains *Cusculia*, du Grec κοσκύλλειν, qui signifie *couper les petites excrescences*; parce qu'en effet on coupe, on racle ces petits grains de dessus l'écorce & les feuilles du chêne verd.

(*d*) *Coccum ilicis celerrimè in vermiculum se mutans*, dit Pline, l. 24. sect. 4. p. 327.

(1) C'est aussi le sentiment de Mathiole sur Dioscoride.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

tes, l'étymologie des termes du texte original prouvent la vérité du sentiment que je propose. On y voit désigné très-clairement une teinture faite avec des vermisseaux (*a*).

Au surplus, je ne pense pas que cette couleur fût aussi brillante que celle que nous connoissons aujourd'hui sous le nom d'écarlate fine. Je doute même que celle des Anciens pût en approcher. N'oublions pas qu'avant les découvertes chymiques, l'art de teindre devoit être très-imparfait (*b*). Sans les préparations que la Chymie nous fournit, on ne pourroit pas teindre les étoffes en écarlate fine. C'est la plus belle & la plus éclatante couleur de la teinture; mais c'est aussi une des plus difficiles à porter à son point de perfection (*c*).

(*a*) Exod. c. 39. vs. 1 & 28. = Voy. le P. Calmet, t. 2. p. 350 & 351.

On fait aujourd'hui peu d'usage du *Coccus* ou *Kermès* dans la teinture. La cochenille, bien supérieure à toutes les drogues qu'on employoit autrefois pour teindre en rouge, les a fait abandonner. *Acad. des Scien. ann.* 1741. Mém. p. 69.

(*b*) Voyez Senac, nouveau cours de Chymie. Préf. p. LXX.

Pline donne lieu de conjecturer, que la couleur des étoffes teintes en écarlate n'étoit pas autrefois bien solide & bien adhérante, l. 22. sect. 3. p. 266. Voy. aussi la Rem. du P. Hardouin note (5).

(*c*) Acad. des Scien. ann. 1741. Mém. p. 56.

AR-

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.



ARTICLE SECOND.

De la variété & de la richesse des Etoffes.

ON a vû dans la premiere Partie de cet Ouvrage, que l'invention de broder les étoffes, & d'en varier le tissu de couleurs différentes, étoit fort ancienne. Il ne m'a pas été possible, faute de monumens, d'entrer alors dans aucun détail sur le progrès de ces deux Arts. Les siécles dont il s'agit présentement, nous mettent plus à portée d'en juger. On y voit régner beaucoup de goût & de magnificence dans les habillemens. Il suffit de lire quelques chapitres de l'Exode pour s'en convaincre. Ce qui mérite sur-tout notre attention, c'est la maniere dont on pouvoit alors employer les couleurs dans la fabrique des étoffes. Il est certain qu'elles n'étoient pas d'une seule & même teinte. L'Ecriture parle d'ouvrages où il entroit plusieurs couleurs (*a*). Mais de quelle maniere les distribuoit-on? Les étoffes étoient-

(*a*) Exod. c. 26. vs. 1 & 31. c. 39. vs. 2.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux

étoient-elles rayées ou nuancées? La premiere de ces opérations ne demande pas un grand art; l'autre exige beaucoup plus de connoissances & d'habileté. Il est fort vraisemblable cependant qu'on connoissoit alors le secret de nuancer les étoffes. Moïse parle d'ouvrages en broderie, tissus de différentes couleurs avec avec une *agréable variété* (a). L'expression d'*agréable variété*, dont il se sert pour caractériser ces sortes d'étoffes, invite à penser que les couleurs n'en étoient point tranchées, & qu'on y avoit observé la dégradation. Mais ce qui acheve de confirmer ce sentiment, c'est la force du terme hébreu (b), employé à désigner les tissus brodés. A la lettre, ce mot veut dire des ouvrages de *plumes en broderie* (c). Il ne paroît pas cependant que les Hébreux fissent usage alors des plumes d'oiseaux. Il n'en est point parlé dans l'énumération que Moïse fait des matieres employées à l'ornement du Tabernacle & aux habits du Grand-Prêtre. Le rapport entre les plumes des oiseaux & l'effet des broderies, exprimé par le terme du texte originel-

(a) Exod. c. 26. vs. 1 & 31.

(b) רקמה *Rakamah*, vs. 36.

(c) Ezechiel. c. 17. vs. 3. parlant des ailes d'un grand aigle, se sert du mot *Rakamah*.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

ginal, me paroît donc indiquer une imitation de la maniere dont les couleurs ſont dégradées dans le plumage des oiſeaux, & par conſéquent des étoffes nuancées.

Ce n'étoit pas chez les Hébreux ſeulement que l'art de travailler en broderie étoit alors en uſage. Cette pratique étoit également connue de pluſieurs autres peuples de l'Aſie. Homère décrivant les occupations d'Hélëne à Troye, dit que cette Princeſſe travailloit à un merveilleux ouvrage de broderie. Elle y repréſentoit les combats ſanglans, que ſe livroient les Grecs & les Troyens (*a*). Il parle encore d'un autre ouvrage de même genre, auquel Andromaque travailloit lorſqu'elle apprit la mort d'Hector. C'étoient pluſieurs ſortes de fleurs qui en faiſoient le ſujet (*b*). Dès avant la guerre de Troye, les femmes de Sidon étoient renommées pour leur adreſſe & leur habileté à travailler en broderie, & en tiſſus de différentes couleurs (*c*).

Dès lors auſſi on connoiſſoit le ſecret de faire entrer l'or dans le tiſſu des étoffes & dans les broderies. L'Ecriture marque qu'on employa beaucoup d'or dans les habits du Grand Prêtre, & dans les

(*a*) Iliad. l. 3. vs. 125.
(*b*) Ibid. l. 22. v. 440, &c.
(*c*) Ibid. l. 6. v. 289, &c.

II PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

les voiles destinés pour le Tabernacle (a). Comment préparoit-on alors ce métal pour la fabrique des étoffes? Etoit-il, comme aujourd'hui, tiré à la filiere, écaché, dévidé, & tourné sur d'autres fils? Ou bien étoit-ce simplement de l'or battu au marteau en feuilles très-minces, coupées ensuite, par le moyen du ciseau, en petites lames ou tranches longues & étroites qu'on faisoit entrer dans la tissure des étoffes? Moïse dit „ qu'on coupa des lames d'or, „ que l'on réduisit en feuilles très-minces, afin qu'on les pût tourner & plier „ pour les faire entrer dans le tissu des „ autres fils de diverses couleurs (b)". Le sens de ces expressions ne me paroît point assez déterminé, pour se décider absolument en faveur de la premiere des deux pratiques que je viens d'indiquer. Je crois même que le passage en question ne présente aucune idée du fil d'or tiré comme aujourd'hui à la filiere. L'interprétation la plus naturelle est de dire qu'on tordit des lames d'or sur quelques-unes des différentes matieres dont l'Ephod & les voiles du Tabernacle devoient être composés. On forma, par ce moyen, une espéce de filé d'or sem-

(a) Exod. c. 28. vs. 8. c. 39. vs. 33.
(b) Ibid. c. 29. vs. 3.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

semblable au nôtre, excepté que la base de ce filé étoit de l'or pur coupé par tranches, au lieu que le nôtre n'est fait que d'argent doré tiré à la filiére.

On pourroit peut-être former une difficulté, & dire que les étoffes en question étoient composées de pures lames d'or entrelacées : il est fait mention de semblables habillemens dans Pline (*a*). On sçait aussi que l'on ornoit quelquefois les simulacres des Dieux, d'habits de cette espéce (*b*). Mais le texte de Moïse répugne absolument à cette idée : il dit expressément que l'or fut réduit en lames très-minces afin qu'on le pût *tourner* & plier pour le faire entrer dans le tissu des autres fils de diverses couleurs. Ce détail leve toute difficulté.

L'art de faire entrer l'or dans le tissu des étoffes, devoit être connu dans plusieurs contrées dès les siécles que nous parcourons maintenant. Homère parle de la ceinture de Calypso, & de celle de Circé (*c*). On pourroit croire aussi qu'il seroit question, dans ce Poëte, d'étoffes d'argent (*d*). Mais tous les In-

(*a*) L. 33. sect. 19. p. 616.

(*b*) Arist. de curâ Rei famil. l. 2. t. 2. p. 511. = Ælian. var. Hist. l. 1. c. 20. = Cicero, de Nat. Deor. l. 3. n. 34. = Valer. Max. l. 1. c. 1. §. 3. *Externa*. Pauf. l. 5. c. 11.

(*c*) Odyss. l. 5. v. 232. l. 10. v. 543, &c.

(*d*) Ibid. l. 5. v. 230. l. 10. v. 23 & 24.

Interpretes s'accordent à entendre les expressions dont Homère se sert dans ce passage, de vêtemens blancs (*a*), les Anciens n'ayant pas été dans l'usage de faire entrer l'argent dans les tissus (*b*). On trouve en effet depuis Moïse & Homère une tradition non interrompue dans l'antiquité sur les étoffes d'or, au lieu qu'on ne découvre rien de semblable par rapport aux étoffes d'argent. On ne peut alléguer un seul passage clair & précis de quelque Auteur ancien où il soit fait mention du fil trait d'argent. Pline qui a parlé expressément du fil trait d'or, auroit-il oublié ou négligé de marquer qu'on faisoit la même opération à l'égard de l'argent. Son sujet, son but, sa méthode, tout demandoit qu'il en parlât, si cet art eut été connu de son tems. Le même Auteur, dans un chapitre particulier, traite fort au long de l'emploi qu'on faisoit de l'argent pour divers ornemens (*c*). Cependant dans toute l'énumération qu'il donne des divers usages auxquels on faisoit servir ce métal, il n'y a pas un mot du fil d'argent.

Je terminerai ce que j'ai à dire pour le

(*a*) Voy. Hesychius *voce* Ἀργυρέοιο.

(*b*) Voy. Vopisc. *in* Aurelian. p. 224, &c. & les notes de Saumaise, p. 394.

(*c*) L. 33. c. 12.

le moment ſur les vêtemens des Anciens, par une obſervation que je crois aſſez importante. On apperçoit une différence bien ſenſible entre les étoffes dont les Anciens ſe ſervoient, & celles qui ſont aujourd'hui en uſage parmi nous. Tous les habits pouvoient autrefois ſe laver & ſe blanchir journellement (*a*). La plupart des nôtres ſeroient gâtés par une pareille opération. Je ne fais au reſte qu'indiquer ces objets. La crainte de tomber dans des détails qui pourroient à la fin devenir ennuyeux, m'empêche de les approfondir.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

(a) Voy. Iliad. l. 22. v. 154 & 155. = Odyſſ. l. 6. v. 91 & 92. = Herod. l. 2. n. 37.



ARTICLE TROISIEME.

De la découverte & de l'emploi des Pierres précieuſes.

IL EST marqué dans l'Ecriture que l'Ephod & le Rational du Grand-Prêtre, étoient ornés de pluſieurs pierres précieuſes; l'aſſortiment en paroît & aſſez varié & aſſez complet. Ces pierres étoient montées en or, & arrangées avec ordre & ſymétrie. Moïſe nous

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

dit de plus qu'on y avoit gravé les noms des douze Tribus (*a*). Tous ces faits sont assez importans pour mériter une attention particuliere.

Nous ne voyons point qu'il soit parlé dans l'Histoire ancienne de l'usage des pierres précieuses avant Moïse. Je ne pense pas cependant qu'on doive le regarder comme l'auteur & l'inventeur de cette parure. La connoissance en a dû précéder le tems de ce législateur, & il me paroît assez vraisemblable, qu'à cet égard, il n'a fait que se conformer à un usage déja reçu. Cette conjecture se trouve appuyée par le témoignage que nous fournit le livre de Job, ouvrage que je crois antérieur à Moïse. Il y est parlé de plusieurs espéces de pierreries (*b*). Job n'auroit pû entrer dans ce détail, si les pierres précieuses n'eussent pas été bien connues de son tems. Je crois aussi entrevoir des preuves de l'ancienneté de cette connoissance dans la description que Moïse fait du paradis terrestre. Il dit qu'une des branches du fleuve qui sortoit de ce lieu de délices, arrosoit la terre d'Hévilah : c'est où l'on trouve, ajoute-t-il, les pierres

(*a*) Exod. Chap. 28.
(*b*) Chap. 28. vs. 6, &c.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

res précieuſes (*a*). Moïſe, à ce qu'il me ſemble, n'auroit pas indiqué cette circonſtance d'une maniere auſſi ſimple, ſi le fait n'eut été connu bien avant le tems où il écrivoit.

Il eſt très-probable en effet que les premiers hommes auront connu d'aſſez bonne heure les pierres précieuſes de couleur. On peut imaginer aiſément de quelle maniere ils ſeront parvenus à cette découverte. Les mêmes cauſes qui ont fait connoître originairement les métaux, je veux dire le bouleverſement des terres & le ravage des grandes eaux, auront donné la connoiſſance des pierres précieuſes. On trouve ces riches productions dans les mines où ſe forment les métaux (*b*), dans les rivieres (*c*), & même à la ſuperficie des terres (*d*), où les torrens les dépoſent aſſez

(*a*) Gen. c. 2, vs. 12.

(*b*) Theophraſt. de Lapid. p. 395. = Plin. l. 37. ſect. 15 & 32, &c. = Solin. c. 15. p. 26. D. = Iſidor. Origin. l. 16. c. 7. = Alonzo Barba. t. 2. p. 8. & 334.

(*c*) Theophraſt. de Lapid. p. 396. = Strabo, l. 2. p. 156. = Plin. l. 37. ſect. 17 & 23. p. 778. = Solin. c. 15. p. 26. D. = Iſidor. Orig. l. 16. c. 8. = Anc. Relat. des Indes, p. 123. = Colonne, Hiſt. nat. t. 2. p. 361.

(*d*) Plin. l. 37. ſect. 76. = Iſidor. l. 16. c. 8. = Alonzo Barba t. 2. p. 71. = Hellot, de la

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

assez souvent. Quoique la couleur des pierres précieuses brutes ne soit ni bien vive ni bien éclatante, elles en ont assez néanmoins pour se faire remarquer, & pour que leur vûe ait dû exciter l'attention. On aura pû cependant les négliger dans les commencemens, & jusqu'au moment où l'on aura trouvé l'art de les polir. C'est à cette opération que les pierres fines doivent ce brillant & cette vivacité qui de tout tems les a fait rechercher. Le hasard aura sans doute eu beaucoup de part à cette découverte. Dans le nombre des pierres brutes qui se seront présentées aux regards des premiers hommes, il s'en sera trouvé quelqu'une de cassée naturellement. L'éclat & la vivacité dont on aura vû briller ces cassures, aura donné la premiere idée du poliment. On aura essayé d'imiter l'opération de la nature, en enlevant aux pierres cette couche, cette écorce ternes, dont elles sont ordinairement envelopées. On ne peut que former des conjectures sur la maniere dont on y sera parvenu. Il a fallu d'abord

fonte des Mines, p. 22-24-25-40-55. = Hist. gén. des Voyag. t. 8. pag. 549. = Rec. des Voyag. au Nord, t. 10 p. 65 = La Condamine, Voyage à l'Equateur. p. 81 & 82. = Colonne, Hist nat. t. 2 p. 361. = Voyage de D. Ant. d'Ulloa. t. 1. p. 393. = Acad. des Scien. ann. 1718. M. p. 85.

bord vaincre l'obſtacle qu'on aura rencontré dans l'extrême dureté de la plupart de ces pierres. Le haſard aura encore ſervi les premiers hommes dans cette occaſion. Preſque toutes les pierres fines peuvent ſe polir par leur propre poudre. Quelqu'un ſe ſera aviſé de frotter deux pierres orientales l'une contre l'autre, & aura réuſſi, par cette voie, à leur donner une ſorte de poliment. La taille du diamant ne doit elle-même ſon origine qu'à un coup du haſard.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

Louis de Berquen, natif de Bruges, eſt le premier qui l'ait miſe en pratique, il n'y a pas encore trois cents ans (*a*). C'étoit un jeune homme qui alors ſortoit à peine des claſſes, & qui né d'une famille noble, n'étoit nullement initié dans le travail de la pierrerie. Il avoit éprouvé que deux diamans s'entamoient, ſi on les frottoit un peu fortement l'un contre l'autre ; c'en fut aſſez pour faire naître dans un ſujet induſtrieux & capable de méditation, des idées plus étendues. Il prit du diamans, les monta ſur du ciment, les égriſa l'un contre l'autre, & ramaſſa ſoigneuſement la

(*a*) En 1476. Merveill. des Indes Orient. par de Berquen. p. 13.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

la poudre qui en provint. A l'aide ensuite de certaines roues de fer qu'il inventa, il parvint, par le moyen de cette poudre, à polir parfaitement les diamans, & à les tailler de la maniere qu'il le jugeoit à propos (*a*).

Je crois qu'on peut parfaitement bien appliquer cet exemple à l'origine de l'art de polir les pierres précieuses. Je doute cependant que dans les premiers tems, ni même dans les siécles dont nous nous occupons présentement, on connût les pratiques que nous employons aujourd'hui pour donner aux pierreries ce beau poliment, & ces formes agréables qui en font un des principaux mérites. Les procédés des premiers lapidaires n'ont dû être que fort imparfaits. Je ne pense pas qu'on doive juger fort avantageusement de leurs connoissances, ni même de celles qu'en général l'antiquité a pû avoir sur cette partie des Arts.

Quelqu'imparfaites, au surplus, qu'aient pû être les anciennes pratiques, il est toujours constant que du tems de Moïse, l'art de polir les pierres précieuses devoit être connu. On sçavoit aussi les monter, travail assez délicat. Mais ce

(*a*) Merveilles des Indes Orient. par R. de Berquen p. 13, &c.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

ce qui me paroît le plus digne de remarque, c'est qu'on connoissoit dès lors l'art de les graver. L'Ephod d'Aaron étoit orné de deux Onix montées en or. On y avoit gravé en creux les noms des douze Tribus, c'est-à-dire, qu'il y avoit six noms de gravés sur chaque pierre (*a*). Le Rational brilloit de l'éclat de douze pierres précieuses de différentes couleurs, & sur chacune on lisoit le nom d'une des douze Tribus (*b*). Pour peu qu'on ait d'expérience dans les Arts, on sçait combien la gravure des pierres fines demande d'adresse, de précision & de connoissances. Il faut beaucoup d'outils trés-fins & très-délicats, une grande sureté de main & de pratique. Je conviens que pour la finesse de l'exécution on ne doit pas comparer la gravure de quelques noms, au travail & à la dextérité qu'exigent les figures soit d'hommes, soit d'animaux; ou les sujets de composition. Mais quant à l'essence de l'art, le procédé est toujours le même, & ne differe que du plus au moins de perfection. On doit être étonné de voir que dès le tems de Moïse, & sans doute auparavant, on fût en état d'exé-

(*a*) Exod. c. 28. vs. 9. &c. Le texte Hébreu porte, *d'un ouvrage de graveur de pierres fines, & d'une gravure de cachet.*

(*b*) Ibid. vs. 17, &c.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

d'exécuter de pareils ouvrages. Je regarde la gravure en pierres fines comme le témoignage le plus marqué du progrès rapide des Arts dans certains pays. Ce travail suppose quantité de découvertes, bien des connoissances & beaucoup d'acquit (1).

Quant à l'espéce de pierres précieuses qui ornoient les vêtemens du Grand-Prêtre, on ne peut en parler que d'une maniere fort incertaine. Les Interprétes ne s'accordent point sur la signification des termes hébreux, & il faut convenir qu'il est presque impossible, faute de monumens & de points de comparaison, de pouvoir s'en assurer ; on sçait seulement que Moïse a voulu désigner un assortiment de pierres précieuses de couleur : je dis de couleur, car je ne crois pas qu'on doive mettre le diamant au nombre des pierreries qu'on connoissoit alors. Plusieurs raisons peuvent autoriser ce doute. Je pourrois d'abord m'appuyer du suffrage des Interprétes & des Commentateurs, dont la plus grande partie n'admet point le diamant. Je pourrois

(1) Il faut cependant convenir que les anciens Péruviens dont la Monarchie n'a gueres duré qu'environ 350. ans, entendoient parfaitement bien le travail des pierres précieuses. *Hist. gen. des Voyages*, t. 13. p. 578 & 579.

rois auſſi faire voir que ceux qui ont jugé propos de comprendre cette pierre parmi celles du Rational, ne ſont fondés ſur aucune étymologie certaine. Mais, ſans nous embarraſſer dans toutes ces diſcuſſions, je crois trouver aſſez de faits dans l'antiquité, pour douter qu'on fît uſage des diamans du tems de Moïſe.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

On voit qu'il n'eſt point queſtion de cette pierre précieuſe dans les écrits des plus anciens Auteurs de l'antiquité. Homère, Héſiode, Hérodote, qui ont eu occaſion de décrire tant de différentes ſortes de parures, ne parlent jamais du diamant (1). Il faut deſcendre preſque aux derniers ſiécles avant l'ère chrétienne, pour trouver quelque Ecrivain qui en faſſe mention. Pline, qui paroît avoir fait d'aſſez grandes recherches ſur les pierreries, avoue que le diamant a été long-tems inconnu (*a*). Il a dû l'être en effet. Bien des ſiécles ſe feront écoulés avant qu'on ait connu le prix de cette pierre, & plus encore avant qu'on

(1) Il eſt prouvé que les termes d'Ἀδάμας, & d'Ἀδαμάντινος, qu'on trouve quelquefois dans les écrits d'Homère & d'Héſiode, n'ont point de rapport au diamant.

(*a*) L. 37. ſect. 15.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

qu'on ait ſçu la mettre en valeur. Le diamant ne vaut qu'autant qu'il brille, & il ne peut briller qu'autant qu'il eſt taillé. D'heureux haſards, dira-t-on, ont pû offrir de bonne heure quelques-unes de ces pierres naturellement polies. Ces diamans naturels auront mis les premiers hommes ſur la voie de connoître ceux qui ſont bruts, & auront fourni des indications pour les tailler. Il eſt vrai qu'on rencontre quelquefois des diamans, où la taille paroît indiquée; ayant roulé long-tems dans le lit des rivieres rapides, ils ſe trouvent polis naturellement & paroiſſent tranſparens, quelques uns même ſont taillés en facettes (*a*). Ces ſortes de diamans ſe nomment *bruts ingenus*, & lorſque leur figure eſt pyramidale, on les appelle *pointes naïves* (*b*). Mais ces rencontres heureuſes, outre qu'elles ſont fort rares, n'auront pas été d'une grande utilité aux premiers hommes pour la connoiſſance des diamans. Il n'y a aucun ra-

(*a*) Leibnitz protog. p. 23. Edit *in* 4o. 1748.

(*b*) Boëtius de Boot. Gemm. & Lapid. Hiſt. l. 2. c. 3. p. 121. = Tavernier, t. 2. l. 3. c. 16. p. 277. c. 17. 283. = Alonzo Barba, t. 2. p. 191. = De Laet. de Gemm. & Lapid. l. 1. c. 1. p. 314. = Mariette. Traité des Pierres gravées, t. 1. p. 155.

rapport, aucune reſſemblance entres ces ſortes de pierres lorſqu'elles ſont bruttes, & lorſqu'elles ſont taillées. Il n'en eſt pas des diamans comme des pierres de couleur. Celles-ci quoique brutes portent une teinte qui de tout tems à dû les faire remarquer & donner l'idée de les travailler, au lieu que les diamans avant qu'ils ſoient taillés, ne montrent rien de pareil & n'annoncent point quel peut être leur intérieur. Ils reſſemblent à un grain de ſel, à un ſimple caillou d'un gris blanchâtre, ſale & terne. Les premiers hommes en conſéquence n'y auront fait aucune attention. C'eſt ce qu'on ſçait être arrivé aux diamans du Bréſil. On les a long-tems négligés, & confondus avec les cailloux & les graviers (*a*). Ce n'eſt que depuis trente ans, ou environ qu'on a commencé à en connoître le prix (*b*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

Ne ſoyons donc point étonnés de voir que dans l'antiquité les pierres fines de couleur aient été ſi communes, tandis que les diamans étoient ſi rares. On a dû long tems les méconnoître. Il a fallu bien des ſiécles pour apprendre aux hom-

(*a*) Voyage D'Anſon, p. 44.
(*b*) Ibid. = Mercure de France, Janvier, 1730. p. 124. Fév. 1732. p. 344 & 345. = Mariette, *loco cit.* p. 161.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

hommes que ces espéces de cailloux, qu'ils avoient si long-tems négligés, étoient la plus éclatante & la plus riche production de la nature. Ils n'ont pû en être instruits qu'après qu'on a eu découvert l'art de les tailler, découverte très-récente puisqu'elle n'a pas encore 300. ans (*a*). Jusqu'à ce moment on n'a pû avoir d'autres diamans que des *brutes ingenus*, ou des *pointes naïves*.

On reconnoît ces sortes de pierres dans la description que Pline, Solin & Isidore font du diamant. Ils le dépeignent généralement fort petit (*b*), à six angles, ou facettes (*c*), & transparent (*d*), tirant cependant sur le noir (*e*), & sans beaucoup de jeu ni de vicacité. Isidore même définit le diamant, une pierre des Indes petite & peu agréable (*f*). Tous ces caracteres conviennent parfaitement bien aux *pointes naïves*. Ces sortes de pierres sont ordinairement fort

(*a*) Par Louis de Berquen en 1476 *Voyez suprà*, p. 219.

(*b*) Plin. l. 37. sect. 15. = Solin. c. 52. p. 59. C. = Isidor. Orig. l. 16. c. 13. = Marbod. L. de Lapid. Pret. c. 1.

(*c*) Plin. Solin. *locis cit*.

(*d*) Plin. Solin. Isidor. ibid.

(*e* *Hunc ita fulgentem crystallina reddit origo.*
Ut Ferruginei non desinat esse coloris, Marbod. *loco cit*.

(*f*) *Adamas, Indicus lapis, parvus, & indecorus, ferrugineum habens colorem*, loco cit.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

fort petites. On en rencontre quelquefois, qui par un jeu de la nature sont taillées à six faces, d'une maniere assez réguliere (*a*). Mais ces diamans ont peu d'agrément. Le poliment en est gras, la forme brutte, sans jeu & sans vivacité: on ne peut pas mieux les comparer qu'à des morceaux d'acier bruni (*b*). Pour se convaincre de la vérité de ces faits, il n'y a qu'à jetter les yeux sur ce qui nous reste d'anciens bijoux ornés de diamans.

On conserve dans le trésor de Saint Denis l'agraphe du manteau dont nos Rois se servent le jour de leur Sacre. Cette piéce est assez ancienne (1). On y voit quatre *pointes naïves*. Il y a dans le même trésor, un reliquaire presque aussi ancien (2) que l'agraphe dont je viens de parler, & orné de huit *pointes naïves*. Toutes ces pierres sont fort petites, noires, & nullement agréables à l'œil. Il y en a seulement une sur le reliquaire de Saint Thomas un peu plus claire que les autres, & qui a aussi un peu

(*a*) Bibl. choif. t. 1. p. 265. = De Laet., de Gemm. & Lapid. l. 1. c. 1. p. 314.

(*b*) Voy. Merveill. des Indes, p. 13.

(1) On conjecture qu'elle peut-être du tems de Saint Louis.

(2) Il a été donné par Jean, Duc de Berry, fils du roi Jean.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'etablissement de la Royauté chez les Hébreux.

peu plus de jeu. C'est apparemment des pierres de cette espéce que Pline a voulu parler, quand il a dit, que le diamant étoit clair comme le crystal. (*a*).

Tout imparfaits que soient ces sortes de diamans, ils sont fort rares, on n'en rencontre pas communément. C'est pourquoi on les regardoit autrefois comme ce que la nature offroit de plus précieux. Pline remarque que pendant bien des siécles, il n'appartint qu'aux plus puissans Monarques d'en pouvoir posséder (*b*). On soupçonnoit Agrippa, le dernier roi des Juifs, d'entretenir un commerce incestueux avec sa sœur Bérénice. Le diamant dont il fit présent à cette Princesse réalisa presque ces soupçons (*c*); tant on avoit conçu d'idée de cette pierre, regardée alors comme inestimable. Toutes ces considérations, jointes au silence qu'ont gardé sur les diamans, les plus anciens Ecrivains de l'antiquité, me portent à douter que cette pierre précieuse, fût du nombre de celles que Moïse employa pour orner le Rational du Grand-Prêtre

(*a*) L. 37. sect. 15. p. 373.

(*b*) *Diu nonnisi Regibus, & iis admodum paucis cognitus.* l. 37. sect. 15. *init.*

(*c*) Juvenal Satyr. 6. v. 155, &c.

tre. Ajoutons-y l'extrême difficulté qu'il y a de graver le diamant.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

On m'objectera sans doute les noms des douze Tribus gravés sur les pierres de l'Ephod & du Rational. C'est avec la poudre de diamant qu'on exécute pour l'ordinaire cette sorte de travail. On pourroit donc en inférer que du tems de Moïse, on avoit reconnu cette propriété dans la poudre de diamant, & qu'on avoit pû s'en servir à polir le diamant même. L'objection est plausible, & la conséquence assez naturelle. Il n'est cependant pas difficile d'y répondre.

Rien d'abord ne nous oblige à croire que les ouvriers qui graverent les noms des douze Tribus sur les pierres de l'Ephod & du Rational, aient fait usage de la poudre de diamant; on peut se servir pour ces sortes d'ouvrages, de rubis, de saphirs, ou d'autres pierres orientales réduites en poudre (*a*) : on pourroit même y employer l'émeril (*b*), dont la propriété n'a pas été inconnue aux Anciens (*c*): Je conviens qu'il n'y a

(*a*) Mariette, Traité des Pierres gravées, t. 1. p. 202.

(*b*) Id. ibid.

(*c*) Voy. Job. c. 41. vs. 15. Edit. des 70. = Dioscorid. l. 5. c. 166. = Hesychius, *voce*, Σμύρις.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

a nulle comparaison à faire entre un ouvrage exécuté avec la poudre de diamant & celui qui ne l'a été qu'avec la poudre des pierres orientales (1), ou l'émeril. Mais ces mordans ont pû suffire pour graver des noms qui ne demandent pas un travail aussi élégant que les figures d'hommes, d'animaux, de fleurs, &c.

D'ailleurs, quand on voudroit soutenir que les Graveurs employés par Moïse, firent usage de la poudre de diamant, cela ne décideroit rien pour la connoissance de la taille du diamant. Il est constant que les Anciens ont parfaitement connu la propriété qu'a la poudre de diamant pour mordre sur les pierres fines; ils en faisoient un grand usage, tant pour les graver, que pour les tailler. Pline le dit très-expressément (*a*); & quand il ne l'auroit pas dit, les chefs-

(1) Le terme de Pierres *Orientales*, en style de Lapidaire, ne signifie pas toujours une Pierre qui vient d'Orient. Il désigne en général une Pierre-très dure, telle que les saphirs, les rubis, les topazes, & les améthystes.

C'est pour distinguer ces sortes de Pierres, d'avec celles qui sont plus tendres, qu'on les appelle *Orientales*; celles de l'Orient, étant ordinairement beaucoup plus dures que celles des autres pays, quoiqu'il s'y en rencontre quelquefois, d'aussi dures que celles qui viennent d'Orient. Ces dernieres même ne sont pas toutes d'une égale dureté.

(*a*) L. 37. sect. 15. p. 773. sect. 76. p. 796.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

chefs-d'œuvres que les Anciens ont produits en ce genre, & que nous avons encore sous les yeux, le feroient assez connoître. Mais il est également certain qu'il ne leur est jamais venu en pensée d'employer cette poudre sur le diamant même, & que l'art de le tailler a été inconnu à toute l'antiquité. Ce fait, il est vrai, paroît difficile à concevoir: il n'en est cependant pas moins constant. Ce n'est pas au reste le seul exemple qu'on puisse citer des bornes que l'esprit humain semble souvent s'imposer à lui-même. Il s'arrête dans le moment qu'il est le plus près du but, & qu'il ne lui reste plus qu'un pas à faire pour y toucher.

Puisque nous en sommes sur cet article, je crois devoir exposer en deux mots ce qu'on trouve dans les Anciens sur la nature du diamant, & sur les lieux d'où on le tiroit. La maniere dont ils en parlent, a donné lieu de penser à quelques Auteurs modernes (*a*), que les diamans connus dans l'antiquité, n'étoient pas de la même espéce que ceux dont nous faisons usage aujourd'hui.

On voit d'abord que les Anciens tiroient ces pierres précieuses de plusieurs pays,

(*a*) Aldrovand. Musf. Metall. l. 4. c. 78. p. 947. = Colonne, Hist. Nat. t. 2. p. 353. & 354.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

pays, où il ne s'en recontre plus aujourd'hui. Ils disent, que dans les premiers tems il n'en venoit que d'Ethiopie; on les tiroit de certaines mines situées entre le temple de Mercure & l'Isle de Meroé (*a*). Ces pierres ne devoient pas être bien estimables, puisque les plus fortes n'étoient que de la grosseur d'un grain de concombre, & approchoient de cette couleur (*b*). Par la suite on vint à tirer des diamans de plusieurs contrées, des Indes, de l'Arabie, de l'Isle de Chypre & de la Macédoine (*c*). Toutes ces pierres étoient fort petites, les plus considérables étant de la grosseur d'une amande de noisette (*d*). Ce qui paroît le plus étonnant, c'est que, selon quelques Auteurs, on trouvoit des diamans dans la Sarmatie-Européenne, chez les Agathyrses (*e*), peuples qui habitoient au-dessus des Palus-Méotides (1). C'étoit même, si on les en croit, dans ces régions glacées, que se voyoient les

(*a*) Pline, l. 37. sect. 15.
Diodore & Strabon, qui parlent aussi de cette Isle, disent bien qu'il y avoit beaucoup de mines d'or & de pierres précieuses; mais ils ne spécifient pas en particulier le diamant. *Diod.* l. 1. p. 38. = Strab. l. 17. p. 1177.

(*b*) Pline, l. 37. sect. 15.

(*c*) Ibid.

(*d*) Ibid.

(*e*) Amm. Marcell. l. 22. c. 8. p. 314.

(1) Voy. Cellarius Not. Orb. antiq. p. 405.

les plus beaux diamans (*a*). Disons encore que les Anciens étoient persuadés que la plupart de ces pierres précieuses venoient dans les mines d'or (*b*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

A l'exception des Indes, on ne tire plus aujourd'hui de diamans d'aucun des pays que je viens de nommer, & encore dans les Indes ne connoissons nous à présent que les Royaumes de Golconde, de Visapour & de Bengale (*c*), où il y en ait des mines. Quelques Voyageurs disent qu'il s'en trouve aussi dans l'Isle de Bornéo (*d*); & on assure qu'au-

(*a*) Dionys. Perieget. v. 318 & 319.

Ce passage de Denis Periégete, fixe le sens dans lequel on doit prendre le terme d'*Adamantis lapidis*, dont se sert Ammien Marcellin, *loco cit.* Il ne peut pas signifier l'*Aimant*.

(*b*) Plin. l. 37. sect. 15. = Solin. c. 52. p. 59. D.

Plato, *in* Politico p. 558. & *in* Tim. p. 1066. parle d'un corps dur métallique qu'il appelle Ἀδάμας; mais je doute que ce Philosophe ait voulu désigner le diamant: voici comme il s'explique. „ Ce qu'on „ appelle Ἀδάμας, n'est autre chose qu'un rameau „ d'or, que son extrême densité a rendu noir & „ très dur". On peut encore traduire ce passage par „ Ἀδάμας, n'est que de l'or qui a acquis la cou- „ leur noire, & qui à cause de son extrême den- „ sité est très-dur".

Est-ce bien le diamant dont Platon a voulu parler? Ce n'est pas non plus l'aimant qu'il appelle ordinairement *Pierre* d'Hercule, ou d'Héraclée, *in Tim.* p. 1080. *in* Ion. p. 363. Qu'a-t-il donc voulu désigner? c'est ce qu'on ne comprend pas trop.

(*c*) Tavernier 2de Part. l. 2. c. 15, 16 & 17.

(*d*) Ibid. c. 17. p. 284.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

qu'autrefois on tiroit des diamans de différentes autres contrées des Indes (*a*). Quoiqu'il en soit, les mines qui servent aujourd'hui ne sont connues que depuis quelques siécles. Tavernier dit que celle de Bengale est regardée comme la plus ancienne (*b*), sans fixer le tems où elle a été découverte. La mine de Visapour n'est connue que depuis environ 300 ans (*c*). Pour celle de Golconde, du tems de Tavernier, on ne lui donnoit pas plus de cent ans d'ancienneté (*d*). A l'égard des mines du Brésil, il n'y a gueres que trente ans, comme je l'ai déja dit, qu'on les a découvertes (*e*): voilà les seuls pays où l'on trouve aujourd'hui des diamans.

Si l'on voit fort peu de rapport entre les contrées que je viens d'indiquer, & celles d'où les Anciens tiroient leurs diamans, on trouve encore moins de ressemblance entre les propriétés qu'ils attribuoient à ces pierres, & celles que nous leur connoissons. Suivant Pline, le diamant résistoit au marteau, il faisoit

(*a*) Boëtius de Boot, Gemm. & Lapid. Hist. l. 2. c. 3. = De Laet, de Gemm. & Lapid. l. 1. c. 1.

(*b*) *Locis cit.* c. 17. *init.*

(*c*) Ibid. c. 15. p. 267.

(*d*) Ibid. c. 16. p. 277. Tavernier alla visiter ces mines en 1665.

(*e*) Voy. *suprà*, p. 225.

soit même tressaillir l'enclume sur laquelle on le battoit (*a*). On regardoit comme un heureux hazard de pouvoir le rompre (*b*), & il n'étoit pas possible d'y parvenir qu'en l'amollissant avec du sang de bouc tout chaud, dans lequel on le mettoit tremper (*c*). On ne reconnoît aucune de ces propriétés dans nos diamans. Leur dureté n'est pas si grande qu'on n'en cassât sous le marteau autant qu'on en voudroit mettre à l'épreuve. Ils se rompent & se pilent même assez aisément. A l'égard du sang de bouc, envain tenteroit-on d'amollir notre diamant par cette recette ; on ne peut le travailler qu'avec sa propre poudre ; c'est le seul agent qui ait prise sur cette pierre.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Je suis persuadé au surplus qu'il en a été de même dans tous les tems. Si l'on remarque de la différence entre nos diamans & ceux des Anciens, c'est que tout ce qu'ils ont débité sur ce sujet est controuvé & peu fidéle. Ces inexactitudes sont encore une preuve du peu de connoissances qu'on a eu de cette pierre précieuse dans l'antiquité.

Les

(*a*) L. 37. sect. 15.

(*b*) *Et cùm feliciter rumpere contingit, &c.* Ibid. p. 733. = Voyez aussi Senec. de Constant. Sapient. c. 3. t. 1. p. 395.

(*c*) Plin. p. 733. = Pausan. l. 8. c. 18. p. 636.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Les mêmes défauts régnent dans presque tout ce que les Anciens ont écrit sur les pierres précieuses (*a*). Si l'on s'en rapportoit à ce qu'ils débitent, par exemple, sur les émeraudes, il faudroit dire qu'ils en connoissoient d'une espéce différente des nôtres, & que nous n'avons plus. Ils comptoient jusqu'à douze sortes de ces pierres precieuses, qu'ils distinguoient par les noms des Royaumes, ou des Provinces d'où ils croyoient qu'on les tiroit. Je ne m'arrêterai point à les détailler, on peut les voir dans Pline (*b*). Je dirai seulement que, selon cet Auteur, les émeraudes de Scythie & d'Egypte, tenoient le premier rang (*c*).

On ne connoît maintenant que deux sortes d'émeraudes, l'Orientale & l'Occidentale. Quelques Auteurs en ajoûtent une troisieme qu'ils nomment émeraude de la vieille Roche (*d*). On est fort partagé sur les lieux d'où nous viennient ces pierres précieuses. Selon d'Herbelot, c'est aux environs d'Asuan, Ville située dans la haute Egypte, qu'on trouve la seule mine d'émeraudes Orientales qui soit connue dans le monde entier

(*a*) Voy. Diod. l. 3. p. 206. = Strabo, l. 16. p. 1115.
(*b*) L. 37. sect. 16.
(*c*) Ibid. sect. 17.
(*d*) Mercure Indien. c. 7. p. 18. = Taver. 2de part. l. 2. c. 10. p. 228.

tier (*a*). Mais il y a lieu de douter de l'exactitude de ce fait. Il est bien vrai qu'on rencontre encore aujourd'hui en Egypte beaucoup de mines d'émeraudes; mais outre que la couleur n'en est bas belle, elles sont si tendres qu'il n'est pas possible de les travailler (*b*). Si l'on s'en rapporte à Tavernier, le Pérou est le seul endroit d'où il vienne de émeraudes: il assure que l'Orient n'en a jamais produit (*c*), & il n'est pas le seul de son opinion (*d*). Chardin dit au contraire qu'on en tire encore aujourd'hui de Pégu, du royaume de Golconde & de la côte de Coromandel (*e*). Ajoûtons-y le royaume de Calecut & l'Isle de Ceylan, où Pyrard assure qu'il s'en trouve beaucoup & des plus belles (*f*). A l'égard des émeraudes de la vieille Roche, Chardin rapporte en avoir vû en Perse plusieurs de cette espéce, qu'on lui dit venir d'une ancienne mine d'Egypte, dont la connoissance est à présent perdue (*g*).

II. PART: Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

nous

(*a*) Bibl. Orient. *voce* ASUAN, p. 141.
(*b*) Maillet, Descript. de l'Egypte, p. 307. & 318.
(*c*) Seconde part. l. 2. c. 19. p. 293 & 294.
(*d*) Voy. le Mercure Indien. c. 7.
(*e*) T. 4. p. 70.
(*f*) Voyage de F. Pyrard. 1re part. p. 286. 2de part. p. 89.
(*g*) T. 2. p. 239. T. 4. p. 69 & 70.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Dans le vrai, il eſt fort douteux que nous connoiſſions maintenant aucune des douze ſortes d'émeraudes nommées par les Anciens. Car il eſt très-problématique qu'on en tire aujourd'hui d'Orient, pluſieurs perſonnes penſent qu'il n'en vient que d'Amérique.

Nous ne reconnoiſſons pas non plus dans nos émeraudes, les qualités que les Anciens attribuoient à quelques-unes de ces pierres. Pline aſſure que les émeraudes de Scythie & d'Egypte, étoient ſi dures qu'on ne pouvoit pas les travailler (*a*). Nous n'avons point au contraire de pierre plus tendre ni qui ſe raye plus facilement, c'eſt pour cette raiſon qu'on ne ſe hazarde gueres à la graver. Un Artiſte qui n'a pas la main ſure, eſt dans un danger continuel d'en égriſer les vives arrêtes (1). On ne comprend pas d'ailleurs ſur quoi fondé, Pline obſerve qu'en général il n'étoit pas permis de faire ſervir l'émeraude à la gravure (*b*). L'Hiſtoire ancienne nous apprend le contraire. La bague que Polycrate, tyran de Samos, jetta dans la mer, & qui fut retrouvée dans le ventre d'un poiſſon, étoit une émeraude gra-

(*a*) L. 37. ſect. 16.
(1) Voy. Mariette Traité des Pierres n. 1. p. 166.
(*b*) *Loco ſuprà, cit.*

gravée par Théodore, célebre Artiste de l'Antiquité (*a*). Théophraste rapporte aussi que plusieurs personnes étoient dans l'usage de porter des cachets d'émeraudes pour se réjouir la vue (*b*). Enfin Pline lui-même, avoit sous les yeux plusieurs exemples de ces pierres gravées (*c*).

Les Anciens se sont plû à débiter bien des contes sur les émeraudes. Ils disent que dans l'Isle de Chypre, il y avoit sur le bord de la mer un lion de marbre dont les yeux étoient d'émeraudes. Ces pierres étoient à ce qu'on prétend si vives, que leur éclat pénétroit jusqu'au fond de la mer. Les thons en étoient effrayés, & désertoient cette plage. Les pêcheurs, ne sachant à quoi attribuer cet accident, soupçonnerent qu'il pouvoit être occasionné par les émeraudes dont étoient faits les yeux du lion en question. Ils les ôterent, & aussi-tôt les thons revinrent en aussi grande affluence qu'auparavant (*d*).

Hérodote assure avoir vû dans le temple d'Hercule, à Tyr, une colonne d'une seule émeraude qui répandoit la nuit

(*a*) Herod Lib. 3. n. 41. = Pauf. l. 8. c. 14. P.
(*b*) De Lapid. p. 394.
(*c*) Voy. L. 37. sect. 3. p. 765.
(*d*) Plin. l. 37. sect. 17. p. 775.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

nuit une clarté merveilleuſe (*a*). Théophraſte rapporte, d'après les annales des Egyptiens, mais ſans y paroître ajouter beaucoup de foi, qu'un roi de Babylone avoit fait préſent à un roi d'Egypte, d'une émeraude longue de quatre coudées, & large de trois (*b*). Il ajoute que les Egyptiens ſe vantoient auſſi d'avoir dans leur temple de Jupiter un obéliſque de quarante coudées de haut & de quatre de large, composé de quatre émeraudes (*c*). Un autre Ecrivain prétend que, de ſon tems, il y avoit encore dans le labyrinthe d'Egypte une ſtatue coloſſale du Dieu Sérapis, haute de neuf coudées, qui étoit d'une ſeule émeraude (*d*). Cédrêne enfin aſſure que ſous le régne de l'Empereur Théodoſe, on voyoit à Conſtantinople une ſtatue de Minerve d'une ſeule émeraude haute de quatre coudées. C'étoit, diſoit-on, un préſent fait autrefois par Séſoſtris au roi des Libyens (*e*). La Tradition portoit

(*a*) L. 2. n 44.
Théophraſte qui parle de cette Colonne, ajoute qu'elle étoit fort grande; mais il ne dit point qu'elle répandit de clarté pendant la nuit; il ſoupçonne dailleurs que peut être ce n'étoit pas une veritable émeraude, mais une pierre bâtarde, une fauſſe émeraude. *De Lapid.* p. 394 & 395.

(*b*) Ibid. p. 394.

(*c*) Ibid.

(*d*) Apion *apud* Plin. l. 37. ſect. 19. p. 776.

(*e*) pag. 322.

toit aussi qu'Hermès-Trismégiste avoit gravé sur une de ces pierres le procédé du grand œuvre, & qu'il l'avoit fait enfermer dans son tombeau (a). Voilà, sans contredit, des récits qui paroissent bien fabuleux & bien exagérés. On seroit tenté, au premier mouvement, de les rejetter absolument. Cherchons néanmoins ce qui a pû les enfanter, & quel peut en avoir été le fondement.

II PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Je ne sçache pas qu'il existe aujourd'hui dans aucun lieu des émeraudes d'une grosseur pareille à celles dont je viens de parler, ni même qui en approchent. On montre, il est vrai, à Genes un vase d'un volume considérable, qu'on prétend être d'émeraude. Mais je crois avoir de fortes raisons pour douter que ce soit véritablement une pierre fine (1) : je le rangerai donc dans la classe de ces ouvrages qu'on a donnés mal à propos pour être d'émeraude (b) : mais d'où

(a) C'est ce que les Alchymistes appellent encore aujourd'hui la *Table Smaragdine*. Voy. Conringius de Hermet. Med. l. 1. c. 3. p. 31. = Fabricius, Bibl. G. t. 1. l. 1. c. 10. p. 68.

(1) Ce vase est plein de soufflures & de bouillons, preuve que ce n'est que du verre coloré. Mercure de France, Août 1757. p. 149 & 150.

(b) Voy. l'Escarbot. Hist. de la N. France, p. 847. = Le Mercure Indien. c. 7. p. 21. = Journ. des Sçav. Nov. 1685. p. 282.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

d'où vient l'erreur? qu'eſt-ce qui peut l'avoir occaſionnée? C'eſt ſur quoi je vais propoſer quelques conjectures.

On pourroit dire que tous les ouvrages étonnans dont je viens de parler étoient faits de cette eſpéce de pierre appellée *Prème d'émeraude*. Il s'en trouve des morceaux d'un volume conſidérable; on en a vû des tables d'une très-grande portée. Cette explication n'eſt pas abſolument hors de vraiſemblance, & ſatisferoit en quelque ſorte à la difficulté. Je préférerois cependant celle que je vais propoſer.

L'art de faire le verre eſt une découverte qui remonte à une très-haute antiquité. Les anciens étoient dans l'uſage de le travailler & d'en fondre des morceaux beaucoup plus conſidérables que nous ne faiſons aujourd'hui. Je n'en veux pour exemple que ces colonnes de verre dont étoit orné le théatre conſtruit par les ſoins de Scaurus (*a*). Les Anciens connoiſſoient auſſi l'art de faire prendre au verre toutes ſortes de couleurs (*b*). Je penſerois donc que ces ouvrages étonnans qu'Hérodote, Pline & les autres Auteurs diſent avoir été d'emeraudes, n'étoient que de verre coloré.

(*a*) Plin. l. 36. ſect. 24. p. 744.
(*b*) Ibid. ſect. 66, 67. & l. 37. ſect. 26.

loré. Les faits, par ce moyen, deviennent vraisemblables. Dans cette hypothèse, il est aisé, par exemple, d'expliquer les particularités de la colonne qu'on voyoit dans le temple d'Hercule à Tyr. Hérodote dit qu'elle étoit d'émeraude, & qu'elle répandoit la nuit une grande clarté. Selon ce que je conjecture c'étoit une colonne de verre, couleur d'émeraude. Elle étoit creuse, & on mettoit dedans des lampes qui la faisoient paroître lumineuse pendant la nuit.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Je trouve dans un ancien Auteur un fait qui confirme parfaitement l'explication que je propose. On lit dans le septieme Livre des Récognitions de Saint Clément (a), que Saint Pierre fut prié de se transporter dans un temple de l'Isle d'Arad (1), pour y voir un ouvrage digne d'admiration. C'étoient des colonnes de verre d'une grandeur & d'une grosseur extraordinaire. N'est-il pas probable qu'Hérodote a voulu parler de quelque ouvrage semblable ou approchant? Mais les Grecs, au lieu de dire sim-

(a) N. 12. t. 1. p. 555. *apud* Patres Apostolic. Edit. Antuerp. 1698. *in-fol.*

(1) C'étoit dans cette Isle que la *Tyr* dont parle Hérodote étoit bâtie.

II PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

simplement le fait, ont, suivant leur coutume, imaginé une colonne d'émeraude, qui éclairoit pendant la nuit. Ajoûtons néanmoins, qu'il a pû arriver aussi qu'Hérodote ait été trompé par l'artifice des Prêtres Tyriens.

Je n'en dirai pas davantage sur ce sujet. Je sens même que je ne m'y suis peut-être que trop étendu. J'espere cependant qu'on voudra bien me pardonner les petites digressions auxquelles je me suis livré. J'ai crû pouvoir me les permettre d'autant plus volontiers, que c'est la seule fois que j'aurai occasion de traiter pareille matiere.



CHAPITRE TROISIEME.

De l'Architecture.

L'ART de bâtir embrasse bien des objets, & renferme plusieurs Parties qui sont autant de classes distinctes & séparées les unes des autres. On peut envisager l'Architecture, soit par rapport à la solidité & à la hardiesse des entreprises, soit du côté de la régularité, de l'élégance, du goût & de la magnificence des édifices. Je n'ai pû donner que

que des conjectures ſur l'état & les progrès de cet Art dans la premiere Partie de mon Ouvrage. Il reſte trop peu de détails ſur les événemens de cette haute antiquité pour qu'on y puiſſe aſſeoir quelque jugement. On ignore abſolument le goût qui régnoit alors dans les bâtimens.

II PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

On trouve dans les ſiécles que nous parcourons préſentement, des faits qui appartiennent aux différentes parties de l'Architecture. Par l'expoſé que je vais en faire, on jugera des progrès de cet Art, & des connoiſſances rapides qu'y avoient acquiſes les Egyptiens & les peuples de l'Aſie Mineure. Commençons par les Egyptiens. Leurs monumens ſont les premiers en datte dans l'eſpace de tems qui fait le ſujet de cette ſeconde Partie de notre Ouvrage.



ARTICLE PREMIER.

De l'état de l'Architecture chez les Egyptiens.

ON A VU dans les Livres précédens que l'origine des Arts étoit fort ancienne en Egypte (*a*). Les ouvrages dont

(*a*) Prem. Part. Liv. II.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

dont je vais rendre compte le prouveroient, indépendamment du témoignage des Historiens. Comment en effet les Egyptiens auroient-ils pû les exécuter, dès les siécles qui nous occupent présentement, sans une connoissance antérieure de plusieurs & de différentes inventions.

Sésostris, dont le regne tombe vers le commencement des siécles que nous parcourons, a mérité par bien des titres d'être mis au rang des plus fameux Monarques de l'Antiquité. Ce Prince, après avoir employé les premieres années de son regne à parcourir & à subjuguer une vaste étendue de pays, ne s'occupa plus ensuite que des moyens de rendre son royaume florissant. Aussi grand dans la paix que dans la guerre, il signala son loisir par des monumens dont la durée surpassa de beaucoup celle de ses conquêtes.

Les différentes contrées où Sésostris avoit porté ses armes, l'avoient mis à portée de faire bien des découvertes. Il en profita pour enrichir l'Egypte de plusieurs inventions très-utiles (*a*). Ce Prince

(*a*) Diod. l. 1. p. 65. = Athenod. *apud* Clem. Alex Cohort. *ad* Gent. p. 43.

Athénodore en disant que les conquêtes de Sésostris donnerent à ce Prince le moyen d'amener en

Prince entreprit des ouvrages d'une exécution assez difficile & d'une prodigieuse dépense. L'objet de ces travaux, en immortalisant le nom de Sésostris, étoit de contribuer aussi à la sureté & à la commodité de l'Egypte.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Le premier soin de ce Monarque fut de chercher les moyens de mettre son royaume à l'abri de toute incursion. L'Egypte étoit ouverte du côté de l'Orient. Sésostris fit élever dans cette partie un mur qui prenoit depuis Péluse jusqu'à Héliopolis. Cet espace avoit 1500 stades de longueur (*a*). Il fit ensuite creuser divers canaux, les uns pour l'arrosement de terres (*b*), les autres pour l'aisance & la communication du commerce de villes en villes, en facilitant le transport des marchandises (*c*). Le manque d'eau bonne à boire est aujourd'hui un des plus grands inconvéniens auxquels l'Egypte soit sujette

en Egypte plusieurs ouvriers très-habiles, peut avoir raison. Mais quand il ajoute que c'étoit de la Gréce que venoient ces ouvriers, on voit bien que c'est un Grec qui parle, & qui très-mal à propos veut faire valoir sa nation. Les Grecs, au tems de Sésostris, étoient encore trop grossiers pour qu'il pût sortir de chez eux aucun artiste recommandable.

(*a*) Diod. l. 1. p. 67.
(*b*) *Suprà*, Chap. I.
(*c*) Diod. l. 1. p. 66.

II PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

te (*a*); Séſoſtris y avoit remédié. Il avoit dirigé ſes travaux de maniere que les villes éloignées du Nil ne manquoient jamais d'eau, ou du moins en trouvoient commodément (*b*).

Suivant même quelques Auteurs, Séſoſtris avoit projetté de joindre la Mer rouge à la Méditerranée par un canal qui partant de la Mer rouge auroit rendu dans le Nil (*c*). Mais l'entrepriſe ne fut point achevée. On prétend que l'appréhenſion de ſubmerger l'Egypte, ou de corrompre au moins les eaux du Nil par le mêlange des eaux de la mer, détourna Séſoſtris de ce projet (*d*). Ce motif pouvoit être fondé. On croyoit dès lors s'être aſſuré que le niveau de la Mer rouge étoit beaucoup plus élèvé que le ſol de l'Egypte (*e*). Quelques Géographes modernes ſont du même avis (*f*) D'autres, à la tête deſquels on peut mettre Strabon, penſent le contraire (*g*). Ce qu'il y a de certain, c'eſt

(*a*) Maillet, Deſcript. de l'Egypte, Lettr. 1re p. 16.
(*b*) Herod. l. 2. n. 108.
(*c*) Marsham, p. 376.
(*d*) Ibid.
(*e*) Ibid.
(*f*) Buffon, Hiſt. nat. t. 1. p. 104. & 391.
(*g*) Strabo, l. 17. p. 1158. = Riccioli Almageſt. t. 1. p. 728. = Fournier, Hydrograph. l. 18. c. 9. p. 605. = Journal des Sçav. Fevr. 1668. p. 21.

c'eſt que le canal projetté, dit-on, par plusieurs Souverains de l'Egypte, n'a jamais été exécuté (*a*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

Les divers canaux que Séſoſtris fit creuſer ne furent pas le ſeul ouvrage qu'il entreprit pour l'utilité de l'Egypte. Les Rois ſes prédéceſſeurs, s'étoient contentés d'oppoſer aux inondations du Nil des digues qui empêchoient ce fleuve de s'étendre au-delà de ce que le beſoin le demandoit. Ces précautions cependant n'étoient pas ſuffiſantes. Comme le terrein de l'Egypte eſt plat & uni, s'il arrivoit que le Nil vînt à rompre ſes digues, la plupart des villes & leurs habitans, étoient expoſés à être ſubmergés. Pour prévenir cet accident, Séſoſtris fit élever en pluſieurs endroits des terraſſes d'une hauteur & d'une étendue conſidérables. Il ordonna aux habitans de toutes les villes, auxquelles la nature n'avoit pas fourni de ſemblables remparts, de les abandonner & d'aller bâtir des maiſons ſur les chauſſées, qu'il avoit fait conſtruire, afin de ſe mettre eux & leurs troupeaux, à l'abri des débordemens (*b*).

Ces

p. 21. = Voy. auſſi la Rem. du P. Hardouin, *ad Plin.* l. 6. ſect. 35. p. 331. note (4).

(*a*) Voy. les Mém. de Trév. Juillet 1705. p. 1257. &c.

(*b*) Herod. l. 2. n. 137. = Diod. l. 1. p. 66.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Ces villes rehaussées avec des travaux immenses, & s'élevant comme des Isles au milieu des eaux, formoient dans le tems de l'inondation le plus beau, & j'ose dire, le plus singulier spectacle qui se puisse imaginer. L'Egypte changée alors en une vaste mer offroit à la vue une immense étendue d'eau entrecoupée d'une infinité de villes & de villages (*a*). Quoiqu'elle soit réduite aujourd'hui dans un état bien différent de celui où elle étoit autrefois, on y jouit encore du même coup d'œil. Tous les Voyageurs parlent avec admiration du tableau que présente l'Egypte dans la saison du débordement (*b*).

Les ouvrages dont je viens de rendre compte, dépendent plus ou moins de l'Architecture; ceux dont il me reste à parler appartiennent plus directent à cet art. Sésostris ne s'occupa pas seulement des travaux qui pouvoient contriquer à la sureté & à la commodité de l'Egypte, il fit élever plusieurs monumens pour embellir & décorer son royaume. Ce Prince fit bâtir dans chaque ville des temples en l'honneur de la divinité qui y étoit particulierement ré-vé-

(*a*) Herod. l. 2. n. 97. = Diod. l. 1. p. 43. = Strabo, l. 15. p. 1014. l. 17. p. 1137. = Seneca, Nat. Quæst. l. 4. c. 2. t. 2. p. 750.

(*b*) Mailler, Descript. de l'Egypte, Lettr. 2. p. 70.

vérée (*a*). Celui de Vulcain étoit le plus remarquable. Les pierres qu'on employa à la construction de cet édifice, étoient d'une grandeur énorme (*b*). C'est d'ailleurs tout ce que nous pouvons dire de la magnificence de ce temple. On ignore quelles pouvoient en être les dimensions, les proportions & les ornemens.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Le Tabernacle élévé par les Israélites dans le désert, peut cependant donner quelques idées sur la maniere dont étoient alors construits les temples Egyptiens. Je crois en effet qu'il devoit y avoir du rapport entre le goût qui régnoit dans ces édifices & le Tabernacle. (1). Il est vrai, qu'à la rigueur, cet ouvrage ne devroit pas être regardé comme un morceau d'architecture; ce n'étoit, à proprement parler, qu'une vaste tente: c'est même la premicre idée qui se présente à l'esprit; mais en y réfléchissant plus attentivement, on sentira que le Tabernacle a beaucoup de rapport avec l'achitecture. On doit l'envisager comme une représentation des temples & des palais de l'Orient. Rappellons ce que nous avons dit précédem-

(*a*) Diod. l. 1. p. 65 & 66.
(*b*) Herod. l. 2. n. 108.
(1) C'est aussi le sentiment du P. Calmet, t. 2. p. 391.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

demment sur la forme du Gouvernement des Hébreux. L'Etre suprême étoit également leur Dieu & leur Roi (*a*). Le Tabernacle avoit été érigé dans la vûe de satisfaire à ce double titre. Il servoit à la fois de temple & de palais. Les Israélites y alloient tantôt adorer le Tout-puissant, & tantôt recevoir les ordres de leur Souverain présent d'une maniere sensible au milieu de son peuple (*b*).

Je pense donc être fondé à regarder le Tabernacle comme un ouvrage dont Dieu avoit voulu que la structure eût du rapport avec les édifices destinés dans l'Orient, soit au culte des dieux, soit à l'habitation des rois (*c*). D'après ces idées, on peut dire qu'on étoit alors dans l'usage d'orner ces monumens de colonnes travaillées & enrichies diversement. Il y en avoit plusieurs dans le tabernacle portées sur des bases d'argent ou de bronze, & surmontées de chapiteaux d'or & d'argent (*d*). Le fust de ces colonnes étoit d'un bois précieux, couvert de lames d'or & d'argent (*e*). La

(*a*) Voy. *Suprà*, Liv. I. Chap. II.

(*b*) *Facientque mihi Sanctuarium, & habitabo in medio eorum.* Exod. c. 25. vs. 8.

(*c*) Voy. Calmet, t. 2. p. 391 & 393.

(*d*) Exod. c. 26. vs. 32. c. 27. vs. 17.

(*e*) Ibid.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

La construction entiere du Tabernacle présente d'ailleurs le modèle d'un édifice régulier & distribué avec beaucoup d'intelligence. Toutes les dimensions & les proportions y paroissent observées avec soin & parfaitement bien entendues.

Les inductions qu'on peut tirer de la description de ce monument, sont au surplus les seules lumieres que l'Histoire nous fournisse sur l'Architecture des temples Egyptiens aux siécles dont il s'agit présentement. Je parlerai plus particulierement de ces édifices dans la troisiéme Partie de cet Ouvrage. Revenons à Sésostris.

Ce Prince signala encore son regne par l'érection de deux obélisques qu'il fit tailler, dans la vûe d'apprendre à la postérité l'étendue de sa puissance, & le nombre des nations qu'il avoit subjuguées (a). Ces monumens étoient de granit d'un seul morceau, & portoient cent quatre-vingts pieds de hauteur (b). Auguste, si l'on s'en rapporte à Pline, fit transporter à Rome un de ces obélisques, & le plaça dans le champ de Mars (c). On prétend l'avoir retrouvé de nos jours (1).

Une

(a) Diod. l. 1. p. 67.
(b) Ibid.
(c) L. 36. sect. 14. p. 736.
(1) Il se présente cependant une grande difficul-

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Une remarque qui ne doit point échapper, c'est que Sésostris n'employa aucun Egyptien à la construction des pénibles ouvrages dont je viens de parler. Il n'y fit travailler que les prisonniers qu'il avoit amenés de ses expéditions (*a*): afin même que la postérité ne l'ignorât point, il eut soin de faire graver sur tous ces monumens, qu'aucun naturel du pays n'y avoit mis la main (*b*).

De tous les ouvrages dont je viens de parler, je n'en vois point de plus digne d'attention que les obélisques. Selon Pline, l'idée de cette espéce de monumens est dûe aux Egyptiens. Il dit qu'un souverain d'Héliopolis nommé Mestiès, fut le premier qui en fit élever un (*c*). On

té. Cet obélisque, suivant les mesures qu'on en a prises, n'a qu'environ 75 pieds, au lieu de 180 que Diodore donne aux monumens de Sésostris. *Voy.* les Mém. de Trév. Mai 1751. p. 979.

Mais je doute 1° avec plusieurs Critiques que cet obélisque soit un de ceux dont parle Diodore. On peut dire en 2d lieu que supposé que ce soit le même ouvrage, les ravages de Cambyse ont pû tellement endommager ces anciens monumens, qu'il ait fallu les diminuer par la suite en les réparant. Cette derniere raison me paroît fort plausible.

(*a*) Hérod. l. 2. n. 108.

(*b*) Diod. l. 1. p. 66.

L'Ecriture remarque quelque chose de pareil en parlant des bâtimens de Salomon. 2. Paral. c. 8. vs. 9.

(*c*) L. 36. sect. 14. p. 735.

On ignore dans quel tems ce Prince a pû vivre. Je le crois cependant postérieur à Sésostris & même son successeur. En effet, ce que Pline rapporte du motif qui engagea ce Mestrès à dresser un obélisque, convient assez à ce que d'autres Historiens racontent du successeur de Sésostris (*a*). Je présume donc que Pline s'est trompé, & qu'on doit regarder Sésostris comme le premier qui ait fait élever des obélisques (2).

Au surplus, ce n'est peut-être ni à l'un ni à l'autre de ces deux Princes qu'on doit attribuer l'invention de cette sorte de monumens. Diodore parle d'une aiguille pyramidale dressée par les ordres de Sémiramis sur le chemin de Babylone. Elle étoit, à ce qu'il dit, d'une seule pierre haute de cent trente pieds; chaque côté de sa base, qui étoit quarrée, en avoit vingt-cinq (*b*). Ce seroit donc dans l'Asie, & non dans l'Egypte, que les obélisques auroient pris naissance.

Quoiqu'il en soit, les Monarques Egyptiens paroissent avoir eu beaucoup de goût pour les obélisques. Je ne m'arrê-

(*a*) Comparez Pline, *loco cit.* avec Hérod. l. 2. n. 111. = Diod. l. 1. p. 69. = Isidor. Orig. l. 18. c. 31. p. 159.

(2) C'est aussi le sentiment de Marsham, p. 369.

(*b*) L. 2. p. 125 & 126.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

rêterai point à rapporter les noms de tous les Souverains qu'on ſçait en avoir fait élever : on les peut voir dans Pline (*a*). Je ne parlerai ici que des obéliſques qui méritent une conſidération particuliere.

Après les deux obéliſques de Séſoſtris, dont j'ai déja parlé, on peut placer celui que ſon fils fit élever. Il fut tranſporté à Rome par ordre de Caligula. Le vaiſſeau que ce Prince fit conſtruire pour cette entrepriſe, étoit le plus grand qu'on eût encore vû ſur les mers (*b*). Tous ces obéliſques cependant n'approchoient pas de celui que Rameſsès fit élever proche le palais d'Héliopolis. Ce Prince régnoit, ſuivant le calcul de Pline, au tems de la priſe de Troye (*c*). Vingt mille hommes furent employés à travailler à ce monument (*d*). La plus grande difficulté fut de le

(*a*) L. 36. ſect. 14, &c.

(*b*) Plin. Ibid. p. 736. & l. 16. c. 40. p. 35.

(*c*) L. 36. ſect. 14. p. 735. = Marsham, p. 441. fait Rameſsès de beaucoup plus moderne, mais c'eſt par une ſuite de l'erreur dans laquelle eſt tombé cet habile Chronologiſte au ſujet de Séſoſtris, qu'il confond avec le Sézac de l'Ecriture. Comme Marsham reconnoît Rameſsès pour un des ſucceſſeurs de Séſoſtris, il a dû conſéquemment en avancer auſſi le regne.

(*d*) Plin. *loco ſuprà cit.* Le texte de Pline, de l'Edit. du P. Hardouin, porte CXXM. hommes.

C'eſt par le moyen de cette multitude immenſe d'ou-

le dresser sur sa base. Afin de rendre le fait plus merveilleux, on n'a pas manqué de l'orner d'un conte. Ramessès appréhendoit que les machines qu'on avoit préparées ne fussent pas capables d'élever & de soutenir une aussi lourde masse. Le moyen que ce Prince imagina pour obliger les ouvriers à faire usage de leur adresse, est assurément des plus extraordinaires; il fit, dit-on, attacher son fils au haut de l'obélisque. La vie de ce jeune Prince, & par conséquent celle des ouvriers, dépendant du succès de l'entreprise, on prit des mesures si justes qu'elle réussit parfaitement (*a*).

On doit regarder cet obélisque comme le plus remarquable de tous ceux dont il est parlé dans l'histoire. C'est un des plus précieux monumens qui nous soit resté de l'antiquité Egyptienne (*b*). Il fut respecté même de Cambyse, dans le tems que ce Prince fougueux mettoit tout à feu & à sang dans l'Egypte, & qu'il n'épargnoit ni les Temples ni ces superbes monumens, qui tout ruinés qu'ils sont aujourd'hui, sont encore l'ad-

d'ouvriers, que les anciens peuples sont parvenus à élever en peu de tems les vastes édifices dont l'exécution nous paroît aujourd'hui si étonnante.

(*a*) Plin. *loco cit.*

(*b*) Voy. Marsh. p. 431.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

l'admiration des voyageurs. Après s'être rendu maître d'Héliopolis, Cambyse livra la ville toute entiere aux flammes; mais lorsqu'il vit que le feu gagnoit l'obélisque de Ramessès, il donna ordre aussi-tôt de l'éteindre (*a*).

On a déja vû qu'après la conquête de l'Egypte, Auguste avoit fait transporter à Rome plusieurs obélisques; mais il n'osa pas toucher à celui-ci (*b*). Constantin plus hardi tenta l'entreprise: à l'exemple de Caligula, il fit construire un vaisseau d'une grandeur extraordinaire. On avoit même déja conduit par le Nil l'obélisque à Alexandrie (*c*); mais la mort de ce Prince suspendit l'exécution de ce projet: il n'eut lieu que sous Constance son fils. L'obélisque, conduit à Rome, fut placé dans le Cirque avec des peines & des dépenses infinies (*d*). Par la suite il avoit été renversé; c'est aux soins du Pape SIXTE-QUINT que Rome est redevable du rétablissement de ce fameux monument. Ce qu'il y eut de plus admirable, c'est que cet obélisque, aussi bien que

(*a*) Plin. *loci cit.*
(*b*) Ammian. Marcell. l. 17. c. 4. p. 160. & 161.
(*c*) Ibid.
(*d*) Voy. Marsh. 432.

que celui d'Auguſte, étoient rompus en pluſieurs morceaux; on a cependant trouvé le moyen de les raccommoder, ſans que leur beauté en ſoit altérée. Ce fut le fameux architecte Dominique Fontana qu'on chargea du ſoin de les rétablir. Il dirigea toutes les opérations de cette importante entrepriſe. On ſçait que ce ne fut qu'avec un très-grand appareil de machines & des précautions ſingulieres, qu'on parvint à les dreſſer (*a*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

Les obéliſques ſont, ſans contredit, l'eſpéce de monumens la plus ſinguliere qui nous ſoit reſtée de l'antiquité. Il s'eſt trouvé des perſonnes qui, à la vûe de ces lourdes maſſes, ſe ſont imaginées ridiculement que la nature n'y avoit nulle part & qu'elles étoient entierement dues à l'art. Les uns ont crû que les Egyptiens avoient le ſecret de fondre le marbre & les pierres, de la même maniere à peu près qu'on fond les métaux. Ces colonnes, ces obéliſques d'un ſeul morceau, & d'une hauteur extraordinaire donnent, diſent-ils, lieu de penſer que ces pieces ont été fondues & coulées dans des moules comme on coule une piece de métal.

D'au-

(*a*) Voy. Vita di Siſto V. da Greg. Leti, Parte 3. l. 1. p. 4 &c. p. 22, &c. = Voy. auſſi le P. Kirker, de *orig. & erectione obeliſcorum.*

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

D'autres ont penſé que les obéliſques étoient une ſorte de pierre factice, compoſée de différens cailloutages, broyés, liés & incorporés enſuite par le moyen de quelque maſtic aſſez dur pour ſouffrir la taille & le poliment. Ils allé-guent pour preuve de leur ſentiment que dans le monde entier, il ne ſe trouve point aujourd'hui de carriere où l'on voie des blocs d'un pareil volume. De plus, ajoutent-ils, quand même il s'en rencontreroit, il ſeroit impoſſible d'en tirer, par exemple, une piece de la grandeur de l'obéliſque de Rameſſès, & plus impoſſible encore de la tranſporter. Ils propoſent auſſi d'autres objections que je ne m'arrêterai point à rapporter (a).

Ceux qui raiſonnent ainſi, font bien voir qu'ils n'ont pas acquis de grandes connoiſſances dans les arts. A l'égard des premiers qui ſe ſont imaginé que les obéliſques avoient été fondus & coulés comme des piéces de métal; ils ignorent apparemment que le marbre & les pierres ne ſont pas fuſibles. Il n'y a que les ſables & les cailloux qui le ſoient. De plus, quand même on ſuppo-

(a) Voy. Maillet, deſcript. de l'Egypte, Lettr. 9. p. 39. & 40 = Voyag. de Shaw, t. 2. p. 82. = Mém. de Trev. Juill. 1703. p. 1218 & 1219. = Traité de l'opinion, t. 6. p. 608. = Diarium, Ital. P. Montfaucon, c. 17. p. 247.

poſeroit que les Egyptiens auroient eu ſur ce ſujet quelque ſecret qui nous ſeroit inconnu, ces perſonnes ignorent-elles que l'effet de la fuſion eſt de vitrifier ces ſortes de matieres, & par conſéquent de les métamorphoſer? Au lieu des monumens de marbre que nous voyons, ce ſecret n'auroit produit que des monumens de verre.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hebreux.

Quant à ceux qui croient que le marbre des obéliſques n'eſt qu'une eſpéce de pierre factice, un aſſemblage de cailloux liés & incorporés avec du maſtic; l'objection eſt plus ſpécieuſe, mais elle n'eſt pas plus ſolide. S'imaginent-ils qu'il ſoit poſſible de former avec le maſtic des morceaux d'une portée pareille à celle des obéliſques, & d'un dureté capable de réſiſter à l'injure d'autant de ſiécles qu'il s'en eſt écoulé depuis l'érection de ces monumens. Nous connoiſſons, il eſt vrai, de ces ſortes de compoſitions en état de ſouffrir le ciſeau, & ſuſceptibles même de poliment. Mais l'expérience a montré qu'on n'a point encore trouvé l'art de faire avec le maſtic, d'aſſemblage aſſez dur & aſſez ſolide pour réſiſter à l'action du ſoleil dans nos climats, & à plus forte raiſon en Egypte. Il n'eſt point néceſſaire, au reſte, d'avoir recours à tous ces expédiens pour expliquer la maniere dont

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

les Egyptiens ſe ſont procuré les maſſes énormes qui ont ſervi à la conſtruction de leurs obéliſques.

Pline nous apprend que ces Peuples tiroient des montagnes de la haute Egypte, le granit qu'ils y ont employé (a). On a même découvert les carrieres où l'on préſume que les obéliſques ont été taillés: on y remarque encore aujourd'hui les matrices de ces fameux monumens. Dans cette chaîne de montagnes qui borne l'Egypte au couchant, & qui regne le long du Nil vers le déſert, on trouve diverſes ſortes de marbres, & ſur-tout du granit, le même qu'on veut avoir été fondu pour les obéliſques. On voit encore dans ces lieux, diſent les Voyageurs, des colonnes à demi-taillées, & d'autres pieces de marbre prêtes à être détachées de la montagne (b). L'inſpection de ces carrieres ſuffit pour détruire l'opinion de ceux qui ſe ſont imaginé que les marbres, dont les Egyptiens ſe ſervoient pour leurs monumens, étoient une compoſition dont le ſecret s'eſt perdu. Ces morceaux ſont ſor-

(a) L. 36. ſect. 13 & 14. p. 735.

(b) Obſervations de Belon, l. 2. c. 21. p. 210. = Maillet, Deſcript. de l'Egypte, Lettr. 8. p. 319. Lettr. 9. p. 39, &c. = Granger, Voyage en Egypte, p. 76 & 77. = P. Lucas. t. 3. p. 159, &c. = Voyage de Shaw. t. 2. p. 81 & 82. = Rec. d'obſervations curieuſ. t. 3. p. 158.

ſortis des mains de la nature; l'art n'y a eu d'autre part que le travail (a).

Quant aux objections qu'on forme ſur l'impoſſibilité de pouvoir tailler de pareilles maſſes, elles ſuppoſent peu de connoiſſances de l'hiſtoire naturelle de l'Egypte. Les carrieres, d'où les obéliſques ont été tirés, ne reſſemblent pas aux carrieres de nos pays. On n'a point été obligé de creuſer la terre & d'en extraire ces marbres: on les a trouvés dans les flancs de cette chaîne de montagnes dont je viens de parler (b). On choiſiſſoit un endroit qui fût en pente, & à peu près au niveau de la plus haute élévation du Nil. On y coupoit une piece de marbre de la hauteur & de la groſſeur qu'on le jugeoit à propos. J'imagine que les Egyptiens procédoient à ce travail, de la même maniere à peu près qu'on y procéde aujourd'hui parmi nous. Sur une colline ſituée en baſſe Normandie on trouve des blocs immenſes de gra-

(a) Voy. Belon, Obſervat. l. 2. c. 21. p. 210. = Mém. de Trév. Juill. 1703. p. 1219. = Diar. Ital. P. Montfaucon, c. 17. p. 247.

M. Guettard a découvert dans pluſieurs cantons de la France des bancs de granit, d'où l'on pourroit tirer des blocs propres à faire des obéliſques encore plus conſidérables que tous ceux des Egyptiens. *Acad. des Scien. ann.* 1751. H. p. 11-14. & 15.

(b) Plin. l. 36. ſect. 14. p. 735. = Maillet, Deſcript. de l'Egypt. p. 306. = Granger, p. 98.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

granit posés sur champ: on les taille & on les enleve facilement en creusant dans la masse entiere une tranchée de quelques pouces de profondeur, dans laquelle on chasse ensuite à force des coins de fer qui font éclater la pierre presque aussi uniment que si on l'avoit séparée avec la scie. On en a travaillé des morceaux qui avoient quarante-cinq pieds de long, sur dix-huit de large & six d'épaisseur (*a*). Cet exposé suffit pour nous faire comprendre avec quelle facilité les Egyptiens ont pû tailler leurs obélisques. Aussi les Auteurs anciens qui en ont parlé, ont-ils reconnu que la difficulté de les voiturer & de les dresser sur leur base, étoit, sans comparaison, bien plus grande que celle de les tailler (*b*).

Le Nil étoit d'un grand secours aux Egyptiens pour transporter ces masses énormes. Ce fleuve, dans le tems de sa plus grande hauteur, vient flotter au pied des montagnes où l'on tailloit les obélisques (*c*). On tiroit un canal qui aboutissoit à l'endroit où l'obélisque étoit couché, & qui passoit même par dessous la piéce qu'on vouloit enlever: car on observoit que la largeur du canal fût tel-

(*a*) Acad. des Scienc. *loco cit.* p. 15.
(*b*) Plin. l, 36. sect. 14. p 735.
(*c*) Maillet, p. 319. *loco cit.*

tellement proportionnée, que l'obélisque portât par ses deux extrémités sur la terre & formât comme un pont. Après avoir estimé quelle pouvoit être à peu près la pesanteur de cette masse, on bâtissoit, à raison de son poids, deux radeaux qu'on mettoit sur le canal dont je viens de parler. Ils étoient construits de maniere que leur surface excédoit la hauteur des bords du canal; on surchargeoit ces radeaux de briques au point de les faire enfoncer considérablement dans l'eau, ensuite on les faisoit couler sous l'obélisque: lorsqu'ils y étoient bien assurés, on ôtoit les briques dont on les avoit accablés. Ces radeaux, se trouvant ainsi allégés, s'élevoient deux-mêmes sur la surface du canal, & enlevoient l'obélisque (*a*). On manœuvroit ensuite pour le conduire par eau aussi près qu'il étoit possible du lieu où l'on vouloit le placer. Comme l'Egypte étoit autrefois coupée d'une infinité de canaux, il n'y avoit guères d'endroits où l'on ne pût facilement voiturer ces masses énormes, dont la pesanteur auroit fait succomber toute autre sorte de machines que des radeaux. On ne peut rien dire de certain sur le surplus des manœuvres qu'on employoit pour les def-

(*a*) Plin. l. 36. sect. 14. p. 735.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

descendre à terre, les conduire au lieu de leur emplacement & les dresser sur leur base. Les Anciens ne nous ont rien transmis sur un objet si curieux & si important pour les mécaniques (1).

On ne voit point au surplus qu'aucune nation ait jamais été curieuse d'imiter les Egyptiens dans leur goût pour les obélisques: les Romains même ne paroissent pas s'en être souciés. Ils se contenterent de transporter dans leur capitale quelques-unes de ces masses énormes, plutôt sans doute pour la singularité, que pour la beauté réelle de ces monumens.

Ce

(1) Nous avons sous les yeux un effort de l'art plus surprenant encore que le transport & l'érection des obélisques. Ce sont les deux pierres qui forment le fronton du Louvre. Elles ont 52 pieds de long, 8 de large, & pèsent chacune plus de 80 milliers. Que l'on juge des peines & des soins que ces deux morceaux ont dû couter. Il a fallu les tirer du fond de la carriere, les voiturer par terre pendant près de deux lieues, & les placer à une hauteur de plus de 120 pieds du rez de chaussée. Néanmoins ce n'est pas tant à cause de leur pesanteur qu'eu égard à leur forme, que ces deux pierres ont été difficiles à élever. En effet, sur une longueur de 52 pieds & de 8 de largeur, elles n'ont tout-au plus que 18 pouces dépaisseur. Cette forme les exposoit à se rompre facilement, si elles n'avoient pas été toujours également soutenues dans le tems de leur élèvation. On peut voir dans la traduction de Vitruve, par Perrault, les précautions qu'il a fallu prendre pour éviter tous les inconvéniens qui pouvoient arriver. p. 339. not. (4).

Ce qu'on vient de voir sur la magnificence & le goût des ouvrages exécutés par Sésostris, me porteroit à croire que ce Prince pourroit bien être l'Auteur d'une grande partie des embellissemens de Thèbes, cette ville si fameuse dans l'antiquité. Il est constant que sa fondation remontoit à des siécles très reculés (*a*). Mais il a fallu quelque tems pour qu'elle soit parvenue à ce degré de splendeur & de magnificence dont parlent les Anciens. Cet intervalle néanmoins n'a pas dû être extrêmement considérable : dès le tems de la ville de Troye, Thèbes passoit pour la ville la plus opulente, & la plus peuplée qu'il y eût dans l'Univers (*b*). Ces considérations m'engagent donc à placer dans les siécles que nous parcourons présentement, ce que j'ai à dire sur cette fameuse capitale de l'Egypte.

Les Anciens ne sont pas d'accord sur l'étendue que pouvoit avoir l'enceinte de Thèbes (*c*). Homère lui donne cent por-

(*a*) Voy. Marsh. p. 395 & 396.

(*b*) Iliad. l. 9. v. 381. &c. Odyss. l. 4. v. 126 & 127. Par comparaison aux villes de l'Asie Mineure & de la Gréce, qui étoient alors fort peu de chose.

(*c*) Au rapport de Caton, elle avoit 400 stades de longueur. *Apud* Steph. Byzant. *voce* Διόσπολις, p. 240.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

portes (a), expression qu'on ne doit pas, sans doute, prendre à la lettre; mais qui désigne toujours une ville très-vaste & très-puissante: il ajoute que Thèbes étoit en état de fournir vingt mille chariots de guerre (b); par où l'on peut juger du nombre d'habitans qu'elle renfermoit. Il devoit être d'autant plus considérable que les maisons y avoient quatre à cinq étages (c). Cependant on ne

Diodore, l. 1. p. 54. dit que le circuit de Thèbes étoit de 140 stades.

Selon Strabon, l 17. p. 1170, les ruines de cette ville occupoient 80 stades de longueur.

Eusthate est celui de tous les Anciens qui donne le plus d'étendue à cette capitale de l'Egypte. Il dit qu'elle avoit 420 stades de longueur. *Ad* Dionys. Periehet. v. 248.

Suivant la Scholie de Didyme, sur le 383e vers du 9e livre de l'Iliade, la ville de Thèbes, avoit 3700 arures de superficie. On sçait par le rapport d'Hérodote, que l'arure étoit de 100 coudées Egyptiennes en tout sens, c'est-à-dire, de dix mille coudées Egyptiennes quarrées, & la coudée Egyptienne, qui de l'aveu du plus grand nombre des Sçavans, subsiste encore aujourd'hui sous le nom de *Dérah*, sans avoir reçu aucune altération, est de 1 pieds 8 pouces, 5 1/2. lign. de roi. Ainsi la superficie de la Ville de Thèbes étoit de 2997825, à 2997826 toises quarrées. Celle de la ville de Paris en contient, suivant M. Delisle, 4100337, d'où il résulte que l'ancienne Thèbes ne faisoit pas, à beaucoup près, les trois quarts de Paris.

(a) Iliad. l. 9. v. 383.

(b) Ibid.

(c) Diod. l 1. p. 54.

ne ſe perſuadera jamais qu'il l'ait été au point où les Egyptiens le faiſoient monter. D'anciennes inſcriptions diſoient en effet, que cette ville avoit renfermé dans ſes murailles juſqu'à ſept cens mille combattans (*a*). P. Mela renchériſſant encore ſur ce nombre, le fait monter à un million (*b*). On ſent aſſez combien de pareilles exagérations ſont outrées & abſurdes (1) : Hérodote ne comptoit que 41000 combattans dans toute l'Egypte (*c*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

Homère vante beaucoup l'opulence de Thèbes (*d*); & c'eſt un point ſur lequel toute l'antiquité paroît s'être accordée. Les anciens Auteurs aſſurent qu'aucune ville du monde, n'avoit renfermé tant de richeſſes & de magnificence, en or, en argent, en yvoire, en pierres précieuſes, en ſtatues coloſſales & en obéliſques d'une ſeule piéce (*e*). On peut en juger d'après un fait rapporté par Diodore. Il dit que Séſoſtris offrit au Dieu qu'on adoroit à Thè-

(*a*) Tacit. Annal. l. 2. c. 60.
(*b*) L. 1 c. 9.
(1) Il faudroit ſuppoſer dans Thèbes 5 à 6 millions d'habitans. On n'en compte dans Paris qu'environ ſix cens cinquante mille.
(*c*) L. 2. n. 164, &c.
(*d*) Diod. *loco cit.*
(*e*) Diod. l. 1. p. 55.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Thèbes, un vaisseau construit de bois de cédre long de deux cents quatre-vingts coudées (1), revêtu en dedans de lames d'argent, & à l'extérieur de lames d'or (*a*).

Il nous reste d'ailleurs peu de détails sur les magnificences que Thèbes renfermoit autrefois. Diodore parle de quatre temples qui se distinguoient au-dessus de tous les autres. Le plus ancien étoit, à ce qu'il dit, une merveille en grandeur & en beauté. Cet édifice avoit treize stades de tour (2) & quarante-cinq coudées de hauteur. Ses murailles portoient vingt-quatre pieds d'épaisseur. Tous les ornemens de ce temple, & par la richesse de la matiere, & par la grandeur du travail, répondoient à la majesté de cet édifice, qui subsistoit encore au tems où Diodore fut en Egypte (*b*).

Voilà tout ce qué nous avons pû recueillir des Anciens au sujet de Thèbes.

A

(1) 280 coudées Grecques valent 401 pieds 6 lignes de notre mesure.

(*a*) Diod. l. 1. p. 67. Ce fait paroît des plus exagérés.

(2) C'est plus d'une demie-lieue.

(*b*) Diod. l. 1. p. 55. Reste à sçavoir si ce temple étoit réellement le plus ancien de tous ceux que Thèbes renfermoit, & si cet édifice avoit été porté dès sa fondation au point de magnificence dont parle Diodore.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

A l'égard des Voyageurs modernes, ils s'accordent à dire que cette ville ne préſente plus aujourd'hui qu'un amas informe de ruines & de démolitions (*a*). Mais ils parlent de pluſieurs monumens qui ſubſiſtent encore dans ſes environs. Je crois qu'on ne ſera pas fâché de comparer leurs récits avec ce que les Anciens nous ont dit des ſuperbes édifices bâtis dans les plaines de Thèbes.

Diodore nous apprend que c'eſt aux environs de cette capitale qu'avoient été élevés ces tombeaux célébres des anciens rois d'Egypte, dont rien, à ce que l'on dit, n'égaloit la magnificence. Les chroniques Egyptiennes faiſoient mention de quarante-ſept de ces tombeaux. Du tems de Diodore il n'en reſtoit plus que dix-ſept, dont pluſieurs étoient même déja preſque ruinés (*b*). Cet Hiſtorien nous a conſervé la deſcription qu'un ancien voyageur Grec avoit laiſſée d'un de ces mauſolées, monument dont je crois devoir rapporter la conſtruction à l'un des ſucceſſeurs de Sé-

(*a*) P. Lucas, 3e Voyage, t. 3. p. 148. = Sicard, Mém. des Miſſions du Levant, t. 7. p 159. = Granger, Voyage d'Egypte. p. 54.

(*b*) L. 1. p. 56. environ 30 ans avant J. C. Si l'on en croit le P. Sicard, il en ſubſiſte encore dix, cinq entiers, & cinq à demi-ruinés. *Mém. des Miſſ. du Lev.* t. 7. p. 162.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Sésostris. Le Prince dont il s'agit est nommé Osymandès (a). Nous aurons occasion, dans le Livre suivant, de discuter l'époque de son regne qui tombe vers le tems de la guerre de Troye; revenons à la description de son tombeau.

L'entrée de cet édifice s'annonçoit par un vestibule de 200 pieds de long sur $67\frac{1}{2}$ de haut. Les marbres les plus riches avoient été employés à sa construction. On trouvoit ensuite un péristile quarré, dont chaque côté avoit 400 pieds de long. Des figures d'animaux mal travaillées, mais chacune d'une seule pierre, & hautes de 16 coudées, tenoient lieu de colonnes, & supportoient un plat-fond formé par des pierres qui avoient 12 pieds de longueur. Il étoit semé dans toute son étendue d'étoiles d'or dessinées sur un fond bleu céleste. Au-delà de ce péristile on trouvoit un second vestibule bâti comme le précédent; mais plus orné de sculptures. Les yeux y étoient d'abord frapés de trois figures colossales tirées d'un seul bloc. La principale étoit celle du Monarque qui avoit fait construire ce monument. Il étoit représenté assis. Cette statue passoit pour le plus grand colosse qu'il y

(b) Diod. l. 1. p. 56.

y eût dans l'Egypte. Elle devoit avoir au moins 50 pieds de hauteur (1). Tout ce morceau étoit, dit-on, moins recommandable par sa grandeur énorme, que par la beauté du travail & le choix de la pierre, qui dans un pareil volume ne présentoit pas le moindre défaut ni la moindre tache.

De ce vestibule on passoit dans un autre péristile beaucoup plus beau que le premier qui vient d'être décrit. Toutes les murailles y étoient chargées d'une multitude de sculptures en creux représentant les exploits militaires d'Osymandès. Au milieu de ce péristile, on avoit élevé un autel d'un très-beau marbre, d'une grandeur étonnante & d'un travail infini. Dans le fond on avoit adossé contre la muraille deux statues chacune d'un seul bloc de 27 coudées de hauteur. Elles représentoient des personnages assis.

On sortoit de ce péristile par trois portes, entre lesquelles étoient placées

(1) On n'en avoit mesuré que le pied qui s'étoit trouvé avoir un peu plus de 7 coudées. Le pied de l'homme est la sixieme partie de sa hauteur. Ainsi la statue dont il s'agit, auroit eu plus de 42 coudées ou de 63 pieds, si Osymandès eut été représenté debout. Mais comme il étoit représenté assis, il faut en rabattre un cinquiéme pour la longueur des cuisses, & il reste encore plus de $33\frac{3}{5}$ coudées, ou de $50\frac{2}{5}$ pieds.

II. PART. Depuis la mort de Jacob. jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

cées les ſtatues dont je viens de parler, pour entrer dans une ſalle dont le platfond étoit ſoutenu par de hautes colonnes. Elle reſſembloit aſſez à un amphithéâtre, & avoit 200 pieds en quarré. Ce lieu étoit rempli d'une infinité de figures en bois, qui repréſentoient un grand auditoire attentif aux déciſions d'un Sénat occupé, à ce qu'il paroiſſoit, du ſoin de rendre la juſtice. Les Juges au nombre de trente étoient placés ſur un gradin fort élevé, adoſſé à l'une des faces du corps de bâtiment dont il s'agit.

De cet endroit on paſſoit dans une galerie flanquée à droite & à gauche de pluſieurs cabinets, dans leſquels on voyoit repréſentés ſur des tables tous les différens mets qui peuvent flatter le goût. Dans cette même galerie le Monarque, auteur du ſuperbe édifice dont je parle, paroiſſoit proſterné aux pieds d'Oſiris, & lui offrant des ſacrifices. Un autre corps de bâtiment renfermoit la bibliothéque ſacrée, proche de laquelle étoient placées les images de toutes les Divinités de l'Egypte: le Roi leur préſentoit à chacune les offrandes convenables. Au delà de cette bibliothéque, & ſur le même alignement, s'élevoit un ſallon dont l'intérieur renfermoit vingt lits, ſur leſquels on voyoit couchées les ſtatues de Jupiter, de Junon

&

& d'Osymandès. On croit que le corps de ce Monarque reposoit dans cette partie de l'édifice. Plusieurs bâtimens étoient joints à ce dernier sallon: on y avoit mis les représentations de tous les animaux sacrés de l'Egypte.

On montoit enfin dans un lieu qui formoit, à proprement parler, le tombeau du monarque Egyptien. On y voyoit un cercle ou couronne d'or d'une coudée d'épaisseur & de 365 de circonférence. Cambyse lorsqu'il pilla l'Egypte enleva, dit-on, ce précieux morceau (a).

Tel étoit, selon les Auteurs anciens, le mausolée d'Osymandès (1); sur lequel je ne ferai, pour le moment, aucune réflexion. Ceux des Voyageurs modernes qui ont eu occasion de visiter les lieux où l'on présume que Thèbes étoit bâtie, attestent avoir vû dans ses environs plusieurs édifices dans lesquels on remarque, malgré l'injure & le ravage des tems, assez de rapport avec le monument que je viens de décrire. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le Sieur Paul Lucas qui a pris, autant qu'on en peut

(a) Diod. *loco suprà cit.*

(1) Remarquons que Diodore avoit tiré tout ce récit d'Hécatée, Ecrivain souverainement décrié, même chez les Anciens, pour ses mensonges & ses exagérations.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

peut juger, les ruines d'un palais pour celles d'un temple, erreur qui lui est commune avec presque tous les Voyageurs modernes.

„ Proche d'Andéra, village que je „ conjecture n'être pas fort éloigné de „ l'ancienne Thèbes, quoique situé de „ l'autre côté du Nil (2), on apperçoit „ les ruines d'un palais le plus spacieux „ & le plus magnifique qui se puisse „ imaginer. Cet édifice est bâti en en„ tier d'un granit grisâtre ; les murailles „ sont toutes couvertes de bas-reliefs „ plus grands que nature (3). La gran„ de façade de ce palais offre d'abord „ un vestibule soutenu par de grands „ pilastres quarrés d'une grosseur éton„ nante.

(2) Strabon nous apprend que l'enceinte de Thèbes s'étendoit des deux côtés du Nil. l. 17. p. 1170.

Le P. Sicard place les tombeaux des Rois de Thèbes à l'Ouest du Nil, du même côté où est situé le village d'Andera. *Mem. des Miss. du Levant*. t. 7. p. 161. 162.

(3) Ou Paul Lucas s'est mal exprimé en se servant du terme de *bas-relief* pour désigner les sculptures du palais d'Andera, ou ce monument n'est pas de la haute antiquité ; car les anciens habitans de l'Egypte n'ont jamais sçû travailler les bas-reliefs : ils n'ont connu que les gravures en creux, c'est un fait dont tout ce qui nous reste de monumens de l'ancienne Egypte, joint au témoignage de tous les anciens Ecrivains, ne permet pas de douter.

" nante. Un long periſtile, formé par
" trois rangs de colonnes, qu'à peine
" huit hommes pourroient embraſſer,
" s'étend des deux côtés du veſtibule
" & ſoutient un plafond formé par
" des pierres de ſix à ſept pieds de lar-
" ge, & d'une portée extraordinaire.
" Ce plafond ſemble avoir été peint
" originairement : on y apperçoit en-
" core des reſtes de couleurs que le
" tems a épargnées. Une longue cor-
" niche regne ſur toutes les colonnes
" de cet édifice. Chacune eſt ſurmon-
" tée d'un chapiteau compoſé de quatre
" têtes de femmes, coëffées fort ſin-
" gulierement, & adoſſées les unes con-
" tre les autres. Ces quatre faces reſ-
" ſemblent aſſez à la maniere dont on
" repréſente les deux têtes de Janus :
" leur groſſeur eſt proportionnée au
" volume des colonnes qui les ſuppor-
" tent. Ces quatre têtes ſont en outre
" couronnées chacune par un cube d'en-
" viron ſix pieds qui ſoutient le pla-
" fond : l'eſpéce de corniche qui regne
" tout le long de ce périſtile eſt d'une
" conſtruction très-ſinguliere : ſur le
" milieu du portique, qui ſert d'entrée
" à tout cet édifice, on voit deux gros
" ſerpens entrelacés, dont les têtes re-
" poſent ſur deux grandes aîles étendues
" des deux côtés.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

„ De ce vestibule on entre d'abord „ dans une grande salle quarrée, où „ l'on voit trois portes qui distribuent „ à différens appartemens: ces premiers „ appartemens conduisent dans d'autres, „ soutenus également par plusieurs grosses colonnes. Le toit de cet édifice „ est en terrasse, & pour juger de sa „ grandeur, il suffit de dire que les „ Arabes avoient autrefois bâti dessus „ un fort grand village dont on voit „ encore les mazures (1). On ne peut „ point au reste décider au juste de „ combien de corps-de-logis cet édifice „ étoit composé; car on trouve à quelque distance de la façade une grande „ architecture qui paroît avoir été la „ porte d'entrée: elle a plus de quarante pieds d'élévation. A trente pas „ de-là, on rencontre des deux côtés „ deux autres bâtimens dont les portes „ sont presque comblées. On y remarque encore plusieurs logemens (a)." Ce monument, tel que le représente Paul Lucas, paroît avoir beaucoup de rapport avec le mausolée d'Osymandès.

Paul Lucas n'est pas au reste le seul qui ait parlé de ce superbe édifice: le Sieur

(1) Je soupçonne beaucoup d'exagération dans ce fait.

(a) Troisieme Voyage de Paul Lucas, t. 3 p. 37, &c.

Sieur Granger voyageur, dont j'ai déja eu fujet de louer l'exactitude & le difcernement (a), en fait une defcription qui, quoique infiniment plus exacte & beaucoup mieux circonftanciée, differe cependant très-peu de celle qu'on vient de lire: il penfe que cet édifice eft un temple d'Ifis.

„ Le premier objet, dit-il, qui fe „ préfente à la vue eft un portique de „ 60 pieds de haut, 36 de large, & „ 71 d'épaiffeur, orné d'une belle cor- „ niche & d'un cordon qui en fait le „ tour, au bas duquel & immédiatement „ fur la porte qui a 20 pieds de haut & „ 10 de large, on voit une maniere „ d'écuffon compofé d'un globe foutenu „ par deux efpéces de lottes pofées fur „ un champ d'azur à mode de deux „ aîles étendues. Ce portique eft tout „ couvert depuis le haut jufqu'en bas „ d'infcriptions hiéroglyphiques (1).

„ De cette porte on entre dans une „ cour très-fpacieufe, remplie de débris „ de colonnes: vis-à-vis le temple qui „ eft dans le milieu de cette cour, on „ trouve douze autres colonnes fur pied „ qui foutiennent le refte d'un pla- „ fond.

„ La

(a) *Suprà*, Chap. I.
(1) Ce fait défigne des gravures en creux.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

„ La façade du temple a 129 pieds „ de long, 82 de large & 70 de haut : „ le derriere a 170 pieds de long, 108 „ de large; sa hauteur est la même que „ celle de la façade. Les murailles en-„ dehors sont couvertes depuis le haut „ jusqu'en-bas de Divinités Egyptien-„ nes en bas-reliefs, & de caracteres „ hiéroglyphiques, une très-belle cor-„ niche regne tout autour: huit têtes „ de lions forment des goutieres.

„ On entre d'abord dans une grande „ salle qui a 112 pieds de long, 60 de „ haut & 58 de large. Le plafond en „ est soutenu par six rangs de quatre „ colonnes chacun. Le fust de ces „ colonnes est de 52 pieds, & leur cir-„ conférence de 23; les chapiteaux de „ ces colonnes sont formés par quatre „ têtes de femmes adossées les unes „ aux autres. Les murailles de cette „ salle sont chargées d'une infinité de „ figures d'animaux, de Divinités E-„ gyptiennes & de caracteres hiérogly-„ phiques. Le plafond, dont les pier-„ res ont chacune 18 pieds de long, „ 7 de large & 2 d'épaisseur, est peint „ à fresque, & les couleurs en sont en-„ core très-vives.

„ De cette salle, on passe dans un „ sallon quarré, dont le plafond est „ soutenu par 6 colonnes, 3 de chaque „ côté, de la même forme & propor-tion

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

„ tion que les précédentes, un peu „ moins grosses cependant. Ce sallon „ a 42 pieds de long, sur 41 de large.

„ Ce même sallon distribue à 4 cham- „ bres : la premiere a 63 pieds de long „ sur 18 de large ; les autres ont 43 „ pieds de long sur 17 de large. Les „ murs de ces chambres sont peints „ & chargés d'inscriptions hiéroglyphi- „ ques.

„ De la derniere chambre on entre „ dans un vestibule de 12 pieds de long „ & 5 de large, qui conduit à un degré „ fait en limaçon par où l'on monte à „ la terrasse. On y trouve une cham- „ bre fort obscure, de 18 pieds de long „ & de large, & neuf de haut, bâtie „ sur le plafond de la grande salle : „ elle est également enrichie de plu- „ sieurs figures taillées en bas-relief. „ On voit dans le plafond de cette „ chambre la figure d'un géant en ronde „ bosse, dont les bras & les jambes „ sont étendues en-dehors (*a*) ".

Je pourrois joindre à ces relations celle de Poccocke : à l'en croire, le monument d'Osymandès subsiste encore presque en entier. Il dit l'avoir reconnu & mesuré (*b*) ; mais son récit est si dif- fus,

(*a*) Granger, Voyage d'Egypte, p. 43, &c.
(*b*) Descript. du Levant. Londr. *in-fol.* t. 1. p. 139

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

fus, si obscur & si conjectural, qu'on n'en peut tirer aucune satisfaction. Le Pere Sicard croyoit aussi avoir retrouvé le mausolée d'Osymandès (*a*) : mais nous n'avons point la relation complette de cet illustre Voyageur. Il ne nous en reste qu'une indication trop abrégée & trop superficielle pour éclaircir & contenter la curiosité (*b*).

Rapportons tout de suite ce qui concerne les autres antiquités qu'on apperçoit encore dans les environs de Thèbes. Je vais d'abord transcrire ce qu'en ont dit deux Missionnaires qui visiterent ces superbes ruines vers la fin du siécle passé. Ils parlent des monumens qui subsistent dans le voisinage de Luxor (*c*), village qu'on présume être bâti sur les ruines de Thèbes (*d*).

„ J'ai compté, dit un de ces Voya-„ geurs, environ 120 colonnes dans une „ seule salle dont les murs étoient char-„ gés de bas-reliefs & d'hiéroglyphes „ depuis le haut jusqu'en bas. J'y ai „ trouvé plusieurs figures de marbre „ de

(*a*) Mém. des Missions du Levant, t. 7. p. 161.

(*b*) Voy. Ibid.

(*c*) Relat. ou Voyage du Sayd, par les PP. Protais, & Charle-François d'Orléans, Mission. dans la collection des Voyages, publiés par Thévenot, t. 2.

(*d*) Granger, p. 54.

„ de la grandeur de trois perſonnes, & „ deux particulierement de 56 pieds de „ haut, quoiqu'elles fuſſent aſſiſes dans „ des chaiſes. Deux autres ſtatues de „ femmes coëffées ſingulierement avec „ des globes ſur leurs têtes, portoient „ douze pieds d'une épaule à l'autre ". Ce même Voyageur parle enſuite d'un autre édifice, que la tradition du pays veut avoir été autrefois la demeure d'un roi. „ On n'aura pas, dit-il, de peine „ à le croire, même avant que d'y en- „ trer: ce palais s'annonce par pluſieurs „ avenues formées par des ſphinx alig- „ nés, la tête tournée en-dedans de „ l'allée. Ces figures qui ont chacune „ 21 pieds de longueur, ſont diſtantes „ l'une de l'autre d'environ l'eſpace „ de deux pas. J'ai marché, continue „ notre Voyageur, dans 4 de ces ave- „ nues qui aboutiſſoient à autant de por- „ tes du palais. Je ne ſçais s'il y en „ a davantage, parceque je ne fis que „ la moitié du tour de cet édifice qui „ paroît extrêmement ſpacieux. J'ai „ compté 60 ſphinx, dans la longueur „ d'une allée, rangés vis-à-vis d'un pa- „ reil nombre, & 51 dans une autre. „ Ces avenues ont la largeur d'un jeu „ de mail. Les portes de ce palais ſont „ d'un exhauſſement prodigieux, cou- „ vertes de pierres admirables. Une „ ſeule qui forme l'entablement, a 26

„ pieds

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

„ pieds ½ de longueur ſur une largeur „ proportionnée. Les ſtatues & les figures en bas-relief que renferme ce „ palais, ſont en fort grand nombre (1) ".

Le même Voyageur ajoute que les frontiſpices des temples qu'il a eu occaſion de voir dans cet endroit ne ſont pas riches en architecture. Il vit au ſurplus des temples ſi ſpacieux, qu'à l'en croire, 3000 perſonnes auroient pû ſe ranger à l'aiſe ſur leur toît. Il obſerve enfin que toutes les figures en bas-relief qui décorent ce monument, ne ſe préſentent que de profil. Ces édifices au reſte, ſont tellement ruinés & tellement en déſordre, qu'on ne peut rien connoître à leur diſtribution ni à leur arrangement.

Le ſieur Paul Lucas qui ſe vante d'avoir auſſi viſité ces ruines, en parle de la même maniere dans ſon premier voyage ; ou, pour mieux dire, il ſemble n'avoir fait que copier la relation que je viens de citer (*a*) Je ne crois donc pas devoir m'y arrêter; je paſſe à ce qu'il

(1) Je penſe que cet édifice doit avoir été un Temple, & non un Palais. J'y remarque un très-grand rapport avec la Deſcription que Strabon nous donne des temples Egyptiens. l. 17. p. 1158 & 1159.

(*a*) Voyage du Levant, t. 1. p. 110 & 111.

qu'il dit d'un autre endroit ſitué aux environs de Thèbes.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

„ Proche le village d'Hermant, on „ voit les ruines d'un édifice très-ſuperbe & très-ſpacieux: on n'apperçoit „ de tous côtés qu'un vaſte amas de „ pierres & de colonnes d'un marbre „ des plus beaux & des plus riches. Les „ colonnes qui reſtent encore ſur pied „ ſont d'une groſſeur que rien n'égale; „ elles ſont toutes couvertes de figures „ & d'hiéroglyphes: leurs chapiteaux „ ornés de feuilles ſont d'un ordre d'architecture différent de tous ceux que „ la Gréce & l'Italie nous ont tranſmis. „ Il reſte encore ſur pied une partie de „ ce bâtiment, dont la couverture eſt „ formée par cinq pierres de 20 pieds „ de long ſur cinq de large, & de deux „ pieds huit pouces d'épaiſſeur. Ce toit „ eſt bâti en platte-forme: on apperçoit dans les environs deux figures „ coloſſales de marbre granit qui ont „ chacune plus de 60 pieds de haut (*a*)".

Le Sieur Granger parle auſſi de tous ces différens monumens, mais d'une maniere à faire juger qu'il avoit tout parcouru & tout vû par ſes yeux. Je ne m'arrêterai point cependant à rapporter ce qu'il dit des ruines de Luxor. Son ré-

(*a*) Troiſieme Voyage, t. 3. p. 17. & 22.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

récit à cet égard differe très-peu de la relation des deux Missionnaires, & de celle de Paul Lucas (a); je n'insisterai que sur quelques monumens dont il me paroît qu'avant lui aucun Voyageur n'avoit fait mention.

Il parle d'un magnifique palais dont on voit les ruines à une lieue & demie de ,, Luxor. On entre d'abord dans une cour ,, qui a 162 pieds de large sur 81 de long. ,, La façade de ce palais est large de ,, 180 pieds, & haute de 36; ayant à ,, chacun de ses côtés une colonne de ,, granit d'ordre *Corinthien*. La porte ,, a 10 pieds d'épaisseur 18 de haut & 8 ,, de large: on passe de cette porte ,, dans une autre cour qui a 56 pieds en ,, quarré, & de celle-ci dans une autre ,, remplie comme les précédentes de ,, débris de colonnes. On voit à côté ,, plusieurs chambres qui tombent en ,, ruine, & dont les murailles sont char- ,, gées d'hiéroglyphes & de figures hu- ,, maines des deux sexes: au fond de ,, cette cour on voit deux portes l'une ,, grande, l'autre petite; celle-ci con- ,, duit à cinq chambres fort obscures, ,, dans l'une desquelles il y a un tom- ,, beau

(b) Voy. p. 54, &c.
Le P. Sicard en parle aussi dans les mêmes termes, *loco suprà cit.* p. 160.

„ beau de granit rouge, de 7 pieds de
„ long, 3 de large & 3 ½ de haut. La
„ grande porte conduit dans une cour,
„ d'où on apperçoit la façade d'un
„ corps de logis; elle a 180 pieds de
„ large ſur 170 de haut: la porte qui
„ eſt placée au milieu, a 30 pieds d'é-
„ paiſſeur, 20 de hauteur ſur 10 de lar-
„ geur, cette façade eſt bâtie de gros
„ quarrés de pierres. On entre enſuite
„ dans une cour qui a 112 pieds en
„ quarré; on y voit, à la gauche, qua-
„ tre colonnes de marbre blanc ſur
„ pied, & à la droite trois chambres
„ qui tombent en ruine. De cette cour,
„ on entre dans une ſalle qui a 112
„ pieds de large & 81 de profondeur:
„ aux deux côtés & au fond, regne une
„ galerie. Celle du fond eſt formée
„ par un rang de huit groſſes colonnes
„ de 8 pieds de diamètre, & d'un ſe-
„ cond rang de ſix gros pilliers quarrés
„ qui ſoutiennent cette platte-forme.
„ Les galeries latérales ne ſont for-
„ mées que par un rang de 4 colonnes
„ ſemblables aux premieres, ſur leſ-
„ quelles eſt aſſiſe pareille platte-for-
„ me.

„ Il paroît par les piédeſtaux & par
„ les chapiteaux répandus dans le mi-
„ lieu de cette ſalle, & par l'arrange-
„ ment des dix colonnes d'ordre *Corin-*

N 2 „ *thien*,

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

„ *thien*, dont les fuſts ſont d'une ſeule „ piéce, qu'il y en avoit trois rangs „ de 9 chacun : leur diamètre eſt de „ 3 pieds & la hauteur de 30 ". Ce Voyageur décrit encore pluſieurs autres monumens; mais qui ne ſont pas dignes qu'on s'y arrête.

Une obſervation aſſez importante à faire ſur les récits du Sieur Granger, c'eſt qu'il dit avoir vû des colonnes d'ordre Corinthien, & même d'ordre Compoſite (*a*) dans la plupart des édifices dont il fait la deſcription. On ſçait que l'architecture des anciens Egyptiens ne reſſembloit ni à celle des Grecs ni à celle des Romains. Cette réflexion nous conduiroit donc à penſer que les monumens, dont je viens de parler, ne doivent point être attribués aux anciens Souverains de l'Egypte. On ſçait en effet que les Ptolomées & les Empereurs Romains ornerent ſucceſſivement l'Egypte de monumens très-magnifiques & très-nombreux: ce ſont peut-être les ſeuls qui ſubſiſtent aujourd'hui. A l'égard du mêlange d'architecture Egyptienne, Grecque & Romaine qu'on y remarque, il eſt aiſé de rendre raiſon de cette biſarrerie, en admettant que ces ouvrages, quoique conſtruits par des Grecs & des Ro-

(*a*) P. 38, 39 & 58.

Romains, devoient toujours se ressentir du goût & du génie Egyptien. On pourroit néanmoins satisfaire à la difficulté que je propose, en disant que les Ptolomées & les Empereurs Romains ont eu l'attention de faire réparer plusieurs des anciens édifices de l'Egypte. C'est un fait même qui paroît assez constaté par les inscriptions que rapportent les Voyageurs modernes (*a*). Alors ce mélange d'architecture Egyptienne, Grecque & Romaine n'a plus rien d'étonnant. Il n'y auroit au surplus qu'un examen exact & judicieux qui pourroit nous mettre à portée de distinguer dans les antiquités Egyptiennes, ce qui peut avoir été l'ouvrage des tems reculés d'avec ce qui peut appartenir à des siécles plus modernes. Il faudroit avoir vû soi-même les monumens en question, ou du moins en pouvoir juger d'après le rapport de quelques personnes intelligentes & non prévenues, qualités qui paroissent avoir manqué en tout, ou en grande partie, aux Voyageurs que je viens de citer, à l'exception du sieur Granger.

Je ne dirai rien pour le moment de Memphis. Il y a bien de l'apparence que

(*b*) Voy. Paul Lucas, *loco citat.* p. 33-34. 35 & 41, 42. = Granger, p. 42, 43-53-84-85. = Sicard, Mém. des Missions du Levant, t. 7. p. 43.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

que, dans les siécles qui nous occupent maintenant, cette ville, ou n'existoit pas, ou ne méritoit au moins aucune attention. Homère, qui parle de Thèbes avec les plus grands éloges, ne nomme seulement pas Memphis. Cette observation n'a point échapé à Aristote (*a*); & la conséquence qu'il en tire est d'autant plus juste, qu'on ne pouvoit aller à Thèbes qu'en passant par Memphis: Homère ayant été informé de la grandeur & de la magnificence de Thèbes auroit dû l'être nécessairement de celle de Memphis, qui étoit d'un accès & d'un abord beaucoup plus facile que Thèbes. Ce raisonnement me paroît décisif, & me porte à croire qu'on n'aura commencé à parler de Memphis que depuis le siécle d'Homère.

Les mêmes raisons m'engagent aussi à ne point parler des Pyramides, ces fameux monumens qui ont rendu l'Egypte à jamais célébre. Je crois leur construction postérieure à l'époque que nous parcourons présentement (*b*).

(*a*) Metercol. l. 1. c. 14. t. 1. p. 537.
(*b*) Voy. la 3e Part. Liv. II. Chap. I. p. 60 & 61.



II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

ARTICLE SECOND.

De l'état de l'Architecture dans l'Asie Mineure.

L'ASIE, dans les siécles présens, ne nous offre point en architecture d'objet qui mérite notre attention. On ne peut pas douter néanmoins, que l'art de bâtir n'y fût assez cultivé; mais nous manquons de lumieres sur le goût & l'entente qui régnoient alors dans les édifices des peuples de l'Orient. Les Auteurs anciens fournissent peu de ressources sur cette matiere: les faits qu'ils rapportent ne sont point assez dévelopés, ni assez circonstanciés. Ils manquent de ces détails qui seuls peuvent nous instruire du goût & de la maniere de bâtir de chaque siécle & de chaque Nation.

Homère, par exemple, en parlant du palais de Priam, dit qu'il y avoit à l'entrée 50 appartemens bien bâtis, dans lesquels les Princes ses enfans logeoient avec leurs femmes. Au fond de la cour il y avoit douze autres appartemens

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

pour les gendres de ce Monarque (*a*): on voit encore que Pâris s'étoit fait construire pour son usage particulier un logement très-magnifique (*b*). Ces faits prouvent qu'au tems de la guerre de Troye, l'architecture devoit être cultivée dans l'Asie mineure; mais ils ne nous instruisent point du goût dans lequel étoient construits les édifices dont je viens de parler. On ne voit point en quoi pouvoit consister leur magnificence & leur décoration. Homère remarque seulement que le palais de Priam étoit environné de portiques, dont les pierres avoient été travaillées avec soin (*c*). Il en dit à peu près autant de celui de Pâris (*d*): mais on verra dans l'article des Grecs, que nous n'avons aujourd'hui nulle idée de ce qu'Homère entendoit par le mot qu'on traduit ordinairement par celui de portique. On y verra encore que ce Poëte n'a probablement connu aucun des ordres d'architecture. Il ne parle jamais des embellissemens ni des ornemens extérieurs des édifices. Je croirois volontiers que la magnificence des palais consistoit alors plutôt dans leur vaste

(*a*) Iliad. l. 6. v. 242. = Ibid. v. 315.
(*b*) Ibid. v. 313, &c.
(*c*) Ibid. v. 243.
(*d*) Ibid. v. 314.

vaste étendue, que dans la régularité & la décoration de leur architecture.

II. Part. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

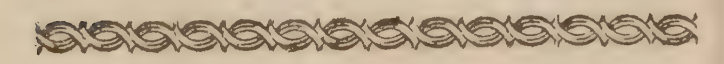
Je ne vois pas, non plus, qu'on puisse tirer aucune lumiere de la Description que le même Poëte fait du palais d'Alcinoüs (1). Il est à présumer qu'Homère a cherché à y mettre toute la magnificence connue de son tems: il aura pris pour modèle les plus beaux édifices qu'il avoit pû voir. Cependant on ne remarque rien, dans la description du palais d'Alcinoüs, qui ait un rapport direct à la beauté & à la magnificence de l'architecture. L'élégance & la décoration de cet édifice consistent uniquement dans la richesse des matériaux & dans celle des ornemens intérieurs. Le Poëte dit que les murailles de ce palais & le seuil des portes étoient d'airain massif (2). Un entablement couleur de bleu céleste régnoit tout à l'entour du bâtiment: les portes étoient d'or, les chambranles d'argent & les planchers de même matiere. Une corniche d'or régnoit

(1) Voy. la Dissertation où j'explique les raisons pour lesquelles je crois que l'Isle des Phéaciens doit appartenir à l'Asie. *Suprà*, Chap. Ier

(2) Ce qu'Homère dit de ces seuils d'airain n'est point une pure imagination de la part du Poëte, cet usage est attesté par plusieurs Auteurs. Virgil. *Æneid.* l. 1. v. 448. = Pausf. l. 9. c. 19. p. 748 = Suid. *voce* Ἀντιπέτρου βήματος, t. 1. p. 229.

noit dans l'intérieur des appartemens. Homère fait ensuite une description des statues & des autres ornemens intérieurs qui décoroient le palais d'Alcinoüs; mais, du surplus, il ne dit rien qui dénote un édifice recommandable du côté de l'architecture. Les beautés de cet art, autant que j'en puis juger, étoient fort peu connues du tems d'Homère. J'aurai encore occasion de revenir sur ce sujet à l'article de la Gréce & de le traiter avec plus d'étendue (a).

(a) Odyss. l. 7. v. 86 &c.



CHAPITRE QUATRIEME.

De la Métallurgie.

S'IL POUVOIT rester quelques doutes sur la rapidité des connoissances que plusieurs peuples ont eues en Métallurgie, les faits dont je vais rendre compte acheveroient de les dissiper entierement. On voit les Israélites exécuter, dans le désert, toutes les opérations qui concernent le travail des métaux; ils connoissoient le secret de purifier l'or (a), l'art de

(a) Exod. c. 25. vs. 31 & 36.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

de le battre au marteau (*a*), celui de le jetter en fonte (*b*), & en un mot, de le travailler de toutes les façons possibles. L'Ecriture remarque à la vérité, que Dieu avoit présidé à la plupart des grands ouvrages, relatifs à son culte (*c*). Mais indépendamment de ces productions merveilleuses, il est certain qu'il devoit y avoir parmi les Israélites plusieurs artistes très habiles & très-intelligens dans la Métallurgie. Le Veau d'or, que ce peuple ingrat & léger érigea pour en faire l'objet de son adoration, est un témoignage également frappant, & de sa perfidie envers Dieu, & de l'étendue de ses connoissances dans le travail des métaux. Cette opération suppose beaucoup d'intelligence & d'acquit. Le long séjour des Hébreux en Egypte les avoit mis à portée de s'instruire des procédés nécessaires pour réussir dans une pareille entreprise.

Il falloit que les Egyptiens, comme je l'ai insinué dans la premiere Partie de cet Ouvrage, eussent fait, même dès les

La Vulgate traduit tous les passages de ce Chapitre, où il est question d'or, par *un or tres-pur*. Mais, suivant le texte Hébreu, il s'agit d'or *purifié*, car le Verbe est toujours au participe.

(*a*) Exod. c. 25. vs. 31 & 36.

(*b*) Ibid. c. 32. vs. 4.

(*c*) Ibid. c. 31. vs. 1. c. 35. vs. 31.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

les premiers tems, des expériences & des études très-recherchées sur les métaux. L'érection du veau d'or n'est pas la seule preuve qu'en fournisse l'Ecriture: ce qu'on y lit, par rapport à la destruction de cette idole, mérite infiniment plus d'attention. L'Ecriture dit que Moïse prit le veau d'or, le brûla, le réduisit en poudre & qu'il mêla ensuite cette poudre dans de l'eau qu'il fit boire aux Israélites (*a*). Ceux qui travaillent aux métaux n'ignorent pas, qu'en général, cette opération est assez difficile. Moïse en avoit vraisemblablement appris le secret en Egypte: l'Ecriture marque expressément qu'il avoit été élevé dans toute la sagesse des Egyptiens (*b*); c'est-à-dire, que Moïse avoit été instruit de toutes les sciences que ces peuples cultivoient. Je crois donc que dès lors les Egyptiens connoissoient l'art de faire cette opération sur l'or, opération dont il est nécessaire, en même tems, d'exposer le procédé.

Les Commentateurs se sont beaucoup tourmentés pour expliquer la maniere dont Moïse brûla & réduisit en poudre le veau d'or. La plupart n'ont donné que des conjectures vaines & absolument dé-

(*a*) Exod. c. 32. vs. 20.
(*b*) Act. Apostolor. c. 7. vs. 22.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'etablissement de la Royauté chez les Hébreux.

dénuées de vraisemblance. Un habile Chymiste a levé toutes les difficultés qu'on pouvoit former sur cette opération: le moyen dont il croit que Moïse s'est servi, est fort simple. A la place du tartre que nous employons pour un pareil procédé, le Législateur des Hébreux se sera servi du *Natron*, qui est assez commun dans l'Orient, & surtout proche du Nil (*a*). Ce que l'Ecriture ajoute, que Moïse fit boire aux Israélites cette poudre, prouve qu'il connoissoit parfaitement bien toute la force de son opération (*b*). Il vouloit aggraver la punition de leur désobéissance. On ne pouvoit pas imaginer de moyen qui la leur rendît plus sensible: l'or rendu potable par le procédé dont je viens de parler, est d'un goût détestable (1).

On doit regarder encore comme une marque des connoissances rapides que plusieurs peuples avoient acquises dans l'art de travailler les métaux, l'usage où l'on étoit très-anciennement d'employer l'étain dans beaucoup d'ouvrages: la ma-

(*a*) Stahll. Vitul. aureus, *in* Opusc. Chym. Phys. Medic. p. 585.

(*b*) Voy. les Mém. de l'Acad. des Scienc. ann. 1733. Mém. p. 315.

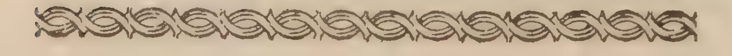
(1) Il approche de celui de Magistère de soufre. Voy. Senac. N. Cours de Chymie, t. 2. p. 39 & 40.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'etablissement de la Royauté chez les Hébreux.

manipulation de ce métal peut être mise au rang des procédés les plus difficiles de la Métallurgie. Il est cependant certain que dans les siécles dont il s'agit, on connoissoit parfaitement l'art de préparer & d'employer l'étain. Les témoignages de Moïse (*a*) & d'Homère (*b*) ne permettent pas d'en douter.

Je pourrois citer plusieurs autres faits qui marquent également le progrès que les Egyptiens & plusieurs autres nations avoient déja faits en Métallurgie: l'Histoire sainte d'un côté, & les Ecrivains profanes de l'autre, me fourniroient des preuves très-abondantes; mais je réserve ce détail pour le Chapitre suivant où je traiterai particulierement de l'Orfévrerie.

(*a*) Num. c. 31. vs. 22.
(*b*) Voy. *Infrà*, Art. II.



CHAPITRE CINQUIEME.

De la Sculpture, de l'Orfévrerie & de la Peinture.

ON NE PEUT douter que la plupart des Arts qui ont rapport au dessein, n'aient été extrêmement cultivés dans les

les siécles que nous parcourons présentement. La broderie, la sculpture, la gravure des métaux, & la science de les jetter en fonte pour en faire des statues, étoient fort connues des Egyptiens & de plusieurs peuples de l'Asie. Je m'arrêterai moins à en rapporter des preuves, qu'à examiner le goût qui pouvoit régner alors dans ces sortes d'ouvrages.



ARTICLE PREMIER.

De la Sculpture.

Il paroît que les Egyptiens ont eu de tout tems beaucoup de goût pour les Colosses & pour les figures gigantesques. On en voit des marques dans la plupart des monumens érigés par Sésostris. L'histoire dit que ce monarque Egyptien fit placer devant le temple de Vulcain sa statue & celle de la reine son épouse. Ces morceaux qui étoient d'une seule pierre, portoient 30 coudées de hauteur (*a*). Les statues de ses enfans, au nombre de quatre, n'étoient gueres moins

(*a*) Diod. l. 1. p. 67.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

moins considérables. Elles avoient 20 coudées de hauteur (*a*). Ces faits sont plus que suffisans pour prouver le goût décidé que les Egyptiens avoient pour les Colosses. J'aurai occasion dans la suite de cet Ouvrage de revenir encore sur cet article.

Quant à la partie du dessein, j'en ai déja dit un mot dans les Livres précédens (*b*). Je ne crois donc pas qu'il soit nécessaire d'y insister pour le moment. Je réserve pour la troisiéme Partie de cet Ouvrage quelques détails sur la maniere dont ces peuples exécutoient leurs Colosses. J'y joindrai en même tems quelques réflexions sur le goût & la pratique de l'Ecole Egyptienne.

Je ne sçais au surplus dans quelle classe ranger un monument très-singulier qu'un ancien Auteur dit avoir été exécuté par les ordres de Sésostris. En voici la description telle que Clément Aléxandrin la rapporte d'après Athénodore (*c*).

Cet Auteur dit que Sésostris ayant amené des pays qu'il avoit parcourus, plusieurs ouvriers très-habiles, chargea le plus adroit d'entre eux de faire la statue

(*a*) Ibid. = Herod. l. 2. n. 107.
(*b*) Voy. la Prem. Part. Liv. II. p. 157.
(*c*) Cohort. *ad* Gent. p. 43.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

tue d'Osiris. Cet artiste employa pour la composer tous les métaux & toutes les espéces de pierres précieuses qui étoient alors connues; mais surtout il y fit entrer le même parfum dont on avoit, dit-on, embaumé les corps d'Osiris & d'Apis. Il avoit donné à tout l'ouvrage une couleur de bleu céleste. Chacun peut former sur l'arrangement de ces différentes matieres telles conjectures qu'il lui plaira, en supposant néanmoins la réalité du fait qui ne me paroît gueres vraisemblable.

Il nous reste très-peu de lumieres sur l'état & le progrès de la sculpture dans l'Asie. Il est certain que vers les mêmes siécles, cet art y étoit fort en usage. Les Israélites avoient fondu le veau d'or; Moïse avoit placé aux deux extrémités de l'Arche d'Alliance deux Chérubins d'or (*a*). Homère parle d'une statue de Minerve fort révérée chez les Troyens (*b*). Il met dans le palais d'Alcinoüs des statues d'or, répresentant des jeunes gens qui portent des torches pour éclairer pendant la nuit (*c*). Du tems de Pausanias on voyoit encore dans la ville

(*a*) Exod. c. 37. vs. 7, &c.
(*b*) Iliad. l. 6. vs. 302, &c.
(*c*) Odyss. l. 7. v. 100.
J'ai expliqué par quels motifs je plaçois l'Isle des Phéaciens dans l'Asie.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

ville d'Argos un Jupiter en bois, qui passoit pour avoir été trouvé dans le palais de Priam lorsque Troye fut prise (*a*). Ces faits nous donnent assez à connoître que la sculpture étoit alors fort en usage dans l'Asie ; mais ils ne nous instruisent point du goût dans lequel on travailloit les statues.

Moïse ne nous apprend rien touchant la forme des deux Chérubins qui couvroient l'arche, sinon qu'ils avoient les ailes étendues l'une contre l'autre, & le visage tourné vis-à-vis l'un de l'autre (*b*). Cette description vague & incertaine a donné lieu aux Commentateurs de représenter diversement les Chérubins. Chacun s'en est formé une idée particuliere : j'en épargne le détail aux Lecteurs.

On n'est gueres plus assuré de la forme qu'avoit le veau d'or. Il y a cependant bien de l'apparence que cette idole devoit avoir beaucoup de ressemblance avec celle du Bœuf Apis si révérée des Egyptiens, & je croirois qu'en conséquence c'étoit une figure humaine avec une tête de bœuf. Il subsiste encore aujourd'hui plusieurs de ces représentations Egyptiennes. Si le veau d'or étoit exécuté

(*a*) L. 2. c. 24. p. 165.
(*b*) Exod. *loco cit.*

cuté dans le goût de ces modèles, on peut assurer que ce morceau n'avoit rien de recommandable du côté de l'élegance & de la correction du dessein.

A l'égard de la statue de Minerve dont il est parlé dans l'Iliade, Homère ne la caractérise ni ne la désigne en aucune façon. Il ne dit pas même de quelle matiere elle étoit. On peut conjecturer seulement que la déesse étoit représentée assise. Dans une occasion très remarquable, Homère représente les dames Troyennes allant en cérémonie poser un voile sur les genoux de cette statue (*a*).

Quant au Jupiter trouvé dans le palais de Priam, Pausanias qui l'avoit vû, n'en donne aucune description. Il observe seulement que cette statue avoit trois yeux dont un étoit au milieu du front (*b*).

Quoique les Auteurs dont je viens de parler, ne se soient point expliqués sur ces morceaux de la haute antiquité, je crois pouvoir dire que tous ces Ouvrages étoient d'un goût bien médiocre, & entierement dénués d'élégance & d'agrément. Je n'en suis pas même réduit aux simples conjectures, pour appuyer ce sentiment. Il

(*a*) Iliad. l. 6. v. 303. = Voy. aussi Strabo, l. 13. p. 897.
(*b*) L. 2. c, 24. p. 165.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Il eſt plus que vraiſemblable en effet, que cette ſtatue de Minerve dont parle Homère, n'étoit autre que le *Palladium.* Nous apprenons d'Apollodore que ce ſimulacre étoit exécuté dans le goût des ſtatues Egyptiennes, ayant les pieds & les jambes collées l'une contre l'autre (*a*). Le palladium devoit être par conſéquent une eſpéce de maſſe informe & groſſiere ſans attitude & ſans mouvement.

ARTICLE SECOND.

De l'Orfévrerie.

L'OPULENCE & le luxe qui en eſt la ſuite, ont donné naiſſance à l'orfévrerie. Le faſte & la molleſſe ont contribué à perfectionner cet Art dont l'origine, comme on l'a vû dans la premiere Partie, remonte à des tems très-reculés. L'énumération de tous les faits qui prouvent combien les Ouvrages d'Orfévre-

(*a*) L. 3. p. 180.

C'eſt dans ce ſens qu'on doit entendre l'expreſſion Συμβεβηκος dont ſe ſert Apollodore, comme Scaliger, Kuſther & pluſieurs autres Critiques l'ont prouvé.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

vrerie étoient communs dans les ſiécles dont il-s'agit préſentement, engageroit dans des détails infinis: c'eſt de tous les Arts qui ont rapport au deſſein, ce lui qui ſemble avoir été le plus cultivé. Choiſiſſons quelques traits propres à faire connoître les progrès de l'orfévrerie, & cherchons des objets qui puiſſent ſervir à donner l'idée du point de perfection où cet Art étoit parvenu alors dans l'Egypte & dans l'Aſie.

L'Ecriture nous apprend que les Iſraélites au moment qu'ils ſortirent de l'Egypte, emprunterent une grande quantité de vaſes d'or & d'argent des Egyptiens (*a*). Ce fait montre que l'orfévrerie devoit être fort cultivée chez ces Peuples. Au témoignage de Moïſe on peut joindre celui d'Homère. Ce Poëte fait mention dans l'Odyſſée de pluſieurs préſens que Ménélas avoit reçus en Egypte. Ils conſiſtent dans différens Ouvrages d'orfévrerie dont le goût & le travail ſuppoſent aſſez d'adreſſe & d'intelligence: le roi de Thèbes donne à Ménélas deux grandes cuves d'argent, & deux beaux trépieds d'or. Alcandre, femme de ce Monarque, fait préſent à Hélène d'une quenouille d'or, & d'une magnifique corbeille d'argent, dont les bords

(*a*) Exod. c. 12. vs. 35.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

bords étoient d'un or très fin & fort travaillé (*a*). Cette union, ce mêlange de l'or avec l'argent me paroissent dignes de remarque. L'Art de souder ces métaux dépend d'un assez grand nombre de connoissances. C'est une preuve que les Egyptiens étoient versés depuis quelque tems dans l'usage de travailler les métaux. On apperçoit aussi dans le dessein de cette corbeille une sorte de goût & un genre de recherches particulier.

On doit rapporter aussi à l'Egypte cette grande quantité de bijoux dont les Hébreux étoient pourvus dans le désert. Il est dit qu'ils offrirent pour la fabrique des Ouvrages destinés au service divin, leurs bracelets, leurs pendans d'oreilles, leurs bagues, leurs agraphes, sans compter les vases d'or & d'argent (*b*). Moïse fit fondre tous ces bijoux & les convertit en différens ouvrages propres au culte du Tout-puissant. La plupart de ces ouvrages étoient d'or, & dans leur nombre il y avoit des pieces d'une grande exécution & d'un travail fort recherché. Il régnoit une couronne d'or tout autour de l'arche d'Alliance (*c*). La table des pains de proposition étoit ornée d'une

(*a*) Odyss. l. 4. v. 125, &c.
(*b*) Exod. c. 35. vs. 22.
(*c*) Ibid. c. 25. vs. 11.

d'une bordure d'or à jour & ſculptée (*a*). Le chandelier à ſept branches me paroît ſurtout digne de beaucoup d'attention. La deſcription qu'en fait l'Ecriture ſainte, préſente l'idée d'un deſſein très-ingénieux & très-composé (*b*). Ce morceau conſidérable par lui-même, étoit d'un or très-pur battu au marteau (*c*). Je paſſe ſous ſilence quantité d'autres ouvrages également recommandables par la matiere, & par le travail qui devoit en être aſſez délicat.

A l'égard de l'Aſie, l'orfévrerie y étoit alors auſſi cultivée que dans l'Egypte. L'Hiſtoire profane fournit aſſez de témoignages qui prouvent que pluſieurs peuples de l'Aſie avoient fait de grands progrès dans la gravure, dans la cizelure, & généralement dans tout ce qui concerne le travail des métaux. La plupart des Ouvrages vantés par Homère venoient de l'Aſie (*d*). On y rémarque des armures, des coupes, des vaſes d'un deſſein fort élégant & d'un goût très-agréable. Hérodote parle auſſi avec grand éloge

(*a*) Ibid. vs. 24 & 25.
(*b*) Ibid. vs. 31, &c.
(*c*) Ibid. vs. 31 & 36.
(*d*) Voy. Iliad. l. 11. v. 19. l. 23. v. 741, &c. Odyſſ. l. 4. v. 615, &c. l. 15. v. 414 & 459, &c.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à établissement de la Royauté chez les Hebreux.

éloge de la richesse & de la magnificence du trône sur lequel Midas rendoit la justice. Ce Prince en avoit fait présent au temple de Delphes. Il est vrai qu'Hérodote ne nous a point laissé de description particuliere de ce trône; mais comme il assure que cet ouvrage méritoit d'être vû (g), on peut conjecturer que le travail en étoit très recherché. J'observerai enfin qu'Homère donne en général aux Nations de l'Asie des armes beaucoup plus ornées & beaucoup plus riches qu'aux Grecs. Celles de Glaucus & de plusieurs autres chefs de l'armée Troyenne étoient d'or (a). L'attention d'Homère à relever ces circonstances prouve non seulement l'opulence & le luxe des Asiatiques, mais encore la grande connoissance que ces peuples avoient alors de l'orfévrerie & des arts qui y ont rapport.

Quoique mon intention soit d'éviter les détails, je ne puis cependant me dispenser de faire quelques réflexions sur le bouclier d'Achille, ouvrage dont l'idée me paroît admirable, & qui feroit certainement un grand effet s'il étoit exécuté. Plusieurs raisons m'engagent à

(g) L. 1. n. 14.
(a) Iliad. l. 6. v. 236. l. 2. B. vs. 379. l. 10. v. 439.

à en parler ſous cet article. Homère n'a pû prendre l'idée d'un pareil travail que d'après quelques modèles qui devoient en approcher. Il n'a donc fait que ſuivre & embellir un Art inventé dès avant la guerre de Troye. Ce Poëte, comme je crois l'avoir déja remarqué, eſt exact à ne donner aux Peuples dont il parle que les connoiſſances des ſiécles où il les place. Plus fidèle hiſtorien que Virgile, il n'anticipe point les tems. Je penſe qu'Homère n'avoit pû voir que dans l'Aſie les modèles qui lui ont ſuggéré l'idée du bouclier d'Achille. Les Grecs alors étoient trop groſſiers pour qu'on puiſſe leur faire honneur d'un ſemblable travail. A l'égard de l'Egypte, je doute qu'Homère y ait jamais été. Ces motifs, je crois, ſont ſuffiſans pour rapporter aux tems & aux Peuples dont je parle actuellement, le chef-d'œuvre qui va nous occuper.

Je ne vois aucun fait dans l'Hiſtoire ancienne qui puiſſe ſervir autant que le bouclier d'Achille, à faire connoître l'état & le progrès des Arts dans les ſiécles préſens. Sans parler de la richeſſe & de la variété de deſſein qui regnent dans cet Ouvrage, on doit remarquer d'abord l'alliage des différens métaux qu'Homère fait entrer dans la compoſition de ſon bouclier. Le cuivre, l'é-

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

tain, l'or & l'argent y sont employés (a). Observons ensuite que dès lors on connoissoit l'Art de rendre par l'impression du feu sur les métaux, & par leur mêlange, la couleur de différens objets. Ajoutons-y la gravure & la cizelure, & l'on conviendra que le bouclier d'Achille forme un Ouvrage très-compliqué.

S'il est aisé de faire sentir la beauté & le mérite de ce morceau important, il n'en est pas de même du mécanisme de l'ouvrage. Il n'est pas facile de s'en former une idée claire & précise: on ne conçoit pas trop la maniere dont Homère a voulu faire entendre qu'il pouvoit être exécuté. Voyons cependant si dans les productions modernes nous n'en trouverons point dont la composition puisse nous aider à comprendre ce genre de travail.

Rappellons-nous ces ouvrages de bijouterie qu'on faisoit il y a quelques années, où avec le seul secours de l'or & de l'argent différemment mêlangés, sur un champ plein & uni, on représentoit divers sujets. L'artifice de ces sortes de bijoux consistoit dans un nombre infini de petites piéces rapportées & soudées dans le plein de l'ouvrage. Tous ces différens morceaux étoient gravés ou cizelés. La couleur & le reflet des métaux

(a) Iliad. l. 18. v. 474 & 475.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

métaux joints au dessein, détachoient les sujets du plein de l'ouvrage, & les faisoient sortir. On peut conjecturer que c'est dans ce goût, à peu-près, qu'Homère a imaginé de faire exécuter par Vulcain le bouclier d'Achille. Le champ en étoit d'airain, entrecoupé & varié par plusieurs morceaux de différens métaux gravés & cizelés. Donnons quelques exemples.

Vulcain veut-il répréfenter des Bœufs? Il choisit l'or & l'étain (*a*), c'est-à-dire, un morceau de métal jaune & un morceau de métal blanc pour diversifier son troupeau. A-t-il intention de représenter une vigne chargée de grappes d'un raisin noir en maturité? L'or compose le cep de cette vigne. Elle est soutenue par des échalas d'argent (*b*). Des morceaux d'acier poli & bruni forment probablement les grains de raisin noir. Un fossé de semblable métal environne ce vignoble; une palissade d'étain lui sert de clôture (*c*). Je n'entrerai pas dans de plus grands détails: cette légere esquisse suffit pour expliquer la maniere dont je conçois le mécanisme de cet Ouvrage. Au surplus quelque idée qu'on se forme du bouclier d'Achille, on peut assurer que la pensée en est grande & ma-

(*a*) Iliad. l. 18. v. 574.
(*b*) Ibid. vs. 561, &c.
(*c*) Ibid.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

magnifique. Une pareille composition ne permet pas de douter qu'au tems de la guerre de Troye l'orfévrerie ne fût parvenue à un grand dégré de perfection chez les Peuples de l'Asie; car c'est toujours dans ces contrées qu'Homère place le siége des Arts & des fameux Artistes.



ARTICLE TROISIEME.

De la Peinture.

L'ORIGINE de la Peinture est une des questions les plus difficiles qui se présentent dans l'histoire des Arts. Il regne une très-grande obscurité sur le tems auquel elle a été inventée & mise en pratique. Il n'est guères plus aisé de décider à quels Peuples on en doit faire honneur. Les sentimens sont assez partagés sur le pays & sur le tems où cet Art a pris naissance. Les uns en font honneur aux Egyptiens (*a*), d'autres aux Grecs (*b*). Ce n'est pas ici le moment d'examiner ce point de critique.

A

(*a*) Plin. l. 7. sect. 57. p. 417. l. 35. sect. 5. p. 682. = Isidor. Orig. l. 19. c. 16.

(*b*) Aristotel. Theophrast. *apud* Plin. l. 7. p. 417.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

A l'égard du tems où la peinture a pris naissance, quelques Auteurs prétendent que l'invention de cet Art a précédé la guerre de Troye (c); d'autres pensent qu'elle est postérieure à cette époque (b): c'est ce qu'il s'agit de discuter. Mais avant de nous livrer à ces recherches, il est à propos, je crois, d'établir le sens dans lequel j'entends le mot de *Peinture*, & fixer l'objet de la question.

Je définis la Peinture: l'Art de représenter sur une surface platte, par le moyen des couleurs, les objets tels qu'ils nous paroissent figurés & colorés par la nature (1). D'après cette définition je dis, & j'espere prouver que la Peinture n'étoit pas connue dans les siécles qui nous occupent présentement.

Les Egyptiens se vantoient d'avoir connu la peinture six mille ans avant les Grecs (e). L'Ecriture sainte & l'Histoire profane s'accordent également à rejetter une pareille chimère. Pline lui-même n'a fait aucun compte de cette

(c) Aristotel. *loco cit.*
(d) Theophrast. ibid. = Plin. l. 35. sect. 6. p. 682.
(1) Je comprends dans cette définition le *Camayeu*, attendu les différentes nuances & les différens tons de couleurs qu'on y observe, outre l'effet des ombres, des clairs obscurs, &c.
(e) Plin. l. 35. sect. 5. p. 681.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

te vaine prétention, & n'a pas cru devoir s'y arrêter (*a*). Mais en écartant ce nombre excessif d'années, il faut examiner si les Egyptiens n'ont pas connu la peinture dès une très-haute antiquité. Plusieurs Critiques & quelques Voyageurs modernes sont dans cette opinion. Discutons les témoignages sur lesquels ils fondent leur sentiment.

Diodore en décrivant le mausolée d'Osymandès, dit que le plafond de ce monument étoit semé d'étoiles sur un fond bleu (*b*). On pourroit d'abord jetter quelques doutes sur la vérité de ce fait. Diodore est le seul qui en parle, & encore n'est-ce que sur le récit d'Hécatée, Auteur très décrié chez les Anciens. Ce témoignage paroît donc au moins suspect. Admettons-le cependant. Qu'en résultera-t-il ? Nous ignorons dans quel tems ce mausolée peut avoir été construit. Diodore ne marque point le siécle auquel a vécu le Monarque dont il renfermoit les cendres. Le tombeau d'Osymandès peut-être fort ancien, & cependant n'avoir été bâti que dans des siécles postérieurs à ceux que nous examinons présentement (1). D'ailleurs je demandan-

(*a*) Ibid.
(*b*) L. 1. p. 56.
(1) C'est le sentiment de Marsham, p. 403.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

manderai quelle induction on peut tirer d'un simple enduit d'une seule couleur, sur laquelle on avoit vraisemblablement appliqué des feuilles d'or ou d'argent pour imiter les étoiles.

Dans les ruines de ces vastes palais répandus dans la haute Egypte, on voit, selon le rapport de quelques Voyageurs, des peintures antiques, d'un coloris très-vif & très-éclatant (*a*). Je ne veux point contester la vérité de ces relations, mais en accordant que les faits sont dans l'exacte vérité, ils ne prouvent rien contre le sentiment que j'ai embrassé. Ces peintures sont vraisemblablement l'Ouvrage de quelques Artistes Grecs appellés en Egypte par les Ptolomées & leurs successeurs. Cette conjecture me paroît d'autant mieux fondée, qu'un Voyageur moderne décrivant un temple où il avoit vû des peintures, dit que les colonnes qui en soutiennent le plafond sont d'ordre Corinthien (*b*). Il observe ailleurs en parlant d'un palais qui fait partie des ruines

(*a*) Voyage du Sayd par deux PP. Capucins p. 3 & 4. dans le Recueil des Relations publiées par Thévenot, t. 2. = Paul. Lucas, t. 3. p. 38, 39 & 69. = Rec. d'Observat. Curieuses, t. 3. p. 79-81-133. 134-164-166. = Voyage de Granger, p. 35-38-46. 47-61.

(*b*) Granger, p. 38 & 39.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

ruines qu'on croit être de l'ancienne Thèbes, que les chapiteaux des colonnes sont d'ordre Composite, très-bien travaillés (*a*). On n'ignore pas que l'architecture des premiers Egyptiens ne ressembloit à aucun des cinq ordres que nous tenons des Grecs & des Romains. Un autre Voyageur rapporte une inscription Grecque tirée d'un ancien palais où il avoit vû également des peintures (*b*).

Je crois être en droit de conclure, d'après ces faits, que les monumens en question ne sont point l'ouvrage des anciens habitans de l'Egypte; ou que, supposé qu'ils en soient, ils auront été restitués par les Grecs ou par les Romains. Ainsi les peintures qu'on y remarque ne décident rien pour l'ancienneté de cet art en Egypte.

On insiste cependant, & on prétend prouver par ces mêmes peintures l'antiquité des édifices qui les renferment. Les Perses, remarque-t-on, furent pendant quelque tems maîtres de l'Egypte. Ces peuples étoient ennemis déclarés des temples & de toutes sortes de répresentations, on ne peut par conséquent leur attribuer les peintures qu'on voit

(*a*) Ibid. p. 58.
(*b*) Paul Lucas, t. 3. p. 38, 39-41 & 42.

voit encore aujourd'hui dans les temples & dans les palais de l'Egypte. Ces ouvrages doivent donc avoir été exécutés avant les siécles où les Perses conquirent l'Egypte (*a*). J'ose dire que je ne vois point de conséquence dans ce raisonnement.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'etabliſſement de la Royauté chez les Hébreux.

Cambyse détruisit, autant qu'il lui fut possible, les monumens de l'Egypte: on pourroit conclure de ce fait, avoué de toute l'antiquité, que tout ce qui portoit l'empreinte du goût & de la magnificence, fut aboli par ce barbare vainqueur. Ainsi on devroit regarder comme postérieurs à l'invasion de ce Prince les palais & les temples dont on nous parle. Mais en supposant, ce qui me paroît fort vraisemblable, que plusieurs de ces édifices ont échapé à la fureur de ce Prince, ressouvenons-nous que la conquête de l'Egypte par Cambyse, n'est que de l'an 525 avant Jesus-Christ. Il peut donc subsister des peintures Egyptiennes antérieures à ce monarque, sans que la date en remonte aux siécles dont il s'agit maintenant. Il me paroît cependant beaucoup plus naturel de les attribuer aux Grecs. Loin d'imiter la conduite des Perses, ces Conquérans s'attacherent

(*b*) Rec. d'Observat. cur. t. 3. p. 134 & 166.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

rent à réparer les anciens monumens de l'Egypte. Ils les enrichirent de nouveaux ornemens, du nombre desquels je crois pouvoir mettre les peintures dont on nous parle.

Passons aux autres témoignages qu'on produit pour établir que cet art étoit connu dans les siécles qui font l'objet de cette seconde Partie de notre Ouvrage. Tout se réduit à des conjectures, à des inductions tirées de quelques passages d'Homère. On ne cite aucun fait positif, on allégue les voiles brodés par Hélène & par Andromaque, dont j'ai parlé ci-dessus, on s'autorise de la description du bouclier d'Achille, & de quelques autres endroits de l'Iliade & de l'Odyssée. On conclut de ces faits combinés & réunis, que la peinture devoit être en usage dès le tems de la guerre de Troye : ces conjectures sont-elles fondées, & les rapports sont-ils bien réels ? C'est ce dont on va juger.

Les partisans de l'opinion que je combats commencent par supposer qu'on n'a imaginé de teindre la laine & de broder les étoffes, que dans la vûe d'imiter la peinture ; ce procédé paroît, dit-on, fort vraisemblable : il est plus naturel & plus aisé de se présenter les objets par les secours des couleurs & du pinceau, que par le moyen de fils teints diversement. La broderie nuancée n'a

dû

dû être imaginée que long-tems après la peinture, dont elle ne semble être qu'une pénible imitation : cependant on voit cette espece de broderie fort en usage dès le tems de la guerre de Troye. L'invention de la peinture est donc antérieure à cette époque. Il est probable d'ailleurs que pour travailler aux ouvrages de broderie, on se servoit alors, comme aujourd'hui, de patrons coloriés : c'en est assez pour montrer qu'on sçavoit peindre, & que cet art devoit même être assez commun & assez répandu dès les siécles héroïques.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

On tire des inductions à peu près semblables de la description du bouclier d'Achille : on insiste sur la grande variété de sujets & de desseins qui regne dans ce morceau ; sur l'art de grouper les figures en bas-reliefs ; sur la multiplicité de couleurs dont Homère, suppose-t-on, a voulu faire entendre que chaque objet étoit animé. Les différentes impressions que l'action du feu laisse sur les métaux est, dit-on, le seul moyen que le Poëte ait pû imaginer pour rendre & varier les tons de couleur : mais cette idée n'a pû lui venir que d'après la vûe de quelque tableau. Car, ajoute-t-on, il n'est pas naturel de croire qu'on ait d'abord songé à représenter la couleur des objets par la teinte que l'action du feu peut imprimer aux métaux : tout

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

nous dit au contraire qu'on a dû commencer par employer des couleurs naturelles. L'ouvrage de Vulcain ne doit donc être régardé que comme une imitation de la peinture (*a*).

Voilà les principaux raiſonnemens qu'on emploie pour ſoutenir l'ancienneté de cet art, il faut convenir qu'ils ſont des plus ſpécieux. Eſſayons d'y répondre, en ne perdant point de vûe la définition que j'ai donnée de la peinture : c'eſt un point eſſentiel dans la queſtion qui nous occupe.

Eſt-il bien certain que dans les ouvrages de broderie dont parle Homère, il entrât différentes ſortes de couleurs, différentes nuances? Je ne le penſe pas, & j'oſe dire qu'en examinant la force des termes dont le Poëte ſe ſert, on verra qu'ils ſignifient ſeulement différentes figures, différentes fleurs, répandues ſur les voiles brodés par Hélène & par Andromaque (*b*). Je ne crois pas que jamais on réuſſiſſe à prouver que les expreſſions employées dans ces paſſages déſignent des objets colorés diverſement (1). Ces deſſeins, à s'en tenir à l'exacti-

(*a*) Acad des Inſcript. t. 1. H. p. 75, &c. = Madame Dacier dans ſes notes ſur Homère.

(*b*) Iliad. l. 3. v. 125, &c. = L. 22. v. 140, &c.

(1) M. l'Abbé Fraguier, & Mad. Dacier, prétendent que le mot ἐνέπασσεν, ſignifie *repreſenter avec différentes couleurs.*

Mais

titude du texte, étoient d'un même ton de couleur; differens sans doute du fonds sur lequel ils étoient brodés. Je ne vois rien qui indique des mêlanges de nuances : les figures devoient trancher sur le fond de la broderie; mais les couleurs, qui servoient à les représenter, étoient d'une seule & même teinte : il n'y avoit ni nuances, ni dégradation. Je m'en forme d'autant plus volontiers cette idée, que dans les passages où Homère parle de ces sortes d'ouvrages, il ne

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Mais 1° on ne cite aucune autorité pour prouver qu'ἐνέπασσεν, signifie représenter avec différentes couleurs. Ce mot aussi bien que celui d'ἔπασσε, dont Homère se sert en parlant du voile brodé par Andromaque, veut dire à la lettre *repandre*, *semer*, c'est-à-dire, qu'il y avoit plusieurs figures répandues dans ces brodéries.

Les mots θρόνα ποικίλα qu'on trouve employés pour le voile d'Andromaque, pourroient souffrir plus de difficulté. Je doute cependant qu'on en puisse tirer un grand avantage. C'est la seule fois que cette expression se trouve dans Homère : il est par conséquent bien difficile d'en fixer le sens. Autant néanmoins qu'on en peut juger, Homère n'a point voulu désigner des fleurs de couleurs différentes; mais plutôt différentes espéces de fleurs. On trouve, il est vrai, le mot ποικίλος, employé à désigner des objets diversement colorés, mais ce n'est que dans des Auteurs bien postérieurs à Homère. On ne prouvera jamais que dans les écrits de ce grand Poëte, ce mot veuille désigner des objets colorés diversement.]

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

ne fait jamais mention que de laines d'une seule couleur (*a*). Il y a plus : dans l'Odyssée on apporte à Hélène une corbeille remplie de pelotons d'une laine filée extrêmement fin (*b*). S'il eût été d'usage d'employer alors différentes nuances dans les broderies, Homère vraisemblablement auroit donné à entendre par quelque épithète que ces pelotons étoient de plusieurs couleurs, & c'est ce qu'il n'a point fait.

Inutilement donc imagine-t-on des patrons peints de différentes couleurs, puisqu'il paroît constant que les broderies dont parle Homère n'étoient que d'une même teinte. Cette idée même de patrons servant de modèles, me paroît une supposition bien gratuite. Nous ignorons la maniere dont on travailloit au tems de la guerre de Troye ; & s'il falloit dire ce que j'en pense, je croirois qu'on se contentoit alors de poncer les canevas : mais en cas qu'on jugeât les patrons absolument nécessaires, on doit dire que c'étoient de simples desseins d'une seule & même couleur, tels que ceux qu'on exécute aujourd'hui au crayon & à l'encre.

Les

(*a*) Odiss. l. 4. v. 135. l. 6. v. 53 & 306. l. 13. v. 108.
(*b*) Ibid. l. 4. v. 134.

Les inductions qu'on prétend tirer du bouclier d'Achille ne me paroissent pas mieux fondées : qu'on lise attentivement le texte d'Homère, on verra qu'il n'a jamais eu en vûe qu'un ouvrage d'Orfévrerie, & que ce qu'il dit de la diversité des couleurs, peut parfaitement s'expliquer soit par l'action du feu sur les métaux, soit par leur mêlange & leur opposition. On ne peut pas même soupçonner qu'il ait voulu désigner des nuances, des dégradations, une union de couleurs, rien, en un mot, de ce qui constitue l'essence de la Peinture.

Il n'y a rien, par exemple, dans la maniere dont Homère dépeint une vigne gravée sur ce bouclier, qui ne puisse être rendu par le mêlange des métaux & par la couleur que l'action du feu est capable de leur imprimer : les ceps sont d'or, les grains de raisin noir sont d'acier bruni, & les échalas d'argent (*a*). Mais qu'on prenne garde que le Poëte ne parle point des feuilles de cette vigne. S'il fût entré dans ce détail, il auroit fallu nécessairement dire qu'elles étoient vertes ; & c'est ce qu'Homère n'a point fait ; il laisse entendre que les ceps garnis de leurs feuilles étoient d'or.

Cette observation doit s'appliquer à tou-

(*a*) Iliad. l. 18. v. 561., &c.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

toute la description du bouclier d'Achille: aucun endroit ne nous annonce que ce Poëte ait eu intention de désigner des couleurs rouges, bleues, vertes, &c. L'action du feu & le mêlange des métaux ne suffisent pas pour rendre ces teintes: il faut employer pour ces sortes d'effets des couleurs métalliques, c'est-à-dire, peindre en émail, secret qui très-certainement devoit être alors inconnu. On voit même que tous les personnages qu'Homère a eu occasion de placer dans cette composition sont d'or (*a*), jusqu'aux bergers qui conduisent un troupeau (*b*).

Enfin, en accordant même que les voiles dont parle Homère pouvoient être en broderie nuancée de différentes couleurs, & que les objets dépeints sur le bouclier d'Achille indiquent un mêlange de teintes & de couleurs diversifiées, l'ancienneté de la Peinture ne m'en paroîtroit pas plus solidement établie. Dire que l'art de broder n'a été inventé pour imiter l'art de peindre, c'est une idée sans fondement. D'où sçait-on qu'en teignant la laine & en faisant usage des différentes couleurs pour broder les étoffes, l'intention des premiers hom-

(*a*) Iliad. l. 18. v. 517.
(*b*) Ibid. v. 577.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

hommes ait été de copier la Peinture? Le but qu'on s'eſt propoſé dans tous les tems a été d'imiter la nature: la Peinture elle-même n'a été imaginée que pour cet effet. Mais, ajoute-t-on, il eſt bien plus facile de repréſenter les objets par le ſecours des couleurs & du pinceau, que par tout autre moyen. J'en demeure d'accord: cette raiſon cependant n'eſt pas plus convaincante; j'en appelle à l'expérience. Elle nous apprend que dans les Arts on a très-ſouvent commencé par les procédés les plus difficiles, avant que d'en venir aux plus ſimples & aux plus aiſés.

La preuve qu'Homère n'a jamais eu en vûe la Peinture proprement dite, & que même il ne l'a pas connue, c'eſt que les termes conſacrés dans la langue Grecque à déſigner cet Art (1) ne ſe rencontrent point dans ſes écrits. Pline a remarqué même que ce Poëte parle très-rarement des couleurs (*a*). Si la Peinture eût été en uſage dans le tems qu'Homère a vécu, peut-on croire qu'il eût

(1) Γραφεῖν & Ζωγράφος, qui ſe trouvent ſouvent dans les Auteurs qui ont écrit depuis Homère. Ζωγράφος, n'eſt ni dans l'Iliade ni dans l'Odyſſée. Si l'on y voit le mot Γραφεῖν, ce n'eſt point dans l'acception de Peinture. Il ne ſignifie jamais chez Homére que *repréſenter*, décrire un objet.

(*a*) L. 33. ſect. 38. p. 624.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

eût négligé de parler d'une invention si admirable, lui qui s'est particulierement attaché à décrire les Arts? Ajoutons qu'on ne voit point de tableaux (1) dans les palais que ce Poëte s'est plû à décrire, quoiqu'il y mette des statues & d'autres ornemens de cizelure & de gravure.

On sçavoit, à la vérité, qu'on me permette le terme, barbouiller de quelque couleur le bois & d'autres matieres. Les Grecs au tems de la guerre de Troye étoient dans l'usage de peindre en rouge leurs vaisseaux (*a*), & encore cette couleur étoit-elle alors fort imparfaite (*b*). Le pied de la table dont Nestor se servoit, étoit aussi enduit de quelque couleur (*c*). Mais donnera-t-on le nom de peinture à de pareils ouvrages? C'est le mêlange, l'union, & l'opposition des couleurs, ou même les diffé-

(1) Virgile n'a pas été si circonspect. Il met des tableaux dans le temple de Carthage. Enée s'y reconnoît parmi les Heros qui y étoient peints.

. . . . *Animum picturâ pascit inani.*
Æneid. l. 1. v. 464, &c.

Mais ce n'est pas la seule occasion où, comme je l'ai déja remarqué, Virgile n'ait pas craint de blesser le *Costume*; j'en citerai encore par la suite plusieurs exemples.

(*a*) Iliad. l. 2. B. v. 144.

(*b*) Voy. Théophrast. de Lapid. p. 400. = Plin. l. 33. sect. 37. p. 624.

(*c*) Iliad. l. 11. v. 628.

Je

férens tons d'un même couleur, ce sont les reflets, les ombres & les jours qui constituent l'Art de peindre. Le reste n'est qu'un enduit.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Il suffit de jetter les yeux sur l'Histoire, pour se convaincre que la Peinture a été inconnue aux siécles dont il est présentement question. Une foule de monumens attestent le fréquent usage que l'on faisoit alors de la gravure, de la cizelure & de la sculpture. Rien de semblable, ni même d'approchant, à l'égard de la Peinture. Il regne sur ce sujet le silence le plus profond & le plus général. L'Ecriture qui parle de tant de sortes d'Arts, qui défend si expressément toute représentation tendante à l'idolatrie, ne dit rien de la Peinture. Le témoignage enfin d'un Auteur qui possédoit bien la connoissance de l'antiquité, décide en faveur du sentiment que j'ai embrassé. Pline assure que l'Art de peindre n'étoit pas encore inventé au tems de la guerre de Troye (*a*); & il paroît ne s'être déterminé qu'après avoir examiné fort attentivement cette question.

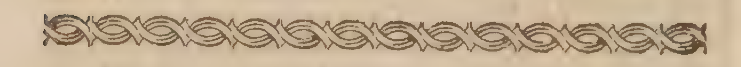
Man-

Je dis de *quelque couleur*, attendu qu'on n'est point d'accord sur l'espéce de couleur qu'Homère a voulu désigner par le terme Κυανος dont il se sert en plusieurs occasions.

(*a*) L. 35, sect. 6. p. 682.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Manque d'attention & faute d'avoir assez réfléchi sur l'essence de la Peinture, on est tombé dans bien des méprises par rapport à l'origine & à l'époque de cet Art. La plupart des Auteurs qui ont traité cette matiere, ont toujours confondu le Dessein avec la Peinture; & de ce que l'on a sçu dessiner dès les tems les plus reculés, ils ont conclu que l'on a connu aussi l'art de peindre, malgré la différence essentielle qu'il y a entre l'une & l'autre pratique. Voilà, je crois, la source de toutes les erreurs qu'on a débitées sur l'époque de la Peinture. On n'a jamais voulu distinguer l'art de dessiner d'avec celui de peindre. Je compte en avoir assez dit pour montrer que non seulement la Peinture n'a point été connue dans les siécles qui font l'objet de cette seconde Partie de mon Ouvrage; mais même qu'elle est postérieure à Homère.



SECTION SECONDE.

De l'état des Arts dans la Gréce.

On trouve peu de lumieres dans l'Histoire des Egyptiens & des Peuples de l'Asie sur le progrès des Arts. Il n'est

n'eſt pas facile d'y appercevoir ces différens degrés, cette progreſſion ſucceſſive qu'a dû néceſſairement éprouver tout ce qui rentre dans le genre de découvertes & d'inventions. Ce n'eſt donc point dans l'Hiſtoire des nations Orientales qu'on doit étudier la marche de l'eſprit humain. Elle ne s'y montre point aſſez à découvert: les gradations n'y ſont point aſſez ſenſibles, faute de monumens & de détails hiſtoriques.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hebreux.

Les Grecs nous fourniront beaucoup plus de reſſources. Nous ſommes aſſez inſtruits de l'état où ont été ſucceſſivement les Arts dans les différens ſiécles qui compoſent l'Hiſtoire de cette Nation. Depuis le moment où ces peuples ont commencé à ſortir de la barbarie, juſqu'au tems où finit leur hiſtoire, on peut conſidérer leur marche & ſuivre l'ordre & le fil de leurs connoiſſances. On découvrira aiſément dans l'hiſtoire des Arts, chez les Grecs, les différens dégrés par leſquels ces Peuples ſe ſont élevés ſucceſſivement des pratiques les plus groſſières aux découvertes les plus ſublimes.

Les fables, à la vérité, ont beaucoup altéré les premiers monumens de l'hiſtoire Grecque. Il regne bien des contradictions ſur l'époque & ſur les Auteurs des premieres inventions. On ne doit compter ſur les faits que juſqu'à un certain

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

tain point. Cependant, malgré l'obscurité & l'incertitude qu'une tradition peu fidéle a répandue sur les tems que nous allons parcourir, avec quelque attention & le secours de la critique, on parvient à démêler la vérité d'un grand nombre d'événemens, on y apperçoit en général une certaine liaison, un certain ordre, qui ne permettent pas de les reléguer au rang de ces traditions totalement dénuées de fondemens historiques. En combinant, en rapprochant plusieurs faits, plusieurs circonstances, on peut réussir à se former une idée assez exacte de l'origine & du progrès des Arts dans la Gréce.

Il est peu d'arts dont les Grecs puissent se glorifier d'avoir été les inventeurs. Ils les ont reçus, pour la plupart, de l'Egypte & de l'Asie. Mais le point de perfection auquel ce Peuple a porté les découvertes dont les autres Nations lui ont fait part, le dédommage suffisamment du mérite de l'invention. On doit à la Gréce le goût, l'élégance & toutes les beautés, en un mot, dont les arts sont susceptibles.

Disons encore que le progrès des arts a été lent chez les Grecs. Dès les premiers siécles après le déluge, on voit régner le faste & la magnificence dans l'Asie & dans l'Egypte. Rien de pareil dans la Gréce. Au lieu de ces grands tra-

travaux, à la place de ces ouvrages également magnifiques & recherchés, dont nous nous ſommes entretenus juſqu'à préſent, nous n'allons voir que des objets très-ſimples, des pratiques groſſières, proportionnées au peu de connoiſſances que doit avoir des arts une Nation qui ne fait que commencer à ſortir de la barbarie, & à ſe policer.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.



CHAPITRE PREMIER.

De l'Agriculture.

RAPPELLONS en peu de mots ce que j'ai déja dit ailleurs de l'ancien état de la Gréce (*a*). On a vû que les premiers habitans de cette contrée étoient plongés dans les ténebres de l'ignorance la plus groſſiere & la plus profonde. C'étoient, à proprement parler, de vrais ſauvages errans dans les bois, ſans chef & ſans diſcipline, féroces au point de ſe manger les uns les autres; ignorans l'uſage des arts, & des alimens convenables à l'homme, ſe nourriſſans de fruits, de racines & de plantes ſauvages.

Des

(*a*) Prem. Part. Liv. I. Chap. I. Art. V.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Des Conquérans fortis de l'Egypte, peu de fiécles après le déluge, avoient vraifemblablement porté dans la Gréce quelque teinture des Arts, mais ces premiers germes ne purent pas profpérer. L'extinction de la famille des Titans & la deftruction de leur Empire, replongerent la Gréce dans l'anarchie & dans l'ignorance. Les différentes Colonies qui de l'Afie & de l'Egypte pafferent quelques tems après cet événement dans cette partie de l'Europe, la retirerent de la barbarie & de la groffiereté. Ces nouvelles peuplades en fe mêlant avec les anciens habitans adoucirent leurs mœurs. Elles engagerent quelques familles à quitter les forêts & à fe réunir. Il fe forma des fociétés dans plufieurs cantons. Les chefs de ces nouveaux établiffemens firent part à leurs fujets des connoiffances les plus néceffaires à l'homme, & pourvûrent aux befoins les plus preffans. La Gréce infenfiblement fe poliça. Elle s'enrichit fucceffivement des découvertes de l'Afie & de l'Egypte. Tout changea de face dans cette partie de l'Europe. Les peuples s'humaniferent, les Arts s'établirent folidement, & acquirent même un nouveau degré de perfection. La lumiere fuccéda aux ténebres de l'ignorance & de la groffiereté.

Les Auteurs anciens ne s'accordent point

point ſur l'époque de ces heureux changemens. Il eſt difficile de déterminer d'après leurs récits, par qui & dans quel tems les Arts ſe ſont introduits chez les Grecs. Il regne ſur tous ces faits la plus grande obſcurité & les plus fortes contradictions. Eſſayons d'en démêler la ſource.

Les Grecs avoient reçu leurs Arts des Peuples de l'Egypte & de l'Aſie ; mais conformes en ce point à toutes les Nations de l'antiquité, ils ont voulu en attribuer l'origine aux Dieux. Cette idée a jetté les plus épaiſſes ténebres ſur l'hiſtoire & ſur l'époque des Arts dans la Gréce. On peut en aſſigner pluſieurs cauſes.

Les Chefs des premieres Colonies qui paſſerent dans la Gréce apporterent dans cette partie de l'Europe quelque teinture des Arts. Ils introduiſirent en même tems le culte des Divinités honorées dans les pays d'où ils ſortoient. Ces Divinités étoient pour la plupart des hommes qu'on avoit déïfiés en reconnoiſſance des découvertes utiles dont ils avoient fait part au genre humain. Les étrangers qui introduiſirent ces Dieux dans la Gréce, firent ſans doute connoître auſſi le motif du culte qu'on leur rendoit.

Ces premiers établiſſemens, comme je l'ai déja dit, ne ſubſiſterent pas long-

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

tems. La famille & l'empire des Titans s'éteignirent après deux ou trois générations. La Gréce retomba aussitôt dans son ancien état. L'ignorance, compagne inséparable du trouble & de l'anarchie, fit oublier les événemens. Il n'en resta plus qu'une mémoire confuse. Les Grecs ne tarderent pas à confondre ceux qui leur avoient enseigné les Arts, avec les Divinités sous les auspices desquelles ils leur avoient été apportés: premiere cause d'erreur & de confusion.

De nouvelles Colonies passerent dans la Gréce quelque tems après les Titans. Les conducteurs de ces diverses Peuplades rapporterent dans cette partie de l'Europe les Arts & les Divinités des pays d'où ils venoient. Ces pays étoient à peu-près les mêmes que ceux d'où étoient sorties les anciennes Colonies, c'est à dire, l'Egypte & la Phénicie. Le culte des Divinités que les nouvelles Colonies introduisirent, ne différoit donc point pour la forme ni pour les motifs, de celui qu'avoient apporté originairement les Princes Titans; nouvelle source de méprises & d'incertitudes. L'ignorance & le laps de tems firent confondre les époques, & on regarda par la suite comme nouvelles des institutions dont l'origine étoit très-ancienne.

Les Divinités d'Egypte & de Phéni-

cie en changeant de séjour changerent insensiblement de nom. Les Grecs après les avoir adoptées, se les approprierent & voulurent faire croire que les Dieux qu'ils adoroient étoient nés dans la Gréce. On chercha en conséquence des explications & des ressemblances convenables à ces idées. Les Prêtres eurent soin de les débiter. On travestit l'histoire des anciennes Divinités. La verité des faits s'oublia peu à peu. Les Poëtes, qu'on regarde comme les Théologiens du Paganisme, mais qui n'étoient en effet que les Théologiens du peuple, firent bientôt disparoître l'origine des Dieux apportés d'Egypte & de Phénicie. Ils inventerent différentes circonstances propres à orner & à revêtir leurs fictions. A la place de l'ancienne tradition ils substituerent des Dieux nés dans le sein de la Gréce. Ce systême prit dans presque tous les esprits: l'orgueil & la superstition le favorisoient.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Les Grecs se sont mis tard à écrire l'histoire. On avoit alors presque perdu de vûe les premiers événemens. La mémoire cependant ne s'en étoit pas tellement abolie, qu'il n'en fût resté quelques traces. Les Ecrivains sensés de la Gréce ont reconnu que toutes les Divinités qu'ils adoroient leur avoient

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

été apportées de l'Orient (*a*). Mais ceux qui ſuivoient les idées populaires, ont écrit conformément au ſyſtême régnant dans l'eſprit du peuple, & nous ont débité les erreurs adoptées dans les derniers tems. De-là ce mêlange monſtrueux d'aventures biſarres & abſurdes dont l'hiſtoire des Dieux de la Gréce ſe trouve chargée dans la plupart des écrits de l'antiquité. De-là ces contradictions qu'on rencontre ſi ſouvent dans les Auteurs anciens ſur l'origine des Arts & du culte des Dieux dans la Gréce. On en va voir plus d'un exemple.

(*a*) Voy. Hérod. l. 2. n. 50. = Plato, *in* Cratyl. p. 281.



ARTICLE PREMIER.

Du Labourage.

SI L'ON en croit l'opinion la plus généralement reçue, les Grecs furent redevables de la connoiſſance du labourage à une reine de Sicile nommée Cérès (*a*). On lui aſſocie Triptolême, fils

(*a*). Marm. Oxon. Ep. 12. = Virgil. Georg. l. 1. v. 147. = Diod. l. 5. p. 333. = Ovid. Metam.

fils de Célée roi d'Eleusis (*a*). Ces deux personnages passent communément pour avoir enseigné à la Gréce tout ce qui concerne l'Agriculture, l'usage de la charrue, le moyen de dompter les bœufs & de les attacher au joug, l'Art de semer le grain & de le moudre &c. (*b*). On donne aussi à Cérès le mérite d'avoir inventé les charrettes & les autres voitures propres au transport des fardeaux (*c*). Ce fut, dit-on, Célée pere de Triptolême qui le premier apprit aux hommes à se servir de paniers & de corbeilles (*d*) pour recueillir & serrer les fruits de la terre. Les Athéniens se vantoient d'avoir joui les premiers de toutes ces connoissances, & même d'en avoir fait part au reste de la Gréce (*e*). Tel a été le sentiment le plus ordinaire & le plus généralement reçu; mais il souffre bien des difficultés.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

D'anciens Mémoires rapportoient à Bacchus l'introduction du labourage dans

tam. l. 5. v. 341. = Hygin. Fab. 277. = Plin. l. 7. sect 57. p. 412 & 415. = Justin. l. 2. c. 6.

(*a*) Id. Ibid.

(*b*) Ibid.

(*c*) Virgil. Georg. l. 1. v. 163.

(*d*) Ibid. v. 165.

(*e*) Diod. l. 5. p. 333. = Justin. l. 2. c. 6. = Aristid. Orat. *in* Eleus. t. 1. p. 257.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

dans la Gréce (*a*). Pline & d'autres Auteurs en font honneur à un certain Buzygès Athénien (*b*). Un ancien Historien de Créte nommoit pour le premier inventeur de l'Agriculture un certain Philomélus (*c*). Les Argiens enfin (*d*) & les Phénéates (*e*), disputoient aux Athéniens la gloire d'avoir connu les premiers le labourage.

On trouve d'aussi fortes contradictions sur le tems auquel cet Art a commencé à s'établir dans la Gréce. Si l'on suit l'opinion la plus commune qui en fait honneur à Cérès, on est bien embarrassé sur l'époque de cette Princesse. Les marbres de Paros (*f*), Justin (*g*) & d'autres Auteurs, placent l'arrivée de Cérès sous le regne d'Erechtée sixiéme roi d'Athènes, 1409. ans avant J. C. Comment concilier cette datte avec d'autres faits entierement opposés & qui paroissent au moins aussi bien constatés?

La

(*a*) Diod. l. 4. p. 232 & 249. = Plut. t. 2. p. 299. B.

(*b*) L. 7. sect. 57. p. 415. = Auson. Ep. 22. p. 674 & 675. = Hesychius, *voce* Βȣζυγης.

(*c*) Hygin. Poet. Astron. l. 2. c. 4. p. 366.

(*d*) Pauf. l. 1. c. 14.

(*e*) Id. l. 8. c. 15.

(*f*) Epoch. 12.

(*g*) L. 2. c. 6. p. 87.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

La Fable & l'Histoire s'accordent à faire Cérès contemporaine des Titans, Saturne & Jupiter, &c. (*a*). Une ancienne tradition portoit que cette Princesse leur avoit appris à faire la moisson (*b*): elle ne tarda pas même à partager avec eux les honneurs de la divinité. On avoit bâti des temples à Cérès dès le tems des fils de Phoronée (*c*), & Phoronée passoit pour le premier mortel qui eût régné dans la Gréce (*d*). On disoit aussi que l'ancien Hercule, celui que l'on met au nombre des Dactyles Idéens, avoit eu la garde du temple de Cérès Mycalésia (*e*). Hérodote ne fait pas à la vérité le culte de cette Déesse si ancien. Il dit qu'il fut apporté dans la Gréce par les filles de Danaüs (*f*). Cet événement précede néanmoins de plus de cent années le regne d'Erechtée (1).

A l'égard de Triptolème, quelques Auteurs ont avancé qu'il étoit fils de l'Océan

(*a*) Voy. Apollod. l. 1. = Diod. l. 5. p. 232.
(*b*) Apollon. Argon. l. 4. v. 988 & 989.
(*c*) Pauf. l. 1. c. 39, 40. l. 2. c. 35. = Voy. aussi Diod. l. 5. p. 379.
(*d*) Voy. la 1re Part. Liv. I. Chap. I.
(*e*) Pausf. l. 9. c. 27.
(*f*) L. 2. n. 171.
(1) On fixe l'arrivée de Danaüs dans la Gréce à l'an 1510. av. J. C.

II. Part. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

céan (*a*). On entendoit anciennement par cette expreſſion une perſonne venue par mer, & dans les ſiécles les plus reculés. Pauſanias confirme une partie de ces faits. Il dit que, ſelon la tradition des Arcadiens, Arcas petit-fils de Lycaon, apprit de Triptolème la maniere de ſemer les grains & d'en faire du pain (*b*). Cet Arcas paſſoit pour être fils de Jupiter (*c*).

L'arrivée de Cadmus dans la Gréce tombe à l'an 1519 avant J. C. A travers les traits fabuleux qui déguiſent l'hiſtoire de ce Prince, on entrevoit que de ſon tems l'art de ſemer le grain devoit être connu, autrement on n'eut pas imaginé de lui faire labourer la terre, pour y ſemer les dents du dragon qu'il avoit vaincu (*d*). Il y a plus. Une ancienne tradition portoit qu'Ino, fille de ce Prince, voulant occaſionner une ſtérilité dans la Béotie, avoit engagé ceux qui devoient fournir les grains deſtinés aux ſemailles, de les paſſer par le feu pour en faire mourrir le germe (*e*). On

(*a*) Apollodor. l. 1. p. 13. = Pauſ. l. 1. c. 14.

(*b*) L. 8. c. 4. = Voy. auſſi Strab. l. 14. p. 990. l. 16. p. 1089.

(*c*) Pauſ. l. 8. c. 3.

(*d*) Apollod. l. 3. p. 136. = Ovid. Métam l. 3. v. 102, &c.

(*e*) Apollod. l. 1. p. 31. = Hygin. Fab. 2. = Pauſ. l. 1. c. 44. p. 108.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

On voit encore que selon quelques Auteurs, Mylès fils de Lélex premier roi de la Laconie étoit regardé comme l'inventeur de la meule (*a*). Le regne de ce Prince précede de plus de cent ans l'époque à laquelle on fixe ordinairement l'arrivée de Cérès dans la Gréce. Observons à ce sujet, qu'il a dû se passer quelque tems entre l'usage de l'agriculture & l'invention de la meule chez les Grecs. Semblables à toutes les Nations de l'antiquité, ces Peuples n'ont d'abord connu d'autre maniere de préparer les grains que celle de les faire rôtir (*b*).

Toutes ces considérations me portent à penser, 1°. que l'origine de l'agriculture doit être plus ancienne dans la Grèce, qu'on ne le dit ordinairement. 2°. Que cet Art y a souffert des interruptions. 3°. Que la prétention des Athéniens d'avoir enseigné le labourage à tout le reste de la Gréce, n'est ni des mieux fondées, ni des plus exactes. Voici la maniere dont je tenterois de concilier une partie des contradictions que je viens d'exposer.

Je crois qu'on peut rapporter les premieres

(*a*) Pauf. l. 3. c. 20.

(*b*) Théophrast. *apud* Schol. Hom. *ad* Iliad. l. 1. v. 449. = Eustath. *ad* hunc loc. = Etymol. magn. *voce* Οὐλοχύτας.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

mieres connoiſſances que la Gréce a eues de l'Agriculture, au tems où la famille des Titans s'empara de cette partie de l'Europe (*a*). Ces Princes ſortoient d'Egypte, pays où le labourage a été pratiqué de tems immémorial. Il eſt à préſumer qu'ils en auront inſtruit leurs nouveaux ſujets (*b*) : ils établirent en même tems le culte des Dieux honorés dans le pays d'où ils ſortoient. Hérodote (*c*), Diodore (*d*) & tous les Ecrivains de l'antiquité, reconnoiſſent que la Cérès des Grecs eſt la même Divinité que l'Iſis Egyptienne.

L'extinction de la famille des Titans, qui finit dans la perſonne de Jupiter, replongea la Gréce dans l'anarchie & dans la confuſion. Les peuples ſe remirent à mener une vie errante & vagabonde : les habitans des côtes s'adonnerent à courir les mers & à faire le métier de pirates (*e*). Cet Etat ſubſiſta juſqu'à l'arrivée de nouvelles colonies qui d'Egypte & de Phénicie vinrent s'éta-

(*a*) Voy. la prem. Part. Liv. I. Chap. I.
(*b*) Voy. Æſchyl. *in* Prometh. Vincto. v. 461, &c.
(*c*) L. 2. n. 59.
(*d*) L. 1. p. 18-34-107. l. 5. p. 385.
(*e*) Thucid. l. 1. p. 4 & 6. = Plut. *in* Themiſt. p. 121. E.

s'établir, quelque tems après les Titans, dans plusieurs cantons de la Gréce. Cet espace de tems fut plus que suffisant pour faire perdre la foible teinture des Arts que les Grecs avoient prise sous la domination de leurs premiers Conquérans. J'ai dit ailleurs qu'elle ne paroissoit pas avoir été de longue durée (*a*). La connoissance & la pratique du labourage dûrent particulierement s'abolir assez promptement. Cet Art avoit eu bien de la peine à s'introduire dans la Gréce. Triptolème à qui la tradition fait partager avec Cérès la gloire d'avoir enseigné aux Grecs la culture des grains, trouva bien de l'opposition dans ses desseins. C'est ce qu'il est facile d'appercevoir jusques dans les traits fabuleux dont la nouvelle Mythologie avoit chargé l'histoire de ce Prince : il pensa plus d'une fois lui en couter la vie (*b*). Cérès fut obligée de le faire voyager dans les airs sur un char tiré par des dragons volans (*c*) : allégorie qui doit s'entendre des mesures prises par cette Princesse pour soustraire Triptolème aux dangers que lui

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

(*a*) Prem. Part. Liv. I.

(*b*) Voy. Ovid, Métam. l. 5. v. 654, &c. = Hygin. Fab. 147. = Euseb. Chron. l. 2. p. 82.

(*c*) Apollod. l. 1. p. 13. = Ovid. *loco cit.* = Hygin. Poet. Astr. l. 2. Fab. 14. = Aristid. Orat. in Eleus. t. 1. p. 257.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

lui suscitoit le nouvel art qu'il vouloit introduire.

Bacchus courut les mêmes risques, lorsqu'il voulut instruire les Grecs dans l'art de cultiver la vigne (*a*). Ce n'étoit pas en effet, une légere entreprise que celle de faire changer de mœurs à des espéces de sauvages, tels qu'étoient alors les Grecs. Il ne devoit pas être facile de soumettre aux fatigues de l'agriculre des peuples indépendans & accoutumés à une vie errante, qui ne les obligeoit presque à aucun soin ni à aucune peine. Les hommes n'aiment point à s'assujettir au travail, quelque avantage qui doive leur en revenir (*b*).

Les inondations arrivées sous Ogygès & sous Deucalion, dûrent aussi contribuer à faire perdre la connoissance & la pratique de l'agriculture: ces déluges ravagerent & dévasterent plusieurs contrées de la Gréce (*c*).

La Gréce étoit donc retombée dans l'igno-

(*a*) Voy. Hom. Iliad. l. 6. v. 130, &c. = Diod. l. 3. p. 234. = Apollod. l. 3. p. 141. = Ovid. Met. l. 3. v. 514. = Pauf. l. 1. c. 2. = Hygin. Fab. 132.

(*b*) Voy. la Prem. Part. Liv. II. Chap. I. Art. II. L'exemple des Sauvages de l'Amérique en est une preuve convaincante.

(*c*) Voy. Diod. l. 5. p. 376. = Voy. aussi Prem. Part. Liv. I. Art. V. = & *suprà*, Liv. I.

l'ignorance & la barbarie d'où les Princes Titans l'avoient tirée lorſque différentes Colonies ſorties de l'Egypte & de la Phénicie paſſerent ſucceſſivement dans cette partie de l'Europe. La premiere de ces nouvelles peuplades fut conduite par Cécrops. Ce Prince, à la tête d'une colonie Egyptienne, aborda dans l'Attique & s'y établit 1582 ans avant l'Ere chrétienne (*a*): Cécrops n'ignoroit pas l'agriculture. Cicéron nous apprend qu'il introduiſit dans la Gréce l'uſage de répandre, dans la cérémonie des funérailles, du grain ſur le tombeau des morts lorſqu'on les inhumoit (*b*). On peut donc croire que Cécrops eſſaya de ſemer du grain; mais découragé, ſans doute, par l'ingratitude du terroir de l'Attique ſec & aride, il renonça à cette entrepriſe: on voit qu'il tiroit ſes bleds de Sicile & de Libye (*c*). Il n'en fut pas de même des oliviers. Cécrops en planta, & ils réuſſirent parfaitement bien. Ce Prince établit en conſéquence le culte de Minerve, fondé ſur ce que cette Déeſſe, ſelon l'ancienne tradition, avoit fait connoître aux hommes l'utilité de ces arbres, & leur

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

(*a*) *Suprà*, Liv. I.
(*b*) De Leg. l. 2. n. 25. t. 3. p. 158.
(*c*) Tzetzes, *ex* Philocor. *ad* Heſiod. Op. v. 30. p. 18. Edit. *in*-4°. 1603.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

leur avoit appris à les cultiver (*a*).

Peu de tems après Cécrops, Cadmus & Danaüs, sortis l'un de Phénicie & l'autre d'Egypte, passerent dans la Gréce. Cadmus s'établit dans la Béotie, & Danaüs dans l'Argolide. On vient de voir que suivant toutes les apparences, ces Princes avoient porté l'agriculture dans les cantons où ils s'étoient établis (*b*).

Cent soixante & treize ans environ après Cécrops, l'Attique se trouva affligée d'une grande disette, parceque les convois ordinaires sans doute avoient manqué. Dans cette circonstance Erechtée, conducteur d'une nouvelle Colonie Egyptienne, arriva avec une flotte chargée de bleds & délivra ce pays de la famine qui le pressoit. Les Athéniens en reconnoissance d'un service si important, le placerent sur le thróne (*c*). Erechtée songea aussi-tôt à mettre son peuple en état de ne plus recourir à l'étranger. Jugeant les plaines d'Eleusis plus propres que le reste de l'Attique au labourage, il les fit défricher & ensemencer (*d*). Il eut le bonheur de réussir dans

(*a*) Voy. *infrà*, Art. III.

(*b*) *Suprà*, Liv. I. Chap. IV.

(*c*) Diod. l. 1. p. 34.

(*d*) Marm. Oxon. Ep 13. = Diod. l. 5. p. 385. = Justin. l. 2. c. 6. p. 87. = Phurnut. De Nat. Deorum. c. 28. p. 209.

dans cette entreprise, & d'accoutumer les Athéniens au labourage.

Diodore, de qui nous tenons une partie de ce récit, ajoute que Erechtée enseigna aux Athéniens le culte de Cérès & établit à Eleusis les mysteres de cette Déesse, tels qu'ils se pratiquoient en Egypte. C'est ce qui donna lieu de dire, suivant la remarque du même Historien, que Cérès étoit venue elle-même à Athènes, & de placer sous cette époque la découverte des bleds qui furent alors apportés d'Egypte aux Athéniens, sous le nom & sous les auspices de cette Déesse (a). On a vû que la Cérès des Grecs étoit la même Divinité que l'Isis des Egyptiens, à qui, selon la tradition de ces peuples, on devoit la connoissance du labourage. Erechtée ayant réussi dans son entreprise, il étoit naturel qu'il établît le culte d'Isis. C'étoit par un motif semblable que Cécrops, comme je viens de le dire, avoit institué le culte de Minerve.

Mais l'origine de l'agriculture & celle du culte de Cérès sont plus anciennes dans la Gréce que le regne d'Erechtée: on n'en peut pas douter après les différentes traditions que je viens de rapporter. Je pense donc que l'établissement des

(a) *Loco cit.* & l. 5. p. 333.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

des myſteres de Cerès à Eleuſis, & la connoiſſance du labourage qu'on place ſous Erechtée, ne doivent être regardés que comme un renouvellement, un rétabliſſement d'anciens uſages que les troubles & le malheur des tems avoient inſenſiblement abolis.

Le culte de Cérès prit beaucoup de faveur dans la Gréce ſous le regne d'Erechtée: rien n'eſt plus fameux dans l'antiquité que les myſteres célébrés à Eleuſis. Cette fête, particuliere d'abord aux habitans de l'Attique, devint dans la ſuite commune à tous les Grecs. Les Argiens cependant avoient reçu le culte de Cérès avant les Athéniens (*a*): mais ſoit qu'ils n'en connuſſent pas tous les myſteres, ſoit par des motifs que nous ignorons aujourd'hui, l'honneur d'avoir communiqué à toute la Gréce le culte de Cérès eſt demeuré aux Athéniens. Comme dans l'idée de ces peuples, la connoiſſance du labourage étoit jointe à l'établiſſement des myſteres d'Eleuſis, ils ont voulu faire croire que la Gréce leur étoit également redevable de l'un & de l'autre objet. Nous voyons néanmoins que quelques Villes Grecques réclamoient contre cette prétention: mais

(*a*) Voy. Hérod. l. 2. n. 171. = Pauſ. l. 1. c. 14.

mais il ne paroît pas qu'on y ait fait attention. La pluralité des suffrages s'est déclarée pour les Athéniens : ils passent, dans presque tout ce qui nous reste aujourd'hui d'anciens écrits, pour avoir policé la Gréce. C'est à la plume de leurs Ecrivains qu'ils doivent sans doute cette prééminence. Les Athéniens vains à l'excès, se vantoient à chaque instant d'avoir communiqué les Arts, les Loix & les Sciences à tout le reste des Grecs. Argos, Thèbes & quelques autres Villes, où l'origine des Arts me paroît presque aussi ancienne que dans l'Attique, n'ont produit ni autant d'Ecrivains, ni d'un mérite égal à ceux d'Athènes. Les écrits des Athéniens l'ont donc toujours emporté : les Auteurs anciens, même les Romains, nourris de ces lectures, y ont puisé ces idées de supériorité que les Athéniens ont de tout tems songé à s'arroger : ils les ont adoptées, & nous les ont transmises. Telle est peut-être la source de cette antériorité de connoissances dont jouissent encore aujourd'hui les Athéniens. Ce ne sont au surplus que des conjectures : mais c'est un expédient auquel on n'est que trop souvent obligé d'avoir recours lorsqu'on veut traiter des événemens de cette haute antiquité.

Si l'agriculture, comme je le soupçonne, a eu de la peine à s'introduire chez

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

chez les Grecs dans les premiers tems, ces peuples par la ſuite penſerent bien différemment. Dans tous les Etats, formés par les nouvelles colonies dont je viens de parler, les Souverains s'appliquerent à détourner leurs ſujets de l'habitude de courir les mers. Ils employerent divers moyens pour les porter à cultiver la terre: j'en ai parlé à l'article du Gouvernement (*a*). Leur deſſein réuſſit, les Grecs ne tarderent pas à ſentir & à reconnoître les avantages de l'agriculture: ils s'y adonnerent avec beaucoup d'ardeur & de ſuccès.

L'orge eſt la premiere eſpéce de grains que les Grecs aient cultivée (*b*), & les plaines de Rharia ont été les premieres qui ayent été enſemencées dans l'Attique (*c*). La ſorte de grains qui y fut ſemée n'eſt pas à la vérité déſignée dans les marbres: le mot eſt effacé, mais on y peut ſuppléer par Pauſanias. Cet Auteur dit qu'en mémoire des premiers eſſais de l'Agriculture, l'eſpéce de gâteau dont les Athéniens ſe ſervoient dans leurs ſacrifices, ſe faiſoit encore de ſon tems avec

(*a*) Liv. I. Art. VIII.

(*b*) Dionyſ. Halicarn. l. 2. p. 95. = Plut. t. 2. p. 292. B. = Plin. l. 18. ſect. 14. p. 108. = Pauſ. l. 1. c. 38. = Pindar. Schol. *ad* Olymp. Od. 9. p. 93.

(*c*) Marm. Oxon. Ep. 13. = Plutarque paroît oppoſé à cette tradition t. 2. p. 144. A.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

avec de l'orge cueillie dans le champ Rharia (*a*). On ignore dans quel tems on a commencé à cultiver dans la Gréce le froment & les autres grains. Il y a lieu, par exemple, de douter que dans les siécles dont nous parlons présentement, ni même long-tems après, les Grecs aient connu l'avoine. On voit qu'au tems de la guerre de Troye l'orge étoit la nourriture ordinaire des chevaux (*b*).

Homère & Hésiode sont les seuls qui puissent nous donner quelques connoissances sur la maniere dont anciennement les Grecs cultivoient leurs terres. On peut juger des pratiques originaires par celles qui subsistoient du tems de ces Auteurs. Il paroît qu'on donnoit alors trois façons à la terre (*c*). Deux sortes de

(*a*) L. 1. c. 38.
(*b*) Odyss. l. 4. v. 41.
(*c*) Ibid. l. 5. v. 127. = Hesiod. Theog. v. 971. = Voy. Salmas. Plin. exercit. p. 509, &c. = Le Clerc, not. *in* Hesiod. p. 264. & 266.

Je crois entrevoir une preuve de cette ancienne pratique dans le nom de TRIPTOLEME, le Clerc, suivant sa coutume a été chercher dans les langues Orientales l'étymologie de ce mot. TRIPTOLEME, suivant son idée, signifie *Briseur de sillons*. Bibl. Univers. t. 6. p. 54 & 91.

Mais je crois qu'il seroit plus naturel de tirer le nom de TRIPTOLEME des deux mots Grecs τρὶς & πολέω, *ter verso*.

Ce nom probablement fait allusion à l'usage de donner trois façons à la terre; usage que la tradition des

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

de charrues étoient en uſage : l'une qui n'étoit que d'une ſeule piéce de bois, l'autre, plus compoſée, conſiſtoit dans deux morceaux de bois ajuſtés de façon qu'une partie faiſoit le corps de la charrue, & l'autre ſervoit à atteler les bœufs. J'emprunte d'Héſiode cette deſcription (*a*) : mais j'avoue en même tems qu'il n'eſt pas aiſé de ſe former une idée claire & nette de toute cette méchanique. On peut dire en général que ces charrues étoient fort ſimples : elles n'avoient point de roues & on ne voit pas qu'il y entrât aucun ferrement (1).

Les

des Grecs portoit ſans doute avoir été enſeigné par TRIPTOLEME. Un paſſage d'Héſiode paroît favoriſer cette conjecture. *Voy.* Theog. v. 971.

(*a*) C'eſt ce qu'on peut conjecturer des épithétes que ce Poëte donne aux deux charrues dont il parle. *Oper* & *Dies*. v. 432. & 433. = Voy. Græviús Lection. Heſiod. p. 48 & 49. = Hom. Iliad. l. 10. v. 353. & Schol. *ad* hunc verſ.

(1) On pourroit objecter qu'Homère, Iliad. l. 23. v. 835. en parlant d'une maſſe de fer, dit qu'elle peut être d'un grand uſage à un laboureur, & conclure de-là qu'il en entroit dans la conſtruction des charrues. Mais je crois que ce Poëte a voulu dire ſeulement que le fer étoit propre à faire pluſieurs des outils dont on a beſoin à la campagne, telles que les faucilles, les haches, &c. La raiſon ſur laquelle je me fonde eſt, que ſi on avoit employé le fer dans la conſtruction des charrues, le ſoc, ſans contredit, auroit dû en être fabriqué. Mais Héſiode, qui probablement étoit poſtérieur à Homère, dit clairement que le ſoc étoit fait d'une eſpéce de chéne très-dur appellé Πρῖνος. *Op.* & *Dies*. v. 436.

Les bœufs & les mulets paroiſſent avoir été les animaux dont les Grecs faiſoient le plus ordinairement uſage pour labourer (*a*). Ils ſe ſervoient de mulets préférablement aux bœufs, quand il ne falloit ouvrir la terre que légerement, comme lorſqu'il s'agiſſoit de donner à un champ une ſeconde façon (*b*). On peut conjecturer auſſi & avec aſſez de fondement que les chevaux étoient quelquefois employés à ce travail (*c*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

Les Grecs ont été long-tems ſans connoître la herſe. Cette machine ne paroît pas avoir été en uſage même dans le ſiécle d'Héſiode. On voit en effet que ce Poëte emploie un jeune eſclave à recouvrir avec une bêche la ſemence répandue ſur la ſurface de la terre (*d*).

L'uſage de fumer les terres étoit établi très-anciennement dans la Gréce. Pline en attribue l'invention à Augias, ſi fameux dans l'antiquité Grecque par la quantité immenſe de ſes troupeaux (*e*). Le ſoin de nettoyer les étables de ce Prince fut, dit-on, un des travaux qu'Euryſthée impoſa à Hercule (*f*). Ce qu'il

(*a*) Heſiod. *Op.* & *Dies.* v. 46.
(*b*) Voy. Illiad. l. 10. v. 351, &c. = Odyſſ. l. 8. v. 124.
(*c*) Héſiod. *Op.* & *Dies.* v. 816.
(*d*) Id. *Opera*, v. 469, &c.
(*e*) L. 17. ſect. 6. p. 55.
(*f*) Diod. l. 4. p. 259. = Pauſ. l. 5. c. 1. p. 377.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

qu'il y a de certain, c'est que le secret d'améliorer les terres & de les fertiliser par le moyen du fumier, étoit connu des Grecs dès les tems les plus reculés. Homère en parle très-précisement (*a*). Ciceron (*b*) & Pline (*c*) l'avoient déja remarqué (*d*).

Ces Peuples avoient une façon de faire la moisson différente de celle que nous pratiquons aujourd'hui. Leurs moissonneurs ne se rangeoient point à la file, comme font les notres. Ils se partageoient en deux bandes qui prenant chacune le champ par un bout s'avançoient l'une contre l'autre & se rejoignoient vers le milieu (*e*). Les Grecs n'entassoient point leurs grains en gerbes dans des granges comme c'est notre pra-

(*a*) Odyss. l. 17. v. 297, &c.
(*b*) De Senect. n. 15. t. 3. p. 312.
(*c*) L. 17. sect. 6. p. 55.
(*d*) Le passage d'Homère désigné par Ciceron & par Pline, se trouve dans l'Oyssée, l. 23. v. 225 & 226.

Il s'agit de Laërte, pere d'Ulysse, qu'Homère, suivant ces deux Auteurs, représente occupé a fumer ses terres. C'est dans ce sens qu'ils traduisent le mot λιστρεύοντα, employé par ce Poëte, quoiqu'à la lettre ce mot veuille dire simplement *applanir* ou *ratisser*. Mais sans avoir recours à ce passage qui peut être douteux, on trouve dans celui que j'ai cité l'usage de fumer les terres établi d'une maniere précise.

(*e*) Iliad. l. 11. v. 67, &c.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.]

pratique. Ils les mettoient dans des vases de terre, ou dans des corbeilles destinées à cet usage (*a*). Au lieu de battre le blé avec des fléaux, ils le faisoient fouler par des bœufs (*b*). Il y a bien de l'apparence que le van dont ils se servoient, ne ressembloit point au nôtre. On conjecture que cette machine étoit faite à peu-près comme une pelle (*c*).

J'ai déja dit ailleurs, qu'originairement les Grecs, comme tous les autres Peuples, avoient ignoré l'Art de réduire les grains en farine. Ils les mangeoient encore verds & à demi grillés. Ils apprirent ensuite à les broyer. Cet Art a été fort grossier dans les commencemens. On ne connoissoit que les pilons & les mortiers pour réduire les grains en farine (*d*). Les Grecs par degrés ont eu l'usage des moulins à bras. On a vû qu'ils faisoient honneur de cette invention à Mylès fils de Lélex premier roi de la Laconie. Ces machines cependant étoient fort imparfaites. On ignoroit alors l'art de les faire mouvoir par le moyen de l'eau & du

vent.

(*a*) Hésiod. *Op.* v. 475 & 482, &c.
(*b*) Iliad. l. 20. v. 495, &c.
(*c*) Odyss. l. 11. v. 125. = Voy. les notes de Mad. Dacier.
(*d*) Hésiod. *Op.* v. 423.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

vent. Les anciens, pendant bien des siécles, n'ont connu que les moulins à bras. Dans la Gréee (*a*) comme en Egypte (*b*), c'étoient les femmes qui étoient chargées du travail pénible de faire tourner la meule.

Les Grecs étoient dans l'usage de donner à leurs grains, avant que de les faire moudre, plusieurs préparations qui prouvent combien les machines qu'ils employoient à cette opération étoient imparfaites. Ils commençoient par mettre tremper leurs grains dans de l'eau. Ils les laissoient ensuite sécher pendant un mois entier: puis ils les faisoient griller. Ce n'étoit qu'après toutes ces opérations qu'on portoit les grains au moulin (*c*). J'ai expliqué ailleurs les motifs de tous ces apprêts (*d*).

Je n'ai rien de particulier à dire sur la maniere dont les Grecs ont employé la farine dans les premiers tems. J'ai suffisamment parlé de ces anciennes pratiques dans la premiere Partie de cet Ouvrage (*e*). On ne peut point déterminer le tems où l'Art de faire le pain a commencé à être connu dans la Gréce. La

(*a*) Odyss. l. 7. v. 103, &c. l. 20. v. 105, &c.
(*b*) Voy. 1e Part Liv. II. Chap. I.
(*c*) Plin. l. 18. sect. 14. p. 108.
(*d*) Prem. Part. Liv. II. Chap. I.
(*e*) Liv. II. Chap. I.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

La tradition faiſoit honneur de cette invention au Dieu Pan (a). On voit par Homère que cette découverte devoit être aſſez ancienne (b). Je remarquerai encore que dans les tems héroïques les femmes paroiſſent avoir été les ſeules qui ſe mêlaſſent du ſoin de préparer cet aliment (c).

(a) Caſſiodor. Var. l. 6. Formul. 18. p. 106.
(b) Iliad. l. 9. v. 216. = Odyſſ. l. 1. v. 147.
(c) Voy. Odyſſ. l. 7. v. 103, &c. l. 18. v. 559 & 560. = Hérod. l. 8. n. 137.



ARTICLE SECOND.

De l'Art de faire le Vin.

L'ÉPOQUE à laquelle les Grecs ont commencé à cultiver la vigne & à connoître l'art de faire le vin, ſouffre preſque autant de difficultés que celle du labourage. Les Athéniens prétendoient également en avoir communiqué la connoiſſance à toute la Gréce (a). Ils en plaçoient l'époque ſous le regne de

(a) Apollod. l. 3. p. 197. = Hygin. Fab 130. = Juſtin. l. 2. c. 6. = Pauſ. l. 1. c. 2. = Propert. l. 2. Eleg. 33. v. 29.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

de Pandion premier (*a*), cinquieme roi d'Athènes, 1463 ans avant J. C. Mais ils n'étoient pas d'accord ſur l'Auteur de cette découverte. Les uns en faiſoient honneur à Bacchus (*b*); les autres à un certain Eumolpe qui avoit, dit-on, quitté la Thrace dont il étoit originaire, pour venir s'établir dans l'Attique (*c*). Je ne crois pas qu'on doive beaucoup s'arrêter à cette prétention des Athéniens. A tous égards, elle ne me paroît nullement fondée.

La plus grande partie des Auteurs anciens s'accorde à rapporter la découverte de la vigne à Bacchus. Ils reconnoiſſent, il eſt vrai, pluſieurs perſonnages qui ont porté ce nom, néanmoins il n'y en a aucun qui n'ait paſſé pour fils de Jupiter. On devroit donc faire remonter les premieres connoiſſances que la Gréce a eues ſur l'art de faire le vin, aux ſiécles où les Titans ont régné dans cette partie de l'Europe; & je penſe en effet que la culture de la vigne a pû s'introduire chez les Grecs ſous la domination de ces Princes. Mais

(*a*) Apollod. l. 3. p. 197.
(*b*) Id. ibid. = Hygin. Fab. 130.
(*c*) Plin. l. 7. ſect. 57. p. 415.
Pline fait cet EUMOLPE, Athénien, mais à tort. Il étoit originaire de Thrace, d'où il vint s'établir à Athènes. *Voy.* Strab. l. 7. p. 494.

Mais il en aura été de cette connoissance comme de plusieurs autres qui s'abolirent dans les troubles & dans la confusion que l'extinction de la famille des Titans & la destruction de leur Empire occasionnerent dans la Gréce.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

J'ai déja dit que quelques tems après cet événement, des conducteurs de nouvelles colonies avoient reporté dans la Gréce les arts sous les auspices des Dieux honorés dans les pays d'où ils venoient: fondé sur ce principe, je conjecture que la Béotie a été le premier canton de la Gréce où la culture de la vigne ait été renouvellée. Cadmus à la tête d'une colonie Phénicienne s'y établit 1519 ans avant l'Ere Chrétienne. Ce Prince avoit appris dans ses voyages l'art de planter la vigne. Il en fit part à ses sujets, & établit en même tems le culte de Bacchus à qui la tradition des Peuples de l'Orient faisoit honneur de la découverte du Vin. Tout semble favoriser ce systême. Les Grecs disoient que leur Bacchus étoit issu de Jupiter & de Sémelé fille de Cadmus. Hérodote nous donne l'explication de cette fable en nous apprenant que ce Prince introduisit dans la Gréce le culte de Bacchus (*a*). Je crois cependant, par les raisons que j'ai déja expliquées, que Cadmus ne fit que l'y renouveller. Les

(*a*) L. 2. n. 49.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Les Grecs avoient des pratiques très-singulieres pour faire leur vin. Après avoir coupé les raisins ils les exposoient pendant dix jours au soleil & à la fraîcheur de la nuit. Ils les mettoient ensuite à l'ombre pendant cinq jours & le sixieme ils les fouloient (*a*). Cette méthode étoit, comme on voit, très-longue & très-embarrassante. Difficilement pouvoit-on faire à la fois une grande quantité de vin. Il falloit un terrein considérable pour étendre & exposer au soleil la quantité de grappes suffisante pour faire, par exemple, dix piéces de vin. Il ne falloit pas un espace moins étendu & il falloit encore plus de précautions pour faire ensuite sécher à l'ombre ces mêmes grappes. Toutes ces façons étoient sujettes à bien des inconvéniens. Le vin alors devoit être fort cher dans la Gréce, quoiqu'on y en recueillît beaucoup. On en juge ainsi par les épithètes qu'Homère donne à plusieurs de ces contrées.

Les Grecs ne gardoient point leurs vins dans des tonneaux. L'invention utile de ces vaisseaux de bois si commodes leur étoit inconnue. Ils mettoient leurs vins dans des outres, & plus

(*a*) Odyss. l. 7. v. 122, &c. = Hésiod. *Oper.* v. 611, &c. = Voy. les Notes de Mad. Dacier sur le 7me livre de l'Odyssée, p. 160.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

plus communément dans de grands vases de terre cuite (*a*). Athénes étoit particulierement renommée pour la fabrique de ces sortes de vaisseaux (*b*). Mais cet usage de conserver le vin dans des vases de terre exposés à se briser, ou dans des sacs de peau, sujets à contracter de mauvaises odeurs, ou à se découdre, rendoit alors le transport des vins plus difficile, & la garde moins sure qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Le vin, si l'on en croit quelques Auteurs, ne fut pas le seul présent que Bacchus fit aux Grecs. A l'exemple d'Osiris, il leur apprit à composer avec de l'eau & de l'orge une boisson qui, pour la force & la bonté, approchoit du vin (*c*). Ovide en parlant de la rencontre que Cérès, épuisée de lassitude, fit d'une vieille femme nommée Baubo, dit que la Déesse lui ayant démandé de l'eau, la vieille lui présenta une liqueur composée avec du grain rôti (*d*). Il paroît que les Auteurs que je cite, ont voulu désigner la bierre; mais on peut douter que la connoissance

(*a*) Odyss. l. 9. v. 196. = Iliad. l. 9. v. 465. = Herod. l. 3. n. 6. = Diod. l. 5. p. 380. = Plin. l. 35. sect. 46. p. 711.

(*b*) Voy Casaub. not. *in* Athen. l. 1. c. 22. p. 65.

(*c*) Diod. l. 4. p. 248.

(*d*) Métam. l. 5. v. 449, &c.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

ce de cette boisson ait été aussi ancienne dans la Gréce qu'ils le disent. Homère n'en parle jamais. Est-ce à dessein ? Ou plutôt ne seroit-ce pas une marque que, de son tems, la bierre n'étoit pas encore en usage ?



ARTICLE TROISIEME.

De l'Art de faire l'Huile.

J'AI CRU devoir refuser aux Athéniens l'honneur d'avoir communiqué à toute la Gréce le labourage & la culture de la vigne. Je n'en dirai pas autant de tout ce qui concerne la plantation des oliviers & l'art de tirer l'huile de leur fruit. L'Attique paroît avoir été incontestablement le premier canton de la Gréce où cette partie de l'agriculture ait été connue (*a*). Les Athéniens en furent redevables à Cécrops. Ce Prince sortoit de Saïs (*b*) ville de la basse Egypte, où la culture de l'olivier faisoit la principale occupation des habitans

(*a*) Hérod. l. 5. n. 82. = Ælian. Var. Hist. l. 3. c. 38. = Justin. l. 2. c. 6.
(*b*) Diod. l. 1. p. 33.

tans (*a*). Cécrops qui trouva le terroir de l'Attique très-convenable à cette efpéce d'arbres, eut foin d'en faire planter (*b*). Le fuccès répondit à fon attente. Athènes en peu de tems devint fameufe par l'excellence de fon huile. C'étoit même anciennement le feul endroit de la Gréce où l'on trouvât des oliviers (*c*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jufqu'à l'établiffement de la Royauté chez les Hébreux.

L'Antiquité croyoit être redevable à Minerve de la découverte de cet arbre (*d*). Auffi cette Déeffe étoit-elle particulierement révérée à Saïs (*e*). La culture de l'olivier fut donc apportée dans la Gréce fous les aufpices de Minerve. Cécrops en faifant part de cette connoiffance aux habitans de l'Attique, eut foin d'établir en même tems le culte de cette Déeffe (*f*). La fête de Minerve étoit célébrée à Athènes (g) de la même maniere qu'à Saïs (*h*), en allumant

(*a*) Hérod. l. 2. n. 59 & 62.
(*b*) Syncell. p. 153. B.
(*c*) Hérod. l. 5. n. 82.
(*d*) Virgil. Georg. l. 1. v. 18. = Diod. l. 5. p. 389.
(*e*) Hérod. l. 2. n. 59 & 62. = Cicero de Nat. Deor. l. 3. n. 23. t. 2. p. 506.
(*f*) Pauf. l. 1. c. 27. l. 2. c. 36. = Eufeb. Præp. Evang. l. 10. c. 9. p. 486.
(*g*) Marsh. p. 128.
(*h*) Hérod. l. 2. n. 62.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

mant une quantité innombrable de lampes.

Les Grecs ont débité bien des fables ſur tous ces événemens. Ils contoient que Minerve & Neptune étoient entrés en diſpute ſur l'honneur de donner un nom à la ville d'Athènes. Il fut queſtion de terminer ce différend: les uns diſent qu'on s'en rapporta à Cécrops (*a*), d'autres que l'Oracle ordonna d'aſſembler tout le peuple (*b*); quelques-uns enfin (*c*), que les douze grands Dieux furent choiſis pour juger de la diſpute. Quoiqu'il en ſoit, il fut réglé que celle des deux Divinités qui produiroit l'invention la plus utile, donneroit ſon nom à la ville qu'on fondoit. Neptune d'un coup de trident fit ſortir le cheval d'un rocher; Minerve en frappant la terre de ſa lance en fit ſortir l'olivier: cette production lui adjugea la victoire. L'explication de cette ſable n'eſt pas difficile à pénétrer.

Il paroît que ce ne fut pas ſans quelque difficulté que Cécrops engagea les habitans de l'Attique à s'adonner à la culture des oliviers. L'établiſſement du culte des Dieux étoit alors trop intimement

(*a*) Euſeb. Chron. l. 2. p. 75.
(*b*) Varro *apud* Auguſt. de Civit. Dei. l. 18. Chap. 9.
(*c*) Apollod. l. 3. p. 192.

ment lié avec l'établissement des Arts pour qu'on pût recevoir l'un sans l'autre. Adopter le culte de Minerve, c'étoit déclarer qu'on vouloit s'adonner aux Arts dont cette Déesse passoit pour l'inventrice. Les anciens habitans de l'Attique, profitant du voisinage de la mer, s'étoient habitués à la piraterie: Neptune en conséquence étoit leur Divinité tutélaire. Une partie s'opposa donc aux nouveaux établissemens de Cécrops; il vouloit changer l'ancienne maniere de vivre. Ce Prince trouva cependant le moyen de gagner le plus grand nombre des habitans, & la pluralité des suffrages fit donner au culte de Minerve, c'est-à-dire, à l'Agriculture, la préférence.

On reconnoît encore dans les circonstances de cette fable cet esprit de vanité qui, dans les tems postérieurs, avoit porté les Grecs à inventer les fictions les plus extraordinaires pour rapporter à leurs Dieux l'invention & la connoissance de tous les Arts. Ils les avoient reçus de leurs premiers Souverains, qui sortant de pays policés, avoient apporté dans la Gréce des découvertes oubliées ou inconnues jusqu'à leur arrivée. Ils avoient introduit en même tems le culte des Dieux qui étoient censés les auteurs de toutes ces in-

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

inventions: on confondit inſenſiblement l'hiſtoire & les motifs de ces établiſſemens. Les Grecs naturellement vains, & amateurs du merveilleux, brouillerent les idées & obſcurcirent la tradition, pour attribuer aux Divinités qu'ils s'étoient créées, la découverte de tous les Arts.

J'ai parlé dans la premiere Partie de cet Ouvrage des différentes pratiques inventées originairement pour s'éclairer pendant la nuit. On a vû que le plus ou le moins d'induſtrie dans les moyens que les hommes ont imaginés pour remédier à l'obſcurité des ténebres, diſtinguoit les peuples barbares des nations policées. Si cette propoſition eſt vraie, on peut dire qu'à cet égard les Grecs des ſiécles héroïques ne différoient point des peuples dont nous nous formons l'idée la plus déſavantageuſe. Leur peu d'induſtrie ne leur avoit pas encore permis de ſe procurer aucun des moyens propres à s'éclairer facilement & commodément pendant la nuit.

Les Grecs n'ignoroient pas alors l'art de faire de l'huile; cependant ils n'avoient pas l'uſage des lampes: ils connoiſſoient également la cire & le ſuif; mais ils n'avoient pas trouvé le ſecret d'en tirer la principale utilité. Ces peuples, aux tems dont je parle, ne s'éclai-

clairoient qu'à la lueur des braſiers qu'on allumoit dans les appartemens (*a*): les Princes, & ceux qui ſe picquoient de délicateſſe, brûloient des bois odoriférans (*b*). Virgile s'eſt conformé à l'uſage de ces anciens tems lorſqu'il dit que Circé faiſoit bruler du cédre pour s'éclairer (*c*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

A l'égard des torches dont il eſt ſouvent parlé dans Homère, c'étoient des morceaux de bois fendus en long qu'on portoit à la main lorſqu'on vouloit aller la nuit d'un lieu dans un autre (*d*). J'ai fait voir dans la premiere Partie l'ancienneté & l'univerſalité de cette pratique (*e*): j'ajouterai que probablement on employoit pour cet uſage des bois réſineux.

Homère, à la vérité, s'eſt ſervi dans une ſeule occaſion d'un terme qui pourroit d'abord donner à penſer que les Grecs connoiſſoient les lampes dès les tems héroïques. Il raconte dans l'Odyſſée que Minerve prit un vaſe d'or pour éclai-

(*a*) Odyſſ. l. 6. v. 305. l. 18. v. 306, &c. l. 19. v. 63, &c.
(*b*) Odyſſ. l. 5. v. 59 & 60.
(*c*) *Urit odoratam nocturna in lumina cedrum.* Æneid. l. 7. v. 13.
(*d*) Odyſſ. l. 18. v. 309, 310 & 316.
(*e*) Liv. II. Chap. I. Art. IV.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

éclairer Ulysse (*a*): mais il est plus que probable que ce vase n'étoit point une lampe. En effet, il n'est jamais parlé dans ce Poëte de rien qui ait rapport à ces sortes de machines : on voit au contraire que dans toutes les occasions où il auroit pû placer des lampes, il ne parle que de torches ardentes. Aussi le Scholiaste croit-il que le mot dont Homère s'est servi pour désigner le vase porté par Minerve doit s'entendre d'une gaîne d'or dans laquelle on avoit inséré une torche (*b*). Je penserois plutôt qu'il s'agit d'une espéce de réchaud dans lequel on mettoit des morceaux de bois qui rendoient un feu vif & clair. Les Turcs se servent encore aujourd'hui pour s'éclairer de machines à peu-près semblables (*c*).

Quoi

(*a*) L. 19. v. 34.
(*b*) *Ad* Odyss. l. 19. v. 34.
(*c*) Trév. Mars 1721. p. 373.
Homère ne désigne point ce que Minerve prit pour éclairer Ulysse, autrement que par le mot λύχνον: il est certain que dans les siécles postérieurs on a entendu constamment par λύχνος, une *lampe*; mais je ne pense pas que dans Homère, ce mot doive avoir la même signification; car il ne parle jamais d'huile pour s'éclairer. Je penserois donc que λύχνος, dans ce passage désigne une espéce de réchaud, où l'on mettoit de petits morceaux de bois enflammés. C'est la seule fois au surplus que le terme de λύχνος, se trouve dans Homère.

Quoiqu'il en ſoit, on peut aſſurer qu'il n'eſt jamais parlé dans Homère d'huile, de cire ni de ſuif, pour s'éclairer. Les Grecs ne ſe ſervoient aux tems héroïques du ſuif, ou, pour parler plus juſte, de la graiſſe que pour frotter & amollir les matieres que le tems avoit endurcies (*a*). A l'égard de la cire, quoiqu'ils la connuſſent, ils l'employoient à tout autre uſage qu'à la brûler (1). Pour l'huile, ils ne s'en ſervoient inconteſtablement que pour s'oindre & ſe frotter. J'avoue que les lampes étant auſſi anciennes dans l'Aſie & dans l'Egypte, qu'on l'a vû (*b*), il eſt aſſez étonnant que la connoiſſance n'en fût pas encore paſſée chez les Grecs au tems de la guerre de Troye, mais leur ignorance à cet égard n'en eſt pas moins certaine.

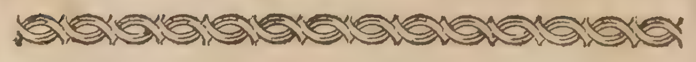
II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

(*a*) Voy. Odyſſ. l. 21. v. 178. & ſuiv.

(1) On enduiſoit de cire les vaiſſeaux, les tablettes de bois pour écrire, &c. La ſeule fois qu'il en ſoit parlé dans Homère, c'eſt à l'occaſion d'Ulyſſe que ce Poëte dit s'être ſervi de cire pour boucher les oreilles de ſes compagnons, afin de les empêcher d'entendre la voix des ſyrênes. *Odyſſ.* l. 12. v. 173.

(*b*) Prem. Part. Liv. II. Chap. I. Art. IV.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.



ARTICLE QUATRIEME.

De la Culture des Arbres fruitiers.

ON NE PEUT pas douter que les Grecs ne se soient adonnés très-anciennement à la culture des Arbres fruitiers; les figues & les poires paroissent avoir été les premieres espéces de fruits qu'ils aient connus (*a*): on peut y ajouter les pommes. On voit en effet des figuiers, des poiriers & des pommiers dans la description qu'Homère fait du verger de Laërte (*b*) pere d'Ulysse. Les figues particulierement étoient regardées comme le premier aliment d'un goût agréable dont les Grecs eussent usé (*c*). Les différentes traditions que ces peuples débitoient sur l'époque à laquelle ils avoient connu ce fruit, prouvent, comme je l'ai déja dit, que les premieres connoissances de l'agriculture étoient fort anciennes dans la Gréce; mais que cet art y avoit souffert des interruptions. Les

(*a*) Ælian. Var. Hist. l. 3. c. 39. = Plut. t. 2. p. 303. A.
(*b*) Odyss. l. 24. v. 337, &c.
(*c*) Athen. l. 3. c. 2. p. 74.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Les uns en effet rapportoient la connoiſſance du figuier à Bacchus (*a*), & plaçoient cet événement ſous Pandion I. (*b*), qui régnoit à Athènes 1463 ans avant Jeſus-Chriſt. D'autres en faiſoient honneur à Cérès (*c*), dont on fixe l'arrivée dans la Gréce au regne d'Erechtée (*d*) 1426 ans avant l'Ére-Chrétienne. Mais, ſuivant une autre tradition, les Grecs avoient connu le figuier bien auparavant ces époques. Cette tradition portoit que Sycée, un des Titans fils de la terre, étant pourſuivi par Jupiter, cette mere tendre avoit fait ſortir le figuier de ſon ſein pour ſervir d'aſyle & de nourriture en même tems à ce fils bien-aimé (*e*).

Toutes ces variations font voir que les Grecs avoient reçu quelques connoiſſances de l'agriculture ſous la domination des Titans. Les troubles qui s'éleverent à la mort de ces Princes, firent négliger la culture de la terre que de nouvelles colonies ſorties d'Egypte & de Phénicie remirent en honneur dans la Gréce, vers le commencement des ſié-

(*a*) Ibid. c. 5. p. 78.
(*b*) Apollodor. l. 3. p. 197.
(*c*) Pauſ. l. 1. c. 37. p. 89.
(*d*) Marm. Oxon. Ep. 12.
(*e*) Athen. l. 3. c. 5. p. 78.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

ſiécles que nous parcourons préſentement.

On ne peut entrer dans aucun détail ſur la maniere dont les Grecs cultivoient les Arbres fruitiers aux tems héroïques. Rien ne ſçauroit nous en inſtruire: je penſe qu'ils étoient alors fort ignorans dans cette partie de l'agriculture. On n'avoit pas encore ſongé à la réduire en préceptes. Je crois avoir ſuffiſamment prouvé ailleurs que l'art de greffer étoit alors abſolument inconnu (*a*). Aux preuves que j'en ai données, on peut ajouter la réflexion qu'Héſiode faiſoit à l'égard des oliviers. Cet Auteur, au rapport de Pline (*b*), diſoit que jamais homme n'avoit vû le fruit d'olivier qu'il eût planté; marque que de ſon tems les Grecs entendoient encore très-peu la culture des Arbres fruitiers.

J'obſerverai encore au ſujet des figuiers, que l'arbre auquel on donnoit ce nom dans la Gréce n'étoit pas de la même eſpéce que celui qui croît dans nos climats. Cette ſorte de figuier eſt beaucoup plus fertile que les notres (*c*), mais ſes fruits ne peuvent venir en maturité qu'après avoir été piqués par des inſectes qui s'engendrent dans le fruit d'une

(*a*) Voy. *ſuprà*, Chap. 1er.
(*b*) L. 15. ſect. 2. p. 732.
(*c*) Tournefort, Voyage du Levant, t. 1. p. 340.

d'une eſpéce de figuier ſauvage, appellé par les Anciens *Caprificus*. Auſſi avoit on grand ſoin d'en planter à côté des figuiers domeſtiques (*a*). Cet uſage ſe continue encore aujourd'hui dans les iſles de l'Archipel (*b*). Il s'en faut de beaucoup au ſurplus, que ces ſortes de figues ſoient comparables aux notres pour la bonté & la délicateſſe (*c*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

Je crois pouvoir joindre à cet article quelques autres pratiques qui ont aſſez de rapport à l'Agriculture, priſe dans l'idée générale des productions & des travaux de la campagne.

Les Arts les plus communs & les plus ordinaires ne ſont certainement pas les moins utiles. Strabon, parlant des anciens Habitans de la grande Bretagne, obſerve que ces Peuples qui avoient beaucoup de troupeaux, ne connoiſſoient pas l'art de faire cailler le lait & de le réduire en fromage. Il donne, avec grande raiſon, ce fait comme une marque de la groſſiereté & de l'ignorance de cette nation (*d*). Les Grecs dans les ſiécles que nous parcourons préſente-

(*a*) Ariſt. Hiſt. Animal. l. 5. c. 32. p. 857. = Theophraſt. de Cauſ. Plant. l. 2. c. 12. p. 246. = Plin. l. 15. ſect. 21. p. 747. = Athen. l. 3. c. 4. p. 76 & 77.

(*b*) Tournefort, *loco cit.* p. 338, &c.

(*c*) Ibid. p. 340.

(*d*) L. 4. p. 305.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

tement n'étoient pas aussi dépourvus de connoissances. Ils étoient instruits de l'art de faire des fromages. Homère en parle souvent (*a*). Les Grecs prétendoient être redevables de cette connoissance à Aristée roi d'Arcadie (*b*). Il leur avoit, dit-on, encore appris l'art d'élever les abeilles & de mettre leur miel à profit (*c*). Je douterois assez de ce dernier fait. Il paroît qu'aux tems héroïques on ne connoissoit pas encore dans la Gréce l'usage des ruches. On peut le conjecturer d'après un passage où Homère compare l'armée des Grecs à un essain d'abeilles. Il fait sortir cet essain non pas d'une ruche, mais du creux d'un rocher (*d*). CHA-

(*a*) Iliad. l. 11. v. 638. = Odyss. l. 7. v. 225.
(*b*) Justin. l. 13. c. 7.
Aristée avoit épousé Autonoé, fille de Cadmus. *Hesiod. Theog.* v. 977. = Diod. l. 4. p. 324.
(*c*) Diod. Justin. *locis cit.*
(*d*) Iliad. l. 2. v. 87, &c.
On trouve à la vérité dans Hésiode, Theogon. v. 594 & 598. ces mots σμῆνος & σίμβλος, employés par la suite à désigner les ruches où les abeilles font leur miel. Mais indépendamment de ce que ces deux mots ne se trouvent point dans Homère, & qu'on a plusieurs raisons pour croire Hésiode postérieur à ce Poëte, je ne voudrois pas même conclure des paroles d'Hésiode, que les Grecs connussent de son tems l'art de rassembler les abeilles dans des ruches. Si cette pratique eut été connue dans les siécles où Hésiode écrivoit, il en auroit vraisemblablement donné quelques préceptes, comme Virgile l'a fait dans ses Géorgiques.



II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

CHAPITRE SECOND.

Des Vêtemens.

LA MANIERE dont étoient vêtus les premiers habitans de la Gréce, répondoit à la grossiereté de leurs mœurs. La peau des bêtes qu'ils tuoient à la chasse, leur servoit à se couvrir. Mais ne sçachant pas l'art de préparer ces peaux, ils les portoient toutes brutes & avec leurs poils (*a*). La seule parure qu'ils eussent imaginée étoit de porter la fourure en dehors (*b*). Les nerfs des animaux leur servoient de fil. Les épines leur tenoient lieu sans doute d'aiguilles & de poinçons. Il subsiste encore dans les écrits d'Hésiode des traces de ces anciens usages (*c*).

On ignore dans quel tems les Grecs apprirent l'art de donner aux peaux les préparatifs convenables, comme de les tanner, de les corroyer, &c. Pline fait auteur de cette invention un certain

(*a*) Diod. l. 2. p. 151. = Pauf. l. 8. c. 1. p. 599.
(*b*) Pauf. l. 10. c. 38. p. 895.
(*c*) Voy. Hesiod. *Oper.* v. 544.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

tain Tychius, natif de Béotie (*a*), sans marquer dans quel siécle vivoit cet Artiste. Homère parle d'un ouvrier de ce nom fort célebre, dans les tems héroïques, par son adresse à préparer & à travailler les cuirs. Entre autres ouvrages il avoit, dit-il, fait le bouclier d'Ajax (*b*). Il n'y a cependant pas d'apparence que ce soit le même personnage que celui auquel Pline attribue l'invention de corroyer les peaux. Cet Art devoit être connu dans la Gréce bien avant la guerre de Troye; mais il n'est pas possible d'en déterminer précisément l'époque.

Il n'en est pas de même de la tisseranderie. Je crois qu'on peut très-bien en rapporter l'établissement dans la Gréce au tems de Cécrops. Ce Prince sortoit de l'Egypte où l'art de filer la laine, & d'en fabriquer des étoffes, étoit connu fort anciennement. Il fit part de cette invention aux habitans de l'Attique. Le peu de mémoires qui nous restent sur l'origine de la tisseranderie dans la Gréce, s'accorde assez avec cette conjecture. Les Athéniens étoient regardés dans l'antiquité comme les premiers qui eussent connu l'art de fabriquer des étof-

(*a*) L. 7. sect. 57. p. 414.
(*b*) Iliad. l. 7. v. 220, &c.

toffes de laine & de lin. Ils passoient même pour avoir communiqué ces découvertes à toute la Gréce (*a*). On sçait encore que de tous tems Athènes a été renommé pour l'habileté de ses habitans dans la tisseranderie. La qualité du terroir de l'Attique contribua beaucoup aux progrès rapides que cet art fit chez ces peuples. Les laines de ce canton passoient, au jugement des Anciens, pour les meilleures qu'on connût (*b*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'etablissement de la Royauté chez les Hébreux.

Il est important pour la qualité de la laine, de tenir les brebis dans une très-grande propreté. On ne peut pas porter l'attention plus loin que la portoient à cet égard certains peuples de la Gréce. Pour se procurer les laines les plus fines & les mieux conditionnées, leur précaution alloit jusqu'à couvrir de peaux leurs brebis (*c*), de peur que les injures de l'air n'en altérassent la toison, & qu'il ne s'y attachât quelques ordures.

On reconnoît à la maniere dont les Grecs dépouilloient anciennement les brebis de leur laine, combien les arts méchaniques étoient imparfaits chez ces peu-

(*a*) Justin. l. 2. c. 6.
(*b*) Voy. Vossius de Idol. l. 3. c. 70.
(*c*) Ælian. Var. Hist. l. 12. c. 56. = Diog. Laërt. l. 6. segm. 41. p. 335.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

peuples dans les premiers tems. Il y a une certaine ſaiſon dans l'année où la laine des moutons vient à ſe détacher d'elle-même. Les Grecs profitoient de ce moment pour ſe procurer la laine de ces animaux, & l'arrachoient (*a*). C'eſt qu'ils manquoient alors de ciſeaux, ou d'autres inſtrumens propres à cette opération. Cet uſage ne ſubſiſtoit plus du tems d'Héſiode : on ſçavoit alors tondre les brebis (*b*).

J'ai dit dans la premiere Partie de cet Ouvrage qu'anciennement les métiers étoient diſpoſés de façon qu'on n'y pouvoit travailler que debout (*c*). Cet uſage ſubſiſtoit encore dans la Gréce aux tems héroïques. Homère ne permet pas d'en douter (*d*). Les étoffes au ſurplus, qu'on

(*a*) Varro, de Re Ruſt. l. 2. c. 11. = Plin. l. 8. ſect. 73. p. 474. = Iſidor. Orig. l. 19. c. 27.

(*b*) *Op. & Dies.* v. 775.

(*c*) Liv. II. Chap. II.

(*d*) Illiad. l. 1. v. 31. = Voy. Jun. de Pict. Veter. l. 1. c. 4. p. 26.

On pourroit objecter ce que dit Homère des Phéaciennes, *Odyſſ.* l. 7. v. 105 & 106.

Αἱ δ' ἱστοὺς ὑφόωσι καὶ ἠλάκατα στρωφῶσιν

Ἥμεναι, ...

& en conclure que dès les tems héroïques, les femmes avoient déja quitté la pénible coutume de travailler debout. Mais il y a toute apparence que le mot *ἥμεναι*, ne doit ſe rapporter qu'à celles qui filoient,

II. PART: Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

qu'on fabriquoit alors devoient être bien mal conditionnées. On n'avoit pas encore trouvé le moyen de les fouler. Cet art ne fut connu dans la Gréce que quelque tems après les siécles dont nous parlons présentement. On en faisoit honneur à un certain Nicias de Mégare (*a*)

Il se présente à ce sujet une question assez curieuse, & dont l'examen mérite quelque attention. Homère donne à entendre, qu'au tems de la guerre de Troye, il entroit de l'huile dans la préparation des étoffes (*b*). Mais quel étoit

filoient, & non pas à celles qui travailloient au métier. D'autant plus qu'Eustathe, à qui ce passage n'étoit point inconnu, dit positivement en commentant le 31 vers du 1er Liv. de l'Iliade, que du tems d'Homère, les femmes ne travailloient point encore assises.

(*a*) Plin. l. 7. sect. 57. p. 414.

Pline en disant que ce *Nicias* étoit de Mégare, nous fait connoître que l'art de fouler les étoffes n'a été connu que postérieurement aux siécles dont nous parlons. Mégare en effet, selon Strabon, n'a été bâtie que depuis le retour des Héraclides, l. 9. p. 965.

Il est vrai qu'on trouve dans Pausanias, l. 1. c. 39. que Mégare étoit bâtie avant les Héraclides, & qu'ils ne firent que s'en emparer. Mais le témoignage de Pausanias, ne doit pas l'emporter sur celui de Strabon, dont l'exactitude est reconnue de tout le monde. C'est aussi le sentiment de Velleïus Paterculus. l. 1. n. 2. p. 4.

(*b*) Iliad. l. 18. v. 595 & 596. = Odyss. l. 7. v. 107.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

toit le but de cette pratique? En quoi pouvoit-elle consister? Etoit-ce pour lustrer les étoffes, leur donner plus de masse, ou pour les rendre impénétrables à la pluie & & au mauvais tems? C'est ce qu'il est bien difficile de pouvoir déterminer d'une maniere claire & précise: le Poëte n'est entré dans aucun détail, ni dans aucune explication sur ces différens objets. Nous apprenons par les Voyageurs modernes, qu'à la Chine & aux Indes Orientales, on est encore dans l'usage d'employer l'huile pour la préparation de plusieurs étoffes. Ce qu'ils en disent pourra, je crois, donner quelque éclaircissement sur la question qui nous occupe.

Quand les Chinois se mettent en route, ils ont coutume de se munir d'une sorte d'habits dont l'étoffe est d'un gros taffetas encrouté de plusieurs couches d'une huile fort épaisse. Cette huile fait le même effet sur ces étoffes que la cire sur nos toiles. Elle les rend impénétrables à la pluie (*a*). Les Chinois ont une autre maniere d'employer l'huile. Ils s'en servent pour donner à leurs satins un lustre très-vif & très-éclatant (*b*). Ce dernier procédé rentre assez

(*a*) Mémoire sur la Chine du P. le Comte, t. 1. p. 246.

(*b*) Ibid. p. 102.

II PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

assez dans celui que l'on suit aux Indes Orientales pour la fabrique des belles toiles de coton qui nous viennent de ces contrées. La derniere préparation qu'on donne au fil dont elles sont faites, est de le frotter d'huile (*a*).

Peut-être aussi les Grecs employoient-ils l'huile & la chaleur du feu pour tirer l'estame & filer leur laine plus finement & plus facilement. L'étoffe tissue de ces fils imbibés d'huile étoit ensuite dégraissée par le moyen des sels & des autres préparations qu'on employoit en la foulant. On peut choisir entre ces différentes pratiques celles qu'on croira convenir le mieux au texte d'Homère; car il y a lieu de conjecturer qu'il a voulu désigner quelque préparation à peu près semblable à celles que je viens d'indiquer. Ce qu'il y a de plus vrai, c'est que ces passages d'Homère sont presque inintelligibles.

(*a*) Lettr. Edif. t. 15. p. 400 & 401.



II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.



CHAPITRE TROISIEME.

De l'Architecture.

LES GRECS ne sont point les inventeurs de l'Architecture, si par ce mot on entend simplement l'Art de lier différens matériaux & d'en composer des édifices pour la commodité & les divers usages de la vie. Tous les peuples policés ont eu sur cette partie des Arts des lumieres à peu près égales. Le besoin leur a suggéré les mêmes idées & des pratiques presque semblables, quoique relatives à la température des saisons & aux influences de l'air propres à chaque climat.

Mais l'Architecture ne consiste pas uniquement dans la main-d'œuvre & dans un simple travail méchanique. Elle doit dans plusieurs occasions chercher à produire les plus grands effets, joindre l'élégance à la majesté, & la délicatesse à la solidité. C'est le goût & l'intelligence qui doivent alors en diriger les opérations.

Ni l'Asie, ni l'Egypte ne peuvent prétendre à la gloire d'avoir inventé, ni même connu les veritables beautés de l'Ar-

l'Architecture. Le génie de ces nations tourné vers le giganteſque & le merveilleux, s'occupoit plus de la grandeur énorme & prodigieuſe d'un édifice que des graces & de la nobleſſe de ſes proportions. Il eſt facile d'en juger par ce qui nous reſte de monumens élevés dans l'Orient & par la deſcription que les Anciens nous ont faite de ceux qui n'exiſtent plus (1).

C'eſt des Grecs que l'Architecture a reçu cette régularité, cette ordonnance, cet enſemble, qui ſont en poſſeſſion de charmer nos yeux. C'eſt leur génie qui a enfanté ces compoſitions ſublimes & magnifiques qu'on ne ſçauroit trop ſe laſſer d'admirer. On leur doit, en un mot, toutes les beautés dont l'art de bâtir eſt ſuſceptible. Dans ce ſens, on peut dire que les Grecs ont inventé l'Architecture. Ils n'ont rien emprunté à cet égard des autres nations. C'eſt un art qu'ils ont créé entierement. La Gréce a fourni les modèles & preſcrit les régles qu'on a ſuivies par la ſuite, lorſqu'on a voulu exécuter des monumens dignes de paſſer à la poſtérité. On trouve dans les trois ordres de l'Architecture Grecque tout ce que cet art peut

(1) J'inſiſterai plus particulierement ſur le goût des Orientaux en Architecture, à l'article des Arts dans la troiſieme Part. de cet Ouvrage.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

peut produire soit pour la majesté, l'élégance, la beauté & la délicatesse, soit pour la solidité (1).

L'Architecture, de même que les autres Arts, a eu de très-foibles commencemens chez les Grecs. Leurs maisons n'étoient dans les premiers tems que de simples cabanes construites d'une maniere informe & grossiere, bâties de terre & d'argille (*a*). Elles ressembloient assez aux antres & aux cavernes que ces Peuples avoient habitées si long-tems (*b*). Ils trouverent ensuite l'art de faire cuire des briques & d'en construire des maisons. Les Grecs faisoient honneur de cette invention à deux habitans de l'Attique nommés Eurialus & Hyperbius (*c*). Ils étoient freres: c'est tout ce qu'on sçait de leur histoire. On ignore dans quel tems ils ont vécu.

Les différentes Colonies qui d'Asie & d'Egypte vinrent successivement s'établir dans la Gréce, contribuerent au progrès de l'architecture. Les Chefs de ces nouvelles Peuplades rassemblerent les Peuples dans plusieurs cantons, bâtirent

(1) Voy. le parallele de l'Architecture antique avec la moderne; par M. de Chambray, p. 2.

(*a*) Plin. l. 7. sect. 57. p. 413.

(*b*) Id. ibid. = Æschyl. *in* Prometh. vincto. v. 449, &c.

(*c*) Plin. l. 7. sect. 57. p. 413.

tirent des villes & des bourgades, & accoutumerent leurs nouveaux ſujets à mener une vie ſédentaire. L'origine de ces établiſſemens remonte à des tems très reculés. On a vû dans la premiere Partie de cet Ouvrage que les villes d'Argos & d'Eleuſis devoient leur fondation aux premiers Souverains de la Gréce (*a*). On avoit même, comme je l'ai déja dit, commencé à bâtir des temples (*b*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

Les premiers monumens que les Grecs éleverent, font voir quelle étoit anciennement leur groſſiereté & le peu de connoiſſances qu'ils avoient de l'art de bâtir. Le temple de Delphes ſi renommé depuis pour ſa magnificence, & qui même dès les têms dont nous parlons étoit célébre par les richeſſes qu'il renfermoit (*c*), le temple de Delphes n'étoit originairement qu'une ſimple chaumiere couverte de branches de laurier (*d*).

Du tems de Vitruve on voyoit encore à Athènes les reſtes du bâtiment où l'Aréopage s'aſſembloit dans les commencemens de ſon inſtitution. Cet édifice également informe & groſſier, conſiſtoit

(*a*) Liv. I. Chap. I. Art. V.
(*b*) Ibid. Liv. II. Chap. III.
(*c*) Iliad. l. 9. v. 404 & 405. = Plin. l. 3. ſect. 20. p. 173.
(*d*) Pauſ. l. 10. c. 5.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

sistoit dans une espéce de cabane enduite de terre grasse (*a*). Telle a été anciennement la maniere dont les Grecs bâtissoient.

Difficilement l'Architecture auroit-elle fait quelques progrès chez ces peuples avant l'arrivée de Cadmus. Les Grecs avoient oublié l'art de travailler les métaux dont les Princes Titans leur avoient enseigné les premiers élémens (*b*). Ce fut Cadmus qui, à la tête de sa colonie, rapporta dans la Gréce une connoissance si néceſſaire. Il fit plus. Il apprit à ces Peuples l'art de tirer les pierres du sein de la terre avec la maniere de les tailler (*c*) & celle de s'en servir pour la construction des bâtimens.

On rencontre des contradictions presque insurmontables quand on veut approfondir & discuter les connoissances que les Grecs avoient de l'Architecture dans les siécles que nous parcourons présentement. On en va juger par l'exposé des faits que les Ecrivains de l'antiquité nous ont transmis sur cet objet.

Si l'on s'en rapportoit au témoignage & au goût de Pausanias, il faudroit placer dans l'enfance des Arts chez les Grecs les monumens les plus merveilleux

(*a*) Vitruv. l. 2. c. 1.
(*b*) Voy. *infrà*, Chap. IV.
(*c*) Plin. l. 7. sect. 57. p. 413. = Clem. Alex. Strom. l. 1. p. 363.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

leux que ces peuples auroient élevés. Cet Auteur parle de l'édifice que Mynias roi d'Orchomène avoit fait élever pour renfermer ses trésors (*a*), & des murs de Tyrinthe bâtis par Prætus (*b*), comme d'ouvrages dignes de l'admiration de tous les siécles. Il ne craint point de les mettre en parallèle avec les pyramides d'Egypte; mais ce sentiment me paroît souffrir beaucoup de difficultés.

L'édifice construit par Mynias étoit une espéce de rotonde un peu applatie. Toute la bâtisse portoit sur la pierre qui étoit au centre de la voûte. Elle servoit de clef à tout l'ouvrage & en arrêtoit toutes les parties. Le monument entier étoit bâti en marbre (*c*). Les murs de Tyrinthe étoient construits de pierres brutes, mais si grosses, qu'au rapport de Pausanias, deux mulets auroient

(*a*) L. 9. c. 36.

Mynias pouvoit régner environ 1377. ans avant J. C. Pausanias, en effet, place le régne de Prince quatre générations avant Hercule. l. 9. c. 36. & 37. Comme cet Historien compte 25 ans pour une génération, Mynias aura précédé d'environ cent ans la naissance d'Hercule, qu'on peut fixer 70 ans à peu près avant la prise de Troye.

(*b*) Pauf. l. 9. c. 36.

Prætus étoit frere d'Acrisius, dont le régne tombe à l'an 1379. avant J. C.

(*c*) Pauf. l. 9. c. 38.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

roient eu de la peine à traîner la moindre d'entre elles. De petites pierres entremêlées parmi ces grosses masses, en remplissoient les intervalles (*a*). Voilà quels étoient les monumens que cet Auteur, comme je l'ai déja dit, compare aux pyramides d'Egypte.

A juger cependant de ces ouvrages, même d'après la description de Pausanias, on ne voit pas qu'il y eût tant à se récrier. D'ailleurs il est le seul qui en fasse mention. Homère, Hérodote, Apollodore, Diodore & Strabon, qui ont eu tant d'occasions de parler des monumens de la Gréce, ne disent rien de l'édifice de Mynias. A l'égard des murs de Tyrinthe, ils nous apprennent qu'ils avoient été bâtis par des ouvriers que Prætus avoit amenés de Lycie (*b*). Du surplus ils ne nous représentent cette place, que comme une petite citadelle élevée par Prætus dans un poste avantageux, & propre à lui servir de retraite (*c*). On ne soupçonnera cependant pas ces Auteurs d'avoir négligé d'en parler. Observons enfin, que, suivant Pausanias, l'édifice élevé par Mynias étoit voûté, fait nullement croyable; que de plus il étoit construit en mar-

(*a*) Id. l. 2. c. 25.

(*b*) Apollodor. l. 2. p. 68. = Strabo, l. 8. p. 572.

(*c*) Iliad. l. 2. v. 559. = Apollod. l. 2. p. 68. = Strabo, l. 8. p. 572.

marbre: néanmoins il y a bien de l'apparence que même du tems d'Homère, les Grecs ne sçavoient pas encore travailler le marbre. On ne trouve dans ses Poëmes aucun mot pour le caractériser & le distinguer des autres pierres. Si le marbre eût été connu alors, Homère l'auroit-il oublié dans la description du palais d'Alcinoüs, & surtout dans celle du palais de Ménélas où il dit qu'on voyoit briller l'or, l'argent, l'airain, l'yvoire & les productions les plus rares (*a*).

Enfin, il est bien difficile de concilier la datte de ces monumens avec l'époque que les Grecs assignoient à l'invention de presque tous les instrumens nécessaires à la construction des édifices. Si l'on en croit la plupart des Auteurs de l'antiquité, on doit à Dédale la doloire, la scie, la tarière, l'équerre & la maniere de prendre & de trouver les à-plombs par le moyen d'un poids suspendu au boût d'une ficelle. Il est vrai que Dédale partagea avec son neveu Talus, Calus, Attalus ou Perdix [car les Auteurs varient sur son nom] une partie de la gloire de ces inventions

(*a*) Odyss. l. 4. v. 72, &c.

Comme l'interprétation du mot ἤλεκτρον employé dans cette description est sujette à contestation, je n'ai pas crû devoir lui donner une signification déterminée.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

tions (*a*). La mere de ce jeune homme l'avoit confié à Dédale, pour l'inſtruire des ſecrets de ſon art. Il avoit encore plus de génie & d'induſtrie que ſon maître. A l'âge de douze ans, ayant rencontré la mâchoire d'un ſerpent ; & s'en étant ſervi avec ſuccès pour couper un petit morceau de bois, cette aventure lui donna l'idée de conſtruire un inſtrument qui imitât l'aſpérité des dents de cet animal. Il prit pour cet effet une lame de fer & la découpa ſur le modèle de ces petites dents courtes & ſerrées qu'il avoit remarquées dans le ſerpent. Ce fut ainſi qu'il trouva la ſcie (*b*). On lui attribue encore l'invention du compas, du tour & de la roue à potier (*c*). Dédale, ajoute l'hiſtoire, ne fut pas exempt de la baſſe jalouſie qui de tous les tems a été le vice des Artiſtes, même de ceux qui font profeſſion des arts les plus nobles & les plus relevés. Appréhendant de ſe voir effacer un jour par ſon diſciple, il le fit périr.

Quoiqu'il en ſoit de cette petite hiſtoriette, Dédale, de l'aveu de tous les Chronologiſtes, eſt poſtérieur aux édifices

(*a*) Diod. l. 4. p. 319 & 320. = Hygin. Fab. 274. = Ovid. Métam. l. 8. v. 241, &c. Plin. l. 7. ſect. 57. p. 414.

(*b*) Diod. l. 4. p. 319 & 320. = Hygin. Fab. 274. = Ovid. Métam. l. 8. v. 241. & ſuiv.

(*c*) Id. ibid.

fices dont je viens de parler. Néanmoins, comment imaginer qu'on ait pû les conſtruire ſans le ſecours des inſtrumens qu'on dit n'avoir été inventés que par cet Artiſte ou par ſon neveu?

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

Mais il y a plus; on a tout ſujet de douter que ces pratiques aient été connues même dans les ſiécles où les Hiſtoriens en placent les découvertes. Pour juger de la réalité des faits & ſçavoir à quoi s'en tenir ſur les outils en uſage aux tems héroïques chez les Grecs, c'eſt Homère qu'on doit conſulter. On verra qu'il ne paroît pas avoir eu aucune idée de la plupart des inventions attribuées à Dédale ou à ſon neveu. Sans compter pluſieurs des endroits de ſes Poëmes où il auroit eu occaſion de parler de la ſcie, du compas & de l'équerre, le vaiſſeau qu'il fait bâtir à Ulyſſe dans l'Iſle de Calypſo, lui prêtoit un beau champ pour parler de tous les outils dont il pouvoit avoir connoiſſance. Ceux néanmoins dont ſe ſert ſon héros ne conſiſtent que dans une hache à deux tranchans, une doloire, des tarières, un niveau, ou une régle pour dreſſer les bois (*a*). Il n'eſt queſtion ni d'équerre ni de compas, ni même de ſcie. Ce dernier inſtrument auroit été cependant des plus néceſſaires

(*a*) Odyſſ. l. 5. v. 234 & 245, &c.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'etabliſſement de la Royauté chez les Hébreux.

res à Ulyſſe pour la conſtruction de ſon vaiſſeau. Préſumera-t-on qu'Homère ait négligé d'en donner une au roi d'Itaque (1)? On ne peut pas dire que ce Prince ſoit cenſé manquer des outils néceſſaires & propres à l'ouvrage qu'il entreprenoit. Le Poëte ne le place point dans une Iſle déſerte & abandonnée. Ulyſſe étoit alors chez une Déeſſe en état de lui fournir tous les ſecours dont il pouvoit avoir beſoin. Il y a donc lieu de croire qu'Homère donne à ſon héros tous les outils qui de ſon tems pouvoient être en uſage. Puiſqu'il ne parle ni de l'équerre, ni du compas, ni de la ſcie, on doit préſumer que ces inſtrumens n'étoient point encore inventés. Les Grecs, aux tems héroïques, étoient preſque auſſi deſtitués de connoiſſances méchaniques que les Peuples du nouveau monde. Les Péruviens qu'à bien des égards on peut regarder comme une nation très-policée, ignoroient l'uſage de la ſcie (*a*). On ſçait qu'encore aujourd'hui il y a pluſieurs Peuples auxquels cet inſtrument eſt inconnu (*b*). Ils y ſuppléent par différens moyens. Ils

(1) Le mot πρίων, qui en Grec ſignifie une *Scie*, ne ſe trouve point dans Homère, ni rien d'équivalent.

(*a*) Voy. la prem. Part. Liv. II. Chap. III.

(*b*) Lettr. Edif. t. 18. p. 328.

Ils fendent des troncs d'arbres en plusieurs parties par le moyen de coins de pierres. Ensuite avec des haches ils dégrossissent chaque piéce, & parviennent ainsi, quoique difficilement, à former des planches (*a*). Les Grecs en devoient user alors à peu près de la même façon (*b*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Les doutes que je viens d'élever sur les inventions attribuées à Dédale, m'engagent à en proposer encore quelques-uns sur les monumens dont il étoit régardé comme l'Auteur.

On le fait voyager en Egypte pour s'instruire & se perfectionner dans les Arts. Il profita si bien des leçons qu'il y reçut, qu'en peu de tems il surpassa, dit-on, les plus habiles Architectes de ce pays. On le choisit pour construire le vestibule du temple de Vulcain à Memphis (*c*). Il l'exécuta d'une maniere supérieure. Cet Ouvrage même acquit tant de gloire à son Auteur, qu'on plaça dans le temple sa statue en bois faite de sa propre main (*d*). On fit plus. Le génie & les inventions de Dédale le mirent dans une si haute répu-

(*a*) Prem. Part. Liv. II. Chap. III. = Voyage de Dampier, t. 2. p. 10. t. 4. p. 231.
(*b*) Voy. Virgil Georg. l. 1. v. 144.
(*c*) Diod. l. 1. p. 109.
(*d*) Id. ibid.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

putation parmi les Egyptiens, que ces peuples lui décernerent les honneurs divins. Si l'on en croit Diodore il subsistoit encore de son tems un temple consacré sous le nom de ce fameux Artiste dans une des Isles voisines de Memphis. Ce temple, ajoute-t-il, étoit en grande vénération dans tout le pays (e).

Ce ne fut pas en Egypte seulement que Dédale exerça ses talens: il avoit laissé dans plusieurs pays des témoignages de son habileté en architecture. Il bâtit à Cumes, sur les côtes d'Italie, un temple à Apollon en reconnoissance de son heureuse évasion de Crete. On vantoit l'architecture de ce temple comme très-belle & très-magnifique (f).

Dans le sejour que Dédale fit en Sicile, il embellit cette Isle de plusieurs ouvrages également utiles & ingénieux: il bâtit entre autres sur le haut d'un rocher une citadelle très forte, & la rendit absolument imprenable (g). Le mont Erix étoit si escarpé que les maisons qu'on avoit été obligé de construire autour du temple de Venus, paroissoient prêtes à tomber à chaque instant dans le précipice. Dédale augmenta la lar-

(a) Id. ibid.
(b) Virgil. Æneid. l. 6. v. 17. & suiv. = Sil. Ital. l. 12. v. 102. = Auson. Idyll. 10. v. 300 & 301.
(c) Diod. l. 4. p. 321,

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

largeur du sommet de cette montagne par le moyen de terres rapportées & soutenues d'une muraille (*a*). Il creusa aussi près de Mégare en Sicile un grand étang au travers duquel le fleuve Alabon se déchargeoit dans la mer (*b*) Son génie industrieux éclatta encore davantage dans la construction d'une caverne qu'il creusa dans le territoire de Selinunte: il sçut ménager & employer avec tant d'art la vapeur des feux souterrains qui en sortoient, que les malades qui entroient dans cette caverne se sentoient peu-à-peu provoqués à une sueur douce, & guérissoient insensiblement, sans éprouver même l'incommodité de la chaleur (*c*). Diodore ajoute que Dédale fit dans la Sicile plusieurs autres ouvrages que l'injure des tems avoit détruits.

Mais ces monumens, quelque recommandables qu'ils pussent être, ne doivent point entrer en comparaison avec le fameux labyrinthe qu'il construisit dans l'Isle de Créte. Cet ouvrage seul auroit suffi pour immortaliser le nom de Dédale. La tradition ancienne portoit qu'il en avoit pris le modéle & le dessein sur celui qu'on voyoit en Egypte; mais il

(*a*) Diod. l. 4. p. 321.
(*b*) Ibid.
(*c*) Ibid.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

il n'en avoit exécuté que la centiéme partie (*d*). Dédale s'étoit borné à imiter l'endroit du labyrinthe d'Egypte où l'on rencontroit une quantité surprenante de tours & de détours, si difficiles à remarquer, qu'il n'étoit pas possible d'en sortir quand on s'y étoit engagé: & il ne faut pas s'imaginer, dit Pline, que le labyrinthe de Créte ressemblât à ceux que l'on exécute dans les jardins, où par le moyen d'un grand nombre d'allées multipliées, on trouve le secret de faire faire beaucoup de chemin dans un espace assez étroit. Le labyrinthe de Créte étoit un édifice très-spacieux distribué en quantité de piéces séparées qui avoient de tous les côtés des ouvertures & des portes dont le nombre & la confusion empêchoient de distinguer la véritable issue. Voilà ce que les Anciens nous racontent des ouvrages exécutés par Dédale.

Il paroît d'abord assez singulier que de pareils édifices aient été construits dans des siécles aussi grossiers & aussi ignorans que ceux dont il s'agit présentement: il est encore plus surprenant qu'un seul homme ait pû suffire à tant de travaux d'espéces si différentes, & construits dans des pays si éloignés les uns des

(*a*) Ibid. p. 320. & l. 1. p. 71. = Plin. l. 36. sect. 19. p. 739.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

des autres (1). Rien, au premier coup d'œil, ne paroît mieux établi que la longue possession dans laquelle Dédale s'est maintenu jusqu'à présent, d'avoir été un génie universel. Le fait est attesté par une foule d'Auteurs tant Grecs que Latins. Leur témoignage néanmoins ne me persuade pas, & je pense que tout ce que les Ecrivains de l'antiquité nous ont débité sur ce sujet, pourroit bien n'être fondé sur aucune réalité.

Comment se persuader en effet que les Egyptiens qui fuyoient tout commerce avec les autres nations (*a*), aient choisi un étranger pour décorer le temple de leur principale Divinité. Cette seule considération suffiroit pour rendre le fait très-douteux; mais il acheve de se détruire quand on voit qu'Hérodote, qui parle du même monument (*b*), ne dit pas un mot de Dédale, ni de son séjour en Egypte. Je passe sous silence les autres ouvrages attribués à cet Artiste, dont je pourrois également faire la critique: je m'arrête au labyrinthe de Créte, édifice tant vanté par les Anciens, & qui paroît seul avoir

(1) En Gréce, en Egypte, en Créte, en Italie, &c.

(*a*) Voy. Herod. l. 2. n. 91. = Voy. aussi la prem. Part. Liv. VI.

(*b*) L. 2. n. 101.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

avoir fait la plus grande réputation de Dédale.

Qu'on examine l'âge des Auteurs qui ont fait mention de ce monument, on verra qu'ils ont tous vécu plus de douze cens ans après le tems auquel ils en rapportent la construction. D'ailleurs, ils n'en parlent que par tradition : ils conviennent que quoique le labyrinthe d'Egypte existât encore de leur tems, celui de Créte étoit détruit (*a*). Aussi ne sont-ils point d'accord sur la forme & sur l'espéce de cet ouvrage. Diodore & Pline disent que le labyrinthe de Créte étoit un édifice immense & d'une structure merveilleuse (*b*) : mais Philocorus, Auteur fort ancien, n'en pensoit pas de même. C'étoit, à son avis, une prison où les criminels étoient renfermés très-sûrement (*c*). Cédren & Eusthate avancent que ce monument si vanté n'étoit qu'un antre où il se trouvoit beaucoup d'avenues, de tours & de détours, & que l'art avoit un peu aidé la nature (*d*). Ce sentiment est confirmé par M. de Tournefort qui en 1700

(*a*) Diod. l. 1. p. 71. = Plin. l. 36. sect. 19. p. 740.

(*b*) Diod. l. 1. p. 71. = Plin. l. 36. sect. 19. p. 740.

(*c*) *Apud* Plut. *in* Thes. p. 6.

(*d*) Cedren. p. 122.

1700 visita ces lieux avec beaucoup d'exactitude (*a*). Le témoignage de cet habile Voyageur, joint à la diversité d'opinions qui regne parmi les Auteurs qui ont parlé du labyrinthe de Dédale, montre le peu de fondement qu'on doit faire sur leurs récits: achevons d'en donner la preuve.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Par quelle raison Homère, qui étoit sans comparaison beaucoup plus voisin du siécle de Dédale que tous ces Ecrivains, n'a-t-il rien dit du labyrinthe de Créte? Si un pareil ouvrage eût existé de son tems, est-il à croire qu'il l'eût passé sous silence? lui qui fait si souvent mention de l'Isle de Créte, lui qui manque rarement de donner aux villes & aux pays dont il parle quelques épithètes, toujours prises des Arts ou de l'Histoire naturelle? Il y a plus, Homère parle de Dédale (*b*) & de l'enlévement d'Ariane par Thésée (*c*); mais il ne dit pas un mot du labyrinthe. L'occasion néanmoins d'en parler se présentoit trop naturellement pour que ce Poëte l'eût laissé échapper, si la tradition sur ce monument avoit eu cours même de son tems.

Hérodote qui, après Homère, est le plus ancien Ecrivain qui nous soit resté de

(*a*) Voyag. du Levant, t. 1. p. 65, &c.
(*b*) Iliad. l. 18. v. 590, &c.
(*c*) Odyss. l. 11. v. 320, &c.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

de l'antiquité, a gardé également un profond silence sur le labyrinthe de Créte. Il parle cependant de Minos: il raconte que ce Prince mourut en Sicile dans le tems qu'il poursuivoit Dédale (*a*). Il pouvoit à ce sujet faire quelque digression sur les aventures & les ouvrages de cet Artiste, & on ne reprochera pas à Hérodote de perdre les occasions d'entretenir son lecteur d'anecdotes curieuses & intéressantes. Par quelles raisons encore décrivant le labyrinthe d'Egypte, n'auroit-il rien dit de celui de Créte? C'étoit néanmoins le lieu d'en rappeller le souvenir, d'autant mieux qu'à ce sujet il cite les ouvrages célebres dont la Gréce se vantoit (*b*): Hérodote n'auroit donc pas oublié un monument qui, quoique inférieur à celui d'Egypte, n'auroit pas laissé de faire honneur aux Grecs.

Pausanias, qui d'ailleurs est entré dans un fort grand détail sur les ouvrages attribués à dédale, ne dit point que le labyrinthe de Créte, eût été construit par ce fameux Artiste. Enfin, s'il est vrai, comme j'espere le faire voir, que le labyrinthe d'Egypte, sur lequel tous ces Auteurs avouent que Dédale prit le modéle du sien, n'a été construit que plus

(*a*) L. 7. n, 170.
(*b*) L. 2. n. 148.

plus de ſix cents ans après les ſiécles dont nous parlons maintenant (*a*), on conviendra du peu de réalité du monument de Créte. C'eſt auſſi le ſentiment de Strabon. Il donne à entendre très clairement que tout ce que les Grecs ont débité du labyrinthe & du Minotaure, n'étoit qu'une fable (*b*). Je penſe au ſurplus, qu'il en eſt de même de toutes les inventions attribuées à Dédale. Ce ſont de pures imaginations fondées ſur quelques expreſſions de la langue Grecque (*c*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

Je

(*a*) Voy. la 3me Part. Liv. II

(*b*) L. 10. p. 730 & 731.

On trouve, il eſt vrai, d'anciennes médailles & d'anciennes pierres, ſur leſquelles le labyrinthe eſt repréſenté avec ſes tours & détours. On voit le Minotaure au milieu de cet édifice. *Voy.* Golztius, Aug. Tab. 49. 11. = Montfaucon, Antiq. Expliquées. t. 1. p. 76.

Ces monumens prouveroient donc également l'exiſtence du Minotaure & du labyrinthe. Je doute que quelqu'un voulût ſoutenir aujourd'hui qu'il a réellement exiſté un monſtre tel que ces médailles & ces pierres gravées nous le repréſentent. On doit mettre le labyrinthe de Dédale & le Minotaure au nombre de ces traditions populaires que certaines villes adoptoient, & dont elles aimoient à décorer leurs monumens.

(*c*) Δαίδαλος ſignifie en général un ouvrier très-*adroit*, très-*habile*, & même un ouvrage fait avec *art*. C'eſt une obſervation qui n'a point échappé à Pauſanias. Il ajoute qu'on donnoit le nom de Δαίδαλος aux anciennes ſtatues de bois, même avant Dédale, l. 9. c. 3.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Je n'entrerai pas dans un grand détail sur la maniere dont étoient alors construites les maisons des particuliers: Homère ne fournit que de foibles indications sur cet objet. On est fort peu assuré de la signification de la plupart des termes dont il se sert pour désigner les différentes parties d'un édifice. On voit qu'anciennement les toits étoient en terrasse (*d*): C'est un usage presque général dans tout le Levant. Mais la pratique des Grecs de faire ouvrir les portes de leurs maisons en dehors & sur la rue (*e*) doit paroître bien singuliere: on étoit obligé chaque fois qu'on vouloit sortir, de faire auparavant du bruit à la porte, afin d'avertir les passans de s'éloigner (*f*).

Il est fort difficile de concevoir, & plus encore d'expliquer, la maniere dont, suivant Homère, les portes pouvoient s'ouvrir & se fermer. On voit bien que les serrures & les clefs dont les Grecs se servoient, ne ressembloient point aux notres; mais il n'est pas aisé de comprendre le jeu & la méchanique de

(*d*) Odyss. l. 10. v. 552, &c.

(*e*) Odyss. l. 21. v. 391. = Voy. les notes de Mad. Dacier.

(*f*) Phot. p. 196. = Terent. Andria. Act. 4. Scen. 1re. v. 687.

L'Andrienne étoit traduite de Ménandre, & la Scêne se passe à Athènes.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

de ces instrumens. On conjecture qu'il y avoit en-dedans de la porte une espéce de barre, ou verrouil qu'on pouvoit lâcher ou lever par le moyen d'une courroye (a). Les clefs qui servoient à cette manœuvre étoient faites en maniere de crochet: c'étoit un morceau de cuivre assez long, courbé en faucille, & enmanché de bois ou d'yvoire (b). Il y avoit à la porte un trou qui répondoit au-dessus du verrouil: on introduisoit la clef par ce trou, & on saisissoit la courroye qui tenoit au verrouil; on la levoit & la porte s'ouvroit. Les serrures dont se servent encore aujourd'hui les Négres de la Guyane peuvent donner quelque idée de toute cette méchanique (c) presque inintelligible dans les écrits des Anciens.

Il paroît que, dès les tems héroïques, on étoit assez curieux d'orner & d'enrichir le dedans des maisons. Les appartement du palais de Ménélas étoient fort somptueux & fort magnifiques (b): mais il y a tout lieu de juger qu'on ne connoissoit pas encore l'art de décorer les

(a) Odyss. l. 1. v. 441, 442. l. 4. v. 802.
(b) Odyss. l. 21. v. 6 & 8.
On peut voir la figure de ces clefs dans les remarques de M. Huet. *in* Manil. l. 1. p. 8.
(c) Nouv. Relat. de la France Equinox. p. 143. & 144.
(d) Odyss. l. 4. v. 72. &c.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

les bâtimens à l'extérieur. De tous les édifices décrits par Homère, aucun ne présente ce qu'on peut nommer ornemens d'architecture : ce Poëte parle seulement de portiques (*a*), & encore n'avons-nous pas d'idée bien nette de ces sortes d'ouvrages. On ignore quelle pouvoit en être la structure & la disposition. L'usage que les Grecs faisoient alors des portiques répugne absolument à ce que nous entendons aujourd'hui par cette sorte de bâtisse. C'étoit en effet sous les portiques qu'on mettoit coucher les hôtes & les autres étrangers de considération (*b*). Cette réflexion suffit pour détruire les idées que ce nom présente naturellement dans notre langue; & il faut convenir qu'on ne peut point expliquer aujourd'hui ce que Homère entendoit par le mot qu'on traduit ordinairement par celui de portique (1). De

(*a*) Ibid. l. 4. v. 297 & 302.

(*b*) Iliad. l. 24. v. 644. = Odyss. l. 4. v. 297.

(1) Ce n'est que par une espece de tradition que nous sommes dans l'usage de traduire par le terme de *Portique*, le mot Αἴθουσα employé par Homère dans la description de ses Palais. Les fondemens de cette explication nous sont entierement inconnus. Il est clair qu'Αἴθουσα vient d'Αἴθω. *Uro, luceo*; mais il n'est pas également prouvé qu'on fût autrefois dans l'usage constant, comme le disent les Scholiastes, d'allumer des feux sous les portiques des grandes maisons. C'est cependant sur cet usage prétendu qu'ils fondent leur explication.

II. Part. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

De tout ce que je viens de dire, il résulte qu'on ne peut rien décider sur l'état & le progrès de l'architecture dans la Gréce aux siécles dont il s'agit présentement. Nous ne serions point dans cet embarras, si nous voulions adopter le sentiment de Vitruve sur l'origine & l'époque des différens ordres d'architecture inventés par les Grecs. „ Anciennement, dit-il, on ignoroit l'art de „ proportionner les diverses parties d'un „ bâtiment: on employoit des colonnes, „ mais on les tailloit au hazard, sans „ regles, sans principes, & sans faire „ attention aux proportions qu'on de- „ voit leur donner: on les plaçoit aussi „ sans égard aux autres parties de l'édifi- „ ce. Dorus fils d'Hellen & petit-fils „ de Deucalion (1), ayant fait bâtir „ un temple à Argos en l'honneur de „ Junon; cet édifice se trouva par ha- „ zard être construit suivant le goût & „ les proportions de l'Ordre, que par „ la suite on a nommé Dorique. La „ forme de ce bâtiment ayant paru „ agréable, on s'y conforma pour la „ construction des édifices qu'on vint „ ensuite à élever (*a*).

„ Vers le même tems, ajoute Vitru- „ ve, les Athéniens firent passer dans „ l'Asie

(1) Il étoit Roi de tout le Péloponèse & vivoit vers l'an 1522. avant J. C.

(*a*) Vitruv. l. 4. c. 1.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

„ l'Asie une colonie sous la conduite „ d'Ion, neveu de Dorus (2): cette „ entreprise eut un heureux succès. „ Ion s'empara de la Carie & y fonda „ plusieurs villes: ces nouveaux habi- „ tans songerent à bâtir des temples. „ Ils se proposerent pour modéle celui „ de Junon à Argos: mais ignorant la „ proportion qu'il falloit donner aux „ colonnes, & en général à tout l'édifi- „ ce, ils chercherent quelques régles „ capables de diriger leur opération. „ Ces peuples vouloient, en faisant „ leurs colonnes assez fortes pour sou- „ tenir tout l'édifice, les rendre en „ même tems agréables à la vûe. Pour „ cet effet, ils imaginerent de leur don- „ ner la même proportion qui se trouve „ entre le pied de l'homme & le reste „ de son corps. Selon leurs idées, le „ pied faisoit la sixiéme partie de la „ hauteur humaine: en conséquence, „ on donna d'abord à la colonne Dori- „ que, en y comprenant le chapiteau, „ six de ses diamètres; c'est-à-dire, „ qu'on la fit six fois aussi haute qu'elle „ étoit grosse (*a*): par la suite on y „ ajouta un septiéme diamètre (3).

„ Ce

(2) Ion étoit fils de Xuthus. frere de Dorus.

(*a*) Vitruv. l. 4. c. 1.

(3) Vitruv. Ibid. = Plin. l. 36. sect. 56. p. 755. Alors on pouvoit dire que la Colonne Dorique, avoit la proportion du corps de l'homme. Car le pied de l'homme est au moins la 7e partie de sa hauteur.

„ Ce nouvel ordre d'architecture ne „ tarda pas à donner naiſſance à un ſe- „ cond : on voulut bientôt enchérir ſur „ la premiere invention. Les Ioniens, „ (c'eſt toujours Vitruve qui parle,) „ chercherent à mettre encore plus de „ délicateſſe & d'élégance dans leurs „ édifices. Ils employerent la même „ méthode dont on avoit déja fait uſa- „ ge pour la compoſition de l'ordre „ Dorique : mais au lieu de prendre „ pour modele le corps de l'homme, „ les Ioniens ſe réglerent ſur celui de la „ femme. Dans la vûe de rendre les „ colonnes de ce nouvel ordre plus „ agréables & plus gracieuſes, ils leur „ donnerent huit fois autant de hauteur „ qu'elles avoient de diamètre (*a*). Ils „ firent auſſi des cannelures tout le long „ du tronc pour imiter les plis des robes „ des femmes : les volutes du chapiteau „ repréſentoient cette partie des che- „ veux qui pendent par boucles de cha- „ que côté du viſage. Les Ioniens ajou- „ terent enfin à ces colonnes une baſe „ qui n'étoit point en uſage dans l'ordre „ Dorique (*b*) ". Selon Vitruve, ces baſes

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hebreux.

(*a*) Vitruv. l. 4. c. 1.
Dans la ſuite on a donné à ces colonnes la hauteur de $8\frac{1}{2}$. de leur diamètre. Aujourd'hui, elles en ont neuf y compris le chapiteau & la baſe.

(*b*) Voy. M. de Chambray, p. 15-19 & 33. = Voy. auſſi les notes de Perrault, ſur Vitruve, p. 176. not. (6).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

bases étoient faites en maniere de cordes entortillées pour être comme la chaussure de ces colonnes. Cet ordre d'architecture fut appellé Ionique du nom des peuples qui l'avoient inventé.

Voilà ce que Vitruve raconte sur l'origine & l'époque des ordres Dorique & Ionique: il en fait remonter, comme on voit, l'usage à des tems très-reculés.

Je ne m'arrêterai pas à relever le peu de vraisemblance que présente toute cette narration; mais quelle qu'ait été l'origine de ces deux Ordres, je ne crois pas qu'on puisse la rapporter aux siécles où Vitruve la place. On ne voit point en effet, qu'Homère, bien postérieur à ces tems, ait eu la moindre idée de ce qu'on appelle Ordre d'architecture. J'en ai déja fait la remarque: j'ajouterai que s'il les eût connus il en auroit vraisemblablement fait usage. L'occasion s'en est présentée plus d'une fois dans ses Poëmes. Homère parle des temples consacrés à Minerve & à Neptune, & cependant il n'en fait aucune description (*a*). A l'égard des Palais, ce qu'il en dit, ne présente l'idée d'aucun ordre ni d'aucun dessein d'architecture (*b*): on

(*a*) Voy. Iliad, l. 6. v. 297. = Odyss. l. 6. v. 266.

(*b*) Voy. Iliad, l. 6. v. 242. l. 20. v. 11. = Odyss. l. 4. v. 72, &c. l. 7. v. 85, &c.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

on n'oseroit même assurer que les colonnes dont il est question dans ces édifices fussent de pierres; ce n'étoient, suivant toutes les apparences, que de simples poteaux (1). Enfin le seul éloge qu'Homère fasse du palais d'Ulysse consiste à dire qu'il étoit fort élevé, que la cour en étoit défendue par une muraille & par une haye. Le Poëte loue aussi la force & la solidité des portes de ce palais, faisant entendre qu'il eut été difficile de le forcer. Il paroît insister beaucoup sur cet article (*a*), qui aux siécles héroïques étoit un objet essentiel, eu égard aux brigandages qui régnoient alors dans la Gréce. Ces réflexions suffisent, je crois, pour faire rejetter le récit de Vitruve, Auteur trop mo-

(1) Je remarque d'abord qu'Homère n'appelle jamais ces colonnes στήλας, mot qui signifie proprement une colonne de pierre. Mais toujours κίονας, qui ne peut s'entendre que de poteaux de bois. J'observerai en second lieu qu'on enfonçoit dans ces colonnes des chevilles pour suspendre différens ustensiles, & qu'on y ménageoit des cavités propres à renfermer différentes armes. *Odyss.* l. 22. v. 176, &c. l. 8. v. 66, &c. l. 1. v. 127, &c. l. 19. v. 38.

Il y a plus, Homère voulant nous donner une idée de la grosseur d'un olivier qui soutenoit le lit d'Ulysse, le compare à une colonne; & il est à remarquer qu'il se sert du mot κίων pour désigner cette colonne. *Odyss.* l. 23. v 191.

(*b*) Odyss. l. 17. v. 264, &c.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

moderne par rapport aux siécles dont nous parlons, pour qu'on puisse en croire son simple témoignage. Il vaut mieux avouer qu'on ignore l'état où pouvoit être alors l'architecture dans la Gréce, que de s'en rapporter à des traditions si suspectes.



CHAPITRE QUATRIEME.

De la Métallurgie.

LES HISTORIENS ne sont point d'accord sur le tems auquel l'art de travailler les métaux a été connu dans la Gréce. Les uns font remonter cette découverte aux tems les plus reculés; d'autres la placent dans des siécles beaucoup plus récens : ces contradictions cependant ne sont qu'apparentes. Il est aisé, en distinguant l'esprit & les motifs de ces traditions, de concilier les récits qui paroissent d'abord les plus opposés.

Je pense que la connoissance des métaux & l'art de les travailler ont été originairement apportés dans la Gréce par les Princes Titans: plusieurs faits semblent favoriser cette conjecture. Les Grecs, selon quelques Auteurs, attribuoient à Sol, fils de l'Océan, la découverte

couverte de l'or (*a*). J'ai déja dit qu'anciennement on appelloit fils de l'Océan ceux qui de tems immémorial avoient abordé par mer dans une contrée. C'étoit par cette voie que les Titans étoient venus dans la Gréce : ils ſortoient d'Egypte (*b*). Les Egyptiens attribuoient à leurs anciens Souverains la découverte de la Métallurgie (*c*) : ils les avoient déifiés en reconnoiſſance de cette invention, & de pluſieurs autres dont ces Monarques avoient fait part à leurs peuples (*d*). Un Prince, dont les Grecs ont rendu le nom par celui d'*Elios*, & les Latins par celui de *Sol*, a été, de l'aveu de preſque tous les Hiſtoriens, le premier qui ait régné ſur l'Egypte (*e*). Ce Monarque étoit auſſi regardé comme la plus ancienne Divinité de ce pays (*f*). L'or eſt le premier métal que les hommes aient connu (*g*). Rien n'empêche de croire que le Prince dont nous parlons aura montré aux Egyptiens la maniere de travailler ce métal. Je crois même en trouver une preuve dans le rapport que de tous les tems on a établi entre le Soleil, nom de l'ancien Monarque

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

(*a*) Gellius *apud* Plin. l. 7. ſect. 57. p. 414.
(*b*) Voyez la 1re Part. Liv. I. Art. V.
(*c*) Ibid. liv. II. Chap. IV.
(*d*) Diod. L. 1. p. 17.
(*e*) Ibid.
(*f*) Ibid.
(*g*) Voy. la 1re Part. Liv. II. Chap. IV.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

narque Egyptien, & l'or. L'art de travailler ce métal fut apporté dans la Gréce par les Titans & ſous les auſpices du Soleil : ces Princes étoient abordés par mer. C'en fut aſſez pour faire dire par la ſuite aux Grecs que la découverte de l'or leur avoit été communiquée par Sol fils de l'Océan.

On peut enviſager ſous le même point de vûe ce qu'ils racontoient ſur la découverte de l'argent : ils diſoient en être redevables à Erichtonius (*a*). Ce Prince, ſuivant la tradition des Grecs, étoit fils de Vulcain (*b*). Perſonne n'ignore que les Egyptiens révéroient Vulcain comme une de leurs plus anciennes Divinités ; qu'il paſſoit pour avoir inventé le feu (*c*), & que chez les Grecs il étoit cenſé préſider à toutes les opérations de Métallurgie (*d*).

A l'égard du cuivre, les premiers qui travaillerent à ce métal dans la Gréce, furent, ſelon quelques Auteurs, des ouvriers amenés par Saturne & par Jupiter (*e*). On voit enfin que, d'après une très-ancienne tradition, Prométhée paſſoit pour avoir appris aux Grecs l'art de travailler les métaux (*f*). On ſçait que

(*a*) Plin. l. 7. ſect. 57. p. 414.
(*b*) Apollodor. l. 3. p. 196.
(*c*) Diod. l. 1. p. 17.
(*d*) Voy. Odyſſ. l. 6. v. 233. &. 234.
(*e*) Strabo, l. 14. p. 966. = Stephan. *in voce* Ἰδηῦος. p. 38.
(*f*) Æſchil. *in* Prometh. vincto. v. 501, &c.

que ce perſonnage, ſi fameux dans l'antiquité, étoit contemporain des Titans. Tout ces faits ſemblent donc annoncer que les premieres connoiſſances de la Métallurgie ont été apportées dans la Gréce par les Princes Titans; & c'eſt d'après cette ancienne tradition, qu'ont parlé les Auteurs qui font remonter aux premiers âges de la Gréce l'art de travailler les métaux.

J'ai déja fait remarquer dans pluſieurs occaſions que la domination des Titans ayant été très-courte, ſa chute avoit entraîné celle des connoiſſances dont ces Etrangers avoient fait part à la Gréce (*a*). Il fallut que de nouvelles colonies ſorties de l'Egypte & de l'Aſie vinſſent rétablir, ou pour mieux dire, recréer les Arts dans cette partie de l'Europe. Cadmus doit être regardé comme le premier qui ait renouvellé dans la Gréce l'art de travailler les métaux. Ce Prince découvrit dans la Thrace au pied du Mont Pangée des mines d'or. Il apprit aux Grecs à les fouiller, à en tirer le métal & à le préparer (*b*). Il leur fit connoître auſſi le cuivre & la maniere de le travailler (*c*). Ce ſentiment ſe trouve même appuyé ſur le nom que dans

(*a*) Voy. la prem. Part. Liv. I. Art. V.

(*b*) Plin. l. 7. ſect. 57. p. 414. = Clem. Alex. Strom. l. 1. p. 363. = Voy. auſſi Herod. l. 7. n. 6. & 12.

(*c*) Hygin. Fab. 274 = Strabo, l. 14. p. 998.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

dans tous les tems on a donné à un des principaux alliages qui entrent dans la préparation du cuivre. La CALAMINE ou CADMIE, qui est d'un si grand usage pour affiner ce métal, & en augmenter le poids, avoit reçu de CADMUS le nom qu'elle portoit autrefois, & qu'elle conserve même encore aujourd'hui (*a*).

On ignore par qui & dans quel tems l'art de travailler l'argent a été rapporté dans la Gréce. Je pencherois à faire encore honneur à Cadmus du rétablissement de cette partie de la Métallurgie. Je me fonde sur ce qu'Hérodote (*b*) nous apprend que le Mont Pangée, où Cadmus fit exploiter des mines d'or, renfermoit aussi des mines d'argent.

C'est donc avec une sorte de raison que ce Prince a passé, dans les écrits de plusieurs Auteurs, pour le premier qui eût enseigné aux Grecs l'art de travailler les métaux; & il n'est pas difficile, comme on voit, de concilier les différentes traditions qui s'étoient conservées dans la Gréce sur l'origine de cette découverte. Elles n'ont rien de contradictoire. En effet, quoique la connoissance des arts eût péri avec la famille des Titans, il s'en étoit cependant conservé des traces. Quelques Ecri-

(*a*) En latin *Cadmea*. Voy. Plin. l. 34. sect. 2. & 22.

(*b*) L. 7. n. 6 & 12.

Ecrivains les avoient recueillies & nous en ont transmis l'histoire. D'autres ont négligé ces anciennes traditions, ou peut-être les ont ignorées. Ils ont donc attribué aux chefs des dernieres Colonies qui passerent dans la Gréce, la découverte de plusieurs arts dont ils n'étoient cependant que les restaurateurs.

On ne rencontre point le même partage ni la même diversité d'opinions sur le tems auquel les Grecs ont connu & sçu travailler le fer. Les Anciens s'accordent assez à placer cette découverte sous le regne de Minos premier (*a*) 1431 ans avant J. C. Cette connoissance avoit passé de Phrygie en Europe, avec les Dactyles lorsqu'ils quitterent les environs du mont Ida pour venir s'établir dans la Crète (*b*). Il ne paroît pas cependant que l'art de travailler le fer ait été dès-lors beaucoup répandu dans la Gréce. Il en a été originairement des Grecs comme de tous les Peuples de l'antiquité. Ils ont employé le cuivre à la plupart des usages auxquels nous faisons aujourd'hui servir le fer. Du tems de la guerre de Troye non seulement les armes (*c*), mais encore les outils & tous les instrumens des arts mé-

(*a*) Marm. Oxon. Ep. 11.

(*b*) Ephorus, *apud* Diod. l. 5. p. 381 = Hesiod. *apud* Plin. l. 7. sect. 57. p. 414.

(*c*) Voy. *infrà*, Liv. V. Chap. III.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

méchaniques (*a*) étoient de cuivre. Le fer étoit alors si estimé, qu'Achille dans les jeux qu'il fait célébrer en l'honneur de Patrocle, propose comme un prix considérable une boule de ce métal (*b*). Homère en parle toujours avec grande distinction (*c*).

A l'égard de l'étain, c'est par le commerce avec les Phéniciens que les Grecs se procuroient ce métal. Ils en faisoient beaucoup d'usage dans les siécles héroïques. J'aurai occasion d'en parler plus particulierement à l'article du Commerce & de la Navigation.

Il paroît que, dès les tems dont nous parlons présentement, l'art de travailler l'or, l'argent & le cuivre avoit fait d'assez grands progrès chez les Grecs. On voit par les écrits d'Homère que ces Peuples connoissoient dès-lors tous les instrumens propres à la fabrique de ces métaux (*d*). Je réserve le détail de toutes ces pratiques pour le Chapitre suivant où je traiterai des connoissances que les Grecs avoient de l'orfévrerie dans les siécles de la guerre de Troye.

(*a*) Iliad. l. 23. v. 118, &c. = Odyss. l. 3. v. 433. l. 5. v. 244.

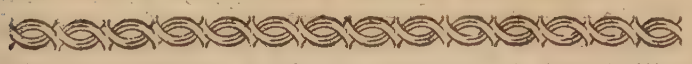
(*b*) Iliad. l. 23. v. 826.

(*c*) Ibid. l. 7. v. 473, & passim.

(*d*) Odyss. l. 3. v. 433.

CHA-

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.



CHAPITRE CINQUIEME.

Du Dessein, de la Gravure en creux, de la Ciselure, de l'Orfévrerie & de la Sculptnre.

ON IGNORE dans quel tems le Dessein & les Arts qui peuvent y avoir rapport, ont pris naissance chez les Grecs. L'antiquité ne nous a rien transmis de satisfaisant sur l'origine de toutes ces différentes découvertes. On attribue à l'Amour le premier essai que la Gréce ait vû de l'art de dessiner, & de mouler en terre, les objets.

Une jeune fille vivement éprise d'un amant dont elle devoit être séparée pour quelque tems, cherchoit les moyens d'adoucir la rigueur de l'absence. Occupée de ce soin elle remarqua sur une muraille l'ombre de son amant, dessinée par la lumiere d'une lampe. L'amour rend ingénieux. Il inspira à cette jeune personne l'idée de se ménager cette image chérie en traçant sur l'ombre une ligne qui suivît & marquât exactement le contour. L'histoire ajoute que notre amante avoit pour pere un potier de Sycione, nommé Dibutade.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Cet homme ayant considéré l'ouvrage de sa fille, imagina d'appliquer de l'argile sur ces traits, en observant les contours tels qu'il les voyoit dessinés. Il fit par ce moyen un profil de terre qu'il mit cuire dans son fourneau (*a*). On n'est point assuré du tems auquel a vécu ce Dibutade. Quelques Auteurs le placent dans des siécles fort réculés (*b*).

Telle avoit été, suivant l'ancienne tradition, l'origine du dessein & des figures en relief dans la Gréce. Nous ignorons les suites qu'eut ce premier essai. On ne peut rien dire sur les degrés qu'ont éprouvés successivement chez les Grecs la plupart des arts qui ont rapport au dessein. On peut conjecturer que ces pratiques n'ont commencé à faire un progrès suivi que depuis l'arrivée des Colonies conduites par Cécrops, Cadmus, &c. Ces Princes sortoient de l'Egypte & de la Phénicie, pays où les arts concernant le dessein étoient connus de tems immémorial. Quoiqu'il en soit, quantité de faits rapportés par Homère montrent que dans les siécles dont il s'agit présentement, les Grecs étoient instruits de plusieurs arts qui dépendent entierement du dessein.

Ils sçavoient travailler l'yvoire & l'em-

(*a*) Plin. l. 35. sect. 43. p. 710.
(*b*) Voy. Junius, *in* Catalog. p. 56.

l'employer à différens usages (a). Ils l'appliquoient sur des siéges & sur d'autres meubles pour y servir d'ornement (b). Ces ouvrages étoient d'un grand prix & très-recherchés. Il devoit même y avoir alors dans la Gréce des artistes distingués par leur goût & par leur adresse. Homère parle d'un certain Icmalius, comme d'un ouvrier qui excelloit dans ces sortes d'ouvrages (c).

Il est certain aussi, par rapport à l'orfévrerie, que les Grecs connoissoient plusieurs parties de cet art. On voit fréquemment dans les écrits d'Homère les Princes de la Gréce se servir de coupes, d'aiguieres & de bassins d'or & d'argent. Le bouclier de Nestor étoit composé de chassis ou baguettes d'or (d). Ce Prince possédoit aussi une coupe d'un travail assez élégant. Elle étoit ornée de clous d'or avec deux anses doubles, & différens autres ornemens (e). Homère parle encore très-souvent d'ouvriers qui sçavoient mêler l'or avec l'argent pour en faire des vases précieux (f). Les Grecs connoissoient donc dès les siécles héroïques l'art de souder ces métaux.

On

(a) Odyss. l. 4. v. 73, &c.
(b) Ibid. l. 19. v. 56. & l. 23. v. 200.
(c) Ibid. l. 19. v. 56 & 57.
(d) Ibid. l. 8. v. 192 & 193.
(e) Ibid. l. 11. v. 631, &c.
(f) Odyss. l. 6. v. 232, &c. l. 23. v. 159 & 160.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

On pourroit dire que tous les ouvrages dont je viens de parler avoient été apportés en Gréce des pays étrangers. Je ne crois pas cependant qu'il y ait lieu de le présumer. Homère ne le dit point. On sçait quelle est, à cet égard, son exactitude.

Quant à l'art de graver les métaux, je ne pense pas que les Grecs fussent alors au fait de ce travail. Je me fonde premierement sur ce qu'il n'est jamais question dans Homère d'anneaux ni de cachets. Secondement sur les moyens que les Grecs, au rapport de ce Poëte, employoient pour sceller les caisses & les coffres où ils renfermoient des effets précieux. L'usage des serrures & des cadenats leur étoit inconnu. Afin qu'on ne pût pas ouvrir leurs ballots, sans qu'ils fussent en état de s'en appercevoir, ils les entouroient de cordes très-artistement nouées. Ces sortes de nœuds leur tenoient lieu de sceaux & de cachets. Ils étoient si ingénieusement inventés & si compliqués, que celui qui les avoit faits pouvoit seul les délier & les ouvrir. Homère pour relever l'habileté d'Ulysse à faire de ces espéces de fermetures, dit que c'étoit de Circé qu'il en avoit appris le secret (*a*). Si les Grecs eussent connu alors l'art de graver des cachets, ils n'auroient pas eu

(*a*) Odyss. l. 8. v. 447, &c.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

eu recours à ces nœuds, dont l'uſage habituel devoit être très-incommode & très-embarraſſant.

Si l'on en croit cependant certains Auteurs, les Grecs dès les tems héroïques, auroient eu l'uſage des anneaux & des cachets. Plutarque parle de l'anneau d'Ulyſſe ſur lequel ce Héros avoit fait graver un dauphin (*a*). Helène, au rapport d'Epheſtion cité par Photius, avoit pour cachet une pierre ſinguliere dont la gravure repréſentoit un poiſſon monſtrueux (*b*). Polygnote enfin, peintre Grec, qui fleuriſſoit vers l'an 400 avant J. C. dans ſon tableau de la deſcente d'Ulyſſe aux enfers, avoit peint le jeune Phocus ayant à un des doigts de la main gauche une pierre gravée, enchaſſée dans un anneau d'or (*c*).

Mais ces Auteurs étoient trop éloignés des tems dont il s'agit, pour que leur témoignage ſoit capable de balancer l'autorité d'Homère, le ſeul guide que l'on doive ſuivre pour les uſages & les mœurs des ſiécles héroïques: Pline l'a bien ſenti. Ce grand Ecrivain ne s'en eſt point laiſſé impoſer. Il n'a pas héſité d'avancer que les cachets & les anneaux n'étoient point en uſage dans les

(*a*) T. 2. p. 985.
(*b*) Cod. 190. p. 493.
(*c*) Pauſ. l. 10. c. 30.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

les tems dont nous parlons maintenant (a).

Les Grecs ignoroient encore l'art de tirer l'or à la filiere, & celui de l'employer en dorure. L'usage étoit anciennement d'enrichir d'or les cornes des taureaux ou des genisses qu'on offroit en sacrifice. Homère décrit la maniere dont on y procédoit au tems de la guerre de Troye; c'est à l'occasion d'un sacrifice offert par Nestor à Minerve. Le Poëte dit qu'on fit venir un ouvrier pour appliquer l'or sur les cornes de la victime. Cet homme apporte les outils propres à faire cette opération. Ils consistent dans une enclume, un marteau & des tenailles. Nestor fournit l'or à cet ouvrier qui le réduit sur le champ en lames très-minces. Il enveloppe ensuite de ces lames les cornes de la genisse (b). On ne remarque dans ce procédé rien qui puisse faire penser que les Grecs connussent alors l'art de dorer, tel qu'ils l'ont connu par la suite, & tel que nous le pratiquons aujourd'hui. Il n'est fait mention ni de colle, ni de blanc d'œuf, ni d'huile, ni de terres glutineuses, ni, en un mot, d'aucun mordant propre à faire tenir l'or sur les cornes de la victime. La manie-

(a) L. 33. sect. 4. p. 602. = Voyez aussi Hesych. *voce* Θριπτεβρωτος.

(b) Odyss. l. 3. v. 432, &c.

niere dont on doroit alors consistoit à revêtir de lames d'or extrémement minces les matieres auxquelles on vouloit donner la couleur & l'éclat de ce métal.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Homère ne nous fournit point d'autres lumieres sur le travail des métaux dans la Gréce aux tems dont il s'agit présentement. Passions à la sculpture.

Cet art a été long-tems inconnu aux Grecs. On en juge par la maniere dont ils représentoient anciennement les Divinités qu'ils adoroient. Leurs simulachres étoient alors de simples poteaux ou de grosses pierres ; souvent même des piques dressées d'une certaine maniere (*a*). L'idole de Junon, si révérée chez les Argiens, n'étoit dans les premiers tems qu'un ais, un morceau de bois travaillé grossierement (*b*). Je pourrois citer plusieurs autres exemples que je supprime pour abréger. Les idoles des Lapons, des Samoyèdes & des autres peuples situés vers les extrémités

C'est le sens du verbe *περιχέω* employé dans toute cette description.

(*a*) Lucan. Pharf. l. 3. v. 412, &c. = Justin. l. 43. c. 3. = Clem. Alex. *in* Protrept. p. 40 & 41. = Strom. l. 1. p. 418. = Plut. t. 2. p. 478. A. = Pauf. l. 2. c. 9. l. 7. c. 22. l. 9. c. 24 & 27. = Tertullian. Apolog. c. 16. p. 16. = *Ad* Nation. l. 1. c. 12. p. 49.

(*b*) Pauf. l. 2. c. 19. = Clem. Alex. *in* Protrept. p. 40.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

tés du Nord (*a*) nous retracent l'image de la grossiereté & de l'ignorance des anciens habitans de la Gréce.

C'est de l'Egypte que ces Peuples ont reçu vraisemblablement les premieres connoissances de la Sculpture. On peut en rapporter l'époque à Cécrops. En effet, ce premier souverain d'Athènes a passé dans l'antiquité pour avoir introduit dans les temples de la Gréce l'usage des simulachres (*b*). Les Athéniens montroient encore, du tems de Pausanias, une statue de bois représentant Minerve qu'on disoit avoir été donnée par Cécrops (*c*). Les ouvrages de sculpture que les Grecs firent pendant quelque tems ne se ressentirent que trop de la maniere Egyptienne. Faute de goût, & manquant de lumieres, leurs sculpteurs se contenterent d'abord de suivre les modèles qu'on leur avoit présentés (*d*). On n'a pas oublié ce que j'ai dit dans la premiere Partie de cet Ouvrage sur le goût des statues Egyptiennes (*e*). On retrouvoit les mêmes dé-

(*a*) Rec. des Voyages au Nord, t. 8. p. 192 & 410. = Hist. gén. des Cérém. Relig. t. 6. p. 71 & 81.

(*b*) Eufeb. Chron. l. 2 p. 55. = Præpar. Ev. l. 10. c. 9. p. 486. = Isidor. Orig. l. 8. c. 11. p. 69.

(*c*) L. 1 c. 27. = Voy. aussi Eufeb. Præp. Evang. l. 10. c. 9. p. 486.

(*d*) Voy. Diod. l. 1. p. 109.

(*e*) Liv. II. Chap. V.

défauts dans celles des anciens sculpteurs Grecs. C'étoient pour la plupart des figures quarrées, ayant les bras pendans & collés contre le corps, les jambes & les pieds joints l'un contre l'autre sans geste & sans attitude (*a*). Les Grecs dans les commencemens imiterent encore le goût des Egyptiens pour les figures gigantesques (*b*).

La sculpture est restée long-tems dans cet état chez les Grecs. On compte plus de 300 ans depuis Cécrops jusqu'aux siécles où l'on fait vivre Dédale. Ce fut alors que les Artistes Grecs commencerent à reconnoître les difformités & le peu d'agrément qu'avoient les anciennes statues. Ils sentirent qu'on pouvoit faire mieux. Dédale (c'est-à-dire les sculpteurs qui parurent dans les siécles où l'on place cet Artiste) en copiant les modèles Egyptiens, ne s'y attacherent pas servilement. Ils chercherent à en corriger les défauts, & y réussirent au moins en partie. La nature fut le modèle qu'ils se proposerent. Le visage & les yeux des anciennes statues n'avoient nulle expression. Les Artistes dont je parle s'étudierent à leur en donner. Ils détacherent du corps les bras & les jambes, les mirent en action & leur

(*a*) Diod. l. 4. p. 319. = Palæphat. de Incred. c. 22. = Scaliger, *in* Euseb. Chron. p. 45.

(*b*) Strabo, l. 17. p. 1159. = Pauf. l. 3. c. 19. p. 257.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

leur donnerent des attitudes variées (*a*). Leurs ſtatues parurent avec des graces qu'on n'avoit point encore vuës dans ces ſortes d'ouvrages. On en fut ſi frappé que l'antiquité a été juſqu'à dire des ſtatues de Dédale, qu'elles paroiſſoient animées, ſe mouvoir & marcher d'elles-mêmes (*b*); exagérations qui déſignent l'heureux changement qui ſe fit alors dans la ſculpture Grecque (*c*).

Quoiqu'il y eût bien de la différence entre ces nouvelles productions & les anciennes, elles étoient cependant encore bien éloignées de ce degré de perfection auquel les Grecs, dans la ſuite des tems, porterent la ſculpture. Je penſe que les ouvrages de Dédale, ſi vantés dans l'antiquité, dûrent la plus grande partie de leur réputation à la groſſiereté & à l'ignorance des ſiécles dans leſquels ils parurent. C'eſt le jugement que Platon en a porté. Nos ſculpteurs, dit-il, ſe rendroient ridicules, s'ils faiſoient aujourd'hui des ſtatues dans le goût de celles de Déda-le

(*a*) Diod. l. 4. p. 319. = Euſeb. Chron. l. 2. p. 88. = Suid. *voce* Δαιδάλȣ-ποιήματα t. 1. p. 514. = Scaliger, *in* Euſeb. Chron. p. 45.

(*b*) Voy. Plat. *in* Mænone, p. 426. = *In* Entyphron. *paſſim*. Ariſt. de Anima. l. 1. c. 3. t. 1. p. 622. = De Rep. l. 1. c. 4. t. 2. p. 299.

(*c*) Diod. l. 4. p. 319. = Palæphat. de Incred. c. 22. p. 29. = Euſeb. Chron. l. 2. p. 88.

le (*a*). Pauſanias qui en avoit vû plusieurs, avoue qu'elles étoient choquantes, les proportions en étoient outrées & coloſſales (*b*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

Après avoir expoſé l'origine de la ſculpture chez les Grecs, & ſon état dans les ſiécles dont nous nous occupons préſentement, il reſte à examiner les matieres que ces Peuples employoient alors pour leurs ſtatues. On a vû que les premiers ouvrages qu'ils aient travaillés de relief, étoient en terre cuite. Ils apprirent enſuite à manier le ciſeau, & commencerent à s'eſſayer ſur le bois. C'eſt la ſeule matiere ſolide que, pendant long-tems, les Grecs aient ſçu travailler. Tous les Hiſtoriens s'accordent à dire que les anciennes ſtatues (*c*) & même celles attribuées à Dédale étoient en bois (*d*).

On trouve, il eſt vrai, dans quelques Auteurs certaines traditions qui ſembleroient marquer que, dès avant la guerre de Troye, les Grecs auroient connu l'art de ſculpter la pierre (*e*), & même le

(*a*) *In* Hipp. Maj. p. 1245.
(*b*) L. 2. c. 4. l. 3 c. 19.
(*c*) Plin. l. 22. ſect. 2. p. 654. = Pauſ. l. 1. c. 27. l. 2. c. 17-19-22-25. l. 8. c. 17. = Plut. *apud* Euſeb. Præp. Evang. l. 3. c. 8. p. 99.
(*d*) Diod. l. 1. p. 109. = Pauſ. l. 2. c. 4. l. 8. c. 35. l. 9. c. 11.
(*e*) Euſtath. *ad* Iliad. l. 2. v. 308, &c.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

le marbre (*a*). Mais je me suis déja expliqué sur ces sortes de témoignages. Je ne crois pas qu'on doive s'y arrêter lorsqu'ils ne sont pas appuyés du suffrage d'Homère. Il n'est jamais question dans ses Poëmes de statues de pierre : à l'égard du marbre, j'ai fait voir que, suivant toutes les apparences ce Poëte ne l'avoit pas même connu.

L'art de jetter les métaux en fonte pour en faire des statues étoit également ignoré des Grecs dans les siécles héroïques. Ce secret n'a dû être connu & pratiqué que fort tard. Aussi Pausanias regardoit-il comme supposées des statues de bronze coulées d'un seul jet, qu'on attribuoit à Ulysse (*b*). On adoptera volontiers son sentiment, si l'on fait réflexion aux mesures & aux précautions extraordinaires qu'il faut prendre pour réussir dans de pareils ouvrages. Les Grecs assurément n'étoient pas alors en état de les entreprendre, & moins encore de les exécuter. Cependant, si l'on en croit le même Auteur, ces Peuples dès-lors auroient eu des statues de bronze. Voici la maniere dont il prétend que les Grecs les exécutoient. On faisoit, dit-il, une statue successivement & par piéces. On cou-

(*a*) Pauf. l. 2. c. 37.
(*b*) L. 8. c. 14.

couloit séparément & les unes après les autres, les différentes parties qui composent une figure. On les rassembloit ensuite & on les joignoit ensemble avec des clous (*a*). On réparoit sans doute le tout au ciseau. La statue équestre de Marc-Aurèle au Capitole est exécutée dans ce goût (*b*). Quelque imparfaite que soit cette pratique, je pense néanmoins qu'elle étoit inconnue aux Grecs dans les siécles dont il s'agit présentement.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

On pourroit peut-être s'autoriser de quelques passages d'Homère pour appuyer le sentiment de Pausanias. Ce Poëte, par exemple, dit qu'on voyoit aux deux côtés de la porte d'Alcinoüs deux chiens d'or & d'argent, dont Vulcain avoit fait présent à ce Prince (*c*). Il place dans ce même édifice des statues d'or représentant de jeunes garçons qui tenoient à la main des torches qu'on allumoit pour éclairer la salle du festin (*d*). Homère fait encore une peinture merveilleuse de ces deux esclaves d'or que Vulcain avoit forgés pour l'accompagner & lui aider dans son travail (*e*).

com-

(*a*) L. 8. c. 14. l. 3. c. 17.
(*b*) Mém. de Trév. Juillet 1703. p. 1208.
(*c*) Odyss. l. 7. v. 92, &c.
(*d*) Odyss. l. 7. v. 100, &c.
(*e*) Iliad. l. 18. v. 417, &c.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Mais remarquons d'abord que c'est à un Dieu que ce Poëte attribue ces rares ouvrages. Observons ensuite que c'est dans l'Asie qu'il les place (*a*). Le merveilleux d'ailleurs qu'il met dans toute cette description, ne permet pas de croire qu'il ait eu en vûe rien de semblable, ou même d'approchant de ce dont il parle. On doit ranger ces passages au nombre des fictions dont les Poëtes font quelquefois usage pour surprendre & amuser le lecteur. On pourroit même aller plus loin. Je crois entrevoir un rapport assez sensible entre ces esclaves d'or de Vulcain qui marchent, pensent, aident ce Dieu dans son travail, & ce que l'on débitoit anciennement dans la Gréce sur les statues de Dédale. C'étoit, à ce qu'il paroît, une de ces opinions populaires à laquelle les plus grands génies faisoient semblant de rendre hommage. Je ne pense donc pas qu'on en puisse rien conclure sur le véritable état de la sculpture chez les Grecs aux siécles dont nous parlons. En général, je suis persuadé qu'il y avoit alors très-peu de statues dans la Gréce. Homère n'en met point dans les palais des Princes Grecs dont il a eu occasion de parler, ni dans aucun

(*a*) Voy. *suprà*, Chap. I.

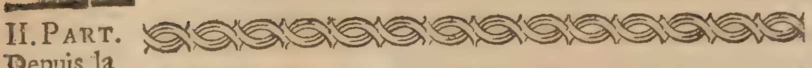
cun autre endroit. J'ajouterai qu'il n'y a pas même dans ſes Ecrits de termes particuliers pour déſigner une ſtatue (1)

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

On ne ſera pas ſurpris que pour le moment je ne diſe rien de la peinture. J'ai diſcuté cette matiere avec aſſez d'étendue en traitant des arts dont les Peuples de l'Aſie & de l'Egypte pouvoient avoir la connoiſſance dans les ſiécles qui font l'objet de cette ſeconde Partie de mon Ouvrage. Je me ſuis déclaré pour le ſentiment de Pline qui croit l'invention de la Peinture poſtérieure aux tems héroïques. Je n'ai rien de nouveau à y ajouter. Les raiſons que j'ai alléguées regardent autant & plus les Grecs, que les peuples de l'Aſie & les Egyptiens. Je ſuis perſuadé que ni les uns ni les autres ne connoiſſoient point alors l'art de peindre dans le ſens que je l'ai expliqué.

(1) Homère ne ſe ſert jamais que du terme d'Ἄγαλμα; il employe même cette expreſſion pour marquer en genéral toutes ſortes d'ornemens. Ce n'eſt que par la ſuite que les Ecrivains Grecs ont reſtraint la ſignification du mot Ἄγαλμα, & l'ont conſacré à déſigner les *Statues*. Voyez Féith. Antiq. Hom. l. 1. c. 4. p. 31.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.



CHAPITRE SIXIEME.

De l'Origine de l'Ecriture.

IL NOUS reste fort peu de lumieres sur les premiers moyens que les Grecs ont employés pour rendre sensibles aux yeux & transmettre à la postérité leurs pensées. On voit seulement que dans les premiers tems ils ont fait usage de pratiques à peu-près semblables à celles que tous les Peuples connus dans l'antiquité ont employées originairement. On retrouve chez les Grecs ces espéces de Poëmes, qu'on mettoit en chant, pour consigner la mémoire des faits & des découvertes importantes (*a*). Je soupçonne aussi, comme je l'ai déja dit ailleurs, qu'ils ont anciennement fait usage de l'écriture réprésentative (*b*) qui consiste à dessiner les objets dont on veut parler. A l'égard des hiéroglyphes, j'ignore si les Grecs ont connu cette sorte d'écriture. Je n'en trouve aucune trace, aucun vestige dans leur hi-

(*a*) Tacit. Annal. l. 4. n. 43. = Acad. des Inscript. t. 6. p. 165. = Voy. aussi *suprà*, Liv. I. Chap. III. Art. VIII.

(*b*) Voy. la prem. Part. Liv. II. Chap. VI.

histoire. Je ne voudrois cependant pas en inférer que ces Peuples n'ont jamais pratiqué l'écriture hiéroglyphique. Nous ne sommes pas assez instruits des anciens usages de la Gréce, pour oser rien prononcer sur ce sujet.

L'écriture alphabétique n'a été introduite qu'assez tard dans cette partie de l'Europe. Cadmus, au rapport des meilleurs Historiens de l'antiquité, est le premier qui ait fait part aux Grecs de cette connoissance sublime (*a*). Quelques Auteurs, à la vérité, ont voulu en faire honneur à Cécrops (*b*); mais ce sentiment n'est ni prouvé, ni suivi. Il s'est trouvé aussi des Critiques modernes qui ont avancé qu'avant Cadmus les Pélasges avoient une écriture alphabétique (*c*). Quelques recherches que j'aie pû faire sur ce sujet, j'avoue que je n'en ai pas trouvé le plus léger indice dans l'Antiquité. Tout nous dit que c'est à l'arrivée de Cadmus qu'on doit rapporter la connoissance des caracteres alphabétiques dans la Gréce. La comparaison de l'alphabeth Phénicien,

(*a*) Herod. l. 5. n. 58. = Ephorus *apud* Clem. Alex. Strom. l. 1. p. 362. = Diod. l. 3. p. 236. = Plin. l. 7. sect. 57. p. 412. = Tacit. Annal. l. 11. n. 14. = Euseb. Præp. Evang. l. 10. c. 5. p. 473.

(*b*) Tacit. Annal. l. 11. n. 14.

(*c*) Acad. des Inscript. t. 6. p. 616.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

cien, & de l'alphabeth Grec, suffiroit seule pour s'en convaincre. Il est visible que les caracteres Grecs ne sont que les lettres Phéniciennes retournées de droite à gauche. Joignons-y les noms, la forme, l'ordre & la valeur des lettres qui sont les mêmes dans l'une & dans l'autre écriture (*a*). Les raisons qu'on voudroit opposer à ce sentiment me paroissent si foibles & si dénuées d'autorités, que je ne crois point devoir m'arrêter à les combattre.

L'ancien alphabeth Phénicien apporté dans la Gréce par Cadmus étoit assez défectueux: il se terminoit au *Thau* (*b*). Ce ne fut que dans la suite & à différens tems qu'on y ajouta l'*Ypsilon*, le *Phi*, le *Psi*, &c. (*c*). Si l'on s'en rapporte à quelques Auteurs Grecs (*d*) & Latins (*e*), ce premier alphabeth auroit été encore plus imparfait que nous ne le disons. Ils veulent en effet que l'alphabeth de Cadmus n'ait été composé que de seize lettres. On nomme Palamède, Simonide, Epicharme, pour les Auteurs des nouvelles lettres dont l'alphabeth des Grecs s'est enrichi successi-

(*a*) Voy. Bochart. Chan. l. 1. c. 20. p. 490, &c.
(*b*) Voy. Acad. des Inscript. t. 23. Mém. p. 420.
(*c*) Ibid. *loco cit.*
(*d*) Plut. t. 2. p. 738. F.
(*e*) Plin. l. 7. sect. 57. p. 412 & 413.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

cessivement. Mais ce narré ressemble beaucoup à une fiction de Grammairiens Grecs, fort ignorans dans l'origine de leur langue; fiction adoptée ensuite par les Auteurs Latins, & par le plus grand nombre de nos Ecrivains modernes. Plusieurs raisons me portent à penser ainsi. La diversité de sentimens, sur ces prétendus inventeurs des lettres qui manquoient à l'ancien alphabeth Grec (*a*), prouve d'abord combien tout ce qu'on disoit de leurs découvertes, étoit incertain. Je trouve ensuite dans la langue Grecque plus de seize lettres Phéniciennes qui s'accordent entre elles & de nom & de son (*b*). Il y a d'ailleurs quantité de mots Grecs des plus communs, des plus anciens & des plus nécessaires qui ne s'écrivent que par le moyen des lettres dont on attribue l'invention à Palamède, à Simonide, ou à Epicharme (*c*). Nous voyons enfin que la forme des caracteres a beaucoup varié chez les Grecs; elle a éprouvé des changemens successifs pareils à ceux qu'a éprouvés l'écriture de toutes les langues. J'observe que quelques-uns de ces caracteres qu'on a prétendu avoir été

(*a*) Voy. Hermannus Hugo, de primâ scrib. origin. c. 3. = Fabricius. Bibl. Græc. l. 1. c. 23. n. 2. t. 1. p. 147.

(*b*) Voy. le Clerc, Bibl. choisf. t. 11. p. 39 & 40.

(*c*) Id. ibid.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

été nouvellement inventés, ne paroissent être que des modifications d'autres lettres plus anciennes (*a*). On ne doit donc point s'arrêter à ce que quelques Ecrivains assez modernes ont débité sur les prétendues augmentations faites successivement à l'alphabeth de Cadmus par Palamède, Simonide, & Epicharme. Ces faits ne sont rien moins que prouvés, l'usage seul a pû enrichir l'alphabeth Grec des caracteres dont il avoit besoin (*b*).

Nous voyons par tout ce qui reste de monumens de l'antiquité, qu'originairement les Grecs formoient alternativement leurs lignes de droite à gauche & de gauche à droite, de la même maniere que les laboureurs tracent leurs sillons. C'est ce qui avoit fait donner à cette ancienne façon d'écrire le nom de *Boustrophédon*, mot qui à la lettre veut dire *écriture sillonnée* (1).

Je doute au surplus qu'on doive regarder les Grecs comme les inventeurs de cette maniere d'écrire. Je serois assez por-

(*a*) Voy. Acad. des Inscript. t. 23. Mém. p. 420 & 421.

(*b*) Id. ibid. *loco cit.*

(1) Je n'ai pas crû devoir donner un modele de cette sorte d'écriture, attendu qu'on en trouve dans plusieurs ouvrages qui sont entre les mains de tout le monde. Voyez entre autres le 23 vol. des Mém. de l'Acad. des Inscriptions.

porté à croire que les Phéniciens écrivoient ainsi originairement, & même encore du tems de Cadmus. Il est en effet plus que probable que les Grecs, en recevant l'écriture des Phéniciens auront d'abord suivi la maniere dont ces peuples rangeoient leurs caracteres. Cette pratique même, qui nous semble aujourd'hui si bizarre, a pû cependant être celle qui se sera présentée la premiere. Dans l'origine de l'écriture alphabétique, & lorsqu'on aura commencé à faire usage de cette invention, il a dû paroître assez naturel de continuer la ligne en rétrogradant, & de poursuivre ainsi alternativement. Je penserois qu'il a fallu quelque réflexion pour se déterminer, après une premiere ligne finie, à reporter la main sous la premiere lettre de cette ligne, & à recommencer ainsi toutes les lignes du même sens. Il est vrai que dans la maniere d'écrire en *Boustrophédon*, on étoit obligé à chaque ligne de former une partie des mêmes caracteres en sens contraire. Mais l'expérience nous apprend, qu'en fait de découvertes, on a presque toujours débuté par les procédés les plus difficiles. D'ailleurs, je présume que dans les premiers tems on n'écrivoit gueres qu'en lettres majuscules; & l'on sçait que dans l'alphabeth Grec il y en a plusieurs qu'on peut for-

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

mer également en sens contraires. Observons encore qu'originairement on gravoit ces caracteres sur des matieres dures, ou au moins très-fermes. Cette pratique ne permettoit pas d'écrire couramment, comme nous faisons aujourd'hui. Dans cette position il devoit être presque indifférent de graver le même caractere de droite à gauche, ou de gauche à droite.

L'écriture en *Boustrophédon* a subsisté très longtems dans la Gréce. C'est de cette maniere qu'étoient écrites les loix de Solon (*a*). Ce Législateur les publia vers l'an 594 avant l'Ere Chrétienne. On a découvert aussi des inscriptions en *Boustrophédon* qui ne remontent qu'entre l'an 500, & l'an 460 avant J. C, (*b*).

Les Grecs n'ont reconnu qu'assez tard l'inconvénient de former leurs lignes alternativement de gauche à droite & de droite à gauche. A la fin cependant ils sentirent que la méthode d'écrire uniformément de gauche à droite étoit la plus naturelle, en ce qu'elle gênoit & contraignoit moins la main (*c*). Cette découverte dût faire abandonner insen-

(*a*) Suid *in* Κάτωθεν νόμος, t. 2. p. 674. = Harprocration *in* Κάτωθεν νόμος p. 203.

(*b*) Muratori, Nov. Thes. t. 1. Coll. 48.

(*c*) Voy. la prem. Part. Liv. II. Chap. VI.

sensiblement l'écriture en *Boustrophédon*. Un Auteur ancien, dont les ouvrages n'out pas encore été publiés, dit, au rapport de Fabricius qui le cite dans sa Bibliothéque Grecque, que ce fut Pronapidés qui le premier introduisit dans la Gréce la méthode d'écrire uniformément de gauche à droite (*a*). Ce Pronapidès passoit dans l'antiquité pour avoir été le précepteur d'Homère (*b*). On pourroit donc avancer que ce fut à peu près vers l'an 900 avant J. C. que les Grecs commencerent à écrire uniformément de gauche à droite. Mais il vaut mieux avouer qu'on ne peut rien dire de bien satisfaisant sur les siécles auxquels cette pratique a été constamment observée dans la Gréce. On voit bien, par quelques monumens qui remontent à des tems très-reculés, que cette sorte d'écriture a eu lieu chez les Grecs fort anciennement. M. L'Abbé Fourmont a rapporté de son voyage du Levant des inscriptions écrites de gauche à droite qui paroissent être du tems de la premiere guerre des Lacédémoniens contre les Messéniens, c'est-à-dire, de l'an 742 avant J. C. (*c*).

Mais

(*a*) Bibliot. Græc. t. 1. l. 1. c. 27. n. 2 & 3. p. 159.
(*b*) Voy. Diod. l. 4. p. 237.
(*c*) Acad. des Inscript. t. 15. p. 397. t. 16. Hist. p. 104.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Mais on sçait aussi, que, près de cent ans après cet événement, l'écriture en *Boustrophédon* devoit être encore en usage. La maniere dont je viens de dire qu'étoient écrites les loix de Solon & d'autres inscriptions postérieures à ce Législateur, le prouve assez. Il paroît donc que, durant quelques siécles, on a continué à écrire indifféremment en *Boustrophédon*, & uniformément de gauche à droite. Du surplus il ne me paroît pas possible de déterminer précisément le moment où la premiere de ces pratiques a été absolument abolie. Il n'y a que le tems, les recherches, & quelques heureux hazards qui puissent nous procurer l'éclaircissement de toutes ces difficultés.

L'écriture Phénicienne, en passant de l'Asie dans la Gréce, reçut un changement encore plus considérable que celui dont je viens de parler. Les Phéniciens, comme la plupart des peuples Orientaux, n'exprimoient point les voyelles en écrivant: ils se contentoient de les aspirer dans la prononciation. Les Grecs, dont la Langue étoit plus douce que celle des Phéniciens, n'avoient pas besoin de tant d'aspirations: ils les convertirent donc en voyelles qu'ils exprimerent dans leur écriture. Ce changement étoit assez facile: le nom des principales aspirations usitées

dans

dans la langue Phénicienne, a dû naturellement fournir celui des voyelles Grecques (*a*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Cette maniere d'écrire n'aura certainement pas eu lieu dès les premiers momens où Cadmus instruisit la Gréce dans l'art d'écrire. Il a dû se passer quelque tems avant qu'on ait songé à faire des changemens à l'écriture Phénicienne. Il seroit difficile d'assigner l'époque à laquelle les voyelles ont été introduites dans l'écriture Grecque. On pourroit peut-être, d'après un ancien Historien, attribuer cette innovation à Linus (*b*), le maître d'Orphée, de Thamyris, d'Hercule, &c. Ce personnage, si fameux dans l'antiquité, étoit de Thèbes en Béotie (*c*), ville fondée par Cadmus, & où par conséquent l'écriture a dû le plutôt se perfectionner. Ce n'est au surplus qu'une conjecture sur laquelle je ne prétends point insister.

Les Grecs, dans le commerce ordinaire, se servoient originairement pour écri-

(*a*) Voy. Bochart. Chan. l. 1. c. 20. p. 493. On pourroit cependant croire encore qu'anciennement les Phéniciens exprimoient les voyelles dans leur écritute. Cette conjecture n'est point dénuée de fondement. Mais elle entraîneroit trop de discussion.

(*b*) Dionys. *apud* Diodor. l. 3. p. 236.

(*c*) Paus. l. 9. c. 29.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

écrire de tablettes de bois enduites de cire (*a*). C'étoit avec un ſtilet de fer qu'ils traçoient leurs caractères (*b*). A l'égard des loix, des traités d'alliance ou de paix, ils étoient dans l'uſage de les graver ſur la pierre ou ſur l'airain (*c*). Ils conſervoient de la même maniere le ſouvenir des événemens qui intéreſſoient la nation & la ſucceſſion des Princes qui les avoient gouvernés (*d*).

Il paroît au reſte qu'il en a été anciennement chez les Grecs de même que chez tous les peuples de l'antiquité, c'eſt-à-dire, qu'ils ont fait dans les premiers tems très-peu d'uſage de l'écriture. On voit par Homère qu'aux ſiécles héroïques on ne l'employoit point dans les actes les plus néceſſaires de la vie civile. Les procès, les différends, ſe décidoient par la dépoſition verbale de quelques témoins (*e*): on a même lieu de douter que les traités de paix fuſſent alors rédigés par écrit.

Dans l'Iliade, les Grecs & les Troyens prêts à ſe charger, propoſent de terminer leurs différends par un combat entre Pâris & Ménélas: on ſtipule quelles

(*a*) Iſidor. Orig. l. 6. c. 8.
(*b*) Iſid. Origin. l. 6. c. 8.
(*c*) Pauſ. l. 4. c. 26. = Tacit. Annal. l. 4. n. 26 & 43. = Suid. *in* Ἀκυσίλαος t. 1. p. 89.
(*d*) Acad. des Inſcript. t. 15. p. 397.
(*e*) Iliad. l. 18. v. 499, &c.

les feront les conditions de part & d'autre, felon l'événement du combat. Priam & Agamemnon s'avancent au milieu des deux armées. On apporte des agneaux pour les facrifier, & du vin pour faire des libations : Agamemnon coupe de la laine fur la tête des agneaux : les hérauts des Grecs & des Troyens la partagent aux Princes. Agamemnon déclare à haute voix les conditions du traité. On égorge les agneaux, on fait les libations: le traité eft ratifié (*a*); & il n'eft point dit que les conditions en fuffent couchées par écrit.

Dans une autre occafion, Hector provoque à un combat fingulier le plus vaillant de l'armée des Grecs. Il fe préfente plufieurs Princes pour accepter le défi: on convient que le fort décidera de celui qui combattra le fils de Priam. La maniere dont on y procéde eft à remarquer : au lieu d'écrire fon nom, chacun des Princes fait une marque qu'il jette dans le cafque d'Agamemnon (*b*).

S'agit-il d'élever un tombeau, Homère ne dit point qu'on y joignît quelque infcription (*c*): on voit qu'on fe contentoit alors de mettre fur les monumens

(*a*) Ibid. l. 3. v. 292, &c.
(*b*) Ibid. l. 7. v. 175, &c.
(*c*) Ibid. l. 23. v. 245, &c.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

mens une colonne, ou quelque autre marque caractéristique (*a*). Il n'est parlé enfin dans ce Poëte d'aucune correspondance, d'aucun ordre expédié par écrit. Toutes les instructions & toutes les commissions se donnent & se rendent verbalement.

La seule fois qa'il soit parlé d'écriture dans Homère, c'est au sujet de Bellérophon : il dit que Prætus envoya ce Prince porter à Jobate une lettre qui contenoit un ordre de le faire périr (*b*). Cette lettre, autant qu'on le peut conjecturer, étoit écrite sur des tablettes enduites de cire (*c*).

Il faut cependant que l'abus d'écrire aussi rarement qu'on le faisoit dans les tems

(*a*) Iliad. l. 17. v. 434. = Odyss. l. 12. v. 14 & 15.

(*b*) Iliad. l. 6. v. 168, &c.

On pourroit peut-être élever des doutes sur la signification des termes employés par Homère dans cette occasion, & il faut avouer que ces doutes ne seroient pas sans fondement. Car Homère ne désigne ce que Bellerophon fit voir à Prætus, que par le mot vague de Σήματα, à la lettre, des *marques*, des *signes*; cette façon de s'exprimer est assez singuliere, & ne désigne une écriture alphabétique qu'assez vaguement. Le mot Σήματα conviendroit mieux à des Hiéroglyphes. J'ai cependant crû devoir suivre la maniere ordinaire d'interpréter ce passage.

(*c*) Voy. Plin. l. 13. sect. 20 & 27. l. 33. sect. 4.

tems héroïques, n'ait pas continué, & l'écriture a dû néceſſairement devenir commune entre l'eſpace de tems qui s'eſt écoulé depuis la guerre de Troye juſqu'au ſiécle d'Homère. Le degré de perfection où nous voyons que du tems de ce Poëte la langue Grecque étoit déja portée, en eſt un ſûr garant: elle avoit dès lors tous les caractères d'une langue riche, polie, réguliere, ſuſceptible, en un mot, de tous les genres d'écrire. Mais la langue Grecque ne ſeroit jamais parvenue à cette pureté & à cette élégance, ſi depuis la guerre de Troye juſqu'au ſiécle d'Homère, les Grecs n'euſſent beaucoup écrit (1).

(1) Obſervons qu'Homère eſt né & a vécu dans la Gréce Aſiatique. c'eſt dans ces contrées que la la langue Grecque a commencé à ſe policer & à ſe perfectionner.

FIN DU SECOND LIVRE.



SE-



SECONDE PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusquà l'établissement de la Royauté chez les Hébreux : espace d'environ 600. ans.



LIVRE TROISIEME.

Des Sciences.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

J'AI TRAITÉ de l'origine des Sciences dans la premiere Partie de cet Ouvrage; j'ai même essayé d'en développer les progrès: je ne l'ai souvent pû faire, qu'à l'aide de plusieurs conjectures. Il ne nous reste presque aucun détail sur les événemens arrivés dans cette haute antiquité: les siécles que nous parcourons présentement fourniront plus de matiere à nos recherches. Les faits en sont assez connus, & même assez circonstanciés. On voit chez quelques

ques nations des progrès marqués qu'il faut attribuer vraiſemblablement à l'invention de l'écriture alphabétique (1).

II. Part. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hebreux.

Avant la découverte de cet Art admirable, les peuples avoient, il eſt vrai, quelques moyens pour conſerver la mémoire de leurs découvertes. Mais ces ſecours étoient ſi imparfaits, qu'ils n'ont pû contribuer que foiblement à l'avancement des Sciences, & s'il eſt permis d'employer ce terme, à leur propagation. L'écriture alphabétique a levé tous les obſtacles : les connoiſſances ſe ſont étendues & multipliées. Différentes colonies, ſorties de l'Egypte & de l'Aſie, porterent les Sciences dans la Gréce, & tirerent cette partie de l'Europe de la barbarie & de l'ignorance. Les Sciences ne trouverent pas dans ces premiers momens un terroir ni des eſprits favorablement diſpoſés : les fruits qu'elles y porterent furent d'abord peu abondans & très-tardifs. C'eſt à la longueur du tems que la Gréce a dû toutes les connoiſſances qui l'ont ſi fort diſ-

(1) Le Lecteur s'appercevra ſans doute que je rappelle ici à peu près les mêmes idées que j'avois déja préſentées dans le début précédent. Mais comme il eſt important qu'il ne perde point de vûe le plan & la gradation que je me ſuis propoſés dans cet Ouvrage, j'ai crû ces répétitions néceſſaires. Je prévois même que je ſerai forcé d'en faire encore uſage plus d'une fois.

distinguée des autres contrées. Mais cette lenteur a été bien compensée par la beauté & l'abondance des productions de toute espéce qu'elle a enfantées dans la suite.



CHAPITRE PREMIER.

De l'Asie.

On a vu précédemment que l'histoire de l'Asie nous étoit presque entierement inconnue dans les siécles qui font présentement notre objet. Le peu que nous en avons pû recueillir ne regarde que les peuples qui habitoient les côtes de cette partie du monde que baigne la Méditerranée. Les Phéniciens ont été presque les seuls sur lesquels l'histoire nous ait fourni jusqu'à présent quelques lumieres: ils seront aussi les seuls dont je parlerai sous cet article.

C'est dans la Phénicie qu'on trouve les premieres traces d'un systême philosophique sur l'origine, & sur la formation du monde. On doit en effet mettre au rang des premiers Philosophes que l'Asie ait produits, Sanchoniaton dont Eusébe nous a conservé un fragment pré-

précieux (*a*). Cet Auteur écrivoit vers le commencement des ſiécles que nous parcourons préſentement: ſon ouvrage eſt, après les Livres de Moïſe, le plus ancien monument qui nous ſoit reſté de l'antiquité. Sanchoniaton nous a tranſmis, autant en Philoſophe qu'en Hiſtorien, les anciennes traditions des Phéniciens; j'ai ſouvent fait uſage du peu qui nous reſte de ſes écrits (*b*). C'eſt une des ſources où j'ai puiſé, en grande partie, l'hiſtoire des Arts & des découvertes dans les premiers âges. On croit communément que Sanchoniaton étoit contemporain de Joſué (*c*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

On voit auſſi qu'il eſt parlé dans le Livre de Joſué d'une ville de la Paleſtine nommée *Dabir*. L'Hiſtorien ſacré obſerve que cette ville s'appelloit auparavant *Cariath Sepher* (*d*). Le nom par lequel cette ville étoit connue originairement, nous porte à croire que dès les premiers tems, il y avoit dans la Paleſtine des écoles publiques où l'on enſeignoit les Sciences. *Cariath-Sepher* en

(*a*) Voy. à la fin du 1. Vol. notre Diſſertat. ſur le fragment de Sanchoniaton.

(*b*) Voy. ibid. ce que nous penſons de cet Ouvrage.

(*c*) Voy. Bouchart, Chan. l. 2. c. 2. = Fourmont, Réflex. Critiq. ſur l'Hiſt. des anc. Peuples, t. 1. p. 36 & 37.

(*d*) Joſ. c. 15. vs. 15.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

en effet signifie la *Ville des Livres*, ou des *Lettres*. Une pareille dénomination semble indiquer qu'il y avoit ordinairement un grand nombre de Sçavans rassemblés dans cette ville. Les sciences doivent par conséquent avoir été fort cultivées dans la Palestine dès les premiers siécles après le déluge.

Nous ne devons pas au surplus en être étonnés. Ces contrés ont été certainement des premieres qui se soient policées (*a*): il est donc naturel qu'elles aient produit de fort bonne heure plusieurs Philosophes. Aussi voyons-nous que les premiers systêmes de Philosophie remontoient chez les Phéniciens à des époques très reculées. C'est ce que nous apprenons des écrits de Sanchoniaton. Cet Auteur avoit puisé dans des Ouvrages anciens, les idées qu'il a débitées sur le débrouillement du cahos, sur l'état originaire du monde, & sur les premiers événemens qui s'y étoient passés (*b*). Il est donc certain que dès les tems les plus réculés les Phéniciens avoient porté leurs spéculations jusqu'à vouloir expliquer la maniere dont le monde avoit été formé. Toute obscure & toute embrouillée que fût leur Cosmogonie, elle suppose néanmoins quelques

(*a*) Voy. la prem. Part. Liv. I.
(*b*) Euseb. Præp. Evang. l. 1. p. 31.

ques études, quelques recherches, & quelques raiſonnemens. Je ne crois pas au reſte devoir m'étendre ſur les idées que ces anciens Philoſophes avoient de l'origine & de la formation du monde: aſſez d'autres Critiques & Littérateurs ont déja pris le ſoin d'expoſer ce ſyſtême, pour que je me croye diſpenſé d'en rendre compte. Je remarquerai ſeulement que plus on remonte vers les ſiécles voiſins de la création, & plus on trouve de traces de cette grande vérité, qu'envain la préſomption & la témérité de l'homme ſe ſont efforcées par la ſuite d'obſcurcir (1).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

Un

(1) Euſebe, & après lui quelques Ecrivains modernes, ont crû que la Coſmogonie de Sanchoniaton conduiſoit à l'athéiſme, ſur ce que cet Auteur paroiſſoît donner peu, ou point de part au Souverain Etre dans la formation du monde. Mais Cudwort, dans ſon ſyſtême intellectuel prétend, & avec raiſon, que Sanchoniaton admet deux principes, dont l'un eſt cahos obſcur & ténébreux: l'autre Πνεῦμα un eſprit, ou plutôt une *Intelligence* douée de bonté, qui a arrangé le monde dans l'état où il eſt. Ce ſentiment eſt d'autant plus vrai, que Sanchoniaton avoit tiré ſa Coſmogonie des écrits de Thaut: & le même Euſébe nous apprend d'après Porphyre, que Thaut étoit le premier qui eût écrit des Dieux d'une façon plus relevée que la ſuperſtition du vulgaire; Syrmumbélus & Thuro, Ecrivains poſtérieurs à Thaut de pluſieurs ſiécles, avoient éclairci ſa Théologie cachée juſqu'à leur tems ſous des allégories & des emblêmes. Cette obſcurité & ce ſtyle énigmatique en ont impoſé à Euſebe & aux Auteurs mo-

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Un certain Moſchus de Sidon nous fournit le plus ancien exemple de cette folle entrepriſe. Il a été regardé comme le premier qui ait enſeigné le ſyſtême abſurde de la formation du monde par le concours fortuit des atômes (a); ſyſtême que bien des ſiécles après, Epicure a tâché de renouveller dans la Gréce.

modernes dont je parle. Ils n'ont cependant pas pû s'empêcher de reconnoître & de convenir que le deſſein de Sanchoniaton étoit d'accréditer l'idolatrie. Or rien n'eſt plus oppoſé à l'idolatrie que l'athéiſme.

Dans un autre fragment tiré du même Sanchoniaton, il étoit dit que Thaut avoit beaucoup médité ſur la nature du ſerpent appellé par les Phéniciens *Ἀγαθοδαίμων*, *Bon Génie*. Philon nous apprend que Zoroaſtre, dans ſon commentaire *ſacré* ſur les cérémonies de la religion Perſanne, avoit parlé de ce *Bon Génie* d'une façon admirable, en diſant que ce Dieu eſt le maître de toutes choſes, exempt de la mort, ou éternel dans ſa durée, ſans commencement, ſans parties, &c. *Apud* Euſeb. Præ. Evang. l. 1. c. 10. p. 41 & 42. Je demande ſi de pareilles idées conduiſoient à l'athéiſme?

Je l'ai déja dit, Euſebe & les Auteurs modernes qui l'ont ſuivi, ont été trompés par le ſtyle énigmatique de Sanchoniaton. C'étoit au ſurplus le goût général des Sçavans de l'antiquité. Ils affectoient de ne parler que par énigmes, par emblêmes, & d'un façon preſque inintelligible. Aucun Philoſophe des anciens tems n'a préſenté ſa doctrine nûment & ſimplement. Aucun n'a même enſeigné quelque partie des Sciences que ce ſoit, d'une façon claire & intelligible. Ce goût domine encore aujourd'hui dans tous les écrits des Orientaux.

(a) Strabo, l. 16. p. 1098.

ce. Strabon au ſurplus nous apprend que le Moſchus dont il s'agit ici, écrivoit vers le tems de la guerre de Troye (*a*). On ne peut pas décider ſi cette opinion eſt bien ou mal fondée, Strabon étant, que je ſçache, le ſeul des Anciens qui ait parlé de ce Moſchus.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

A l'égard des ſciences proprement dites, les navigations des Phéniciens dûrent beaucoup contribuer à l'avancement de l'Aſtronomie & de la Géographie. C'eſt dans les ſiécles dont il s'agit préſentement que ces peuples entreprirent ces voyages de long cours qui ont rendu leur nom ſi célebre dans l'antiquité. Ils paſſerent le détroit de Cadix, & ſe hazardant ſur l'Océan, ils s'avancerent d'un côté juſques à l'extrémité Occidentale de l'Eſpagne, & de l'autre juſques ſur les côtes de cette partie de l'Afrique que baigne la mer Atlantique (*b*). La découverte que firent les Phéniciens des ſecours qu'on pouvoit tirer de l'obſervation de l'Etoile Polaire pour diriger la route d'un vaiſſeau, fut la cauſe des ſuccès qui accompagnerent leurs entrepriſes maritimes (*c*). J'en reſerve les circonſtances pour l'article de la Navigation. Les détails dans leſquels j'en-

(*a*) Id. Ibid.
(*b*) Voy. *infrà*, Liv. IV. Chap. II.
(*c*) Voy. ibid. *loco cit.*

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

j'entrerai alors, feront encore mieux ſentir à quel point les Phéniciens ont dû poſſéder, dès les ſiécles qui fixent préſentement nos regards, les principales parties des ſciences Mathématiques.

CHAPITRE SECOND.

Des Egyptiens.

L'HISTOIRE, dans les ſiécles dont il s'agit préſentement, nous fournit beaucoup de lumieres ſur l'état des ſciences en Egypte. Je traiterai ſéparément, & ſous différens articles, chaque objet, & j'en indiquerai l'état & les progrès relativement aux tems qui font le ſujet de cette ſeconde Partie de mon travail.



ARTICLE PREMIER.

De la Médecine.

EN EXAMINANT l'origine & l'état de la Médecine dans la premiere Partie de cet Ouvrage, j'ai dit qu'il n'étoit point fait mention de Médecins de profeſſion avant le tems de Moïſe. J'ai rap-

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

rapporté les moyens dont on s'étoit servi originairement pour traiter les maladies, & l'expédient qu'on avoit imaginé afin que tout le monde pût profiter des découvertes particulieres. On exposoit les malades en public pour les mettre à portée de recevoir les conseils salutaires que chacun pouvoit leur donner (*a*). Il est bon de remarquer qu'alors on ne connoissoit pas l'écriture. Depuis l'invention de cet art, on mit en pratique un autre usage qui a dû encore plus contribuer à faire connoître les différens remedes dont on pouvoit se servir. Ceux qui avoient été atteints de quelques maladies mettoient par écrit comment & par quels moyens ils avoient été guéris. Ces mémoires étoient déposés dans les temples pour servir d'instruction publique. Chacun étoit le maître de les aller consulter, & d'y choisir le remede dont il croyoit avoir besoin (1).

Dans

(*a*) Voy. la prem. Part. Liv. III. Chap. I.

(1) En Egypte, ces sortes de Registres étoient déposés dans le temple de Vulcain à Memphis. Galen. *de composit. Médicament. per genera*, l. 5. c. 2. t. 13. p. 775. Edit. Charterii.

Le même usage s'observoit aussi dans d'autres pays. *Voy.* Plin. l. 29. c. 1. p. 493. = Pauf. l. 2. c. 27. & 36. = Strabo, l. 8. p. 575.

C'étoit dans ces Registres, suivant Pline & Strabon, qu'Hippocrate avoit puisé une grande partie de ses connoissances. Plin. *loco cit.* = Strabo. l. 14. p. 972.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Dans la suite, le nombre de ces recettes ayant augmenté, il fallut nécessairement les mettre en ordre. Ceux qui furent chargés de ce soin se trouverent à portée de connoître plus particulierement la composition des différens remedes. En les comparant les uns avec les autres, ils apprirent à juger de leur vertu. Ils acquirent par ce moyen des connoissances plus exactes que celles dont on avoit fait usage jusqu'à ce moment. On commença pour lors à consulter ces sortes de personnes, & à les appeller dans les occasions critiques. Comme Moïse parle nommément de Médecins (*a*), on peut, je crois, rapporter aux siécles où il a vécu, l'origine de cette profession.

On doit regarder les Egyptiens comme les premiers qui aient réduit en principes & assujetti à de certaines regles les pratiques vagues & arbitraires auxquelles on s'en étoit tenu pendant bien du tems. Ils passoient dans l'antiquité pour avoir cultivé la Médecine plus anciennement & plus sçavamment qu'aucun autre Peuple (*b*). La raison n'en est pas bien difficile à rendre. Il n'y

(*a*) Exod. c. 21. vs. 19.

(*b*) Hom. Odyss. l. 4. v. 231. = Isocrat. *in* Busirid. p. 329. = Plin. l. 7. c. 56. p. 414. = Clem. Alex. Strom. l. 1. p. 362.

n'y a jamais eu de contrée où les Médecins aient été, & soient encore plus néceſſaires qu'en Egypte. Les débordemens du Nil l'ont exposée de tous tems à des maladies fréquentes. Les eaux de ce fleuve n'ayant point d'écoulement libre pendant les deux mois & demi qui précedent le solſtice d'été, il faut néceſſairement qu'elles se corrompent (*c*). Lorſque les inondations ont été grandes, le Nil en se retirant forme des marécages qui infectent l'air (*d*). Ces eaux croupiſſantes ont toujours occaſionné dans l'Egypte des maladies épidémiques. On dût surtout en reſſentir des effets très-pernicieux dans les premiers ſiécles, où l'on n'avoit point encore pris les précautions néceſſaires pour faciliter l'écoulement des eaux. Mais ces mêmes précautions auront été pendant bien du tems funeſtes aux habitans de ce climat. Les remuemens de terres occaſionnés par la conſtruction & par l'entretien de cette quantité innombrable de canaux dont l'Egypte étoit autrefois arroſée, & les travaux qu'il a fallu faire pour deſſécher les marais, ont dû produire les accidens les plus fâcheux. On ſçait quelles vapeurs mali-

(*a*) Voyage de l'Egypte par Granger, p. 19 & 20.
(*b*) Deſcription de l'Egypte par Maillet, p. 15 & 26.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

lignes il ſort des terres nouvellement remuées.

D'ailleurs les habitans des villes & des villages, qui ne ſont pas ſur les bords du Nil, ne boivent pendant la plus grande partie de l'année que de l'eau ſaumâtre & corrompue (*a*). Celle des puits n'eſt pas meilleure (*b*). Les fontaines ſont extrêmement rares en Egypte. C'eſt une eſpece de prodige d'en rencontrer quelqu'une (*c*).

De plus, au rapport des voyageurs, l'air y eſt très-mal ſain (*d*). Il regne annuellement en Egypte, depuis l'équinoxe du printems juſqu'au ſolſtice d'été, des fiévres malignes très-meurtrieres. En automne, il ſurvient des charbons aux cuiſſes & aux genoux, qui enlevent les malades en deux ou trois jours. Dans le tems de la crûe du Nil, la plupart des habitans ſont attaqués de dyſſenteries opiniâtres cauſées par les eaux de ce fleuve, qui dans ce tems-là ſont chargées de beaucoup de ſels (*e*).

Le ſerein ſurtout eſt fort dangereux en

(*a*) Granger, p. 25.
C'eſt l'eau des marécages formés par les débordemens du Nil.
(*b*) Plut. t. 2. p. 367. B.
(*c*) Maillet. p. 16.
(*d*) Gemelli, t. 1. p. 33 & 113.
(*e*) Granger p. 21, &c. = Relat. d'Eg. par le P. Vanſleb, p. 36.

en Egypte. Comme le soleil est très-ardent dans ces climats, il fait élever quantité d'exhalaisons & de vapeurs malignes qui causent beaucoup de fluxions sur les yeux; de-là vient qu'on y voit tant d'aveugles (*a*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Ce pays est encore sujet à une incommodité très-singuliere, & très-fréquente. Lorsqu'on en est attaqué, on croit avoir tous les os brisés (*b*). Ces accidens sont produits par les vents qui soufflent en Egypte. Comme ils sont chargés de beaucoup de sels, ils occasionnent des douleurs affreuses dans toutes les parties du corps, & souvent même des paralysies dont on guérit difficilement. Aussi voit-on peu de gens robustes & peu de vieillards en Egypte (*c*). Il en étoit apparemment de même lorsque Jacob y passa avec toute sa famille. On seroit tenté de conjecturer que les Egyptiens n'étoient pas accoutumés à voir des personnes d'un âge fort avancé, par la demande que Pharaon fait à Jacob de l'âge qu'avoit ce Patriarche (1).

L'Egyp-

(*a*) Maillet, p. 15. = Granger, p. 22. = Voyage au Levant par Corneille le Brun. c. 40. *init.* Edit. *in-fol.*

(*b*) Maillet. p. 15.

(*c*) Granger, p. 24 & 27.

(1) Il est vrai qu'Hérodote dit qu'après les Libyens

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

L'Egypte ayant été exposée de tout tems à un si grand nombre de maladies générales & habituelles, on a dû s'y occuper de bonne heure des moyens propres à y remédier. De-là se formerent les Médecins.

On peut conclure d'après ce qu'on trouve dans l'histoire sur la pratique des Egyptiens, que ces Peuples ont été les premiers qui aient senti la nécessité de partager entre plusieurs personnes les différens objets de la Médecine.

Les Anciens nous disent qu'il n'y avoit aucun pays où les Médecins fussent en aussi grand nombre qu'en Egypte. Ils nous apprennent en même tems que ceux qui exerçoient cette profession, ne s'ingéroient point de traiter indifféremment toutes sortes de maladies. Il y en avoit pour celles des yeux, pour les maux de tête, pour les maux de dents. Les maux de ventre & les autres maladies internes avoient

byens il n'y avoit point d'hommes sur la terre plus sains que les Egyptiens. Il attribue cette bonne santé à la température de l'air toujours égale, dont l'Egypte jouit. l. 2. n 77.

Mais il faut observer qu'Hérodote ne parle que d'un canton particulier. Les Voyageurs conviennent assez généralement que l'Egypte est un pays mal sain. On peut joindre aux témoignages que nous avons déja cités, celui de Pietro della Valle, t. 1. p. 325. & de Gemelli. t. 1. p. 33. On peut voir aussi ce que Pline dit sur les maladies particulieres à l'Egypte, l. 26. c. 1.

avoient aussi leurs Médecins particuliers (*a*). Les Egyptiens n'avoient pas été long-tems à comprendre que la vie & l'étude d'un seul homme ne suffiroient pas pour s'instruire parfaitement de toutes les parties d'une science aussi étendue que la Médecine. C'est pourquoi ils avoient obligé ceux qui embrassoient cette profession à ne s'attacher qu'à une espéce de maladie, & d'en faire l'unique objet de leur étude.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Les Auteurs anciens en nous instruisant de cette pratique, ne nous ont rien transmis sur la nature des remedes que les Egyptiens employoient. Ils ne nous ont donné sur ce sujet que des notions générales. On sçait seulement que ces Peuples faisoient un grand usage de la diéte & des boissons purgatives (1). Persuadés que toutes les maladies proviennent des alimens, ils regardoient les remedes qui tendent à évacuer les humeurs, comme les plus propres à conserver la santé (*b*). On voit encore, par l'exposé qu'un Auteur ancien nous fait de leur systême de Médecine, qu'ils don-

(*a*) Herod. l. 2. n. 84.

(1) On croit que le purgatif des Egyptiens étoit une espéce de *raifort*, ou une herbe qui ressembloit au *céleri*. Il y en a même qui veulent que ce fût une composition qui approchoit de la biere. Le Clerc Hist. de la Médec. L. 1. c. 18. p. 58.

(*b*) Herodote, l. 2. n. 77. = Diod. l. 1. p. 73.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

donnoient l'exclusion à tout remede dont l'application pouvoit devenir dangereuse. Ils n'employoient que ceux dont on peut user aussi surement que des alimens journaliers (*a*).

Il paroît au reste, que ces peuples s'étoient autant occupés du soin de prévenir les maladies, que de celui de les guérir. Ce qui donne lieu d'en juger ainsi, c'est qu'il est dit, que les Egyptiens étoient dans l'habitude de se purger tous les mois, pendant trois jours consécutifs, par des vomitifs & des lavemens (*b*).

Les Egyptiens passent pour avoir fait connoître & mis en usage les premiers l'huile d'amandes douces (*c*). On peut mettre encore au nombre des médicamens inventés par ces peuples, le *Nepenthés* dont Homère fait de si grands éloges. Hélène, à ce qu'il dit, en avoit appris la composition de Polydamna, femme de Thonis, roi d'Egypte. Ce médicament étoit si admirable, qu'il faisoit oublier tous les maux, & dissipoit tous les ennuis (*d*).

Les qualités du *Nepenthés* d'Homère ont, à ce qu'il me paroît, bien du rapport

(*a*) Isocrat. *in* Busir. p. 329.
(*b*) Herod. Diod, *ubi supra.*
(*c*) P. Æginet. *de* Re Med. l. 7. c. 20.
(*d*) Odyss. l. 4. v. 220. & suiv.

port avec celles de l'Opium. On ſçait que la vertu de ce médicament n'eſt pas uniquement de provoquer au ſommeil, il a encore celle de rendre gai, & de produire même une ſorte d'ivreſſe. Auſſi voyons-nous que les femmes d'Egypte qui uſoient beaucoup du Nepenthés, paſſoient autrefois pour poſſéder ſeules le ſecret de diſſiper la colère & le chagrin (*b*). L'Opium eſt encore aujourd'hui d'un très-grand uſage dans le Levant (1); uſage qu'on peut regarder comme une ſuite de l'attachement que ces peuples ont toujours eu pour les pratiques originaires: je ſuis donc très-porté à croire que c'eſt de cette eſpéce de médicament dont Homère a voulu parler, ſous le nom de *Nepenthés*, & que de ſon tems les Egyptiens étoient peut-être les ſeuls peuples qui en ſçuſſent la préparation (2).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

La maniere de traiter les maladies ne dépendoit pas en Egypte du choix & de la volonté des Médecins. Tous les préceptes concernant la Médecine étoient ren-

(*b*) Diod. l. 1. p. 109.

(1) Les Turcs en prennent juſqu'à la valeur d'une dragme lorſqu'ils ſe préparent à marcher au combat.

(2) Il faut convenir cependant que les opinions des Critiques ſont aſſez partagées ſur ce qu'Homère a voulu déſigner par le *Népenthés*; on peut conſulter ſur ce ſujet la Diſſertation de P. Petit, intitulée *Homeri Nepenthés*. Traject. 1689.

II. Part. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

renfermés dans certains livres sacrés. Les Médecins étoient obligés de s'y conformer exactement. Il ne leur étoit pas permis d'y rien changer (*a*). S'ils ne pouvoient sauver le malade, en suivant cette méthode, ils n'étoient point responsables de l'événement; mais s'ils s'en étoient écartés, & que le malade vînt à périr, ils étoient punis de mort (*b*). Cet assujettissement des Médecins d'Egypte aux coutumes du pays, nous est encore confirmé par Aristote: il parle d'une ancienne loi des Egyptiens, par laquelle il étoit défendu aux Médecins de remuer les humeurs, c'est-à-dire, de purger les malades, avant le quatriéme jour de la maladie, à moins qu'ils ne voulussent le faire à leurs risques (*c*). Qu'on juge d'après cet exposé si la Médecine a pû jamais faire quelque progrès en Egypte, & s'y enrichir de découvertes utiles. L'état des malades, les symptomes & les accidens journaliers n'étoient pas

(*a*) Diod. l. 1. p. 74.
C'étoit une suite de ce même esprit d'attachement que les Egyptiens avoient pour tout ce qui étoit établi anciennement. *Voy.* Plato, de Leg. l. 2. p. 789.

(*b*) Diod. l. 1. p. 74.

(*c*) De Repub. l. 3. c. 15. p. 358, ou plutôt, selon Victorius, p. 265. sur ce passage d'Aristote, de rien changer aux loix établies qui défendoient d'agir avant le 4me jour révolu, ce qui est conforme à la doctrine d'Hippocrate.

pas ce qui déterminoit les Médecins à faire l'application des principes de leur art. La théorie & même la pratique étant fixées, ils avoient moins besoin de jugement que de mémoire. Les Egyptiens s'imaginoient apparemment que tous les corps étoient constitués de la même façon; & contre l'expérience journaliere, ils présumoient que les maladies ne s'y combinoient point diversement.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Quelques Auteurs prétendent que dans la vûe de rendre leurs remédes plus efficaces, les Médecins d'Egypte ajoûtoient à l'étude de leur profession celle de l'Astrologie & de certains Rits mystérieux (a). Ils disent que la Médecine, dans ce pays, étoit mêlée de plusieurs pratiques superstitieuses (b). Cette opinion paroît assez probable. On sçait que ces peuples donnoient beaucoup dans l'Astrologie judiciaire. Hérodote assure qu'il n'y avoit point de nation plus superstitieuse que les Egyptiens (c). Il ne seroit donc pas surprenant qu'ils eussent été dans la persuasion que l'influence de certaines planétes, &

(a) Scholiast. *in* Ptolom. Tetrabibl. l. 1.
(b) Conringius de Hermeticâ Medic. l. 1. c. 12, &c. = Borrichius *de* ortu & progressu Chemiæ, p. 59. = Le Clerc, Hist. de la Médec. l. 1. c. 5. p. 13.
(c) L. 2. n. 37-65-82.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

& la protection de quelques Génies tutélaires contribuoient beaucoup à la guérison des maladies. Néanmoins il faut convenir que ni dans Hérodote, ni dans les autres Auteurs de la haute antiquité, on ne trouve rien qui autorise à croire que les Egyptiens employassent des pratiques superstitieuses dans la maniere de traiter les malades.

Nous terminerons ce qui concerne la Médecine en Egypte, par remarquer l'attention avec laquelle le Gouvernement avoit pourvû à tout ce qui pouvoit intéresser la conservation des citoyens. Il n'en coûtoit rien aux Egyptiens pour se faire traiter quand ils étoient à la guerre, ou quand ils voyageoient daus le royaume. Il y avoit des Médecins payés des deniers publics, pour prendre soin de ceux qui tomboient malades dans ces occasions (*a*). Ce fait nous prouve encore que la Médecine ne s'y exerçoit pas gratuitement. Il en étoit de même chez les Hébreux : Moïse ordonne que si deux hommes viennent à se battre, & qu'il y en ait un de blessé, l'aggresseur rendra à celui qu'il aura frappé tout ce qu'il lui en aura coûté pour se faire guérir (*b*). Ce précepte étoit

(*a*) Diod. l. 1. p. 74.

(*b*) Exod. c. 21. vs. 19. *Mercedem Medici solvet*, dit la Paraphrase Chaldaïque sur ce verset.

étoit fondé, sans doute, sur l'usage déja établi de payer les soins que les Médecins prenoient des malades.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.



ARTICLE SECOND.

Astronomie.

JE N'AI pû donner que des notions très-vagues & très-succintes sur l'état de l'Astronomie chez les Egyptiens dans les premiers siécles. On y a vû que dès avant Moïse, ces peuples avoient une année solaire composée de 360 jours (*a*). C'étoit vrasemblablement par l'observation de la différence & de l'inégalité des ombres méridiennes que les Egyptiens étoient parvenus à s'appercevoir que la révolutions du Soleil dans le cours d'une année surpassoit de beaucoup la durée de douze lunaisons. Il y a tout lieu de croire que, pour mesurer les différentes grandeurs des ombres méridiennes, ils s'étoient servis originairement des Gnomons que la nature leur indiquoit, tels que les arbres, les montagnes, les édifices, &c.

Mais

(*a*) Voy. la prem. Partie, Liv. III. Chap. II. Art. II.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Mais les Gnomons naturels ne pouvoient pas fournir les moyens de mesurer exactement la durée de l'année solaire; les Egyptiens en sentirent bientôt l'imperfection & l'insuffisance, sans méconnoître cependant l'utilité dont pouvoient être ces sortes d'instrumens. Cette double considération les conduisit à imaginer les Gnomons artificiels. On ne peut contester à ces peuples le mérite d'en avoir introduit des premiers l'usage. Il est impossible de ne pas reconnoître dans les Obélisques, des Gnomons construits avec beaucoup de soins, de dépenses & d'apparat. Car de s'imaginer que les Monarques Egyptiens, en faisant tailler ces masses énormes, ne se soient proposé d'autre but qu'une folle ostentation de leurs richesses & de leur puissance, c'est ce que je ne puis me persuader. Le choix de cette espéce de monument ne me paroît point fait au hazard. La forme des Obélisques n'est pas uniquement dûe au caprice & à la fantaisie. Les Souverains qui les ont fait construire ont cherché très-certainement à s'immortaliser par ces grandes entreprises; mais c'est le motif de l'utilité publique, & la gloire de contribuer à l'avancement des Sciences, qui aura dirigé le choix & la forme de ces sortes de monumens.

Ce n'est pas même ici une simple conjec-

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

jecture de notre part. On entrevoit dans un passage d'Appion, rapporté par Josephe (*a*), que de tout tems les Obélisques avoient été destinés par les Egyptiens à des usages astronomiques. Ce Grammairien donne la description d'une espéce de Gnomon assez singulier, dont il attribue l'invention à Moïse. Le Législateur des Juifs l'avoit inventé, dit-il, pour servir aux mêmes usages que les Obélisques. Rien n'est à la vérité plus mal fondé ni plus absurde que tout ce qu'Appion débite sur le compte de Moïse; mais ce passage n'en prouve pas moins que dans l'Antiquité, on étoit persuadé que les Obélisques avoient été originairement élevés pour servir de Gnomons, & c'est tout ce que je prétends établir.

Au témoignage d'Appion joignons l'autorité de Pline. Selon cet Auteur les Egyptiens avoient taillé les Obélisques, en imitation des rayons du Soleil. Il ajoûte que c'étoit le nom par lequel ils désignoient ces grandes aiguilles. (*b*). Cette dénomination sans doute étoit relative, tant à la forme de ces monumens, qu'à l'usage auquel on les employoit (1).

Quand

(*a*) Adverf. App. l. 2. p. 469. Edit. d'Havercamp.
(*b*) Plin. l. 36. sect. 14 p. 735.
(1) Les Egyptiens avoient apparemment donné le nom

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Quand même nous n'aurions pas des témoignages précis sur l'usage auquel les Egyptiens avoient destiné leurs Obélisques, celui qu'en a fait une Nation qui ne s'est jamais distinguée par ses connoissances astronomiques, suffiroit pour nous en instruire. Auguste après avoir soumis l'Egypte, fit transporter à Rome deux grands Obélisques: il en fit dresser un dans le Cirque, & l'autre dans le Champ de Mars. On prit toutes les précautions nécessaires pour que celui-ci pût servir de Gnomon (*a*). Auguste en faisant servir cet Obélisque à des Observations astronomiques, ne fit probablement qu'imiter la pratique des Egyptiens. Ces peuples n'avoient imaginé ces sortes de Monumens, qu'afin de se procurer des instrumens plus surs & plus exacts que les Gnomons naturels, pour déterminer la durée de l'année solaire par

nom de rayons du soleil aux Obélisques, sur ce qu'ou peut concevoir la sphere de cet astre, comme étant partagée en une infinité de pyramides qui ont leur sommet à la surface de son disque, & leur base à la circonférence de cette sphere. Daviler dans son Dictionnaire d'Architecture, au mot *Obélisque*, avance que les Prêtres d'Egypte, nommoient les Obélisques *les doigts du Soleil*, parceque ces grandes aiguilles servoient de style pour marquer sur la terre les différentes hauteurs de cet Astre. J'ignore dans quel Auteur de l'Antiquité Daviler a puisé ce fait.

(*a*) Plin. l. 36. sect. 15. p. 736.

par la mesure des ombres méridiennes. Je ne crois pas au surplus devoir répéter ce que j'ai dit ailleurs sur l'antiquité des Obélisques. J'ai fait voir qu'il en falloit fixer l'époque au régne de Sésostris, c'est-à dire, environ à l'an 1640 avant J. C. (*a*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

Ces anciens Gnomons étoient au surplus bien inférieurs à ceux qu'on a inventés de nos jours. Pour s'en convaincre, il suffit de jetter les yeux sur les Obélisques qui subsistent encore aujourd'hui. Ils sont taillés en forme de pyramides quadrangulaires tronquées par le sommet; il étoit par conséquent impossible en quelque façon de déterminer sur la méridienne, le point d'ombre formé par le sommet de l'Obélisque: ce point faisoit partie d'une pénombre très-difficile à démêler. Il devoit dans bien des cas se confondre avec l'ombre du corps de l'Obélisque (1). En supposant même qu'on fût parvenu à déterminer ce point avec exactitude, il n'eût pas don-

(*a*) *Suprà*, Liv. II. Chap. III.

(1) Cela devoit arriver toutes les fois que la hauteur méridienne du Soleil, c'est-à-dire, l'arc du Méridien compris entre l'horison & le lieu du Soleil, surpassoit l'angle que formoient les côtés de la pyramide obtuse, qui terminoit l'Obélisque, avec le plan de sa base. Et il faut observer qu'en Egypte au solstice d'été la hauteur du soleil pouvoit être de plus de 80 degrés.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

donné la vraie hauteur du ſoleil à l'heure de midi, c'eſt à dire, celle de ſon centre. On auroit ſeulement obtenu la hauteur du bord ſeptientrional de cet aſtre.

Un peuples ingénieux, tel que l'étoient les Egyptien, dût ſentir preſque dès les premiers momens où il employa les Obéliſques à meſurer les ombres, les inconvéniens de cette ſorte de Gnomon. Les connoiſſances que les Egyptiens avoient acquiſes de bonne heure en Géométrie leur ſuggérerent ſans doute les moyens de remédier à l'imperfection de leurs inſtrumens aſtronomiques. Ils imaginerent de poſer au ſommet des Obéliſques une boule portée ſur une tige très-déliée, & aſſez élevée pour que l'ombre qu'elle formoit ſe trouvât abſolument dégagée de l'ombre de l'Obéliſque. La projection de cette ombre ſur le ſol voiſin du Gnomon, formoit une ellipſe dont le milieu déterminoit par ſa poſition, aſſez exactement la hauteur du centre du Soleil.

On ne trouve, il eſt vrai, dans les Auteurs anciens aucune preuve directe que les Egyptiens aient été dans l'uſage de placer des boules ſur le ſommet de leurs obéliſques; mais on ſçait qu'Auguſte en avoit fait mettre une ſur le haut de l'Obéliſque tranſporté par ſes ordres dans le Champ

Champ de Mars (*a*). Les mêmes raisons qui m'ont déterminé à croire que cet Empereur n'avoit fait qu'imiter la pratique des Egyptiens, en destinant cet Obélisque à des Observations astronomiques, me portent à juger que ce fut encore à leur exemple qu'il y ajouta la boule dont je viens de parler. D'ailleurs, on voit sur des médailles grecques très-anciennes, des Obélisques sommés d'une boule. On n'ignore pas que les Grecs tenoient des Egyptiens toutes leurs connoissances Astronomiques. Aussi l'Académie des Inscriptions, consultée par celle des Sciences sur l'antiquité de cet usage en Egypte, n'a-t-elle pas hésité à le faire remonter aux siécles les plus reculés (*b*),

Je crois donc pouvoir rapporter aux tems dont nous nous occupons maintenant, non-seulement l'invention des Gnomons, mais encore la pratique de les terminer par des boules. C'est vraisemblablement à cette découverte qu'on doit attribuer la réforme que les Egyptiens firent dans la durée de leur année solaire, réforme qui constamment a eu lieu dans les siécles qui se sont écoulés depuis la mort de Jacob jusqu'à l'établisse-

(*a*) Plin. l. 36. sect. 15. p. 737.
(*b*) Mémoires de l'Acad. des Inscript. 3. t. Hist. p. 166.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

blissement de la Royauté chez les Juifs. C'est ce qui me reste à discuter.

J'ai dit précédemment que du tems de Moïse, c'est-à-dire, vers l'an 1480 avant J. C. l'année Egyptienne n'étoit encore composée que de douze mois de 30 jours chacun. L'avantage que ces Peuples retirerent de leur industrie à s'être procurés des instrumens plus exacts que les Gnomons naturels, fut de s'appercevoir que 360 jours n'embrassoient pas la durée totale de la révolution annuelle du Soleil. Ils évaluerent d'abord cet excédent à cinq jours qu'ils ajouterent à leur année. Cherchons dans l'Histoire quelques faits qui puissent nous aider à fixer l'époque de cette réforme.

Si l'on s'en rapportoit aux anciennes traditions des Egyptiens, il faudroit faire remonter aux tems les plus reculés l'établissement de cette année de 365 jours. Voici la fable qu'ils débitoient sur ce sujet.

Ils disoient que Rhéa ayant eu un commerce secret avec Saturne, elle devint grosse. Le Soleil qui s'en apperçut, la chargea de malédictions, & prononça qu'elle ne pourroit accoucher dans aucun mois de l'année. Mercure qui de son côté étoit amoureux de Rhéa, parvint aussi à gagner ses bonnes graces.

Elle

Elle lui fit part de l'embarras où elle se trouvoit. En reconnoissance des faveurs qu'il en avoit obtenues, Mercure entreprit de garantir cette Déesse des effets de la malédiction du Soleil. Cette souplesse d'esprit par laquelle il est si connu, lui fournit, pour y parvenir, un expédient très-singulier. Un jour qu'il jouoit aux dez avec la Lune, il lui proposa de jouer la soixante & douzième partie de chaque jour de l'année. Mercure gagna, & profitant de son gain, il en composa cinq jours, qu'il ajouta aux douze mois de l'année. Ce fut pendant ces cinq jours que Rhéa accoucha: elle mit au monde Osiris, Orus, Typhon, Isis & Nephté (a).

Je ne chercherai point à déveloper le sens mystique de cette fable: je ne l'ai rapportée que pour montrer à quelle antiquité les Egyptiens faisoient remonter l'établissement de leur année de 365 jours.

Il falloit cependant qu'il se fût conservé quelque tradition de cet évenement moins altérée que celle dont je viens de parler. Le Syncelle attribue à un Monarque nommé Aseth la réforme de l'ancien calendrier Egyptien. Sous ce

(a) Plut. t. 2. p. 355. D.
Diodore paroît avoir eu aussi quelque connoissance de cette Fable allégorique. *Voy.* l. 1. p. 17.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

ce Prince, dit cet Auteur, l'année Egyptienne fut réglée à 365 jours, car jusqu'à ce moment elle n'en avoit eu que 360 (*a*). Ce fait ne fournit pas de grandes lumieres sur le tems auquel cette forme d'année a commencé d'avoir lieu. On sçait combien il est difficile de fixer les regnes des anciens Souverains de l'Egypte. Cependant, en rassemblant les différens faits que l'histoire peut fournir, & en examinant la forme du principal Cycle dont se servoient les Egyptiens, connu sous le nom de *Cycle Caniculaire*, on peut en conclure la datte précise de l'institution de l'année de 365 jours.

Dans la description que Diodore fait du tombeau d'Osimandès roi de la grande Thèbes, il parle d'un cercle d'or dont la circonférence avoit 365 coudées de tour sur une coudée de largeur. Chacune des 365 coudées répondoit, dit-il, à un jour de l'année: on y avoit marqué pour chaque jour le lever & le coucher des astres avec les pronostics des tems, conformément aux idées des astrologues Egyptiens (*b*). Osimandès est nommé Ismandès par Strabon, qui ajoute que le Prince appellé Ismandès par

(*a*) P. 123. D.

(*b*) L. 1. p. 59.

Ce cercle fut enlevé par Cambyse, lorsqu'il fit la conquête de l'Egypte. *Diod. ibid.*

par les Egyptiens étoit le même que le Memnon (*a*), dont il eſt ſouvent parlé dans les Hiſtoriens de l'antiquité, comme ſouverain d'Ethiophie. Il eſt fort probable qu'Oſimandès Prince très belliqueux (*b*), avoit conquis ce Royaume (1); évenement qui aura pû jetter les Anciens dans l'erreur. Quoiqu'il en ſoit, on retrouve ce Memnon dans quelques liſtes des rois d'Egypte (*c*), & l'on ſçait d'ailleurs qu'il étoit extrêmement révéré ſous ce nom chez les Egyptiens. Son regne tombe vers le tems de la guerre de Troye. On le prouve ſoit par l'autorité d'Homère, d'Héſiode, de Pindare & de Virgile, ſoit par le témoignage des plus anciens monumens, tels que le coffre des Cypſélides, le thrône d'Apollon Amycléen, les ſtatues de Lycius, les tableaux de Polygnote, &c. (*d*). Ainſi on

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

(*a*) L. 17. p. 1167.

(*b*) Voy. Diod. l. 1. p. 57.

(1) D'anciennes Inſcriptions, dont parle Tacite, atteſtoient que Rampſès, roi de Thèbes, avoit conquis l'Ethiopie. *Annal.* l. 2. c. 60.

Je penſerois que ce Prince pourroit bien être l'Oſimandès de Diodore. On ſçait à quel point les Hiſtoriens Grecs & Latins. ont défiguré les noms Egyptiens

(*c*) Syncell. p. 72 & 151.

(*d*) Odyſſ. l. 4. v. 188. l. 11. v. 521. = Héſiod. Theogon. v. 984. = Pind. Olymp. 2. v. 148. = Pyth. 6. v. 30. = Virgil. Æneid. l. 1. v. 489. = Pauſan. l. 5. c. 19 & 22. l. 10. c. 31. l. 3. c. 3.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

on est déja assuré que dès le tems de la guerre de Troye l'année salaire des Egyptiens étoit de 365 jours, & que par conséquent le regne d'Aseth doit avoir précédé cette époque. Mais l'examen du Cycle que les Egyptiens appelloient le Cycle caniculaire, va nous fournir une datte beaucoup plus précise.

Les Anciens parlent très-souvent de la *Grande année* des Egyptiens désignée dans quelques Auteurs sous le nom d'*Année de Dieu.* Censorin & plusieurs autres Ecrivains nous apprennent que cette année de Dieu que quelques uns appelloient aussi *Année Héliaque*, recommençoit à chaque quatorze cens soixante & unieme année. Ce n'étoit donc autre chose qu'un Cycle caniculaire (1). On voit en-

(1) Le premier mois de l'année Egyptienne s'appelloit *Thoth.* Lorsque le lever Héliaque de la Canicule tomboit au 1r jour du mois, on disoit que le Thoth étoit caniculaire; & on comprenoit sous le nom de *Cycle* caniculaire, le tems qui s'écouloit depuis un Thoth caniculaire jusqu'au suivant. Cet intervalle étoit nécessairement de 1460 années Juliennes. Car l'année Egyptienne de 365 jours étant trop courte d'environ 6 heures, le lever de la canicule anticipoit d'un jour tous les quatre ans, & parcouroit en retrogradant tous les jours de cette année les uns après les autres pendant 4 fois 365 jours, ou 1460 ans. Ainsi ce n'étoit qu'après 1461 années Egyptiennes, équivalentes à 1460 années Juliennes, que le lever héliaque de la canicule revenoit au 1er jour du moins Thoth, & commençoit un nouveau Cycle caniculaire.

encore très-clairement qu'il ne s'agissoit que de la durée de ce cycle dans le nombre des 1461 ans, si mal appliqué par Tacite à la durée de la vie du Phœnix, par Dion au calendrier Romain, & par Firmicus à la révolution générale des Planétes.

II. Part. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

Cela posé, on trouve depuis l'an 1322 avant J. C. jusqu'à l'an 139 de l'Ere Chrétienne, un Cycle caniculaire bien constaté par les autorités & par les calculs de quantité d'Auteurs. Il n'est donc plus question présentement que de voir si l'établissement de l'année de 365 jours concourut avec un commencement de cycle. Or il est évident qu'au tems où les Egyptiens donnerent pour la premiere fois 365 jours à leur année, le Thoth fut caniculaire, & qu'un des caracteres de cette premiere année doit être d'avoir commencé avec le lever de la canicule. C'est un fait dont on peut acquérir des preuves suffisantes, en rassemblant ce que disent les Anciens sur la maniere dont les Egyptiens régloient leurs années par le lever de la canicule (1). Je crois donc pouvoir fixer l'in-

(1) Ces peuples faisoient une attention particuliere au lever de la canicule, dont l'apparation annonçoit le débordement du Nil, attention qui fut une des principales causes des progres qu'ils firent en Astronomie.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

l'institution de l'année de 365 jours à l'an 1322 avant J. C. (1).

La maniere dont les Egyptiens plaçoient leurs cinq jours epagomènes, étoit fort différente de celle que nous suivons aujourd'hui. Ils n'avoient point distribué ces jours dans le courant de l'année. Ainsi, au lieu d'avoir comme nous des mois égaux & des mois inégaux, les leurs étoient tous de 30 jours chacun. A la fin de ces 12 mois ils plaçoient leurs cinq jours épagomènes tout de suite entre le dernier mois de l'année finissante & le premier de la suivante (2).

Au moyen de cette correction, les Egyptiens approcherent assez près de la détermination exacte de l'année solaire. Ils l'avoient trouvée à un quart de jour près

(1) Je renvoie pour la preuve de tout ce que je viens d'avancer sur l'époque de l'institution de l'année de 365 jours en Egypte, à l'histoire du Calendrier Egyptien donnée par M. de la Nauze, dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions. t. 14. M. p. 334.

(2) Les Mexicains en usoient de la même maniere: ils plaçoient à la fin de l'année leurs cinq jours intercalaires. Durant ces cinq jours qu'ils croyoient avoir été laissés exprès par leurs ancêtres, comme vuides & hors de compte, ils s'abandonnoient totalement à l'oisiveté, & ne songeoient qu'à perdre le plus agréablement qu'ils le pouvoient, ces jours qu'ils regardoient comme superflus. *Hist. de la Conquête du Mexique.* l. 3. c. 17. p. 554.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

près environ. Leurs Astronomes parvinrent même à la fin à découvrir que l'année purement de 365 jours étoit plus courte de quelques heures que l'année solaire naturelle. Mais je doute qu'ils aient atteint à ce point de précision dans les siécles que nous parcourons présentement.

On ne marche que pas à pas à la découverte de la vérité. Les Egyptiens commencerent par s'appercevoir de la disproportion qu'il y avoit entre l'année solaire & l'année lunaire qui leur avoit originairement servi de regle, ainsi qu'à tous les premiers Peuples. Ils arbitrerent d'abord cet excédent à 6 jours. Ayant ensuite reconnu que ce nombre n'étoit pas suffisant, ils ajoûterent encore 5 jours à leur année. Mais ce n'a été que quelque tems après l'époque dont il s'agit dans cette seconde Partie, qu'ils parvinrent à connoître précisément de combien la durée de l'année surpassoit celle de l'année lunaire. Leurs observations, aux siécles dont nous parlons, n'avoient pas acquis assez de justesse pour donner la mesure exacte de la révolution annuelle du soleil d'occident en orient. Les astronomes Egyptiens n'avoient pas encore découvert que cet Astre emploie près de 6 heures au-delà de 365 jours, pour revenir au même point du ciel d'où il étoit parti. Ce fait n'est pas difficile à prouver. Il

 suffit

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

suffit de rappeller ce que j'ai dit plus haut de ce cercle d'or placé sur le tombeau d'Osymandès. Ce cercle, comme on l'a vû, étoit divisé en 365 coudées, dont chacune répondoit à un jour de l'année. Cependant l'année naturelle renfermant environ un quart de jour de plus, il s'ensuit qu'un cercle ainsi divisé en 365 parties égales ne pouvoit pas fournir un calendrier exact. Car il n'est point dit qu'il y eût quelque partie réservée pour le quart de jour que la vraie année emploie au-delà des 365 jours. On ne voit point non plus que cette espéce de Calendrier fût accompagné de formules qui en corrigeassent le défaut. C'est pourquoi je pense que les Egyptiens n'ont découvert la vraie durée de l'année solaire que dans des siécles postérieurs à ceux dont nous nous occupons pour le moment (*a*).

(*a*) C'est aussi le sentiment de Marsham, voy. p. 237.



AR-



II. Part. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

ARTICLE TROISIEME.

De la Géométrie, de la Méchanique & de la Géographie.

JE NE m'étendrai pas beaucoup sur le progrès des Egyptiens dans les autres parties des Mathématiques, dont il me reste à parler. J'ai fait voir dans les Livres précédens que l'arpentage devoit être connu très-anciennement chez ces Peuples (*a*). Les tributs que Sésostris imposa sur toutes les terres de son Royaume, & la maniere dont il ordonna qu'ils seroient perçus, doit avoir contribué à l'avancement de la Géométrie en Egypte. Les redevances étoient proportionnées à la quantité de terrein que chaque habitant possédoit. On avoit même égard aux diminutions & aux altérations que le Nil pouvoit causer chaque année aux héritages sur lesquels il s'étendoit (*b*). Un pareil établis-

(*a*) Premier Part. Liv. III. Chap. II. Art. III.
(*b*) Voy. Herod. l. 2. n. 109.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

blissement a dû, sans contredit, faire perfectionner les premieres pratiques de la Géometrie, & par une suite nécessaire, occasionner de nouvelles découvertes. Du surplus, on ne peut point déterminer jusqu'à quel degré cette science avoit alors été portée en Egypte.

De toutes les parties des Mathématiques, la Méchanique est celle que les Egyptiens paroissent avoir le mieux possédée, dès les tems dont il s'agit; il ne nous reste à la vérité aucun témoignage précis sur les découvertes de ces Peuples en Méchanique, l'histoire ne nous fournit à cet égard aucun éclaircissement. Mais comme il est certain que les Egyptiens ont cultivé la Géométrie dès les premiers tems, & que c'est dans l'application des théories de cette science aux différentes questions qui concernent le mouvement & l'équilibre, que consistent la Méchanique proprement dite, il y a tout lieu de présumer que ces Peuples corrigerent promptement leurs premieres pratiques, les rectifierent & les assujettirent à quelques méthodes fixes & constantes. Il seroit effectivement assez difficile de concevoir que sans autre guide qu'une pratique aveugle, & destituée de principes, les Egyptiens eussent pû parvenir à élever

sur

sur leurs bases des masses telles que les Obélisques (*a*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

On pourroit demander de quelles machines les Egyptiens se servoient pour de pareils ouvrages. Etoient-elles semblables aux notres? Exécutoient-ils enfin ces grandes entreprises avec moins d'appareil que n'en employa le célébre Fontana lorsqu'il fit redresser ces mêmes Obélisques, par ordre de Sixte V? C'est ce qu'on ne sçauroit décider. On voit seulement que les Egyptiens prenoient des précautions & des mesures fort extraordinaires pour exécuter de semblables entreprises (*b*).

La Géographie reçut aussi de grands accroissemens chez les Egyptiens dans les siécles dont nous nous occupons présentement. Les vastes conquêtes de Sésostris contribuerent beaucoup au progrès de cette science. Ce Monarque s'appliqua à faire lever la carte de tous les pays qu'il avoit parcourus. Il ne se contenta pas d'enrichir l'Egypte de

(*a*) Voy. *suprà*, Liv. II. Chap. III.
Il faut dire cependant que Zabaglia, qui en dernier lieu a tiré de terre un Obélisque, ignoroit absolument les Mathématiques, & ne travailloit que de génie & de pratique. *Voy.* Trév. May, 1751. p. 1202. = Acad. des Inscript t. 23. Mém. p. 370.
(*b*) Voy. *suprà*, Liv. II. Sect. 1re Chap. III. Art. I.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

de ces productions Géographiques, il eut soin encore d'en faire répandre des copies jusques dans la Scythie, par le désir de faire passer son nom dans les climats les plus reculés (*a*).

La mémoire des cartes Géographiques de Sésostris s'étoit parfaitement bien conservée dans l'antiquité. Dans le Poëme composé par Appollonius Rhodien sur l'expédition des Argonautes, Phinée roi de la Colchide prédit à ces Héros les événemens qui doivent accompagner leur retour. Argus, un des Argonautes, expliquant cette prédiction à ses compagnons, leur dit que la route qu'ils devoient tenir étoit décrite sur des tables, ou plutôt sur des colonnes qu'un conquérant Egyptien avoit autrefois laissées dans la ville d'Oea, capitale de la Colchide. Il ajoûte que toute l'étendue des chemins, les limites de la terre & de la mer étoient marquées sur ces colonnes pour l'usage des Voyageurs (*b*). Le Scholiaste d'Apollonius appelle Sésonchosis le monarque Egyptien dont il est question dans ce passage : mais il observe que plusieurs Auteurs le nommoient aussi Sésostris (*c*). On sçait d'ailleurs que ce Prince avoit con-

(*a*) Eust. *in* fine Epist. *ante* Dionys. Perieg.
(*b*) L. 4. v. 272, &c.
(*c*) Ibid. *ad* vers. 272.

conquis la Colchide, & qu'il y avoit même laissé une Colonie (*a*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

On ne doit pas au reste être étonné que la Géographie ait fait de grands progrès en Egypte. De tous les tems les Sçavans de cette nation en avoient fait une étude particuliere. Cette science étoit une de celles à laquelle les prêtres s'appliquoient particulierement (*b*).

Je pourrois encore m'étendre sur les connoissances Géographiques dont on trouve tant de preuves dans les écrits de Moïse. J'en ai déja parlé dans la premiere Partie de cet Ouvrage (*c*). Le partage de la Terre promise commencé par Moïse, & achevé sous Josué, fournit un témoignage des plus précis sur les progrès que la Géographie avoit faits alors (*d*). On ne peut s'empêcher d'en être frappé, lorsqu'on lit dans les Livres saints les circonstances & le détail de ce partage. Ce fait seul suffiroit pour nous convaincre de l'ancienneté & de l'assiduité avec laquelle certains Peuples s'étoient appliqués à la Géographie. Le point auquel nous verrons que cette science étoit portée du tems

(*a*) Herod. l. 2. n. 103 & 104.
(*b*) Clem. Alex. Strom. l. 6. p. 757.
(*c*) Liv. III. Chap. V.
(*d*) Deuter. c. 3. vs. 12. = Jos. chap. 13. & chap. 18.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

tems d'Homère, achevera d'en donner la preuve complette. J'en rendrai compte dans la troisieme Partie.

En traitant l'article des ſciences chez les Egyptiens, on ne doit pas oublier une circonſtance qui fait honneur à ces Peuples. C'eſt chez eux qu'on trouve l'exemple de la plus ancienne Bibliotheque dont il ſoit parlé dans l'hiſtoire. Dans le nombre des bâtimens dont étoit accompagné le ſuperbe tombeau d'Oſimandès, il y en avoit un qui renfermoit la Bibliotheque ſacrée (*a*). On liſoit au-deſſus cette inſcription, *Les remedes de l'ame* (*b*).

(*a*) Diod. l. 1. p. 58. = Voy. ce que j'ai dit ſur ce Monarque, ci-deſſus p. 477.
(*b*) Diod. *loco cit.*



CHAPITRE TROISIEME.

De la Gréce.

IL N'Y A preſque aucune Nation qui n'ait prétendu avoir inventé les arts & les ſciences. J'ai fait voir dans la premiere Partie de cet Ouvrage juſqu'à quel point cette prétention pouvoit être fondée. Il eſt certain que chaque Peuple a eu des notions ſur les premie-

res

res pratiques qui ont donné naissance aux arts & aux sciences. Mais il est également vrai que ces premieres notions se sont promptement perfectionnées dans certains pays, tandis que dans d'autres contrées les Peuples sont restés très-long-tems bornés à ces pratiques grossieres qu'on ne doit pas honorer du titre de sciences. Peut-être même que ces Nations n'auroient jamais pû atteindre à des théories plus relevées, si elles n'avoient pas été instruites par des colonies sorties de pays plus éclairés. C'est dans ce sens qu'on doit regarder les premiers habitans de l'Asie & de l'Egypte comme les maîtres qui ont enseigné aux nations de l'Europe la plupart des arts & des sciences dont nous jouissons aujourd'hui. Les sciences avoient déja fait d'assez grands progrès en Orient dans le tems que les Grecs en connoissoient à peine les premiers élémens.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

La Gréce a produit autrefois plusieurs personnages fameux auxquels certains Ecrivains de cette Nation ont voulu faire honneur de l'invention des Arts & des Sciences. Mais les bons Auteurs Grecs n'ont fait aucun cas de ces traditions populaires. Ils ont été les premiers à s'en mocquer & à reconnoître que c'étoit de l'Egypte & de l'Asie que la Gréce tenoit toutes ses connoissan-

 ces.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

ces. Les traditions dont je parle attribuoient, par exemple, l'invention de l'Arithmétique à Palamède (*a*). Platon reléve avec raison l'absurdité d'une pareille opinion. ,, Quoi donc, dit-il, ,, sans Palamède Agamemnon auroit ,, ignoré le nombre de ses doigts (*b*)"? On doit porter le même jugement des autres découvertes dont le commun des Grecs faisoit passer pour auteurs, les grands hommes des siécles héroïques. On sçait dans quel tems ont vécu ces personnages si vantés, & ce tems est bien postérieur à celui du passage des premieres Colonies de l'Asie & de l'Egypte dans la Gréce. C'en est assez pour démontrer la supposition des faits dont certains Ecrivains ont voulu embellir l'histoire des anciens héros de la Gréce. On peut dire seulement en leur honneur, qu'ayant perfectionné les premieres connoissances que la Gréce avoit originairement reçues de l'Orient, ils ont mérité en quelque sorte d'en être regardés comme les inventeurs.

Sans parler des Princes Titans, d'Inachus & d'Ogygès, on doit regarder Cécrops, Danaüs & Cadmus, comme les auteurs de la plus grande partie des connoissances qui, dans la suite, ont dif-

(*a*) Voy. Plat. de Rep. p. 697.
(*b*) Loco *suprà*, cit.

diſtingué ſi avantageuſement les Grecs, des autres peuples de l'Europe. Ces premieres teintures, il eſt vrai, dûrent être aſſez imparfaites. Les Sciences, au moment des tranſmigrations dont je parle, n'avoient pas encore acquis dans l'Aſie & dans l'Egypte le degré de perfection auquel elles parvinrent enſuite dans ces climats. Une Colonie d'ailleurs ne peut pas communiquer à la nation chez qui elle va s'établir toutes les découvertes dont jouit le pays d'où elle ſort. Ce qu'elle en apporte même ne peut fructifier que par la longueur du tems. Auſſi voyons-nous que, pendant bien des ſiécles, les Sciences n'ont fait que languir chez les Grecs. Il fallut pour qu'elles ſortiſſent de cet état d'enfance, que des hommes d'un eſprit ſupérieur, ſentant ce qui manquoit à leur nation, remontaſſent, pour ainſi dire, à la ſource qui avoit fourni à la Gréce ſes premieres inſtructions. Ils furent puiſer de nouveau en Egypte & en Aſie les lumieres dont ils avoient beſoin. Par ces voyages ils enrichirent leur patrie de nouvelles découvertes; & les diſciples ſurpaſſerent bientôt leurs maîtres. Ces faits appartiennent à des ſiécles dont je n'aurai point occaſion de parler. Renfermons-nous dans notre objet. Examinons l'état des Sciences chez les Grecs aux tems qui fixent actuel-

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

tuellement nos regards : ce sont ceux qu'on a désignés dans l'Antiquité par le nom de *Tems heroïques*.



ARTICLE PREMIER.

De la Médecine.

IL EST inutile d'observer qu'originairement chez les Grecs, comme chez toutes les Nations de l'Antiquité, les Professions de Médecin, de Chirurgien & d'Apoticaire se trouvoient réunies dans la même personne. Cette partie de la Médecine qui s'occupe de la guérison des maladies internes ne leur étoit guères connue (*a*). On ne trouve presque point d'exemples de cures de semblables maladies. En voici un néanmoins qui mérite à plusieurs égards notre attention. La Fable l'a extrêmement défiguré, mais il n'est pas difficile d'en démêler le fonds historique. Ce fait peut servir à faire connoître de quelle maniere plusieurs des remédes ont été trouvés : il nous donnera encore lieu de faire quelques réflexions sur les récompen-

(*a*) Voy. la prem. Part. Liv. III. Chap. I.

penſes qu'on donnoit aux anciens Médecins lorſqu'ils réuſſiſſoient.

II. Part. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

L'Hiſtoire dit qu'il étoit arrivé un accident des plus étranges aux filles de Prætus, roi d'Argos. Elles s'imaginoient être métamorphoſées en vaches (*b*). La Fable attribue ce délire ſingulier à la colère de Bacchus, ou à celle de Junon (*c*); mais il eſt aiſé de s'appercevoir que c'étoit l'effet d'une maladie dont les Médecins rapportent divers exemples (*d*). Abas qui avoit occupé le thrône d'Argos avant Prætus, avoit laiſſé d'Idomené ſa fille, un petit-fils nommé Mélampus (*e*). Ce Prince s'étoit adonné à la vie paſtorale, ſelon l'uſage de ces tems reculés où les enfans des Rois & les Dieux, c'eſt-à-dire, les Rois eux-mêmes gardoient ſouvent leurs troupeaux. La profeſſion de Berger donna occaſion à Mélampus de faire quelques découvertes dans la Médecine. Il a paſſé dans l'Antiquité pour le premier des Grecs qui eût trouvé la pur-

(*b*) Virgil. Eclog. 6. v. 48. = Servius, *ad* hunc loc.

(*c*) Apollod. l. 2. p. 68.

(*d*) Voy. P. Ægineta. l. 3. *de* Atrâ-bile. = Le Clerc, Hiſt. de la Médec. l. 1. p. 4.

(*e*) Apollod. l. 2. p. 68 & 69.

Son pere ſe nommoit Amythaon. Mélampus vivoit environ 150 ans avant l'Eſculape Grec.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

purgation (*a*). Mélampus avoit remarqué que lorsque ses chévres avoient mangé de l'ellébore, elles étoient violemment purgées : il imagina d'en faire prendre le lait aux filles de Prætus. D'autres disent qu'il leur donna tout naturellement de l'ellébore. Il paroît que Mélampus joignit à cette recette quelques remédes superstitieux (*b*). Il est le premier qui ait mis en usage dans la Gréce ces prétendus moyens (*c*). Quoiqu'il en soit, Mélampus réussit à guérir les filles de Prætus de leur manie.

Les Médecins de ces tems héroïques n'entreprenoient pas les malades à bon marché. La récompense que Mélampus éxigea en est une preuve. Il demanda d'abord le tiers du Royaume d'Argos. Les Argiens, après quelques difficultés, y ayant consenti, Mélampus ajouta à sa premiere demande celle du tiers du même Royaume pour son frere Bias. L'Histoire dit que comme toutes les Argiennes devenoient folles, on fut obligé de lui accorder toutes ses prétentions (*d*). Il est vrai que d'autres Historiens content le fait d'une maniere

(*a*) Apollod. l. 2. p. 69.
(*b*) Apollod. ibid. = Ovid. Metam. l. 15. v. 325. & suiv. = Servius ubi *suprà*.
(*c*) Herod. l. 9. n. 49.
(*d*) Herod. l. 9. n. 33. = Apollod. l. 2. 69. Servius, dit seulement que Mélampus, mit dans son

re beaucoup plus naturelle. Ils disent que ce fut le Roi d'Argos qui, par reconnoissance partagea son Royaume avec Mélampus & Bias son frere (*a*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Ce n'est pas, au reste, le seul exemple que l'Antiquité nous fournisse de récompenses semblables accordées à des Médecins. Dans un moment j'aurai occasion d'en rapporter un autre. On cessera cependant d'en être étonné, quand on fera réflexion que ces Médecins étoient fils ou petits-fils de Souverains.

On trouve encore un autre exemple de cures attribuées par l'Antiquité à Mélampus. Mais la Fable a tellement déguisé ce fait, & les circonstances s'en accordent si peu avec la Chronologie, que je n'ai pas jugé à propos de le rapporter (*b*).

C'est à peu près à quoi se réduit tout ce que j'ai pû recueillir sur la guérison des maladies internes dans les siécles dont il s'agit présentement. J'ai déja eu soin de remarquer qu'autrefois cette partie de la Médecine étoit presque entié-

son marché qu'on lui donneroit en mariage une des filles de Prætus, nommée Cyrianasse, avec la moitié du Royaume. *Ad* Eclog. 6. v. 48.

(*a*) Diod. l. 4. p. 313. = Pauf. l. 2. c. 17.

(*b*) Voy. le Clerc. Hist de la Médec. l. 1. p. 26 & 27.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

tiérement inconnue. La ſcience des premiers Médecins ne conſiſtoit que dans l'exercice de la Chirurgie (a). Les Anciens ont très-bien obſervé que, quoiqu'il y eût des Médecins dans l'armée des Grecs devant Troye, Homère ne dit point qu'ils furent employés dans la peſte dont le camp fut affligé, ni dans aucune autre ſorte de maladie. Ils ne ſont appellés que pour panſer les bleſſés (b). Nos réflexions ne doivent donc tomber que ſur la maniere dont, aux tems héroïques, les Grecs traitoient les bleſſures. Homère en fournit quelques exemples.

Dans l'Iliade Ménélas eſt bleſſé d'une fléche dans le flanc. On fait venir auſſitôt Machaon pour le panſer. Le fils d'Eſculape après avoir conſidéré la playe, en ſuce le ſang & y met un appareil pour appaiſer la douleur (c). Homère ne ſpécifie point ce qui entroit dans cet appareil (1). Il n'étoit compoſé,

(a) Voy. Apollod. l. 3. p. 172. = Plin. l. 29. c 1. *init.* = Hygin. Fab. 274. p. 328. = Celſ. l. 1. *in* Præfat.

(b) Celſ. *loco cit.*

(c) L. 4 v. 218 & 219.

(1) Platon, Repub. l. 3. p. 623. a cité cette bleſſure de Ménélas, pour exemple de la maniere dont, aux tems héroïques, on panſoit les playes; mais comme il s'eſt ſervi des expreſſions d'Homère, il ne peut fournir aucun éclairciſſement ſur la nature des remédes qu'Homère a voulu déſigner.

posé, suivant toutes les apparences, que de quelques racines amères. Cette conjecture est fondée sur ce que, dans la description que ce Poëte fait du pansement d'une pareille blessure, il dit expressément qu'on appliqua sur la playe le suc d'une racine amère, broyée (*d*). Il paroît que c'étoit le seul remède qu'on connût alors. La vertu de ces plantes est d'être styptique. On les employoit pour empêcher la suppuration, & afin de procurer la réunion des playes plus promptement. Ces racines amères faisoient le même effet que l'eau-de-vie & les autres liqueurs spiritueuses dont on fait usage aujourd'hui. Mais ces sortes de remédes devoient causer beaucoup de douleur aux blessés par les irritations & les inflammations qu'ils ne pouvoient pas manquer d'occasionner (2).

J'avois oublié de dire que le premier soin, dans ces tems-là, étoit de laver les playes avec de l'eau tiéde (*a*). On voit

(*a*) Ῥίζαν πικρὴν. Iliad. l. 11. v. 845, 846.

(1) C'est ce qui me porte à croire qu'on ne doit pas prendre à la lettre les épithetes qu'Homère donne à ces sortes de remédes. Il les appelle ἤπια, ὀδυνήφατα φάρμακα, remédes *doux*, *adoucissans*. Je pense que par ces termes le Poëte a voulu seulement dire que ces remédes adoucissoient la douleur, en procurant la guérison des playes. *Voy.* Iliad. l. 5. v. 401.

(*b*) Iliad. l. 11. v. 845. l. 14. v. 6. & suiv.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

voit aussi que dès-lors on connoissoit & on pratiquoit la succion (*b*).

Il faut encore observer que toutes les armes offensives dont on se servoit aux tems héroïques, étoient d'airain (*c*). Il y a lieu de croire que les playes faites avec de pareilles armes, n'étoient pas aussi difficiles à guérir que les playes faites avec des armes de fer (*d*) Autant en effet que la rouille du cuivre prise interieurement, est pernicieuse & mortelle, autant elle est utile employée à l'extérieur. Le verd de-gris déterge & desséche les ulcères ; il consume les chairs fongueuses & superflues. On fait aussi un usage très-salutaire du vitriol pour appaiser les inflammations. Il ne pourroit même résulter que de bons effets du

(*a*) Ibid. l. 4. v. 218.

Il faut convenir que le mot ἐκμυζήσας, dont Homère s'est servi dans cette occasion, est susceptible de deux interprétations; car il peut aussi signifier simplement *essuyer la playe apres l'avoir pressée.* C'est le sens que le Clerc a suivi. *Hist. de la Medecine*, l. 1. p. 49 & 50.

Mais outre que plusieurs Interprêtes ont cru que dans cette occasion Homère avoit voulu designer *la succion*, je suis déterminé par l'autorité d'Eustathe, qui l'a pris dans ce sens. Il ajoute même que de son tems, parmi les nations les plus barbares, on pratiquoit ce remède qui réussissoit ordinairement.

(*b*) Voy. *infra*, Liv. V. Chap. III

(*c*) C'est le sentiment d'Aristote. Problem. 35. sect. 1. p. 683. = Voy. aussi Plut. t. 2. p. 659.

du séjour du cuivre dans les playes. Ce métal porte en lui-même une vertu styptique. Les raclures du cuivre entrent dans la composition de plusieurs remédes dont on se sert pour prévenir la corruption des chairs. Quelques Auteurs même prétendent qu'un clou d'airain mis dans les chairs d'un animal mort empêchent qu'elles ne se corrompent (*a*). Au reste, la découverte des propriétés du cuivre pour le pansement des playes est très ancienne. Toute l'Antiquité s'est accordée à dire qu'Achille avoit guéri Téléphe avec la rouille de sa lance, dont la pointe étoit de cuivre. Ce héros passoit même pour le premier qui eut reconnu les bons effets du verd de-gris dans le traitement des blessures (*b*).

L'idée de croire, que par la vertu de certaines paroles, on peut arrêter le sang & guérir les playes, est une superstition des plus anciennes. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les hommes en sont entêtés. Ces moyens illégitimes qu'une fausse religion a fait naître, & que la crédulité a entretenus, ont été en usage dans tous les tems, & chez tous les peu-

(*a*) Plut. t. 2. p. 659. = Journ. des Sçavans, Juillet 1678. p. 159.
(*b*) Plin. l. 25. sect. 19. p. 365.

II. Part. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

peuples (*a*). Homère fournit des preuves très-marquées de la créance que les Grecs donnoient à ces impostures. Ulysse raconte qu'ayant été dangereusement blessé par un sanglier, les fils d'Autolycus banderent sa playe, & en arrêterent le sang en proférant certaines paroles (*b*). Il y a bien de l'apparence aussi qu'il entroit beaucoup de superstition dans le nœud merveilleux dont on attribuoit l'invention à Hercule. Les Anciens prétendoient que ce nœud avoit une vertu singuliere pour guérir les playes (*c*).

Le soin de régler la nourriture des blessés, est un des principaux objets de la Médecine. Il est d'une nécessité absolue, & d'une très grande conséquence, de prescrire dans ces occasions aux malades des loix pour le boire & pour le manger. On est toujours étonné du régime qu'Homère fait observer à ses héros blessés. Machaon, fils d'Esculape, étoit lui-même un Médecin très habile. Il étoit soldat aussi bien que Médecin. Il fut blessé dangereusement à l'épaule dans une sortie que firent les Troyens. Ne-

(*a*) Voy. le Clerc, Hist. de la Méd. 1e. Part. l. 1. p. 35. & suiv.
(*b*) Odyss. l. 19. v 457. = Plin. l. 28. c. 2. p. 446.
(*c*) Plin. l. 28. c. 6. p. 455.

Neſtor auſſitôt le ramene dans ſa tente. A peine y ſont-ils entrés, que Machaon prend une boiſſon mixtionnée avec du vin où l'on avoit rapé du fromage & mis de la farine d'orge (*a*). Quels mauvais effets ne devoit pas produire un pareil breuvage, puiſque le vin ſeul, au ſentiment des perſonnes de l'art, eſt très-contraire à la guériſon des playes. Les mets qu'on ſert enſuite à Machaon, ne paroiſſent nullement convenables à l'état dans lequel il ſe trouvoit (*b*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

Cette conduite qu'Homère fait tenir à ſes héros, eſt ſi extraordinaire, que Platon n'a pas pû s'empêcher d'en faire la remarque, mais en même tems, il s'efforce de trouver dans la maniere de vivre des tems héroïques, des raiſons pour excuſer un pareil régime. Je doute cependant que les motifs ſur leſquels Platon fonde la défenſe d'Homère, ſoient auſſi ſolides qu'ils ſont ingénieux

(*a*) Iliad. l. 11. v. 506, 507 & 637. &c.

Mad. Dacier a traduit ἄλφιτα λευκὰ, par de *la fleur de froment*. Mais il eſt certain qu'ἄλφιτων na jamais ſignifié que de la farine d'orge. *Voy*. Plat. Repub. l. 2. p. 600.

On ſçait d'ailleurs que ce breuvage mixtionné qu'Homère nomme κυκεὼν, ſe faiſoit anciennement avec la farine d'orge. *Voy*. le Schol. d'Euripid *ad* Oreſt. p. 209. Edit. Steph.

(*b*) Iliad. l. 11. v. 629.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

nieux (*a*). Il vaut mieux attribuer, avec un Auteur très-éclairé dans ces matieres, cette conduite irréguliere à l'ignorance où l'on étoit alors des vrais principes de la Médecine. Il est certain qu'aux tems héroïques la partie de cette science, qui concerne la nourriture des malades, étoit absolument inconnue (*b*).

J'ai dit dans la premiere Partie de cet Ouvrage, que, suivant toutes les apparences, on ne connoissoit pas anciennement la saignée. Ce reméde ne semble point avoir été en usage chez les Egyptiens. A l'égard des Grecs, on n'en trouve aucune trace dans Homère. Cependant la saignée auroit été connue & pratiquée dès les tems héroïques, si l'on pouvoit s'en rapporter au témoignage d'Etienne de Byzance. Ce Géographe dit que Podalire, frere de Machaon, revenant de la guerre de Troye, fut

(*a*) *In* Jone. p. 366. = Republ. l. 3. p. 622 & 623.

Platon n'avoit pas Homère sous les yeux quand il a écrit cet endroit de sa République : il confond les personnages, en disant que ce fut Eurypile qui prit le breuvage en question. Ce fut, suivant Homère, Machaon lui-même. On ne voit point qu'Eurypile, après sa blessure ait rien pris. C'est une légere inattention de la part de Platon, dans laquelle M. le Clerc est également tombé. *Hist. de la Méd.* l. 1. p. 42.

(*b*) Le Clerc, Hist. de la Méd. l. 1. p. 44.

fut jetté par une tempête ſur les côtes de Carie. Le bruit s'étant répandu qu'il étoit Médecin, on le mena au Roi Damætus, dont la fille étoit tombée du haut d'une maiſon. Il la guérit, dit-on, en la ſaignant des deux bras (*a*). Le Roi, par reconnoiſſance, lui donna cette Princeſſe en mariage avec la Cherſonnèſe. Comme on ignore où Etienne de Byzance avoit pris cette hiſtoire, & qu'il eſt le ſeul qui en parle, il y a tout lieu d'en douter; d'autant plus que ce Géographe eſt un témoin trop moderne par rapport à des tems auſſi reculés que ceux dont nous parlons (1).

On a vû dans la premiere Partie de cet Ouvrage que chez les Peuples de l'Orient, le ſoin des accouchemens avoit été originairement confié aux femmes. Il n'en a pas été de même chez les Grecs dans les premiers tems. Il étoit expreſſément défendu aux femmes d'exercer aucune des parties de la Médecine, ſans en excepter même celle des accouchemens. Cette défenſe avoit eu des ſuites très-fâcheuſes. Les femmes

mes

(*a*) Stephan *in voce* Συρνα. p. 625 & 626.

(1) Thom. de Pinedo conjecture qu'Etienne de Byzance, écrivoit entre l'an 490 & 500. de l'Ere Chretienne. Fabricius penſe qu'il peut être plus ancien d'une centaine d'années. *Bibl. Græc.* t. 3. p. 46.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

mes ne pouvoient se résoudre à appeller des hommes dans ces momens critiques. Faute de secours il en périssoit beaucoup dans les travaux de l'enfantement. L'industrie d'une jeune Athénienne qui se déguisa en homme pour apprendre la Médecine, tira les femmes d'intrigue. On avoit remarqué que ce prétendu Médecin étoit le seul dont les femmes se servissent. Cela fit naître des soupçons. On le traduisit devant l'Aréopage pour rendre compte de sa conduite. Agnodice (c'étoit le nom de notre jeune Athénienne) n'eut pas de peine à tirer ses Juges d'erreur. Elle exposa le motif de son déguisement. Cette aventure fut cause qu'on abrogea l'ancienne Loi. Depuis ce tems les femmes eurent permission de présider aux accouchemens (*a*).

Les Princes alors & les Rois ne dédaignoient pas l'exercice de la Médecine. Presque tous les fameux personnages des siécles héroïques se sont distingués par leurs connoissances dans cet art. On compte dans ce nombre Aristée, Jason, Télamon, Teucer, Pelée, Achille, Patrocle, &c. Ils avoient été instruits par le Centaure Chiron, que ses lumieres & ses connoissances avoient rendu alors l'oracle de la Gréce,

(*a*) Hygin. Fabl. 274. p. 328.

ce. C'eſt particuliérement à la connoiſſance des Simples qu'ils s'étoient attachés. On déſigne encore aujourd'hui pluſieurs plantes par le nom de quelques-uns de ces Héros, preuve que dans l'antiquité ils paſſoient pour les premiers qui en euſſent découvert les vertus (*a*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

On pourroit joindre à tous ces illuſtres perſonnages Palamède. Ce n'eſt pas qu'il ſe fût appliqué à connoître les ſecrets de la Médecine. Il avoit refuſé d'être inſtruit dans cette ſcience par Chiron. Palamède étoit Fataliſte, & regardoit en conſéquence la Médecine comme une connoiſſance odieuſe à Jupiter & aux Parques. L'exemple d'Eſculape foudroyé l'épouvantoit (*b*). Mais comme la pénétration de ſon eſprit s'étendoit à tout, il empêcha, dit-on, par ſes bons conſeils que la peſte qui ravageoit toutes les villes de l'Helleſpont & Troye même, n'attaquât perſonne dans le camp des Grecs, quoique le lieu où ce camp étoit aſſis fût très-mal ſain. Palamède, ajoute-t-on, avoit prevû cette peſte ſur ce que les loups deſcendant du mont Ida, ſe jettoient ſur le bétail & même ſur les hommes. Le moyen qu'il employa pour empêcher l'armée des Grecs d'être attaquée de la peſte,

(*a*) Voy. le Clerc, Hiſt. de la Méd. l. 1. p. 30.
(*b*) Philoſtrat. Heroic. c. 10. p. 708.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

peſte, fut d'ordonner que l'on mangeât peu, & particulierement que l'on s'abſtînt de chair. Il enjoignit encore de faire beaucoup d'exercice. Ses conſeils eurent, dit-on, tout le ſuccès poſſible (*a*).

Si ce fait étoit bien prouvé, on pourroit dire que, ſur le ſujet de la Médece, Palamède en ſçavoit plus que tous les Grecs, ſans en excepter Podalire & Machaon. Mais toute cette belle Hiſtoire ne mérite aucune croyance. Je n'aurois eu garde même d'en parler ſi, toute fauſſe qu'elle eſt, elle ne ſervoit pas à confirmer ce que j'ai dit précédemment ſur les découvertes dont quelques Ecrivains Grecs ont voulu faire honneur à leurs Héros. Pour détruire toutes ces traditions, il ſuffit d'ouvrir Homère dont le témoignage doit être d'un ſi grand poids pour tout ce qui concerne les tems héroïques. Ce Poëte dit expreſſément que les Grecs furent la proye des fleches mortelles d'Apollon. On ne voyoit partout, ajoute-t-il, que monceaux de morts ſur des buchers qui brûloient ſans ceſſe (*b*).

Je ne dirai qu'un mot de Médée. Cette Princeſſe a paſſé dans l'antiquité pour une fameuſe Magicienne. Elle n'a dû pro-

(*a*) Phil oſtrat. Heroic. c. 10. p. 710 & 711.
(*b*) Iliad. l. 1. v. 51. & ſuiv.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

probablement cette mauvaiſe réputation qu'aux connoiſſances qu'elle avoit acquiſes dans la Botanique, & à l'uſage criminel qu'elle n'en fit que trop fréquemment. On lui vit faire quelques cures ſurprenantes. On ſçavoit auſſi que par ſes ſecrets elle s'étoit défaite ſouvent de ceux qui s'étoient attiré ſon inimitié; il n'en fallut pas davantage pour la faire regarder, dans ces tems d'ignorance, comme une Magicienne du premier ordre.

Entre tous les effets merveilleux qu'elle avoit opérés, il n'y en a point de plus célebres que le rajeuniſſement du vieil Eſon, pere de Jaſon ſon amant. Ovide a décrit cette fable d'une maniere très-élégante & très-pathétique (*a*). Pluſieurs Mythologiſtes ont cherché à donner un ſens raiſonnable à ce conte abſurde. Il y en a qui ont crû y entrevoir une expérience dont on s'eſt beaucoup occupé ſur la fin du dernier ſiécle. Je parle de la transfuſion du ſang, remede qu'on a tenté pluſieurs fois & qui a toûjours très-mal réuſſi (*b*). D'autres cherchent l'origine de cette fable dans une tradition qui portoit que Médée connoiſſoit des herbes dont la vertu étoit de teindre en noir

(*a*) Métam. l. 7. v. 162. & ſuiv.
(*b*) Bannier Explic. des Fables. t. 6. p. 459 & 460.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

noir les cheveux blancs (*a*). Mais toutes ces explications ne portent sur aucun fondement historique (*b*).

(*a*) Clem. Alex. Strom. l. 1. p. 363. = Voy. le Clerc, Hist. de la Médecine. l. 1. p. 65.
(*b*) Bannier. *loco cit.* p. 460.



ARTICLE SECOND.

Mathématiques.

LES GRECS, dans les siécles dont il s'agit présentement, n'avoient que des notions extrêmement bornées des Mathématiques. Ce qu'ils en connoissoient ne mérite certainement pas le nom de science. On est toûjours étonné quand on compare les siécles brillans de cette nation avec ses commencemens. Il s'en faut de beaucoup que son génie se soit développé aussi promptement que celui des Peuples de l'Orient. Opposons les Grecs des siécles héroïques aux Phéniciens des mêmes siécles, & on trouvera presque autant de différence entre eux qu'entre les Peuples de l'Europe les plus policés, & les nations de l'Amérique au moment qu'on en fit la découverte. Les Grecs n'ont même sçu mettre à profit que très-tard

tard les connoiſſances dont les Colonies de l'Aſie & de l'Egypte leur avoient fait part. Quelque imparfaites qu'on ſuppoſe ces premieres teintures, le peu d'uſage qu'en firent les Grecs pendant près de mille ans ſera toujours un grand ſujet d'étonnement.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.



§. I.

Arithmétique.

IL EST IMPOSSIBLE de donner même des notions vagues & imparfaites de l'état & des progrès de l'Arithmétique dans la Gréce aux ſiécles héroïques. L'antiquité ne nous fournit aucunes lumieres ſur les premieres méthodes que les Grecs ont employées pour faire leurs calculs. Je me contenterai de propoſer quelques conjectures ſur les ſymboles arithmétiques uſités anciennement chez ces Peuples.

Les Grecs, ainſi que toutes les nations de l'antiquité, n'ont point connu les chifres proprement dits, c'eſt-à-dire, les caracteres uniquement deſtinés à exprimer des nombres. Ils faiſoient ſervir à cet uſage les lettres de leur alphabeth partagées & rangées en diffé-

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

rentes manieres. Il paroît qu'ils désignerent dabord les nombres par des lettres initiales (1), auxqu'elles ils substituerent dans la suite les lettres numérales (*a*). Les premieres n'étant, pour ainsi dire, que les abrégés des noms de nombre, on a dû s'en servir avant que de donner aux lettres de l'alphabeth une valeur dépendante non-seulement du rang qu'elles y tiennent, mais encore d'une convention arbitraire qui est sensible dans la façon d'exprimer les unités, les dixaines, les centaines, &c. Cette seconde opération est bien plus compliquée que la premiere. Elle n'a dû s'introduire que lorsqu'on a reçu des Phé-

(1) Cette méthode ne pouvoit avoir lieu dans les cas où une même lettre initiale convenoit à plusieurs noms de nombres différens. Il étoit difficile, par exemple, de faire servir l'*Epsilon*, à désigner les nombres *six*, *sept*, *neuf*, ἓξ, ἑπτὰ, ἐννέα, lorsqu'il étoit question de les exprimer dans un seul & même calcul. Il y auroit eû nécessairement de l'erreur & de la confusion, à désigner ces nombres par la lettre initiale de leur nom. Nous ignorons de quelle façon les Grecs des premiers âges remédioient à cet inconvénient. Mais les monumens qui subsistent encore aujourd'hui, ne nous permettent pas de douter du grand usage qu'ils ont fait, généralement parlant, des lettres initiales, des noms de nombres pour en exprimer la valeur d'une maniere abrégée.

(*a*) Voy. les Mém. de l'Acad. des Inscript. t. 23. Mém. p. 416, &c.

Phéniciens les Epiſémons, *Bau*, *Koppa* & *Sampi* (1), qui paroiſſent être venus plus tard en Gréce que la plupart des autres caracteres.

Du

(1) C'eſt le nom que les Grecs donnerent à trois caracteres qu'ils ajouterent aux 24 lettres de leur alphabeth, pour étendre & faciliter la pratique des calculs. Ces caracteres étoient formés ainſi ϛ·ϟ·ϡ & déſignoient les nombres 6, 90 & 900. Les 24 lettres de l'alphabet, priſes ſuivant l'ordre qu'on leur avoit donné originairement marquoient les nombres 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 100, 200, 300, 400, 500, 600, 700, & 800. La combinaiſon des huit lettres ί, κ', λ', μ', ν', ξ', ό, π', & du *Koppa* ϟ, avec les huit premieres ά, β', γ', δ', έ, ζ, ή, θ', & avec l'épiſemon *Bau* ϛ, ſervoit à exprimer tous les nombres intermédiaires entre 10 & 20, entre 20 & 30, & ainſi de ſuite juſqu'à 100. Enfin les huit dernieres lettres ρ', σ', τ, ύ, φ', χ', ψ', ώ, & le *Sampi* ϡ, en ſe combinant tant avec les ſeize précédentes & les deux premiers épiſémons, qu'avec les combinaiſons des huit premieres augmentées du *Bau*, & des huit intermédiaires, augmentées du *Koppa*, exprimoit tous les nombres qui ſont entre 100 & 200, entre 200 & 300, &c. juſqu'à 1000. Tous ces caracteres tant ſimples que compoſés étoient ſurmontés d'un accent.

Pour exprimer tous les nombres qui ſont entre 1000 & 100000, on n'employoit point de nouveaux ſymboles numériques, on ſe contentoit ſeulement de tranſporter l'accent à la partie inférieure du caractere, qui ſans cela n'auroit déſigné que des unités, des dixaines ou des centaines; cette nouvelle poſition de l'accent déterminoit ce caractere à repréſenter des unités, des dixaines & des centaines de mille.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Du tems d'Hérodien, la premiere façon de compter existoit encore dans les loix de Solon, & sur d'anciennes colonnes (*a*). Elle se perpétua chez les Athéniens; mais comme elle avoit été insensiblement abandonnée par les autres villes de la Gréce, de-là vient que des Grammairiens, tels que Terentius Scaurus, & Priscien, n'en parlent que comme d'un usage particulier aux Athéniens (*b*).

Il est clair cependant que dans les commencemens, cet usage a dû être commun à tous les Peuples de la Gréce. On en trouve des preuves dans quelques fragmens de très-anciennes Inscriptions (*c*). Mais il faut convenir en même tems que l'autre façon de compter, c'est-à-dire, par lettres numérales, s'est introduite de fort bonne heure dans plusieurs cantons de la Gréce (*d*).

J'eusse désiré pouvoir m'étendre davantage sur l'origine & l'état de l'arithmétique chez les Grecs dans ces tems re-

(*a*) Voy. son Traité *περὶ τῶν ἀριθμῶν*.

(*b*) Terent. Scaurus. *de* Orth. p. 2258. Edit. de Putf. = Priscus, de Fig. num. p. 1345. = Acad. des Inscript. t. 23. Mém. p. 417.

(*c*) Voy. Acad. des Inscript. t. 23. Mém. p. 416 & 417.

(*d*) Ibid. *loco cit.*

reculés. Le ſilence des Auteurs anciens ne me l'a pas permis. Il ſeroit bien difficile d'y ſuppléer par des conjectures, qui d'ailleurs auroient néceſſairement le défaut d'être très-incertaines & très-arbitraires. L'Aſtronomie va fournir plus de matiere à nos recherches.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.



§. II.

Aſtronomie.

RIEN ne marque mieux le peu de diſpoſitions des anciens Grecs pour les ſciences, que l'état d'imperfection dans lequel l'Aſtronomie a langui chez eux pendant tant de ſiécles. Il eſt certain qu'au tems dont nous parlons préſentement, & encore bien poſtérieurement après, leur Calendrier étoit très-imparfait. C'eſt ſans doute parce que les Grecs ne ſe ſont adonnés qu'aſſez tard à l'Agriculture, & qu'ils ont été très-long-tems ſans entreprendre des navigations de long cours (*a*).

Il paroît cependant que cette nation n'a

(*a*) Voy. *ſuprà*, Liv. II. &c. & *infrà* Liv. IV. Chap. IV.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

n'a jamais manqué d'Astronomes. La plupart des fameux personnages des siécles héroïques ont passé pour s'être appliqués à l'étude du Ciel. Il n'y en a presque aucun, auquel on n'ait attribué quelques découvertes Astronomiques (*b*). Si l'on en croyoit même Philostrate, Palamède auroit été assez instruit de cette science, pour expliquer la cause des éclipses du soleil (*c*). Je me suis déja assez expliqué sur ce qu'on devoit penser des prétendues découvertes de ce Héros; ce seroit donc perdre du tems que de s'y arrêter davantage.

Il y a bien de l'apparence, que, dans les commencemens, les Grecs ne comptoient les années que par les saisons, encore n'y avoit-il pas à cet égard d'uniformité entre les différens Peuples de la Gréce. Les Arcadiens, qui passoient pour les premiers qui eussent cherché à se former un Calendrier, firent orginairement l'année de trois mois, & ensuite de quatre. Les Argiens & les Acarnaniens en donnerent six à la leur (*a*).

On

(*b*) Voy. Lucian. de Astrol. l. 2. p. 364. & suiv. = Achill. Tat. Isag. *init.*

(*c*) Heroic. c. 10. p. 709.

(*d*) Plin. l. 7. c. 48. p. 403. = Censorin. c. 19. = Solin. c. 1. p. 4. = Plut. *in* Numa. p. 72. B. = Stob. Eclog. Phys. p. 21. = August. de Civit. Dei. l. 15. c. 12. p. 129. = Macrob. Saturn. l. 1. c. 12. p. 242.

On ne peut point fixer le ſiécle auquel les Grecs parvinrent à accorder, d'une maniere un peu raiſonnable, la durée de leurs années avec le cours des ſaiſons. Anciennement leurs années étoient purement lunaires (b). Les Grecs ne dûrent pas tarder à ſentir combien cette maniere de partager le tems étoit irréguliere. En moins de dix-ſept de ces années, l'ordre de la nature ſe trouvoit abſolument renverſé; l'été prenant la place de l'hyver, & l'hyver celle de l'été. Il fallut remédier à ces inconvéniens. Les Grecs imaginerent ſucceſſivement différentes Périodes ou Cycles, pour faire concourir la durée de leurs années avec le retour périodique des ſaiſons, mais ils manquoient des connoiſſances les plus eſſentielles, & ſans leſquelles il n'eſt pas poſſible de réuſſir dans une ſemblable entrepriſe. Nous en avons une preuve bien marquée dans la nature même de ces Périodes. La premiere fut la *Diètéride*.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

Cette Période ſuppoſoit que 25 révolu-

(a) Solin. c. 1. p. 4. = Suid. *in* Ἐνιαυτὸς, t. 1. p. 747. = Macrob. Saturn. l. 1. c. 12. p. 242. c. 13. p. 251.

On en verra d'ailleurs la preuve dans ce que nous allons rapporter de leurs anciennes périodes, qui ſuppoſent néceſſairement des années lunaires de 354 jours.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

lutions lunaires répondoient exactement à deux révolutions solaires. En partant de ce faux principe, les Grecs crurent avoir trouvé le vrai moyen de ramener les différens mois de leur année à la même saison, en intercalant un treizieme mois de deux ans en deux ans, de façon que les années fussent alternativement de douze & de treize mois (*a*). Ils appellerent cette Période *Diètéride* ou *Triètéride*, c'est à dire, Période de deux ans, ou Période de trois ans, parce que cette intercalation n'avoit lieu que chaque troisieme année, après deux années révolues (*b*).

Les Grecs ne furent pas long-tems sans reconnoître les imperfections de cette réforme (1). Ils imaginerent alors de doubler l'intervalle de l'intercalation du treizieme mois, & de ne faire cette intercalation qu'après quatre ans révolus, ou ce qui est la même chose, au commencement de chaque cinquieme année. C'est de-là que cette seconde Période prit les noms de *Tétraètéride* & de *Pentaètéride* sous lesquels

(*b*) Censorin. c. 18.
(*c*) Ibid.

(1) Le Dièteride excédoit d'environ sept jours la durée de deux années solaires. Elle opéroit par conséquent 28 jours, c'est-à-dire, près d'un mois d'erreur tous les huit ans.

quels elle a été également connue (*a*). Enfin, comme la Tetraètéride étoit encore plus défectueuse que la Diétéride (1), les Grecs en inventerent une troisieme que l'on nomma *Octaëtéride*, ou *Ennéatéride*, eu égard à ce que ce nouveau Cycle recommençoit chaque neuvieme année (*b*). Les Auteurs sont partagés sur la maniere dont l'intercalation se pratiquoit dans cette troisieme Période. Les uns disent qu'on intercaloit trois mois après huit années révolues ; d'autres disent que les Grecs omettoient tous les huit ans un mois intercalaire, & que c'est en cela que consistoient leurs Octaètérides (*c*). Macrobe prétend qu'ils avoient sept années communes de 354 jours chacune, & que que la huitieme ils intercaloient les 90 jours

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

(*a*) Censor. c. 18.

(1) Il s'en falloit de 15 jours ou 15 jours & demi que 49 mois lunaires ne fissent quatre années solaires. Ainsi la Tétraètéride faisoit trente à trente & un jours d'erreur tous les huit ans, près de trois jours de plus, par conséquent, que la Diètéride. Mais le dérangement opéré par cette période, se faisoit dans un ordre tout opposé. La Diètéride reculoit le retour de chaque mois, par rapport à la saison à laquelle il appartenoit, & la Tétraètéride au contraire l'avançoit.

(*b*) Censor. c. 18.

(*c*) Newton, Chronologie des Grecs, p. 78. & 79.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

jours dont huit années solaires surpassent huit années lunaires (c).

Je pense que l'*Ennèatéride* avoit lieu dans la Gréce dès le tems de Cadmus. Nous voyons en effet, que sous ce Prince il est question d'une *Grande année* & que cette *Grande année* étoit de huit ans (a). On n'ignore pas que les Anciens par ces *grandes années* entendoient des Périodes imaginées pour réformer la durée des années ordinaires, & les ramener à l'ordre des saisons & à la révolution des Astres. Je crois encore entrevoir des traces de cette période dans la maniere dont les Anciens disent que Minos publia ses loix (b). L'emploi de tous ces différens cycles prouve sensiblement quelle étoit alors l'ignorance & l'incapacité des Grecs en Astronomie.

Par la suite ils s'appliquerent à trouver des moyens plus propres à régler avec exactitude la durée de leurs années. Les anciennes Annales de la Gréce attribuoient à une réponse de l'oracle de Delphes ces premieres recherches. L'oracle ayant dit qu'il falloit célébrer les fêtes solemnelles non-seulement suivant l'u-

(a) Saturn. l. 1. c. 13. p. 251. = Voy. aussi Suidas, *in* Ἐνιαυτὸς, t. 1. p. 747.
(b) Apollod. l. 3. p. 137.
(c) Voy. Marsh. p. 613.

l'uſage de la patrie, mais que de plus il falloit y obſerver *trois choſes* (1), les Grecs crurent que par ces *trois choſes*, l'Oracle leur ordonnoit d'avoir égard aux jours, aux mois & aux années; ils s'imaginerent que pour cet effet ils devoient régler les années ſur le cours du ſoleil, & les mois ſur celui de la lune (*a*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hebreux.

Les Auteurs de qui nous tenons ce fait, ne nous apprennent point le tems auquel on ſe mit en devoir de ſe conformer aux ordres de l'Oracle; mais il eſt certain qu'il ſe paſſa pluſieurs ſiécles avant que les Grecs fuſſent inſtruits des moyens propres à les conduire au but qu'ils ſe propoſoient.

Selon le témoignage même de leurs Ecrivains les plus eſtimés, ces Peuples avant le regne d'Atrée n'avoient pas encore fait attention au mouvement propre du ſoleil d'Occident en Orient. Ce Prince, diſent-ils, fut le premier qui en inſtruiſit les Grecs (*b*). On n'ignore pas que le regne d'Atrée n'a précédé que de ſeize ans la guerre de Troye. Philoſtrate, en même tems qu'il veut faire honneur à Palamède des connoiſſan-

(1) Κατα γ'.

(*a*) Gemin. *apud* Petav. Uranol. c. 6. p. 32.

(*b*) Strabo, l. 1. p. 43. = Lucian. de Aſtrol. t. 2. p. 365 & 366. = Achill. Tat. Iſag. p. 140.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

ſances les plus relevées, eſt forcé d'avouer qu'alors on n'avoit ni regles ni meſures pour les mois & pour les annèes (*a*). Il doit donc paſſer pour conſtant que toutes les pratiques dont les Grecs ſe ſervoient dans les tems héroïques, étoient très-imparfaites.

Quelques Modernes néanmoins ſe ſont imaginés que l'entrepriſe des Argonautes avoit fait faire de grands progrès à l'aſtronomie dans la Gréce. Les hazards d'une navigation longue & dangereuſe ſur des mers inconnues forcerent, dit-on, les Grecs à s'appliquer avec une grande attention à connoître l'état du ciel. On a même été juſqu'à avancer qu'au tems de l'expédition des Argonautes on avoit chargé le fameux Centaure Chiron de réformer l'ancien Calendrier de la Gréce qui manquoit d'exactitude. Chiron, continue-t-on, dreſſa un nouveau calendrier pour l'uſage des Argonautes deux ans avant leur expédition. Il forma même les conſtellations afin de faciliter le voyage de ces Héros. On a fait plus: on a voulu aſſigner dans quels points du Ciel Chiron avoit fixé les points des équinoxes & des ſolſtices (*b*).

Une opinion auſſi contraire à tout ce que

(*a*) Heroic. c. 10. p. 709.

(*b*) Newton, Chron. des Grecs, p. 85-87-89. & ſuiv.

que l'hiſtoire ancienne nous apprend du peu de connoiſſance que les Grecs avoient de l'Aſtronomie, aux tems héroïques, n'a pas manqué d'être relevée. On en a démontré la fauſſeté d'une maniere aſſez palpable pour qu'il ne ſoit pas néceſſaire d'y inſiſter de nouveau. Cependant afin de ne rien omettre ſur une matiere auſſi intéreſſante, je vais expoſer en peu de mots les moyens par leſquels on a combattu un ſyſtême ſi oppoſé à l'hiſtoire & la raiſon. Je ne ferai qu'abréger ce qu'en ont déja dit deux Auteurs très célebres & très-connus (*a*), en ajoutant ſeulement quelques réflexions à leurs raiſonnemens.

Juſqu'à préſent on n'avoit regardé Chiron que comme un Theſſalien très-verſé dans la Botanique. A cet égard on s'étoit conformé au témoignage unanime de toute l'antiquité. Elle n'a jamais parlé de Chiron que comme d'un Médecin qui connoiſſoit mieux que tous ſes contemporains l'uſage des plantes, ſur-tout de celles qui ſervent à la guériſon des playes. Il y a plus: on ſçait que Jaſon fut élevé par Chiron (*b*). Ce Cen-

(*a*) Le P. Hardouin, Diſſert. ſur la Chron. de M. Newton. Elle eſt inſerée dans les Mémoires de Trévoux, Septem. 1729. Art. 87. = Bannier, Explicat. des Fables, t. 6. p. 342. & ſuiv.

(*b*) Le Scholiaſte de Pindare, rapporte pour le prouver deux vers d'Héſiode, Nemea 3. *ad* Verſ. 92.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Centaure, disent les Anciens, fit part à son disciple de toutes ses connoissances, & particulierement de la Médecine. Ils ajoutent même que Chiron donna par ce motif le nom de Jason à ce Héros, au lieu de celui de Diomède qu'il portoit auparavant (*a*). On ne voit point que dans ces anciennes traditions il soit parlé en aucune façon de l'Astronomie. Sur quelle autorité s'est donc appuyé un Auteur moderne pour faire de Chiron une Astronome capable de dresser un Calendrier, & de fixer le véritable état du Ciel, sur-tout dans les siécles dont il s'agit? On se fonde sur un fragment d'un Poëte inconnu, rapporté par Clément d'Alexandrie (*b*). Mais encore, que dit ce passage qui fait l'unique base du systême que nous combattons? Le voici, traduit à la lettre, afin qu'on puisse juger si une pareille autorité est capable de détruire le suffrage unanime de l'antiquité. „ Hermippus de Béryte „ donne le nom de sage à Chiron le „ Centaure, & celui qui a écrit la Ti- „ tano-machie rapporte qu'il a le pre- „ mier appris au genre humain à vivre „ selon la justice, en lui montrant la „ force du serment, les sacrifices jo- yeux,

(*a*) Id. Pyth. 4. *ad* Vers. 211.
C'est ce que dit aussi le Scholiaste d'Apollonius, l. 1. v. 554.

(*b*) Strom. l. 1. p. 360 & 361.

„ yeux, ou d'actions de graces & les „ figures du ciel (*a*)".

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Sans parler de l'assortiment bisarre de ces trois sortes de connoissances, sans vouloir discuter l'autorité d'un Poëte inconnu & dont les Anciens ne nous ont presque rien transmis, ce qu'il dit même peut-il nous faire conclure que Chiron ait été assez sçavant en Astronomie pour ranger toutes les étoiles sous différens Astérismes? Voit-on dans le passage en question que ce Centaure ait réformé le calendrier en faveur des Argonautes, & enfin qu'il ait fixé les quatre points des solstices & des équinoxes au milieu, c'est-à-dire, au quinzieme degré du Cancer & du Capricorne, du Bélier & de la Balance.

Tout ce que l'on pourroit, ce me semble, conclure de plus naturel de ce passage, c'est que Chiron joignoit à la connoissance de la Botanique, cette sorte d'astronomie qui concerne le coucher & le lever héliaque de quelques constellations, telles que les Hyades, les Pléïades & Orion, dont l'apparition fournit des pronostics sur les vents, les tempêtes, la pluye & les autres accidens funestes à l'agriculture. Il pouvoit connoître aussi que l'observation des

(*a*) Σχήματα Ὀλύμπου. Clem. Alex. *loco cit.*

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

des étoiles voisines du Pole est utile dans la navigation. Peut-être aura-t-il donné quelques instructions aux Grecs sur ces objets. C'est le point, sans doute, auquel se réduisoient les connoissances célestes de Chiron. L'état où étoit alors l'astronomie dans la Gréce, ne permet pas d'en douter. Ces connoissances, au reste, étoient assez bornées, & ne mettoient pas celui qui les possédoit en état d'exécuter tout ce dont on a voulu faire honneur à Chiron (1).

Il faut d'ailleurs avoir fait bien peu d'attention à la maniere dont les Grecs navigeoient, aux tems héroïques, pour imaginer que les Argonautes eussent besoin d'un Calendrier qui marquât exactement le lever, le coucher, & la position des étoiles. Les Grecs ne faisoient alors que caboter, c'est-à-dire, naviger le long des côtes. Il ne s'agissoit point dans

(1) Ce qu'ajoute Clément Alexandrin, d'Hyppo, fille de Chiron, qu'Ovide, pour le dire en passant, nomme Ocyroé, confirme l'explication que je viens de donner des connoissances Astronomiques de Chiron. Hyppo, fille de ce Centaure, dit Clément, ayant épousé Eole, le même chez qui arriva Ulysse, enseigna à son mari la science de son pere, c'est-à-dire, la contemplation de la nature. Euripide, ajoute-t-il, dit de cette Hyppo, qu'elle connoissoit & prédisoit les choses Divines par les oracles & par le lever des étoiles. *Strom.* l. 1. p. 361.

dans l'entreprise des Argonautes de s'élever en pleine mer; leur objet étoit de faire le trajet de la Thessalie à la Colchide. De quel usage auroit donc pû leur être le prétendu Calendrier de Chiron? Supposera-t-on que ces Aventuriers sçavoient prendre la hauteur des étoiles pour connoître celle du lieu où ils étoient? Ce que je dirai dans le Livre suivant, sur la manœuvre des Grecs aux siécles héroïques, fera sentir combien ils étoient incapables d'une pareille opération. On y verra que, même du tems d'Homère, c'est-à-dire, plus de 300 ans après l'époque dont il s'agit actuellement, la grande Ourse étoit le seul guide que connussent leurs Pilotes (*a*).

Voilà, je crois, des preuves plus que suffisantes pour détruire toutes les imaginations qu'on a débitées sur le Calendrier dressé par Chiron. S'il étoit nécessaire d'y ajouter quelques réflexions, les seuls écrits d'Homère & d'Hésiode en fourniroient assez pour renverser le systême que nous combattons. Homère qui dans ses Poëmes a eu tant d'occasions de parler des astres, & qui en effet en parle très-souvent, ne nomme cependant que six Constellations, la *grande Ourse*, *Orion*, *le Bouvier*, *les Hya-*

(*a*) Liv. IV. Chap. IV.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Hyades, les Pléïades & le grand Chien. C'est une forte présomption que, même de son tems, les Grecs n'en connoissoient pas davantage. Dans la description qu'il fait du bouclier d'Achille, où il dit que Vulcain, entre autres sujets, avoit représenté toutes les Constellations dont le Ciel est couronné (*a*), on ne voit pas qu'il en marque un plus grand nombre.

Si d'Homère nous passons à Hésiode, on verra que le nombre des Constellations connues des Grecs n'étoit pas augmenté de son tems. Ce Poëte ne fait mention que de celles dont il est parlé dans Homère. Car Sirius & Arcturus (*b*) dont les noms se trouvent dans ses écrits, & dont on ne voit aucune trace dans ceux d'Homère, ne sont que deux étoiles particulieres, qui font partie, l'une du grand Chien, & l'autre du Bouvier. Anacréon, quoique fort postérieur à Homère & à Hésiode, ne nomme qu'une Constellation de plus que ces deux Poëtes (1). Enfin, qu'on examine

(*a*) Ἐν καὶ τὰ τείρεα πάντα τά τ' οὐρανὸς ἐστεφάνωται. Iliad. l. 18. v. 485.

(*b*) Opera. v. 609 & 610.

Ce nom Σείριος donné au grand Chien, & celui d'Ἀρκτοῦρος, donné au Bouvier, font soupçonner qu'Hésiode n'est pas tout-à-fait aussi ancien qu'Homère.

(1) C'est la petite Ourse. On voit qu'elle étoit con-

mine tous les anciens Auteurs Grecs qui ont eu occaſion de parler des Conſtellations, on verra qu'ils n'en connoiſſoient point d'autres que les deux Ourſes, Orion, le Bouvier & les Pléïades.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

A l'égard du Zodiaque, il n'en eſt fait mention dans aucun Ecrivain de l'Antiquité. On ne trouve ce terme employé que dans des Auteurs aſſez récens (1); nous ne devons pas en être étonnés. Il eſt certain qu'avant Thalès les Grecs n'avoient aucune idée de l'Aſtronomie enviſagée comme ſcience (a). Si même on s'en rapporte à Pline, Anaximandre auroit été le premier qui leur

connue de ſon tems, parce qu'il ſe ſert du plurier ἅμαξας, au lieu du ſingulier αμαξα, qu'Homère & Héſiode employent toujours conſtamment.

C'eſt Thalès, comme on le dira dans la 3me Partie, qui apprit aux Grecs à connoître la petite Ourſe.

(1) Il n'eſt ni dans Platon ni dans Ariſtote. On ne le trouve point non plus dans le Poëme de la Sphère qui nous eſt reſté ſous le nom d'Empedocle. *Apud* Fabric. Bibl. Græc. t. 1. p. 477.

Il eſt vrai que dans le traité *de Mundo*, inſéré dans les Ouvrages d'Ariſtote, on voit le mot Ζώδια employé pour déſigner les douze ſignes. Mais tous les Critiques conviennent aujourd'hui que ce traité n'eſt pas d'Ariſtote.

Aratus eſt l'Auteur le plus ancien qui ait déſigné le Zodiaque par le terme Ζωίδιος κύκλος. Aratus vivoit vers l'an 270. avant J. C.

(a) C'eſt ce qu'on prouvera dans la 3me Partie.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

leur auroit fait connoître l'obliquité de l'Écliptique (*a*), découverte que je crois cependant devoir rapporter à Thalès (*b*). Pline nous apprend encore que Cléostrate a été le premier parmi les Grecs qui ait fait connoître les différens signes qui composent ce cercle de la Sphère (*c*); & de la maniere dont Pline s'exprime, on voit que ce ne fut que quelques tems après Anaximandre (*d*).

Il me paroît donc démontré, que dans les siécles qui font présentement notre objet, & même long-tems après, les Grecs ne connoissoient que celles des Constellations dont l'observation est la plus nécessaire pour l'agriculture. Ce n'a été que successivement & à la longue qu'ils sont parvenus à reconnoître & à désigner la plupart des Constellations, dont on veut nous faire croire que le prétendu Planisphère de Chiron étoit composé. On aura lieu de s'en convaincre encore mieux par l'exposition que je ferai dans le Tome suivant, de l'état où étoit alors l'Astronomie dans la Gréce.

D'ailleurs les noms par lesquels les Grecs

(*a*) L. 2. sect. 6.
(*b*) Voy. ce qui est dit sur ce sujet 3me Part.
(*c*) Plin. l. 2. sect. 6.
(*d*) Ibid.

Grecs ont désigné les Constellations suffiroient seuls, à mon avis, pour prouver que loin d'avoir été inventées avant l'expédition des Argonautes, elles n'ont pû l'être au contraire que postérieurement à cette époque. De l'aveu des partisans du systême que nous combattons, la plupart de ces noms ont un rapport direct avec cette expédition (*a*), & en ce point nous sommes parfaitement d'accord. Nous ne différons qu'en ce qu'ils supposent que les Grecs avoient formé leurs Constellations avant le voyage des Argonautes. Nous prétendons au contraire qu'elles n'ont pû l'être que depuis cet événement, & nous le prouvons par les noms de plusieurs Constellations, tels que celui du Dragon qui gardoit la toison d'or, de la coupe de Médée, de Castor & Pollux, & de Chiron lui-même. Ces noms supposent nécessairement l'expédition des Argonautes devenus déja célebre par le succès.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

A l'égard du navire Argo, l'une des principales Constellations du Planisphère Grec, il n'y a pas d'apparence qu'elle ait été formée dans la Gréce. On n'y peut appercevoir qu'une partie des étoiles qui la composent. Je serois assez porté à croire que cette Constellation est l'ou-

(*a*) Newton. Chron. des Grecs, p. 87.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

l'ouvrage des Astronomes Grecs établis à Alexandrie sous les Ptolémées. Le nom de *Canopus*, donné à la plus brillante étoile de cet Astérisme, paroît l'indiquer assez positivement. Personne n'ignore que ce mot est purement Egyptien. C'étoit le nom d'un Dieu très-célebre & très-révéré dans l'Egypte (*a*).

Enfin est-il bien prouvé que dans les tems dont il s'agit, les Grecs désignassent même les Constellations qu'ils connoissoient, par les noms qui sont restés aujourd'hui en usage dans notre Astronomie? Ne voyons-nous pas au contraire que ces noms & ces figures ont souffert beaucoup de variations chez ces peuples? La grande Ourse, que par la suite ils ont nommée *Hélicé*, n'est jamais appellée qu'*Arctos* par Homère & par Hésiode (1). La constellation du Bouvier, appellée par Homère Bootès, & Arcturus par Hésiode, a été nommée depuis Arctophylax, *le gardien de l'Ourse* (*b*). Celle du Taureau ne portoit point aussi dans les premiers tems, chez les

(*a*) Voy. Plut. de Iside & Osiride, p. 359. E. = Voss. de Idol. l. 1. c. 31.

(1) Outre les noms d'Ἄρκτος, d'Ἅμαξα & d'Ἑλίκη, donnés par les Grecs à la grande Ourse, on voit qu'ils la désignoient encore par celui d'Ἄγαννα. Hesychius *in voce* Ἄγαννα.

(*b*) Voy. Hygin. Poët. Astron. l. 2. n. 2. p. 360.

les Grecs, le nom de cet animal. Ils nommerent originairement cette Constellation *le gardien des termes* (*a*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Mais quelle a donc été l'origine des noms & des figures que les Grecs avoient donnés anciennement aux Constellations? A quelle cause rapporter les changemens qu'ils y ont faits? C'est une question que je traiterai dans une Dissertation particuliere. J'y exposerai mes conjectures sur l'origine des noms par lesquels les premiers Peuples avoient originairement désigné les Constellations. J'y rendrai compte aussi des changemens que ces noms ont reçus chez les Grecs, & des motifs qui les ont occasionnés (*b*). Je me crois par cette raison dispensé d'entrer présentement dans aucun détail sur cet objet.

A l'égard des Planètes, il est certain qu'aux tems dont nous parlons, les Grecs ne connoissoient encore que Vénus. C'est la seule Planète en effet dont il soit parlé dans les Ecrivains de la haute antiquité. Mais la découverte de Vénus n'a conduit que très tard les Grecs

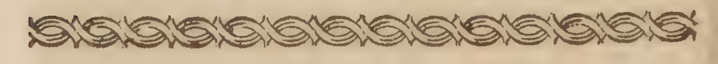
(*a*) Sphæra Empedocl. v. 98. & suiv. = Voy. Hygin. Poët. Astron. l. 2. où il a rapporté tous les différens noms donnés aux Constellations par les Grecs.

(*b*) Voy. à la fin de ce Volume la 1. Dissertation sur les noms des Constellations.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

Grecs à la connoissance des autres Planètes. C'est un fait dont je donnerai la preuve daus le Tome suivant. On y verra que jusqu'au moment où Eudoxe & Platon revinrent d'Egypte, les Grecs n'avoient aucune idée du mouvement propre des Planètes. Il est aisé de s'en convaincre, quand on fait réflexion que, du tems de Pythagore, ces Peuples croyoient encore que Vénus du matin & Vénus du soir, étoient deux Planètes différentes. Ce fut Pythagore qui les tira d'une erreur aussi grossiere.

Les faits que je viens d'exposer me paroissent suffire pour donner une idée de l'état de l'Astronomie chez les Grecs, aux tems héroïques. Les inductions qu'on en peut tirer se présentent, pour ainsi dire, d'elles-mêmes.



§. III.

De la Géométrie, de la Méchanique & de la Géographie.

Je ne m'arrêterai point à rechercher quelles pouvoient être les connoissances que les Grecs avoient de la Géométrie, de la Méchanique & de la Géographie dans les siécles que nous parcou-

parcourons préſentement. Les faits que l'Hiſtoire ancienne, & Homère en particulier, fourniſſent ſur cette époque, prouvent que les Grecs avoient alors quelques notions des pratiques fondamentales de ces différentes ſciences J'ai fait voir ailleurs que ſans une pareille connoiſſance, il n'y a pas de ſociété politique qui pût ſubſiſter. Mais déterminer préciſément l'état où étoient, aux ſiécles héroïques, les Mathématiques dans la Gréce, c'eſt ce qui n'eſt pas poſſible. Les Auteurs anciens ne nous ont rien tranſmis de détaillé ni de précis ſur cet objet. Je ne crois donc pas devoir même eſſayer de le traiter. Je ne pourrois que répéter la plupart des conjectures que j'ai propoſées dans la premiere Partie de cet Ouvrage, ſur l'origine & le dévelopement des Sciences. On n'a qu'à ſe rappeller ce que j'en ai dit, on verra que preſque toutes les réflexions que j'ai faites alors ſur les premiers Peuples, peuvent parfaitement bien s'appliquer aux Grecs des ſiécles héroïques. Il ſera mieux, je crois, de propoſer quelques idées ſur les cauſes qui ont arrêté ſi long-tems le progrès des Sciences dans la Gréce.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

Je l'ai déja dit, mais je ne crains point de le répéter, il eſt toujours étonnant que des peuples auxquels on ne ſçauroit conteſter la gloire d'avoir porté au plus

 haut

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

haut degré les Arts & les Sciences ; que des Peuples regardés aujourd'hui, & avec raison, comme nos maîtres & nos modèles dans toutes les connoissances qui élèvent & distinguent l'esprit humain, aient été si long-tems bornés à des notions extrêmement grossières. Depuis l'époque de l'établissement des premieres Colonies de l'Asie & de l'Egypte dans la Gréce, jusqu'au tems de Thalès, c'est-à-dire, pendant plus de mille ans, les Grecs n'ont fait aucun progrès dans les Sciences que les peuples de l'Orient leur avoient communiquées. Les relations continuelles que la Gréce a entretenues avec l'Egypte & la Phénicie paroîtroient avoir dû contribuer à étendre & à déveloper le germe des premieres connoissances. Ce commerce néanmoins avec des peuples si éclairés, ne fit point l'effet que naturellement il auroit dû produire. Les premieres semences furent étouffées. Essayons de rendre raison des causes qui ont occasionné ce retard & cette inaction. En examinant l'état où étoit la Gréce dans les siecles qui fixent présentement nos regards, & en réfléchissant sur les événemens qui s'y sont passés alors, on sentira qu'il n'étoit gueres possible aux Grecs de perfectionner les premieres connoissances qu'ils avoient reçues de l'Asie & de l'Egypte.

Il

Il eſt, je crois, démontré par tout ce que l'hiſtoire peut nous fournir de lumieres ſur l'origine & le progrès des ſciences, qu'elles n'ont commencé à acquérir une ſorte de perfection que dans les Etats un peu conſidérables (*a*). La Gréce aux ſiécles héroïques, & long-tems encore après, comptoit preſque autant de royaumes que de villes. On ſent aiſément quelle devoit être la foibleſſe de ces ſortes d'Etats. Ce qu'il pouvoit y avoir d'habitans devoit être uniquement occupé du ſoin de ſa conſervation. Dans une pareille poſition, difficilement les ſciences euſſent-elles fait quelques progrès.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

Une nation d'ailleurs ne peut cultiver les Sciences, qu'autant qu'elle jouit d'une tranquillité dont la Gréce fut bien éloignée de goûter les douceurs dans les tems héroïques (*b*). En butte aux courſes & aux ravages des étrangers, tourmentée par des diviſions & des guerres inteſtines, engagée à porter ſes armes dans des climats éloignés; expoſée enfin à une des plus funeſtes révolutions, comment ſes peuples auroient-ils pû ſe livrer au repos & à l'étude ſuivie qu'exigent les Sciences & les Arts? Ex-

(*a*) Voy. la Prem. Part. Liv. III. Chap. II, Art. VI.

(*b*) Voy. Thucyd. l. 1. n. 12.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

Exposons, pour le prouver, un tableau succint, mais exact, des différentes révolutions dont cette partie de l'Europe fut alors agitée.

On vient de voir qu'il n'y avoit point autrefois dans la Gréce d'Etats florissans; il n'y avoit en conséquence ni sureté, ni tranquillité dans cette partie de l'Europe. Ce pays tout ouvert alors & sans défense se trouvoit en proye à l'avidité des Peuples voisins qui venoient à chaque instant l'attaquer, & le saccager. Dans ces tems malheureux les habitans s'éloignoient, autant qu'ils le pouvoient, des bords de la mer par la crainte des Pirates (*a*). Il n'y avoit guères plus de sureté dans l'intérieur des terres. Les Peuples s'entre-pilloient, & se chassoient mutuellement de leurs habitations. Aussi étoient-ils obligés d'avoir toujours les armes à la main (*b*): on ne pouvoit donc ni commercer, ni même cultiver les terres (*c*).

Les différentes Colonies, qui de l'Asie & de l'Egypte vinrent s'établir dans la Gréce vers le commencement des siécles que nous parcourons maintenant, la tirerent des horreurs où elle étoit alors

(*a*) Thucyd. l. 1. n. 7. = Philocor. *apud* Strab. l. 9. p. 109.

(*b*) Thucyd. l. 1 n. 5. 6 7-12 & 17.

(*c*) Voy. *infrà*, Liv. IV. Chap. IV.

alors en proye. Les conducteurs de ces nouvelles peuplades communiquerent aux Grecs des connoissances dont ces Peuples avoient toujours été privés, ou qu'ils avoient au moins absolument négligé de cultiver. On bâtit des villes dans des endroits avantageux, & commodes en même tems pour le trafic. On trouva aussi les moyens d'habiter les côtes avec quelque sureté. Les places maritimes, en s'enrichissant, s'augmenterent peu-à-peu: les plus puissantes se fermerent de murailles, & se mirent à l'abri des incursions (a). C'est ainsi que la Gréce commença insensiblement à s'instruire & à se policer.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Mais l'esprit de discorde s'empara presque en même tems des différens Etats, qui se formerent alors dans chaque canton. Sans entrer dans le détail de quantité de petites hostilités intestines, les deux guerres de Thèbes, dont la derniere finit par la ruine de cette ville, mirent elles seules toute la Gréce en combustion. L'expedition des Argonautes, qui ensuite occupa dans des pays lointains l'élite & la fleur de la Nation, la ligue qui se forma peu de tems après pour détruire Troye, la révolution enfin que causa le retour des Héraclides dans le Péloponèse, ne don-

(a) Thucyd. l. 1, n. 7 & 8.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

nerent pas aux Grecs le tems de respirer. La guerre de Troye avoit occasionné dans la Gréce les plus grands désordres (*a*); mais la révolution qui rendit les Héraclides maîtres du Péloponèse eut des suites encore plus funestes. Ce dernier événement replongea la Gréce dans un état de barbarie peu différent de celui d'où l'avoient fait sortir les colonies de l'Egypte & de l'Asie.

On peut se rappeller ce que j'ai déja dit dans le premier Livre sur les efforts que firent, 80 ans après la prise de Troye, les descendans d'Hercule pour rentrer dans le Domaine de leurs Ancêtres (*b*). Après différentes tentatives, ils parvinrent enfin à se rendre maîtres du Péloponèse. Le succès de leur entreprise jetta la Gréce dans le plus grand trouble & dans la plus grande confusion. Presque tous les anciens habitans furent chassés de leurs premieres demeures. Le mouvement fut général. Ce ne fut pas à ces calamités que se bornerent les mauvais effets que produisit cet événement. Les troupes dont les descendans d'Hercule se servirent, étoient composées, pour la plus grande partie, de Doriens de Thessalie (*c*). Ces peuples grof-

(*a*) Voy. *infrà*, Liv. V. Chap. III.
(*b*) Chap. IV. Art. IV.
(*c*) Thucyd. l. 1. n. 12. = Pauf. l. 5. c 3 & 4.

groſſiers & féroces jetterent la Gréce dans un état d'ignorance & de barbarie à peu-près pareil à celui où l'invaſion des Normands jetta la France ſur la fin du neuvième ſiécle. Ces Doriens exterminerent ou chaſſerent preſque tous les habitans du Péloponèſe & d'une partie de l'Attique. Ils détruiſirent la plupart des anciennes villes & en fonderent de nouvelles dont les citoyens ignoroient les Lettres, & négligerent les Sciences, ne s'occupant que de l'agriculture & de l'art militaire. Ceux des anciens habitans qui reſterent dans le pays furent réduits en eſclavage. Les autres, obligés de chercher de nouvelles demeures, allerent s'établir dans les Iſles & ſur les côtes de l'Aſie mineure. L'occupation de leur établiſſement, & le ſoin de leur défenſe contre les peuples de ces contrées, les empêcherent pendant quelque tems de ſonger à cultiver les Lettres. Ils ne les négligerent cependant pas tout-à-fait. La fertilité des pays qu'ils habitoient leur ayant bientôt procuré cette aiſance & ce repos ſi favorables aux Sciences & aux Arts, on vit ſortir de ces contrées les premiers Auteurs qui aient mérité à tous égards de paſſer à la poſtérité; Auteurs dont on ne peut trop encore aujourd'hui admirer les Ouvrages (1). Ce fut

(1) Homère, Herodote, &c.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

fut de ces mêmes colonies Asiatiques que les Lettres repasserent dans la Gréce Européenne, & commencerent à en bannir la barbarie, qui néanmoins s'y soutint encore assez long-tems, & regna jusqu'au siécle de ces hommes célebres que les Grecs honorerent du nom de Sages, c'est-à-dire, jusqu'au tems de Solon & de Pisistrate (*a*).

(*a*) Voyez les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, tom. 7. Mémoires, p. 331 & 332.

FIN DU TROISIEME LIVRE.





SECONDE PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux : espace d'environ 600. ans.



LIVRE QUATRIEME.

Commerce & Navigation.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

EN TRAITANT de l'origine du Commerce & de la Navigation dans la premiere Partie de cet Ouvrage, il a fallu se restreindre à des vûes générales. C'est l'effet de l'obscurité qui regne sur l'histoire des siécles qui fixoient alors notre attention. Ceux dont il s'agit présentement nous procureront plus de satisfaction. On peut entrer dans quelques détails sur l'état du Commerce & de la Navigation chez plusieurs peuples. Dans le compte que je vais en rendre, j'ob-

ser-

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

serverai l'ordre chronologique, & la succession des faits, autant qu'il me sera possible; c'est pourquoi je parlerai d'abord des Egyptiens. Les entreprises maritimes de Sésostris sont les plus anciennes dont nous ayons connoissance dans les tems dont nous entreprenons maintenant de tracer le tableau.

CHAPITRE PREMIER.

Des Egyptiens.

J'AI DIT dans le Volume précédent que les premiers habitans de l'Egypte avoient peu d'inclination pour le commerce; j'ai fait voir aussi qu'ils n'avoient dû s'adonner que fort tard à la navigation. La politique & la superstition s'y opposoient (*a*). Sésostris qui monta sur le thrône vers l'an 1659 avant J. C. (*b*), fit taire ces motifs & disparoître ces préjugés. Ce Prince dont l'ambition ne vouloit point connoître de bornes, s'étoit proposé la conquête de l'Univers (*c*). Mais il lui auroit été dif-

(*a*) Voy. Liv. IV. Chap. II.
(*b*) *Suprà*, Liv. I. Chap. III.
(*c*) Diod. l. 1. p. 63.

difficile d'entreprendre un si vaste projet sans le secours d'une flotte. S'écartant donc des principes qu'avoient suivis les Rois ses prédécesseurs, par rapport à la marine, il fit équiper une flotte des plus considérables; elle étoit, dit-on, forte de 400 voiles (*a*). Si l'on en croit le rapport des Auteurs de l'Antiquité, ce furent les premiers vaisseaux de guerre qu'on vit paroître (*b*). Jusqu'alors les Egyptiens n'avoient eu que de foibles barques, ou même des radeaux dont ils se servoient pour côtoyer les bords du Golphe Arabique (*c*). Ce fut aussi sur cette mer que Sésostris fit construire sa flotte (*d*). Je suis persuadé, quoique les Anciens ne le disent point, qu'il eut recours pour cet effet à des ouvriers Phéniciens. Il est également probable que la plus grande partie des équipages qui montoient ces vaisseaux, étoit tirée de la même nation.

Par le moyen de sa flotte, Sésostris se rendit maître d'une grande partie des Provinces maritimes, & des côtes de la mer des Indes (*e*). On ne voit point que

(*a*) Id. ibid. p. 64.
(*b*) Herod. l. 2. n. 102 = Diod. l. 1. p. 64.
(*c*) Plin. l. 7. sect. 57. p. 417.
(*d*) Herod. l. 2. n. 102. = Diod. l. 1. p. 64.
(*e*) Herod. & Diod. *locis cit.*
Ces Auteurs ne parlent que de la Mer rouge; mais on sçait que sous cette dénomination, les Anciens

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

que ce Prince ait eu de vaisseaux sur la Méditerranée. Diodore dit, il est vrai, que Sésostris conquit les isles Cyclades (a). Mais il y a bien de l'apparence que cette expression doit s'entendre de quelques Isles de la mer des Indes, & nullement de celles que les Anciens ont connues sous ce nom dans la Méditerranée. La maniere seule dont Diodore s'exprime le donne assez à entendre (1); d'autant mieux que ni lui, ni Hérodote ne disent en aucun endroit que Sésostris ait eu une flotte sur la Méditerranée.

Le regne de ce Prince fut une époque brillante, mais passagere, pour la marine chez les Egyptiens. Il ne paroît pas en effet que les successeurs de Sésostris soient entrés dans ses vûes, ni qu'ils aient continué ses projets. Les Ecrivains de l'Antiquité ne parlent d'aucune entreprise maritime faite en Egypte dans les siécles que nous parcourons présentement. L'ancienne façon de penser à l'égard du Commerce & de la Navigation, reprit son empire. Tout occupé des moyens de rendre le commer-

ciens comprenoient tout l'espace de mer qui baigne l'Asie au midi.

(a) L. 1. p. 65.

(1) Le nom de *Cyclades*, est un terme générique qui peut convenir à plusieurs amas d'Isles,

merce intérieur de ſon Royaume très-floriſſant, Séſoſtris avoit voulu que les différentes Provinces de l'Egypte puſſent communiquer entr'elles avec aiſance. Dans cette vûe, il avoit fait creuſer pluſieurs canaux qui partoient du Nil (*a*), & rendoient les uns dans les autres. En facilitant ainſi le tranſport des denrées, il avoit pourvû à ce que l'abondance pût ſe répandre dans toutes les parties de ſon Royaume. Ces travaux ſi propres à favoriſer le commerce, ne purent cependant en inſpirer le goût aux Egyptiens; ils ne chercherent point à étendre leur négoce au-dehors, ni à former chez les étrangers des établiſſemens capables de le favoriſer; car je ne penſe pas qu'on puiſſe rapporter à ce but les différentes colonies que Cécrops & Danaüs conduiſirent de l'Egypte dans la Gréce, une centaine d'années environ après Séſoſtris. Nous ſçavons que les Chefs de ces nouvelles Peuplades n'entretinrent aucune relation avec l'Egypte (*b*). On ne doit donc les regarder que comme des avanturiers qui, mécontens de leur ſort, s'étoient mis à la tête d'une troupe de vagabonds pour aller chercher fortune dans une terre étrangere. Je penſe au ſurplus qu'il en

(*a*) Horod. l. 2. n. 108. = Diod. l. 1. p. 66.
(*b*) Voy. Herod. l. 2. n. 154.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

en a été de ces secondes colonies comme des premieres, c'est-à-dire, qu'elles firent leur trajet d'Egypte en Gréce sur des bâtimens Phéniciens (*a*).

Les Egyptiens continuerent aussi à donner fort peu d'accès aux étrangers. Les Ports de l'Egypte, excepté celui de Naucratis, demeurerent toujours fermés. Il ne furent ouverts que sous le regne de Psammétique (*b*), c'est-à-dire, plus de mille ans après Sésostris.

Quoique l'ancienne Egypte fût peu commerçante, ses peuples néanmoins jouissoient d'immenses richesses. Ils en étoient redevables aux exploits & aux conquêtes de leurs premiers Souverains. Ces Princes avoient parcouru & subjugué une grande partie de l'Asie (*c*). Ces guerres ne furent point infructueuses : Sésostris rapporta de ses expéditions un butin immense (*d*). Il imposa d'ailleurs des tributs considérables de toute espèce sur les Nations qu'il avoit vaincues (*e*). Elles étoient même obligées de les apporter en Egypte (*f*). Les successeurs de ce Prince imiterent son exem-

(*a*) Voy. Marsh. p. 109 & 110.
(*b*) Diod. l. 1. p. 78.
(*c*) Id. ibid. p. 23, 24 & 56.
(*d*) Ibid. p. 65.
(*e*) Ibid. p. 64 & 65.
(*f*) Ibid. p. 65.

exemple. D'anciennes Inſcriptions qui ſubſiſtoient encore du tems de Strabon & de Tacite, marquoient le poids de l'or & de l'argent, le nombre des armes & des chevaux, la quantité d'ivoire & de parfums, de bled & d'autres denrées que chaque nation devoit payer (*a*). Ces tributs, au rapport de Tacite, égaloient ceux que de ſon tems les Parthes & même les Romains pouvoient exiger des peuples ſoumis à leur domination (*b*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

Il n'eſt donc pas étonnant que, malgré ſon peu d'inclination pour le commerce, l'ancienne Egypte ait joui d'une grande opulence. Par les conquêtes de ſes premiers Monarques, elle étoit devenue le centre où aboutiſſoit une grande partie des richeſſes de l'Aſie. Les monumens ſuperbes que ces Princes faiſoient ériger, les travaux immenſes qu'ils entreprenoient, répandoient l'argent dans la Nation, & faiſoient circuler leurs tréſors. Chaque particulier en profitoit, & pouvoit par cette ſeule voye s'enrichir aſſez promptement. Auſſi y avoit-il beaucoup de luxe en Egypte dès les premiers tems. On en peut juger par la quantité de vaſes d'or & d'ar-

(*a*) Strabo, l. 17. p. 1171. — Tacit. Annal. l. 2, c. 60.
(*b*) Ibid.

d'argent, d'habits précieux, &c. que les Israëlites emporterent de ce pays quand ils en sortirent (a).

(a) Exod. c. 12, vs. 35.



CHAPITRE SECOND.

Des Phéniciens.

J'AI RÉSERVÉ pour les siécles que nous parcourons présentement plusieurs détails touchant le commerce & la navigation des Phénicens. C'est à cette époque en effet qu'on doit rapporter la plupart des entreprises maritimes qui ont rendu ces Peuples si fameux dans l'antiquité. Leur histoire fournit une preuve bien convaincante de ce que peut l'industrie, & montre bien évidemment à quel point le commerce est capable d'élever une nation qui s'y applique avec ardeur.

Lorsqu'on parle des Phéniciens, il faut distinguer les tems avec exactitude. Ces peuples possédoient originairement une assez grande étendue de pays, comprise sous le nom de Terre de *Chanaan*. Ils en perdirent la plus grande partie par les conquêtes des Israëlites sous Josué. Les terres qui tombe-

berent dans la partage de la Tribu d'Aſer s'étendoient juſqu'à Sidon (*a*). Cette ville cependant ne fut point ſubjuguée. Ses habitans conſerverent leur vie & leur liberté (*b*). Il paroît même qu'ils ne furent point inquiétés, & qu'on les laiſſa jouir d'une grande tranquillité (*c*). Les Sidoniens en profiterent pour continuer leur commerce, & travailler à l'étendre de plus en plus. Ils ſe trouverent même bientôt aſſez puiſſans pour opprimer à leur tour les Iſraëlites. Cet événement arriva du tems des Juges (*d*). Nous en ignorons les circonſtances, qui d'ailleurs ſont étrangeres à notre objet. Revenons au commerce des Sidoniens.

II. Part. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

Si les conquêtes de Joſué enleverent aux Phéniciens une grande partie de leur domaine, ils en furent bien dédommagés par les ſuites de cet événement. Pour ſoutenir & entretenir leur commerce avec avantage, ces Peuples avoient beſoin de ſe ménager des entrepôts dans les différentes contrées où le négoce les attiroit. Ils ne pouvoient parvenir à former des établiſſemens ſtables, qu'à l'aide d'un certain nombre de

(*a*) Joſ. c. 19. vs. 28.
(*b*) Judic. c. 3. vs. 3.
(*c*) Ibid. c. 18. vs. 7.
(*d*) Ibid. c. 10. vs. 12.

II PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

de colonies. La révolution occasionné dans le pays de Chanaan par l'irruption du peuple Hébreu, mit les Sidoniens en état d'envoyer des colonies partout où ils le jugerent à propos. En effet, la plupart des anciens habitans de la Palestine se voyant menacés d'une entiere destruction, eurent recours à la fuite pour s'en garantir. Sidon leur offroit un asyle: ils s'y jetterent; mais le territoire de cette ville ne pouvant pas suffire à nourrir cette multitude de réfugiés, ils se virent encore dans la nécessité d'aller chercher de nouvelles demeures (*a*). La mer étoit ouverte. Sidon leur prêta des vaisseaux, & se servit utilement de ces nouveaux habitans pour étendre son négoce & former des établissemens. De-là ce grand nombre de colonies qui sortirent alors de la Phénicie, pour se répandre dans plusieurs contrées de l'Afrique & de l'Europe.

Je n'entreprendrai point de détailler exactement tous les lieux où les Phéniciens parvinrent à s'introduire. On peut consulter les Auteurs qui ont discuté cette matiere avec l'étendue qui lui convient, & l'exactitude qu'elle mérite (1). Je me bornerai à des faits généraux qui puissent mettre le Lecteur à portée de ju-

(*a*) Voy. Procop. de Bello Vandal. l. 2. c. 10.
(1) Bochart, Huet, Newton, &c.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

juger de la nature & de l'étendue du commerce qu'exerçoit cette nation dans les ſiécles dont il s'agit préſentement. J'obſerverai auſſi qu'alors il n'étoit point queſtion de Tyr, pas même de l'ancienne qui fut priſe par Nabuchodonoſor. Cette ville ne fut bâtie qu'environ 40 ans après la priſe de Troye (*a*). Elle devoit ſon origine à une colonie de Sidoniens (*b*). Ses commencemens, comme tous ceux des nouveaux établiſſemens, furent très-foibles. Homère qui parle ſi ſouvent de Sidon, ne nomme ſeulement pas Tyr. Cette ville n'étoit pas encore aſſez diſtinguée de ſon tems, pour mériter une place dans l'Hiſtoire.

Pour revenir à notre ſujet, les premiers établiſſemens des Phéniciens furent dans les iſles de Chypre & de Rhodes. Ils paſſerent ſucceſſivement dans la Gréce, dans la Sicile & dans la Sardaigne. Enſuite ils ſe porterent dans les Gaules, & s'avançant toujours, ils reconnurent la partie méridionale de l'Eſpagne. Ces peuples ſont inconteſtablement les premiers Navigateurs qui aient pénétré dans cette extrémité de l'Eu-

(*a*) Marsh. p. 290.
(*b*) Voy. la prem. Part. Liv. IV. Chap. II. Art. I.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

l'Europe. C'est même dans la langue Phénicienne qu'il faut chercher l'étymologie du nom que ce Royaume porte encore aujourd'hui (1).

Jusqu'alors les Phéniciens, de même que tous les autres peuples de l'Antiquité, n'étoient point sortis de la Méditerranée : leurs expéditions maritimes se bornoient à l'enceinte de cette mer ; & l'Espagne méridionale étoit le terme de leurs courses. Mais cette Nation inquiete & avide de gain, tenta bientôt de plus grandes entreprises. En parcourant la pointe méridionale de l'Espagne, les navigateurs Phéniciens s'étoient apperçus que la Méditerranée communiquoit par un canal assez étroit avec une autre mer. Les périls qui se présentoient à franchir ce dangereux passage, & à s'engager dans des parages inconnus, avoient toujours effrayé les pilotes de Phénicie. Encouragés cependant par des

(1) On prétend qu'autrefois l'Espagne étoit remplie d'une si prodigieuse quantité de lapins, que ces animaux à force de creuser la terre alloient jusqu'à renverser les maisons. *Varro*, *de Re Rustica*. l. 3. cap. 13. = Strabo l. 3. p. 213, 214 & 256. = Plin. l. 8. sect. 43 & 83.

שפן *Saphan*, en langue Hébraique, peu différente de la Phénicienne, signifie un *Lapin*. SPANIJA, dans la même langue, d'où les Latins ont fait *Hispania*, & nous ESPAGNE, veut dire *pleine de Lapins*. Bochart *in* Phaleg. l. 3. c. 7 p. 190.

des ſuccès continuels, ils oſerent enfin s'y hazarder. On vit donc vers 1250 avant J. C. les vaiſſeaux Phéniciens ſortir de la Méditerranée, & paſſant le détroit, entrer dans l'Océan (*a*). La réuſſite couronna la hardieſſe de cette entrepriſe. Ils prirent terre à la côte occidentale de l'Eſpagne. Ce premier voyage fut ſuivi de pluſieurs autres. Biéntôt les Phéniciens firent paſſer des colonies dans ces contrées, y fonderent des villes & y formerent des établiſſemens ſolides.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

Leur principale attention ſe porta ſur cette Iſle connue à préſent ſous le nom de Cadix (*b*). Ils ne furent pas longtems ſans reconnoître l'importance & l'avantage de ce poſte. C'étoit un entrepôt favorable pour y dépoſer les riches effets qu'ils apportoient de l'Aſie & des pays voiſins. Ils pouvoient y retirer pareillement ceux qu'ils recevoient de la Bétique & des autres contrées de l'Eſpagne. Pour s'aſſurer la poſſeſſion de cette iſle, les Phéniciens y bâtirent une ville (*c*), à laquelle ils donnerent un nom qui déſignoit l'utilité dont elle leur

(*a*) Voy. Diod. l. 5. p. 345. = Bochart; *in* Phaleg. l. 3. c. 7. p. 189. = *In* Chanaan, l. 1. c. 34. p. 662.

(*b*) Elle eſt ſituée proche la côte Occidentale de l'Andalouſie.

(*a*) Diod. l. 5. p. 345.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

leur étoit, & l'usage qu'ils en faisoient. Ils la nommerent *Gadir*, mot qui veut dire *réfuge*, *enclos* (*a*).

L'avantage qu'eurent les Phéniciens de commencer des premiers avec l'Espagne fut très-considérable. Les anciens habitans de cette riche contrée étoient fort dénués d'arts & de connoissances. Ils avoient de l'or & de l'argent en abondance, mais ils ne sçavoient point en profiter: méconnoissant le prix de ces métaux, ils les employoient aux usages les plus vils (*b*). Les Phéniciens sçurent bien se prévaloir de cette ignorance. En échange de l'huile & de quelques bagatelles qu'ils donnerent à ces peuples, ils en reçurent une si prodigieuse quantité d'argent, que leurs navires ne purent suffire à transporter ce trésor. Ils furent obligés d'ôter tout le plomb dont leurs ancres étoient chargées, & d'y mettre en place l'argent qu'ils avoient de trop (*c*). L'histoire des premiers voyages que les Européens ont faits dans l'Amérique, nous retrace l'image fidèle de ces anciens événemens.

Ce n'étoit pas à l'or & à l'argent que se

(*a*) Bochart *in* Chanaan. l. 1. c. 34. p. 673.
(*b*) Strabo, l. 3. p. 224.
(*c*) Arist. de Mirab. auscult. t. 1. p. 1165. = Diod. l. 5. p. 358.

se bornoient les richesses que les Phéniciens tiroient de l'Espagne ; sans parler de la cire, du miel, de la poix, du vermillon, &c. le fer, le plomb, le cuivre & l'étain surtout, étoient des objets aussi lucratifs (a). Tout ce qui se consommoit autrefois de ce dernier métal passoit par les mains des Phéniciens. Cet exposé succint suffit pour faire juger des bénéfices immenses que produisoient les retours de vaisseaux chargés de pareilles cargaisons ; car il est certain que la Phénicie entretenoit des relations avec toutes ses colonies, à la différence de l'Egypte qui paroît avoir été dans des principes entiérement opposés.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

L'Espagne ne fut pas le seul pays au-delà des colonnes d'Hercule où les Phéniciens pénétrerent. S'étant familiarisés avec la navigation de l'Océan, ils s'étendirent à la gauche du détroit de Cadix, de même qu'ils avoient fait à la droite. Strabon assure que ces peuples avoient parcouru une partie de la côte occidentale d'Afrique peu de tems après la guerre de Troye. Ils y avoient, suivant cet Auteur, formé dès-lors quelques

(a) Diod. l. 5. p. 361. = P. Mela l. 2. c. 6. = Strabo, l. 3. p. 212, 213 & 219, = Plin. l. 3. sect. 4. p. 145. l. 4. sect. 34. p. 228. l. 34. sect. 47.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

ques établissemens & bâti quelques villes (*a*).

Je n'oserois placer dans les mêmes siécles leur passage en Angleterre. On pourroit peut-être s'y déterminer sur une réflexion que fournit la lecture des Ecrivains de l'Antiquité. Ils étoient persuadés que tout l'étain qui se consommoit dans le monde connu, sortoit des isles Cassitérides, & on ne peut douter que ces isles ne soient les Sorlingues & une partie de la côte de Cornouailles (*b*). Nous voyons par les Livres de Moïse que, de son tems, l'étain étoit connu dans la Palestine (*c*). Homère nous apprend aussi qu'on faisoit usage de ce métal dans les siécles héroïques (*d*). Ce Poëte, comme on sçait, est exact à ne prêter aux tems dont il parle que les connoissances qu'il sçavoit leur appartenir. Il s'ensuivroit donc que les Phéniciens auroient commercé en Angleterre, dès une antiquité très-reculée. Ce n'est pas néanmoins mon sentiment.

En reconnoissant qu'on avoit très-anciennement l'usage de l'étain dans plusieurs contrées de l'Asie, je ne pense pas que

(*a*) L. I. p. 83. l. 3. p. 224.
(*b*) Voy. Bochart, Chan. l. I. c. 39. p. 722. & 724.
(*c*) Num. c. 31. vs. 22.
(*d*) Iliad. l. II. v. 25 & 34, &c.

II. Part. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

que ce fût de l'Angleterre qu'on le tirât. Il y a trop de distance entre cette isle & l'Espagne, pour présumer que les Phéniciens aient tenté ce trajet dans les siécles dont il s'agit maintenant. Une pareille traversée ne pouvoit pas se faire sans s'écarter trop des côtes. Il falloit s'abandonner entiérement à la pleine mer. Dira-t-on que c'étoit du bord de la Gaule opposé à l'Angleterre que les Phéniciens passoient dans ce pays; mais cette opinion supposeroit que dès les tems les plus reculés, ces peuples auroient parcouru toutes les côtes de l'Espagne & presque toutes celles de la Gaule, sentiment qui me paroît peu probable. Je pense donc que, dans ces anciens tems, c'étoient l'Espagne & le Portugal qui fournissoient aux Phéniciens l'étain dont ces peuples trafiquoient si avantageusement avec les autres nations. Ce métal étoit autrefois très-abondant dans ces deux contrées (*a*).

On sent assez par l'énumération que je viens de faire des pays ou les Phéniciens fréquentoient dans les siécles qui nous occupent présentement, quelle étoit

(*a*) Diod. l. 5. p. 361. = Strabo, l. 3. p. 219. = Plin. l. 4. sect. 34. p. 228. l. 34. sect. 47. = Stephan. de Urbib. *voce* Τάρτησσος, p. 639.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

toit dès-lors l'abondance & l'étendue de leur commerce. Jugeons-en par la quantité d'or & d'argent que les Israëlites trouverent dans la Palestine, par le luxe & la magnificence qui régnoient alors dans ce pays. Les Souverains y étoient vêtus de pourpre, le peuple portoit des pendans d'oreilles d'or & des colliers précieux. Les Chameaux même étoient ornés de bossettes, de carcans & de plaques d'or (*a*). Ces faits sont des preuves bien convaincantes des richesses que les Phéniciens avoient versées dans la Palestine. Leur commerce étoit d'autant plus avantageux que dans ces anciens tems, les différentes contrées de notre Univers n'avoient presque point de relation les unes avec les autres. Par cette position les Phéniciens s'étoient rendus les commissionnaires & les facteurs de tout le mondu connu. On voit que, dès le tems de la guerre de Troye, les Sidoniens étoient en possession de fournir aux autres nations tout ce qui peut contribuer au luxe & à la magnificence (*b*). Telle fut la source des richesses immenses que les Phéniciens amasserent. Tout le commerce étant entre leurs mains, ces peuples intel-

(*a*) Judic. c. 8. vs. 21, &c.

(*b*) Hom. Iliad. l. 6. v. 289. 290. l. 23. v. 743. Odyss. l. 4. v. 154. l. 15. v. 114.

telligens n'en laissoient entrevoir que ce qu'ils jugeoient à propos. Ils cachoient avec soin les lieux où ils navigeoient, & cherchoient par toutes sortes de moyens à en dérober la connoissance aux autres nations (*a*). L'obscurité qu'ils affectoient de répandre sur leur négoce, les fit taxer de ruse & de friponnerie (*b*). Entrons maintenant dans quelque examen sur la maniere dont étoient construits les vaisseaux des Phéniciens. Disons aussi un mot de leurs progrès dans l'art de naviger.

Originairement on n'avoit que des radeaux, des pirogues ou de simples barques. On se servoit de la rame pour conduire ces bâtimens foibles & légers. A mesure que la navigation s'étendit & devint plus fréquente, on perfectionna la construction des Navires, on les fit d'une plus grande capacité. Il fallut alors & plus de monde & plus d'art pour les faire manœuvrer. L'industrie de l'homme croît ordinairement en raison de ses besoins. On ne tarda donc pas à reconnoître l'utilité qu'on pouvoit retirer du vent pour hâter & faciliter la course d'un Navire; & on trouva l'art de s'en aider par le moyen des mâts & des

(*a*) Strabo, l. 3. p. 265.
(*b*) Odyss. l. 14. v. 288, &c. l. 15. v. 414. &c.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

des voiles. Il regne une très-grande obſcurité ſur le tems auquel ces parties acceſſoires du Vaiſſeau ont été inventées. Je penſe que les Phéniciens auront été des premiers à ſe ſervir du vent. Je crois même cette maniere de naviger aſſez ancienne chez ces peuples. Quelle apparence, en effet, qu'ils euſſent pû entreprendre des navigations auſſi longues & auſſi difficiles que celles dont je viens de parler, avec des Navires qui n'euſſent pas porté de voiles? Semblables au ſurplus à nos Galères, ces bâtimens alloient auſſi à la rame. On faiſoit ſervir les voiles quand le tems étoit favorable: on avoit recours aux rames pendant les calmes, ou lorſque le vent étoit contraire.

J'ai dit dans la premiere Partie de cet Ouvrage, que pluſieurs Peuples s'étoient adonnés très-anciennement à la Navigation. Ils n'auront pas couru long-tems les mers, ſans qu'il ſe ſoit élevé entre eux des diſputes & des conteſtations. La cupidité, l'ambition de primer, & la jalouſie auront fait penſer alors aux moyens d'attaquer & de ſe défendre ſur mer avec ſuccès. Dès ce moment on inventa une conſtruction de bâtimens propres à cet uſage. On a vû précédemment que Séſoſtris paſſoit dans l'antiquité pour le premier qui eût fait paroitre

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

roître des vaisseaux de guerre (*a*). Mais je crois en devoir plutôt faire honneur aux Phéniciens (*b*). Quoiqu'il en soit, on sçait que dès les siécles dont nous parlons, on distinguoit deux espéces de bâtimens, les uns destinés pour le Commerce, & les autres pour les expéditions navales. La fabrique de ces deux sortes de navires étoit différente. Les vaisseaux de guerre Phéniciens que je présume avoir servi de modèle aux autres Nations, étoient longs & pointus. Ils les nommoient *Arco* (*c*); c'est tout ce qu'on en peut dire. Leurs vaisseaux marchands appellés *Gaulus* & *Gauloi*, étoient au contraire d'une forme ronde (*d*), ou pour mieux dire, presque ronde (1). Car je ne puis croire que par l'expression de vaisseaux *ronds* les Anciens aient voulu désigner une rondeur parfaite. Comment de pareils navires auroient-ils pû tenir la mer? Ils n'auroient tout au plus été capables que de flotter sur des rivieres. Je pense donc que les GAULUS avoient leur milieu

(*a*) *Suprà*, Chap. I.

(*b*) Voy. ibid.

(*c*) Bochart. Chanaan. l. 2. c. 11. p. 819. & 820.

(*d*) Bochart. ibid.

(1) C'est l'idée qu'en donne Festus lorsqu'en parlant des bâtimens appellés GAULES, il les définit: *Gaulus, genus navigii penè rotundum. voce* GAULUS, p. 162.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

lieu fort enflé afin de pouvoir porter plus de marchandises. On les nommoit *ronds* par opposition aux vaisseaux de guerre qui étoient extrêmement *pointus*.

Ces sortes de bâtimens qui avoient le ventre large & la carène platte (*a*), étoient sujets à de grands inconvéniens, & devoient apporter beaucoup d'obstacles à la navigation. Un navire en effet de fabrique ronde & de fond large & plat, ne tire que très-peu d'eau (1). Dès-lors il obéit à tous vents, parce-qu'il manque de point d'appui. Ayant peu de pied en mer, il glisse sur la surface des flots, sans pouvoir se défendre & résister. Il ne peut donc faire route qu'avec un vent en pouppe; & encore n'est-il pas en état de porter alors beaucoup de voiles (2). Le sillage des vaisseaux

(*a*) Tacit. Annal. l. 2. c. 6.

(1) On dit d'un navire qu'il tire tant de pieds d'eau, pour exprimer de combien de pieds il enfonce dans la mer.

(2) Un vaisseau de fabrique longue, & qui entre profondément dans l'eau, fait route presque a tous vents. En présentant le côté, il se fait de l'énorme volume d'eau contre lequel il presse, un point d'appui suffisant pour résister au mouvement contraire que le vent pourroit imprimer à ses voiles. Un vaisseau du Roi, par exemple, a de longueur plus de cent cinquante pieds, & tire plus de vingt pieds d'eau. Quelle force ne faudroit-il pas pour qu'un pareil bâtiment pût déplacer latéralement l'enorme masse d'eau qui lui résiste dans une direction perpendiculaire a sa longueur? Il résulte donc de l'effort du vent, com-

seaux marchands Phéniciens devoit être, conséquemment à ces principes, très-lent & très-incertain. De pareils bâtimens employoient nécessairement beaucoup de tems à leurs moindres voyages. Il n'est pas difficile au surplus de faire sentir pourquoi les premiers Navigateurs avoient affecté de donner à leurs navires Marchands une forme ronde. Cette sorte de construction convenoit parfaitement à l'état où étoit la navigation dans ces tems reculés. Alors on ne s'éloignoit des côtes que le moins qu'il étoit possible. Les Anciens ne pouvoient par conséquent donner beaucoup de creux à leurs bâtimens (*a*): ils cherchoient donc à regagner sur la largeur ce qu'ils perdoient sur la profondeur.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Je ne pense pas que ces navires eussent un avant & un arriere marqués & distincts. La forme en devoit être la même (*b*). Ils pouvoient, à ce que je crois,

combiné avec la résistance de l'eau, qu'un pareil vaisseau s'échappe par la diagonale. Aussi le vent *largue*, ou de *quartier*, est-il aujourd'hui réputé le meilleur pour faire route. Le vent en pouppe n'est pas si favorable, parce qu'alors il n'y a qu'une partie des voiles qui serve, le vent ne pouvant pas agir sur toutes à la fois.

(*a*) Voy Tacit. Annal. l. 2. c. 6.

(*b*) Voy. Hygin. Fab. 168 & 277. = Suid. *in voce* Ἀμφιπρύμναις, t. 1. p. 153. & *voce* Δίκροτα, p. 589. = Scheffer. de Milit. Nav. Veter. l. 2. c. 5. pag. 147.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

crois, gouverner de tout ſens. Je le juge ainſi ſur leur fabrique qui étoit bien différente de celle de nos vaiſſeaux. Nous n'avons qu'un gouvernail attaché à la pouppe, mais les Anciens en avoient jusqu'à trois & quatre (*a*); c'eſt-à dire, qu'à proprement parler, ils n'en avoient point, & que ce qui en tenoit lieu étoit, à ce que je préſume, une eſpéce de rame très-longue & très-large (1). Ces navires pouvoient par ce moyen manœuvrer de tel ſens qu'on le vouloit. Quelques nations Indiennes ſe ſervent encore aujourd'hui de vaiſſeaux qui navigent également de l'avant & de l'arriere (*b*). Peut-être auſſi que les gouvernaux des Anciens, au lieu d'être attachés à la pouppe & à la proue, étoient diſpoſés ſur les côtés (*c*), comme on voit qu'ils le ſont aux *Praos*, ou Pyrogues de Bantam (*d*).

Les méthodes & les pratiques dont les Phéniciens faiſoient uſage pour diriger leurs

(*a*) Athen. l. 11. c. 12. p. 489. = Hygin. Fab. 14. p. 50. = Scheffer. *loco cit.* p. 146.

(1) On voit naviger ſur la Seine des bateaux aſſez grands & aſſez forts qui n'ont point d'autre gouvernail.

(*b*) Rec. des Voyages qui ont ſervi à l'établiſſement de la Compagnie des Indes Holland. t. 4. p. 594.

(*c*) Voy. Tacit. Annal. l. 2. c. 6.

(*d*) Voyages de la Compagnie des Indes Holland. t. 1. p. 367.

leurs navigations, ne nous ſont pas connues. L'hiſtoire ne nous a rien tranſmis ſur un objet ſi curieux & ſi intéreſſant. Je ne m'arrêterai donc point à propoſer des conjectures qui ne porteroient ſur aucun fondement. Je crois ſeulement pouvoir expliquer par quelle raiſon ces Peuples ont tenté des grandes entrepriſes avant aucune autre Nation de l'antiquité.

En traitant des moyens employés par les premiers Navigateurs pour reconnoître leur route, & s'en aſſurer après une tempête qui les en avoit écartés, j'ai dit que la grande Ourſe avoit été vraiſemblablement le premier guide qu'ils euſſent ſuivis. J'ai fait voir en même tems à quels inconvéniens ce choix les expoſoit (*a*). Les Phéniciens furent des premiers à s'en appercevoir. Ils falloit donc chercher dans le Ciel quelque point qui pût ſervir à diriger la courſe d'un vaiſſeau d'une façon plus préciſe & plus ſûre que la grande Ourſe. On avoit dû s'appercevoir qu'au-deſſus de cette conſtellation il y en avoit une plus petite, de figure preſque ſemblable, mais en ſituation contraire, & qui étant beaucoup plus près du Pôle, ne ſe couchoit jamais pour les mers où l'on fréquentoit alors. On connoit cette conſtel-

(*a*) Voy. prem. Part. Liv. IV. Chap. II.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

ſtellation ſous le nom de la *petite Ourſe*. Les Phéniciens en choiſirent une étoile pour être leur guide & leur point de reconnoiſſance (*a*). Je dis une étoile en général, car dans les tems dont il s'agit, c'eſt-à-dire, vers l'an 1250 avant J. C., l'étoile qui eſt l'extrémité de la queue de la petite Ourſe, & ſur laquelle nous nous réglons aujourd'hui, ne pouvoit pas indiquer le pôle avec préciſion. Elle en étoit alors trop éloignée (*b*). Je crois que les Phéniciens ſe ſervoient dans les ſiécles dont je parle, de la *Claire des gardes*. Cette étoile placée dans l'épaule de la petite Ourſe, eſt de la ſeconde grandeur & fort remarquable. Ce fut cette découverte qui encouragea probablement les Phéniciens à entreprendre de bonne heure de grands voyages, & à s'expoſer ſur des mers inconnues. Leur habileté dans la Marine & dans le négoce étoit très-célebre dès le tems de la guerre de Troye (*c*).

(*a*) Voy. Bochart Chan. l. 1. c. 8. p. 410. = Palmer. Exercitat. p. 445.

(*b*) Acad. des Sciences, Année 1733. Mémoires pag. 440.

(*c*) Odyſſ. l. 15. v. 414 & 415.

CHA-



II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

CHAPITRE TROISIEME.

Des Phrygiens, des Lidyens, des Troyens, &c.

L'HISTOIRE ne nous a point conservé, sur le commerce des autres Peuples de l'Asie, les mêmes connoissances que sur celui des Phéniciens. On ne peut cependant pas douter que, dans les siécles dont il s'agit présentement, le négoce ne fût très florissant dans plusieurs contrés de cette vaste partie du Monde, & particulierement de l'Asie mineure. Il est vrai, comme je viens de le dire, que nous en ignorons les détails & les particularités. On n'en peut juger que d'après certains traits dispersés dans les écrits des Historiens de l'antiquité.

Ce que la fable, par exemple, publioit de Midas, roi de la grande Phrygie, qu'il convertissoit en or tout ce qu'il touchoit, doit s'entendre, à ce que je pense, de l'habileté de ce Prince à faire valoir des productions de son Royaume, & de son attention à y faire fleurir le commerce. Telle fut la source des richesses de ce Prince, si vantés dans

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

dans l'antiquité (*a*). Eh ne peut-on pas dire, par une méthaphore, qui même n'est point trop outrée, que l'effet du commerce est de convertir tout en or? Cette conjecture me paroît d'autant plus vraisemblable, que Midas s'étoit particulierement appliqué à perfectionner la navigation. On disoit qu'il avoit inventé l'ancre dont on se sert pour arrêter les vaisseaux (*b*). Aussi voyons-nous que les Phrygiens ont été regardés, pendant quelque tems, comme les maîtres de la Mer (*c*). Il n'y a jamais eu que des Nations commerçantes qui aient pû prétendre à cette espece de supériorité.

Les Phrygiens passoient aussi dans l'antiquité pour avoir inventé les chariots à quatre roues (*d*) si commodes pour transporter par terre les marchandises. J'oubliois de dire qu'une ancienne tradition attribuoit à Démodice, femme de Midas, l'invention de battre monnoie (*e*). On doit conclure de tous ces faits que les Peuples de la grande Phrygie étoient alors fort adonnés au commerce.

On

(*a*) Voy. Plin. l. 33. sect. 15. p. 613 & 614.
(*b*) Pausan. l. 1. c. 4. p. 12.
(*c*) Syncell. p. 181.
(*d*) Plin. l. 7. sect. 57. p. 415.
(*e*) Pollux, l. 7. c. 6. §. 83. p. 1063 = Heraclid. *in* Polit. Verbo φρυγίων.

II. Part. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

On en peut dire autant de ceux qui habitoient la petite Phrygie. Le commerce devoit être très-floriſſant dans cette contrée. Tantale qui y règnoit vers le milieu des ſiécles qui nous occupent actuellement, a été également renommé & par ſes richeſſes & par ſon avarice ſordide (*a*). Maître d'un grand tréſor, il n'oſoit y toucher. Son fils Pélops en fit un meilleur uſage. Obligé de renoncer au thrône de ſon pere, & de s'enfuir de ſa patrie, il paſſa dans la Gréce du tems qu'Acriſius régnoit dans Argos. Pélops avoit emporté d'Aſie de grandes richeſſes. Ce Prince ſçut les répandre à propos. Il leur dût ce degré de puiſſance qui l'éleva bientôt au-deſſus de tous les Souverains de la Gréce (*b*) très-pauvres alors & très-indigens; le commerce étant encore inconnu dans cette partie de l'Europe.

Je n'ai rien de particulier à dire, pour le moment, ſur le commerce des Lidyens. On a vû dans la premiere Partie de cet Ouvrage, que ces Peuples s'étoient adonnés au négoce dès les tems les plus reculés (*c*). Ils le continuerent avec

(*a*) Voy. Méziriac, *ad* Epiſt. Ovid. t. 2. p. 329.
(*b*) Thucyd. l. 1. p. 6 & 7. = Plut. *in* Theſ. p. 2. A.
(*c*) Liv. IV. Chap. I.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

avec tant de ſuccès que Crœſus, leur dernier Souverain, fut réputé le plus riche Monarque de l'univers.

Il eſt certain encore que le commerce devoit être fort en honneur dans le royaume de Troye. Les richeſſes de Priam ne permettent pas d'en douter (*a*). Les états de ce Prince étoient ſitués fort avantageuſement. Ils s'étendoient ſur toute la côte occidentale de l'Helleſpont: les Iſles de Ténedos & de Leſbos s'y trouvoient même compriſes (*b*). Les Troyens avoient ſçu profiter de cette heureuſe poſition pour s'adonner au commerce & à la navigation (*c*). Ils avoient de bons ports (*d*) & d'habiles conſtructeurs de vaiſſeaux (*e*). Enée & Antenor furent en état, même après la ruine de leur patrie, d'équiper chacun une flotte aſſez conſidérable pour aller chercher & former de nouveaux établiſſemens (*f*).

Je ne ſçais s'il faut mettre les Cariens au nombre des nations commerçantes. L'origine de ces Peuples ne nous eſt pas autrement connue. On ſçait ſeulement

(*a*) Voy. Hom. Iliad. l. 24. v. 544, &c.
(*b*) Hom. ibid. &c. = Virgil. Æneid. l. 2. v. 21. &c.
(*c*) Voy. Plin. l. 7. ſect. 57. p. 417.
(*d*) Virgil. Æneid. l. 3. v. 5 & 6.
(*e*) Hom. Iliad. l. 5. v. 60, &c.
(*f*) Virgil. Æneid. l. 1. v. 242. l. 3. v. 4. &c.

ment qu'ils prétendoient avoir habité de tems immémorial cette province de l'Asie mineure qui de leur nom s'est appellée Carie (*a*). Il paroît que les Cariens ont couru les Mers dès une très-haute antiquité. Mais ce n'étoit point dans la vue de faire aucun négoce. Ils n'avoient pour but que de pirater & de piller les côtes. Telle est du moins l'idée que nous en donnent les anciens Auteurs (*b*). On voit en effet, que sous le regne de Cécrops les Cariens venoient faire des descentes sur les côtes de l'Attique & les ravager (*c*). Ils infestoient de leurs pirateries la mer Egée dès avant le tems de Minos (*d*). Ils s'étoient même établis dans les Isles Cyclades. Si l'on en croit Thucydide, Minos parvint à les en chasser (*e*). Je dis, si l'on en croit Thucydide, car Hérodote ne s'accorde point avec cet Auteur sur la maniere dont Minos traita les Cariens. Il prétend que le roi de Crète ne les chassa point des Cyclades; il leur fut permis d'y demeurer, à la condition de joindre un certain nombre de leurs vaisseaux aux flottes que ce Prince jugeroit à propos

(*a*) Voy. Acad. des Inscript. t. 9. Mém. p. 113.
(*b*) Voy. Thucyd. l. 1. p. 6.
(*c*) Philocor. *apud* Strab. l. 9. p. 609.
(*d*) Thucyd. l. 1. p. 4.
(*e*) Ibid.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

pos d'équiper (*a*). Quoiqu'il en ſoit de ces deux narrations, il réſulte toujours que dès une très-grande antiquité, les Cariens s'étoient adonnés à la navigation; mais on ne voit point qu'ils ſe fuſſent également appliqués au Commerce.

(*a*) L. 1. n. 171.



CHAPITRE QUATRIEME.

Des Grecs.

SI L'ON ſe rappelle ce que j'ai dit dans les Livres précédens ſur l'ancien état de la Gréce (*a*), on concevra facilement que pendant pluſieurs ſiécles le commerce a dû y être inconnu. Les premiers habitans de cette partie de l'Europe n'avoient entre eux ni liaiſon ni communication, & par conſéquent nul trafic & nul négoce. Leurs meilleurs Hiſtoriens en conviennent (*b*). Vers le tems d'Abraham à peu près, quel-

(*a*) Voy. prem. Part. Liv. I. Art. V. = Seconde Part. Liv. I. Chap. IV. & Liv. II. Sect. 2. Chap. I.

(*b*) Voy. Thucyd. l. 1. p. 2.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

quelques colonies ſorties de l'Egypte paſſerent dans la Gréce. Ces nouvelles peuplades en civiliſerent un peu les habitans, & leur communiquerent quelques teintures des arts & des ſciences; mais ces premieres ſemences furent bientôt étouffées (*a*). Enfin, on vit ſucceſſivement & dans l'eſpace de moins d'un ſiécle, Cécrops, Cadmus, Danaüs, &c. venir former de nouveaux établiſſemens dans la Gréce. Ces dernieres Colonies réuſſirent plus heureuſement que les premieres à policer cette contrée. Leurs chefs parvinrent à perſuader aux Grecs de s'adonner à l'agriculture (*b*). Dès lors on vit le commerce naître chez ces Peuples. Ces faits ſont parfaitement conformes à tout ce qui reſte d'anciennes traditions. Elles nous apprennent que l'uſage de trafiquer n'a commencé à s'introduire dans la Gréce que quelques années après l'arrivée de Cadmus. C'eſt à Bacchus, petit-fils de ce Prince, que l'antiquité attribuoit l'inſtitution de tous les reglemens relatifs à cet objet (*c*).

J'ai dit dans la premiere Partie de cet Ouvrage qu'originairement le commerce ne ſe faiſoit que par échange, & que c'é-

(*a*) Voy. *ſuprà*, Liv. II.
(*b*) Voy. ibid.
(*c*) Plin. l. 7. ſect. 57. p. 411.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

c'étoit l'estimation qui alors régloit le prix des effets dont on vouloit négocier. On y a vû aussi que les Peuples n'ayant pas tardé à reconnoître les inconvéniens de cette façon de trafiquer, avoient cherché les moyens d'y remédier, & que successivement ils avoient inventé les mesures, puis les poids & les balances. J'ai remarqué qu'ensuite on avoit introduit les métaux dans le commerce, comme signes communs & représentatifs des marchandises ; que dans les premiers tems c'étoit le poids qui en régloit le prix, & qu'enfin on avoit trouvé l'art de fabriquer la monnoie proprement dite (*a*). L'histoire du commerce chez les Grecs, présente une image fidele de ces différentes gradations ; mais il est difficile d'en marquer l'époque, & d'assigner le tems de la plupart de ces usages.

Il est certain que la maniere primitive de vendre & d'acheter par échange a eu lieu originairement dans la Gréce. Cette façon de trafiquer étoit encore en usage au tems de la guerre de Troye. Dans l'Odyssée, Minerve, déguisée sous la figure d'un étranger, dit qu'elle trafique sur mer & qu'elle va a Témèse chercher de l'airain pour l'échanger contre

(*a*) Liv. IV. Chap. I.

II. Part. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

tre du fer (*a*). Non-seulement l'échange avoit lieu dans le commerce en gros, mais aussi dans le commerce en détail. Dans l'Iliade plusieurs vaisseaux chargés de vin arrivent de Lemnos au camp des Grecs; aussi-tôt les troupes cherchent à s'en procurer, les uns pour de l'airain, les autres pour du fer, ceux-ci pour des peaux, & ceux-là pour des bœufs. On donnoit même jusqu'à des esclaves (*b*).

Dans ces passages Homère ne dit point qu'on mesurât ou qu'on pesât les marchandises dont on trafiquoit; mais il faut le sous-entendre. On voit en effet par d'autres endroits de ce Poëte que les mesures (*c*) & les balances (*d*) étoient alors connues. Il ne faut donc pas s'arrêter aux Auteurs qui veulent faire passer Phéidon d'Argos pour l'inventeur des poids & des mesures dans la Gréce (*e*). Ce Prince n'a paru que quelque tems après Homère (*f*). J'accorderai tout-au-plus que Phéidon trouva l'art de perfectionner les poids & les

(*a*) L. 1. v. 182., &c.
(*b*) L. 7. v. 492, &c.
(*c*) Iliad. l. 7. v. 471, &c.
(*d*) Ibid. l. 8. v. 69, &c.
(*e*) Plin. l. 7. sect. 57. p. 414. = Euseb. Chron. l. 2. p. 112. = Schol. Pindar. *ad* Olymp. Od. 13.
(*f*) Voy. Marsh. p. 420.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

les mesures : c'est le sentiment de plusieurs Ecrivains de l'antiquité (*a*).

Quoique la maniere de trafiquer par échange fût encore usitée du tems de la guerre de Troye, dès lors néanmoins les métaux étoient introduits dans le commerce. Homère parle souvent de talens d'or (*b*). Il paroît assez constant que c'étoit le poids qui dans les premiers tems décidoit chez les Grecs, comme chez les anciens Peuples, de la valeur des métaux. On peut dire même qu'on en trouve une preuve dans l'étymologie du mot *talent*, qui tenoit lieu aux Grecs de notre livre idéale, ou livre de compte. Ce terme signifioit originairement en Grec *balances*, *poids*.

A l'égard de la monnoie, il est presque impossible de pouvoir déterminer avec précision le tems auquel l'usage s'en est introduit dans la Gréce. Les Anciens sont partagés tant sur l'époque, que sur l'auteur de cette invention. Les uns en font honneur à Erichthonius quatrieme roi d'Athènes (*c*). Ce Prince vi-

(*a*) Syncell. p. 198. = Isidor. Orig. l. 16, c. 24. C'est aussi ce qu'on doit conclure de la maniere dont s'expriment sur Phéidon *Herod.* l. 6. n. 127. = Strabo, l. 8. p. 549.

(*b*) Voy. Feith. Antiq. Homer. l. 2. c. 10. p. 201.

(*c*) Voy. Hygin. Fab. 274. p. 327. = Plin. l. 7. sect. 57. p. 414. = Pollux, l. 9. c. 6. p. 1063.

A la

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

vivoit environ vers l'an 1513 avant J. C. D'autres rapportent l'art de battre la monnoie à Phéidon roi d'Argos (*a*) Cette époque tombe à l'an 890 avant J. C. Il y en a enfin qui attribuent cette invention aux Eginètes (*b*), mais sans fixer de tems.

Si l'on veut consulter Homère pour éclaircir cette question, on n'y trouvera rien qui soit absolument décisif. Ce Poëte, comme je viens de le dire, parle assez souvent de talens. On voit encore que dans plusieurs occasions, pour distinguer la valeur ou le prix d'une chose, il se sert de cette expression: elle valoit cent *Bœufs*; elle en valoit neuf (*c*). Cette maniere de s'exprimer, aussi bien que l'emploi du *talent* dans Homère, ont donné lieu à de grandes contestations entre les Critiques. Les

A la vérité Pline & Hygin ne disent pas expressément qu'Erichthonius mit le premier en usage la monnoie. On peut cependant le conjecturer, de ce que d'un côté Pline dit qu'Erichthonius inventa l'argent, & que de l'autre Hygin dit que ce Prince fut le premier qui fit connoître ce métal aux Athéniens. Cette conjecture se trouve fortifiée par le témoignage de Pollux, qui met Enrichthonius au nombre de ceux qui passoient pour avoir introduit la monnoie à Athènes

(*a*) Strabo, l. 8. p. 577. = Pollux, *loco cit.* p. 1062.

(*b*) Ælian. Var. Hist. l. 12. c. 10.

(*c*) Iliad. l. 2. v. 449. l. 6. v. 236. l. 21. v. 79.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Les uns penſent que cette façon de déſigner le prix d'une choſe par un certain nombre de bœufs, ne doit pas être priſe à la lettre. On doit l'entendre, diſent-ils, de certaines pieces de Monnoie qui s'appelloient des *bœufs*, parce qu'elles portoient l'empreinte de cet animal (*a*). Les eſpéces de cette fabrique étoient d'or (*b*). Elles avoient cours principalement chez les Athéniens & dans l'Iſle de Délos (*c*). Suivant Plutarque, Théſée fut le premier qui mit cette monnoie en uſage. Il la marqua d'un bœuf, dit cet Hiſtorien, ſoit en mémoire du taureau de Marathon, ſoit dans la vue d'exhorter les Athéniens au labourage (*d*). Je ne crois pas que Plutarque ait touché les vrais motifs de cet uſage. J'en dirai la raiſon dans un moment. Quoiqu'il en ſoit, on ne peut douter que ces piéces d'or marquées de l'empreinte d'un bœuf, n'aient été autrefois très-répandues dans la Gréce Elles avoient même donné lieu à ce proverbe ancien & fameux, *Il porte un Bœuf ſur la langue* (*e*) qu'on appliquoit à ceux qui avoient

(*a*) Pollux, l. 9. c. 6. §. 60. p. 1029 = Schol. Homeri *ad* Iliad. l. 2. v. 449. & *ad* l. 21. v. 79.
(*b*) Schol. Hom. *ad* Iliad. *loco cit.*
(*c*) Pollux, *loco cit.* p. 1029 & 1030.
(*d*) *In* Theſ. p. 11.
(*e*) Æſchyl. *in* Agamemn. v. 36.

voient vendu leur ſilence & ſe taiſoient pour de l'argent (*a*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

D'autres Critiques ſoutiennent qu'Homère a entendu tout naturellement des bœufs, & que telle étoit du tems de la guerre de Troye la maniere d'eſtimer & de déſigner le prix d'un effet quelconque (*b*). Ainſi, lorſqu'on diſoit qu'une choſe valoit dix bœufs, cent bœufs, &c. on entendoit réellement qu'il auroit fallu donner dix bœufs, cent bœufs, en échange de cet effet.

Il y en a enfin qui prenant un parti mitoyen entre ces deux opinions, prétendent que dans ces paſſages d'Homère il n'eſt queſtion ni de pieces monnoyées qui portaſſent l'empreinte d'un bœuf, ni de bœufs réels. Leur ſentiment eſt que cette eſpéce de monnoie conſiſtoit dans des morceaux d'or ou d'argent, qu'on coupoit proportionnément à ce que pouvoit valoir un bœuf (*c*).

A l'égard du TALENT, il eſt encore plus difficile d'en donner une notion exacte & de conjecturer l'idée qu'on pou-

(*a*) Pollux. *loco cit.* p, 1030. = Suidas, t. 1. p. 449. = Heſychius, *voce*, Τάλαντον. = Euſtath. *ad* Iliad. l. 1. v. 449.

(*b*) Pollux, l. 9. c. 6. ſegm. 73 & 74. = Kuſter, *ad* Suid. Αλφανει, not. [14] t. 1. p. 128.

(*c*) Ottho Sperling. de Numm. c. 22. p. 144.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

pouvoit attacher à ce mot dans les siécles héroïques. Certains Commentateurs avancent qu'il y avoit alors des pieces de monnoie nommées *talent* (a). D'autres, & c'est le plus grand nombre, croyent que le poids seul régloit le prix de cette sorte de monnoie, c'est-à-dire, qu'on appelloit *talent* une certaine quantité de métal pesant un certain poids : c'est pourquoi, disent-ils, il est parlé dans l'antiquité de *grands* & de *petits* talens, relativement au poids. Du surplus, ils soutiennent qu'il n'y a jamais eu de pieces monnoyées connues & désignées sous le nom de *talent* : c'étoit, ajoutent-ils, une simple maniere de compter & d'évaluer les grosses sommes. Entre tant de contestations & de difficultés, voici le sentiment qui m'a paru le plus probable.

Je pense, d'après le plus grand nombre des Auteurs, qu'il y a eu, dès les siécles héroïques, de la monnoie marquée chez les Grecs. Je présume que cette invention leur avoit été apportée par les différentes Colonies de l'Asie & de l'Egypte qui vinrent successivement s'établir dans la Gréce. Je crois avoir suffisamment montré dans la premiere Partie de cet Ouvrage l'ancienneté de la monnoie dans la Phénicie, l'Assyrie & l'E-

(a) Feithius. l. 2. c. 10. p. 201.

l'Egypte (*a*). J'ajouterai que la premiere monnoie des Grecs portoit l'empreinte d'un bœuf. Le témoignage des Ecrivains de l'Antiquité y est formel & unanime (*b*). On apperçoit même très-aisément les motifs de ce choix. Avant que les Grecs eussent introduit les métaux dans leur commerce, ils se servoient de bœufs, comme de la marchandise la plus chere pour apprécier tous les autres effets (*c*). Les Romains en avoient usé de même dans les premiers tems (*d*). Lorsqu'ensuite les Grecs apprirent l'art d'imprimer sur une certaine portion de métal, une marque qui pût en constater le prix & la valeur, ils choisirent naturellement pour premiere empreinte l'objet qui leur avoit servi originairement à apprécier tous les effets commerçables. Il me semble donc qu'Homère a désigné ces anciennes espéces dans les passages où il estime le prix de quelque effet par une certaine quantité de bœufs. Je pense au surplus qu'il en a été des premieres monnoies Grecques comme de toutes celles des anciens Peuples. Je veux dire qu'elles étoient très-informes & très-grof-

(*a*) Liv. IV. Chap I.
(*b*) Voy. *suprà*.
(*c*) Voy. Pauf. l. 3. c. 12. p. 235.
(*d*) Voy. Plin. l. 18. sect. 3. p. 98. l. 33. sect. 13. p. 610. = Columel. *in* Præfat. l. 7.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

grossieres. On doit regarder Phéidon d'Argos comme le premier qui ait montré aux Grecs l'art de donner à leurs espéces monnoyées une forme réguliere & agréable. C'est dans ce sens, à ce que je présume, qu'il faut conserver à ce Prince le titre d'inventeur de la monnoie dans la Gréce.

Il n'est pas si aisé d'expliquer ce qu'Homère a entendu par le mot de TALENT. Je ne crois pas qu'il y ait jamais eu de piéce de monnoie qui ait porté ce nom. On doit donc présumer que le talent étoit alors une monnoie fictice. Nous sçavons en effet, qu'outre les espéces réelles d'or, d'argent & de cuivre, les Anciens se servoient dans le calcul de monnoie fictice, autrement dite monnoie de compte, qui n'étoit, comme aujourd'hui, qu'une maniere de supputer. Par exemple, chez-nous la somme de cinquante livres est censée devoir contenir 50 pieces appellées LIVRES. Ces pieces cependant ne sont pas réelles, cette somme pouvant être payée en différentes espéces, comme en louis d'or, en écus, ou autre monnoie ayant cours. Il en aura été de même chez les Grecs, du TALENT, qui originairement ayant servi à peser l'or & l'argent, fut ensuite appliqué à désigner une certaine quantité de ces métaux réduite en monnoie; quantité qui, suivant tou-

toutes les apparences, étoit aſſez peu conſidérable dans les premiers tems. En effet, Homère ne préſente une ſomme de deux talens d'or, que comme un des moindres objets de tous ceux qui composent les prix des jeux célébrés par Achille pour honorer les funérailles de Patrocle (*a*). Obſervons encore que le même Poëte ne parle jamais ni de dragmes, ni d'oboles, &c. On en peut inférer que ces petites monnoies, ſi propres à faciliter le commerce en détail, & ſurtout le débit des denrées, étoient encore inconnues dans la Gréce, au tems de la guerre de Troye.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royaute chez les Hebreux.

Je ne m'arrêterai point à rechercher les moyens dont les Grecs ſe ſont ſervis originairement pour exercer leur commerce intérieur. Nous ignorons dans quel tems ces Peuples ont appris à ſe ſervir de bêtes de ſomme pour tranſporter les marchandiſes. On ſçait ſeulement qu'ils avoient l'uſage des chariots très-anciennement. Les Grecs étoient redevables de cette connoiſſance à Erichthonius quatrieme roi d'Athènes (*b*), dont l'époque tombe à l'an 1513 environ avant J. C. A l'égard de batteaux, il n'eſt pas poſſible de marquer le tems au-

(*a*) Iliad. l. 23. v. 269.

(*b*) Ælian. Var. Hiſt. l. 3. c. 38. Tertull. de Spect. c. 9. = Euſeb. Chron. l. 2. p. 79.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

auquel l'uſage s'en eſt introduit dans la Gréce.

De quelque maniere que les Grècs puſſent exercer leur commerce intérieur, il a dû être long-tems foible & languiſſant. Anciennement il n'y avoit point de villes fortes dans la Gréce, & moins encore d'état floriſſant. On n'y cultivoit point les terres, & les arts y étoient très-peu connus (*a*). Indépendamment du manque d'induſtrie, les dangers auxquels les Voyageurs étoient expoſés, aux tems héroïques, formoient un obſtacle à la circulation & au progrès du commerce. De toutes parts les chemins étoient infeſtés de brigands, & on ne pouvoit marcher que bien armé (*b*). Théſée ſe rendit immortel par ſon courage & ſon activité à purger ſa patrie des voleurs qui l'infeſtoient. Ses exploits rétablirent la ſureté publique, & les chemins dorénavant furent libres (*c*). Ce Héros s'étoit propoſé l'exemple d'Hercule, qui avoit employé la meilleure partie de ſa vie à parcourir la

(*a*) Voy. Thucyd. l. 1. p. 2-6-9. = Herod. l. 8. n. 137. = Voy. auſſi *ſuprà*, Liv. II. Sect. 2. Chap. I.

(*b*) Thucyd. l. 1. p. 2. = Apollod. l. 3. p. 206. = Plut. *in* Theſ p. 3.

(*c*) Apollod. Plut. *loco cit.* = Pauſ. l. 2. c. 1. p. 112.

la Gréce pour exterminer les scélerats & les brigands (1).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

Si les Grecs, aux tems héroïques, avoient peu de facilité pour exercer leur commerce par terre, ils trouvoient encore de plus grands obstacles à surmonter du côté de la mer. On en va juger par les faits que présente l'histoire de la navigation chez ces Peuples; histoire qui doit nécessairement précéder celle de leur commerce maritime.

Les Grecs, dont le partage semble avoir été d'emprunter des autres nations les premiers élémens des connoissances les plus utiles, dûrent à des étrangers les premieres notions de l'art de naviger, art dans lequel ils excellerent par la suite. Les premiers principes leur en furent apportés par les colonies qui, vers le tems d'Abraham, firent la conquête de la Gréce sous la conduite des Princes Titans (*a*). L'anarchie qui suivit la prompte extinction de cette famille (*b*), ne permit pas aux Grecs de profiter de cette découverte. Le voisignage de la mer devint même funeste à ceux qui

(1) Tel étoit l'état de la France au commencement de la troisieme Race. Toute communication d'un pays à un autre étoit alors interceptée.

(*a*) Voy. Æschyl. *in* Prometh. Vincto. v. 466.

(*b*) Voy. la prem. Part. Art. V.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

qui s'y étoient établis. Ils se virent bientôt assaillis par quantité de pirates. N'étant pas en état de reprimer leurs violences, il ne leur resta d'autre parti à prendre que celui d'abandonner les côtes pour se retirer dans le milieu des terres (*a*). Les conducteurs des dernieres colonies qui passerent de l'Egypte & de l'Asie dans la Gréce, enseignerent à ces Peuples les moyens de se défendre contre les incursions des Pirates. Ils leur persuaderent pour cet effet de se réunir, de bâtir des villes & de les fortifier (*b*). Les Grecs alors se trouverent en état d'habiter les bords de la mer & de s'adonner à la navigation.

Les habitans de l'Attique paroissent avoir été les premiers qui aient joui de cet avantage. Ils en furent redevables à Cécrops qui, à la tête d'une colonie Egyptienne, vint s'établir dans cettte contrée 1582 ans avant J. C. (*c*). Il y a lieu de croire que ce Prince étoit ou accompagné d'une petite flotte, ou qu'il fit construire quelques navires sur le modèle de son bâtiment. On voit en effet, que Cécrops étoit dans l'usage d'envoyer chercher en Sicile les bleds dont

(*a*) Thucyd. l. 1. p. 6.
(*b*) Philocor. *apud* Strab. l. 9. p. 609. = Thucyd. l. 2. p. 108.
(*c*) Voy. *suprà*, Liv. I. Chap. IV. Art. I.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

dont sa colonie avoit besoin pour subsister (*a*). On doit croire même que les Athéniens avoient alors quelques forces Navales. L'histoire dit qu'Eréfichton fils de Cécrops s'empara de l'Isle de Délos (*b*), 1558 ans avant J. C. Une pareille expédition ne pouvoit réussir que par le moyen d'un certain nombre de bâtimens. Il ne semble pas néanmoins que ces premieres entreprises aient eu de suite. Tout nous porte au contraire à juger que les Athéniens, après la mort de Cécrops, négligerent la marine & perdirent de vue cet important objet. On voit que du tems de Théfée ils furent obligés d'avoir recours à des matelots & à des pilotes de Salamine pour conduire le vaisseau qui porta ce Héros en Crète (*c*). Nous remarquerons encore que pendant plusieurs siécles les Athéniens n'ont eu qu'un seul port, qui étoit celui de Phalère (*d*). Ce n'étoit, à proprement parler, qu'un méchant havre.

D'autres Peuples de la Gréce s'adonne-

(*a*) Tzetzès *ex* Philocor. *ad* Hesiod. Op. v. 32. p. 18. Edit *in* 4°. 1603.

(*b*) Pauf. l. 1. c. 31. = Euseb. Chron. l. 2. n°. 90. p. 76. = Athen. l. 9. p. 392. selon la correction de Casaubon, Animadv. p. 673. = Syncell. p. 153.

(*c*) Plut. *in* Thes. p. 7.

(*d*) Pauf. l. 1. c. 1. p. 3.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

nerent, vers les mêmes siécles à la Navigation, & s'y distinguerent beaucoup. Tels furent les habitans de l'Isle d'Egine auxquels d'anciens mémoires attribuoient l'invention de cet art (*a*). Tels furent aussi les habitans de Salamine qui paroissent l'avoir emporté, aux tems héroïques, par leur habileté & leur expérience dans la Marine (*b*). On peut mettre encore les Argiens de ce nombre : & ce n'est pas sans fondement. Le vaisseau sur lequel Danaüs passa dans la Gréce, a été célébré par tous les Ecrivains de l'Antiquité (*c*). On n'ignore pas que ce Prince s'empara du thrône d'Argos 1510 ans avant J. C. (*d*). Mais on peut dire que de tous ces Peuples il n'y en a point qui pussent alors faire comparaison avec les Crétois. Minos a passé constamment chez les Anciens pour le premier Prince Grec qui ait eu l'empire de la mer (*e*). Je parle de Minos second qui tira une vengeance si sanglante des Athéniens pour le meurtre de son fils Androgée (*f*). Ce Prin-

(*a*) Hésiod. Fragm. p. 343.

(*b*) Voy. *infrà*.

(*c*) Apollod. l. 2. p. 63. = Plin. l. 7. sect. 57. p. 417.

(*d*) Voy. *suprà*, Liv. I. Chap. IV. Art. II.

(*e*) Thucyd. l. 1. p. 4. = Herod. l. 3. n. 122. = Arist. de Repub. l. 2. c. 10. = Diod. l. 4. p. 304. = Strabo, l. 10. p. 730.

(*f*) Plato de Leg. l. 4. p. 825.

Prince fut en état d'équiper une armée navale aſſez forte pour nettoyer la mer des Pirates qui l'infeſtoient (*a*). Cet empire de la mer, dont l'antiquité fait honneur à Minos, ne doit s'entendre au ſurplus que de la ſupériorité dont il jouiſſoit dans la mer de Crète & les Iſles adjacentes; c'eſt-à-dire, que ce Prince ayant une plus grande quantité de vaiſſeaux dans ces parages, y étoit le plus puiſſant. A l'égard du commerce maritime des Crétois, je ne trouve rien dans tout ce qui nous reſte de l'antiquité, qui puiſſe ſervir ſeulement à l'indiquer.

On reconnoît quelques traces d'expéditions maritimes dans ce que l'ancienne Mythologie nous a conſervé des voyages de Bellérophon, de Perſée & d'Hercule (*b*). Mais je doute que ces entrepriſes aient été auſſi étendues que certains Critiques modernes voudroient le perſuader (*c*). Les Grecs étoient alors trop ignorans dans la Marine. Quoique leurs Ecrivains aient beaucoup vanté les forces navales de Minos, on ne doit pas ſe former une grande idée de la flotte de ce Prince. Les vaiſſeaux dont elle étoit compoſée, méritoient à peine

(*a*) Thucyd. l. 1. p. 4.
(*b*) Voy. les Mém. de l'Acad. des Inſcript. t. 7. H. p. 37, &c.
(*c*) Id. ibid. p. 220, &c.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

peine ce nom. Ils ne portoient point de voiles. Dédale passoit constamment dans l'antiquité Grecque pour les avoir inventées lorsqu'il cherchoit les moyens de s'enfuir de l'Isle de Créte. Ce fameux Artiste trouva alors, dit-on, le secret de s'aider du vent pour hâter la course de son vaisseau. A la faveur de cette nouvelle découverte, son navire passa impunément au milieu de la flotte de Minos, sans qu'elle pût le joindre; l'adresse & la force des rameurs cédant à l'activité du vent dont Dédale avoit l'avantage (*a*).

Cette connoissance ne fit pas alors de grands progrès chez les Grecs. Il paroît à la vérité que depuis Dédale ils se servirent de voiles; mais ils ignoroient l'art de les diriger à propos. Eole, le même qui reçut Ulysse au retour de Troye, passoit dans la Gréce pour le premier qui eût enseigné aux Navigateurs à connoître les vents & la maniere d'en profiter en orientant les voiles convenablement à leur direction (*b*). Eh, que penser encore de ces instructions? Du tems d'Homère, c'est-à-dire, près de 300 ans après la guerre de Troye, les

(*a*) Plin. l. 7. sect. 57. p. 418. = Pausf. l. 9. c. 11. p. 732.

(*b*) Diod. l. 5. p. 336. = Plin. l. 7. sect. 57. p. 416. = Servius, *ad* Æneid. l. 1. v. 56.

les Grecs ne connoissoient que les quatre vents cardinaux (*a*). Vitruve & Pline nous apprennent que ces Peuples ignorerent long-tems l'art de subdiviser les parties intermédiaires de l'horison, & de déterminer un nombre de Rhumbs suffisant pour fournir aux besoins d'une navigation un peu étendue (*b*).

Le voyage que les Argonautes entreprirent pour pénétrer dans la Colchide, fit faire aux Grecs quelques progrès dans l'architecture navale. Jusqu'alors ces Peuples de l'aveu de leurs meilleurs Historiens, ne s'étoient servis que de barques & de petits navires marchands (*c*). Jason prévoyant tous les dangers de l'expédition qu'il méditoit, prit des précautions extraordinaires pour la faire réussir. Il fit construire au pied du mont Pélion dans la Thessalie, un vaisseau qui par sa grandeur & son appareil surpassoit tous ceux qu'on avoit vûs jusqu'à ce moment. Ce fut le premier vaisseau de guerre qui sortit des ports de la Gréce (*d*). Le bruit de cet armement s'étant répandu, tout ce qu'il y avoit de plus distingué dans la Nation voulut y [illegible] avoir

(*a*) Odyss. l. 5. v. 295.
(*b*) Vitruv. l. 1. c. 6. = Plin. l. 2. sect. 46. p. 96.
(*c*) Diod. l. 4. p. 285.
(*d*) Diod. ibid. = Plin. l. 7. sect. 57. p. 417.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

avoir part, & s'embarqua sous la conduite de Jason, 1253 ans avant J. C.

Il seroit assez satisfaisant de pouvoir pénétrer les motifs & l'objet d'une entreprise à laquelle la Gréce entiere s'intéressa : mais les événemens de ces tems reculés sont enveloppés de tant de fables, qu'il est bien difficile d'en démêler la vérité. On ne peut point décider au juste ce que c'étoit que la Toison d'or, dont les Argonautes se proposoient la conquête. Les sentimens des Auteurs anciens sont très-partagés sur ce point. Le voyage des Argonautes avoit pour but, suivant quelques-uns, de retirer de la Colchide les trésors que Phryxus y avoit portés (a). D'autres pensent que l'idée de la Toison d'or est née de l'usage où l'on étoit dans ces contrées, de ramasser, par le moyen des peaux de moutons, l'or que rouloient certains torrens (b). Varron croit que cette fable tire son origine d'un voyage entrepris par quelques habitans de la Gréce, afin d'aller acheter les laines

(a) Voy. Herod. l. 7. n. 197. = Diod. l. 4. p. 290. = Hygin. Fab. 3. = Palæphat. c. 31. p. 39.

(b) Strabo, l. 11. p. 763. = Appian. de Bell. Mithridat. p. 242.

Vers le Fort-Louis, on se sert de pareilles toisons pour recueillir la poudre d'or que le Rhin roule. Quand ces peaux en sont bien remplies, on peut, par allusion, les appeller des toisons d'or.

nes & les autres fourures précieuſes que la Colchide fournit en abondance (*a*). D'après ce ſentiment qui a été adopté par pluſieurs Critiques modernes (*b*), on ne devroit regarder l'expédition des Argonautes que comme une entrepriſe formée par quelques Marchands aſſociés pour faire de nouvelles découvertes. Je ne parle point des viſions des Alchymiſtes. Accoutumés à trouver par-tout le ſecret du grand œuvre, ils veulent que les Argonautes aient entrepris le voyage de la Colchide dans le deſſein d'en rapporter un livre écrit ſur des peaux de moutons, où étoit contenu le ſecret de faire de l'or (*c*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hebreux.

De tous ceux qui ont eſſayé de développer cet événement, je crois qu'Euſtathe eſt celui qui en a donné l'idée la plus juſte & la plus exacte (*d*). Il l'avoit tirée d'un ancien Hiſtorien (1). Le voyage des Argonautes, ſelon cet Auteur, étoit tout à la fois une expédition militaire & marchande. L'objet qu'ils ſe propoſoient étoit de s'ouvrir le commerce du Pont Euxin, & de ſe l'aſſu-

(*a*) De Re Ruſt. l. 2. c. 1.

(*b*) Le Clerc. B. Univ. t. 1. p. 247. = Mém. de Trév. Juin 1702. p. 66.

(*c*) Suid. *voce* Δέρας, t. 1. p. 525. = Anonym. Incred. c. 3. p. 86.

(*d*) Ad Dionyſ. Perieget. v. 689.

(1) Charax.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

ſurer en même tems par quelques établiſſemens. Il falloit, pour y réuſſir, une flotte & des troupes. Auſſi l'armement des Argonautes étoit-il composé de pluſieurs vaiſſeaux, & ils laiſſerent des Colonies dans la Colchide. On en trouve la preuve dans Homère & dans pluſieurs autres Ecrivains (*a*). Néanmoins la plupart des Poëtes n'ont parlé que du navire Argo, parcequ'étant l'Amiral de cette flotte, ce vaiſſeau portoit les Princes qui aſſiſterent à ce voyage. Les autres objets de cette entrepriſe n'intéreſſoient pas également la Poëſie & les Muſes.

Je n'entreprendrai pas de ſuivre les Argonautes dans leurs courſes. Faute d'entendre aſſez bien la navigation, leur flotte erra long-tems ſur différentes côtes. Ils coururent un grand riſque dans le paſſage des Cyanées ou Symplégades. C'eſt ainſi qu'on nommoit autrefois un amas de rochers qui ſe préſentent à 4 ou 5 lieues de l'entrée du Pont Euxin. Comme ils ſont aſſez près les uns des autres, à meſure qu'on s'en éloigne, ou qu'on s'en approche, ces rochers paroiſſent ſe joindre ou ſe ſéparer. Les flots de la mer qui viennent s'y

(*a*) Iliad. l. 5. v. 641, &c. = Plin. l. 6. ſect. 5. p 305. = P. Mela, l. 1. c. 19. p. 106. = Strabo, l. 11. p. 758. = Euſtath. *loco cit.*

s'y briser avec impétuosité élevent une vapeur qui obscurcissant l'air, empêche de distinguer nettement les objets & augmente l'illusion (*a*). Du tems des Argonautes on croyoit ces rochers mobiles, & l'on s'imaginoit qu'ils se rejoignoient pour fracasser les vaisseaux dans leur passage (*b*). Effrayés à l'aspect de ce détroit, nos héros lacherent, dit-on, une colombe pour essayer si elle y passeroit impunément. L'oiseau en fut quitte pour perdre le bout de sa queue. Les Argonautes enhardis par cet exemple, franchirent le passage. Le navire Argo toucha seulement de sa pouppe dont il se détacha un morceau (*c*). La colombe est sans doute l'emblême d'un vaisseau léger qu'on envoya découvrir le passage. Apollodore dit qu'elle perdit le bout de sa queue, expression qui signifie que ce bâtiment brisa son gouvernail contre quelques écueils. On ajoute que depuis ce moment Neptune fixa ces rochers (*d*), c'est-à-dire, que ce passage étant désormais connu,

(*a*) Tournefort, Voyage du Levant, t. 2. p. 149, &c.

(*b*) Apollod. l. 1. p. 43. = Homer. Odyss. l. 12. v. 66, &c. = Strabo, l. 1. p. 39. l. 3. p. 222, &c. = Plin. l. 4. sect. 27. p. 219. = Amm. Marcell. l. 22. c. 8. p. 310.

(*c*) Apollod. l. 1. p. 48 & 49.

(*d*) Ibid. p. 49.

nu, on ne fit plus de difficulté de le tenter.

Enfin après plusieurs autres aventures, que je passe sous silence, les Argonautes découvrirent le Caucase. Cette montagne leur servit de point de reconnoissance; elle les guida pour entrer dans le Phase où ils mouillerent assez près d'Oea, qui alors étoit la capitale de la Colchide. Je ne dirai rien des suites de cette expédition, qui ne fournissent aucune lumiere ni pour le commerce ni pour la navigation. Je n'ajouterai qu'une réflexion sur cet événement considéré seulement comme entreprise maritime.

Quelques personnes peu attentives aux tems & aux circonstances dans lesquelles les Grecs tenterent le voyage de la Colchide, n'en ont pas senti toute la hardiesse. Cet exploit tant vanté, disent ces Critiques, ne feroit pas aujourd'hui la matiere du plus léger entretien. C'étoit se rendre immortel à peu de frais. Heureux, ajoute-t-on, ceux qui vivent dans de pareils siécles. Il n'est rien tel que de se placer à propos, &c.

Je doute que ceux qui parlent ainsi de l'expédition des Argonautes, aient bien fait attention à l'état où étoit alors la navigation dans la Gréce. Cet art y sortoit à peine de l'enfance. Les Grecs, aux siécles héroïques, manquoient absolument

lument d'expérience & d'habileté dans la Marine Ils alloient cependant affronter une mer qui leur étoit entierement inconnue (*a*). Je crois donc que toute proportion gardée, il y avoit autant de danger, & par conséquent autant de mérite dans le voyage de la Colchide, qu'il peut y en avoir eu dans les plus fameux Voyages entrepris depuis deux siécles. Les secours que les Navigateurs de ces derniers tems étoient à portée de se procurer, diminuoient considérablement les obstacles qu'ils pouvoient rencontrer.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

Depuis l'expédition des Argonautes les Grecs tournerent plus particulierement leurs vûes du côté de la mer. On peut juger des progrès qu'ils firent dans la Marine par la flotte qu'ils assemblerent pour porter la guerre dans l'Asie & ruiner Troye. Elle étoit forte de 1200 vaisseaux (*b*). Cet armement néanmoins n'est postérieur au voyage de la Colchide que d'environ 35 ans (1).

Je ne m'arrêterai point à détailler la quantité de vaisseaux que fournit chacun des Peuples de la Gréce qui eut part à cette grande expédition. Je me conten-

(*a*) Voy. Strabo, l. 1. p. 39.

(*b*) Hom. Iliad. l. 2. B. v. 16, &c. — Thucyd. l. 1. p. 8.

(1) Voy. Bann. Explicat. des Fables, t. 6. p. 442.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

tenterai de quelques observations générales.

Les forces navales d'Agamemnon roi d'Argos & de Mycènes devoient être considérables. Ce Prince avoit équipé 160 vaisseaux (*a*). Les Athéniens en conduisoient cinquante (*b*). C'étoit beaucoup pour des Peuples qui n'avoient commencé à pratiquer la mer que depuis le regne de Théfée. Il est assez étonnant qu'en moins de quarante ans ils aient été en état d'en fournir un pareil nombre; mais il est bien plus surprenant que les Athéniens aient laissé tomber ensuite leur marine, & qu'il n'en soit plus question dans l'espace de 700 ans qui se sont écoulés depuis la guerre de Troye jusqu'à la bataille de Marathon: car, selon la remarque de Thucydide, ce ne fut que dix ou douze ans après cette fameuse journée que les Athéniens devinrent hommes de mer (*c*); & dès lors néanmoins ils furent regardés comme le Peuple de la Gréce qui entendoit le mieux la navigation (1).

Il falloit aussi que les Lacédémoniens se fussent adonnés à la marine quelque tems avant la guerre de Troye. Ménélas

(*a*) Hom. Iliad. l. 2. B. v. 83 & 118.
(*b*) Ibid. v. 64.
(*c*) L. 1. p. 11. & 13.
(1) On disoit dans la Gréce: *Les Athéniens pour la mer.*

las roi de Sparte commandoit ſoixante vaiſſeaux (*a*). On pourroit croire que ces peuples l'emportoient alors ſur les Athéniens qui n'en donnerent que cinquante. Mais il faut obſerver que l'armement de Ménelas n'étoit pas composé des ſeuls vaiſſeaux fournis par Sparte. Homère nomme pluſieurs autres villes qui étant alors dans la dépendance de Ménélas avoient contribué à former ſon eſcadre; au lieu que les cinquante vaiſſeaux des Athéniens avoient été équipés par la ſeule ville d'Athènes. La navigation au ſurplus n'a jamais été la partie dans laquelle les Lacédémoniens ſe ſoient diſtingués. Lycurgue qui donna des loix à Sparte pluſieurs ſiécles après la guerre de Troye, proſcrivit entierement la marine (*b*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

On remarque qu'Homère ne parle point de Corinthe, ville très-célébre dans les autres Ecrivains de l'antiquité, par ſon commerce & par ſes forces maritimes. Sans doute qu'aux tems héroïques les Corinthiens ne s'étoient pas encore fait connoître pour leur habileté dans la marine. Ces Peuples d'ailleurs étoient alors ſoumis aux rois de Mycènes, ils marchoient ſous les ordres d'Agamemnon (*c*).

Il

(*a*) Hom. Iliad. l. 2. B. v. 94.

(*b*) Voyez la troſieme Partie Liv. IV. Chap. III.

(*c*) Hom. Iliad. l. 2. B. v. 77. = Voy. auſſi Pauſ. l. 2, c. 4.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Il paroît que la flotte combinée des Princes de la Gréce se rendit heureusement devant Troye; l'histoire ne fournit sur cette traversée aucun événement relatif à la navigation.

J'ai dit dans la premiere Partie de cet Ouvrage qu'il n'étoit point fait mention dans la haute antiquité de combats donnés sur la mer. Si l'on en croit certains mémoires, Minos est le premier qui s'y soit hazardé (*a*). C'est un fait qu'on ne peut ni nier ni assurer positivement. Il paroît seulement assez certain que ce Prince réprima les Pirates qui désoloient la mer Egée. Mais il pût y parvenir sans donner de combats sur mer. Ce fut peut-être en détruisant leurs vaisseaux dans les Ports & dans les Rades où ils avoient coutume de se retirer. On trouve aussi dans Athénée que les Argonautes furent attaqués par les Tyrrhéniens qui leur livrerent un sanglant combat. Tous ces Héros, excepté Glaucus, y furent blessés (*b*). Aucun Auteur de l'antiquité n'a parlé de cet événement. Athénée est le seul qui en ait fait mention sur l'autorité d'un ancien Ecrivain nommé Posis. Il rapportoit ce fait dans le troisieme Livre de son Ou-

(*a*) Plin. l. 7. sect. 57. p. 418.
(*b*) L. 7. c. 12. p. 296.

Ouvrage intitulé l'*Amazonide*. Comme ce Posis nous est entiérement inconnu, on ne sçait si cet Auteur méritoit beaucoup de croyance.

II. Part. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

On pourroit opposer à tous ces différens faits le silence d'Homère. On ne trouve dans ses Ecrits aucun indice de bataille navale. Il n'en parle jamais, pas même de combat livré de vaisseau à vaisseau. Cependant de pareilles descriptions auroient orné ses Poëmes, & il lui auroit été facile d'y en placer quelqu'une. Il y a plus. On a vû dans le Chapitre précédent que les Troyens avoient des vaisseaux. Enée & Anténor se sauverent chacun séparément à la tête d'une flotte assez considérable. On ne voit point néanmoins que les Grecs aient entrepris de s'opposer à leur retraite. L'histoire n'en dit rien. Ce silence est d'autant plus singulier que les Grecs, à ce qu'il paroît, s'étoient rendus maîtres de la mer. Il est dit dans l'Iliade qu'Iphidamas venant au secours de Troye avec douze vaisseaux, les laissa à Percope & acheva son voyage par terre (*a*). Il n'est donc pas aisé de comprendre comment Enée & Anténor ont pû passer à travers la flotte des Grecs, qui faisoient la même route pour leur re-

(*a*) L. 11. v. 228 & 229.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

retour, sans rendre de combat. Quelques Auteurs prétendent, il est vrai, qu'il y avoit un traité entre ces Princes Troyens & les Grecs pour ne les point troubler dans leur retraite (*a*). C'est un fait que je n'entreprendrai pas d'approfondir ; mais en supposant qu'Homère ait suivi ce sentiment pour ne point faire attaquer la flotte d'Enée ni celle d'Antenor par les vaisseaux de Ménélas, d'Ulysse & des autres Princes Grecs, dont il raconte les courses maritimes après la prise de Troye, il est très digne de remarque que ce Poëte n'ait point imaginé de faire la description de quelque combat naval, lui qui n'a négligé aucune occasion de parler de tout ce qu'il pouvoit avoir lû & vû.

Je viens de tracer succintement l'histoire de la Marine chez les Grecs aux tems héroïques. Examinons maintenant quelle étoit la construction de leurs vaisseaux & la maniere dont ils navigeoient. Homère sera mon principal guide. C'est à ses Ecrits qu'on doit s'en rapporter pour tout ce qui concerne cette haute antiquité.

On peut assurer que les Grecs des tems héroïques ne mettoient pas beaucoup d'art dans la fabrique de leurs vaisseaux. Des chevrons placés à peu de dis-

(*a*) Dionys. Halicarn. l. 1. p. 37.

distance les uns des autres, & assemblés par des tenons, en formoient la carcasse (*a*). Des planches de moyenne grandeur chevillées & arrêtées avec des liens aux côtes ou membres du navire en faisoient le bordage (*b*). D'autres planches plus longues formoient la carène ou fond de cale (*c*). Ces bâtimens étoient pontés, & Thucydide s'est trompé en avançant que les vaisseaux qui porterent les Grecs devant Troye n'étoient point couverts (*d*). Il suffit d'ouvrir Homère pour se convaincre qu'ils l'étoient. Ce Poëte dit qu'Ulysse finit son navire en le couvrant d'ais fort longs (*e*), termes qui désignent nécessairement le pont. Je présume que ces vaisseaux n'avoient pas de quille, Homère ne l'auroit pas oubliée (1). A l'égard du gouvernail, ils n'en

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

(*a*) Odyss. l. 5. v. 252 & 253.

(*b*) Ibid. v. 248. J'ai dit chevillées & non pas clouées, eu égard à ce qu'Homère emploie dans ces passages le mot Γομφος au lieu de celui d'Ἧλος, dont il se sert ordinairement pour désigner des cloux.

Plusieurs nations sont encore aujourd'hui dans l'usage de n'attacher le bordage de leurs vaisseaux qu'avec des chevilles. *Voy.* M. Paul. l. 1. c. 23.

(*c*) Odyss. l. 5. v. 252.

(*d*) L. 1. p. 8.

(*e*) Odyss. l. 5. v. 253. = Voy. aussi. l. 13. v. 73 & 74. où il est dit que ce fut sur le pont de leurs vaisseaux que les Phéaciens dresserent le lit d'Ulysse.

(1) Les vaisseaux des Cosaques de l'Ukraine n'ont point de quille. *Merc. de France*, Novembre 1750. p. 56. & 57.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

n'en avoient qu'un (*a*). Il étoit fortifié des deux côtés par des claies faites de branches de saules, ou d'osier. Ce moyen avoit été imaginé pour mettre le gouvernail en état de résister à l'impétuosité des flots (*b*). Les vaisseaux des Grecs différoient alors de ceux des Phéniciens qui, suivant que je l'ai remarqué, avoient plus d'un gouvernail (*c*).

On ne voit point qu'il entrât alors de fer dans leur construction (*d*). Ces bâtimens ne pouvoient donc être qu'extrêmement grossiers, d'autant plus que les Grecs, dans les siécles dont je parle, ignoroient encore l'usage de la scie. Ils ne travailloient leur bois qu'avec la hache & la doloire (*e*). On peut juger d'après

(*a*) Odyss. l. 5. v. 255.
(*b*) Ibid. v. 256. & 257.
(*c*) Voy. *suprà*, Chap. II.
Il paroît que dans la suite les Grecs adopterent la pratique des autres peuples, & mirent plus d'un gouvernail a leurs vaisseaux. *Voy.* Scheffer, de Milit. Naval. l. 2. c. 5. p. 146 & 147.
Quant à ce que dit cet Auteur, que dans toutes les représentations qui nous restent du navire Argo, ce Vaisseau est toujours représenté avec plus d'un gouvernail, cela ne conclut rien pour le tems dont je parle. Ces représentations sont des desseins arbitraires, & faits dans des tems trop postérieurs pour avoir aucune autorité. On sçait bien qu'il ne nous reste point de monumens de cette haute antiquité.
(*d*) Voy. Pauf. l. 9. c. 16. p. 742.
(*e*) Voy. *suprà*, Liv. II. Sect. 2de Chap. III.

d'après ce détail de l'état où étoit alors l'architecture navale chez ces Peuples. Leurs ouvriers n'avoient pour guide qu'une routine grossiere. Ils n'étoient pas en état d'appliquer à cette partie de la navigation les Mathématiques dont les Grecs n'avoient pour lors aucune notion.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

On pourroit être étonné de l'espéce d'arbres que les Grecs employoient à construire leurs navires. Ils se servoient d'aunes, de peupliers & de sapins (*a*). Nous évitons aujourd'hui de faire entrer de pareils bois dans la bâtisse de nos vaisseaux; on ne s'en sert que pour les ouvrages du dedans (1). Mais il faut observer que dans les pays chauds les arbres dont je viens de parler sont d'une espéce différente de celle de nos climats. Ils y sont beaucoup plus durs & bien moins sujets à s'altérer ou à se déjetter. A présent encore, les vaisseaux en Turquie sont entierement bâtis de sapin, parceque le sapin dans ce pays est aussi bon que le chêne l'est en France. La préférence que les Anciens donnoient

(*a*) Odyss. l. 5. v. 239. = Plato, de Leg. l. 4. p. 824.

(1) On n'employe le sapin à l'extérieur que lorsqu'il faut doubler les vaisseaux qui vont en Amerique, pour les garantir des vers qui piquent & percent le bordage.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

noient à ces bois étoit donc bien fondée ; ils trouvoient même un grand avantage à s'en servir, car ces bois étant fort légers, ils n'en étoient que plus propres à rendre légers à la course les bâtimens qu'on en construisoit.

Homère ne nous apprend point si les Grecs, aux tems héroïques, étoient dans l'usage de carêner leurs vaisseaux. Suidas dit que les Phéaciens chez lesquels Ulysse fut jetté par la tempête, enduisoient leurs navires de poix (*a*). Mais cette autorité est bien moderne pour des siécles aussi réculés que ceux dont nous parlons. Ce qu'il y a de certain c'est que dans les tems postérieurs on a employé à cet usage la poix, la gomme & même la cire (*b*)

Il n'en est pas de même à l'égard du lest. On avoit senti dès lors la nécessité de donner aux vaisseaux une certaine pésanteur qui les fit entrer dans l'eau, leur servît de contre-poids & les empêchât de se renverser. Aussi les Grecs avoient-ils soin de lester leurs bâtimens

(*a*) *Voce* Ναυτικα, t. 2. p. 600.

(*b*) Voy. Ovid. de Remed. Amor v. 447. Epist. 5. v. 42. Metam. l. 11. v. 314. l. 14. v. 532. = Voss. de Idol. l. 4. c. 92. p. 549.

Comme les Anciens ne se servoient point de la cire pour s'éclairer, il n'est par surprenant qu'on l'employât à enduire les vaisseaux.

mens (*a*). On prétend que Diomède en partant pour Troye fit servir à cet usage les pierres de cette ville infortunée (*b*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Nos vaisseaux ont quatre mâts. Ceux des Grecs au tems de la guerre de Troye n'en avoient qu'un (*c*), qui n'étoit pas même arrêté à demeure, puisqu'on étoit dans l'usage de le coucher sur le pont lorsque le navire étoit dans le Port. On le dressoit quand on vouloit partir, & on l'assuroit par des cordages (*d*). Ce mât n'étoit traversé que par une antenne ou vergue (*e*). Il seroit difficile de déterminer avec certitude si cette vergue portoit plusieurs voiles, ou si elle n'en avoit qu'une. Le premier sentiment paroît le plus probable, attendu qu'Homère nomme toujours les voiles au plurier (*f*). On les manioit par le moyen de plusieurs cordages. On voit que dès les tems héroïques les différentes manœuvres

(*a*) Odyss. l. 5. v. 257.
(*b*) Lycophron, Cassand. v. 618.
(*c*) Odyss. l. 5. v. 254.
(*d*) Iliad. l. 1. v. 434. = Odyss. l. 2. v. 424. & 425. l. 15. v. 290.
Ces mâts devoient être à peu près disposés comme le sont ceux des coches, & des grands bateaux qui navigent sur la Seine. On les baisse lorsqu'il s'agit de passer sous l'arche d'un pont.
(*e*) Odyss. l. 5. v. 254.
(*f*) Ibid.

nœuvres d'un vaisseau avoient chacune leur nom particulier & relatif à leur destination (*a*).

Les voiles étoient faites de différentes matieres, de chanvre, de jonc, de plantes à longues feuilles, de nattes & de peaux (*b*). Il paroît cependant que celles des Grecs étoient plus ordinairement de toile (*c*). Il en étoit de même à l'égard des cables. On y employoit le cuir, le lin, le genêt, le chanvre, en

(*a*) Ibid. v. 260.

Dans ces passages, par ὑπέρας, il faut entendre les cordages qui manœuvrent la vergue: par κάλως, ceux qui servent aux voiles; & par πόδας, ceux qui assurent & contiennent le mât, les mêmes que nous appellons *Haubans*. Quand il est question des cables qui servent à s'amarrer soit dans un Port, soit à la côte, Homère les désigne toujours par le mot πρυμνήσια.

Mais lorsqu'il est question des manœuvres en général, ce Poëte se sert du mot πείσματα. Ainsi, à proprement parler, les πείσματα sont les cordages qui servent à la manœuvre d'un vaisseau, & les πρυμνήσια, ceux qui sont à la poupe seulement. La différence de ces deux mots est évidente par leur étymologie. Le premier vient de πείθω: Ce nom dérive de l'usage que les mariniers font de ces cordages. Ils s'en servent pour faire obéir & tourner le vaisseau à leur gré. Le second vient de πρύμνη, qui designe la poupe ou l'arriere du navire.

(*b*) Voy. Voss. de Physiol. l. 5. c. 39. p. 661. = Scheffer, l. 2. c. 5. p. 141.

(*c*) Odyss. l. 5. v. 258., &c. l. 2. v. 426.

en un mot, toutes les différentes plantes & écorces qui peuvent ſervir à cet uſage (*a*). Les cables de jonc, ou d'oſier marin ſemblent avoir eu la préférence chez les Grecs, aux tems héroïques. Ils les tiroient d'Egypte où cette plante eſt fort abondante (*b*). Homère ne dit point ſi l'on enduiſoit les cordages de quelque préparation qui les défendant des impreſſions de l'air & de l'eau, les préſervât de la pourriture.

La coutume de peindre & d'orner les vaiſſeaux eſt très-ancienne. Elle avoit lieu dès avant la guerre de Troye (*c*). Hérodote dit qu'alors on y employoit le vermillon. La maniere dont il s'exprime fait entendre que cet uſage ne ſubſiſtoit plus de ſon tems (*d*).

Après

Euſtathe conjecture que les voiles des Grecs étoient de lin, ſur ce qu'il eſt dit dans le 2 livre de l'Odyſſée, v. 426. que celles du vaiſſeau de Télémaque étoient blanches.

(*a*) Iliad. l. 2. v. 135. = Odyſſ. l. 2. v. 426. = A. Gell. l. 17. c. 3. = Voſſ. & Scheffer, *locis cit.*

(*b*) Odyſſ. l. 21. v. 390 & 391.

Ces cables étoient faits de la plante appellée *Byblus*, qu'on recueilloit dans les marais d'Egypte. C'étoit une ſorte de canne ou roſeau qui porte à ſon extrémité ſupérieure une eſpéce de chevelure, ſi l'on peut s'exprimer ainſi. On faiſoit les cordages & les cables des vaiſſeaux de cette chevelure, comme ici on fait les cordes à puits d'écorce de tilleul. *Voy.* Strab. l. 17. p. 1151.

(*c*) Voy Feith. Antiq. Hom. l. 4. c. 12. p. 500.

(*d*) L. 3. n. 58.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Après avoir parlé de la construction des vaisseaux & de leurs agrès dans les siécles héroïques, il est à propos d'examiner quelle pouvoit alors en être la forme.

Il paroît que les Grecs ont eu de bonne heure deux sortes de constructions, une pour les navires marchands & l'autre pour les vaisseaux de guerre. Les premiers étoient fort évasés, ayant le ventre très-large (*a*). Les autres au contraire étoient de forme allongée. Tel étoit, dit-on, le navire sur lequel Danaüs passa dans la Gréce. Ce bâtiment avoit 50 rames, c'est à dire, 25 de chaque côté. On prétend qu'il servit de modèle pour construire le navire ARGO, le premier vaisseau de guerre que les Grecs aient bâti (*b*). On doit au surplus regarder tous ces bâtimens comme des espéces de galeres qui alloient à voiles & à rames. En effet, indépendamment des voiles, il est toujours parlé des rameurs & des bancs sur lesquels ils étoient assis (*c*). Je ne dirai rien des vaisseaux à plusieurs rangs de rames, il n'en est point question dans

(*a*) Odyss. l. 5. v. 249, &c.

(*b*) Voy. Bochart, *in* Chan. l. 2 c. 11. p. 819, = Meziriac, *ad* Ep. Ovid. t. 2. p. 81.

(*c*) Iliad. l. 1. v. 309. = Odyss. l. 2. v. 419, &c.

dans Homère. On n'en a fait uſage que depuis la guerre de Troye (*a*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

Quelque forme que puſſent avoir alors les navires des Grecs, ils ne devoient pas être bien conſidérables. Les plus grands dont parle Homère ſont ceux des Béotiens. Ils portoient, dit-il, ſix-vingts hommes (*b*). On pourroit peut-être imaginer que ce Poëte n'a prétendu déſigner que les troupes de débarquement, mais il n'y a pas d'apparence, puiſque, comme l'obſerve fort bien Thucydide, c'étoient les ſoldats qui ſervoient de rameurs (*c*). Je penſe donc que tout l'équipage de ces vaiſſeaux ſe réduiſoit à ſix vingts hommes. Jugeons d'ailleurs de leur peu de capacité par l'uſage où étoient alors les Grecs de tirer leurs vaiſſeaux à terre dès-qu'ils étoient au Port (*d*). Auſſi voyons-nous que quand il s'agiſſoit de s'embarquer, la première opération étoit de lancer le navire à l'eau (*e*). Cette manœuvre étoit alors ſi aiſée, que les matelots ne manquoient pas d'empor-

(*a*) Thucyd. l. 1. p. 8 & 10.
(*b*) Iliad. l. 2. B. v. 16 & 17.
(*c*) L. 1. p. 8. = Voy. auſſi. Huet. Hiſt. du commerce, p. 270 & 271.
(*d*) Iliad. l. 1. v. 485. = Odyſſ. l. 11. v. 20. = Heſiod. Op. & Dies. v. 624. = Strabo, l. 4. p. 298.
(*e*) Iliad. l. 1. v. 308. = Odyſſ. l. 2. v. 389. l. 11. v. 2. = Heſiod. Op. & Dies. v. 631.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

porter le gouvernail de leurs vaisseaux lorsqu'ils étoient à terre, de peur qu'on ne les emmenât à leur insçû (a).

Cette usage de mettre les navires à sec dans les tems où ils ne servoient point, paroît bien extraordinaire; & cependant il étoit généralement pratiqué. La flotte des Grecs étoit enfermée dans leur camp devant Troye. Ils avoient fortifié ce camp, tant pour leur propre sureté, que pour mettre les vaisseaux à l'abri des incursions de l'ennemi (b). Il n'est pas aisé de concevoir comment on pouvoit, après un certain tems, faire usage de pareils bâtimens qui devoient être extrémement déjettés & entrouverts. Il falloit bien des soins pour les réparer. Les Grecs devoient y être d'autant plus attentifs que navigeant sur la Méditerranée, leurs vaisseaux demandoient une ferme consistance. La lame sur cette mer est très courte & très-fréquente, par conséquent elle heurte plus souvent le navire, & le fatigue beaucoup plus que ne fait l'océan.

Quant à la maniere de conduire un vaisseau, tout nous prouve à quel point les Grecs des tems héroïques étoient ignorans dans cet art. Quoique ces Peuples gouvernassent à la vûe des terres,

(a) Voyez. Académ. des Inscript. t. 7. H. p. 38.
(b) Iliad. l. 7. v. 437.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

res, autant qu'il leur étoit possible (1), ils étoient forcés néanmoins, dans bien des occasions, de prendre la pleine mer (2). J'ignore par quel moyen les pilotes pouvoient alors diriger leur route. Nous tirons de grands secours de l'observation des hauteurs méridiennes du soleil. C'est ainsi qu'on détermine avec facilité l'élévation du Pôle, & on gouverne en conséquence. Mais ces pratiques étoient absolument inconnues aux navigateurs Grecs. Il ne se doutoient pas des opérations que nous faisons pendant le jour pour assurer la route d'un vaisseau en pleine mer.

A l'égard de celles qui s'exécutent pendant la nuit, on voit que les Grecs avoient dès-lors quelques notions de l'utilité qu'on peut tirer de l'observation des étoiles pour se conduire sur mer. On prétend qu'ils devoient ces connoissances à Nauplius un des Argonautes (*a*). Quoiqu'il en soit, il est certain que l'art de diriger la route d'un bâtiment par l'aspect des étoiles devoit être assez an-

(1) Virgile, en faisant ranger à son Héros les côter de la Gréce, d'Italie & de Sicile, au lieu de le conduire par la haute Mer s'est en ce point conformé aux anciennes pratiques.

(2) C'est ce qu'on appelle pour les galeres, *faire canal*.

(*a*) Theon. Alex. *ad* Arati. Phœn. p. 7.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'etabliſſement de la Royauté chez les Hébreux.

ancien dans le Gréce. Homère nous dépeint Ulyſſe conduiſant ſa nacelle en regardant attentivement *les Pleïades*, le *Bouvier*, *l'Ourſe* & *Orion* (*a*). On voit auſſi Calypſo ordonner à ce Prince de faire route en laiſſant à gauche la *grande Ourſe* (*b*). Cette conſtellation étoit le principal guide des pilotes Grecs (*c*). J'ai fait voir dans la premiere Partie de cet Ouvrage les inconveniens de cette pratique, & les dangers qui devoient en réſulter (*d*). D'ailleurs ces obſervations ne pouvoient être alors que bien groſſieres & bien défectueuſes. Elles ſe faiſoient à la vûe ſimple, les Grecs n'avoient point d'inſtrumens pour prendre hauteur.

Ils connoiſſoient encore moins les cartes Marines. Comment pouvoient-ils donc s'aſſurer des terres qu'ils vouloient gagner, ou au contraire éviter les écueils, les rochers & les côtes où il y avoit danger d'échouer? Quel devoit être enfin leur embarras, lorſqu'ils étoient accueillis d'une tempête. Dans les nuits ſombres, dans les gros tems qui ne permettent pas d'appercevoir les étoiles, un pilote ne pouvoit pas faire route. Il

(*a*) Odyſſ. l. 5. 272 & 275, &c.
(*b*) Ibid. v. 276 & 277.
(*c*) Voy. Scheffer, l. 4. c. 6. p. 297, &c.
(*d*) Liv. IV. Chap. II.

Il falloit pour lors errer à l'aventure (a) & aborder où l'on pouvoit. Homère fait arriver Ulysse dans différens pays; mais c'est toûjours sans que ce Héros se doute des climats où il se trouve (b).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Remarquons encore que les Grecs, dans les siécles dont je parle, manquoient de plusieurs machines dont l'usage paroît indispensable dans la navigation. Du tems des Argonautes, ils ne connoissoient pas encore les ancres (c). Je doute même qu'on en fît usage dans le siécle d'Homère. Le mot Grec qui sert à désigner une ancre proprement dite, ne se trouve dans aucun de ses Poëmes. Il n'en emprunte aucune comparaison. Si l'on veut ensuite examiner attentivement les différentes manœuvres décrites par ce Poëte, lorsqu'il parle de vaisseaux entrans soit dans des ports, soit dans les rades peu fréquentées, il n'y en a aucune qui puisse faire soupçonner que les Grecs se servissent d'ancres. Je sçais bien qu'il y a quelques passages dans l'Iliade & dans l'Odyssée qu'on traduit ordinairement par *jetter l'ancre*; mais c'est mal à propos

(a) Voy. Virgil. Æneid. l. 3. v. 200, &c.
(b) Odyss. l. 6. v. 119, &c. l. 9. v. 174, &c.
(c) Plin. l. 36. sect. 23. p. 741. = Arrian. Peripl. Pont. Eux. p. 121.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

pos & sans fondement (*a*). Les Grecs alors n'employoient, à ce qu'il paroît, que de grosses pierres pour arrêter leurs vaisseaux. Quand Ulysse est arrivé à la rade des Lestrigons, il attache son vaisseau à un rocher avec des cables (*b*). Lors-

(*a*) Les passages dont il s'agit se trouvent dans l'Iliade. l. 1. v. 436. = Odyss. l. 15. v. 497. & l. 9. v. 137. Ἐκ δ' εὐνὰς ἔβαλον, = οὔτ' εὐνὰς βαλέειν. On traduit ces passages par *jetter l'Ancre*. La raison sur laquelle les anciens Critiques, tels qu'Eustathe & Hesychius, se fondent pour interpreter εὐνὴ par *Ancre*, c'est, disent-ils, qu'εὐνάζω qui signifie *dormir*, vient d'εὐνὴ. Or, ajoutent-ils, l'immobilité d'un vaisseau qui est à l'ancre peut fort bien être représentée comme une espéce de sommeil, surtout en style Poëtique. Διὰ τὸ ἀγκύρας ἐκβαλλομένης εἰνηθῆναι τὴν ναῦν, eò *quod anchorâ dejectâ navis veluti dormiat*. C'est sans doute d'après cette explication que les Lexicographes rendent le mot εὐνὴ par *Ancre*.

Mais je ne crois point cette explication à l'abri de toute critique. Je doute d'abord que l'on puisse dire, même en style Poëtique, d'un vaisseau qui est à l'ancre, qu'il dort. Car de quelque maniere qu'on l'attache, il a toujours son roulis. De plus ne peut-on pas dire également d'un vaisseau attaché par des cables à un rocher, ou retenu par des grosses pierres, qu'il dort, comme on le diroit d'un vaisseau arrêté par des *Ancres*?

Je crois donc que par εὐνὴ on ne doit point entendre les *Ancres*, tels que les Grecs les ont eues par la suite, mais de grosses pierres qui servoient à arrêter les vaisseaux.

(*b*) Odyss. l. 10. v. 96.

Lorsque ce Prince part du port des Phéaciens, les rameurs détachent le cable qui arrêtoit le navire par le moyen d'une pierre trouée à laquelle il étoit noué (a). Il me paroît donc démontré qu'alors les Grecs ne connoissoient pas les ancres, & qu'au défaut de cette machine, ils se servoient de grosses pierres (1).

Il y a bien de l'apparence aussi que ces Peuples n'avoient point l'usage de la sonde. Homère n'en parle jamais, & rien d'ailleurs ne paroît contredire son silence. Jugeons d'après ces faits, des dangers auxquels les navigateurs Grecs étoient exposés. Difficilement pouvoient-ils connoître la profondeur de la mer, sçavoir sur combien de brasses ils étoient, être sûrs que le mouillage étoit bon, &c. Ils couroient donc risque de toucher à chaque instant. De plus n'ayant point d'ancres, quand la tempête les surprenoit proche des côtés hérissées de rochers, ou des bancs, quelle devoit être leur situation? Ils étoient exposés à voir leur bâtiment se briser, ou tout au moins échouer à chaque moment. Le moindre accident qu'ils avoient à craindre

(a) Ibid. l. 13. v. 77.

(1) C'est par cette raison que le mot λίθος, signifie en plusieurs occasions une *Ancre*. Voy. le trésor de H. Etienne, au mot λίθος.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

dre étoit de dériver considérablement. Ils devoient être jettés souvent hors de leur route; car je ne crois pas que les Grecs connussent alors l'art d'enter plusieurs mâts les uns au-dessus des autres. Ils ne pouvoient par-conséquent profiter des différens lits de vent, & il ne leur étoit pas possible, lorsqu'ils étoient une fois affalés à une côte, de s'en écarter & de s'élever au large; les voiles hautes étant les seulesqui puissent agir en pareille occasion. Enfin on ne voit pas que dans les siécles héroïques il y eût des pilotes-lamaneurs pour gouverner à la vûe des rades & des ports d'entrée difficile. Je ne doute donc point que les naufrages ne fussent alors très-fréquens. Aussi les Anciens faisoient-ils tant d'estime des pilotes, que l'histoire n'a pas dédaigné de conserver les noms de plusieurs d'entre eux. On nomme ceux qui conduisirent en Crète le vaisseau de Thésée (a). Il est beaucoup question dans le voyage des Argonautes de Typhis qui servoit de pilote à ces fameux avanturiers (b). On n'a pas non plus oublié Ancée qui le remplaça dans cette fonction (c). On

(a) Plut. *in* Thes. p. 7.

(b) Apollod. l. 1. p. 42 & 43. = Hygin. Fab. 14. p. 36.

(c) Apollod. l. 1. p. 49 = Hygin. Fab. 14. p. 46.

On voit enfin qu'Homère parle avec les plus grands éloges de Phrontis pilote du vaisseau de Ménélas (*a*).

Il ne me reste plus qu'à parler du Commerce maritime des Grecs aux tems héroïques. Il ne devoit pas être bien considérable: ces Peuples n'étoient pas alors en état d'entreprendre des voyages de long cours. Je doute qu'ils connussent l'Océan; ou s'ils en avoient entendu parler, c'étoit comme d'une mer inaccessible. Ce ne fut que plus de six cens ans après l'expédition des Argonautes, que les Grecs oserent y entrer (*b*). A l'égard du golphe Arabique, & de la Mer rouge, ils n'y ont point navigué avant Alexandre.

D'ailleurs pour qu'une nation puisse se livrer au trafic maritime il faut, ou que le pays qu'elle habite produise naturellement de grandes richesses, ou qu'elle y supplée par son industrie. Les Grecs, dans les tems dont il s'agit, n'étoient ni dans l'une ni dans l'autre position. La Gréce n'est point riche en minéraux; & son sol, pour être fertile, a besoin d'être bien cultivé. Ses anciens habitans dénués d'arts & d'industrie n'étoient pas en état de tirer de la terre tout ce qu'elle auroit pû rendre: aussi

(*a*) Odyss. l. 3. v. 282, &c.
(*b*) Voy. Herod. l. 4. n. 252.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

aussi étoient-ils en général fort pauvres (*a*): d'ailleurs à peine avoient-ils entre eux quelque communication. Dépourvus de richesses naturelles & des moyens qui y suppléent, avec quoi ces Peuples auroient-ils donc pû trafiquer?

Indépendamment de ces raisons, d'autres obstacles s'opposoient encore aux progrès du trafic maritime dans la Gréce. Il n'y avoit point alors de sureté sur les mers. Elles étoient infestées de pirates. Sans parler des Cariens, des Phénicens, & des Tyrrhéniens, les Grecs eux-mêmes s'étoient adonnés à la piraterie dès l'instant qu'ils avoient eu quelque habitude avec la mer (*b*). Ils y avoient porté cet esprit de rapine & de brigandage qui les animoit sur terre. Le métier de corsaire n'étoit point infâme aux tems héroïques, au contraire on s'en faisoit honneur (*c*). Les Souverains mêmes s'en mêloient. Ménélas, dans

(*a*) Athen. l. 6. c. 4. p. 231 & 232.
(*b*) Voy. Odyss. l. 3. v. 72, &c. = Thucyd. l. 1. p. 4. = Strabo, l. 16. p. n142.
(*c*) Voy. Thucyd. l. 1. p. 4 & 6. = Feith. Antiq. Hom. l. 2. c. 9. p. 192. l. 4. c. 12. p. 498.
On pensoit de même autrefois chez les peuples du Nord. On y regardoit la piraterie comme un moyen légitime d'acquérir des richesses. Bibliotheque Anc. & Mod. t. 2. p. 256 & 261, &c.

dans l'Odyssée, ne rougit point de dire à Pisistrate & à Télémaque, qui admiroient ses richesses, qu'elles étoient le fruit de ses courses maritimes (*a*). C'est par cette voie que plusieurs Princes Grecs avoient amassé des trésors considérables (*b*). On sent aisément quel tort une pareille licence pouvoit faire au commerce maritime, & combien il devoit en être interrompu.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Minos passoit dans l'antiquité pour le premier qui eût commencé à donner la chasse aux pirates (*c*). Mais il paroît que, du tems des Argonautes, on prit des mesures plus efficaces encore pour les réprimer. Plutarque rapporte, d'après un ancien Auteur, qu'on fit alors un reglement dans la Gréce, qui défendoit à qui que ce fût de mettre en mer des vaisseaux qui portassent plus de cinq hommes. Jason seul fut excepté de cette loi générale. On lui donna au contraire commission expresse de courir les mers à main armée pour détruire les corsaires & les brigands (*d*).

Si l'on pouvoit adopter les idées du célébre Bianchini, sur les motifs qui occasionnerent la guerre de Troye, il s'en-

(*a*) L. 4. v. 90, &c.
(*b*) Odyss. l. 3. v. 301. l. 14. v. 230, &c.
(*c*) Thucyd. l. 1. p. 4.
(*d*) Clidemus, *apud* Plut. *in* Thes. p. 8.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

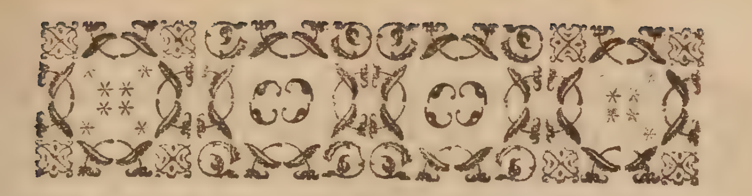
s'ensuivroit que dès-lors les Grecs auroient dû faire un commerce très étendu, & qu'en général la navigation & le trafic maritime auroient été le principal objet de la politique de ces peuples. M. Bianchini, en effet, veut que la guerre de Troye ait eu pour objet, non le prétendu raviſſement d'Hélène, mais la navigation & le commerce libres de la mer Egée & du Pont-Euxin. Tel fut, selon lui, le véritable motif qui arma les Grecs contre les Troyens. Cette expédition, ajoute-t-il, ne se termina point par la destruction de l'empire Troyen; mais par un traité de commerce avantageux aux Grecs (*a*).

Je ne crois point devoir m'arrêter à réfuter une paradoxe si singulier, qui voudroit réduire l'Iliade à une pure histoire allégorisée dans le goût Oriental. On peut mettre hardiment ce systême au nombre de ceux qu'enfante une imagination vive & féconde ; mais qui dénué de la moindre vraisemblance, se trouve absolument démenti par tout ce qui peut nous rester de notions historiques sur l'objet & les événemens de la guerre de Troye.

(*a*) La Istoria Universale, Deca III. cap. 30. p. 452, &c.

FIN DU QUATRIEME LIVRE.

SE-



SECONDE PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusquà l'établissement de la Royauté chez les Hébreux : espace d'environ 600. ans.



LIVRE CINQUIEME.

De l'Art Militaire.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

L'ÉPOQUE dont nous sommes occupés présentement, offre pour l'Art Militaire les mêmes ressources que pour les Loix, les Arts & les Sciences. Je dirai plus. Les siécles suivans ne fournissent pas, à beaucoup près, autant de connoissances sur tous ces objets. A l'égard de l'Art Militaire particulierement, il est certain que depuis les siécles héroïques jusqu'au tems de Cyrus, on n'apperçoit ni changement ni progrès dans la maniere de faire la guerre chez les

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Peuples dont je trace ici l'hiſtoire. Ainſi ce qu'on va lire peut ſervir à fixer nos idées ſur les connoiſſances qu'ont eues de l'Art Militaire, pendant une longue ſuite des ſiécles, les Egyptiens, les Aſiatiques & les Grecs.



CHAPITRE PREMIER.

Des Egyptiens.

L'EGYPTE, généralement, n'a jamais été guerriere. Plus appliquée à faire fleurir les Loix, les Arts & les Sciences, qu'elle cultivoit avec le plus de ſoin. Auſſi n'eſt-ce point par l'éclat de ſes armes que l'Egypte s'eſt attirée l'attention de la poſtérité. Il faut avouer cependant qu'elle a produit quelques Conquérans, dont les exploits ne le cédent à aucun de ceux des plus fameux Héros de l'antiquité.

On doit mettre à juſte titre dans ce nombre Séſoſtris, qui monta ſur le thrône vers l'an 1650 avant J. C. (*a*). Son regne eſt l'époque de la gloire militaire des Egyptiens. Ce Prince dévoré de l'ambition la plus vaſte, ne ſe propoſa rien

(*a*) Voy. *ſuprà*, Liv. I.

rien moins que la conquête de l'univers (*a*). Il prit en conſéquence les meſures néceſſaires pour aſſurer le ſuccès de ſes armes. Son premier ſoin fut de régler l'état des troupes. Cet objet, apparemment, avoit été négligé, ou du moins mal ordonné par ſes prédéceſſeurs, puiſque les Anciens ont regardé Séſoſtris comme l'Auteur des réglemens concernant la diſcipline & le ſervice militaire en Egypte (*b*). C'eſt pourquoi je rapporterai à ſon regne ce que les Auteurs de l'antiquité nous ont tranſmis ſur ce ſujet.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

On voit que la maxime des Egyptiens étoit d'entretenir toujours ſur pied une milice nombreuſe, partagée en deux corps; celui des Calaſires & celui des Hermotybies. L'un montoit à cent ſoixante mille hommes, & l'autre à deux cens cinquante mille. L'uſage étoit de diſtribuer ces troupes dans les différentes Provinces du Royaume (*c*). Les ſoldats n'avoient point de paye, & il leur étoit défendu d'exercer aucun art méchanique (*d*). Mais l'Etat avoit pourvû abondamment à leur entretien. On avoit aſſigné à chaque ſoldat douze aru-res

(*a*) Diod. l. 1. p. 63.
(*b*) Ariſt. de Rep. l. 7. c. 10. = Diod. l. 1. p. 105 & 106.
(*c*) Herod. l. 2. n. 164, & ſuiv.
(*d*) Id. Ibid. n. 165 & 166.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

res de terre exempte de toutes sortes de charges & d'impositions (*a*). Ils les affermoient à des laboureurs qui les faisoient valoir & leur en rendoient une certaine redevance (*b*).

C'étoit d'entre les Calasires & les Hermotybies qu'on tiroit la garde du Prince. Elle étoit composée de deux mille hommes qui se relevoient tous les ans. Dans l'année d'exercice on donnoit par jour d'extraordinaire à chaque soldat cinq livres de pain, deux livres de viande, & la valeur de deux ou trois pintes de

(*a*) Herod. l. 2. n. 168. = Diod. l. 1. p. 85. Ces douze arures égalent à peu près onze arpens mesure de Paris. L'arure dant il s'agit ici étoit une mesure superficielle, qui, suivant Herodote, avoit cent coudées Egyptiennes en tout sens, ou dix mille coudées quarrées. Les Sçavans sont assez d'accord que le Dérach du Caire, qui suivant Greaves, est de 1 pied 8 pouces $6\frac{2}{3}\frac{2}{5}\frac{2}{5}$. lignes de roi, est parfaitement égal à l'ancienne coudée Egyptienne, & que cette mesure n'a jamais souffert aucune altération. A ce compte l'arure devoit être de 814 toises, 28 pieds 85 pouces $51\frac{2}{5}\frac{3}{6}\frac{7}{4}\frac{}{1}$. lignes quarrées, & par conséquent 12 arures valoient 9777 toises 19 pieds 16 pouces $36\frac{2}{5}\frac{8}{6}\frac{4}{4}\frac{4}{1}$. lieues quarrées. L'arpent de Paris est, comme l'on sçait, précisèment de 900 toises quarrées, ainsi onze arpens valent 9900 toises quarrées. Il ne s'en falloit donc que de 122 toises, 16 pieds 127 pouces $107\frac{1}{5}\frac{1}{0}\frac{2}{4}\frac{7}{1}$. lignes quarrées, que 12 arures Egyptiennes n'égalassent onze arpens mesure de Paris.

(*b*) Diod. l. 1. p. 85.

de vin (*a*). On peut juger par ce détail que le ſoldat avoit non-ſeulement de quoi ſubſiſter; mais qu'il étoit même en état d'entretenir ſa famille. Car l'intention du légiſlateur avoit été de favoriſer le mariage aux troupes, attendu que le fils étoit obligé de ſuivre la profeſſion de ſon pere (*b*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

Quant à la diſcipline militaire, les Anciens nous ont tranſmis peu de détails ſur cet article. Ils nous apprennent ſeulement que ceux qui abandonnoient leurs rangs, ou qui déſobéïſſoient à leurs Généraux, étoient notés d'infamie. Ils pouvoient cependant s'en relever, s'ils réparoient leur faute par des actions de vigueur & d'éclat. La maxime des Egyptiens étoit qu'il falloit laiſſer au ſoldat le moyen de rétablir ſon honneur, & lui faire comprendre qu'il devoit être plus ſenſible à cette perte qu'à celle de la vie (*c*). Car la profeſſion militaire étoit en grande conſidération chez ces Peuples. Après les familles ſacerdotales celles qu'on eſtimoit le plus, étoient, comme parmi nous, les familles deſtinées aux armes (*d*). On voit en-

(*a*) Herod. l. 2. n. 168.
(*b*) Diod. p. 85. = Herod. n. 166. = Ariſt. de Rep. l. 7. c. 10. = Dicæarchus *apud* Schol. Apollon. Rhod. l. 4. v. 272.
(*c*) Diod. l. 1. p. 89.
(*d*) Herod. n. 168. = Diod. p. 85.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

encore que dans les armées Egyptiennes la droite étoit le poste d'honneur (*a*).

Il résulte de ce qu'on vient de lire que, dans les tems ordinaires, les forces de l'Egypte montoient à quatre cens dix mille hommes; mais lorsque le Souverain jugeoit à propos d'augmenter ses troupes, ou qu'il étoit nécessaire de les recruter, c'étoit parmi les laboureurs qu'on prenoit des soldats (*b*). L'histoire de Sésostris va nous prouver qu'on avoit quelquefois recours à cet expédient.

L'armée que ce Monarque leva répondoit à la grandeur de ses projets. Elle étoit forte de six cens mille hommes de pied, de vingt-quatre mille chevaux & de vingt-sept mille chariots armés en guerre (*c*), sans parler d'une flotte de 400 voiles équipée sur la mer rouge (*d*).

Sésostris s'étant mis en marche, conduisit son armée du côté du midi, & tomba dabord sur les Ethiopiens. Les ayant défaits, il leur imposa pour tribut l'obligation de lui apporter tous les ans une certaine quantité d'or, d'ébenne & d'yvoire (*e*). Revenant ensuite sur ses pas

(*a*) Diod. l. 1. p. 77 & 78.
(*b*) Diod. l. 1. p. 33.
(*c*) Ibid. p. 64.
(*d*) Ibid.
(*e*) Ibid. = Herod. l. 2. n. 110. = Strabo, l. 16. p. 1114.

pas il paſſa dans l'Aſie dont ſa flotte rangeoit les côtes. Tout plia devant lui. Mais il ſeroit difficile de déterminer juſqu'à quel point préciſément ce Conquérant porta ſes armes dans cette partie du monde. Si l'on en croit certains Auteurs, Séſoſtris paſſa le Gange, traverſa toutes les Indes, & parvint juſqu'à l'Océan oriental (*a*). Mais ce fait paroît peu vraiſemblable. Hérodote borne l'étendue des conquêtes de ce Monarque, d'un côté aux parties de l'Aſie ſituées le long du golphe Arabique, & de l'autre aux provinces occidentales du même continent (*b*); & le témoignage de cet Auteur eſt d'un grand poids ſur tout ce qui concerne les événemens de cette haute antiquité. Ajoutons que le trajet depuis l'Egypte juſqu'à l'Océan oriental, paroît abſolument impoſſible pour une armée telle que celle de Séſoſtris. A l'égard de l'Europe, les Hiſtoriens de l'antiquité s'accordent à dire que la Thrace fut le terme de ſes conquêtes, dans cette partie du Monde (*c*).

II. Par. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

Au ſurplus, l'expédition de ce Monarque ne nous fournira preſque aucun éclai-

(*a*) Diod. p. 64. = Strabo, p. 1114. = Lucan. Pharſal. l. 10. v. 276.

(*b*) L. 2. n. 102, 103 & 106.

(*c*) Herod. n. 103. = Diod. l. 1. p. 65.

II. Part. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

éclairciſſement ſur la maniere dont on pouvoit faire la guerre de ſon tems. Les particularités ne nous en ſont point connues. Nous ignorons les moyens que Séſoſtris employa pour réduire ſi promptement ce nombre infini de nations dont parlent les Anciens. Ce qu'on en ſçait, c'eſt qu'alors on faiſoit un fort grand uſage des chariots armés en guerre. C'étoit la principale force des armées. On a déja vû que le monarque Egyptien en avoit vingt-ſept mille. Il eſt dit auſſi dans l'Ecriture, qu'il y en avoit un grand nombre dans l'armée que Pharaon leva pour marcher à la pourſuite des Iſraëlites (*a*). Ce n'étoit pas au reſte un uſage particulier à l'Egypte, il a été commun à tous les Peuples de l'Antiquité.

On a lû dans la premiere Partie de cet Ouvrage, que la plupart des Anciens attribuoient à Orus l'invention de monter à cheval; que quelques uns néanmoins en faiſoient honneur à Séſoſtris (*b*). J'ai dit, alors, que cette opinion ne me paroiſſoit pas bien fondée. Je ne répéterai point ici les raiſons qui m'ont déterminé à la rejetter. J'ajouterai ſeulement que ceux qui rapportent à Séſoſtris l'art de monter à cheval, ont vrai-

(*a*) Exod. c. 14. vs 7.
(*b*) Liv. V.

vraisemblablement mal interprété la tradition. Elle portoit sans doute que ce Prince avoit imaginé le premier de former un corps de cavalerie. Il y en avoit en effet dans son armée. Dans le dénombrement des troupes de Sésostris, Diodore distingue expressément la cavalerie, d'avec les chariots armés en guerre (*a*). On remarque la même distinction dans la description que l'Ecriture fait des forces ramassées par Pharaon pour opprimer les Hébreux dans leur fuite (*b*). Je crois donc pouvoir concilier les différens rapports des Anciens, en attribuant à Sésostris l'institution de la cavalerie dans les armées Egyptiennes. C'est peut-être à cette nouveauté qu'il fut redevable de la promptitude de ses exploits.

Quoiqu'il en soit, la rapidité des conquêtes de ce Monarque prouve que la plupart des Peuples qu'il attaqua étoient fort ignorans dans l'art Militaire. Il n'y avoit ni villes ni forteresses pour arrêter les progrès du vainqueur (*c*). On n'en peut pas douter, lorsqu'on lit l'énumération des pays subjugués par Séso-

(*a*) Liv. I.

(*b*) *Omnis equitatus Pharaonis, currus ejus &* EQUITES. Exod. c. 14. vs. 23.

On trouve aussi dans les anciennes versions les mots *ἵππεις, καὶ ἀναβάτης, equus & insidens equo.*

(*c*) Voy. la prem. Part. Liv. V.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

sostris. Si ce Prince eut rencontré dans son chemin quelques places un peu fortifiées, & si l'on eut été instruit dans l'art de les défendre, il auroit employé plus de neuf années à soumettre un si grand nombre de Peuples. C'est cependant à ce court espace que les Anciens bornent la durée de son expédition (*a*), & le fait est très-probable. Ce que nous sçavons des conquêtes d'Alexandre, d'Attila, de Gengiskam, de Tamerlan, &c, montre avec quelle facilité un Conquérant pouvoit anciennement parcourir la terre.

L'ignorance où l'on étoit alors sur l'art de la guerre défensive, rendoit plus faciles les moyens de faire subsister une armée aussi nombreuse que celle de Sésostris. J'ai dit ailleurs que le gain d'une bataille ouvroit aux vainqueurs un pays immense: il s'emparoit de tout, & ce qu'il retiroit des Peuples vaincus le mettoit en état d'entretenir & de faire subsister ses troupes (*b*). Il est très-probable encore que l'armée de Sésostris pouvoit être divisée en plusieurs corps qui marchoient & agissoient séparément. Il est dit néanmoins que faute de vivres, elle pensa périr dans la Thrace, & que ce Conquérant fut obligé de revenir sur ses pas

(*a*) Diod. l. 1. p. 65.
(*b*) Prem. Part. Liv. V.

pas (*a*). Cette circonstance me feroit penser que Sésostris trouva dans ces contrées une résistance qu'il n'avoit point éprouvée ailleurs. Le fait est d'autant plus vraisemblable que les Thraces ont toujours passé pour un des Peuples les plus belliqueux de l'antiquité.

Il ne paroît pas que Sésostris ait pris aucune mesure pour conserver à ses successeurs les vastes contrées qu'il s'étoit soumises (*b*). Satisfait d'avoir vaincu des Nations innombrables, ce Monarque ne songea point aux moyens d'assurer ses conquêtes. Aussi n'eurent-elles point de suite. Leur durée peut se comparer à leur rapidité. Les provinces que les Egyptiens venoient de subjuguer furent aussi-tôt perdues qu'acquises: le vaste Empire formé par Sésostris ne passa point à sa postérité.

Si ce Prince négligea d'assurer ses conquêtes, il ne mérite pas le même reproche à l'égard de ses Etats héréditaires. De retour en Egypte, il employa le loisir que la paix lui laissoit, à mettre ce Royaume à l'abri de toute invasion. Dans cette vûe il fortifia tout le côté de l'Egypte qui regarde l'Orient & dont l'accès étoit facile, par un mur prolongé jusqu'à la longueur de 1500 stades

(*a*) Diod. l. 1. p. 65.
(*b*) Justin. l. 1. c. 1.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

des (1). Ce rempart s'étendoit depuis Péluse située sur une des bouches du Nil, jusqu'à Héliopolis bâtie à l'endroit où le fleuve commence à se partager (*a*). Sésostris fit exécuter encore d'autre travaux qui contribuoient autant à la sureté qu'à l'utilité de son Royaume. Il fit creuser un grand nombre de canaux le long du Nil. Ces ouvrages changerent la face de l'Egypte. Auparavant c'étoit un pays ouvert de tous côtés, qu'on pouvoit parcourir en entier à cheval & en chariot. Mais au moyen de cette quantité de canaux l'Egypte devint un pays coupé, & Sésostris la rendit presque impraticable aux voitures & même aux chevaux (*b*).

De-

(1) 62 à 63. lieues.

(*a*) Diod. l. 1. p. 67.

(*b*) Herod. l. 2. n. 108. = Diod. l. 1. p. 66. & 67.

Si l'on en croit Hérodote, Sésostris rendit l'Egypte absolument impraticable aux chevaux; mais ce sentiment ne me paroît pas exact, car il s'en seroit suivi qu'on auroit négligé d'élever des chevaux. Or nous voyons au contraire par plusieurs passages de l'Ecriture, que sous les rois des Juifs, il devoit y avoir une prodigieuse quantité de chevaux en Egypte, & qu'ils étoient même alors très-estimés. *Voy.* 3. Reg. c. 10. vs, 28, 29 = 2. Paral. c. 12. vs. 3. = Isaïas, c. 36. vs. 9. Cant. Cant. c. 1. vs. 8.

Il vaut donc mieux dire avec Diodore, que ce nombre prodigieux de canaux rendit l'Egypte très-difficile à parcourir en voitures, & presque inaccessible à la cavalerie.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Depuis le regne de ce Monarque jusqu'à celui de Séſac, c'eſt à-dire, pendant près de ſept cents ans, on ne voit point que l'Egypte ſe ſoit ſignalée par aucune entrepriſe militaire. Il paroît que cet eſprit de gloire & de conquêtes qui l'avoit animée ſous Séſoſtris, s'éteignit en très-peu de tems. Selon quelques Auteurs, ce ſeroit ſur ce Prince même qu'il en faudroit rejetter le blâme. Apprèhendant, dit-on, que le goût pour la guerre n'inſpirât à ſes ſujets des ſentimens d'indépendance, il chercha les moyens d'amollir leurs mœurs, & d'énerver leur courage. On aſſure qu'il ne réuſſit que trop bien à opérer ce funeſte changement, & que les Egyptiens ne tarderent pas à dégénérer (*a*). Cette politique de Séſoſtris étoit fondée, au ſurplus, ſur la connoiſſance que ce Prince avoit du caractere des Peuples qu'il avoit à gouverner. On aſſure en effet, que les anciens Souverains de l'Egypte avoient été expoſés à de fréquentes révoltes, & de tout tems ils avoient pris des meſures pour s'en garantir, & prévenir les complots & les factions (*b*). Séſoſtris crut ſans doute avoir beſoin des mêmes précautions, & il

(*a*) Nymphodor. *apud* Scholiaſt. Sophocl. Oedip. Colon. v. 318. p. 283. Edit. H. Stephan 1568.

(*b*) Diod. l. 1. p. 100. = Plut. t. 1. p. 180. A.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

il en fit usage. J'aurai sujet de revenir sur cette politique des Monarques Egyptiens dans la troisieme Partie de cet Ouvrage (*b*).

(*b*) Liv. II. Chap. II.



CHAPITRE SECOND.

Des Peuples de l'Asie.

ON A vû dans le premier Livre que nous ignorions totalement les événemens arrivés dans l'Empire d'Assyrie durant le cours des siécles qui nous occupent présentement. Il est par conséquent impossible de présenter aucune idée sur l'état où étoit alors l'Art Militaire dans la plus grande partie de l'Asie. Nous ne pouvons parler que des Peuples qui habitoient les côtes occidentales de cette partie du monde. L'invasion de la Palestine par les Israélites nous fournira quelques détails & quelques réflexions sur la maniere dont on faisoit la guerre dans ces contrées, au tems de Moyse, de Josué & des Juges. Je pourrois aussi comprendre sous l'article présent l'expédition des Grecs devant Troye. Je n'en parlerai cependant qu'au cha-

chapitre de la Gréce pour ne pas tomber dans des répétitions qu'il seroit indispensables d'éviter.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Plusieurs circonstances ont déja pû donner lieu de remarquer qu'entre tous les Peuples de l'antiquité, il y en a peu dont les progrès dans les Arts & dans les Sciences aient été aussi rapides que ceux des premiers habitans de la Palestine (*a*). L'histoire des guerres qu'ils ont eues à soutenir contre les Israélites ne nous donneroit pas une grande idée de leur habileté dans l'Art Militaire, si on ne sçavoit que les événemens en avoient été ménagés par les decrets de la Providence. Le Seigneur avoit frappé tous les Peuples de ces cantons d'un esprit de terreur & d'aveuglement (*b*). Ce n'est donc point à leur lâcheté ou à leur ignorance qu'on doit imputer les succès rapides & continuels du Peuple Hébreu. Il paroît au contraire que ces Nations étoient fort aguerries & qu'elles n'étoient point dépourvûes des connoissances qu'on pouvoit avoir alors de la science militaire.

On voit d'abord que les peuples de la Palestine avoient beaucoup de cavalerie dans

(*a*) Voy. prem. Part. Liv. IV. Chap. II. Art. I. = Seconde Part. Liv. II. Ch. IV. Art. II. Liv. IV. Ch. II.

(*b*) Exod. c. 23. vs. 7.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

dans leurs armées (*a*), méthode qui n'a jamais été connue que des Nations policées. Ils avoient aussi un grand nombre de chariots de guerre (*b*), & connoissoient parfaitement l'art de s'en servir. L'Ecriture observe que la tribu de Juda ne put point réduire les habitans des vallées, parcequ'ils avoient une grande quantité de chariots armés de faulx (*c*). C'étoient donc des Peuples belliqueux exercés aux armes & aux combats.

J'ai eu occasion d'insister souvent sur l'ignorance où l'on étoit autrefois dans l'art de munir & de défendre les villes. Je viens de dire que probablement Sésostris n'avoit point rencontré de places fortifiées dans sa course. L'invasion de ce Prince avoit apparemment fait faire des réflexions aux habitans de la Palestine. C'est en effet dans ces contrées que l'Histoire offre le premier exemple de places fortifiées. Moïse nous apprend que les villes y étoient défendues par des murailles très-hautes & par des portes munies de barres & de poteaux (*d*). Il paroît aussi que dès-lors on connoissoit dans ces contrées l'usage des machines propres à renverser les remparts des villes

(*a*) Josué c. 11. vs. 4.
(*b*) Ibid.
(*c*) Judic. c. 1. vs. 19.
(*d*) Deuter. c. 3. vs. 5.

villes qu'on aſſiégeoit (*a*). On ne voit pas cependant que ni dans les guerres entrepriſes par Moïſe, ni dans celles que Joſué & ſes ſucceſſeurs ont conduites, il ſoit fait mention de ſiéges entrepris & ſoutenus en forme, quoiqu'il y ſoit parlé très-ſouvent de priſes de villes. Voici ce que pluſieurs paſſages nous apprennent touchant la maniere dont alors on tâchoit de ſe rendre maître d'une place. On dreſſoit une embuſcade; l'armée enſuite s'avançoit contre la ville: les aſſiégés en ſortoient pour livrer bataille. On feignoit de plier, & lorſqu'on les avoit attirés à une certaine diſtance, le corps placé en embuſcade marchoit vers la place, & la trouvant vuide de combattans, s'en emparoit & y mettoit le feu. A ce ſignal l'armée qui plioit faiſoit volte face & chargeoit l'ennemi. Les troupes qui s'étoient rendues maîtreſſes de la ville en reſſortoient alors & achevoient la défaite (*b*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

J'avoue naturellement que je ne comprends pas une ſemblable manœuvre. Comment ſuppoſer en effet dans les aſſiégés, aſſez peu de prévoyance pour ne pas laiſſer dans la place un corps de troupes capable de la garantir d'un coup de

(*a*) Ibid. c. 20. vs. 19.
(*b*) Joſué c. 8. vs. 12, &c. = Judic. c. 20. vs. 29. &c.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

de main? Comment d'ailleurs imaginer qu'on oubliât même de fermer les portes? Cette précaution si simple suffisoit pour mettre une ville à l'abri de pareilles surprises. Mais, je l'ai déja dit, tous ces événemens n'arrivoient que par un ordre spécial de la Providence.

Un fait qui me paroît presque aussi étonnant, c'est la sécurité & la tranquillité des habitans de la Palestine sur la marche & le séjour des Israëlites dans leurs environs. On ne voit point que pendant 40 ans que le peuple Hébreu a erré dans ces contrées, les nations voisines s'en soient beaucoup inquiétées. La plupart ne furent informées du dessein des Israëlites que lorsqu'elles se virent prêtes d'en être attaquées. Dans quel endroit du Monde connu une troupe de plus d'un million d'ames (a) pourroit elle aujourd'hui se rassembler sans allarmer les Etats voisins, & sans qu'on lui envoyât demander compte de ces projets? On peut répondre que dans ces tems reculés; il n'y avoit point ou peu de commerce entre les Peuples. A peine les Etats les plus voisins entretenoient-ils quelques relations les uns avec les autres. Aussi une nation n'étoit-elle presque jamais instruite des desseins formés à son préjudice, qu'au moment où elle

(a) Voy. Num. c. 1. vs. 45 & 46.

elle voyoit l'ennemi à ses portes. Les Peuples étoient donc toujours surpris & par conséquent presque toujours vaincus.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

L'histoire des guerres dont il est parlé dans les Livres de Moïse, de Josué & des Juges, prouve la vérité de ce que j'ai déja repété plusieurs fois, que le gain d'une bataille étoit pour l'ordinaire décisif dans les siécles dont je parle. On y voit des guerres terminées souvent en un mois, quelquefois même en deux ou trois jours. C'est qu'on ne connoissoit point alors l'art de se servir de places fortifiées. Il ne restoit par conséquent aucun moyen aux vaincus pour défendre leur liberté & pour composer avec le vainqueur après une premiere défaite (*a*).

Je n'ai rien de particulier à dire sur la maniere dont étoient armés alors les Hébreux & les habitans de la Palestine. Ils se servoient de toutes les espéces d'armes qu'on sçait avoir été en usage chez les Peuples de l'antiquité. Je remarquerai en finissant cet article, que dès-lors plusieurs Peuples alloient à la guerre parés de tout ce qu'ils avoient de plus riche & de plus précieux. Les troupes de Madian portoient des anneaux, des pendans d'oreilles, des brasselets & des co-

(*a*) Voy. prem. Part. Liv. V.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

coliers d'or. Leurs chameaux étoient ornés de bossettes, de carcans & de plaques du même métal (*a*). Cette coutume, à ce qu'il paroît, a toujours eu lieu chez les Orientaux, & le tems ne l'a point abolie (1).

(*a*) Num. c. 31. vs. 50. = Judic. c. 8. vs. 21. 24 & 26.

(1) Elle subsiste encore aujourd'hui dans toutes les contrées de l'Asie.



CHAPITRE TROISIEME.

Des Grecs.

Les premieres guerres dont parle l'histoire Grecque, ne sont ni assez intéressantes, ni assez instructives pour mériter une attention particuliere. Ce n'étoit, à proprement parler, que des incursions de barbares, qui n'avoient d'autre but que de ravager des terres, faire des esclaves, enlever des troupeaux, &c. (*a*). Leurs armées étoient peu nombreuses, & n'avoient pas beaucoup de chemin à faire pour se rencontrer. On ne sçavoit ni fortifier les frontie-

(*a*) Voy. Feith. Antiq. Hom. l. 2. c. 7. § 2.

tieres, ni faire la guerre dans le plat-pays. Une bataille décidoit ordinairement la querelle (a) : Rien ne pouvoit alors arrêter le vainqueur. Anciennement les villes dans la Gréce étoient toutes ouvertes; nul ouvrage n'en défendoit l'approche; elles n'étoient pas même fermées de murailles (b). Une guerre étoit donc bientôt terminée. Mais les hostilités recommençoient sans cesse. Jamais les Peuples n'étoient tranquilles. Il falloit être toujours armé. Aussi n'y avoit-il autrefois ni paix ni sureté dans la Gréce (c).

L'Histoire parle, à la vérité, d'une citadelle élevée dans Athènes par Cécrops (d). On prétend que Cadmus en fit autant lorsqu'il jetta les fondemens de Thèbes (e); & Danaüs usa, dit-on, de la même précaution quand il se vit maître du trône d'Argos (f). Mais, selon toutes les apparences, les forteresses d'Athènes, de Thèbes & d'Argos étoient peu considérables. Je présume qu'elles servoient plutôt à tenir en respect les habitans de ces villes, qu'à les défen-

(a) Voy. Pauf. l. 9. c. 9.
(b) Thucyd. l. 1. p. 4. = Aristot. de Rep. l. 7. c. 11. t. 2. p. 438. D.
(c) Thucyd. *loco cit.*
(d) *Suprà*. Liv. I. Chap. IV. Art. I.
(e) Ibid. Art. IV.
(f) Ibid. Art. II.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

fendre contre les attaques de leurs ennemis.

L'expérience instruit, & le tems est un grand maître. Les Grecs sentirent à la fin la nécessité de fermer leurs villes, pour les mettre à l'abri du pillage & des invasions. Amphion qui régnoit à Thèbes vers l'an 1390 avant J. C. fut, dit-on, le premier qui imagina de pourvoir à la fureté de sa capitale. Il l'environna de murailles flanquées de tours de distance en distance (*a*). Cette maniere de fortifier les places, quoique simple, étoit néanmoins ce qu'on pouvoit imaginer de meilleur dans ces tems reculés. Les tours saillantes défendoient le flanc & le parapet des murailles. Elles procuroient d'ailleurs aux assiéges l'avantage de tirer sur l'ennemi d'un lieu supérieur, & d'être en même tems peu exposés à ses coups.

Il est probable que plusieurs Princes de la Gréce ne tarderent pas à imiter l'exemple d'Amphion. C'est un fait au surplus dont la discussion est peu nécessaire. Je n'ai point à rendre compte d'événemens qui y aient rapport. Je passe donc à l'histoire de la guerre de Thèbes, la plus mémorable qui se soit faite

(*a*) Homer. Odyss. l. 11. v. 262, &c. = Hygin. Fab. 69. p. 120.

faite entre les peuples de la Gréce, aux tems héroïques.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Oedipe, dont l'histoire est trop connue pour m'arrêter à la retracer, avoit remis sa couronne à ses deux enfans, Etéocle & Polynice. Ces Princes, au lieu de la partager, convinrent de regner tour à tour chacun pendant un an. Etéocle en qualité d'aîné monta le premier sur le thrône. L'année expirée, Polynice lui redemanda le sceptre. Mais Etéocle avoit trouvé trop d'appas à le porter. Il refusa de s'en désaisir. Polynice indigné se retire chez Adraste, roi d'Argos. Il gagne l'amitié de ce Prince, obtient sa fille en mariage, avec promesse d'un prompt secours pour l'aider à monter sur le thrône. Adraste en effet commence par envoyer un Ambassadeur représenter à Etéocle les droits de Polynice. Etéocle joignant la perfidie à l'injustice, veut faire assassiner le Député d'Argos. Adraste irrité de cette lâche trahison, regarde dès-lors la querelle de Polynice comme lui étant personnelle, & se prépare à en tirer vengeance. Il leve des troupes, se ligue avec plusieurs Princes, & les engage à marcher avec lui contre Etéocle.

Etéocle prévoyant sans doute qu'il seroit bientôt attaqué, n'avoit rien négligé pour sa défense. Il s'étoit menagé des Alliés, & avoit rassemblé des for-

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux,

ces nombreuses (*a*). Les armées s'étant mises en campagne de part & d'autre, se rencontrerent sur les bords du fleuve Ismène. Les Thébains, dès le premier choc, lâcherent pied, & se réfugierent dans leur ville. Les vainqueurs en formerent aussi-tôt le siége (*b*). C'est le premier dont il soit parlé dans l'Histoire Grecque.

Les Grecs étoient alors fort ignorans dans cette partie de la science militaire. Ils ne sçavoient point conduire une attaque (*c*). Ces peuples ne s'attachoient, à ce qu'il paroit, qu'à resserrer les assiégés, & à les empêcher de sortir de la place, & encore s'y prenoient-ils assez mal. J'en juge ainsi d'après ce que l'on trouve dans les anciens Auteurs sur les dispositions que formerent les Argiens pour se rendre maîtres de Thèbes. Cette ville avoit sept portes. Les assiégeans partagerent en conséquence leurs troupes en sept divisions qu'ils placerent vis-à-vis chaque porte (*d*). Mais on ne voit point

(*a*) Apollodor. l. 3. p. 150 & 153. = Diodor. l. 4. p. 308, &c. = Pauf. l. 9. c. 9.
(*b*) Apollodor. p. 154. = Pauf. l. 9. c. 9.
(*c*) Pauf. *loco cit.*
(*d*) Apollodor. l. 3. p. 153. = Æschil. Sept. *ad* Theb. v. 42-55-56. = Euripid. Phœniss. act. 3. v. 744. = Pauf. l. 9. c. 8. = Philostrat. Imagin. l. 1. c. 6.

point qu'ils connussent alors l'art de tirer des lignes de circonvallation.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

On pourroit imaginer qu'aux tems dont je parle, les Grecs pratiquoient l'escalade; c'est à-dire, que pour forcer une place ils appliquoient contre les murailles un grand nombre d'échelles, sur lesquelles ils faisoient monter plusieurs files de soldats. On pourroit même aller jusqu'à croire que ces peuples avoient dès-lors inventé quelques machines propres à la défense des villes assiégées. Ce sentiment seroit fondé sur les circonstances de la mort de Capanée qui voulant, dit on, escalader les murs de Thèbes, tomba frappé d'un coup de foudre (*d*). Mais nous verrons dans la suite que vraisemblablement l'escalade n'étoit pas en usage chez les Grecs, même au tems du siége de Troye, & moins encore les machines de guerre. Je pense donc que le siége de Thèbes fut conduit à peu-près comme celui de Troye, c'est-à dire, que les assiégeans retranchés dans leur camp devant la ville, en formerent le blocus. Le seul objet alors étoit, comme je l'ai déja dit, d'empêcher les assiégés de faire des sorties, de les resserrer & de leur couper les

(*d*) Apollodor. l. 3. p. 155. = Euripid. Phœniss. act. 4. v. 1179, &c. = Diod. l. 4. p. 309. = Pausl. l. 9. c. 8.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

les ſecours & les vivres. Telle étoit autrefois la maniere de ſe rendre maître d'une place.

La conduite des aſſiégés répondit à l'attaque des aſſiégeans. Il eſt dit qu'Etéocle avoit diviſé ſa garniſon en autant de corps que l'étoit l'armée ennemie (*a*). La défenſe d'une place conſiſtoit donc à faire de fréquentes ſorties pour tâcher de forcer le camp des aſſiégeans, ou du moins pour intercepter leurs convois & les affamer (*b*). Il ſe livroit de fréquens combats entre les deux partis (*c*). C'eſt à cette ignorance dans l'art d'attaquer les places, qu'on doit attribuer la durée extraordinaire de certains ſiéges dont il eſt parlé dans l'Antiquité.

Comme celui de Thèbes traînoit en longueur, les deux freres, Etéocle & Polynice, prirent la réſolution de terminer leur querelle par un combat ſingulier. Ils ſe battirent ſous les murs de la ville, à la vûe des deux armées, & ſe percerent mutuellement.

Arrêtons-nous un moment à réfléchir ſur l'idée que les Anciens avoient de l'a-

(*a*) Æſchyl. Sept. *ad* Theb. v. 57 & 58. = Apollodor. l. 3. p. 154. = Euridid. Phœniſſ. act. 3. v. 743, &c.

(*b*) Voy. Iliad. l. 18. v. 509, &c.

(*c*) Æſchyl. Sept. *ad* Theb. v. 1021, &c. = Sophocl. *in* Antig. v. 204, &c. = Euripid. *in* Phœniſſ. v. 1280.

l'amour & du respect qu'ils croyoient dûs à la patrie. Rien n'étoit plus injuste & plus criant que le procédé d'Etéocle envers son frere. Cependant de tous les Auteurs anciens qui ont eu occasion de traiter ce sujet, il n'en est aucun qui n'ait jugé Polynice indigne des honneurs de la sépulture, pour avoir troublé le repos de sa patrie, & amené dans son sein une armée étrangere (*a*).

La mort des deux freres ne mit point fin à la guerre. Créon, oncle de ces Princes, s'emparant de l'autorité souveraine, anima les Thebains à venger la mort de leur Roi. Le succès répondit à leur fermeté & à leur courage. Ils firent une sortie si bien conduite, qu'ils culbuterent les assiégeans, forcerent leur camp & les taillerent en piéces. Adraste fut, dit-on, le seul qui pût échaper de cette déroute complette (*b*). L'avantage que les Thébains remporterent dans cette occasion leur coûta néanmoins bien cher, & depuis il passa en proverbe de dire *une victoire à la Thébaine*, ou à la *Cadméenne*, pour désigner une action où le vainqueur étoit au moins aussi maltraité que le vaincu (*c*).

La

(*a*) Pauf. l. 9. c. 9.

(*b*) Herod. l. 1. n. 166. = Diod. l. 11. p. 412 & 413. = Pauf. l. 9. c. 9. = Voy. dans les Adages d'Erafme, *Cadmea victoria*.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

La premiere guerre de Thèbes fut bientôt suivie d'une seconde occasionnée par le procédé barbare de Créon. Les Argiens en se retirant avoient laissé la campagne toute couverte de leurs morts. On sçait qu'elles étoient les idées des Anciens au sujet des cadavres qui demeuroient sans sépulture. Adraste envoya donc des Ambassadeurs à Créon pour demander la permission de faire inhumer ses soldats. Créon eut l'inhumanité de la refuser. Adraste pénétré de douleur implora le secours des Athéniens. Ils étoient alors gouvernés par Thésée. Ce Prince sensible aux droits de la Religion & de l'humanité, marcha en personne contre Thèbes, & força Créon de laisser Adraste rendre les deniers devoirs à ses soldats. Les uns prétendent que ce fut par le gain d'une bataille (*a*); d'autres au contraire disent que ce fut au moyen d'une tréve (*b*). C'est même, ajoute-t-on, le premier traité qui ait été fait pour retirer les morts (*c*). Disons à ce sujet, qu'an-

(*a*) Herod. l. 7. n. 27. = Isocrat. Encom. Helen. p. 310. = Panégyr. p. 75. = Euripid. Suppl. v. 591. = Apollodor. l. 3. p. 157. = Pauf. l. 1. c. 39.
(*b*) Plut. *in* Thes. p. 14. A.
(*c*) Philocor. *apud* Plut. *loco cit.* = Plin. l. 7. sect. 57. p. 416.

qu'anciennement demander une pareille permiſſion, c'étoit s'avouer vaincu.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

Je n'entrerai point dans le détail de la guerre que les enfans des Princes qui avoient péri devant Thèbes, recommencerent dix ans après la premiere. cet événement ne fournit aucune inſtruction particuliere. Je dirai ſeulement que cette expédition finit par la priſe de Thèbes, que les vainqueurs détruiſirent entiérement (*a*). Je me hâte de venir à la guerre de Troye. Cette entrepriſe, célebre à bien des égards, mérite toute notre attention. Les circonſtances en ſont très-propres à nous faire connoître comment on faiſoit alors la guerre dans la Gréce & dans l'Aſie Mineure.

Perſonne n'ignore que ce fut l'enlévement d'Hélène qui détermina les Grecs à porter leurs armes devant Troye. Cet outrage n'intéreſſoit, à proprement parler, que Ménélas & Agamemnon; mais ces deux freres ſe trouvant alors les deux plus puiſſans Princes de la Gréce, engagerent toute la nation à épouſer leur querelle (1). Cependant il y avoit dé-

(*a*) Apollodor. l. 3. p. 159.

(1) Ce ne fut point par force ni par crainte que les Princes de la Gréce ſuivirent Agamemnon & Menelas devant Troye, comme Thucydide le prétend, l. 1. p. 7. Homère dit très-clairement le con-

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

déja quelques ſemences d'animoſité entre les Grecs & les Troyens. Tantale, pere de Pélops & triſayeul d'Agamemnon & de Ménélas, avoit enlevé, ou fait périr Ganimède, grand oncle de Priam. Ainſi on peut dire que Pâris, petit-neveu de Ganimède, enleva Hélène par forme de repréſailles contre Ménélas, arriere-petit-fils du raviſſeur de ſon grand oncle. Il ne fut donc pas difficile de préſenter aux Grecs cet attentat comme une injure faite à toute la nation. Ce motif détermina ces peuples à déclarer la guerre aux Troyens (1).

Les préparatifs en furent très-longs. Il s'écoula près de dix années entre l'enlévement d'Hélène & le départ des Grecs. On ne doit pas en être ſurpris. Il ne s'étoit point encore fait une pareille entrepriſe dans la Gréce. C'étoit la premiere fois que la nation ſe liguoit en corps pour faire la guerre (*a*). On vouloit aſſembler des forces conſidérables.

contraire. *Iliad.* l. 1. v. 157 & 158. = Voy. auſſi Pauſan. l. 3. c. 12.

(1) Herodote, l. 1. *init.* fait remonter, d'après une ancienne tradition, les ſujets de haine entre les Grecs & les Aſiatiques, beaucoup plus haut. Mais j'avoue que je ne trouve aucun rapport entre les faits qu'il allegue, & le motif de l'expédition des Grecs devant Troye.

(*a*) Thucyd. l. 1. p. 3.

bles. Il falloit de plus équiper une flotte. Ne soyons donc pas étonnés que les préparatifs de cet armement aient duré dix ans. Ce tems fut employé à réunir les forces des différens Princes de la Gréce, & à construire les douze cents vaisseaux sur lesquels on transporta l'armée. Ajoutons que les Grecs allant dans un pays assez éloigné avoient besoin de prendre bien des précautions. Ils ne devoient en effet envisager d'autres ressources dans l'Asie que celles qu'ils pourroient se procurer à la pointe de l'épée (*a*). Toutes les forces de la Gréce rassemblées montoient à peu près à cent mille hommes (*b*); armée peu nombreuse, eu égard à la quantité de rois & de peuples qui étoient entrés dans cette ligue (1).

Le tems que les Grecs avoient employé à préparer leur armement avoit donné aux Troyens celui de se disposer à

(*a*) Thucyd. ibid. p. 9.

(*b*) Je suis le calcul de Thucydide, p. 9. Voy. au surplus, Meziriac *ad* Epist. Ovid. t. 2. p. 319.

(1) Thucydide, *ibid.* prétend que la Gréce auroit pû fournir un plus grand nombre de troupes; mais la difficulté de les faire subsister fut cause, dit-il, qu'on n'en mena pas une plus grande quantité. Cette raison me paroît peu solide. Je suis persuadé que les Grecs mirent en campagne toutes les forces qu'ils purent lever, & si leur armée ne fut que de cent mille combattans, c'est que la Gréce n'en pouvoit pas fournir alors davantage.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

à les bien recevoir. Priam avoit levé des troupes nombreuses, & s'étoit fortifié du secours des plus puissans Princes de l'Asie. Ses troupes nationales pouvoient monter à cinquante mille hommes (*a*). Mais celles de ses alliés étoient beaucoup plus considérables. Quant aux fortifications de Troye, elles consistoient dans une enceinte de murailles flanquée de tours de bois (*b*), & dans des barrieres au-devant des portes (*c*). Il est bien singulier que cette ville ne fût point entourée d'un fossé. On voit Patrocle, après avoir repoussé les Troyens dans un combat très-vif, monter d'emblée sur les murs de Troye (*d*), action que le Poëte n'auroit certainement pas supposée s'il eût fallu franchir un fossé, ou dont au moins il se seroit expliqué. Ce fait me donneroit encore à penser que les murs de Troye n'é-

(*a*) Iliad. l. 8. v. 562.
On ne doit point avoir d'égard au discours d'Agamemnon, Iliad. l. 2. v. 126, &c, où il avance que si les Grecs étoient rangés à table dix à dix, & qu'on prit, par chaque dixaine, un Troyen pour servir d'échanson, il y auroit plusieurs dixaines qui en manqueroient. C'est une exagération que le Poete met dans la bouche d'Agamemnon, pour encourager les Grecs, & rabaisser les Troyens.

(*b*) Voy. Virgil. Æneid. l. 2. v. 460, &c.

(*c*) Iliad. l. 3. v. 153. l. 21. v. 537.

(*d*) Ibid. l. 16. v. 702.

n'étoient conſtruits qu'en terre. On eſt obligé en effet de donner beaucoup de talus à ces ſortes d'ouvrages, autrement tout ébouleroit. C'eſt donc à la faveur du talus que Patrocle monte bruſquement ſur les murs de Troye ; car ſi ç'eût été à l'aide d'une échelle, Homère, qui eſt ſi exact à marquer les détails, n'auroit pas omis cette circonſtance (1).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

Après une navigation longue & pénible, les Grecs aborderent au promontoire de Sigée. La deſcente ne ſe fit pas ſans oppoſition de la part des Troyens. Il ſe donna un combat ſanglant. Les Grecs y furent victorieux. Ils prirent terre, s'établirent ſur le rivage, formerent leur camp, & s'y retrancherent (*a*).

Je ne ſçais comment définir l'entrepriſe des Grecs contre Troye. Ils ſe propoſoient de prendre cette ville. Je ne vois cependant ni plan, ni deſſein dans leur conduite. On ne trouve dans le

(1) L'expreſſion dont Homère s'eſt ſervi pour peindre cette action de Patrocle, ſuffit, à ce que je crois, pour prouver le ſentiment que j'avance. Il dit que ce Héros monta ἐπ' ἀγκῶνος τείχεος.

Obſervons encore qu'Homère donne dans un autre occaſion, le nom de *muraille* à un ſimple rempart de terre. Iliad. l. 20. v. 145.

(*a*) Thucyd. l. 1. p. 9.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

le récit que les Anciens font de cet événement célebre, aucune circonstance qui caractérise un siége. On ne voit point les Grecs former de dispositions pour s'approcher de la place, & moins encore pour l'attaquer. Ils n'ouvrent point de tranchées, ils ne font point usage de la sappe, ni même de l'escalade. Quant aux machines de guerre, Homère n'en parle jamais, lui qui d'ailleurs s'est plû à traiter de tout ce qui concerne l'art militaire. Enfin il paroît que les Grecs n'avoient pas même pris la précaution de reconnoître Troye. Le hasard seul les instruisoit des endroits forts ou foibles de la place (*a*).

Il est également difficile de reconnoître, dans leurs opérations devant Troye, le blocus d'une ville. Ils ne tirent point de lignes de circonvallation, ils ne disposent point de corps de troupes autour de la place; en un mot, ils ne font aucune des manœuvres, & ne conduisent aucun des travaux propres & nécessaires à resserrer les assiégés dans leurs murs. Troye ne fut jamais investie. La preuve, c'est que pendant les dix années que les Grecs furent campés sous ses murailles, on ne voit point que les vivres y aient jamais manqué. Il y a plus. Les secours étrangers qui venoient aux

(*a*) Voy. Iliad. l. 6. v. 435.

aux Troyens entroient librement dans la place. Le camp des Grecs en étoit fort éloigné (a). L'espace étoit si grand que les armées avoient plus de terrein qu'il n'en falloit pour se ranger de part & d'autre en bataille. Aussi n'est-il question dans l'Iliade que des combats que les deux partis se livroient journellement. Les Troyens s'avançoient très-loin de leurs murailles. Les Grecs sortoient de leurs retranchemens & alloient à leur rencontre dans la plaine. C'étoit alors qu'on en venoit aux mains. Représentons-nous deux armées, l'une campée sous les murs d'une place, & l'autre retranchée à une grande distance, s'assaillant réciproquement, & nous aurons une idée très-juste de la position des Grecs & des Troyens. Nous comprendrons aussi fort aisément comment Troye a pû résister pendant dix années entieres aux efforts de toute la Gréce rassemblée devant ses murailles. Les forces étoient à peu près égales, & il n'y avoit point, à proprement parler, d'attaques de la part des Grecs. Ils ignoroient alors entiérement l'art de faire des siéges, & s'ils parvinrent enfin à se rendre maîtres de Troye, ce ne fut qu'à la

(a) Iliad. l. 3. B. v. 318, &c. l. 5. v. 791. & *passim.* = Voy. aussi Strabon, l. 13. p. 893.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

la faveur d'un ſtratagême groſſier (1), & qui ne réuſſit encore que par une inſigne trahiſon (2).

Il faut donc écarter toute idée de ſiége ; mal-à-propos caractériſeroit on ainſi l'expédition des Grecs devant Troye. Ces peuples, comme on vient de le voir, n'avoient alors aucune notion de cette partie de la guerre. Examinons ſeulement quelles pouvoient être leurs connoiſſances par rapport aux autres objets de l'art militaire.

Je commence par les campemens, & je dis que l'art n'en étoit pas inconnu aux Grecs dans les tems héroïques. La diſpoſition de leur camp devant Troye paroît en général aſſez bien ordonnée. L'enceinte en étoit conſidérable, car il étoit queſtion non-ſeulement d'y retirer les troupes, mais auſſi d'y enfermer toute

(1) C'eſt ce qu'on doit penſer du fameux cheval de bois, & c'eſt auſſi l'idée qu'Homère nous en donne. *Odyſſ.* l. 4. v. 272.

Envain quelques Ecrivains bien poſtérieurs à ce Poëte, ont ils voulu trouver dans cette circonſtance, l'image d'une machine de guerre propre à renverſer les murailles d'une ville. Le ſilence d'Homère, ſur cet article, dément toutes leurs conjectures. *Voy.* auſſi Bannier, Explicat. des Fabl. t. 7. p. 280.

(2) Il me paroît aſſez bien prouvé qu'Enée & Anténor, livrerent leur patrie aux Grecs. *Voy.* Dionyſ. Halic. l. 1. p. 37. = Dictyſ. Cret. l. 4. c. 22. = Pauſ. l. 10. c. 27. p.

te la flotte, ces peuples étant alors dans l'usage de tirer leurs bâtimens à sec lorsqu'ils prévoyoient devoir être quelque tems sans s'en servir (*a*). Le promontoire Sigée, où les Grecs avoient pris terre, se trouvant trop étroit pour qu'on pût y ranger de front les douze cens vaisseaux qui composoient la flotte, on les avoit disposés sur deux lignes. Les bâtimens qui avoient abordé les premiers étoient avancés vers la ville, & faisoient le premier rang. On avoit mis au second ceux qui étoient venus les derniers. Ils touchoient presque à la mer (*b*).

Les troupes campoient entre l'intervalle formé par ces deux lignes (*c*). Au centre on avoit ménagé une grande place où se tenoient les vivandiers. On rendoit la justice dans ce même endroit. On y avoit aussi dressé les autels destinés au culte des Dieux (*d*). L'armée marchoit sous différens Chefs, dont Agamemnon étoit le Généralissime. Chaque Chef avoit son quartier marqué & séparé (*e*). Le camp des Grecs enfin étoit un camp retranché, autant pour met-

(*a*) Voy. *suprà*, Liv. IV. Chap. IV.
(*b*) Iliad. l. 14. v. 30, &c. l. 9. v. 43 & 44.
(*c*) Ibid. l. 15. v. 652.
(*d*) Ibid. l. 11. v. 805, &c. compar. avec l. 8, v. 222, &c.
(*e*) Iliad. l. 8. v. 222, &c.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

mettre leurs vaisseaux à l'abri des attaques de l'ennemi, que pour n'être pas eux-mêmes surpris par les Troyens qui venoient souvent les insulter jusques dans leurs tentes. Ces retranchemens consistoient dans un rempart de terre flanqué d'espace en espace de tours de bois (1). L'ouvrage étoit défendu par un fossé large & profond revêtu de palissades. On y avoit ménagé différentes issues pour que les troupes pussent sortir & rentrer librement (*a*).

L'armée campoit sous des tentes, ou plutôt sous des baraques, telles qu'Homère décrit celle d'Achille (*b*). On faisoit une garde exacte. Les Grecs étoient dans l'usage non-seulement de po-

(1) La preuve qu'Homère n'a voulu désigner qu'un rempart de terre, & des tours de bois, c'est que tout l'ouvrage fut fini en un jour. l. 7. v. 475. Il y a plus. On voit dans une occasion Sarpédon, forçant le camp des Grecs, embrasser un des creneaux de la muraille en question, & le tirer à lui de toute sa force. Le creneau obéit à l'effort de ce Héros, & emporte, en s'éboulant, une partie du mur, où il fait une brêche capable de laisser entrer plusieurs hommes de front. L. 12. v. 397, &c.

Homére ne se seroit certainement pas permis une pareille fiction, si la muraille qu'il fait bâtir aux Grecs eût été en maçonnerie.

(*a*) Iliad. l. 7. v. 436, &c, l. 12. v. 36.

(*b*) Ibid. l. 24. v. 448, &c. Ce Poëte appelle souvent ces barraques des *Maisons*, Ibid. v. 471 & 673.

poser des sentinelles, mais encore d'établir des gardes avancées (*a*). Homère remarque comme un manque de discipline de la part des Troyens d'avoir négligé cette précaution (*b*). C'étoit aussi la coutume d'allumer de grands feux pendant la nuit (*c*). On prenoit ce moment pour envoyer des espions examiner les démarches de l'ennemi (*d*).

II. Part. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

On voit que les Grecs, dès les tems héroïques, étoient armés à peu près de la même maniere que l'ont été la plupart des peuples de l'antiquité. Ils avoient pour armes offensives la massue, la hache, l'épée, les fleches, le javelot & la fronde (*e*). Ajoutons-y la pique dont on se servoit de deux façons différentes; car tantôt on la lançoit de loin comme un javelot (*f*), & tantôt on l'employoit comme une épée pour se battre de près & à coups de main (*g*).

Si

(*a*) L. 9. v. 66.
(*b*) L. 10. v. 416 & 417.
(*c*) L. 8. v. 662.
(*d*) L. 10. v. 204, &c.
(*e*) L. 13. v. 716-599-612. l. 15. v. 711. l. 7. v. 141.

Les Grecs ne faisoient pas grand cas des troupes qui se servoient de frondes *Xenoph. Cyroped.* l. 7. p. 149. = Q. Curt. l. 4. c. 14. p. 232. Remarquons qu'Homère n'en donne jamais à ses Héros.

(*f*) Odyss. l. 8. v. 229.
(*g*) Iliad. l. 2. B. v. 50. = Voy. Strabo, l. 10. p. 688 & 689.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Si l'on s'en rapporte aux Ecrivains de l'Antiquité, c'étoit des Crétois que les Grecs avoient appris l'usage des fleches (*a*). Ces peuples passoient encore pour avoir inventé l'épée (*b*). Il n'est pas aisé d'expliquer la maniere dont les Grecs portoient cette derniere arme. Autant qu'on le peut conjecturer, elle étoit suspendue par une espéce de baudrier qui portoit sur les deux épaules. Ce baudrier devoit être fait à peu près comme des bretelles. Il étoit contenu par le moyen d'une ceinture qui s'agraffoit par devant au bas de la cuirasse (*c*). L'épée battoit sur la cuisse (*d*).

Les armes défensives étoient le bouclier, la cuirasse, le casque & des bottines de métal pour garantir les jambes (*e*). Hérodote prétend que les Grecs avoient reçu des Egyptiens le bouclier & le casque (*f*). Dans les com-

(*a*) Diod. l. 5. p. 282. = Pausl. l. 1. c. 23.

(*b*) Diod. l. 5. p. 382. = Isidor. Origin. l. 14. c. 6.

(*c*) Iliad. l. 16. v. 135. l. 4. v. 132 & 133. = Odyss. l. 2. v. 3. = Hesiod. Scut. Hercul. v. 221, &c. = Virgil. Æneid. l. 8. v. 459.

(*d*) Iliad. l. 1. v. 190. l. 5. v. 516. = Odyss. l. 9. v. 300. l. 11. v. 48. = Virgil. Æneid. l. 10. v. 786, &c.

(*e*) Feith. Antiq. Hom. l. 4. c. 8.

(*f*) L. 4. n. 180.

Par le moyen sans doute des différentes colonies qui passerent successivement dans la Gréce, dès les tems

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

commencemens ces armes n'étoient faites que de la peau des animaux (1). On apprit ensuite à les fabriquer de métal.

Je n'ai rien de particulier à dire sur la forme qu'avoient anciennement les casques des Grecs. Il n'en est pas de même des boucliers. On voit d'abord qu'ils étoient d'une grandeur étonnante, ayant presque la hauteur d'un homme (*a*). Mais ce qu'on ne comprend nullement, c'est la maniere dont les Grecs portoient cette arme au tems de la guerre de Troye, & l'usage qu'ils en pouvoient faire

tems les plus reculés. On trouve, en effet, une grande conformité, entre les boucliers des Egyptiens & ceux des Grecs aux tems héroïques. *Voy.* Bochart. Phaleg. l. 4. c. 33. p. 334 & 335.

Il y avoit cependant sur ce sujet différentes traditions dans la Gréce. *Voy.* Apollodor. l. 2. p. 67 & 68. = Diod. l. 5. p. 382. = Plin. l. 7. sect. 57. p. 415.

(1) Leur nom même le désigne. Le mot latin *scutum*, *Bouclier*, vient du mot Grec Σκύτος qui signifie *du cuir*. Les anciens boucliers étoient presque toujours faits de peaux de bœuf.

Galea, CASQUE, vient de Γαλῆ, qui veut dire *Belette*, parceque les premiers casques étoient faits de la peau de cet animal. *Voy.* Eustath. *ad* Iliad. l. 3. v. 336. p. 421. *lin.* 8.

(*a*) Iliad. l. 6. v. 117. 118. l. 16. v. 802. l. 7. v. 219. = Tyrtæus Carm. III. v. 23, &c. = Schol. *ad* Iliad. l. 2. v. 389. = Bochart, Phaleg. l. 4. c. 33. p. 334 & 335. = Feith. l. 4. c. 8 § 5. Animadv. p. 78.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

faire. Il paroît très-clairement qu'alors on ne portoit point le bouclier au bras. Il étoit attaché au cou par une courroie, & pendoit sur la poitrine. Lorsqu'il s'agissoit de se battre, on le tournoit sur l'épaule gauche, & on le soutenoit avec le bras. Pour marcher on le rejettoit derriere le dos, & alors il battoit sur les talons (a). Je l'avoue naturellement, je ne conçois pas d'après cette description comment on pouvoit se servir du bouclier. Cette arme ne pouvoit être que d'une foible utilité, & devoit causer beaucoup d'embarras & d'incommodité, eu égard surtout à son volume immense. Comment un soldat pouvoit-il se battre? A peine étoit-il en état de se remuer. Il ne devoit pas avoir les mouvemens libres. D'ailleurs on perdoit la principale utilité du bouclier qui me paroît avoir été particuliérement destiné à parer les coups qui menaçoient la tête.

On ignore dans quel tems les Grecs ont cessé de porter leurs boucliers d'une façon si peu naturelle & si désavantageuse. On sçait seulement que les Cariens, peuple très-belliqueux, change-

(a) Iliad. l. 2. v. 388, 389. l. 5. v 796, 797, &c. l. 12. v. 294. l. 14. v. 404, 405. l. 15. v. 479. l. 16. v. 106. l. 20. v. 261, 262 & 278. l. 6. v. 117. l. 11. v. 544. = Herod. l. 1. n. 171.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

gerent cet usage bisarre & grossier. Ils enseignerent aux Grecs à porter le bouclier passé dans le bras par le moyen de courroies faites en forme d'anses qu'ils trouverent l'art d'y attacher (*a*).

A l'égard des cuirasses, il paroît qu'on leur donnoit anciennement une forme différente de celle qui étoit en usage au tems de la guerre de Troye (*b*). Je ne m'arrêterai point à ce détail. Je finis en observant qu'alors la plupart des armes étoient de cuivre. Cadmus fut, dit-on, le premier qui en introduisit la connoissance dans la Gréce (*c*). On sçait que les Anciens avoient le secret de durcir le cuivre par la trempe (*d*). Comme on étoit dans ces siécles reculés très ignorant dans l'art de travailler le fer, ce métal n'étoit employé qu'à fort peu d'usages.

Plutarque observe avec raison qu'Homère représente toujours ses héros bien armés (*e*). Ils n'exposent point témérairement leur vie. A l'égard des soldats, les Chefs ont grande attention de vi-

(*a*) Herod. l. 1. n. 171. = Strabo, l. 14. p. 976. = Scholiast. Thucydid. l. 1. p. 6. not. 6.

(*b*) Pauf. l. 10. c. 26.

(*c*) Conon, Narrat. 37. *apud* Phot. p. 445. = Bochart, Chan. l. 1. c. 19. p. 487 & 488. = Voy. aussi *suprà*, Liv. II. Sect. 2de Chap. IV.

(*d*) Voy. prem. Part. Liv. II. Chap. IV.

(*e*) *In* Pelopid. *init.*

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

visiter leurs armes (a). Ils ont soin aussi de faire prendre de la nourriture aux troupes avant que de les mener au combat (b).

Je ne crois pas qu'aux tems héroïques les Grecs eussent aucune méthode, aucune regle pour diviser & distribuer en différens corps la quantité d'hommes qui composent une armée. Au rapport de quelques Historiens, Mnesthée qui commandoit les Athéniens devant Troye, passoit pour avoir imaginé le premier l'art de former les troupes en bataillons & en escadrons (d). Mais ce fait me paroît assez peu vraisemblable.

On ne voit point dans Homère que les Grecs connussent alors cette pratique. Ce Poëte ne se sert jamais d'aucun terme qui puisse le donner à entendre (1). On n'y reconnoît point non plus les différens grades d'Officiers dont il est parlé dans les Ecrivains postérieurs. Les personnages qu'Homère introduit sur la scène paroissent tous égaux en autorité. Je ne parle point des uniformes. C'est une institution absolument moderne.

Quand

(a) Iliad. l. 14. v. 381 & 382.

(b) Voy. Feith. Antiq. Hom. l. 4. p. 511. Animadvers. p. 81.

(c) Voy. Meurs. de Regn. Athen. l. 2. c. 8.

(1) Il n'employe jamais que le mot vague & général Φάλαγξ.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Quant à la maniere de mettre les troupes en bataille, les Grecs, dès le tems de la guerre de Troye, avoient sur ce sujet quelques principes. Néstor & Mnesthée sont célébrés par Homère comme deux Capitaines très-expérimentés dans l'art de ranger une armée en bataille (*a*). On trouve dans l'Iliade le modèle de deux dispositions différentes. Dans la premiere, Nestor place en tête sa cavalerie, c'est-à-dire, les chars en quoi consistoit alors ce qu'Homère appelle cavalerie. L'infanterie est rangée derriere les chars pour qu'elle puisse les soutenir. Nestor met au centre ses plus mauvaises troupes, afin de forcer ceux des soldats sur lesquels il comptoit le moins, à combattre. Les ordres que ce Général donne à sa cavalerie sont de retenir leurs chevaux, de marcher en bon ordre, sans se mêler ni confondre les rangs. Il recommande surtout qu'aucun des conducteurs de chars ne se pique de devancer ses camarades pour charger le premier l'ennemi (*b*).

Dans une autre occasion on voit au contraire l'infanterie se mettre en bataille en avant. La cavalerie la soutient en

(*a*) Iliad. l. 2. B. v. 60, &c.
(*b*) Ibid. l. 4. v. 297, &c. = Voy. Feith. Antiq. Hom. p. 512.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'etabliſſement de la Royauté chez les Hébreux.

en s'étendant derriere les bataillons (*a*). Homère donne à connoître par le modèle de ces deux diſpoſitions, que dès la guerre de Troye les Grecs étoient aſſez inſtruits dans la Tactique pour ſçavoir qu'on devoit ranger les troupes différemment, ſelon que le terrein étoit plus ou moins ouvert. Ces peuples, au ſurplus, étoient alors dans l'uſage de ſerrer extrémement leurs rangs (*b*), en obſervant néanmoins de laiſſer aſſez d'eſpace entre les files pour que les Chefs y puſſent paſſer librement (*c*).

Homère nous repréſente les Grecs gardant un profond ſilence au moment d'en venir aux mains, & les Troyens pouſſant au contraire de grands cris (*d*). Cette pratique de jetter de grands cris en allant au combat étoit en uſage chez pluſieurs nations de l'antiquité (*e*). Elle ſubſiſte encore aujourd'hui dans bien des contrées. Les Turcs & tous les Orientaux jettent des hurlemens affreux dans l'inſtant qu'ils vont à la charge.

C'étoit un point d'honneur dans ces tems reculés de s'emparer des armes & du corps de l'ennemi vaincu. On trouve bien des exemples de cette façon de pen-

(*a*) L. 11. v. 51.
(*b*) L. 13. v. 130, &c. l. 16. v. 211 & 215.
(*c*) Iliad. *paſſim.*
(*d*) Iliad. l. 3. v. 2 & 8. l. 4. v. 429, &c.
(*e*) Voy. Feith. l. 4. p. 516 & Animadverſ. p. 82.

penser dans Homère (*a*) & dans les autres Ecrivains Grecs (*b*). Aussi le premier soin des anciens héros, lorsqu'ils se sentoient blessés à mort, étoit-il de recommander à ceux en qui ils avoient le plus de confiance, de ne point laisser leurs armes ni leur cadavre en proie à l'ennemi. La crainte d'y être abandonnés leur causoit la plus cruelle inquiétude. Sarpédon en rendant les derniers soupirs paroît uniquement occupé de cette pensée (*c*). La nuit terminoit toujours le combat (*d*); usage qui semble avoir été généralement observé chez les anciens Peuples.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Il seroit difficile de représenter bien nettement les idées qu'Homère avoit d'une action générale. Quoique ce Poëte en fasse de fréquentes descriptions, on n'en peut distinguer néanmoins ni la conduite ni l'effet. Il ne présente point de plan, & n'offre point d'attaque suivie & raisonnée. Homère parle à la vérité d'ordre de bataille; mais on n'en remarque jamais d'application. On ne sçait si c'est tout à la fois, ou par divi-

(*a*) Iliad. *passim.*
(*b*) Voy. Herod. l. 7. n. 224 & 225. l. 9. v. 22 & 23.
(*c*) Iliad. l. 16. v. 495, &c.
(*d*) Feith. l. 4. p. 519, 520. & Animadvers. p. 82.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

visions, que les troupes chargent. Point d'évolutions, point de mouvemens raisonnés pendant l'action. Aucune manœuvre, aucune opération enfin émanée de la tête du Général. Les Chefs dans la mêlée agissent autant & plus de le main que les soldats. Ils ne paroissent occupés qu'à se battre. Leur mérite consiste moins à bien commander une troupe, qu'à tuer un plus grand nombre d'ennemis. Aussi les batailles décrites dans l'Iliade ne présentent-elles jamais que des combats corps à corps. Trois ou quatre personnages de part & d'autre sement la terreur & renversent une armée entiere. Nos Amadis & nos Rolands n'en feroient pas davantage.

D'ailleurs comment concevoir ces longs entretiens que très-souvent deux héros ennemis ont ensemble sur le champ de bataille, au moment où les troupes sont le plus acharnées au combat (*a*). Ces faits répugnent entiérement à l'idée que nous avons aujourd'hui d'une action générale. Homère s'est il réglé pour ses descriptions de batailles sur ce qui se pratiquoit du tems de la guerre de Troye, ou les a-t-il tirées de

(*a*) Voy. Iliad. l. 6. v. 119, &c. l. 13. v. 248. l. 20. v. 177. On en pourroit citer bien d'autres exemples.

de ſa pure imagination? C'eſt ce que j'ignore.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

Il eſt beaucoup queſtion de cavalerie & de chevaux dans les combats de l'Iliade. On ne doit cependant pas s'y tromper. Par le terme de *cavalerie* Homère n'entend point de la cavalerie telle que nous en avons aujourd'hui dans nos armées, ni telle que les Grecs en ont eue dans les tems poſtérieurs à la guerre de Troye. Le mot de *cavalerie* ne déſigne chez ce Poëte que des chars tirés ordinairement par deux chevaux, & montés de deux hommes. A l'égard des cavaliers, il n'y en avoit point dans les armées Grecques, aux ſiécles héroïques, ni dans celles des autres Peuples dont parle Homère. Ce n'eſt pas que l'art de monter à cheval fût alors inconnu dans la Gréce. Je ne le préſume pas. Cette connoiſſance y avoit ſans doute été apportée très-anciennement par les colonies ſorties d'Egypte & de Phénicie, pays où l'équitation étoit en uſage dès les tems les plus reculés (*a*). Mais la méthode de faire ſervir des cavaliers à la guerre, & l'art d'en former des corps de troupes étoit inconnu aux Grecs des tems héroïques. La ſeule maniere d'employer alors les chevaux chez ces Peuples, étoit de les atteler à des chars,

(*a*) Voy. la prem. Part. Liv. V.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

chars, soit pour combattre, soit pour voyager (*a*). C'est un fait attesté par tous les Écrivains de l'antiquité (*b*).

On est étonné de voir que les Grecs & plusieurs autres Nations aient été si long-tems sans connoître l'usage de la cavalerie. Quoi! Ne sentoient-ils pas les inconvéniens des chars à l'armée? Ces machines occasionnoient beaucoup de dépense, tant pour leur construction, que pour leur entretien. D'ailleurs de deux hommes qui étoient sur chaque char, un seul combattoit; l'autre ne servoit qu'à conduire les chevaux: sur deux hommes c'en étoit donc un en pure perte. De plus, il y avoit des chars attelés non-seulement de trois, mais même de quatre chevaux, pour le service d'une seule personne (*c*): autre perte également sensible. Enfin un fossé, un ravin, une haie, l'inégalité du terrein pouvoient rendre tout cet appareil & toute cette dépense absolument inutiles; inconvéniens auxquels la cavalerie est beaucoup moins exposée.

C'est le peu de connoissance qu'on avoit autrefois de l'art militaire qui a fait subsister si long-tems l'usage des chars dans

(*a*) Voy. Odyss. l. 3. v. 475 & 476.

(*b*) Voy. Diod. l. 5. p. 346 & 367. = Pollux. l. 1. Segm. 141.

(*c*) Iliad. l. 8. v. 185.

dans les armées. On ne sçavoit point alors prendre l'avantage du terrein, ni faire la guerre dans un pays couvert & fourré. On choisissoit ordinairement pour se battre une vaste & large plaine. Le tems & l'expérience ayant rendu les Peuples plus sçavans dans l'art de faire la guerre, ils reconnurent les désavantages des chars. Alors les Nations policées cesserent absolument de s'en servir, & leur substituerent la cavalerie; mais cette réforme n'a eu lieu que fort tard.

Il paroît que dès les tems héroïques on étoit dans l'usage de barder les chevaux destinés au service des chariots de guerre (*a*). Mais je ne crois pas qu'on connût alors l'art de les ferrer. Aucun passage d'Homère ne le donne à entendre (1), & il est à observer que Xénophon,

(*a*) C'est ce qu'on peut conjecturer des vers 156 & 157 du 20 Livre de l'Iliade, où Homère dit, *que la plaine brilloit de l'éclat de l'airain qui couvroit les hommes & les chevaux.*

(1) Eustathe, & après lui Mad. Dacier, ont cru que les chevaux étoient ferrés dés le tems de la guerre de Troye. Ils fondent leur opinion sur les vers 152 & 153 du 11 Livre de l'Iliade. Homère y dit à ce qu'ils prétendent, que les chevaux *frappent la terre avec leur airain.* χαλκῷ δηϊόωντες.

Mais Eustathe, & Mad. Dacier, n'ont pas pris garde que le participe δηϊόωντες, se rapporte aux nominatifs πεζοὶ & ἱππεῖς des vers 150 & 151.

 Le

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

phon, dont il nous reste un traité particulier sur la maniere de panser & de gouverner les chevaux, ne parle point de la ferrure (*a*). Si du tems de Xénophon on ne ferroit pas encore les chevaux dans la Gréce, c'est une preuve que cette pratique ne s'y est introduite que bien postérieurement aux siécles héroïques. Ce fait au surplus ne doit pas nous paroître extraordinaire. Il y a encore aujourd'hui quantité de Peuples qui ne sont point dans l'usage de ferrer leurs chevaux (*b*).

Les Grecs anciennement n'avoient point d'instrumens militaires pour sonner la charge, animer les troupes, battre les marches ou les retraites. Il n'est jamais question dans l'Iliade de trompettes, de tambours, ni de timbales. Homère parle à la vérité de la trompette, mais ce n'est que comme comparaison (*c*), & on doit distinguer chez ce Poë-

Le sens est donc que les Grecs mettent en fuite les Troyens en les frappant, dit le Poëte, avec les armes d'airain qu'ils ont à la main. *Voy.* la remarque du Scholiaste sur le vers 153.

(*a*) Voy. aussi les Mém. de Trév. Janv. 1713. p. 171.

(*b*) Voyage de V. le Blanc. 2de Part. p. 75 & 81. = Kæmpher, Hist. du Japon, t. 2. p. 297 & 298. = Lettr. Edif. t. 4. p. 143. = Tavernier, t. 1. l. 2. c. 5. = Hist. gén. des Voyages, t. 3. p. 182.

(*c*) Iliad. l. 18. v. 219.

Poëte ce qu'il dit de ſon chef, d'avec ce qu'il rapporte comme Hiſtorien. Comme Poëte, il emploïe ſouvent des comparaiſons tirées d'uſage poſtérieurs à la guerre de Troye. Mais comme hiſtorien, Homère ſage obſervateur du *Coſtume*, n'empiète point ſur les tems; & c'eſt par cette raiſon qu'il ne donne point de trompettes aux Grecs ni aux Troyens. Il dit ſeulement qu'on entendoit dans le camp de ces derniers le ſon des flûtes & des chalumeaux (*a*). Il eſt donc certain que les Grecs, aux tems héroïques, n'avoient point encore l'uſage de la trompette, ni celui d'aucun autre inſtrument militaire. Auſſi étoit-ce alors une qualité très déſirable & très-néceſſaire dans un Commandant, que celle d'avoir une voix très-forte & très-ſonore. Le talent de ſe faire entendre fort loin étoit même ſi eſtimable autrefois, qu'Homère en fait un ſujet d'éloge pour Ménélas (*b*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hebreux.

Les

(*a*) Ibid. l. 10. v. 13.

(*b*) Il donne à ce Prince l'épithète de *βοὴν ἀγαθός*, dont la ſignification propre veut dire que Ménelas avoit une voix très-propre à ſe faire entendre. Iliad. l. 2. v. 408.

Je ne doute point que le ſens dans lequel je rends cette épithète, ne paroiſſe pas juſte à bien des perſonnes. On l'explique ordinairement par *Vaillant*, *intrépide*. Mais pourquoi ne pas prendre cette épithète à la lettre? N'étoit-ce pas alors une qualité très-

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Les drapeaux, cette invention si utile pour conduire & rallier les troupes, étoient également inconnus dans ces siécles, & des Grecs & des Troyens. Homère n'en parle jamais, & il ne s'en seroit pas tû, si l'usage en eut été alors établi. On n'avoit point non plus inventé la pratique de donner aux troupes un certain mot auquel les soldats d'un même parti pussent se reconnoître & se rallier (*a*). Les surprises dont Homère & Virgile parlent si souvent, en sont la preuve.

De tous ces faits combinés & rapprochés, il résulte qu'au tems de la guerre de Troye l'Art Militaire étoit encore dans son enfance chez les Grecs. Ils n'avoient alors nulle idée de ce qu'on appelle aujourd'hui *faire la guerre*. L'uniformité qui régne dans les opérations & dans les manœuvres décrites par Homère le prouve suffisamment. Les Grecs ne connoissoient pas même le secret d'affamer l'ennemi dans une place, & de lui couper toute communication au-

de-

très-recommandable dans un chef, que celle d'avoir une voix capable de se faire entendre, même dans la mêlée.

(*a*) Plin. l. 7. sect. 57. p. 416, dit à la vérité, que Palamède avoit inventé toutes ces pratiques. Mais le suffrage de Pline, qui dans cet article, n'a fait que compiler différentes traditions vraies ou fausses, ne peut balancer le silence d'Homère.

dehors. L'art de faire la guerre consistoit, dans ces tems reculés, à surprendre un parti, & à dresser à propos une embuscade (*a*). On voit par plusieurs traits de l'Iliade que les Grecs avoient une haute opinion de ces sortes de manœuvres (*b*). Disons maintenant un mot de leur discipline militaire.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

On ne voit point clairement les usages que les Grecs suivoient anciennement par rapport à la levée des troupes. Nestor dit à la vérité dans l'Iliade qu'il avoit été envoyé avec Ulysse, par Agamemnon pour faire des soldats dans toute la Gréce, mais Homère ne s'explique ponit sur les moyens que ces deux Princes employerent pour y parvenir (*c*). On sçait seulement que chaque famille étoit obligée de fournir un combattant, & que c'étoit le sort qui décidoit de celui qui devoit marcher (*d*). Il n'étoit pas permis de s'en exempter. Ceux qui refusoient de porter les armes étoient condamnés à une amende (*e*). Il paroît encore que les

(*a*) Voy. Iliad. l. 18. v. 513 & 520, &c.
(*b*) L. 1. v. 227. l. 13. v. 277, &c.
(*c*) Iliad. l. 11. v. 769, &c.
(*d*) Ibid. l. 24. v. 400.
(*e*) L. 13. v. 669. L. 23. v. 297.
On peut conjecturer de ce dernier passage, qu'au tems de la guerre de Troye, il étoit déja établi qu'on pou-

les Grecs alloient fort jeunes à la guerre (*a*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Il est certain que dans ces tems reculés les soldats n'avoient point de paye (*b*). Ils servoient à leurs frais & dépens. Le seul dédommagement qu'ils pussent espérer, étoit leur part du butin; car alors il n'étoit point permis de piller pour son propre compte. On ne pouvoit s'approprier aucune dépouille de l'ennemi. Tout ce qu'on prenoit étoit rapporté avec beaucoup d'exactitude à la masse commune. Le partage s'en faisoit de tems en tems entre toute l'armée avec le plus d'exactitude qu'il étoit possible. Les Chefs avoient une part plus considérable que les simples soldats (*c*).

J'ai eu soin de faire remarquer ailleurs que l'autorité des anciens Rois de la Gréce n'étoit point despotique. Elle étoit tempérée par le concours du peuple & des grands de l'Etat (*d*). On reconnoît ce même esprit de gouvernement dans l'ordre & la discipline des armées Grecques. Agamemnon, quoique Généralissime des troupes, ne jouissoit point

pouvoit se dispenser de servir, moyennant un homme, ou même un cheval qu'on fournissoit.

(*a*) Iliad. *passim*.

(*b*) Voy. Suid. *voce* Ἐν Καρὶ, &c. t. 1. p. 749. = Potter, Archæolog. l. 3. c. 2. p. 432.

(*c*) Feith. Antiq. Homer. l. 4. c. 16. p. 529.

(*d*) *Suprà*, Liv. I. Chap. IV. Art. VII.

point d'une autorité absolue. Il avoit à la vérité l'inspection sur tous les Chefs & sur toute l'armée. Il commandoit les troupes un jour d'action, & alors il avoit pouvoir de vie & de mort (*a*). Mais dans tout le reste son autorité étoit très-limitée. Ce Prince ne pouvoit rien décider de son chef. Il étoit obligé d'assembler le Conseil & de suivre la pluralité des suffrages. La discipline militaire des Grecs, aux tems héroïques, présente un mêlange continuel de Monarchie, d'Aristocratie & de Démocratie.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

On peut distinguer dans Homère trois espéces de Conseils de guerre Le Conseil public & général, où, toutes les troupes étant assemblées, quelqu'un des Chefs exposoit le sujet sur lequel il falloit délibérer. Le second Livre de l'Iliade offre un exemple de ces délibérations publiques. Agamemnon, pour sonder la disposition des Grecs, propose à toute l'armée de se rembarquer & de renoncer au projet de prendre Troye. Dans le neuvieme Livre ce Prince fait pareillement assembler les troupes pour leur

(*a*) Iliad. l. 2. v. 391 &c.
Aristote, en citant ce passage, de *Rep.* l. 3. c. 14. ajoute un demi-vers qui ne paroît plus aujourd'hui dans nos exemplaires. Il fait dire à Agamemnon. . . . . Παρ' γάρ ἐμοὶ θάνατος . . . . . *Car j'ai le pouvoir de faire mourir ceux qui me désobéissent.*

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux

leur représenter que le seul parti qui reste à prendre, est de regagner promptement la Gréce. Il paroît au surplus que tous les Chefs de l'armée avoient indifféremment le droit de faire assembler les troupes pour le Conseil (*a*).

Il régnoit une très-grande liberté dans ces Conseils publics. Chacun y étoit maître de dire tout ce qu'il pensoit. Agamemnon lui-même étoit obligé d'endurer jusqu'aux injures les plus atroces dites en face & sans aucun ménagement. Achille ne les lui épargne pas dans l'assemblée générale que ce jeune héros avoit convoquée au sujet de la peste qui affligeoit le camp des Grecs. Dans celle qui se tient au neuvieme Livre de l'Iliade, & dont je parlois il n'y a qu'un moment, Diomède commence son discours par dire à Agamemnon qu'il s'oppose à l'avis *insensé* ouvert par ce Prince, & qu'il profite pour cet effet de la liberté que donnent les assemblées publiques; & tout de suite il ajoute qu'à la vérité Jupiter a donné à Agamemnon un sceptre au-dessus de tous les sceptres; mais que ce Dieu en même tems lui a refusé la force & le courage dont l'empire est encore plus grand & plus glorieux. Diomède enfin termine sa harangue par dire à ce Prince, qu'il est le

(*a*) Voy. Iliad. l. 1. v. 54.

le maître de s'en retourner s'il veut, & que les chemins lui ſont ouverts (*a*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

Le Conſeil public & général ne pouvoit pas s'aſſembler à chaque occaſion qui ſe préſentoit de délibérer ſur une démarche. On tenoit alors un Conſeil particulier composé des Chefs de l'armée. On y déterminoit ce qu'il falloit faire dans les circonſtances préſentes, telles, par exemple, que celle où les Grecs ſe trouvent dans le dixieme Livre de l'Iliade, lorſqu'ils ſont aſſiégés dans leur camp par les Troyens. Agamemnon aſſemble les Chefs de l'Armée, & délibere avec eux ſur les meſures qu'il y avoit à prendre dans cette ſituation critique.

Il y avoit enfin le Conſeil privé qui ſe tenoit ordinairement dans la tente d'Agamemnon. On n'y admettoit que les Chefs d'une prudence & d'une expérience conſommées. La jeuneſſe en étoit exclue (*b*). Il eſt à remarquer que dans Homère les délibérations des Grecs ſont preſque toujours accompagnées d'un repas. Souvent même c'eſt à table que ſe prennent les réſolutions les plus importantes (*c*).

On entrevoit dans Homère quelques indi-

(*a*) Ibid. l. 9. v. 32, &c.
(*b*) Iliad. l. 9. v. 89. l 2. v. 53.
(*c*) Voy. Feith. l. 3. c. 5. p. 308.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

indices de punitions & de récompenses militaires. Agamemnon en donnant ses ordres pour le combat, dans le second Livre de l'Iliade, menace de livrer en proie aux chiens & aux oiseaux tous ceux qu'il trouvera en disposition de demeurer dans leurs vaisseaux, loin de la mêlée (*a*).

A l'égard des récompenses militaires elles étoient proportionnées à la grossiéreté de ces tems reculés. Agamemnon, pour encourager Teucer, un des principaux Chefs de l'armée, lui promet qu'après la prise d'Ilion, il aura pour prix de sa valeur soit un trépied, soit un char attelé de ses chevaux, soit enfin une femme dont la possession le satisfera (*b*). On voit encore que dans certaines occasions on rendoit un honneur particulier aux Héros qui s'étoient signalé par quelque exploit éclatant. Cet honneur consistoit à leur servir dans les festins, une portion de viande très-considérable (*c*).

Homère ne s'explique pas directement sur les mesures que les Grecs avoient prises pour approvisionner leur armée pendant son séjour devant Troye. Thucydide prétend qu'on avoit envoyé dans la

(*a*) V. 391, &c.
(*b*) Iliad. l. 8. v. 289, &c.
(*c*) Ibid l. 7. v. 321.

la Cherſonnèſe de Thrace, pluſieurs détachemens ſemer du blé & faire la récolte (*a*). Ce ſentiment me paroît aſſez peu fondé. On ne voit point dans l'Iliade, que depuis le moment où les troupes fûrent raſſemblées devant Troye, elles ſe ſoient jamais écartées du camp. C'étoit par la mer que les Grecs tiroient leurs ſubſiſtances. Homère le fait aſſez entendre (*b*). De tems en tems il leur arrivoit des convois qui, autant qu'on peut le préſumer, venoient des différentes iſles voiſines de la Troade (*c*). On ſçait que les Grecs avoient eu ſoin de s'en rendre maîtres pendant le cours de leur expédition (*d*).

Je finis ce que j'ai à dire ſur la guerre de Troye par une derniere remarque. Le deſir de venger l'affront fait à Ménélas, fut l'unique motif qui engagea les Grecs à porter leurs armes dans l'Aſie. L'objet d'y faire des conquêtes & de s'agrandir n'entra pour rien dans cette entrepriſe. Au contraire à peine Troye étoit-elle priſe, que le premier ſoin des Grecs fut de ſe rembarquer, ſans prendre aucune meſure pour s'aſſurer du pays qu'ils venoient de ſubjuguer. L'avantage qu'ils remporterent ſur les Troyens fut

(*a*) L. 1. p. 9.
(*b*) Iliad. l. 7. v. 467, &c. l. 9. v. 71, &c.
(*c*) Ibid. l. 7. v. 467 & 468.
(*d*) Ibid. l. 9. v. 328.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

fut donc à la lettre, & suivant leur proverbe, une victoire *à la Cadmus*. Pour une légere portion de butin que les Grecs eurent en partage, ils donnerent lieu aux plus grands vices & aux plus grands désordres de s'introduire dans leur patrie (*a*). La longue absence de la meilleure partie des Princes de la Gréce ouvrit la porte à la licence & aux déréglemens. Les villes furent en proie à des séditions qui forcerent les anciens habitans à sortir de leur pays (*b*). Contraints d'aller chercher de nouvelles demeures, ces troupes errantes s'adonnerent au brigandage & à la piraterie. Ceux des Troyens qui survécurent à la destruction de leur patrie, embrasserent aussi le même genre de vie (*c*). Le concours de tous ces événemens produisit une pépiniere de pirates & de brigands qui ne cesserent pendant des siécles de désoler le commerce & de troubler le repos des mers & du continent (*d*).

Quatre-vingts ans après la destruction de Troye la Gréce éprouva une grande révolution. Elle fut occasionnée par les différens mouvemens que se donnerent

(*a*) Strabo, l. 3. p. 223.
(*b*) Thucyd. l. 1. p. 9. = Plato de Leg. l. 3. p. 807. D.
(*c*) Strabo, l. 3. p. 223.
(*d*) Voy. *suprà*, Liv. IV. Chap. IV.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

rent les descendans d'Hercule pour rentrer dans les domaines qui leur appartenoient. Cette entreprise arma les Grecs les uns contre les autres, & fit naître une guerre longue & sanglante dont les succès furent assez variés. Il se livra bien des batailles, & il se donna plusieurs combats (*a*). Je passerai cependant sous silence le détail de tous ces événemens. On n'en peut recueillir presque aucune instruction sur l'objet qui nous occupe présentement. Je remarquerai seulement que, selon quelques Ecrivains, ce fut alors que l'usage de la trompette s'introduisit dans les armées Grecques (*b*).

Je parlerai aussi d'un usage dont l'histoire de ces tems reculés fournit plusieurs exemples. On voit dans bien des occasions, où les armées étant en présence sembloient devoir en venir aux mains, qu'au lieu de se charger elles prenoient le parti de remettre la décision de la guerre au hasard d'un combat singulier. On choisissoit de part & d'autre un champion, & l'événement de leur combat régloit le sort du parti qu'ils soutenoient. L'armée dont le champion avoit été vaincu, se retiroit sans penser à donner bataille, & les articles dont on étoit convenu s'exécutoient de très-bonne foi

(*a*) Voy. *suprà*, Liv. I. Chap. IV. Art. VI.
(*b*) Suid. *voce* Κώδων, t. 2. p. 360.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

foi (*a*). Il paroît au ſurplus que cet uſage avoit lieu dès les tems les plus reculés, & chez d'autres Peuples encore que les Grecs.

Dans le troiſieme Livre de l'Iliade les Grecs & les Troyens étant en préſence, & prêts à ſe charger, Hector propoſe de terminer le différend des deux Peuples par un combat ſingulier entre Pâris & Ménélas. Les conditions offertes, & acceptées de part & d'autre ſont, que le vainqueur emmenera Hélène avec toutes ſes richeſſes, & que les deux armées ſe ſépareront après que les Grecs & les Troyens auront juré une alliance ferme & ſincère.

Au ſujet de ces combats ſinguliers, faiſons une réflexion qui ſe préſente ſouvent à la lecture d'Homère. Ce Poëte décrit pluſieurs combats ſeul à ſeul entre des héros du premier rang. On n'apperçoit cependant nul détail, nulle variété dans ſes récits. Les combats qu'il peint ne durent qu'un moment, & ne ſont point diſputés. Les champions de part & d'autre ne ſe portent jamais qu'un ſeul coup, & ce coup eſt toujours déciſif. Hector ſe bat contre Achille. Ces deux héros ſont couverts l'un & l'autre d'armes impénétrables. On s'attendroit à voir le Poëte profiter de cette cir-

(*a*) Voy. *ſuprà*, Liv. I. Art. IV.

circonſtance pour faire durer le combat des deux plus fameux perſonnages qu'il ait introduits dans ſon Poëme. Hector cependant eſt couché par terre du premier coup. Achille lui perce la gorge que l'armure laiſſoit à découvert (*a*). Diſons enfin que les héros d'Homère ne ſe ſervent preſque jamais de l'épée. Ils ne font ordinairement uſage que de la pique & du javelot.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hebreux.

Le Taſſe, au contraire, & les autres Poëtes modernes ſont extrêmement variés, & offrent beaucoup de détails dans leurs deſcriptions de combats. D'où peut venir cette différence, & pourquoi cette ſtérilité dans Homère, dont l'imagination eſt d'ailleurs ſi riche & ſi féconde? C'eſt qu'aux ſiécles héroïques, & du tems même d'Homère, la force décidoit de tout dans les combats. L'adreſſe n'y entroit preſque pour rien. On n'avoit pas encore étudié l'art de ſe battre. Les différens exercices qui apprennent la maniere la plus avantageuſe de manier les armes n'étoient point inventés; l'Eſcrime, en un mot, n'étoit pas alors connue. Homère devoit par conſéquent manquer d'idées pour varier & détailler ſes combats.

Après tant de détails ſur l'état où étoit l'Art Militaire, dans les ſiécles que nous par-

(*a*) Iliad. l. 22. v. 324. &c.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

parcourons présentement, il faut jetter un coup d'œil sur la maniere dont les vainqueurs usoient de leurs avantages. On est saisi d'horreur en voyant quelles étoient alors les loix de la guerre, & l'esprit de barbarie & de cruauté qui régnoit chez tous les différens Peuples dont j'ai eu occasion de parler. Les villes réduites en cendres, les Peuples massacrés de sang-froid, ou réduits au plus dur esclavage, étoient les suites ordinaires de la victoire. On ne respectoit ni l'âge, ni le sexe, ni la naissance. Les Souverains se voyoient exposés aux plus cruelles indignités. Il n'y avoit point d'horreurs enfin que le vainqueur n'exerçât.

Les Ecrivains de l'antiquité louent Sésostris sur la modération avec laquelle il traita les Peuples dont il s'étoit rendu maître. Il laissa, dit-on, sur leur thrône les Princes qu'il avoit vaincus, se contentant de leur imposer des tributs proportionnés à leurs forces, à la charge néanmoins de les apporter eux-mêmes en Egypte (a). Mais de quelle maniere Sésostris traitoit-il ces Princes, lorsqu'ils venoient chaque année au tems marqué lui payer le tribut auquel ils étoient obligés ? Chaque fois que dans ces occasions le Monarque Egyptien alloit au tem-

(a) Diod. l. 1. p. 68.

temple, ou qu'il entroit dans sa capitale, on dételloit les chevaux de son char pour mettre à leur place ces Rois qui venoient lui rendre hommage (*a*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Adonibésec qui régnoit dans la Palestine deux siécles environ après Sésostris, nous fournit un exemple encore plus frapant des excès auxquels les vainqueurs se portoient dans ces siécles barbares & grossiers. Il avoit défait & pris soixante & dix autres Souverains de cette contrée. On frémit en voyant la maniere dont il usa de ses victoires. Il fit couper à ces malheureux Princes les extrémités des pieds & des mains, & les réduisit à n'avoir d'autre nourriture que les restes de ce qu'on lui servoit, & qu'ils étoient encore obligés de ramasser sous sa table (*b*).

Les loix de la guerre n'étoient pas moins cruelles chez les Grecs. Je ne parlerai point des indignités exercées par Achille sur le cadavre d'Hector, quoique toute l'armée paroisse prendre part à un procédé si bas & si inhumain (1). Je ne dirai rien non plus des douze Troyens immolés par ce Héros sur

(*a*) Diod. l. 1. p. 68. = Lucan. Pharsal. l. 10. v 277. = Plin. l. 33. sect. 15. p. 614.

(*b*) Judic. c. 1. vs. 7.

(1) Chaque soldat vient insulter à la mort de ce héros, & chaque parole est accompagnée d'un coup de pique ou de javelot. Iliad. l. 22. v. 371, &c.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

ſur le tombeau de Patrocle (*a*) ; on pourroit penſer qu'il s'étoit laiſſé emporter à ces excès par un motif outré de vengeance. Mais qu'on liſe dans Homère les adieux d'Andromaque & d'Hector, on verra quels étoient alors les droits du vainqueur, & comment il uſoit de ſes avantages (*b*). La mort ou l'eſclavage étoient le partage de la nation vaincue. Rien n'en mettoit à couvert. Les Souverains maſſacrés, & leurs cadavres jettés en proie aux chiens & aux vautours, les enfans à la mammelle écraſés, les Reines traînées indignement dans les fers, étoient les excès ordinaires auxquels les vainqueurs s'abandonnoient (*b*). On ajoutoit l'outrage & l'humiliation aux rigueurs de la captivité. Les Princeſſes étoient employées aux plus viles fonctions. Hector ne diſſimule point à Andromaque que ſi les Grecs ſe rendent maîtres de Troye, elle ſera condamnée par les vainqueurs à aller puiſer de l'eau comme la derniere des eſclaves (*c*). Hécube ſe plaint dans Euripide qu'on l'ait

(*a*) Iliad. l. 23. v. 175.
(*b*) Ibid. l. 6. v. 448. = Voy. auſſi l. 9. v. 587, &c.
(*c*) Voy. Iliad l. 22. v. 62, &c. = Virgil. Æneid. l. 2. v. 550. &c.
(*d*) L. 6 v. 457. C'étoit autrefois la fonction la plus abjecte. *Voy.* Joſué, c. 9. vs. 23.

l'ait enchaînée comme un chien à la porte d'Agamemnon. Et qu'on ne croie pas que l'esprit de vengeance porta les Grecs à des cruautés particulieres à la prise de Troye. Ces excès n'étoient que trop communs aux siécles héroïques. Les Argiens, sous la conduite d'Alcméon, s'étant rendus maîtres de Thèbes, ils détruisirent cette ville & la renverserent de fond en comble (*a*). Je pourrois encore citer d'autres exemples, mais il vaut mieux les épargner au Lecteur, & ne pas insister plus long-tems sur des faits si honteux à l'humanité.

On voit enfin, & c'est le dernier trait par lequel je prétends caractériser les Grecs des tems héroïques; on voit, dis-je, que ces Peuples étoient alors dans l'usage horrible d'empoisonner leurs fleches. Homère raconte qu'Ulysse étoit allé exprès chez Ilus, roi d'Ephyre, lui demander du poison pour en frotter ses dards. Ilus refusa de lui en donner, parcequ'il avoit, dit le Poëte, la crainte des Dieux. Mais, ajoute-t-il, Ulysse en obtint d'un autre Prince, souverain de Taphos (*b*). On dira peut-être que dans toutes les blessures dont Homère a eu occasion de parler, on n'en voit point

(*a*) Apollod. l. 3. p. 159.
(*b*) Odyss. l. 1. v. 260.

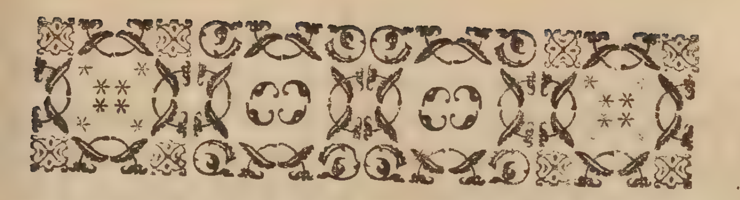
II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

point où l'effet du poiſon ſoit marqué. Je conviens que ce Poëte ne le donne point à entendre. Mais je préſume qu'il n'a ſans doute affecté ce ſilence que par égard & par reſpect pour ſa nation.

FIN DU CINQUIEME LIVRE.



SECONDE



SECONDE PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusquà l'établissement de la Royauté chez les Hébreux : espace d'environ 600. ans.

LIVRE SIXIEME.

Des Mœurs & Usages.

NOus n'avons point à nous occuper, dans cette Second Partie, des mœurs des Egyptiens. J'ai rapporté sous la premiere époque tout ce qui pouvoit appartenir à cet objet. Je m'y suis d'autant plus attaché, que les mœurs des Egyptiens paroissent avoir été dès-lors toutes formées, & qu'à cet égard rien n'a varié chez cette nation. Les mœurs ont toujours été les mêmes en Egypte, tant que cet Empire a subsisté sous la

II. Part. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

domination de ses Rois naturels. Si par la suite des tems il a paru s'y introduire quelques nouveautés, on ne doit les attribuer qu'aux nations étrangeres qui, successivement depuis Cambyse, se sont rendues maîtresses de l'Egypte.

Je garderai le même silence sur les mœurs des Peuples de la haute Asie. J'ai déja eu plus d'une fois occasion d'en expliquer les motifs. On perd absolument de vûe ces nations pendant un long espace de tems. Elles ne recommencent à figurer dans l'Histoire, que vers les siécles qui font l'objet de la Troisieme Partie de cet Ouvrage.

Nous n'avons donc à considérer, pour le moment, que les mœurs des habitans de la Palestine & celles de quelques Peuples de l'Asie Mineure. Je parlerai ensuite des Grecs, & j'examinerai quelles étoient les mœurs & les usages de cette nation aux siécles héroïques, c'est-à-dire, dans les tems que nous parcourons présentement.



CHA



II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

CHAPITRE PREMIER.

Des Habitans de la Palestine.

ON a remarqué de tous les tems un grand rapport entre les mœurs d'une Nation & ses progrès dans les arts & dans les sciences. Le goût pour le faste, le luxe & la magnificence a toujours été le vice dominant des Orientaux. J'ai fait voir ailleurs (*a*) que, dès les premiers siécles après le Déluge, les habitans de la Palestine avoient porté les arts & les sciences à un grand degré de perfection. Ces découvertes ont fourni promptement à ces peuples bien des moyens de contenter le penchant naturel qu'ils avoient pour le luxe & pour la mollesse. Cette inclination a toujours été, si on peut le dire, en augmentant. On voit par la maniere dont parle Moïse, que de son tems il devoit régner beaucoup de faste & de magnificence dans la plupart des contrées de la Palestine. Les peuples qui les habitoient alors portoient des anneaux d'or, des ba-

(*a*) Voy. la prem. Part. Liv. II. & Liv. III. & *suprà*, Liv. II. Sect. 1re Chap. II, &c.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

bagues, des brasselets & des colliers précieux (*a*). J'ai même observé dans le Livre précédent que chez toutes ces différentes nations l'usage étoit d'aller à la guerre paré de tout ce qu'on pouvoit avoir de plus riche & de plus beau (*b*). Le luxe enfin étoit porté dans ces climats au point qu'on ornoit les chameaux destinés au service du Souverain, de bossetres, de carcans & de plaques d'or (*c*).

Les Historiens profanes sont d'accord en ce point avec les Livres saints. Ils nous apprennent que l'art de teindre les étoffes en pourpre, couleur si recherchée des Anciens qu'elle disputoit de prix avec l'or même, est dû aux habitans de la Palestine (*d*). J'ai fait voir ailleurs que l'invention devoit s'en rapporter aux siécles que nous parcourons présentement (*e*). Il suffit aussi d'ouvrir les Poëmes d'Homère pour se convaincre que dès le tems de la guerre de Troye, les Phéniciens étoient en possession de fournir à la plupart des Peuples connus, tout ce qui peut contribuer

(*a*) Num. c. 31. vs. 50.
(*b*) Chap. II.
(*c*) Judic. c. 8. vs. 21-24-26.
(*d*) Voy. *suprà*, Liv. II. Sect. 1re Chap. II. Art. I.
(*e*) Voy. *suprà*, *loco cit.*

buer à entretenir le luxe, le faste & la molesse.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Ces faits prouvent assez quelles devoient être alors les mœurs & les inclinations dominantes des habitans de la Palestine. Mais le détail particulier de leurs coutumes & de leurs usages nous est absolument inconnu. Je présume qu'en général la maniere dont vivoient les habitans de la Palestine devoit être, dans les siécles dont je parle maintenant, fort semblable à la façon de vivre qu'on a vû avoir lieu dans cette contrée dès les tems les plus reculés (*a*). On sçait que les mœurs & les usages ont très-peu varié dans l'Orient.

(*a*) Voy. la prem. Part. Liv. VI. Chap. I.

CHAPITRE SECOND.

Des Peuples de l'Asie Mineure.

IL y avoit beaucoup de conformité, dans ces mêmes siécles, entre les mœurs des habitans de la Palestine, & celles des Peuples de l'Asie mineure. On voit regner également chez les uns & chez les autres beaucoup de magnificence & de molesse. On en peut juger

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

par ce qu'Homère dit des Troyens & de leurs alliés. La maniere dont il s'exprime dans plusieurs occasions, fait assez connoître l'inclination & le caractère de ces Peuples. Ce Poëte nous fournit même sur cet article quelques détails capables de satisfaire notre curiosité.

Il paroît d'abord que ces Peuples étoient fort recherchés dans leurs logemens. Homère donne à entendre qu'il y avoit dans Troye plusieurs palais très-vastes & très-magnifiques. Celui de Priam renfermoit quantité d'appartemens qui composoient autant de pavillons séparés, contigus cependant & voisins les uns des autres. Il y en avoit cinquante à l'entrée de la cour de son palais. Ces cinquante pavillons étoient occupés par les Princes enfans de ce Monarque. Ils y logeoient avec leurs femmes. Au fond de cette cour, & vis-à-vis les appartemens dont je viens de parler, étoient douze autres pavillons pour les gendres de Priam (*a*). Hector & Pâris avoient indépendamment chacun leur palais particulier (*b*).

J'ai dit ailleurs qu'on ignoroit en quoi pouvoit consister la magnificence de ces palais du côté de l'architecture. Nous ne sommes guères mieux instruits de leur

(*a*) Iliad. l. 6. v. 242, &c.
(*b*) Ibid. v. 313-317-370.

leur décoration intérieure. On voit en général que les appartemens de tous ces différens palais étoient lambriſſés de bois rares (*a*), & ornés de meubles précieux (*b*), dont l'eſpéce ne nous eſt cependant pas bien connue. Homère dit encore qu'on reſpiroit ſans ceſſe dans ces appartemens l'odeur des parfums les plus exquis & les plus agréables (*c*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

Les Troyens n'étoient ni moins recherchés, ni moins voluptueux dans leur parure & dans leurs ajuſtemens. Les Dames Troyennes faiſoient un grand uſage des ſenteurs. Elles ſe frottoient le corps d'eſſences odoriférantes, & parfumoient leurs habits (*d*). Leurs ajuſtemens étoient & fort nombreux & fort diverſifiés (*e*). Leur toilette enfin demandoit beaucoup d'art & beaucoup de tems. On peut s'en convaincre en liſant la peinture qu'Homère fait de celle de Junon (*f*). Car je ſuis perſuadé qu'on doit rapporter aux mœurs des habitans de l'Aſie mineure toutes les deſcriptions que ce Poëte fait des parures &

(*a*) Iliad. l. 24. v. 191 & 192.
(*b*) Ibid. l. 6. v. 289. l. 24. v. 192.
(*c*) Iliad. l. 3. v. 282. l. 6. v. 288. l. 24. v. 191.
(*d*) Ibid. l. 14. v. 170, &c. l. 3. v. 385. = Odyſſ. l. 6. v. 79 & 80.
(*e*) Ibid. l. 18. v. 400 & 401. l. 22. v. 468, &c. l. 14. v. 180.
(*f*) Iliad. l. 14 v. 170, &c.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

& des toilettes des Déesses. Il a voulu probablement peindre dans ces occasions ce que pratiquoient les femmes de son païs, & je pense qu'Homère avoit pris naissance & passé sa vie dans l'Asie mineure.

On voit au surplus que dès les siécles héroïques, l'usage étoit dans ces climats, que les Princesses se fissent servir par un grand nombre de femmes esclaves (*a*). C'est, pour le dire en passant, la seule espéce de domestiques qui ait jamais été connue dans l'Orient.

A l'égard de la vie privée & particuliere des Princesses, Homère & plusieurs autres Ecrivains de l'antiquité nous apprennent que dans les tems héroïques elles s'occupoient à filer, à broder, & à travailler, en un mot, différens ouvrages sur le métier (*b*). On retrouve d'ailleurs chez les Peuples de l'Asie mineure les mêmes coutumes, par rapport aux femmes, que j'ai dit dans la premiere Partie avoir eu lieu de toute antiquité dans l'Orient. Les femmes avoient leurs appartemens séparés

(*a*) Ibid. l. 6. v. 286-287-375-381. l. 22. v. 442. l. 24. v. 302.

(*b*) Ibid. l. 3. v. 125. l. 6. v. 491. l. 22. v. 440. l. 1. v. 21. = Odyss. l. 7. v. 105, 106. = Virgil. Æneid. l. 7. v. 14. = Voy. aussi Ovid. Métam. *passim*.

rés (*a*), & ne paroiſſoient en public que couvertes d'un voile (*b*).

Le luxe & la moleſſe s'étendoient chez les Troyens juſqu'aux hommes. Ils avoient particuliérement grand ſoin de leur chevelure. Homère repréſente Pâris tout occupé du ſoin d'arranger ſes cheveux (*c*). Turnus dans Virgile reproche auſſi à Enée de friſer ſes cheveux & de les parfumer (*d*). Ces Peuples ne ſe contentoient pas d'arranger élégamment leur chevelure: ils l'enrichiſſoient encore d'anneaux d'or & d'argent, qui ſervoient à en ſerrer les boucles (*e*). Enfin nous voyons qu'Homère donne toujours aux Troyens, & à leurs alliés, des armes très-riches & très-magnifiques. L'armure de Glaucus étoit d'or (*f*). Rien n'égaloit la mag-

(*a*) Iliad. l. 6. v. 251 & 252. = Odyſſ. l. 6. v. 15, &c. v. 50 & 51.

(*b*) Iliad. l. 3. v. 141-228-419. l. 22. v. 470.

(*c*) Iliad. l. 11. v. 385.

L'expreſſion dont Homère ſe ſert dans cette occaſion, montre que c'étoit alors l'uſage chez les peuples de l'Aſie Mineure, de partager les cheveux ſur le front, de maniere qu'ils s'élevaſſent en pointe, & formaſſent comme deux cornes. *Voy.* Mad. Dacier. t. 3. p. 88.

(*d*) *Vibratos calido ferro, mirrhaque madentes.* Æneid. l. 12. v. 100.

(*e*) Iliad. l. 17. v. 51 & 52. = Plin. l. 33. ſect. 4. p. 602.

(*f*) Iliad. l. 6. v. 235 & 236.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

magnificence du char dont Rhésus se servoit à la guerre. Ses armes éblouïssoient les yeux par leur richesse & par la beauté de leur travail (*a*).

Je n'ai rien à dire sur les repas & sur les divertissemens de ces Peuples. Je remarquerai seulement que Priam se plaint de ce que ses enfans passent toutes les nuits à danser & à faire bonne chere. Il leur reproche particuliérement de faire une grande consommation d'agneaux & de chevreaux (*b*). Cette circonstance montre qu'alors on regardoit comme une délicatesse trop sensuelle de manger de pareilles viandes. En rapprochant donc les différens traits répandus dans les Poëmes d'Homère sur les mœurs des Troyens & de leurs alliés, il résulte que dès les tems héroïques, il devoit y avoir beaucoup de luxe & de molesse chez les peuples de l'Asie mineure.

Malgré la magnificence & la sensualité qui régnoient alors dans ces contrées, on y apperçoit néanmoins certaines pratiques qu'on doit regarder comme un reste des usages établis primitivement chez la plupart des nations de l'antiquité. Les enfans de Priam tirent eux-mêmes de la remise le chariot qui devoit por-

(*a*) Ibid. l. 10. v. 438, &c.
(*b*) Ibid. l. 24. v. 261 & 262.

porter ce Monarque au camp des Grecs. Ils y attelent les mules & les chevaux, & chargent dessus le coffre qui contenoit les présens destinés pour la rançon du corps d'Hector (*a*). On voit des usages absolument semblables chez les Phéaciens, Peuples, suivant Homère, encore plus adonnés au luxe & à la magnificence que les Troyens (1). Les fils d'Alcinoüs vont dételer les mulets de la Princesse Nausicaa leur sœur, & portent eux-mêmes dans le palais du Roi leur pere les paquets dont ce char étoit chargé (*b*). Alcinoüs néanmoins avoit un très-grand nombre de domestiques. On voit même qu'il en fait usage dans plusieurs rencontres (*c*).

J'ai déja dit que les Princesses avoient aussi des femmes pour les servir. Cependant elles s'acquittoient en personne de plusieurs fonctions assez pénibles. Nausicaa va laver ses robes à la riviere avec ses femmes, & met elle-même la main à l'ouvrage (*d*). Les femmes & les filles des Troyens en usoient de même (*e*). Ce mélange de luxe & de sim-

(*a*) Ibid. l. 24. v. 265. &c.

(1) Voy. ci-dessus les raisons pour lesquelles je mets les Phéaciens au nombre des peuples de l'Asie.

(*b*) Odyss l. 7. v. 4. &c.

(*c*) Ibid l. 6. v. 69 & 71.

(*d*) Ibid. v. 90 & 91.

(*e*) Iliad. l. 22. v. 154 & 155.

ſimplicité, qu'on remarque perpétuellement dans les mœurs des anciens Peuples, forme un contraſte aſſez ſingulier. Dans ces tems reculés on étoit fort éloigné des idées que nous avons de la décence & des bienſéances convenables au rang, au ſexe & à la qualité des perſonnes.

CHAPITRE TROISIEME.

Des Grecs.

J'AI DIFFERÉ juſqu'à ce moment à parler des mœurs & des uſages des Grecs. Ces peuples en effet n'ont commencé qu'aſſez tard à ſe former en ſociétés. Ils ont vécu dans les premiers tems d'une maniere ſi brutale & ſi ſauvage, que l'Hiſtoire n'a pas daigné y faire attention, & nous conſerver des détails dont l'humanité auroit tant à rougir. Ce n'eſt que vers les commencemens des ſiécles qui nous occupent dans cette ſeconde Partie, qu'on peut appercevoir quelque ſuite & quelques principes dans les mœurs des Grecs. Homère ſera notre principal garant pour la plupart des uſages dont je vais parler.

Ce n'eſt pas dans les ſiécles héroïques qu'il

qu'il faut chercher du luxe & de la délicateſſe dans les tables des Grecs. Ces Peuples menoient alors une vie très-groſſiere, & par conſéquent très-frugale. Ils ne mangeoient que du taureau, du bélier, du bouc & du verrat. Je dis du taureau, du bélier, &c. parce qu'Homère donne toujours à entendre qu'au tems de la guerre de Troye on ne connoiſſoit point encore dans la Gréce l'art de couper les animaux (*a*). En liſant la deſcription que ce Poëte fait des feſtins des Grecs, on s'imagine lire ces relations modernes où il eſt parlé des repas des Sauvages. Lorſque les Grecs veulent préparer à manger, ils aſſomment un taureau, ou égorgent un bélier, dépouillent ces animaux, & les coupent en pluſieurs morceaux qu'ils font griller ſur le champ (*b*). Je dis griller, parcequ'aux tems héroïques on ne connoiſſoit pas encore l'art de faire rôtir les viandes (*c*). Ajoutons que c'étoit les Rois & les Princes qui ſe mêloient alors non-ſeulement de ce ſoin

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

(*a*) Voy. Odyſſ. l. 14. v. 16 & 17.

(*b*) Voy. Iliad. l. 1. v. 459, &c. l. 24. v. 622, &c. = Odyſſ. l. 3. v. 448, &c. l. 20. v. 250, &c.

(*c*) Voy. Athen. l. 1. p. 12. B. = *Serv. ad Æneid.* l. 1. v. 710.

Il paroît qu'on faiſoit auſſi bouillir certaines parties qu'il n'eût pas été facile de faire griller. *Voy.* Athen. Ibid. p. 25. D.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

soin, mais aussi de les tuer & de les dépecer (a). Une espéce de poignard qu'ils portoient toujours à la ceinture, leur tenoit lieu de couteau (b).

Autre conformité des Grecs avec les Sauvages. Ils n'avoient ni cuilleres, ni fourchettes, ni nappes, ni serviettes. Je ne vois pas non plus que les assiettes leur fussent connues. Enfin, pour dernier trait de ressemblance, ces Peuples, comme les Sauvages, mangeoient prodigieusement. C'étoit faire honneur aux principaux convives que de leur servir de très-grosses piéces de viandes. Agamemnon sert à Ajax le dos entier d'un taureau (c). Quand Eumée reçoit Ulysse, il apprête pour le souper de ce Prince deux jeunes cochons (d).

A l'égard du gibier, de la volaille & des œufs, il n'en est jamais question dans les repas d'Homère. On n'en voit pas même paroître sur la table des amans de Pénélope, quoique le Poëte les représente comme livrés à toutes sortes de débauches & de dissolutions (1). Il en

(a) Iliad. l. 9. v. 209, &c. l. 24. v. 621, &c.
(b) Iliad. l. 3. v. 271, 272.
(c) Ibid. l. 7. v. 321.
(d) Odyss. l. 14. v. 74, &c.

(1) Les Grecs, cependant mangeoient alors quelquefois de la venaison, mais seulement dans des occasions pressantes, & faute d'autre nourriture. *Voy.* Odyss. l. 9. v. 155. l. 10. v. 180, &c.

en eſt de même des fruits & des légumes. Homère n'en fait nulle mention (1). Quant au poiſſon, les Grecs des ſiécles héroïques mépriſoient extrêmement cette eſpéce de nourriture. Ménélas, dans l'Odyſſée, s'excuſe d'en avoir mangé, ſur ce qu'alors il étoit réduit à la derniere des néceſſités (*a*).

Le vin étoit la boiſſon ordinaire des Grecs; les femmes & même les jeunes perſonnes en buvoient (*b*), contre la coutume de toutes les autres nations de l'antiquité (*d*). L'uſage vouloit au tems de la guerre de Troye, qu'on ne ſervît cette liqueur que mêlée avec une certaine quantité d'eau. Un des premiers apprêts d'un feſtin étoit de commencer par mêler le vin & l'eau dans de grands vaſes, où l'on puiſoit enſuite pour remplir les coupes, que l'on préſentoit aux conviés (*c*). Car on ne leur

(1) Dans tous les Poëmes d'Homère, on voit une ſeule fois ſervir des oignons, & encore n'eſt-ce que pour irriter la ſoif. *Iliad.* l. 11. v. 629.

A l'égard des fruits, il n'en paroît dans aucun repas. Les Grecs cependant devoient en manger, aux tems héroïques, puiſqu'il y avoit des poiriers, des pommiers & des figuiers dans le jardin de Laërte. *Odyſſ.* l. 24. v. 339, &c. ſuppoſé que ce 24me Livre ſoit d'Homère.

(*a*) L. 4. v. 368 & 369.

(*b*) Odyſſ. l. 6. v. 77.

(*c*) Voy. Athen. l. 10. p. 441.

(*d*) Voy. Feith. Antiq. Hom. l. 3. c. 2. p. 280, &c.

leur en donnoit que par meſure, &, à ce qu'on en peut juger, ils n'étoient pas les maîtres de boire autant qu'il leur plaiſoit (*a*). Une circonſtance qui m'a toujours frappé dans l'hiſtoire de l'antiquité Grecque, c'eſt l'affectation avec laquelle preſque tous les Hiſtoriens nomment celui qui paſſoit pour avoir trouvé le premier le ſecret de mêler l'eau avec le vin (*b*). On lui avoit même élevé une ſtatue. Etoit-ce donc une découverte ſi rare, & d'une eſpéce à s'attirer toute l'attention de la poſtérité? Il falloit apparemment que les Grecs y attachaſſent un mérite qui ne nous frappe plus aujourd'hui (1).

Ces Peuples, dans les tems dont je parle, faiſoient ordinairement deux repas par jour, l'un à midi & l'autre le ſoir

(*a*) Voy. Iliad. l. 4. v. 261, 262. l. 8. v. 162. = Athen. l. 5. p 192.

(*b*) Hygin. Fab. 274. = Plin. l. 7. ſect. 57. p. 415. = Athen. l. 2. p. 38 & 45. Scholiaſt. Stat. *ad* Theb. l. 1. v. 453.

(1) On pourroit peut-être trouver les motifs de ces éloges dans la qualité des vins Grecs. Tous ſont liquoreux, & pour peu qu'on en boive, ils portent à la tête & incommodent. On avoit donc crû devoir témoigner quelque reconnoiſſance à celui qui avoit trouvé le moyen d'ôter à ces vins leur qualité mal faiſante, par un mêlange d'eau exact & proportionné. Car on obſervoit des régles ſur ce ſujet. Il y avoit certains vins qu'on trempoit plus ou moins, ſelon leurs qualités. Homère en fournit bien des exemples.

ſoir (*a*). Ce dernier étoit toujours le plus fort & le plus conſidérable (*b*). On ſervoit les viandes toutes coupées, & chaque convive avoit ſa portion marquée qu'on lui préſentoit ſéparément (*c*). Les Grecs mangeoient aſſis, dans les ſiécles héroïques (*d*), & non couchés ſur des lits, comme la coutume s'en introduiſit par la ſuite. On préſume qu'alors ils n'aimoient pas à paſſer le nombre de dix à table (*e*). Remarquons que les femmes ne mangeoient point avec les hommes. Diſons enfin que les conviés étoient dans l'uſage de boire à la ſanté les uns des autres (*f*).

L'habillement des Gres, aux tems qui nous occupent préſentement, étoit aſſez ſemblable à celui des Peuples dont j'ai parlé dans la premiere Partie de cet Ouvrage. Il conſiſtoit, pour les hommes, dans une tunique très-longue, & dans un manteau qui s'attachoit avec une agraphe (*g*). On retrouſſoit la tuni-

(*a*) Voy. Feith. l. 3. c. 3.
(*e*) Ibid. p. 289.
(*c*) Iliad. l. 2. v. 431. l. 9. v. 217. l. 24 v. 626. = Odyſſ. l. 14. v. 434. l. 15. v. 140. l. 20. v. 280. = Athen. l. 1. p. 12.
(*d*) Athen. l. 1. p. 11. F. = Feith. l. 3. c. 5. p. 296.
(*e*) Voy. Euſtath. *ad* Iliad. l. 2. v. 126.
(*f*) Feith. l. 3. c. 5. p. 306 & 307. = Plut. t. 2. p. 156 F.
(*g*) Voy. Feith. l. 3. c. 6.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

nique par le moyen d'une ceinture lorsqu'il falloit agir, se mettre en route, ou aller au combat (*a*). L'usage des doublures ne devoit pas encore être connu dans la Gréce. J'en juge ainsi d'après l'usage où ces Peuples étoient alors de laver fréquemment leurs habits (*b*). La maniere dont ils s'y prenoient mérite d'être remarquée. Ils nettoyoient leurs étoffes en les foulant aux pieds dans de grandes fosses préparées à cet effet (*c*).

Les Grecs, dès les siécles héroïques, se servoient de souliers, mais non pas habituellement. Ils ne les prenoient que lorsqu'ils vouloient sortir (*d*). On ne voit pas bien quelle pouvoit-être la forme de ces souliers. Les hommes portoient aussi des espéces de bottines faites de cuir de bœuf (*e*) qui se mettoient à cru sur la jambe. Ils n'avoient aucune sorte de coëffure; leur parure, à cet égard, consistoit dans la beauté de leurs cheveux qu'ils portoient très-longs (*f*). La couleur blonde étoit alors la plus estimée (*g*). Ceux qui se pi-

(*a*) Idem ibid. p. 321. l. 4. c. 8. p. 464 & 465.
(*b*) Feith. p. 348.
(*c*) Odyss. l. 6. v. 93.
(*d*) Feith. l. 3. c. 7. p. 331.
(*e*) Odyss. l. 24. v. 227.
(*f*) Voy. Feith. l. 3. c. 10. p. 349.
(*g*) Ibid. p. 350.

piquoient de magnificence nouoient les boucles de leur chevelure avec des crochets d'or. Chez les Athéniens ces crochets étoient faits en forme de cigales (*a*). A l'égard de la barbe les Grecs des tems héroïques la laissoient croître (*b*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

L'usage vouloit dans ces siécles que non-seulement les Princes, mais même les personnes considérables, telles que les peres de famille, les juges, &c. portassent pour marque de distinction un bâton fait en forme de sceptre (*c*). Remarquons qu'Homère ne parle ni de couronnes ni de diadêmes. Les Grecs ne les connoissoient point dans les tems héroïques.

Il régnoit dès-lors beaucoup de luxe & de magnificence dans les habits des hommes. Voici la description qu'Homère fait de l'habillement d'Ulysse: Ce Prince, dit-il, étoit vêtu d'un manteau de pourpre, très-fin & très-ample, qui s'attachoit avec une double agraffe d'or. Ce manteau étoit brodé par-devant. On y avoit représenté entre autres sujets, un chien tenant un faon, prêt à le

(*a*) Thucyd. l. 1. p. 4. D.
(*b*) Odyss. l. 16. v. 176. l. 18. v. 175. = Diod. l. 4. p. 251.
(*c*) Iliad. l. 2. v. 46 & 186, &c. l. 18. v. 556 & 557. = Odyss. l. 2. v. 37. l. 3. v. 412.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

le déchirer. Ces figures étoient en or. Sous ce manteau, Ulysse avoit une étoffe extrêmement fine, & dont Homère compare l'éclat à celui du soleil (*a*), d'où l'on pourroit peut-être inférer, qu'alors les Grecs portoient des vêtemens dans le tissu desquels il entroit de l'or & de l'argent.

Il nous reste à peu près autant de détail sur l'habillement des femmes dans ces tems reculés. Elles avoient alors de longues robes attachées & renouées par des agraffes qui étoient d'or (*b*), chez les personnes aisées & de distinction. Homère ne dit point en quoi pouvoit consister l'espéce & la beauté de ces vêtemens. A l'égard des autres parures les femmes Grecques, dès les siécles héroïques, portoient des colliers d'or, des bracelets de même métal garnis d'ambre, & des pendans d'oreille à trois pendeloques (*c*). Ajoutons qu'elles usoient dès-lors de quelque fard pour embellir & nettoyer leur teint (*d*). On voit au surplus que les femmes distinguées ne paroissoient en public que couvertes d'un voile ou pour mieux dire,

(*a*) Odyss. l. 19. v. 225. &c.
(*b*) Iliad. l. 5. v. 424 & 426.
(*c*) Odyss. l. 11. v. 325 & 326. = Ælian. Var. Hist. l. 1. c. 18. = Pauf. l. 9. c. 41. p. 796.
(*d*) Odyss. l. 18. v. 171-191-192.

re, d'une eſpéce de mante (*a*) qui ſe mettoit par-deſſus la robbe, & s'attachoit avec une agraffe (*b*).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

Il faut convenir que d'ailleurs l'habillement des Grecs, tant pour les hommes que pour les femmes, étoit fort défectueux & fort imparfait. N'eſt-il pas étonnant, par exemple, que ces Peuples n'aient jamais connu ni culottes, ni bas, ni caleçons, ni épingles, ni boucles, ni boutons, ni boutonnieres, ni poches? Ils ne connoiſſoient point non plus les bonnets, ni les chapeaux. J'ai déja fait voir que les Grecs n'étoient point dans l'uſage de doubler leurs habits; auſſi pour peu qu'il fît froid, étoient-ils obligés d'avoir recours à leurs manteaux (*c*). Il eſt encore plus étrange que, n'ignorant point l'art de préparer le lin & d'en former des tiſſus (*d*), il ne leur ſoit jamais venu en penſée d'en faire des chemiſes, & qu'en général le linge leur ait été entierement inconnu. C'eſt par cette raiſon que l'uſage du bain étoit ſi familier aux Anciens. L'invention du linge, & la coutume d'en porter habituellement, ont

(*a*) Ibid. l. 1. v. 334.
(*b*) Iliad. l. 5. v. 424 & 425.
(*c*) Voy. Odyſſ. l. 14. v. 480, &c.
(*d*) Voy. Iliad. l. 9. v. 657. l. 20. v. 128. = Odyſſ. l. 13. v. 73. l. 14. v. 519.

ont introduit à cet égard un changement notable dans nos mœurs.

J'ai fait voir dans les Livres précédens, qu'on ne pouvoit pas se former d'idée claire & précise de la forme extérieure qu'avoient les maisons des Grecs, aux tems héroïques (*a*). La distribution & la décoration de leurs appartemens ne nous sont guères mieux connues. Il paroît seulement que les logemens d'en-bas étoient occupés par les hommes, & que ceux d'en-haut étoient destinés pour les femmes (*b*). Tous ces appartemens au surplus devoient être bien incommodes, puisque les Grecs ne connoissoient ni les cheminées, ni les vîtres, ni quantité d'autres inventions, dont nous ne sentons peut-être pas aujourd'hui tout le mérite, par l'habitude où nous sommes d'en jouir dès l'enfance.

Quant aux meubles, on en peut parler avec un peu plus de précision. Les Grecs en avoient dès-lors de deux espéces, les uns pour l'utilité & la commodité, & les autres uniquement pour le luxe & pour la parade. Les premiers consistoient dans des lits, des siéges, des tables & des coffres (*c*). Car ces Peuples, dans les siécles héroïques, ne con-

(*a*) Liv. II. Chap. III.
(*b*) Voy. Feith. l. 3. c. 11. p. 363.
(*c*) Odyss. l. 8. v. 424-425-438-439.

connoissoient ni les armoires, ni les commodes, ni les buffets. Ils n'avoient point non plus l'usage des tapisseries. Parlons d'abord des meubles d'usage.

II. Part. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Les lits des Grecs étoient composés d'un couchette sanglée, garnie de matelas, de couvertures, & probablement aussi de quelques espéces de traversins (*a*). Il ne paroît pas que les pavillons ou ciels de lit, ni les rideaux eussent lieu anciennement dans la Gréce. Homère n'en fait nulle mention. On se déshabilloit pour se coucher (*b*). Quelques passages de l'Iliade & de l'Odyssée pourroient donner lieu de croire que les Grecs, dès le tems de la guerre de Troye, se servoient de draps (*c*). Mais ce fait me paroît d'autant plus douteux, que cet usage a été inconnu à toute l'antiquité. On voit au surplus que chez les Princes & les Rois, les bois de lit étoient ornés de plaques d'or & d'argent & de morceaux d'yvoire (*d*). A l'armée, les Grecs couchoient sur des peaux étendues à terre. On les couvroit

(*a*) Voy. Feith. l. 3. c. 8. p. 334.
(*b*) Odyss. l. 1. v. 437, &c.
(*c*) Iliad. l. 9. v. 657. = Odyss. l. 13. v. 73. l. 14. v. 519, &c.
(*d*) Odyss. l. 23. v. 189, &c.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hebreux.

vroit de tapis, ou d'autres étoffes qui tenoient lieu de matelas. On mettoit ensuite par-dessus les couvertures.

La forme qu'avoient anciennement les siéges, dans la Gréce, ne nous est pas bien connue. Je présume qu'ils étoient entierement de bois, n'ayant qu'un simple dossier, sans bras. Ces siéges étoient toujours accompagnés d'un marchepied, soit qu'on s'en servît dans les appartemens pour la conversation, soit même à table pour manger (*a*). Chez les grands on les couvroit de peaux, de tapis & d'étoffes couleur de pourpre (*b*). La même magnificence éclatoit sur les bois des siéges, comme sur les bois des lits (*c*). Ils étoient travaillés avec soin, & revêtus de beaucoup d'ornemens (*d*). Tels étoient les principaux meubles d'usage que les Grecs connussent, aux tems héroïques.

Leurs meubles de luxe consistoient alors dans de beaux trépieds destinés uniquement à parer les appartemens; car d'ailleurs on n'en faisoit aucun usage

(*a*) Feith. l. 3. c. 11. p. 361.
(*b*) Iliad. l. 9. v. 657, &c, l. 10. v. 155, 156. l. 24. v. 644, &c.
(*c*) Feith. p. 297.
(*d*) Ibid. p. 361.

ge (*a*). Ajoutons-y des cuvettes (*b*) & d'autres vases précieux, pour la matiere & pour le travail. Du surplus, les Grecs aux tems héroïques, n'avoient ni statues ni tableaux (*c*). Il seroit bien difficile au reste, pour ne pas dire impossible, d'expliquer de quelle maniere l'or, l'argent, l'yvoire, & peut-être l'ambre étoient employés à décorer l'intérieur des palais dont parle Homère (*d*). On ne peut pas même à cet égard proposer de conjectures. Passons donc aux usages de la vie civile : voyons comment les Grecs des siécles héroïques se conduisoient dans la société, quels étoient alors les amusemens, & en un mot, les mœurs de cette Nation.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

La politesse de ces tems reculés consistoit à appeller chacun par son nom (*e*), à se saluer de la main droite, & à s'embrasser (*f*). On tenoit aussi quelques propos obligeans lorsqu'on s'abordoit (*g*). Une

(*a*) Voy. Iliad. l. 9. v. 122. l. 18. v. 373 & 374. On appelloit alors *Trepieds*, de grands vases faits d'une façon particuliere, dont je doute que nous soyons bien instruits. On leur donnoit ce nom, sur ce qu'apparemment ils étoient soutenus par trois pieds.

(*b*) Iliad. l. 23. v. 267, 268 & 270.

(*c*) Voy. *suprà*, Liv. II.

(*d*) Odyss. l. 4. v. 72, &c.

(*e*) Iliad. l. 10. v. 68 & 69.

(*f*) Feith. l. 3. c. 13.

(*g*) Ibid.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Une des principales regles de civilité étoit, lorſqu'on recevoit des étrangers, d'attendre quelques jours à leur demander le ſujet & les motifs qui les amenoient (*a*). Il étoit autrefois auſſi de la politeſſe, chez les Grecs, d'entrer le premier, même dans ſa propre maiſon (*b*).

Les hommes ne vivoient point habituellement avec les femmes. Elles étoient preſque toujours renfermées dans leurs appartemens (*c*). Les mœurs des Grecs ne ſe reſſentoient que trop de ce peu de commerce entre les deux ſexes. On ſera toujours choqué de la groſſiereté & de l'indécence des propos qu'Homère met dans la bouche de ſes Princes & de ſes Héros. Il n'y a pas juſqu'à leurs témoignages d'eſtime & de conſidération qui ne portent l'empreinte de la barbarie qui régnoit encore dans la Gréce aux ſiécles héroïques. La meilleure maniere en effet de témoigner à quelqu'un combien on l'honoroit & on l'eſtimoit, étoit de lui ſervir à table la portion la plus conſidérable du feſtin, & de lui verſer toujours à boire à plein bord (*d*). Telle eſt en

(*a*) Voy. Iliad. l. 6. v. 175 & 176.
(*b*) Voy. Odyſſ. l. 1. v. 125.
(*c*) Voy. Cornel. Nepos, *in* Præfat. p. 29.
(*d*) Voy. Iliad. l. 4. v. 261, &c. l. 7. v. 321.

encore à présent la politesse des sauvages (a).

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Les Grecs avoient deux sortes de domestiques. Des esclaves, & des personnes libres qui servoient moyennant des gages qu'on leur donnoit (b). Loin que le nombre en fût à charge à leur maîtres, ils en tiroient au contraire beaucoup de profit & d'utilité. On les employoit à garder les troupeaux, & à faire valoir les terres, les seules richesses qu'on connût presque dans ces tems reculés. Ce n'étoit pas d'ailleurs l'usage d'avoir alors des domestiques uniquement pour le faste & l'ostentation. On ne voit paroître chez les Princes Grecs ni portiers, ni huissiers, ni gardes, ni introducteurs, ni valets de chambre, ni aucun des autres officiers qui remplissoient en Egypte & en Asie les Cours des Monarques. A l'armée particulierement, les Héros d'Homère se servent eux-mêmes, comme je l'ai déja remarqué; mais à la ville, les usages étoient très-différens. Nestor & Ménélas se font toujours servir dans leur palais

(a) Mœurs des Sauvages. t. 1. p. 520.
(b) Odyss. l. 1. v. 398. l. 4. v. 23-216-217. & 644. l. 11. v. 488. l. 18. v. 356. &c. = Herod. l. 8. n. 137.
Cette seconde espèce de domestiques n'étoit, à proprement parler, que des gens de journée.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

lais par des officiers (*a*). Il en est de même des amans de Pénélope. On voit que dans presque toutes les occasions, ces Princes se font servir par des domestiques (*b*). Remarquons à ce sujet, qu'alors c'étoient des femmes ou des filles qui s'acquittoient envers les hommes de toutes les fonctions domestiques, même de celles où la pudeur & la retenue semblent les plus intéressées. C'étoient les femmes qui conduisoient les hommes dans le lit, au bain, qui les parfumoient, les habilloient & les déshabilloient (*c*). Disons au reste que chez les Grecs, dans les tems héroïques, comme aujourd'hui chez les Sauvages, les femmes étoient chargées de presque tous les travaux pénibles du ménage. Elles faisoient moudre les grains, cuisoient le pain, alloient puiser de l'eau, nettoyoient les appartemens, faisoient les lits, allumoient le feu (*d*), &c. Le peu d'égards & de me

(*a*) Odyss. l. 3. v. 338, 339. l. 4. v. 23-37. & 3[illegible] &c. 57-58-216-217-621, &c.

(*b*) Ibid. l. 1. v. 109, 110. l. 16. v. 248 & 253. [illegible] 17. v. 331, &c. l. 18. v. 75. l. 20. v. 253, &c.

(*c*) Iliad. l. 1. v. 31. l. 14. v. 6, 7. l. 18. v. 559-560 = Odyss. l. 1. v. 436, &c. l. 3 v. 464. l. [illegible] v. 49 l. 10. v. 348, &c. l. 15. v. 93, 94. l. 17. [illegible] 88, &c. l. 19. v. 320. l. 20. v. 105, &c. v. 147-29[illegible] 298. = Athen. l. 1. p. 10. E. = Catullus, Poem. 62. v. 160.

(*d*) Id. ibid. = Herod. l. 8. n. 137.

ménagemens pour le ſexe a de tous tems caractériſé les barbares.

Les Grecs, dès les ſiécles héroïques, connoiſſoient différentes ſortes de plaiſirs & d'amuſemens. Ils avoient la muſique, la danſe, les exercices du corps, & les jeux du diſque & de la balle. Ces Peuples faiſoient particulierement grand cas de la muſique. Ils avoient ſur cet article des idées bien différentes de celles que nous pourions avoir aujourd'hui. Cet art n'eſt regardé parmi nous que comme un ſimple amuſement. Les Grecs enviſageoient la muſique d'un œil beaucoup plus ſérieux & beaucoup plus attentif. Ils étoient intimement perſuadés qu'elle ſervoit non ſeulement à récréer l'eſprit, mais encore qu'elle contribuoit infiniment à former le cœur. Je me contenterai entre pluſieurs exemples de cette façon de penſer, d'en citer un des plus remarquables. Homère dit qu'Agamemnon, en partant pour Troye, avoit laiſſé auprès de la Reine ſa femme un Muſicien chargé du ſoin de la conduite de cette Princeſſe. Egyſthe, ajoute-t-il, ne peut triompher de Clytemneſtre qu'après avoir éloigné & fait périr ce Muſicien dont les inſtructions ſoutenoient cette Princeſſe dans le chemin de la vertu (*a*). C'eſt par une ſuite de ces idées

II. Part. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux.

(*a*) Odyſſ. l. 3. v. 267, &c.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

idées sur les effets de la Musique, qu'elle attiroit la principale attention des anciens Législateurs. Cet art avoit, au sentiment des premiers Peuples, une liaison & un rapport intime avec les mœurs. Le fait est trop connu pour devoir y insister.

Il paroît que dans les tems héroïques la lyre avoit la préférence sur la flûte. Dans toutes les circonstances ou Homère a eu occasion de placer de la musique, il ne parle jamais que de la lyre. Quelques-uns prétendent qu'alors les cordes de cet instrument étoient de lin. Ils se fondent sur un passage de l'Iliade qui semble en effet vouloir l'indiquer (*a*). Mais outre que les termes dont le Poëte s'est servi, sont susceptibles d'une explication qui peut également convenir à des cordes de boyau, on voit par d'autres passages, qu'elles étoient alors connues (*b*). D'ailleurs, quel son auroit-on pû tirer d'une corde de lin? Quoiqu'il en soit, au surplus, la lyre ne servoit anciennement que pour accompagner la voix. On ne voit personne dans Homère jouer de cet instrument sans chanter. On ne le touchoit point seul. Les sujets des chansons étoient toujours quelques traits tirés

(*a*) Schol. *ad* Iliad. l. 18. v. 570.
(*b*) Odyss. l. 25. v. 406, &c.

rés de la Mythologie, ou de l'histoire. Le tems des repas étoit ordinairement celui qu'on choisissoit pour entendre la musique, c'est-à-dire, un chantre qui marioit sa voix avec la lyre. Car Homère n'introduit jamais qu'un musicien dans ces occasions. On ignoroit alors l'art de multiplier les instrumens, & d'en faire jouer plusieurs ensemble pour produire un harmonie agréable; art qui, je crois, a même été inconnu à toute l'antiquité (a).

Je ne ferai aucune réflexion sur les danses qui pouvoient être anciennement en usage chez les Grecs, ni sur les différens exercices qui faisoient le plaisir favori de cette nation. On a tant écrit sur tous ces objets, & ils nous sont si familiers, que je me crois dispensé d'en parler. Personne n'ignore que toutes ces institutions tendoient à rendre les corps plus agiles & plus robustes. Je doute, au surplus, malgré le témoignage de quantité d'Auteurs, qu'au siécle de la guerre de Troye, il y eût dans la Grece des spectacles réglés & fixés à un certain tems, & à un certain lieu, c'est-à dire, des jeux qu'on célébrât régulièrement, tels que le furent par la suite les jeux Olympiques, les jeux Pythiens, les

(a) Voy. les Mém. de Trév. Octobre 1725, p. 1774, &c.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

les jeux Néméens, &c. Homère ne le donne point à entendre. On recueille seulement de la lecture de ses Poëmes, que l'usage étoit alors établi de célébrer dans certaines occasions des jeux où l'on distribuoit des prix d'une valeur considérable aux vainqueurs (*a*). Cette circonstance annonce d'abord une différence essentielle dans les recompenses, objet principal des combattans. Ceux que remportoient les vainqueurs aux jeux Olympiques, Pythiens, Isthmiques, Néméens, consistoient uniquement dans une couronne faite de branches d'olivier, de laurier, de pin, d'ache, &c. La gloire étoit donc alors le seul motif qui animât les combattans, & nullement le lucre & la cupidité. Ces motifs, au contraire, pouvoient entrer pour beaucoup dans les jeux dont parle Homère, où les prix proposés consistoient dans des esclaves, des chevaux, des armes, des bœufs, des vases précieux, des sommes d'or & d'argent, &c. Enfin les Olympiques, Pythiens, &c. se célébroient régulièrement à certaines époques & constamment aux mêmes endroits; mais il ne paroît par aucun passage d'Homère, qu'au tems de la guerre de Troye, il y eût rien de fixe & de réglé sur le tems & le lieu auxquels on devroit célébrer les jeux qu'il décrit. On

(*a*) Voy. Iliad. l. 9. v. 123. &c. l. 23. v. 259.

On pourroit néanmoins concilier tous ces faits, en disant que les jeux sacrés de la Gréce établis très-anciennement avoient cessé ensuite d'être célébrés pendant un tems considérable; interruption dont l'histoire fournit plusieurs exemples (a). Alors il ne seroit pas étonnant qu'Homère n'eût rien dit de leur célébration. Comme ce point de critique exigeroit, au reste, une assez longue discussion, & que d'ailleurs elle seroit peu utile, je ne crois point devoir m'y engager.

Il ne nous reste plus qu'à jetter un coup d'œil général sur les mœurs des Grecs, aux siécles héroïques, c'est-à-dire, sur leur façon de penser & d'agir. On a déja pû juger par tout ce que j'ai rapporté, à quel point ces Peuples étoient alors barbares & ignorans. La férocité de leurs mœurs répondoit à la grossiereté de leur esprit. Ils n'avoient ni morale, ni principes. Le droit du plus fort étoit presque la seule loi qu'ils reconnussent. Cette anarchie forçoit alors les Grecs à marcher toujours armés, & à être perpétuellement en état de défense (a). Dans la description du bouclier d'A-

(a) Voy. le Journal des Sçavans, Févr. 1751. p. 112, &c.

(a) Thucydid. l. 1. p. 4. C. = Arist. de Repub. l. 2. c. 8. t. 2. p. 327. B.

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

d'Achille, Homère représente des jeunes gens dansans l'épée au côté (*a*).

On ne trouvoit donc dans ces anciens tems ni repos, ni sureté dans la Gréce. Le brigandage & la licence y régnoient de toutes parts (*b*). C'est pourquoi la force du corps & la hardiesse dans les combats, étoient autrefois les plus belles qualités que les Peuples connussent (*c*). La sagesse, la justice, la probité, la plupart des vertus morales, en un mot, n'avoient pas seulement de noms dans l'ancien langage des Grecs, comme ils n'en ont point encore chez les sauvages de l'Amérique (*d*). Je n'oserois même assurer qu'il y eût alors dans la langue Grecque de terme qui explimât l'idée générale de *vertu* (1).

La

(*a*) Iliad. l. 18. v. 597 & 598.

(*b*) Voy. *suprà*, Liv. IV.

(*c*) Voy. Feithius, l. 14. c. 7. p. 452

(*d*) Voy. la Condamine, Relat. de la riviere des Amazones, p. 54 & 55.

(1) Le mot Ἀρετὴ si fréquemment employé dans Homère, est visiblement dérivé d'Ἄρης *Mars*, *combat*, & ne signifioit originairement que *bravoure* ou *vertu guerriere*.

Si dans la suite le mot Ἀρετὴ a été employé pour signifier la *vertu* en général, c'est que pendant long-tems les Grecs n'avoient point connu d'autre vertu, que la valeur, qui même dans les plus beaux siécles de cette nation, fut toûjours regardée comme la *Vertu par excellence*.

Je crois en pouvoir dire autant du mot Σοφία, *sagesse*

La politesse ne s'est jamais introduite dans une contrée que par le moyen des lettres. Les vices les plus brutaux & les plus préjudiciables à l'humanité sont le partage des nations grossiéres & ignorantes. La Philosophie n'avoit pas encore éclairé la Gréce, au tems de la guerre de Troye. Aussi la conduite de ses habitans nous présente-t-elle alors le tableau le plus sombre & le plus hideux. L'histoire des siécles héroïques n'offre que des usurpations, des meurtres, des violences & des forfaits inoüis. C'est à cette époque qu'ont paru tous ces fameux criminels dont les noms ont passé jusqu'à nous. On y voit les Thésée, les Atrée, les Etéocle, les Alcméon, les Oreste, les Eryphile, les Phédre, & les Clytemnestre. Presque tous les Princes qui marcherent devant Troye furent trahis par leurs femmes. Le royaume seul de Mycènes présente les catastrophes les plus affreuses. La scêne à chaque moment y est ensanglantée. L'histoire de Pélops & de ses descendans n'est qu'un tissu de crimes & d'horreurs (*a*). Les siécles héroïques sont, en un mot, les tems les plus féconds en incestes & en par-

II. PART. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

sagesse qu'on rencontre également dans Homère. Ce terme ne désigne, chez ce Poëte, que l'*habileté* & l'*adresse* dans les Arts Méchaniques.

(*a*) Voy. *suprà*, Liv. I.

II PART.
Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'etabliſſement de la Royauté chez les Hébreux.

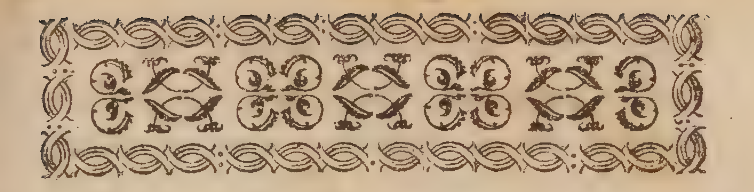
parricides, dont il ſoit parlé dans l'Hiſtoire (a).

Après ces réflexions il ſeroit, je crois, fort inutile de s'arrêter à prouver combien les éloges dont certains Auteurs ont jugé à propos de combler les tems héroïques, ſont faux & déraiſonnables. On peut parfaitement bien appliquer à ces ſiécles tant vantés, tout ce que j'ai dit ſur ceux qui faiſoient l'objet de la premiere Partie de cet Ouvrage. Les Grecs alors étoient auſſi ignorans & par conſéquent auſſi vicieux que le pouvoient être les peuples dont je parlois. Il s'eſt paſſé bien des ſiécles avant que la plus grande partie de l'Univers ſoit ſortie de cette funeſte ignorance, dont les vices & les excès les plus honteux ſont la ſuite inévitable.

(a) Pauſ. l. 2. c. 29. p. 179.

FIN DE LA SECONDE PARTIE.

DISSERTATIONS.



PREMIERE DISSERTATION.

J'AI FAIT voir en traitant l'hiſtoire de l'Aſtronomie, que dès les tems les plus reculés, on avoit imaginé pour diſtinguer plus facilement les Etoiles, d'en réduire pluſieurs ſous un ſeul & même groupe. J'ai dit auſſi que dès lors on avoit donné certains noms à ces différens amas que nous déſignons aujourd'hui par le mot de *Conſtellation*. L'origine de ces figures & de ces noms eſt, de toutes les queſtions qui ſe préſentent ſur l'origine des anciennes pratiques, une des plus curieuſes, mais en même tems des plus obſcures & des plus impénétrables. Les différens ſyſtêmes qu'on a imaginés pour ſe rendre raiſon d'un uſage auſſi biſar-

ſarre, prouvent ſenſiblement la difficulté de la matiere que j'entreprends de traiter. Elle eſt d'autant plus ingrate, qu'il ne nous reſte aucun monument ſur les progrès de l'Aſtronomie dans les premiers ſiécles. Il ne faut donc pas eſpérer qu'on puiſſe jamais ſatisfaire pleinement la curioſité ſur un uſage dont les motifs ne peuvent ſe préſenter aux lumieres de la raiſon, que très-difficilement. Eſſayons cependant de propoſer quelques conjectures. Il ſe préſente trois queſtions à examiner.

1°. Si les noms que nous donnons aujourd'hui aux Conſtellations peuvent nous indiquer ceux qu'on leur aura donnés originairement.

2°. Pourquoi on a employé par préférence les noms de certains objets pour déſigner les Conſtellations.

3°. Quel a pû être le motif qui a dirigé l'application des noms de ces objets à certaines Conſtellations.

J'eſſaierai auſſi de remonter à l'origine de quelques expreſſions biſarres

res dont on ſe ſert encore aujourd'hui dans le langage Aſtronomique.

Si l'on s'en rapporte à la plupart des Auteurs qui ſe ſont exercés juſqu'à préſent ſur la queſtion qui nous occupe, c'eſt dans l'antiquité la plus réculée qu'il faut chercher l'origine des noms & des figures dont les Aſtronomes font uſage pour déſigner les Conſtellations. Je ſuis bien èloigné d'adopter ce ſentiment. Ces inſtitutions ne me paroiſſent point être l'ouvrage des premiers Obſervateurs. Tout nous porte au contraire à penſer que les dénominations primitives ont été altérées, & que les Grecs ont probablement introduit ce changement. Ce ſont les noms qu'ils avoient jugé à propos de donner aux Conſtellations, qui ſe ſont conſervés; mais ces noms ne ſont certainement pas des premiers ſiécles de l'Aſtronomie. (1). Il eſt vrai qu'aujourd'hui les

(1) Ces noms pour la plupart ſont poſtérieurs à l'expédition des Argonautes.

les Arabes, les Mogols, les Tartares & presque tous les Peuples de l'Orient désignent les signes du Zodiaque par les mêmes noms que nous. Mais on n'ignore pas que toutes ces nations, à l'exception des Chinois, ont adopté l'astronomie des Grecs (*a*). Ces Peuples l'avoient portée dans l'Arabie & dans la Perse, d'où elle a passé dans le Mogol & la Tartarie. Il n'est donc pas surprenant de retrouver dans ces contrées les astérismes de la Grece. Cette conformité ne prouve rien pour l'ancienneté de ces noms (1). Mais,

(*a*) Voy. Weidler, Hist. Astronom. c. 8. p. 205. & c. 10. p. 244. 245.

M. Hyde l'assure positivement des signes du Zodiaque, dans son Commentaire sur les tables d'Ulugh-Begh. p. 4.

(1) Ce que j'avance ici sur l'Astronomie Grecque reçue chez les Arabes & les autres Peuples de l'Orient, paroîtra d'abord contradictoire avec ce que j'ai dit dans la Prem. Part. Cette contradiction cependant n'est qu'apparente. Les Arabes & les autres Peuples de l'Orient avoient certainement des notions d'Astronomie avant le tems auquel ils ont fréquenté les Grecs; mais, suivant toutes les apparences, ces connoissances n'étoient pas bien parfaites. Les con-

quê-

Mais, dira-t-on, les Grecs n'ont point inventé l'Aſtronomie : ils l'ont appriſe des Chaldéens, des Phéniciens & des Egyptiens ; on peut donc préſumer qu'ils auront retenu les noms & les figures que ces Peuples ont donnés aux Conſtellations ; & c'eſt ainſi que la tradition des uſages primitifs nous aura été tranſmiſe. Cette objection n'eſt pas difficile à écarter.

Quoique les Grecs fuſſent inconteſtablement redevables de la plus grande partie de leurs connoiſſances Aſtronomiques aux Chaldéens, aux Phéniciens & aux Egyptiens, ils avoient cependant étrangement abu-

quêtes d'Alexandre dans la haute Aſie, & l'Empire qu'après ſa mort les Séleucides établirent dans ces contrées, lierent un très-grand commerce entre les Grecs & les Aſiatiques. L'Aſtronomie avoit fait alors de très-grands progrès dans la Gréce. Les Arabes & les autres Nations dont nous venons de parler profiterent de ces découvertes & adopterent en conſéquence les termes & les figures reçues dans l'Aſtronomie Grecque.

abusé des symboles par lesquels ces Peuples avoient désigné les Constellations. Les Grecs s'étoient formé un Zodiaque particulier. Les noms par lesquels ils designoient les Constellations n'étoient point ceux dont se servoient les anciennes Nations. Ecoutons ce que les Auteurs de l'Antiquité nous apprennent sur ce sujet.

Firmicus dit positivement que la Sphère des Barbares, c'est-à-dire, celle des Peuples de l'Egypte & de la Chaldée, étoit entierement différente de celle des Grecs & des Romains. Plusieurs autres Ecrivains déposent aussi de la différence qu'il y avoit entre le Zodiaque Grec & le Zodiaque Egyptien. Les noms des Constellations, chez ces deux Peuples, ne se ressembloient point (*a*). Dans la sphère Egyptienne on ne connoissoit ni le nom ni la figure du *Dragon*, de *Céphée*, d'*Andromède*, &c. Les Egyptiens avoient don-

(*a*) Voy. Salmas. de Ann. Climact. p. 594.

donné aux amas d'Etoiles qui composoient ces Constellations chez les Grecs, d'autres figures & d'autres noms (*a*). Il en étoit de même chez les Chaldéens (*b*). Les Orientaux n'ont jamais connu les Gémeaux (Castor & Pollux) dont les Grecs ont fait le troisiéme signe du Zodiaque (*c*). Il ne nous reste à la vérité presque rien sur les noms que les premiers habitans de l'Arabie avoient donnés originairement aux Constellations, mais par le peu qui s'en est conservé, on voit qu'ils devoient être différens de ceux par lesquels nous les designons aujourd'hui

(*a*) Achill. Tat. Isag. c. 39 = Voy. aussi Plut. de Iside & Osiride, p. 539.

(*b*) Achill. Tat. *loco citato.*

Tout ce que nous disons ici, d'après les Anciens, sur la différence qu'il y avoit entre la sphère des Grecs & celle des anciens Peuples, doit s'entendre avec quelque restriction. Nous expliquerons plus bas le sens dans lequel nous croyons que ces paroles doivent être prises.

(*c*) Hérodote l'assure des Egyptiens, l. 2. n. 43. = Voy. aussi Hyde, hist. Relig. vet. Persar. c. 32. p. 391.

d'hui (*a*). Il reſte donc à examiner, d'après ces faits, quel aura été l'uſage primitif, & par quelle raiſon les Conſtellations ont été déſignées chez tous les Peuples par des dénominations ſi biſarres & ſi éloignées de la figure qu'elles ont dans le ciel.

Les Etoiles ne préſentent-elles pas le même arrangement à tous les yeux ? Leur diſpoſition n'eſt-elle pas la même pour tous les climats ? Oui ſans doute. Mais dans les climats on ne les a pas enviſagées avec les mêmes yeux ; je veux dire, que tous les Peuples n'ont pas ſuivi un plan uniforme pour grouper les Etoiles. Les formes ſous leſquelles on a réduit ces aſtres ayant été fort différentes, le nombre & la forme des Conſtellations a dû par conſequent varier dans chaque contrée. C'eſt par cette raiſon que les Indiens comptent dans le Zodiaque 27 Conſtellations, & les Chinois

28

(*a*) Voy. Hyde, in Tab. Ulugh-Begh.

28 (*a*). Il y a même chez ces derniers des Conſtellations qui ne ſont compoſées que d'une ſeule Etoile (1).

Si l'on remarque une grande variété dans le nombre & dans la forme des Conſtellations chez les différens Peuples de cet Univers, elle n'eſt pas moins ſenſible dans les noms par leſquels ils ont jugé à propos de les déſigner. Qu'on parcoure toutes les Nations, même les plus ſauvages, on verra qu'elles connoiſſent quelques Conſtellations, & qu'elles leur ont donné des noms qui ſont tous relatifs à certains objets ſenſibles. Cependant, rien de moins uniforme que les objets auxquels chaque Nation fait reſſembler les Aſtériſmes. D'où peut venir l'accord de tant de Peuples, qui ſure-

(*a*) Voy. les obſervat. Math. Aſtronomiq. &c. faites aux Indes & à la Chine, publiées par le P. Souciet, t. 1. p. 243.

(1) La premiere Conſtellation du Zodiaque Chinois, nommée *Kio* qui veut dire *la corne*, n'eſt compoſée que d'une Etoile.

rement n'ont pas eu de commerce les uns avec les autres, à désigner les Constellations par des dénominations qui n'ont aucun rapport avec leur arrangement dans le Ciel? Comment peut-il être arrivé qu'ils se soient tous réunis dans une pratique d'autant plus extraordinaire, qu'elle est moins naturelle? Avant que d'entrer dans aucune discussion, je crois qu'il est à propos de distinguer les tems.

Nous avons ici deux objets à considérer. Les noms qu'on a donnés primitivement aux Constellations, & ceux par lesquels nous les désignons aujourd'hui. L'origine de ces derniers est très-ancienne. Mais j'ai déja dit qu'on n'en devoit pas attribuer l'invention aux premiers siecles de l'Astronomie. Ces dénominations n'ont pas assez de rapport avec la disposition apparente du plus grand nombre des Etoiles. Je ne puis me persuader que les premiers hommes aient cru voir dans les assemblages d'Etoiles dont ils ont formé les Constellations, la ressem-

ſemblance de la plupart des figures par leſquelles on les déſigne aujourd'hui chez preſque tous les Peuples. On ſe ſera donc ſervi originairement de quelque pratique, autre que celle dont l'uſage nous eſt reſté. C'eſt cette pratique primitive qu'il faut tâcher de deviner, & expliquer en même tems l'origine de celle dont nous nous ſervons préſentement.

Les premieres dénominations ont dû être extrêmement ſimples, & relatives à l'objet qu'on vouloit déſigner. Si l'on peut ſe flatter de retrouver quelques traces des uſages primitifs, c'eſt chez les Sauvages de l'Amérique qu'il faut les chercher. Ces Peuples avant l'arrivée des Européens connoiſſoient quelques Conſtellations, & leur avoient donné des noms. Examinons la ſignification de ces noms, & les idées qu'ils y avoient attachées.

Les Iroquois connoiſſent la *grande Ourſe*, ils la nomment *Okouari* (*a*), c'eſt-à-dire, l'Ourſe; dénomination dont

(*a*) Mœurs des Sauvag. t. 2. p. 236.

dont les motifs sont très-aisés à pénétrer, comme on le verra dans un moment. A l'égard de la petite Ourse il ne paroît pas que ces Peuples aient donné de nom à cette Constellation. Il n'y a que l'Etoile Polaire qui ait attiré leur attention (*a*). C'est elle qui les dirige dans leurs voyages. Ils ont besoin d'un pareil guide pour ne pas s'égarer dans les vastes campagnes du continent de l'Amérique. Le nom qu'ils ont donné à cette Etoile est très-simple. Ils la nomment *Iate ouattentio*, *celle qui ne marche point* (*b*). Cette dénomination est fondée sur ce que le mouvement de cette Etoile est insensible, & qu'elle paroît toujours fixe dans le même point.

Les Peuples du Groenland connoissent non-seulement l'étoile Polaire, mais même toute la Constellation de la petite Ourse. Ils la nomment *Kaumorsok*. Ce nom a dans leur langue un rapport immédiat avec l'usage qu'ils font de la con-

(*a*) Ibid p. 239.
(*b*) Ibid.

connoiſſance de cette Conſtellation. Ces Peuples tirent une grande partie de leur ſubſiſtance des Chiens de mer. Ce n'eſt que la nuit qu'on peut prendre ces amphibies. L'apparition de l'étoile du Nord eſt pour les Groenlandois un avertiſſement de ſe diſpoſer à partir pour la chaſſe des Chiens de mer. Auſſi le nom *Kaumorſok* qu'ils donnent à la petite Ourſe, ſignifie-t-il dans leur langue : *quelqu'un eſt ſorti pour prendre des Chiens de mer* (*a*).

On remarque auſſi dans le nom que ces Peuples donnent aux Pléïades, un rapport très-marqué avec la figure que cet Aſtériſme préſente aux yeux. Ils appellent les Pléïades

(*a*) Hiſt. Nat. de l'Iſlande & du Groenland. t. 2. p. 224. 225.

L'Auteur de qui j'ai tiré ce fait, dit que ce nom de *Kaumorſok* donné par les Groenlandois à l'étoile du Nord, vient de ce que cette Etoile paroît ſortir & ſe lever de la mer. Son eſprit ſans doute voyageoit ſous l'Equateur, quand il a écrit cela. Je laiſſe à juger ſi l'on peut dire que, pour des Peuples qui ſont ſitués par les 70 degrés de latitude Septentrionale, l'étoile Polaire paroît ſortir & ſe lever de la mer.

des *Killukturſet*, qui veut dire *liées enſemble* (*a*). En effet, ces Etoiles ſe touchent de ſi près à la vûe, qu'elles ſemblent étre attachées les unes aux autres.

On en peut dire autant des Etoiles qui compoſent la tête du Taureau céleſte. Elles répréſentent aſſez bien la forme de la tête d'un quadrupède. Cette reſſemblance eſt même ſi frappante, que les Peuples les plus ſauvages l'ont ſaiſie. Les Nations qui habitent le long de l'Amazone, appellent les Hyades *Tapiira*, *Rayouba*, du nom qui ſignifie aujourd'hui dans leur Langue, *mâchoire de Bœuf* (*b*).

Cette longue traînée blanche qui tra-

(*a*) Ibid. p. 225.

(*b*) Relat. de la Riviere des Amazones par M. de la Condamine, dans les Mém. de l'Academ. des Scienc. Ann. 1745. M. p. 447.

Sur ce mot *Tapiira Rayouba* qui ſignifie aujourd'hui chez les Indiens *Mâchoire de Bœuf*, M. de la Condamine ajoute, je dis aujourd'hui, parceque ce mot ſignifioit autrefois Mâchoire de *Tapiira*, animal propre du pays; mais depuis qu'on a tranſporté des Bœufs d'Europe en Amérique, les Braſiliens & les Péruviens ont appliqué à ces animaux les

traverſe tout le Ciel, a reçu auſſi chez la plupart des Peuples une dénomination très-conforme à l'objet qu'elle repréſente. Les Grecs l'ont nommée *Galaxie*, ou *Voye Lactée*, eu égard à ſa blancheur. Les Chinois l'appellent *Tien-ho*, le *Fleuve céleſte*. Pluſieurs Nations l'ont nommée *le grand chemin* (*a*). Les Sauvages de l'Amérique Septentrionale la déſignent ſous le nom de *chemin des Ames* (*b*). Nos Payſans l'appellent *le chemin de ſaint Jaques*.

Il eſt encore aſſez probable que les deux Etoiles brillantes de la tête des Gémeaux ont pû être déſignées par deux objets ſemblables. Les Grecs leur avoient donné le nom des deux freres célebres, Caſtor & Pollux. On prétend que dans l'ancienne Sphère c'étoient des Chevreaux qui déſignoient cette Conſtel-

les noms qu'ils donnoient dans leur Langue maternelle au plus grand des Quadrupedes qu'ils connoiſſoient avant la venue des Européens.

(*a*) Voy. le Comment. de Hyde ſur les tables d'Ulug-Begh, p. 23.

(*b*) Mœurs des Sauvag. t. 1. p. 406.

tellation (*a*). Les Arabes y avoient mis originairement deux Paons. Toutes ces dénominations ſont très-naturelles. Comme les deux Etoiles dont il s'agit, ſont les plus remarquables de toutes celles qu'on découvre dans cette partie du Ciel, qu'elles ſont à peu près auſſi grandes & auſſi brillantes l'une que l'autre, on a cherché à les déſigner par des objets ſemblables.

Les Chinois pourroient encore nous fournir quelques lumieres ſur la queſtion que nous cherchons à éclaircir. L'origine de l'Aſtronomie remonte chez cette Nation à une antiquité très-reculée. On ſçait que les Chinois ont été long-tems ſans vouloir rien emprunter des autres Peuples ſoit de l'Aſie, ſoit de l'Europe (*b*). Les expreſſions en uſage dans l'Aſtronomie Chinoiſe peuvent donc nous donner quelque idée des dé-

(*a*) Hyde Hiſt. Relig. Veter. Perſar, cap. 32. p. 391.

(*b*) Voy. les Obſervat. Mathématiques-Aſtronomiques faites aux Indes & à la Chine publiées par le P. Souciet, t. 1. p. 3. 4. & 5.

dénominations primitives qui ſont en ce moment l'objet de nos recherches, d'autant plus que ces Peuples ſont attachés, ſi l'on peut dire, juſqu'à la minutie à leurs anciennes pratiques. Les Chinois appellent, par exemple, le Zodiaque *Hoangtao*, le *chemin jaune*. Cette dénomination eſt aſſez naturelle: on y voit un rapport ſenſible avec le cours annuel du ſoleil, qui s'exécute ſur ce cercle de la Sphère. Le nom de Zodiaque que nous lui donnons d'après les Grecs, n'a pas autant de conformité avec les Phénomènes qu'il préſente aux yeux. Auſſi le terme de *Zodiaque* eſt-il aſſez récent, même dans la langue Grecque. Il n'eſt certainement pas des premiers ſiécles de leur Aſtronomie. On ne voit point que les Auteurs anciens l'aient employé. Les Grecs cependant n'ont pas été, juſqu'au tems où ce nom s'eſt introduit chez eux, ſans connoître le mouvement propre du Soleil, & ſans avoir un mot dans leur Langue pour déſigner le cercle que cet Aſtre ſemble parcourir dans le Ciel. Je

ſerois fort porté à croire que dans les premiers tems le *Zodiaque* aura été déſigné par le nom & l'emblême d'une ceinture qui environne le ciel. C'eſt le terme dont pluſieurs Nations, & en particulier les Arabes & la plupart des peuples de l'Orient ſe ſervent encore pour exprimer ce cercle de la Sphère (*a*).

Je penſe auſſi que les Conſtellations ſous leſquelles paſſent la Lune & le Soleil, n'auront point été originairement déſignées par les noms de Belier, de Taureau & de Lion, &c. Il eſt bien plus naturel de croire qu'on aura d'abord appellé ces amas d'Etoiles les *demeures* ou les *maiſons* de la Lune & du Soleil. C'eſt ainſi que pluſieurs Nations ont déſigné de toute antiquité les ſignes du Zodiaque (*b*).

&

(*a*) Voy. le comment. de M. Hyde ſur les tables d'Ulug-Bergh. p. 30 = Voy. auſſi les notes ſur Aulugelle. l. 13. c. 9. p. 669. not. (8). *Edit.* in 8º de 1666.

(*b*) Voy. Hyde, ſur les tables d'Ulug-Begh. p. 30.

Le mot Chinois *ſoû* que nous traduiſons par *Conſtellation*, ne répond point dans l'Idiome

Mais, dira-t-on, comment a-t-il pû arriver qu'une pratique ſi ſimple & ſi naturelle ait dégénéré dans un uſage auſſi biſarre que celui que nous ſuivons ? Uſage au reſte qui remonte à une antiquité très-reculée. Voici de quelle maniere je conjecture que ce changement aura pû arriver.

L'Aſtronomie n'auroit fait aucun progrès, ſi dès les tems les plus reculés l'on n'avoit pris ſoin de coucher par écrit les différentes obſervations qu'on avoit faites. Il faut donc le préſumer quoiqu'il ne nous en reſte aujourd'hui aucune preuve directe. On a vû dans la premiere Partie de cet Ouvrage que les Peuples ont été un tems conſidérable ſans connoître l'écriture Alphabétique (*b*). On y a vû auſſi que les Hiéroglyphes a-voient

diome Chinois à l'idée que préſente le mot *Conſtellation* dans notre langue. Les groupes d'étoiles que les Européens déſignent par le mot *Conſtellation*, ſont appellés par les Chinois *demeure*, *hôtellerie*, dénomination conforme aux idées qu'on a dû ſe former primitivement des ſignes du Zodiaque.

(*b*) Liv. II. Chapitre VI.

voient été anciennement le moyen le plus généralement pratiqué pour conſerver la mémoire des faits, des ſciences & des découvertes, &c. Nous ne pouvons pas douter qu'on n'ait fait uſage de cette eſpéce d'écriture pour conſtater les premieres obſervations Aſtronomiques. Rien de plus commun dans l'écriture hiéroglyphique que les repréſentations d'hommes, d'animaux, &c. On ſçait que ces repréſentations n'avoient qu'un rapport très-indirect avec l'objet qu'on vouloit déſigner. Ne pourroit-on pas ſoupçonner que c'eſt dans ces figures hiéroglyphiques qu'il faudroit chercher l'origine de ces noms biſarres que portent les Conſtellations chez tous les Peuples.

Il eſt plus que probable qu'au récit de leurs obſervations les premiers Aſtronomes joignoient le deſſein des Conſtellations dont ils parloient. Mais ce deſſein vraiſemblablement ne reſſembloit point à ceux que l'Aſtronomie moderne emploie. Les premiers hommes en auront uſé de la même maniere qu'en uſent encore

core aujourd'hui les Chinois. Ces Peuples ont donné des noms aux Conſtellations, & ces noms ſont relatifs à certaines figures. Ces figures néanmoins ne ſont point deſſinées ſur leurs Planiſphères. Les repréſentations des Aſtériſmes n'y ſont exprimées que par des lignes qui joignent les Etoiles les unes aux autres, ſelon les différentes formes ſous leſquelles les Chinois les ont réduites. Ils écrivent à côté de ces aſſemblages le nom de chaque étoile & de chaque Conſtellation (*a*). Cette méthode eſt bien plus ſimple que celle dont nous faiſons uſage. Dans nos Planiſphères les figures par

(*a*) Voy. Bianchini, la Iſtor. univ. p. 283. = Acad. des Inſcript. tom. 18. Mém. p. 271.

J'ai vû un Planiſphère Chinois gravé à Pekin, parfaitement conforme à celui dont parle M. Bianchini. Il eſt aſſez difficile d'y reconnoître les Conſtellations, attendu que la poſition des étoiles eſt fort inexacte, & très-défectueuſe : mais d'ailleurs cette maniere de grouper les Conſtellations eſt infiniment préférable à celle que nous ſuivons aujourd'hui, & que nous tenons des Grecs : par ce moyen on reconnoîtroit beaucoup plus aiſément les Conſtellations.

par lesquelles nous désignons les Constellations sont dessinées, & les étoiles dont chaque Constellation est composée sont arrangées sur ces figures. Je crois que dans les premiers tems on en aura usé d'une maniere toute différente. Les anciens Astronomes auront probablement représenté les Constellations dans le goût que les Chinois les représentent, c'est-à-dire, sans aucune figure, joignant seulement ensemble par des lignes droites les étoiles qui composoient chaque Constellation. Je présume encore que pour éviter les erreurs & les équivoques, les premiers Observateurs écrivoient le nom de chacune des Constellations à côté de sa représentation; mais ce nom, comme je viens de le dire, étoit écrit en hiéroglyphes. Examinons maintenant l'effet qu'aura pû produire cette pratique, par la suite des siécles.

La premiere maniere d'écrire les observations Astronomiques en dessinant chaque Constellation dont on parloit, sera devenue très-embarrassante quand le nombre s'en sera mul-

multiplié à un certain point. On aura donc cherché à abréger le travail. Il eſt naturel de croire qu'inſenſiblement on aura ſuprimé les repréſentations. On ſe ſera contenté de déſigner les Conſtellations dont on parloit, par le ſymbole hiéroglyphique de leur nom. Ainſi lorſqu'on aura voulu, par exemple, déſigner la Conſtellation que nous nommons aujourd'hui *le Taureau*, ſuppoſé que le Taureau fût autrefois le ſymbole hiéroglyphique du nom qu'on avoit donné à cet amas d'étoiles, on aura deſſiné un Taureau, ainſi des autres. De cet uſage, il ſera arrivé qu'inſenſiblement les Conſtellations auront pris le nom des principaux ſymboles qui avoient ſervi originairement à écrire le nom qu'on avoit d'abord donné à ces amas d'étoiles, & qu'à la fin on aura perdu de vûe les dénominations primitives.

Voilà, je crois, la ſource dans laquelle il faut chercher l'origine & les cauſes de ces noms biſarres que les Aſtériſmes portent chez toutes les Nations; car quoique dans les premiers tems l'écriture héroglyphi-

que ait été le ſeul moyen que les hommes aient connu pour peindre leurs penſées, il n'eſt cependant pas probable que la maniere d'employer cette écriture ait été uniforme. Chaque Nation avoit ſes ſymboles particuliers. Les dénominations par cette raiſon, ont dû varier ſuivant la différence des ſymboles. Il a dû en conſéquence arriver que les Conſtellations auront reçu des noms différens, ſuivant les différens ſymboles dont chaque Peuple ſe ſervoit pour écrire ſes idées, & c'eſt ce qui eſt prouvé par le peu qui nous reſte ſur cette matiere. On a déja vû la différence qu'il y avoit entre les Planiſphères Grecs, & ceux des Egyptiens & des Chaldéens. Ces différences ſont encore plus marquées entre les noms que les habitans du Mogol & de la Chine donnent aux Conſtellations (*a*).

Si nous avions la clef de cette pre-

(*a*) Voy. les Obſervations Aſtronom. &c. faites aux Indes & à la Chine, publiées par le P. Souciet, t. I. p. 247. & Acta Erudit. Lipſ. anno 1711. p. 387.

premiere écriture, nous ſçaurions pourquoi certaines Conſtellations ont reçu le nom de certains objets préférablement à d'autres. Ce qu'on peut conjecturer, c'eſt, comme je l'ai déja dit, que les repréſentations de ces objets jointes probablement à quelques autres marques, avoient été employées originairement à conſerver les premieres obſervations faites ſur ces Conſtellations.

Il n'eſt pas même abſolument impoſſible de pénétrer les motifs de quelques-uns de ces ſymboles. Nous voyons dabord que les êtres animés ont été le ſymbole le plus généralement & le plus fréquemment employé.

Quoiqu'on ne puiſſe point décider quelle eſt précisément l'eſpéce d'animal par lequel Job déſigne la Conſtellation qu'il appelle *Aiſch*, on n'en eſt pas moins aſſuré que ce mot ſignifie un animal, & vraiſemblablement un quadrupède (*a*). Il eſt également certain que les peuples de l'E-

(*a*) Voy notre Diſſertation ſur les Conſtellations dont il eſt parlé dans Job.

l'Egypte, de la Chaldée & de la Gréce s'accordoient à désigner les Constellations par des Etres animés. Ce que je vais dire de la pratique des Sauvages rendra cette vérité encore plus sensible.

Les peuples de l'Amérique Septentrionale connoissoient quelques Constellations avant la venue des Européens. Ils les désignoient par des noms d'hommes & d'animaux (*a*). Les Nations qui habitent sur les bords de la riviere des Amazones ont fait attention à plusieurs étoiles fixes. Pour les distinguer ils leur ont donné des noms d'animaux (*b*).

On peut joindre à toutes ces Nations barbares ou sauvages, les habitans du Groenland. C'est par le nom d'un quadrupède qu'ils désignent la grande Ourse. Ils appellent cette Constellation *Tugta*, qui veut dire la *Renne* (*c*). Cherchons maintete-

(*a*) Mœurs des Sauvages, t. 2. p. 236 & 238. t. 1. p. 410.

(*b*) Mém. de l'Acad. des Scienc. ann. 1745. M p. 447.

(*c*) Hist. Nat. de l'Islande & du Groenland. t. 2. p. 223.

tenant par quelle raiſon on aura préféré les êtres animés à tout autre objet, pour déſigner les Conſtellations.

Les premiers Aſtronomes s'étoient apperçu que les étoiles avoient un mouvement journalier très-ſenſible. Pour exprimer cette marche des étoiles en hiéroglyphes, ils auront naturellement choiſi le ſymbole d'un être animé & marchant. En ſuivant ces premieres ouvertures nous allons voir que cette explication peut avoir lieu à l'égard de pluſieurs Conſtellations.

Par exemple on peut rendre raiſon par ce moyen des motifs qui auront déterminé certains Peuples à ſe ſervir du ſymbole de l'*Ourſe*, préférablement à celui de tout autre objet, pour déſigner les étoiles du Nord. Les anciens Aſtronomes voyoient les étoiles qui compoſent la Conſtellation de l'*Ourſe* toujours au Nord. L'animal le plus remarquable qu'on rencontre dans ces contrées eſt l'*Ourſe*. Ils ſe ſeront ſervis tout naturellement de l'emblê-

blême de cet animal pour désigner ces étoiles. Auſſi venons-nous de voir que les Sauvages de l'Amérique Septentrionale, chez leſquels l'écriture héroglyphique eſt en uſage, appelloient cette Conſtellation l'*Ourſe*.

Il eſt facile de faire ſentir encore pourquoi cette Conſtellation portoit le même nom chez les Grecs. Ces Peuples, comme on l'a dit ailleurs, avoient reçû de Prométhée leurs premieres connoiſſances Aſtronomiques. Ce Prince, à ce que l'hiſtoire nous apprend, faiſoit ſes obſervations ſur le mont Caucaſe. Les motifs que je viens d'indiquer l'auront ſans doute porté à ſe ſervir de l'emblême de l'*Ourſe* pour déſigner la principale Conſtellation du Nord. Les Grecs qui avoient reçû de Prométhée les premiers élémens de l'Aſtronomie, conſerverent cette ancienne dénomination, & nous l'ont tranſmiſe, mais à leur maniere, c'eſt-à-dire, en y joignant beaucoup de fables relatives à l'hiſtoire de leur pays.

Au

Au moyen de cette explication, on comprend ſans peine pourquoi dans la ſphère Egyptienne & Chaldéenne on ne trouvoit ni le nom ni la figure de l'Ourſe. Il n'y a point d'apparence que dans les premiers tems les Egyptiens euſſent aſſez de connoiſſance des pays du Nord pour être informés que l'Ourſe étoit l'animal le plus commun dans ces contrées. Il n'eſt donc pas étonnant qu'ils ſe ſoient ſervis de quelques autres ſymboles pour déſigner les Etoiles voiſines du Pôle (1). On peut

(1) Scaliger in Manil. p. 334. dit d'après Probus, que dans la ſphère des Barbares c'eſt-à-dire, des Peuples de l'Egypte & de la Chaldée, les étoiles du Pôle étoient déſignées par le ſymbole d'un *Chariot*.

On peut, je crois, confirmer ce témoignage par celui d'Homère. Nous voyons en effet que ce Poëte nomme cet amas d'étoiles l'*Ourſe*; mais il nous apprend en même tems qu'on nommoit auſſi cette Conſtellation le *Chariot*. Iliad. l. 18. v. 487. Odyſſ. l. 5. v. 273.

Ne devons-nous pas croire que c'étoit des Egyptiens que les Grecs avoient appris cette dénomination? En effet, de la maniere dont Homère s'exprime, il paroît que ce nom de *Chariot* donné aux Etoiles Polaires, n'étoit

peut appliquer avec autant de raiſon aux Chaldéens ce que je viens de dire des Egyptiens.

Maintenant il eſt aiſé de concevoir par quels motifs pluſieurs Peuples ont déſigné les mêmes Conſtellations par des ſymboles différens. Ces ſignes ont dû varier relativement aux idées que chaque Peuple s'étoit formées des Aſtériſmes. Il paroît cependant que dans l'antiquité on s'eſt aſſez accordé à repréſenter certaines Conſtellations par les mêmes ſymboles. On voit, par exemple, que les Chaldéens, les Arabes, les Perſes, les Grecs, &c. ſe ſont ſervis de l'emblême d'un géant pour déſigner la Conſtellation d'*Orion* (*a*). On doit attribuer ſans doute l'uniformité de ce choix à ce que cette Con-

n'étoit pas ſi ancien que celui de l'Ourſe introduit dans la Gréce par Prométhée. Il eſt certain d'ailleurs par le témoignage de tous les Ecrivains de l'antiquité, que l'Aſtronomie Grecque étoit un compoſé d'aſtronomie Aſiatique & d'aſtronomie Egyptienne.

(*a*) Chron. Paſchale. p. 36. A. = Hyde, Comment. in tabul. Ulug-Begh. p. 314. = Homer. Odyſſ. l. 11. v. 571.

Conſtellation occupe un très-grand eſpace de terrein dans le Ciel.

Il eſt encore aſſez vraiſemblable que la Conſtellation du Taureau aura pû originairement être déſignée par le ſymbole de cet animal. J'ai déja dit que par la maniere dont ſont diſpoſées les étoiles du Taureau céleſte, elles repréſentoient aſſez bien la forme de la tête d'un quadrupède. On a vû auſſi que les Sauvages de l'Amérique Méridionale avoient donné à cet Aſtériſme le nom de *Mâchoire de Bœuf*. Nous pouvons donc croire que pour déſigner cet amas d'étoiles, on aura choiſi l'animal dont la figure avoit le plus de rapport à la diſpoſition de ces aſtres dans le firmament.

Il y a bien de l'apparence encore que les Dragons, les Hydres, les Serpens & les fleuves n'ont été imaginés & introduits dans le Ciel, que dans la vue de raſſembler ſous une ſeule figure, une ſuite conſidérable d'étoiles. On pourroit étendre ce plan d'analogie à pluſieurs autres Conſtellations; mais c'en eſt aſſez,

&

& même peut-être trop pour des conjectures.

Il me paroît donc fort probable d'attribuer aux ſymboles de l'écriture hiéroglyphique l'origine des figures & des noms biſarres employés à déſigner les Conſtellations. Je ne doute point auſſi que ces mêmes ſymboles n'aient donné lieu à tous les contes ridicules qu'on a débités ſur les ſignes céleſtes. On perdit inſenſiblement de vue les motifs des premieres dénominations. Alors les Peuples donnerent carriere à leur imagination. Les Grecs en fourniſſent une preuve bien convaincante.

Ces Peuples avoient reçu des nations de l'Aſie & de l'Egypte les premiers principes de l'Aſtronomie. Il eſt à croire que les Aſiatiques & les Egyptiens leur communiquerent en même tems les termes qu'ils avoient conſacrés à cette ſcience. Mais, ou les Colonies de l'Aſie & de l'Egypte n'expliquerent pas aux Grecs l'origine & les motifs de ces noms, ou, ce qui eſt plus vraiſemblable, les Grecs ne jugerent pas à pro-

propos d'en tenir compte. Ces ſymboles leur préſentoient une trop belle occaſion d'excercer la fécondité de leur imagination pour ne s'y pas livrer ; ils y trouvoient un double avantage. Celui de débiter des fictions merveilleuſes, qui ont eu de tous tems un attrait ſingulier pour ce Peuple ; l'autre de ſatisfaire leur vanité : car la manie des Grecs a toujours été de vouloir paſſer pour les inventeurs des Arts & des Sciences.

Ils en uſerent donc à l'égard des noms & des ſymboles par leſquels les Colonies d'Aſie & d'Egypte leur avoient appris à déſigner les Conſtellations, de la maniere qu'ils en ont uſé à l'égard de toutes les anciennes traditions qu'ils avoient puiſées chez les Peuples de l'Orient. Ils altérerent les ſymboles par leſquels ces Peuples avoient déſigné les Conſtellations. Aux noms & aux figures que les Aſtériſmes portoient dans l'Orient, les Grecs ſubſtituerent la plupart de leurs Heros & de leurs fameux Perſonnages. C'eſt en cela que conſiſtoit la différen-

ce

ce qu'on remarquoit, ſuivant le témoignage des Anciens, entre la ſphère des Grecs & celle des autres Peuples. Car il ne faut pas croire que cette différence regargardât l'arrangement & le nombre des Conſtellations. Le contraire nous eſt prouvé par trop de témoignages pour en pouvoir douter. Les Grecs n'avoient point formé les Conſtellations. Ils étoient redevables de cette connoiſſance aux Peuples de l'Orient (1). Mais en conſervant la ſubſtance des ſymboles primitifs, ils les avoient altérés par des différences conſidérables introdui-

(1) Entre une infinité de témoignages que je pourrois citer, je ne parlerai que de celui de Séneque. Ce Philoſophe dit que de ſon tems il n'y avoit pas encore 1500 ans que les Grecs avoient donné des noms aux Conſtellations. Nat. Quæſt. l. 7. c. 25. p. 887.

Il y avoit déja long-tems que l'Aſtronomie fleuriſſoit dans l'Egypte & dans l'Aſie, & qu'il étoit ſorti des colonies de ce pays pour paſſer dans la Gréce. Mais l'époque déſignée par Séneque, & qui tombe vers l'an 1400 avant J. C. eſt celle où les Grecs ont déifié la plupart de leurs Héros.

duites tant dans les noms que dans les figures.

Par exemple, les Egyptiens avoient probablement déſigné la conſtellation de Céphée par un homme, & celle d'Androméde par une femme. Les Grecs jugerent à propos, pour accommoder ces ſymboles à leurs idées, d'en faire un Roi & une Princeſſe d'Ethiopie, & de changer par une ſuite néceſſaire l'attitude, l'habillement & le nom que ces figures portoient dans les planiſphères Egyptiens. Ainſi des autres. A l'égard des ſymboles que les Grecs ont peu alterés, l'origine n'en fut pas moins défigurée par les fables qu'ils inventerent pour expliquer les motifs de leur inſtitution. C'eſt la ſource de tous ces contes abſurdes que les Ecrivains de cette nation ont débités ſur l'origine du Zodiaque & des autres Conſtellations (*a*). Plus la matiere étoit obſcure & plus elle prêtoit à leur imagination. Il ſeroit donc inutile de vou-

(*a*) Voy. Salmaſ. de ann. climact. pag. 592, 593. & ſuiv.

vouloir chercher dans les premiers tems, l'origine des noms & des figures par lefquels nous défignons aujourd'hui les Conftellations. Ces fymboles ont fouffert trop d'altération, en paffant par les mains des Grecs, pour que nous puiffions être affurés aujourd'hui des véritables motifs qui en avoient déterminé le choix. Il eft conftant que cette pratique remonte aux premiers fiécles de l'Aftronomie; mais n'attribuons qu'à la vanité des Grecs, & au goût qu'ils ont eu de tous tems pour les fables, l'incertitude & l'obfcurité qui règnent fur l'origine d'un ufage adopté & pratiqué par tous les peuples de l'univers.

Au furplus, les conjectures que je propofe fur les changemens introduits par les Grecs dans les fymboles dont les Aftronomes de l'Orient fe fervoient pour défigner les Conftellations, ne font pas totalement dénuées de fondement. On trouve fréquemment dans les monumens Egyptiens plufieurs figures des fignes cé-

céleſtes (*a*). On y reconnoît encore les veſtiges des uſages pratiqués par les premiers Auteurs de l'Aſtronomie (1).

Les

(*a*) Voy Bianchini, la Iſtor. Univ. p. 111.

(1) Ce que nous avançons ſeroit même abſolument hors de doute, ſi l'on pouvoit s'en rapporter au P. Kircher. Ce vaſte Compilateur a donné la figure d'un Planiſphère qu'il prétend être celui des anciens Egyptiens. En le comparant avec celui des Grecs qui eſt auſſi le nôtre, il fait voir qu'il n'y a entre l'un & l'autre que la différence que nous avons marquée. *Oedip. Egypt.* t. 2. p. 2. Claſſ. 7. ſect. 7. c. 1 & 2. p. 160 & 206.

Mais ce n'eſt pas d'aujourd'hui qu'on a reconnu la néceſſité de ſe méfier des ſyſtêmes que débite le P. Kircher. Le Planiſphère dont nous parlons me paroît fort ſuſpect. J'en voudrois d'autant moins garantir l'antiquité & l'authenticité, qu'on y voit des conſtellations repréſentées par des ſymboles, que nous ſçavons certainement n'avoir pas été en uſage dans le Globe céleſte des anciens Egyptiens, tel que l'Ourſe, le Dragon, la Balance & les Gemaux. En ſuppoſant même l'authenticité du Planiſphère en queſtion, il reſteroit encore à examiner l'âge de ce monument. Car il n'eſt pas douteux que depuis le regne des Ptolémées, l'Aſtronomie Egyptienne a dû ſe reſſentir beaucoup des figures de l'Aſtronomie Grecque. Il n'y au-

Les Grecs au reſte n'ont pas été les ſeuls auxquels les dénominations primitives des Aſtériſmes aient fourni matiere à bien des contes abſurdes. On a vû précédemment que les Sauvages de l'Amérique Septentionale connoiſſoient les Conſtellations de leur Pôle, & qu'ils appelloient la grande Ourſe *Okouari*, qui dans leur langue veut dire une *Ourſe*. Leur imagination a bien travaillé ſur le nom de cette Conſtellation. Ils diſent que les trois étoiles qui compoſent la queue de la grande Ourſe, ſont trois chaſſeurs qui la pourſuivent. La ſeconde de ces étoiles eſt accompagnée d'une autre fort petite qui en eſt aſſez près. Celle-là, diſent-ils, c'eſt la chaudiere du ſecond des chaſſeurs qui porte le bagage & la proviſion (*a*).

On

auroit donc que la découverte d'un planiſphère Egyptien, conſtruit avant le règne des Ptolemées, qui pût nous inſtruire avec certitude des ſymboles employés par les anciens Egyptiens pour déſigner les Conſtellations.

(*a*) Mœurs des Sauvages, t. 2. p. 236. & 238.

On prétend que les Sauvages de la Gaſpéſie, connoiſſent non-ſeulement la grande Ourſe, mais auſſi la petite. Les contes qu'ils ont forgés ſur cette derniere Conſtellation ne ſont pas moins ridicules (*a*).

Je crois trouver encore dans cette ſource, c'eſt-à-dire, dans l'écriture hiéroglyphique, l'origine de quelques termes biſarres qui ſe ſont maintenus long-tems dans le langage Aſtronomique.

Nos anciens Aſtronomes appelloient *tête & queue du Dragon*, les deux points d'interſection de l'écliptique & de l'orbite de la Lune. Ils nommoient *ventre du Dragon* l'endroit de ces cercles où ſe trouve la plus grande latitude de cette Planète (1). Y a-t-il rien de plus bizarre que cette dénomination ? Quel rapport y a-t-il entre le Dragon, animal chimérique, & les phénomènes céleſtes ? Mais en ſe rappellant la maniere dont les anciens peuples écrivoient

(*a*) Voy. Ibid.

(1) C'eſt dans ces ſeuls points d'interſection que ſe font les Eclipſes.

voient leurs obſervations Aſtronomiques, on reconnoît dans cette expreſſion un reſte de l'ancienne dénomination, qui doit ſon origine aux hiéroglyphes. Les Egyptiens déſignoient le ſiécle, le tems, par la forme d'un ſerpent, qui en ſe mordant la queue, formoit un cercle (*a*). Il paroît même que la figure de ce ſerpent, n'étoit pas celle d'un ſerpent véritable. Car les Grecs en traduiſant le nom que ce Reptile avoit dans la langue Egyptienne, l'ont rendu par celui de Baſilic, animal auſſi fabuleux que le Dragon (*b*). De même, pour repréſenter le monde, les Egyptiens peignoient un ſerpent couvert d'écailles de différentes couleurs, roulé ſur lui-même. Nous ſçavons par l'interprétation qu'Horus-Apollo donne des hiéroglyphes des Egyptiens, que dans ce ſtyle, les écailles du ſerpent repréſentoient les étoiles dont le Ciel eſt ſemé (*c*). On ap-

(*a*) Hor. Apollo. l. 1. c. 1.
(*b*) Ibid.
(*c*) Ibid.

apprend encore par Clément Alexandrin, que les Egyptiens désignoient la marche oblique des Astres par les replis tortueux d'un serpent (*a*).

Les Egyptiens au surplus, n'ont pas été les seuls qui se soient servis de l'emblême d'un serpent, pour désigner le tour que le Soleil fait en parcourant les douze signes du Zodiaque.

Chez les Perses & chez plusieurs autres nations, Mithras étoit le même que le Soleil (*b*). Dans tous les monumens qui nous restent de ce Dieu, on apperçoit parmi plusieurs autres emblêmes quelques-uns des signes du Zodiaque, quelques étoiles très-bien marquées, avec les pla-

(*a*) Strom. l. 5. p. 657.

M. Cuper a prouvé par une infinité de raisons qu Harpocrate est le Soleil. On voit au bas de plusieurs représentations de ce Dieu, un serpent qui embrasse un cippe, en formant à l'entour plusieurs replis tortueux. Il n'y a point de doute que ce Reptile ne soit employé dans ces représentations pour désigner l'obliquité de l'Ecliptique. *Voy.* l'explication des fables par l'Abbé Bannier, t. 2. p. 356.

(*b*) Bannier. ibid. t. 3. p. 156.

planètes ou du moins leurs ſymboles. On ne peut pas s'empêcher de regarder ces bas reliefs comme des eſpéces de Planiſphères céleſtes (*a*). Tout annonce évidemment qu'on a eu intention de repréſenter les révolutions du Soleil, des Planètes & des Etoiles fixes. Voici comme en parloit Celſe, au rapport d'Origène. „ On voit, dit-il, dans la doc„ trine des Perſes, & dans les Myſ„ tères de leur Mithras, le ſymbole „ de deux Périodes céleſtes, de „ celle des Etoiles fixes, de celle „ des Planètes & du paſſage que „ fait l'ame par celle-ci (*b*)". Nous devons donc regarder toutes ce repréſentations comme des reſtes de l'ancienne écriture hiéroglyphique.

Entre pluſieurs de ces repréſentations de Mithras, il y en a une ſurtout qui eſt fort compoſée. Je n'entreprendrai point d'en donner la deſcription. Je ne parlerai que du couronnement de ce bas-relief. Il eſt eſt des plus ſinguliers. C'eſt une ſuite

(*a*) Bannier. Explicat. des Fables, t. 3. pag. 156.

(*b*) Origen. *contra* Celſum. l. 6. p. 290.

ſuite de figures ſur la même ligne dont la premiere eſt un ſoleil rayonnant avec des ailes, & monté ſur un char tiré par quatre chevaux qui paroiſſent fort agités, & regardent les quatre parties du monde. Près du char eſt un homme nud, qu'un ſerpent entortille de quatre plis, depuis les pieds juſqu'à la tête. On voit après trois autels flamboyans, & entre ces autels trois grandes phioles quarrées, puis un autre homme nud entortillé comme le premier ſerpent. On trouve enſuite quatre autels avec autant de phioles. La Lune ſur ſon char, traînée par deux chevaux qui paroiſſent extrêmement fatigués, termine ces figures. La ſeule inſpection de ce monument annonce qu'on a voulu y décrire le cours des Aſtres. On voit que les ſpirales qui réſultent de la combinaiſon du mouvement diurne du Soleil, avec ſon mouvement de déclinaiſon, ſont déſignées ſous l'emblême de ces deux figures entortillées de ſerpens (*a*). L'em-

(*a*) Bannier. Explicat. des Fables, t. 3. p. 171-180-183.

L'emploi que plusieurs autres Nations ont fait de ce symbole est attesté par quantité de monumens, d'une maniere si positive, qu'il ne peut rester sur ce sujet aucun doute (*a*). Entre un grand nombre dont on pourroit faire usage, il n'y en a point de plus frappant, qu'un tronçon de statue trouvé à Arles en l'année 1698. Le corps de cette figure est entortillé d'un serpent qui fait quatre tours, quoiqu'il n'en paroisse que trois sur le devant. Les espaces formés par les contours du serpent sont occupés par les signes du Zodiaque (1). Il n'est pas douteux qu'on a voulu représenter par cet emblême le passage du Soleil par les douze signes, & son mouvement diurne d'un tropique à l'autre, qui se fait en apparence par des lignes spirales.

On retrouve jusques chez les nations de l'Amérique, le symbole du ser-

(*a*) Ibid. t. 5. p. 493, &c.

(1) On peut voir cette figure, & l'explication qu'en donne le P. Montfauçon, Antiquité expliquée, t. 1. 2de Part. p. 370. Planche 215. fig. 3.

ſerpent, pour déſigner la révolution des Aſtres. Les Mexicains, comme on l'a vû (*a*), exprimoient leurs penſées par des hiéroglyphes. C'eſt de cette maniere que leur ſiécle & leur année étoient repréſentés. Une roue peinte de pluſieurs couleurs contenoit l'eſpace d'un ſiécle diſtingué par années. Leur ſiécle étoit de cinquante-deux années ſolaires. Quatre indictions, de 13 ans chacune, formoient la diviſion de la roue, & répondoient aux quatre points de l'horiſon. Un ſerpent environnoit cette roue, & en marquoit par ſes nœuds les quatre diviſions (*b*).

Il eſt donc certain qu'on s'eſt ſervi d'hiéroglyphes pour conſerver les premieres obſervations Aſtronomiques. On a vû dans la premiere Partie de cet Ouvrage que tous ces myſteres qu'on a prétendu trouver dans

(*a*) Prem. Part. Liv. II. Chap. VI.

(*b*) Gémelli a donné cette figure du ſiécle des Mexicains avec ſon explication, *Giro-del-Mondo*, t. 6. c. 5.

dans les hiérogluphes, ne ſont que des chimères. Ces ſymboles employés par toutes les Nations n'étoient qu'une eſpéce d'écriture très-informe & très-défectueuſe. Rien ne répugne à croire que ce ſont ces mêmes ſymboles qui par la ſuite ont donné naiſſance à quantité d'expreſſions ſingulieres, uſitées en Aſtronomie.

Qui peut encore avoir donné lieu à cette perſuaſion intime, dans laquelle ont été tous les anciens Peuples, & qui ſubſiſte encore aujourd'hui chez preſque toutes les nations de l'Orient, même chez les Sauvages de l'Amérique, que les éclipſes de Lune ſont occaſionnées par un Dragon qui veut dévorer cet Aſtre? La frayeur qu'ils en ont les porte à faire le plus de bruit qu'ils peuvent pour épouvanter le monſtre & lui faire quitter priſe. Ne devons-nous pas mettre cette opinion ridicule au nombre de ces expreſſions Philoſophiques qui mal interprétées par le Peuple, ont donné naiſſance à quantité de fables abſurdes? Ne viendroit-elle point de ce qu'originaire-

ment,

ment, pour désigner le cercle périodique de la Lune, on se seroit servi de l'emblême d'un Dragon, dont la tête étoit placée au point où ce cercle coupe l'Eclyptique, parceque c'est toujours à ce nœud, ou à son opposé que se forment les Eclipses de Soleil? Ce qu'on vient de voir sur le serpent employé par les Egyptiens & les autres Peuples, dans leurs hiéroglyphes Astronomiques, m'engage à proposer cette conjecture. Quand l'écriture Alphabétique s'est introduite chez les Nations policées, l'ancienne maniere d'écrire s'est abolie; mais les dénominations qu'elle avoit occasionnées ont toujours subsisté, particulierement à l'égard de plusieurs objets des Sciences.

Une derniere réflexion enfin qui nous prouve combien nous sommes peu en état de juger aujourd'hui des pratiques originaires, c'est qu'il n'est nullement certain que les noms & les figures en usage dans notre Astronomie soient même des premiers siécles de la Gréce. Tout nous prouve au contraire que les noms &

les figures des Conſtellations ont varié chez ces Peuples. J'en rendrai compte dans les Livres ſuivans.

Il ne me reſte plus qu'un mot à dire ſur l'origine des caractères Aſtronomiques par leſquels nous déſignons à préſent les ſignes du Zodiaque. Quelques Auteurs veulent que les Egyptiens en ſoient les inventeurs. Un Critique moderne prétend qu'on y découvre encore aujourd'hui des traces d'origine Egyptienne. Ce ſont, ſuivant cet Auteur, des veſtiges d'hiéroglyphes Curiologiques, réduits à un caractère d'écriture courante, ſemblable à celle des Chinois. Cela ſe diſtingue plus particulierement, dit-il, dans les marques aſtronomiques du Bélier, du Taureau, des Gemeaux, de la Balance & du Verſeau (*a*).

Je ne regarde point cette obſervation comme une preuve convainquante qu'on doive rapporter à l'Egypte, l'inſtitution des caracteres Aſtronomiques du Zodiaque. Premie-

(*a*) Eſſai ſur les Hiéroglyphes des Egyptiens, p. 285.

mierement, il y a des Auteurs qui attribuent cette invention également aux Chaldéens & aux Egyptiens (*a*). En ſecond lieu les ſymboles aſtronomiques, par leſquels nous déſignons aujourd'hui les Gemeaux & la Balance, ne viennent ſurement pas de ces derniers. On a vû que ces peuples ne connoiſſoient point Caſtor & Pollux, que les Grecs ont mis pour le troiſiéme ſigne de leur Zodiaque. La même réflexion a lieu par rapport au caractère aſtronomique de la Balance. Les anciens Aſtronomes d'Egypte ne pouvoient pas en être les Auteurs. Dans l'ancienne ſphère, les ſignes de la Vierge & du Scorpion ſe ſuivoient immédiatement. Le Scorpion occupoit à lui ſeul l'étendue des deux ſignes. Ses ſerres ou pinces faiſoient le ſigne qui dans la ſuite à été déſigné par la Balance, & cet aſtériſme n'a été introduit dans le Ciel que ſous le règne d'Auguſte (*b*).

On

(*a*) Hygin. *apud* Kircher, Oedip. Ægypt. t. 2. Claſſ. 7. c. 6. p. 196.

(*b*) Voy. Servius, *ad* Georg. l. 1, v. 33.

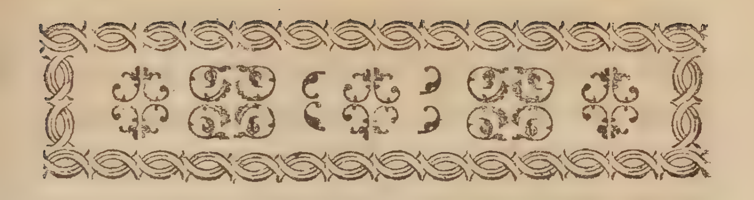
On peut croire, il est vrai, que l'Astronomie ayant pris naissance dans l'Orient, c'est aussi de ces peuples que nous est venu la maniere de désigner par des caractères symboliques les Constellations du Zodiaque. Ces caractères doivent donc être regardés comme des restes de l'ancienne écriture hiéroglyphique; mais c'est précisément par cette raison que l'origine en peut être attribuée également aux Chaldéens & aux Egyptiens.

Ces marques au surplus ont souffert beaucoup d'altération. On reconnoît des différences considérables entre les figures, dont nous nous servons aujourd'hui, & celles dont se servoient les anciens Astronomes (1).

(1) On peut voir la figure de ces anciens caractères Astronomiques dans Saumaise. *Plin. Exercit.* p. 1035. & suiv.

M. Huet les a aussi fait graver dans ses remarques sur Manilius, l. 5. p. 80.





SECONDE

DISSERTATION.

Sur les noms des Planètes.

On doit croire que les hommes auſſi-tôt qu'ils ont eu connoiſſance des Planètes, ont ſongé à les diſtinguer chacune par un nom propre. Il y a eu beaucoup de variation ſur ce ſujet parmi les anciens peuples. Il ne ſeroit pas aiſé de rendre raiſon de tous les différens noms qu'on a impoſés aux Planètes dans l'antiquité. Ceux par leſquels nous les déſignons aujourd'hui nous viennent des Latins. Ces peuples ne ſont cependant pas les auteurs de ces dénominations. Ils les avoient empruntées des Grecs, & avoient appliqué aux Planètes les noms, qui dans

dans leur langue repondoient à ceux dont les Grecs se servoient pour désigner ces Astres. C'étoient ceux de leurs principales Divinités.

Mais ces noms ne sont pas de la premiere antiquité. Ils n'ont pû avoir lieu qu'après le tems, où les peuples ayant déféré à leurs Héros les honneurs divins, imaginerent de les placer dans le Ciel. Ce fut alors qu'ils donnerent aux Planètes les noms des principales Divinités qu'ils adoroient, & qu'ils les identifierent avec les objets de leur culte. Cet usage, au reste, n'a pû s'introduire que quelque tems après la naissance de ces nouvelles Divinités. Leur apothéose, il est vrai, a suivi de près l'instant de leur mort (*a*); mais encore a-t-il fallu que ces nouveaux cultes fussent établis & reconnus, pour qu'on ait changé les noms primitifs des Planètes. On ne peut cependant pas supposer que les peuples soient demeurés jusqu'au tems de

(*a*) Essai sur les Hiéroglyphes des Egyptiens, t. 1. p. 312. & suiv.

de ces apothéoſes ſans donner des noms aux aſtres qu'ils avoient obſervés. Le contraire d'ailleurs eſt prouvé par l'Hiſtoire. Quoique dans la ſuite des tems, on ait ſouvent confondu le Soleil avec Apollon, & la Lune avec Diane, il eſt certain que dans l'ancienne Mythologie ces objets étoient très-bien diſtingués (*a*). Il eſt donc prouvé qu'on avoit donné originairement aux Planètes d'autres noms que ceux des Divinités par leſquels on les a déſignées dans la ſuite. Ce ſont ces premieres dénominations qu'il eſt à propos de rechercher.

Tout nous porte à croire que les premiers Obſervateurs déſignerent les Planètes par des noms qui avoient un rapport immédiat avec les qualités les plus ſenſibles de ces aſtres. A cet égard ils n'avoient fait que ſuivre l'uſage de ces anciens tems. On n'ignore pas que dans les premiers

(*a*) Voy. le Clerc, not. *in* Heſiod. Theog. p. 68 & 128. = Bannier, Explicat des Fables, t. 4. p. 140-162-164-208. & ſuiv.

miers siécles, chaque nom exprimoit la nature & les propriétés qu'on attribuoit à l'objet dénommé. Les noms par lesquels le Soleil & la Lune sont désignés dans les Livres Saints, expriment les qualités connues de ces Planètes. Le Soleil y est appellé *Schémès* & *Kammah* (a). Ces deux noms ont un rapport immédiat avec les qualités les plus sensibles de cet astre. L'un *Schemès*, désigne sa clarté & sa splendeur; l'autre exprime sa chaleur & son activité (1). La Lune est nommée *La-*

(a) שמש & חמה Genes. c. 37. vs. 9. = Job. c. 30. vs. 28. = Cantic. Cant. c. 6. vs. 10. = Isaï. c 24. vs. 23. c. 30. vs. 26.

(1) שמש *Schemès*, vient probablement de la racine Arabe *Schamash* qui signifie *splenduit*, *claruit*, *micuit*, luire, briller.

On peut dire encore que ce mot שמש Schemès tire son étymologie des deux mots Hébreux אש שם *Scham*, *esch*, qui signifient *là est le feu* ou *la chaleur*, *la lumiere*. Alors ce nom auroit été donné au Soleil à cause de sa chaleur, & de ce qu'il est regardé comme le foyer de notre monde. Le Soleil est aussi appellé חמה *Kamah*, de la racine חמם Khamm, qui signifie avoir *de la chaleur*, *être chaud*, *Khamah*, signifie aussi *chaleur*.

Labanah, dénomination qui lui a été donnée à cause de sa couleur (*a*).

Les Assyriens & les Babyloniens nommerent originairement le Soleil *Adad*, c'est-à-dire, l'*Unique* (*b*); dénomination fondée sur ce qu'aucun des astres ne lui est comparable en éclat & en utilité. Les Phrygiens, peuple très-ancien, l'adoroient aussi sous le même nom (*c*). C'est encore par cette raison que les Phéniciens appellerent dans les commencemens le Soleil *Beelsamen*, nom qui dans leur langue signifioit *Seigneur du Ciel* (*d*).

Les Phéniciens & les Syriens donnerent à la Lune le nom d'*Astarté*, Reine des Cieux (*e*) sans doute parce que cette Planète surpasse en grandeur & en éclat tous les autres Astres dont

(*a*) Isaïe. c. 24. vs. 23.
Ce mot לבנה *Labanah*, vient de la racine לבן *Laban* qui signifie *blancheur*.

(*b*) Macrob. Saturn. l. 1. c. 23. p. 312. = Voss. de Idol. l. 2. c. 6. p. 125. col. B.

(*c*) Hesychius, *in voce* Ἀδὰδ

(*d*) Sanchon. *apud* Euseb. p. 34. C.

(*e*) Voss. de Idol. p. 151. col. B.

dont le Ciel brille pendant la nuit. Les Aſſyriens & les Babyloniens appellerent auſſi la Lune *Ada*, l'*Unique* (*a*), par la même raiſon qu'ils avoient nommé le Soleil *Adad*.

On remarque la même conformité dans les noms primitifs par leſquels les Egyptiens déſignerent les Planètes. J'ai dit ailleurs que celles dont l'éclat eſt le plus frappant ont été les premieres qu'on aura reconnues. Cette qualité ſuggéra ſans doute aux hommes les noms qu'ils donnerent originairement aux aſtres. On avoit donné en Egypte à Vénus un nom que les Grecs ont rendu dans leur langue par celui de *Calliſté*, *très-belle*, ou pour mieux dire *la plus belle* (*b*). En effet, il n'y a point de Planète qui égale Vénus en éclat & en beauté (1) A l'é-

(*a*) Voſſ. ibid. p. 125. col. B.

(*b*) Manetho, *in* Chron. Paſchale, p. 46. & 47. = Jul. Firmic. l. 2. c. 2.

(1) C'eſt par cette raiſon que dans pluſieurs Provinces on n'appelle pas Vénus autrement que la *Belle Etoile*. Voy. le Clerc. not. *in* Heſiod. p. 41.

l'égard de Mars, les Egyptiens le défignoient par un mot qui dans leur langue fignifioit *embrafé*, dénomination qui répond très-bien à la couleur de cette Planète. Mercure avoit reçu chez eux le nom d'*étincelant*, dénomination qui convient parfaitement bien à cet aftre. A l'égard de Jupiter ils l'avoient appellé d'un mot qui veut dire *éclatant* (*a*).

Il n'eft pas auffi facile de rendre raifon du premier nom de Saturne. Les Grecs avoient traduit le nom que cette Planète avoit reçu originairement des Egyptiens, par celui de *Phainon*, qui dans leur langue fignifie *lumineux*, *apparent* (*b*). Il faut avouer que cette qualification ne paroît gueres convenir à cet aftre qui a peu d'éclat: amoins qu'on ne veuil-

(*a*) Jul. Firmic. l. 2. c. 2. = Manethon *loco cit.*

Les Grecs avoient rendu tous ces noms dans leur langue par ceux de Πυροεις ou Πυρώδης Στίλβων & Φαέθων. J'en ai donné la traduction dans le texte.

(*b*) Jul. Firmic. *locis cit.* = Achilli. Tat. Ifag. c. 17. *init.*

veuille dire que ce mot pouvoit être ſuſceptible de quelque autre interprétation ſur laquelle nous ne pouvons cependant rien décider (1).

Les Grecs en uſerent de la même maniere que les autres peuples, à l'égard des noms qu'ils donnerent aux Planètes dans les premiers tems. Pour déſigner le Soleil, ils emprunterent de la langue Phénicienne le mot *Hêlojo* (2), qui ſignifie *haut*, d'où ils firent en le ramenant à l'analogie de leur langue, *Hêlios* (3). Cette propriété d'être extrêmement éle-

(1) Riccioli Almageſt. l. 17. c. 1. croit que Saturne avoit été appellé φαίνων, c'eſt-à-dire, proprement *celui qui ſe montre*, parceque de toutes les Planètes, c'eſt celle dont les conjonctions avec le Soleil durent le moins. Saturne ſe trouve dégagé promptement des rayons de cet aſtre à cauſe de la lenteur de ſon mouvement propre. Au lieu que Mars, par exemple, dont le mouvement approche beaucoup plus de celui du Soleil, ſuit cet aſtre pendant un tems aſſez conſidérable, immédiatement après leur conjonction; c'eſt par cette raiſon que Mars ne ſort pas ſi-tôt des rayons du Soleil.

(*a*) עלוא

(*b*) Ἥλιος.

élevés au-dessus de la terre est commune à tous les astres; mais comme de tous les corps célestes, le Soleil est le plus frapant, il n'est pas surprenant qu'on la lui ait appliquée préférablement à tous les autres (*a*).

Les Grecs donnerent pareillement à la Lune le nom de *Séléné*, nom qui vient d'un autre mot Phénicien, lequel signifie *passer la nuit* (4). Ce nom s'applique si naturellement à la Lune, qu'il seroit ridicule de vouloir éclaircir les motifs d'un choix dont les raisons sont si faciles à découvrir.

A l'égard des autres Planètes, on voit par les Auteurs les plus anciens qu'elles portoient originairement chez ces Peuples, les mêmes dénominations que chez les Egyptiens (*b*). C'est une preuve que les Grecs

(*a*) Le Clerc, not. *in* Hesiod p. 68.

(4) שלנא *Schelanah*, le Clerc. *loco cit.*

(*b*) Homère désigne Vénus par l'épithéte de Κάλλιστος. Iliad. l. 22. v. 318. = Voy. Plat. *in* Epinomi, p. 1012. = Arist. *de* Mundo, t. 2. p. 602.

Grecs les avoient reçues de l'Egypte, ainsi que les premiers élemens de l'Astronomie. Ils firent seulement quelques changemens à ces noms, pour les accommoder au génie de leur langue (1).

Les

Il est vrai qu'on doute que ces deux traités soient de Platon & d'Aristote; mais quels qu'en puissent être les Auteurs, ils sont certainement très-anciens.

Eratosthène c. 43, se sert du même terme. Le texte de cet Auteur, tel que nous l'avons dans les imprimés, est trés-corrompu en cet endroit.

(1) L'Auteur de l'Epinomis l'insinue assez clairement, p. 1012.

Ce que Platon dit *in* Cratyll. p. 281. sur l'étymologie du mot πῦρ, qui en Grec signifie *le feu*, en est encore une preuve. Platon convient que les Grecs avoient emprunté ce mot des barbares. Il est clair que πυρόεις, nom primitif de la Planète de Mars, vient de πῦρ. Saumaise prétend que ce mot est purement Egyptien. *De ann. climact.* p. 596.

Il paroît encore que φαίνων est un mot Oriental qui vient de l'Hébreu פנה *Phanah*, *apparere*, *lucere*. Ce n'est pas même une simple conjecture. Nous venons de voir que c'étoit le nom primitif de Saturne chez les Egyptiens. Valens dit aussi que les Baby-

Les Chinois paroiſſent avoir été les ſeuls d'entre les nations policées qui aient donné aux Planètes des noms dont il ſeroit difficile de pénétrer les motifs. Ils comptent cinq élémens, la *Terre*, le *Feu*, l'*Eau*, le *Bois* & les *Métaux*. Les Chinois ſe ſont ſervis de ces noms pour déſigner les cinq Planètes, autres que le Soleil & la Lune. Ils ont appliqué la terre à Saturne, le bois à Jupiter, le feu à Mars, le métal à Vénus, & l'eau à Mercure (*a*).

Mais remarquons en même tems que Vénus porte encore chez les Chinois un autre nom que celui que je viens d'indiquer. Ils l'appellent auſſi *Tai-pe*, qui veut dire la *bien blan-*

byloniens nommoient la Planète de Saturne, *Phainon*. Salmaſ. *loco ſuprà cit*.

Sur le ſurplus de ces étymologies, on peut conſulter Voſſius de Idol. l. 2. c. 22 & 13, &c. & les reflexions critiques ſur l'Hiſtoire des anciens Peuples par M. Fourmont, t. 1. l. 2. c. 7. & ſuiv.

(*a*) Martini, Hiſt. de la Chine, l. 1. p. 22 & 23. = Hyde, Hiſt. Relig. Veter. Perſar. p. 221.

blanche (*a*). Cette dénomination nous prouve deux choſes. La premiere, que les Chinois, comme toutes les nations, ont déſigné cette Planète par un nom analogue à ſa qualité la plus apparente. La ſeconde, que cette dénomination, eſt ſans contredit la dénomination primitive que Vénus aura reçue chez ces peuples. Suivant toutes les apparences, cette Planète eſt la premiere qui aura fixé leur attention. En conſéquence, ils lui auront donné un nom ſimple, & tiré de la qualité qui les avoit le plus frapés. Ce n'aura été que par la ſuite, & quand les Chinois auront découvert les quatre autres Planètes, qu'ils auront cherché une dénomination qui pût être commune à ces cinq aſtres. C'eſt alors probablement que ces peuples auront changé l'ancien nom qu'ils avoient donné à Vénus (1).

La

(*a*) Hyde, *loco cit.*

(1) C'eſt à M. de Guignes, de l'Académie Royale des Inſcriptions, Profeſſeur Royal & Interprète du Roi pour le Chinois,

La pratique des Nations ſauvages & barbares achevera de confirmer ce que je viens de dire ſur l'origine des noms primitifs donnés aux Planètes.

Les Peuples ſauvages de l'Amérique, comme on l'a déja vû ailleurs, ne connoiſſent qu'un très-petit nombre d'étoiles. Ils ont imaginé cependant de leur donner des noms. Ces dénominations, par rapport aux Planètes, ont une conformité parfaite avec celles que ces aſtres avoient reçues dans les premiers tems chez les Peuples de notre continent. Les noms que les Sauvages de l'Amérique ſeptentrionale donnent au Soleil & à la Lune ſont relatifs aux qualités extérieures & ſenſibles de ces aſtres. Ils nomment le Soleil *Ouentekka : il porte le jour* (*a*). Ils ap-

nois, que je ſuis redevable de tout ce que j'ai dit dans la Diſſertation précédente & dans celle-ci, ſur les dénominations Chinoiſes des Conſtellations & des Planètes.

(*a*) Mœurs des Sauvages, t. 1. p. 135.

J'ai traduit *Ouentekka : il porte le jour*, pour m'accommoder au génie de notre lan-

appellent la Lune *Asontekka* : *elle porte la nuit* (a). Vénus n'a pas échappé à leurs regards. Le nom qu'ils donnent à cette Planète la caractérise parfaitement. Ils la nomment *te Ouentanhaonitha* : *elle annonce le jour* (b).

Il ne paroît pas que les Péruviens, quoiqu'assez instruits en Astronomie, eussent fait une grande attention aux Planètes. J'en juge ainsi sur ce qu'ils ne les distinguoient point par des noms particuliers. Néanmoins l'éclat de Vénus les avoit frappés. Les Péruviens avoient cherché un mot propre à désigner cette Planète. Le nom qu'ils lui avoient donné étoit, comme ceux de tous les anciens Peuples, pris de sa qualité principale. Ils l'appelloient *Thasca*, *chevelue* (c), sans

gue ; car à la lettre il faudroit dire : *elle porte le jour*, le Soleil étant du genre féminin chez ces peuples.

(a) Ibid.

(b) Mœurs des Sauvages, t. 2. p. 235.

Ce mot a la même signification que Τασφόρος chez les Grecs, & *Lucifer* chez les Latins.

(c) Hist. des Incas, t. 2. p. 36.

ſans doute à cauſe des rayons dont elle paroît toujours environnée.

Mais, comme je l'ai déja dit, les nations de l'Orient & de l'Europe, ne s'en ſont pas tenues conſtamment aux dénominations primitives. Les peuples pleins de reconnoiſſance pour les grands hommes qui les avoient comblés de bienfaits, leur déférerent les honneurs divins. On ſongea alors à les placer dans le Ciel. On ne trouva point de ſéjour plus convenable pour ces nouveaux hôtes, que les Planètes. De-là ces noms de certains Dieux, tels qu'Oſiris, Mercure, Saturne, Jupiter, Thuras, Vénus, &c. qu'on a donnés aux Planètes chez pluſieurs nations. Mais nous voyons en même tems que ces nouveaux noms n'avoient pas aboli la mémoire des dénominations primitives. Ces premiers veſtiges de l'antiquité ont ſubſiſté chez les Egyptiens & chez les Grecs, long-tems après les ſiécles où ces peuples s'étant aviſés de placer dans le Ciel les ames de leurs héros, avoient en conſéquence don-

né leurs noms aux Planètes (*a*).

Quant aux caractères par lesquels les Astronomes désignent aujourd'hui les Planètes, plusieurs Auteurs pensent qu'ils sont fort anciens. Ils s'imaginent même y reconnoître des traces des usages pratiqués dans les siécles les plus reculés (1).

Je

(*a*) Plut. *de* Placit. Philosoph. l. 2. c. 15. p. 889. = Achil. Tat. Isag. c. 17. = Gemin. c. 1. *apud* Petav. Uranol. p. 4. = Hygin. Astronom. l. 4. c. 15. & suiv. = Cleomedes Meteor. l. 1. p. 16. = Censorin. *de* Die Nat. c. 13.

(1) Scaliger dans ses notes sur Manilius dit que la preuve que les caractères astronomiques dont nous nous servons pour les Planètes sont d'une très-grande antiquité, c'est qu'on trouve ces mêmes caracteres gravés sur plusieurs pierres & bagues très-anciennes. Il croit que le caractère astronomique ♄ de Saturne, désigne la faulx du *Tems* qui moissonne toutes choses.

Celui de Jupiter ♃ la premiere lettre du nom de ce Dieu, en Grec avec une intersection.

Celui de Mars ♂ une fléche avec nu bouclier.

Celui de Venus ♀ un miroir avec son manche.

Celui de Mercure ☿ le caducée.

C'est

Je crois qu'on peut rapporter l'invention de ces caractères aux peuples de l'Orient, & que ce sont des restes de la premiere manière d'écrire en hyéroglyphes. Les Grecs de qui nous tenons cette pratique abrégée de désigner les astres, l'avoient vraisemblablement reçue des nations Orientales; mais il y a tout lieu de croire que la forme particuliere de chaque caractère essuya de grands changemens, relativement aux tems & aux lieux où l'on en fit usage. Il est certain qu'on n'avoit pas donné originairement aux Planètes, les noms des Dieux par lesquels on les a ensuite désignées. Il est également prouvé que les anciens Peuples ne se sont point accordés sur le nom des Divinités qu'ils ont attribué à ces astres (*a*). Les caractères astronomi-

C'est aussi l'opinion de Riccioli, Almagest. l. 7. c. 1.

Ce raisonnement prouveroit tout au plus que ces caractères nous viennent des Grecs; mais ils ne sont certainement pas de la premiere antiquité. Ils n'ont pû avoir lieu que depuis le tems où on a attribué les noms des Divinités aux Planètes.

(*a*) Voy. Achil. Tat. Isag. c. 17.= Macrob.

miques ont dû par conséquent varier suivant les différentes dénominations. Les attributs des uns ne pouvant pas convenir à ceux des autres.

Il faut encore convenir que les caractères dont nous nous servons à présent sont assez différens de ceux qu'on trouve dans les écrits des Anciens. Il suffit d'en faire la comparaison pour s'en convaincre (1). Je serois donc assez porté à regarder les

crob. Saturn. l. 1. cap. 21. p. 303. l. 3. c. 12. p. 412 = Herod. l. 2. n. 144 = Diod. l. 2. p. 143. = Arist. *de* Mundo. c. 2. p. 602. = Plut. *de* Iside & Osiride. = Scholiast. Apollon. *ad* l. 3. v. 1376. = Plin. l. 2. c. 8. p. 75 & 76. = Apuleius *de* Mundo. p. 169. = Hygin. Astron. l. 2. c. 42. p. 416. = Chron. Paschale, p. 37. D. = Tim. Locrus *de* Animâ Mundi *apud* Plat. p. 1091. = Augustin. *de* civit. Dei. l. 7. c. 15. = Voss. *de* Idol. l. 1. c. 16. l. 2. c. 27-31-32 & 33. = Plin. Exercit. p. 1235 & 1236. En comparant les différens passages de ces Auteurs, on verra combien les anciens Peuples ont varié sur les noms des Divinités qu'ils attribuoient aux Planètes.

(1) Voy. les figures des anciens caractères rapportés par Saumaise, Plin. Exercit. p. 1235. & suiv. & dans les remarques de M. Huet sur Manilius, l. 5. p. 80.

des Arabes comme les auteurs de ces changemens, & à croire que nous avons reçu de ces peuples la forme des caractères astronomiques, dont nous faisons présentement usage. Cette conjecture est fondée sur ce que nous désignons les Planètes en Astronomie, & les métaux en Chymie par les mêmes caractères. Or tout le monde convient que la Chymie nous est venue des Arabes. Il y a tout lieu de croire que leur ayant aussi obligation du renouvellement de l'Astronomie, nous avons reçu de ces peuples les signes dont ils se servoient pour l'une & pour l'autre science.

L'usage de faire répondre chaque jour de la semaine à une Planète est très-ancien. Hérodote & d'autres Ecrivains, attribuent aux Egyptiens l'origine de cette coutume (*a*). Il y en a cependant qui la rapportent aux Chaldéens, à Zoroastre & à Hystape (*b*). Quoiqu'il en soit, il est très-probable que cet usage au-

(*a*) Herod. l. 2. n. 82. = Dion. Cassius, Rom. Hist. l. 37. p.42. edit. 1592.

(*b*) Salmas. *de* An. Climact. p. 595. & 596.

aura pris naiſſance en Orient. On ſçait que de tems immémorial les nations Orientales ſe ſont ſervies de ſemaines compoſées de ſept jours (*c*). Sans doute que chaque jour de la ſemaine avoit reçu le nom de la Planète, ſous la dénomination de laquelle les Anciens étoient perſuadés qu'il étoit. Il eſt vrai qu'il n'y a nul rapport entre l'ordre que les Planètes ſuivent dans la ſemaine, & leur arrangement dans le Ciel. Plutarque rendoit raiſon de ce déplacement. Son Ouvrage eſt perdu. Il n'en reſte que le titre. Je ne m'arrêterai point à expliquer les motifs qu'en alléguent les Aſtrologues, motifs fondés ſur le pouvoir qu'ils attribuent à chaque Planète ſur chaque heure du jour, en commençant à celle de midi. Il ſuffit d'annoncer de pareilles explications pour en faire ſentir tout le ridicule.

(*b*) Voy. la prem. Part. l. III.

Fin des Diſſertations.

